Nanine Charbonnel

Chronologie
CORPS POLITIQUE
CORPS MYSTIQUE

2010

Tout droit moral est réservé à l'auteur.

Toute citation doit s'accompagner de la référence à l'auteur de cette Chronologie (Nanine Charbonnel)

Mode d'emploi

Cette Chronologie n'a d'autre but que de vouloir aider le chercheur.

Il m'a semblé dommage de ne pas proposer cet instrument de travail, que j'ai composé au hasard d'une dizaine d'années de recherche sur le thème de mon ouvrage *Comme un seul homme. Corps politique et Corps mystique* (Aréopage*, 2010)

Mon critère était, outre la chronologie, une certaine exhaustivité, (sauf en ce qui concerne les commentateurs), ce qui implique (surtout pour notre époque) une absence de sélection, voulue en particulier pour les dernières années (colloques, articles de journaux, interventions *de tous ordres et niveaux*). Il ne s'agit donc aucunement d'un palmarès.

Légende : le + indique un commentateur

la couleur mauve et le ref.? indique un manque à compléter

Dans les textes, le **gras** ou la couleursont de notre fait.

Les citations de commentaires non référés sont prises sur Internet. Elles sont présentes à titre d'instrument de travail.

Toute correction ou apport seront les bienvenus :

Nanine.Charbonnel@unistra.fr

Nanine CHARBONNEL
Professeur de Philosophie

UNIVERSITÉ DE STRASBOURG

Département de Philosophie, Le Portique, 14 rue Descartes
F - 67084 STRASBOURG cedex

Site personnel :
charbonnel.populus.ch/

*Éditions Aréopage
26 rue La Fayette F- 39000 Lons-le-Saunier
téléphone 03 84 24 77 76 fax 03 84 24 13 16
editions@areopage.info

http://www.editions-areopage.com

CORPS COLLECTIF,
CORPS MYSTIQUE, CORPS POLITIQUE

-VIè **ÉSOPE**, "**L'Estomac et les pieds**", *Fables*

°éd. Émile Chambry, *Fables d'Ésope*, Paris : Belles-Lettres, 1927

http://fr.wikisource.org/wiki/Livre:%C3%89sope_-_Fables_-_%C3%89mile_Chambry.djvu

n°159 : Κοιλία καὶ πόδες

Κοιλία καὶ πόδες περὶ δυνάμεως ἤριζον. Παρ' ἕκαστα δὲ τῶν ποδῶν λεγόντων ὅτι τοσοῦτον προέχουσι τῇ ισχύι ὡς καὶ αὐτὴν τὴν γαστέρα βαστάζειν, ἐκείνη ἀπεκρίνατο· "Ἀλλ', ὦ οὗτοι, ἐὰν μὴ ἐγὼ τροφὴν ὑμῖν παράσχωμαι, οὐδὲ ὑμεῖς βαστάζειν δυνήσεσθε". Οὕτω καὶ ἐπὶ τῶν στρατευμάτων τὸ μηδὲν ἐπὶ τὸ πολὺ πλῆθος, ἐὰν μὴ οἱ στρατηγοὶ ἄριστα φρονῶσιν.

=Trad. L'ESTOMAC ET LES PIEDS.

L'estomac et les pieds disputaient de leur force. A tout propos les pieds alléguaient qu'ils étaient tellement supérieurs en force qu'ils portaient même l'estomac. A quoi celui-ci répondit : « Mais, mes amis, si je ne vous fournissais pas de nourriture, vous-mêmes ne pourriez pas me porter. » Il en va ainsi dans les armées : le nombre, le plus souvent, n'est rien, si les chefs n'excellent pas dans le conseil.

°trad. latine par Isaac Nicolas de NIVELET, 1610 :

"De uentre et membris"

Incusant auidi pes et manus ocia uentris :
Omnia solus habes lucra, labore cares.
Nos labor edomuit, te fouit inhercia. sorbes
Omnia, que nostri cura laboris emit.
Disce pati famis acre iugum, uel disce labori
Cedere, teque tui cura laboris alat.
Sic uentri seruire negant. se uenter inanem
Comperit, orat opem, nil dat auara manus.
Ille preces iterat, iterum fugit illa precantem.
In stomachi fundo torpet obitque calor,
Victa fame natura fugit, uis arida fauces
Obserat et solitum non sinat ire cibum.
Vult epulas dare sera manus, sed corporis egri
Perdita non reparans machina tota perit.
Nemo sibi satis est. eget omnis amicus amico.
Si non uis alii parcere, parce tibi.

°trad. française =Du Ventre et des autres Membres.

« La Main et le Pied voulurent autrefois faire un procès au Ventre, en lui reprochant qu'ils ne pouvaient suffire à le nourrir, sans qu'il y contribuât de son côté. Ils voulaient l'obliger à travailler comme les autres membres, s'il voulait être nourri. Il leur représenta plusieurs fois le besoin qu'il avait d'aliments. La Main le refusa, et ne voulut rien porter à la bouche pour le communiquer au Ventre, qui tomba en peu de temps en défaillance par cette soustraction d'aliments. Tous les autres membres devinrent faibles et atténués, par la disette où se trouva le Ventre. La Main reconnut alors son erreur, et voulut contribuer à l'ordinaire à nourrir le Ventre ; mais il n'était plus temps, il était trop affaibli pour faire ses fonctions, parce qu'il avait été trop longtemps vide ; il rejeta les viandes qu'on lui présenta : ainsi il périt ; mais toutes les parties du corps périrent avec le Ventre, et furent punies de leur révolte. » **trad. ?**

-425 ARISTOPHANE, ***Les Chevaliers*** : le personnage du Bonhomme Peuple (Demos)

+« 0n sait comment il crayonna à l'usage du peuple souverain d'Athènes, qui était bon prince à ses heures, une jolie caricature de la démocratie. C'est dans la comédie des *Chevaliers* qu'il met en scène le bonhomme Peuple lui-même, sot, un peu sourd, irascible, radoteur et gourmand, et, à côté de lui, Cléon, le principal meneur de l'Assemblée depuis la mort de Périclès. [...] Il faut que vous sachiez, dit [un personnage] aux spectateurs, c'est-à-dire au peuple lui-même, que nous avons un maître d'un naturel difficile et colérique, Peuple, le Pnycien, mangeur de fèves, vieillard morose et un peu sourd... », Émile DESCHANEL, *Études sur Aristophane,* Paris : Hachette, 1867

http://remacle.org/bloodwolf/livres/deschanel/un.htm

≈ -370 XÉNOPHON († ≈ -355), ***Mémorables***, L. II, 3, 18 : Socrate s'adresse à un frère qui ne s'entend pas avec son frère :

« Maintenant, en effet, vous êtes dans la situation où se trouveraient les deux mains, que Dieu a faites pour s'aider mutuellement, si elles oubliaient cette destination pour se faire obstacle, ou les deux pieds, faits par une intention divine pour agir de concert, si, contrairement à ce but, ils cherchaient à s'entraver l'un l'autre. Ne serait-ce pas le comble de l'ignorance et de la folie, de tourner à notre dommage ce qui a été fait pour notre utilité ? Eh bien! il me semble que Dieu, en créant deux frères, avait en vue leur utilité réciproque, plus encore que celle des mains, des pieds, des yeux et du reste, dont il a donné aux hommes le couple fraternel. Les mains ne pourraient saisir à la fois, s'il le fallait, deux objets éloignés de plus d'une orgye, ni les pieds aller à la fois sur deux points éloignés d'une orgye ; les yeux mêmes, qui semblent avoir une portée bien plus étendue, ne peuvent voir à la fois par devant et par derrière les objets les plus rapprochés ; mais deux frères qui s'aiment, quelle que soit la distance qui les sépare, peuvent agir de concert et se servir mutuellement. », trad. du grec par Eugène TALBOT, *Œuvres complètes de Xénophon,* t. I, Paris, Hachette, 1859

http://mercure.fltr.ucl.ac.be/Hodoi/concordances/xenophon_memorables_02/lecture/3.htm

-372 PLATON (†-348), ***République***

°II, 368d-369a : « Si l'on donnait à lire de loin à des gens qui ont la vue basse des lettres en petits caractères, et que l'un d'eux s'avisât que les mêmes lettres se trouvent écrites ailleurs en caractères plus gros sur un tableau plus grand, ce leur serait, je présume, une belle chance [...] » (368d, trad. Chambry, Paris : Belles-Lettres, p. 64)

°IV, 434e-435a : « [435a] lorsqu'on dit de deux choses, l'une plus grande, l'autre plus petite, qu'elles sont la même chose, sont-elles dissemblables par ce qui fait dire d'elles qu'elles sont la même chose, ou sont-elles semblables par là ? Elles sont semblables, dit-il. — De sorte que, de même, entre un homme juste et une Cité juste, il n'y aura [b] aucune différence par rapport à la forme elle-même de la Justice, mais bien identité [*homois*] » ; 435c : « Chacun de nous porte en lui les mêmes [*ta auta*] espèces de caractères et les mêmes mœurs que la Cité, car elles n'y peuvent venir que de nous »

°V, 462c-d le doigt blessé ; 462d : « La Cité la mieux gouvernée est celle qui se rapproche le plus du modèle de l'individu » ; 464b : « Nous avons comparé une Cité bien constituée à un corps qui partage la douleur ou le plaisir d'une de ses parties »

°VIII, 556e : « Comme il suffit à un corps faible d'un petit ébranlement du dehors pour tomber malade, que parfois des troubles y éclatent même sans cause extérieure, de même une Cité, dans la même situation devient à la moindre occasion la proie de la maladie et de la guerre intestine [...] » ; 564b

°***République***. livre VIII, 557a - 562a : Le gros animal

« Quant aux particuliers qui donnent des leçons rétribuées, la multitude les nomme des sophistes et les regarde comme des rivaux. Mais ils n'enseignent pas autre chose que les opinions de la multitude, opinions qui se forment quand la multitude est assemblée. C'est là ce qu'ils nomment sagesse. Suppose un animal gros et fort ; celui qui le soigne apprend à connaître ses colères et ses désirs, comment il faut l'approcher, par où il faut le toucher, à quels moments et par quelles causes il devient irritable ou doux, quels cris il a coutume de pousser quand il est dans telle ou telle humeur, quelles paroles sont susceptibles de l'apaiser et de l'irriter. Suppose qu'ayant appris tout cela par la pratique, à force de temps, il appelle cela une sagesse ; qu'il en compose une méthode et qu'il en fasse la matière d'un enseignement. Il ne sait pas du tout en vérité ce qui parmi ces opinions et ces désirs est beau ou laid, bon ou mauvais, juste ou injuste. Il applique tous ces termes en fonction des opinions du gros animal. Ce qui fait plaisir à l'animal, il le nomme bon, ce qui répugne à l'animal, il le nomme mauvais, et il n'a pas à ce sujet d'autre critère. Les choses nécessaires, il les nomme justes et belles, car il est incapable de voir ou de montrer à autrui à quel point diffèrent en réalité l'essence du nécessaire et celle du bien. Ne serait-ce pas là un étrange éducateur ? Eh bien, tel est exactement celui qui croit pouvoir regarder comme constituant la sagesse les aversions et les goûts d'une multitude assemblée d'éléments disparates, qu'il s'agisse de peinture, de musique ou de politique. Or si quelqu'un a commerce avec la multitude et lui communique une poésie ou toute autre oeuvre d'art ou une conception politique, s'il prend la multitude comme maître en dehors du domaine des choses nécessaires, une nécessité d'airain lui fera faire ce que la multitude approuve. »

Platon, *La République,* traduction Dacier et Grou, 1920.

+Barbara Cassin, *L'effet sophistique*, Paris : Gallimard, 1995, pp. 240-242 : "Platon : le corps social ou le sens de la hiérarchie"

≈ -330 ARISTOTE,

°***Politique***, L. I, ch. 2, 1253a 20-29 : « La Cité est par nature antérieure à la famille et à chacun de nous pris individuellement. Le tout [*holon*], en effet, est nécessairement antérieur à la partie, puisque,

le corps entier une fois détruit, il n'y aura ni pied ni main, sinon par simple homonymie et au sens où l'on parle d'une main de pierre : une main de ce genre sera une main morte. [...] Si l'individu pris isolément est incapable de se suffire à lui-même, il sera par rapport à la cité comme, dans nos autres exemples, les parties sont par rapport au tout. » (trad. J. Tricot, Paris : Vrin, 1962, p. 30)

le pied et la main n'existeraient pas sans le corps entier [grande fortune à partir du XIIIe sl]

°***Politique***, III, ch. 11, 1281 a42-b10 (trad. Tricot, Paris : Vrin, p. 215)

« la multitude composée d'individus qui, pris séparément, sont des gens sans valeur, est néanmoins susceptible, prise en corps, de se montrer supérieure à l'élite [...], non pas à titre individuel, mais à titre collectif ; c'est ainsi que les repas où les convives apportent leur écot sont meilleurs que ceux dont les frais sont supportés par un seul. Dans une collectivité [*pollôn*] d'individus [*ontôn*], en effet, chacun dispose d'une partie de vertu et de sagesse pratique, et une fois réunis en corps [*suneltontas*], de même **qu'ils deviennent en quelque manière un seul homme** [***ôsper ena anthrôpon to plèthos***] **pourvu d'une grande quantité de pieds** [***polupoda***]**, de mains** [***pollucheira***] **et de sens**, ils acquièrent aussi la même unité en ce qui regarde les facultés morales et intellectuelles. »

+Barbara Cassin, *L'effet sophistique*, Paris : Gallimard, 1995, pp. 242-245 "Aristote : le pique-nique ou la ruse de la démocratie"

°***Politique***, III, 4, 1277a : « l'État se forme d'éléments dissemblables ; et de même que l'être vivant se compose essentiellement d'une âme et d'un corps ; l'âme, de la raison et de l'instinct ; la famille, du mari et de la femme ; la propriété, du maître et de l'esclave ; **de même** tous ces éléments-là se trouvent dans l'État, accompagnés encore de bien d'autres non moins hétérogènes ; ce qui empêche nécessairement qu'il n'y ait unité de vertu pour tous les citoyens, de même qu'il ne peut y avoir unité d'emploi dans les choeurs, où l'un est coryphée et l'autre figurant. »

°***Politique***, III, 16, 1287b : « [Pour interpréter la loi, ce que souhaite Aristote :] On voudrait que ce fût le rôle non d'un seul homme, mais de plusieurs. Car chaque magistrat pris individuellement juge bien quand il a reçu une formation suffisante de la loi, et il paraîtrait sans doute surprenant qu'une personne, quand elle juge, vît mieux avec deux yeux ou entendît mieux avec deux oreilles ou agît mieux avec deux mains et deux pieds, qu'une pluralité d'individus avec de multiples organes, puisque enfin nous voyons les monarques se donner à eux-mêmes des yeux, des oreilles, des mains et des pieds en grand nombre, en associant à leur pouvoir ceux qui sont amis de leur gouvernement et de leurs personnes » (trad. Tricot p. 25)

°***Politique***, IV, ch. 4, § 8 « D'autre part, il sera très facile aux domiciliés, aux étrangers, d'usurper le droit de cité, et leur fraude passera sans peine inaperçue au milieu de la multitude assemblée. On peut donc avancer que la juste proportion pour le corps politique, c'est évidemment la plus grande quantité possible de citoyens capables de satisfaire aux besoins de leur existence, mais point assez nombreux cependant pour se soustraire à une facile surveillance. » *La juste proportion pour le corps politique*. Cette solution générale est empruntée à Platon, *Lois*, liv. V, p. 277, trad. de Victor Cousin

°assimile la vie d'un corps à celle d'une Cité bien administrée *Du Mouvement des Animaux*, X, 703a28 -703b2, traduction P. Louis, Paris : Les Belles Lettres, 1973, p. 67

°***Physique*** VIII, 2, 252b : « puisque cela se produit dans le macrocosme, de même aussi dans le microcosme »

°**attribué (faussement) à ARISTOTE**, ***De Mundo*** (sans doute stoïcisme du Ier s.) : « Comment se fait-il que le monde constitué de principes contraires, à savoir le sec et l'humide, le froid et le chaud, n'ait pas été depuis longtemps détruit ? C'est comme si l'on s'étonnait qu'une cité continue d'exister alors qu'elle est composée de classes très opposées, c'est-à-dire de pauvres et de riches, de jeunes gens et de vieillards, de faibles et de forts, de méchants et de bons. C'est ignorer que c'est là ce qui a toujours été le caractère le plus frappant de la concorde civique, je veux dire un état de choses qui résulte de la pluralité, de la ressemblance et des différences, et qui embrasse dans un seul ordre à la fois la Nature et la Fortune. Peut-être la Nature se complaît-elle dans les contraires et sait-elle en dégager l'harmonie. » (Aristote, *Traité du Ciel suivi du Traité pseudo-aristotélicien du monde*, trad. J. Tricot, Paris : Vrin, 1949 ; cité par Henri Weber, "L'analogie corps humain/corps social dans la pensée politique du XVIe s.", voir 1980, pp. 140-141)

BIBLE Ancien Testament :

°**Juges** 20, 1-11 :

« Tous les enfants d'Israël sortirent, depuis Dan jusqu'à Beer Schéba et au pays de Galaad, et **l'assemblée se réunit comme un seul homme** [*egressi sunt itaque omnes filii Israhel et pariter congregati* ***quasi vir unus,*** **[ὡς ἀνὴρ εἷς]** devant l'Éternel, à Mitspa. [...] Vous voici tous, enfants d'Israël ; consultez-vous, et prenez ici une décision ! **Tout le peuple se leva comme un seul homme**

καὶ ἀνέστη πᾶς ὁ λαὸς **ὡς ἀνὴρ εἷς** λέγων

= *stansque omnis populus* ***quasi unius hominis***],

en disant : Nul de nous n'ira dans sa tente, et personne ne retournera dans sa maison. 9.Voici maintenant ce que nous ferons à Guibea : Nous marcherons contre elle d'après le sort. 11Ainsi tous les hommes d'Israël s'assemblèrent contre la ville, **unis comme un seul homme** [***quasi unus homo eadem mente unoque consilio***]. »

=Calvin, Osterwald, David Martin « et l'assemblée se réunit comme si ce n'eût été qu'un seul homme », =King James : « the congregation was assembled as one man »

NB c'est l'histoire du Lévite d'Ephraïm. Voir la reprise par Jean-Jacques Rousseau

Bible juive « "*YHWH dit à Abram : Quitte ton pays, ta ville natale, la maison de ton père, pour la terre que Je t'indiquerai. Et je ferai de toi une grande nation, un grand goy*" (Gn 12. 1 et 2). Le peuple d'Israël est goy, tous les peuples sont goy, puisque goy signifie "peuple". **Goy littéralement veut dire un « corps », un corps national, comme on parle du corps médical ou du corps social.... »**, "L'interprétation des Écritures selon la tradition juive", Conférence de Philippe Haddad, rabbin à la synagogue des Ulis, Sucy-en-Brie le 6 novembre 2005, Texte revu par l'auteur, en ligne

°« *guf*, en hébreu, n'est pas seulement le corps, mais c'est aussi les principes essentiels de la doctrine... », Maurice Mergui, *Un étranger sur le toit. Les sources midrashiques des Évangiles*, Paris : Nouveaux savoirs, 2003, p. 178

°« Corps : fondement, principe essentiel (hébreu : *guf*). Ainsi le *corps de chair* de colossiens 1, 22

pourraut bien être : l'essence de la Bonne Nouvelle (*bessora*) », Maurice Mergui, *Comprendre les origines du christianisme. De l'eschatologie juive au midrash chrétien*, Paris : Nouveaux savoirs, 2005, p. 103

°**ISAÏE**, I, 5-6 : « 5 [...] πᾶσα κεφαλὴ εἰς πόνον καὶ πᾶσα καρδία εἰς λύπην. 6 ἀπὸ ποδῶν ἕως κεφαλῆς οὔτε τραῦμα οὔτε μώλωψ οὔτε πληγὴ φλεγμαίνουσα, οὐκ ἔστιν μάλαγμα ἐπιθεῖναι οὔτε ἔλαιον οὔτε καταδέσμους »

=Vulgate : o*mne caput languidum et omne cor maerens 1:6 a planta pedis usque ad verticem non est in eo sanitas vulnus et livor et plaga tumens non est circumligata nec curata medicamine neque fota oleo*

= « [4 O nation pécheresse] 5 Déjà toute tête est malade, tout cœur est endolori.

6 De la plante du pied jusqu'à la tête, plus rien d'intact : ce n'est que blessures, meurtrissures, plaies purulentes, qui ne sont ni nettoyées, ni pansées, ni adoucies par l'huile »

°En araméen, le mot traduit par "corps" désigne la personne tout entière **??**

°**DANIEL**, 2, 31-45 l'explication par Daniel du songe du roi « O roi, tu regardais, et tu voyais une grande statue ; cette statue était immense, et d'une splendeur extraordinaire ; elle était debout devant toi, et son aspect était terrible. 32 La tête de cette statue était d'or pur ; sa poitrine et ses bras étaient d'argent ; son ventre et ses cuisses étaient d'airain ; 33 ses jambes, de fer ; ses pieds, en partie de fer et en partie d'argile. 34 Tu regardais, lorsqu'une pierre se détacha sans le secours d'aucune main, frappa les pieds de fer et d'argile de la statue, et les mit en pièces. 35 Alors le fer, l'argile, l'airain, l'argent et l'or, furent brisés ensemble, et devinrent comme la balle qui s'échappe d'une aire en été ; le vent les emporta, et nulle trace n'en fut retrouvée. Mais la pierre qui avait frappé la statue devint une grande montagne, et remplit toute la terre. 36 Voilà le songe. Nous en donnerons l'explication devant le roi. » trad. Segond

°**Torah orale (Midrash) :** ***Genèse Rabba*** 100, 9 « Devant ses frères soucieux de sa réaction alors qu'ils restaient seuls après la mort de leur père Jacob, Joseph dit : Vous êtes le corps et moi la tête !. Si le corps est pris, est-ce que la tête est bonne ? Et est-ce que je peux me faire l'adversaire de mon père ? [...] »

°***Midrash Nèèlam de Ruth*** 77d : fait remarquer les 248 mots des textes du *Shema Israël* dans la Torah écrite, comme autant de membres du corps. Vivre ce *shema*, c'est guérir entièrement le corps (cité par Marie Vidal, *Un Juif nommé Jésus. Une lecture de l'Évangile à la lumière de la Torah*, Paris : Albin Michel, format Poche, 2000, p. 285)

Au IIe siècle avant notre ère, **Rome** devient la "**Caput Mundi**" :

+« Chez Tite-Live, Romulus est censé avoir déclaré au Romain frappé de stupeur : « Va et annonce aux Romains que la volonté du ciel est de faire de ma Rome la capitale du monde (*Roma caput orbis terrarum*). Qu'ils pratiquent donc l'art militaire. Qu'ils sachent et qu'ils apprennent à leurs enfants que nulle puissance humaine ne peut résister aux armes

romaines ». Message de portée nationaliste, et manifestement anachronique. Aux origines de Rome, pareilles perspectives impérialistes étaient inexistantes : le motif célèbre de la *Roma caput mundi* peut difficilement être antérieur au IIe siècle avant Jésus-Christ. », Jacques POUCET, prof. à l'U. de Louvain, "Le Roi Romulus ou les silences de l'histoire", Folia electronica, U. de Louvain-la-neuve, n° 12, décembre 2006 http://bcs.fltr.ucl.ac.be/FE/12/RomParis.htm

+« Il n'a pas suffi à Rome d'être au centre pour attirer le monde à elle. Il lui fallait aussi en être la tête, au sens d'un organisme vivant. « *Roma caput mundi* » : gravée dans une pierre du Cirque Flaminius, cette inscription définit l'idéologie, fondamentalement romaine, de la ville capitale. À l'inverse des cités grecques qui essaimaient en envoyant leurs citoyens s'établir ailleurs pour fonder une nouvelle cité, rapidement autonome, Rome s'étend, grandit et grossit, comme un corps vivant. Les Grecs ne lient pas leur culture à un territoire : on peut être Grec en Afrique, en Gaule, en Italie, car il n'y a pas de capitale de l'hellénisme. En revanche, pour les Romains, Rome est unique, et le Romain qui s'installe ailleurs ne peut qu'y reproduire le modèle de sa ville, car il ne peut concevoir la naissance d'une ville seulement dans un rite de fondation ; pour exister, une ville romaine doit être une Rome en réduction. », Paul-Augustin DEPROOST, prof. à l'U. de Louvain, "Rome. Les enjeux idéologiques", Folia Electronica Classica (Louvain-la-Neuve), n° 2, juillet-décembre 2001

http://bcs.fltr.ucl.ac.be/FE/02/Utopie.html#Caput

≈-54 **CICÉRON**, ***De Re publica***, I, XXV, 39 **: « Est igitur, inquit Africanus, res publica res populi, populus autem** non omnis hominum **cœtus** quoquo modo **congregatus**, sed **cœtus** multitudinis, juris **consensu** et utilitatis **communione** sociatus »

=Donc, reprit l'Africain, la république, c'est la chose du peuple ; mais un peuple n'est pas un rassemblement quelconque de gens réunis n'importe comment ; c'est le rassemblement d'une multitude d'individus, qui se sont associés en vertu d'un accord sur le droit et d'une communauté d'intérêts.

=Un peuple n'est pas toute réunion d'hommes assemblés au hasard, mais une société formée sous la sauvegarde des lois et dans un but d'utilité commune, trad. Nisard, 1841, t. IV, p. 292

=un peuple est une multitude assemblée par la reconnaissance du droit et la communauté des intérêts » trad. dans Gilson, *Les Métamorphoses de la cité de Dieu*, réed. 2005, p. 51

cité par AUGUSTIN, *Civitas Dei*, XIX, 21, 1

°***De Re publica***, II, 3, 3 : « j'atteindrai plus aisément le but que j'ai en vue, en vous montrant notre république à sa naissance, dans sa croissance, dans son âge adulte et enfin sa pleine vigueur [*si nostram rem publicam vobis et nascentem et crescentem et adultam et iam firmam atque robustam ostendero*] que si, comme Socrate, je forgeais un État idéal »

-44 CICÉRON, ***De Officiis***, L. III § 21-22 : « Enlever quelque chose à autrui, et qu'un homme augmente son bien au détriment d'un homme, cela va plus contre la nature que la mort [...]. Car cela supprime la vie en commun [*convictum*] et le lien de société [*societas*] des hommes. [...] De même que si chaque membre avait l'idée de penser qu'il pourrait être vigoureux s'il tirait à lui la vigueur du membre voisin, l'affaiblissement et la mort de tout le corps seraient inévitables ; de même, si chacun de nous vient à s'emparer des biens des autres et à enlever ce qu'il peut à chacun, pour son propre

avantage, le bouleversement de la société et de la communauté [*communitas*] des hommes est-il inévitable. »

°L. III, 32 : « En ce qui concerne [le tyran] Phalaris, le jugement est tout à fait facile. Il n'existe en effet aucun lien social [*societas*] entre nous et les tyrans, mais plutôt une opposition absolue ; et cela ne va pas contre la nature de dépouiller, si on le peut, celui qu'il est beau de tuer ; en outre tout cette race [*genus*] funeste et maudite doit être bannie de la communauté humaine [*hoc omne genus pestiferum atque impium ex hominum communitate exterminandum est*]. Et en effet , de même que l'on coupe [*amputantur*] certains membres , s'ils commencent à être privés de sang et, en quelque sorte, de vie, et s'ils nuisent aux autres parties du corps, de même cette sauvagerie et cette monstruosité de bête sous figure humaine, doivent être retranchées de l'humanité, pour ainsi dire, commune qui forme un corps [*a communi tanquam humanitate corporis segreganda est*] »

=« [32] Nam quod ad Phalarim attinet, perfacile iudicium est. Nulla est enim societas nobis cum tyrannis et potius summa distractio est, neque est contra naturam spoliare eum, si possis, quem est honestum necare, atque hoc omne genus pestiferum atque impium ex hominum communitate exterminandum est. Etenim, ut membra quaedam amputantur, si et ipsa sanguine et tamquam spiritu carere coeperunt et nocent reliquis partibus corporis, sic ista in figura hominis feritas et immanitas belluae a communi tamquam humanitate corporis segreganda est. »

CICÉRON, ***De natura deorum***, L. II, 22,58

≈-27 VIRGILE (†-19), °***Géorgiques***, L. IV, 214 : tant que le roi des abeilles est vivant, un même esprit les anime lorsque il est mort, le pacte est rompu =*Rege incolumi* ***mens omnibus una est*** *; amisso rupere fidem constructaque* [...]. Le roi est le gardien de leurs travaux ; il est un autre elles-mêmes = *Ille operum custos, illum admiruntur*

°**en droit**, à Rome, à l'époque classique, la pleine personnalité est appelée *caput* (Digeste, II) : personne capable d'avoir des droits : *Servi nullum* ***caput*** *habent* ; « Le châtiment suit le coupable », Digeste, 47, 1, 1, 2 : *Noxa caput sequitur*

+voir le mémoire de Guillaume Dumont, *La mort civile dans l'ancien droit*, 2000, en ligne www.balde.net/memoires/dumont.pdf

-26 TITE-LIVE (†17ap.), ***Histoire romaine***, II, 32-40 : sur Menennius Agrippa

[Ménénius Agrippa, en 494 av. JC, conte cette fable à la plèbe (classe sociale la moins élevée) qui a fait sécession et la décide à faire la paix avec la classe sociale la plus élevée (les patriciens)] :

« Placuit igitur oratorem ad plebem mitti Menenium Agrippam, facundum uirum et quod inde oriundus erat plebi carum. Is intromissus in castra prisco illo dicendi et horrido modo nihil aliud quam hoc narrasse fertur : tempore quo in homine non ut nunc omnia in unum consentiant, sed singulis membris suum cuique consilium, suus sermo fuerit, indignatas reliquas partes sua cura, suo labore ac ministerio uentri omnia quaeri, uentrem in medio quietum nihil aliud quam datis uoluptatibus frui ;

conspirasse inde ne manus ad os cibum ferrent, nec os acciperet datum, nec dentes quae acciperent conficerent. Hac ira, dum uentrem fame domare uellent, ipsa una membra totumque corpus ad extremam tabem uenisse. Inde apparuisse uentris quoque haud segne ministerium esse, nec magis ali quam alere eum, reddentem in omnes corporis partes hunc quo uiuimus uigemusque, diuisum pariter in uenas maturum confecto cibo sanguinem. Comparando hinc quam intestina corporis seditio similis esset irae plebis in patres, flexisse mentes hominum.. »

=Le sénat décida d'envoyer Menenius Agrippa haranguer la plèbe : c'était un homme qui savait parler et qui avait les faveurs de la plèbe dont il était issu. Autorisé à entrer dans le camp, il se borna, dit-on, à narrer, dans le style heurté de ces temps éloignés, l'histoire suivante. En ce temps dans l'homme ce n'était pas encore, comme aujourd'hui, le consensus de tous pour un [*omnia in unum **co**nsentiant*], mais chaque membre [*singulis membris*] était pour soi [*suum cuique **co**nsilium*], et avait son langage ; il y eut un jour une indignation générale : chacun était furieux de travailler et de prendre de la peine pour l'estomac, tandis que l'estomac, bien tranquille au milieu du corps, n'avait qu'à jouir des plaisirs qu'ils lui procuraient. Ils se mirent donc d'accord [***co**nspirasse*] : la main ne porterait plus la nourriture à la bouche, la bouche refuserait de prendre ce qu'on lui donnerait, les dents de le mâcher. Le but de cette colère était de mater l'estomac en l'affamant, mais les membres et le corps tout entier furent réduits dans le même temps à une faiblesse extrême. Il leur apparut alors que l'estomac lui aussi jouait un rôle [*ministerium*] aussi, qu'il les entretenait comme eux-mêmes l'entretenaient, en renvoyant dans toutes les parties du corps ce qui était produit par la digestion, qui donne vie et vigueur, et d'une façon pareille [*diuisum pariter*] dans le sang, qui coule dans nos veines. Par cette comparaison [***co**mparando*], en montrant comment la sédition des membres intestins du corps était similaire à la colère de la plèbe contre les patriciens, il fléchit l'esprit de ces hommes.

+[FUSTEL de COULANGES : « Ni *populus* ni *plebs* ne désignaient proprement ce que nous appelons aujourd'hui le peuple. *Populus* était le corps politique, quelque étroit ou quelque étendu qu'il pût être. *Plebs* ne signifiait pas une partie du *populus;* les mots *plebs et populus* n'avaient même aucun rapport entre eux. Le plébéien pouvait être ou n'être pas dans le *populus.* Les deux choses ne se confondaient pas. Ainsi l'on pouvait écrire une phrase, telle que celle-ci : *Patres avertunt populum a plebeis* (Tite-Live, IV, 56, 3), pour dire que, dans des comices centuriates réunis pour nommer des tribuns militaires avec puissance de consul, les patriciens avaient détourné le peuple de choisir des plébéiens; dans cette phrase le mot peuple désigne le corps électoral; il est composé de patriciens et de plébéiens distribués en classes et centuries. »]

°+Après sa disparition et son ascension, Romulus apparaît à Iulius Proculus. Chez **Tite-Live (I, 16, 7)**, le fondateur est censé avoir déclaré au Romain frappé de stupeur: « Va et annonce aux Romains que la volonté du ciel est de faire de ma Rome la capitale du monde (***Roma caput orbis terrarum***). Qu'ils pratiquent donc l'art militaire. Qu'ils sachent et qu'ils apprennent à leurs enfants que nulle puissance humaine ne peut résister aux armes romaines ». On saisit la portée nationaliste et idéologique d'un message, qui est manifestement anachronique. Aux origines de Rome, pareilles perspectives impérialistes étaient inexistantes: le motif célèbre de la *Roma caput mundi* peut difficilement être antérieur au IIIe siècle avant Jésus-Christ.

°**I, 55**, 5-6 : « Ce présage [*auspicio*] de durée fut suivi d'un autre prodige annonçant la grandeur de l'empire : en creusant les fondations du temple, on mit au jour, dit-on, une tête humaine dont les traits étaient intacts [***caput humanum** integra facie*]. Cette découverte

annonçait, à n'en pas douter, que ce lieu serait au sommet de l'empire et à la tête du monde [***caput rerum***] ; ainsi prophétisèrent les devins [...] », trad. in Budé

« lorsque Tarquin fit préparer les fondations du temple de Jupiter O.M., les terrassiers mirent au jour une tête humaine, *caput humanum*, où l'on vit la promesse que ce lieu serait la tête de l'Empire : *arcem eam imperii caputque rerum fore portendebat* », Dumézil, *La RRA*, p. 465 +Denys IV, 59-61

°V, 54, 7 : « *Hic Capitolium est, ubi quondam capite humano invento responsum est eo loco caput rerum summamque imperii fore* » =Ici se trouve le Capitole, où jadis, après la découverte d'une tête d'homme, il fut prédit que serait la tête du monde et le centre de l'empire (éd. Bayet, trad. Baillet, Belles-Lettres, 1954)

=PLINE l'Ancien, *Histoire Naturelle*, XXIII, 4 caput mundi (Jean Hubaux, *Les grands Mythes de Rome*, Paris : PUF, 1945, p.30)

6-7 avt JC texte d'un édit d'Auguste où il est question de *Hellênon sômati*, la classe des Hellènes

≈55 **SÉNÈQUE** (†65)

°***Épîtres***, Lettre 92, 30 [Livre XV] : « *socii ejus* [*dei*] *sumus et membra* » :

30] Sed si *cui virtus animusque in corpore praesens*, hic deos aequat, illo tendit originis suae memor. Nemo inprobe eo conatur ascendere unde descenderat. Quid est autem cur non existimes in eo divini aliquid existere qui dei pars est ? Totum hoc quo continemur **et unum est et deus; et socii sumus eius et membra.** Capax est noster animus, perfertur illo si vitia non deprimant. Quemadmodum corporum nostrorum habitus erigitur et spectat in caelum, ita animus, cui in quantum vult licet porrigi, in hoc a natura rerum formatus est, ut paria dis vellet ; et si utatur suis viribus ac se in spatium suum extendat, non aliena via ad summa nititur.

= *Mais un cœur généreux qu'habite la vertu* **est l'égal des dieux** ; c'est vers eux qu'il s'élève, car il a souvenir de son origine. Ce n'est jamais une témérité de vouloir remonter au lieu d'où l'on est descendu. Et **pourquoi ne pas voir quelque chose de divin dans l'être qui est une parcelle de la divinité** ? **Ce grand tout, dans lequel nous sommes compris, est un, et cet un est dieu : nous sommes ses associés, nous sommes ses membres**.

+« Le prince est l'âme de la *respublica* ; et la *respublica*, le corps du prince » :

°***Let. à Lucilius***, 95 : « *Membra sumus corporis magni. Natura nos cognatos edidit. Haec nobis amorem indidit mutuum, nos sociabiles fecit. Itaque versus iste terentianus et in pectore et in ore sit :* Homo sum : humani nihil a me alienum puto. »

= Nous sommes les membres d'un grand corps. La nature nous a produits de la même souche : elle a mis en nous un mutuel amour, elle nous a formés sociables. Ainsi que ce vers de Térence nous soit au cœur et sur les lèvres : Je suis homme et ne m'estime étranger rien d'humain.

°***Let. à Lucilius***, 102, 6 : « *quaedam continua corpora esse, ut hominem ; quaedam esse composita, ut navem, domum, omnia denique quorum diversae partes iunctura in unum coactae sunt ; quaedam ex distantibus, quorum adhuc membra separata sunt, tamquam exercitus, populus, senatus. Illi enim*

perquos ista corpora efficiuntur iure aut officio cohaerent, natura diductiet singuli sunt. »

=« qu'il est des corps continus, tels que l'homme ; des corps composés, comme un vaisseau, une maison, enfin tout ce qui forme unité par l'assemblage de diverses parties ; des corps divisibles, aux membres séparés, tels qu'une armée, un peuple, un sénat : car les membres qui constituent ces corps sont réunis par droit ou par devoir, mais distincts et isolés par nature. »

autre trad. : « Certains corps sont jointifs [*continua*], comme un homme ; certains sont composites, comme un vaisseau et une maison ; certains sont formés d'éléments distincts, dont les membres restent séparés, comme l'armée, le peuple, le sénat. En effet ceux qui constituent de tels corps sont un ensemble en droit ou par leur activité, mais par leur nature ils sont séparés les uns des autres et indépendants » (trad. par Pierre Michaud-Quantin, *Universitas. Expressions du mouvement communautaire dans le Moyen-Age latin*, Paris : Vrin, 1970, p. 60)

°***De Ira***, L. II, ch. 31, 7 :

« 7. *Nefas est nocere patriae ; ergo ciui quoque, nam hic pars patriae est — sanctae partes sunt, si uniuersum uenerabile est ; ergo et homini, nam hic in maiore tibi urbe ciuis est. Quid si nocere uelint manus pedibus, manibus oculi ? Vt omnia inter se membra consentiunt quia singula seruari totius interest, ita homines singulis parcent quia ad coetum geniti sunt, salua autem esse societas nisi custodia et amore partium non potest.* »

=« C'est un sacrilège de nuire à la patrie, par conséquent à un concitoyen ; il est une partie de la patrie : quand le tout est sacré, les parties ne le sont pas moins. L'homme est donc tenu de respecter l'homme, qui est pour lui concitoyen de la grande cité. Qu'arriverait-il, si nos mains voulaient faire la guerre à nos pieds, et nos yeux à nos mains ? Entre tous les membres [du corps humain] l'harmonie [*con-sentire*] règne , parce que tous sont intéressés à la conservation de chacun ; de même les hommes doivent s'épargner les uns les autres, parce qu'ils sont nés pour la société, laquelle ne saurait subsister sans l'appui mutuel et bienveillant de ses parties. », trad. Panckouke, remaniée

°***De Clementia***, L. I, III-IV : « III Que la clémence soit de toutes les vertus celle qui convient le mieux à l'homme, comme étant celle qui nous humanise le plus, c'est une vérité nécessaire et aussi constante pour nous stoïciens, qui voulons qu'on voie dans l'homme un être sociable, né pour le bien général, que pour ceux qui le vouent uniquement au plaisir, et jamais ne parlent ou n'agissent sans avoir leur intérêt pour but. Car si c'est le calme et le repos qu'il aime, l'homme trouve dans sa nature cette vertu qui chérit la paix, qui retient le bras prêt à frapper. Mais il n'est personne en qui la clémence soit plus belle que dans un roi ou chef d'Empire. En effet une grande puissance n'est honorable et glorieuse qu'autant que son action est salutaire ; et c'est un fléau que celle qui n'est forte que pour le mal. Il a seul fondé sa grandeur sur une ferme base, celui que la république sait être non pas seulement le chef, mais l'homme du peuple, dont on sent journellement la sollicitude veiller à la conservation de tous et de chacun ; dont la présence, loin d'être comme l'apparition d'un féroce et nuisible animal élancé de son repaire et qui fait tout fuir, semble celle d'un astre bienfaisant et pur, vers lequel on vole, on s'empresse. Tous sont prêts à se dévouer pour lui aux glaives assassins ; ils voudront qu'il passe sur leurs corps, s'il faut pour le sauver joncher sa route de cadavres humains. Sentinelles vigilantes, ils protègent la nuit son sommeil ; ils se pressent à ses côtés, ils l'environnent pour le défendre ; ils courent au-devant des périls qui le menacent. Ce n'est point sans raison qu'existe chez les peuples et dans les cités ce concert d'amour et de protection pour le chef, et que chacun prodigue sa personne et ses biens partout où le salut du souverain le demande**. Ce n'est point mépris de soi-même ou folie, si tant de milliers de têtes consentent à tomber pour une seule, si tant de morts rachètent une seule vie**, quelquefois celle d'un vieillard infirme*. De même en effet que le corps est tout entier au service de

l'âme ; en vain appartiennent à l'un la noblesse des formes et des proportions, tandis que l'autre habite en nous inaperçue, insaisissable, et ne sait elle-même quel endroit la recèle ; les mains, les pieds, les yeux ne s'en font pas moins ses ministres, cette chair est son rempart, son ordre me cloue sur place ou me fait courir saus relâche et par tous chemins ; quand ce maître est cupide, nous explorons les mers dans l'espoir du gain ; s'il aime la gloire, nous avons bientôt livré notre main aux flammes, ou sauté volontairement dans l'abîme : de même aussi cette immense multitude, enveloppe d'une seule âme, est gouvernée par son souffle** et obtempère à sa sagesse, menacée qu'elle est de périr écrasée sous ses propres forces, dès qu'une puissante raison ne la soutient plus.

IV. C'est donc leur propre conservation que les peuples aiment, lorsque pour un seul homme ils font sortir dix légions en bataille, lorsqu'ils s'élancent aux premières lignes et offrent leurs poitrines aux blessures pour ne pas voir ses drapeaux reculer. **Le prince est le lien qui fait de la république un seul corps, il est le souffle, il est la vie que respirent ces milliers d'hommes**, inutiles fardeaux pour eux-mêmes et proies pour l'ennemi, si ce génie de tout l'empire se retire d'eux.

Le roi vivant, tous ont un même esprit ;
Sa mort brise le pacte. Virgile, *Georg.*, IV, 219

Ce sera là le coup mortel pour la paix que Rome donne au monde ; la fortune du peuple-roi s'écroulera. Un tel danger sera loin de lui, tant qu'il saura supporter le frein ; que si quelque jour il le brise, ou si quelque accident l'en dégage et qu'il se refuse à le reprendre, cette belle unité, ce faisceau du plus grand des Empires éclatera en mille pièces ; et Rome ne sera plus souveraine le jour où elle cessera d'obéir.

Si donc les princes et les rois, si les tuteurs des Etats, de quelque nom qu'on les salue, se voient l'objet d'affections plus fortes que ne le sont même les affections privées, n'en soyons pas surpris. Et si le bon citoyen préfère l'intérêt de sa patrie au sien propre, naturellement cette préférence embrasse celui qui est la patrie personnifiée. Dès longtemps, en effet, l'empereur s'est tellement confondu avec la république, que l'un ne peut être séparé de l'autre sans que tous deux périssent : le chef a besoin des forces de tous, et il faut une tête à l'Etat.

V [...] Oui, César, puisque, comme je le prouve en ce moment, **vous êtes l'âme de la république, celle-ci étant votre corps [*animus rei publicae tu es, illa corpus tuum*]**, vous voyez combien la clémence est un besoin pour vous »

*note ; Voir, pour tout ce morceau, BOSSUET, *Educat. du Dauphin* : *« Le prince, en tant que prince, n'est point un homme particulier... »*

**Image reproduite par Florus, liv. IV.

°***De Clementia***, =III, 2. Nullam ex omnibus virtutibus homini magis convenire, cum sit nulla humanior, constet necesse est non solum inter nos, **qui hominem sociale animal communi bono genitum videri volumus**, sed etiam inter illos, qui hominem voluptati donant, quorum omnia dicta factaque ad utilitates suas spectant ; nam si quietem petit et otium, hanc virtutem naturae suae nanctus est, quae pacem amat et manus retinet. 3. Nullum tamen clementia ex omnibus magis quam regem aut principem decet. Ita enim magnae vires decori gloriaeque sunt, si illis salutaris potentia est; nam pestifera vis est valere ad nocendum. Illius demum magnitudo stabilis fundataque est, quem omnes tam supra se esse quam **pro se** sciunt, cuius curam excubare pro salute singulorum atque universorum cottidie experiuntur, quo procedente non, tamquam malum aliquod aut noxium animal e cubili prosilierit, diffugiunt, sed tamquam ad clarum ac beneficum sidus certatim advolant. Obicere se pro illo mucronibus

insidiantium paratissimi et **substernere corpora sua, si per stragem illi humanam iter ad salutem struendum sit**, somnum eius nocturnis excubiis muniunt, latera obiecti circumfusique defendunt, incurrentibus periculis se opponunt.

4. Non est hic sine ratione populis urbibusque **consensus** sic protegendi amandique reges et se suaque iactandi, quocumque desideravit imperantis salus ; nec haec vilitas sui est aut dementia **pro uno capite** tot milia excipere ferrum ac multis mortibus **unam animam redimere** nonnumquam senis et invalidi.

5. Quemadmodum **totum corpus animo deservit** et, cum hoc tanto maius tantoque speciosius sit, ille in occulto maneat tenuis et in qua sede latitet incertus, **tamen manus, pedes, oculi negotium illi gerunt, illum haec cutis munit**, illius iussu iacemus aut inquieti discurrimus, cum ille imperavit, sive avarus dominus est, mare lucri causa scrutamur, sive ambitiosus, iam dudum dextram flammis obiecimus aut voluntarii terram subsiluimus, **sic haec immensa multitudo unius animae circumdata illius spiritu regitur**, illius ratione flectitur pressura se ac fractura viribus suis, nisi consilio sustineretur.

IV. 1. **Suam itaque incolumitatem amant, cum pro uno homine** denas legiones in aciem deducunt, cum in primam frontem procurrunt et adversa volneribus pectora ferunt, ne imperatoris sui signa vertantur. **Ille est enim vinculum, per quod res publica cohaeret, ille spiritus vitalis, quem haec tot milia trahunt nihil ipsa per se futura nisi onus et praeda, si mens illa imperii subtrahatur**.

Rege incolumi mens omnibus una ; amisso rupere fidem.

2. Hic casus Romanae pacis exitium erit, hic tanti fortunam populi in ruinas aget ; tam diu ab isto periculo aberit hic populus, quam diu sciet ferre frenos, quos si quando abruperit vel aliquo casu discussos reponi sibi passus non erit, **haec unitas et hic maximi imperii contextus in partes multas dissiliet**, idemque huic urbi finis dominandi erit, qui parendi fuerit. 3. Ideo principes regesque et quocumque alio nomine sunt tutores status **publici** non est mirum amari ultra **privatas** etiam necessitudines; nam si sanis hominibus publica privatis potiora sunt, sequitur, ut is quoque carior sit, **in quem se res publica convertit**. Olim enim ita se induit rei publicae Caesar, ut seduci alterum non posset sine utriusque pernicie ; nam et illi viribus opus est et huic **capite**.

V, 1 [...] **tu animus rei publicae tuae es, illa corpus tuum** [...] »

†65 LUCAIN, *Pharsale*, L. I, 183-194 :

« Dans sa course, César avait déjà vaincu les glaces des Alpes. En lui-même il projetait d'immenses changements et une guerre future. Quand il atteignit les flots du petit Rubicon, le général crut voir l'apparition immense de la patrie tremblante. Elle brillait dans la nuit obscure. Le visage décomposé, elle répandait ses cheveux blancs autour de sa tête recouverte de tours. Elle s'arrachait la chevelure et se dressait les bras nus

[*ingens visa duci patriae trepidantis imago*
clara per obscuram voltu maestissima noctem
turrigero canos effundens vertice crines
caesarie lacera nudisque adstare lacertis].

Elle prit la parole tout en gémissant :"Soldats, où allez-vous trop loin ? Où portez-vous mes étendards ? Si vous venez dans le respect de la loi, si vous êtes de bons citoyens, la frontière se trouve ici." Alors un

sentiment d'horreur s'empara des membres du général. Sa chevelure se hérissa. Une soudaine faiblesse arrêta sa marche et retint ses pas au bord du Rubicon. Alors César dit : [...] », trad. de Marmontel, Paris : Garnier Frères, 1865 http://www.remacle.org/

°**autre trad.** « Déjà César avait franchi le sommet glacé des Alpes, l'esprit violemment agité, le coeur plein de la guerre future. A peine fut-il arrivé aux bords étroits du Rubicon, une grande ombre lui apparut : c'était l'image de la patrie ! elle brillait dans l'ombre de la nuit. Elle était tremblante et consternée. De son front couronné de tours, ses cheveux blancs tombaient épars. Debout devant lui, les bras nus, [1,190] elle prononce ces paroles entrecoupées de gémissements : "Où allez-vous, soldats, où portez-vous mes enseignes ? Si vous respectez les lois, si vous êtes citoyens, arrêtez ! un pas de plus serait un crime." A ces mots, le coeur de César est saisi d'horreur ; ses cheveux se dressent sur sa tête, et la langueur dont il est abattu enchaîne ses pas au rivale. Mais bientôt » Itinera electronica

Bible Nouveau Testament

°***L'Epître aux Hébreux*** X, 5 met dans la bouche du Christ le Psaume 40 : « C'est pourquoi, entrant dans le monde, il dit : "Tu n'as pas voulu de sacrifice, ni d'offrande /**Aussi m'as-tu façonné un corps**" »

Διὸ εἰσερχόμενος εἰς τὸν κόσμον λέγει, Θυσίαν καὶ προσφορὰν οὐκ ἠθέλησας, σῶμα δὲ κατηρτίσω μοι·	C'est pourquoi Christ, entrant dans le monde, dit : Tu n'as voulu ni sacrifice ni offrande, Mais tu m'as formé un corps ;

Vulgate : « ideo ingrediens mundum dicit hostiam et oblationem noluisti *corpus autem aptasti* mihi »

+Même faute : « la Lettre aux Hébreux, qui met sur les lèvres du Christ quelques versets du Psaume 40: "Tu n'as voulu ni sacrifice ni oblation ; mais tu m'as façonné un corps... Voici, je viens..., pour faire, ô Dieu, ta volonté" (He 10, 5-7; cf. *Ps 40* [39], 7-9). Selon l'auteur de la Lettre, ces paroles prophétiques ont été prononcées par le Christ au moment de son entrée dans le monde. Elles expriment son mystère et sa mission. Elles commencent donc à se réaliser dès le moment de l'Incarnation, bien qu'elles atteignent leur sommet dans le sacrifice du Golgotha. », pape Jean-Paul II, Jeudi-saint 1999

Or le psaume dit « Le sacrifice, l'offrande, tu ne ledésires pas. Tu m'as creusé l'oreille »

(tu m'as percé les oreilles =tu as ouvert mes oreilles)

°PAUL

°*Ie Épître aux Corinthiens*

X, 16-17 : « Puisqu'il y a un seul pain, nous sommes tous un seul Corps, car tous nous participons au même pain »

°I Co, XII, 4-29 :

« [**4**] Il y a diversité de dons, mais le même Esprit; [**5**] diversité de ministères, mais le même Seigneur ; [**6**] diversité d'opérations, mais le même Dieu qui opère tout en tous. [**7**] Or, à chacun la manifestation de l'Esprit est donnée pour l'utilité commune. [**8**] En effet, à l'un est donnée par l'Esprit une parole de sagesse ; à un autre, une parole de connaissance, selon le même Esprit; [**9**] à un autre, la

foi, par le même Esprit ; à un autre, le don des guérisons, par le même Esprit ; [**10**] à un autre, le don d'opérer des miracles ; à un autre, la prophétie ; à un autre, le discernement des esprits ; à un autre, la diversité des langues ; à un autre, l'interprétation des langues. [**11**] Un seul et même Esprit opère toutes ces choses, les distribuant à chacun en particulier comme il veut. [**12**] Car, comme le corps est un et a plusieurs membres, et comme tous les membres du corps, malgré leur nombre, ne forment qu'un seul corps, ainsi en est-il de Christ.

[**13**] Nous avons tous, en effet, été baptisés dans un seul Esprit, pour former un seul corps, soit Juifs, soit Grecs, soit esclaves, soit libres, et nous avons tous été abreuvés d'un seul Esprit. [**14**] Ainsi le corps n'est pas un seul membre, mais il est formé de plusieurs membres. [**15**] Si le pied disait : Parce que je ne suis pas une main, je ne suis pas du corps — ne serait-il pas du corps pour cela ? [**16**] Et si l'oreille disait : Parce que je ne suis pas un œil, je ne suis pas du corps, — ne serait-elle pas du corps pour cela ? [**17**] Si tout le corps était œil, où serait l'ouïe ? S'il était tout ouïe, où serait l'odorat ? [**18**] Maintenant Dieu a placé chacun des membres dans le corps comme il a voulu. [**19**] Si tous étaient un seul membre, où serait le corps ? [**20**] Maintenant donc il y a plusieurs membres, et un seul corps. [**21**] L'œil ne peut pas dire à la main : Je n'ai pas besoin de toi ; ni la tête dire aux pieds : Je n'ai pas besoin de vous. [**22**] Mais bien plutôt, les membres du corps qui paraissent être les plus faibles sont nécessaires ; [**23**] et ceux que nous estimons être les moins honorables du corps, nous les entourons d'un plus grand honneur. Ainsi nos membres les moins honnêtes reçoivent le plus d'honneur, [**24**] tandis que ceux qui sont honnêtes n'en ont pas besoin. Dieu a disposé le corps de manière à donner plus d'honneur à ce qui en manquait, [**25**] afin qu'il n'y ait pas de division dans le corps, mais que les membres aient également soin les uns des autres. [**26**] Et si un membre souffre, tous les membres souffrent avec lui ; si un membre est honoré, tous les membres se réjouissent avec lui. [**27**] Vous êtes le corps de Christ, et vous êtes ses membres, chacun pour sa part [Ὑμεῖς δέ ἐστε σῶμα Χριστοῦ καὶ μέλη ἐκ μέρους ; Vulg.***Vos estis Corpus Christi et membra de membro***].

[**28**] Et Dieu a établi dans l'Église premièrement des apôtres, secondement des prophètes, troisièmement des docteurs, ensuite ceux qui ont le don des miracles, puis ceux qui ont les dons de guérir, de secourir, de gouverner, de parler diverses langues. [**29**] Tous sont-ils apôtres ? Tous sont-ils prophètes ? Tous sont-ils docteurs ? [**30**] Tous ont-ils le don des miracles ? Tous ont-ils le don des guérisons ? Tous parlent-ils en langues ? Tous interprètent-ils ? »

°***Épître aux Romains*** 12, 5, « *Christi sumus membra* »

Rom, 12, 5 « …ainsi nous à plusieurs, nous ne formons qu'un seul corps dans le Christ, étant, chacun pour sa part, membres les uns des autres. »

°***Épître aux Ephésiens*** ce résultat de l'histoire, ce sera « de rassembler, de réunir comme sous un seul chef, ***anakephalai****ôsasthai*, toutes choses dans le Christ » (*Eph*., I, 10) ; I, 22-23 : « Dieu a constitué le Christ la tête de toute l'Église, l'Église est le corps du Christ et sa plénitude »

Chaque fidèle de cette Eglise est un « élu », « un habitacle de Dieu en esprit », « un temple saint dans le Seigneur » (Ephés, II, 21-22).

Ephésiens, II : ἐν τῇ σαρκὶ αὐτοῦ, 15 τὸν νόμον τῶν ἐντολῶν ἐν δόγμασιν καταργήσας, ἵνα τοὺς δύο κτίσῃ ἐν αὐτῷ εἰς ἕνα καινὸν ἄνθρωπον ποιῶν εἰρήνην,

=ayant anéanti par sa chair la loi des ordonnances dans ses prescriptions, afin de créer en lui-même avec les deux un seul homme nouveau, en établissant la paix,

16 καὶ ἀποκαταλλάξῃ τοὺς ἀμφοτέρους ἐν ἑνὶ σώματι τῷ θεῷ διὰ τοῦ σταυροῦ, ἀποκτείνας τὴν ἔχθραν ἐν αὐτῷ.

=et de les réconcilier, l'un et l'autre en un seul corps, avec Dieu par la croix, en détruisant par elle l'inimitié.

« C'est pourquoi vous souvenant qu'étant Gentils par votre origine, et du nombre de ceux qu'on appelle incirconcis, pour les distinguer de ceux qu'on appelle circoncis selon la chair, à cause d'une circoncision faite par la main des hommes, vous n'aviez point alors de part en Jésus-Christ, vous étiez et entièrement séparés de la société d'Israël, vous étiez étrangers à l'égard des alliances divines, vous n'aviez pas l'espérance des biens promis, et vous étiez sans Dieu en ce monde. Mais maintenant que vous êtes en Jésus-Christ, vous qui étiez autrefois éloignés de Dieu, vous êtes devenus proches de lui par le sang de Jésus-Christ. Car c'est lui qui est notre paix; *c'est lui qui des deux peuples n'en a fait qu'un ; c'est lui qui a détruit en sa chair le mur de séparation, cette inimitié qui les divisait*. C'est lui qui, par sa doctrine, a aboli la loi de Moïse chargée de tant de préceptes, *afin de* ***former en lui-même, de ces deux peuples, un seul homme nouveau,*** *en mettant la paix entre eux. Il a ainsi réuni ces deux peuples en un seul corps, afin de les réconcilier avec Dieu par sa croix,* après avoir détruit en lui-même leur mutuelle inimitié. » (cité par saint Augustin, *Contre un adversaire de la loi*, II, 5,en l)

III, 6 :

εἶναι τὰ ἔθνη συγκληρονόμα καὶ σύσσωμα καὶ συμμέτοχα τῆς ἐπαγγελίας ἐν Χριστῷ Ἰησοῦ διὰ τοῦ εὐαγγελίου

=« *Gentes esse* ***cohaeredes****, et* ***concorporales****, et* ***comparticipes*** *promissionis ejus in Christo Jesu per Evangelium* »

IV, 11 c'est « pour le perfectionnement des Saints, pour l'oeuvre du Ministère, pour l'édification du corps du Christ » qu'elle a été instituée, l'Eglise intérieure, « jusqu'à ce que nous soyons tous parvenus à l'unité de la foi et de la connaissance du Fils de Dieu, à l'état d'homme fait, à la mesure de la stature parfaite du Christ » (Ephés. IV, 11-13).

IV, 15-16 : « *crescamus in illo per omnia, qui est caput Christus:/ ex quo totum corpus* ***compactum*** *et* ***connexum*** *per omnem juncturam subministrationis, secundum operationem in mensuram uniuscujusque membri, augmentum corporis facit in aedificationem sui in caritate* »

et **V**, 15-16

°*Épître aux Colossiens* I, 18 ; II, 19

sans s'attacher au chef, dont tout le corps, assisté et solidement assemblé par des jointures et des liens, tire l'accroissement que Dieu donne.

III, 15 :

> Et que la paix de Christ, à laquelle vous avez été appelés pour former un seul corps, [εἰς ἣν καὶ ἐκλήθητε ἐν ἑνὶ σώματι] règne dans vos cœurs.

+Mgr Lucien CERFAUX 1883-1968, *La théologie de l'Église suivant saint Paul*, 1948, nlle édition, Paris, Éd. du Cerf, 1965, 430p. Pour lui, trois lignes élémentaires s'entrecroisent pour former la théologie de l'Église : 1) **l'adaptation au peuple messianique des formules que la théologie juive appliquait à Israël** ; 2) l'expérience chrétienne de **la vie** « en Christ » ; 3) l'idéalisation de l'Église comme **figure céleste dans la ligne des apocalypses** (cela vérifiable seulement dans les "épîtres de la captivité"). On remarquera que L. Cerfaux ne ramenait pas toute l'ecclésiologie paulinienne au concept de « peuple de Dieu » : « À la conception politique et juridique du "peuple" s'unit […] celle d'un organisme vivant de la vie même du Christ. » Et il conclut : « La formule "Corps du Christ", traduit excellemment la pensée de saint Paul. »

+ « songer à ce qu'on appelle, d'un mot commode, la *Geistchristologie* qui permet de remonter, dans le temps, jusqu'à saint Paul et à saint Ignace d'Antioche. On sait que l'Apôtre des Gentils considère le Christ comme le bénéficiaire permanent d'un *pneuma* divin, malaisé parfois à distinguer du Saint-Esprit, qui le fait chef et tête du Corps Mystique, au point que les chrétiens baptisés dans le Christ, participent de son esprit et vivent de lui. Ignace d'Antioche n'est pas moins net, mais il affirme comme une double union des fidèles dans le Christ, union, selon la chair et selon l'esprit. Cette Christologie «pneumatique», se trouve naturellement à la base des spéculations postérieures qui conduiront des théologiens comme Théodore de Mopsueste et Cyrille d'Alexandrie à élaborer une doctrine de la grâce du Christ conçue comme une grâce universelle, capitale en somme, exemplaire et principe efficace de toute grâce chrétienne. », H.-D. Simonin, In *Angelicum*, 16, pp. 72-82, en ligne :

http://www.salve-regina.com/Theologie/Necessite_de_certaines_conclusions_theologiques_Simonin.htm

+Pierre BENOIT, O.P., "L'Église Corps du Christ", (1969), repris dans *Exégèse et théologie*, t. IV, Paris , Cerf, 1982, pp. 205-262

°**saint JEAN**, VI : « *Qui manducat carnem meam et bibit meum sanguinem in me manet, et ego in eo* »

réf.? °le Christ nommé non par hasard « **Caput mundi** » et « **Caput** ecclesiae ».

?=350 Talmud de Jérusalem, traité Nedarim, 9,4 : « En coupant la viande, un homme laisse tomber le couteau qui lui tranche une de ses mains. Peux-tu imaginer qu'il ira couper la seconde main pour avoir coupé la première ? Ainsi en est-il de nos rapports avec autrui. La société représente la multitude des membres qui constituent dans leur ensemble le corps de la collectivité. Est-il pensable qu'on aille frapper un membre de son propre corps qui en a mutilé un autre ? C'est dans cette vaste perspective qu'il faut concevoir le devoir d'amour d'autrui. Si les êtres sont séparés physiquement les uns des autres, l'âme leur est néanmoins commune de par ses origines et de par sa nature, si bien que les sentiments des uns se répercutent chez les autres. La société constiue une unité organique. Chaque membre partage les souffrances et les joies des autres. Aussi est-il dit : "Tu aimeras ton prochain comme

toi-même" [Lévitique, 19]. Rabbi Aqiba dit : c'est là le grand principe de la Torah. »

96 ? CLÉMENT de Rome pape (et martyr ?) 88-97 ? 92 à 101 ?, ***Lettre Aux Corinthiens***, dont une partie s'était soulevée contre certains presbytres. Avec toutes ces vertus se réalisera l'unanimité (*homonoïa*), l'unité, aussi forte que celle des armées romaines, du corps que les chrétiens forment en Christ, ch. XXXVII-XXXVIII) :

« XXXVII. Prenons notre corps : la tête n'est rien sans les pieds ; de même les pieds ne sont rien sans la tête. Et nos moindres membres sont nécessaires et utiles au corps entier ; ou plutôt tous ensemble conspirent et collaborent dans une unanime obéissance au salut du corps entier. XXXVIII Qu'il demeure donc entier ce corps que nous formons en Jésus-Christ. Que chacun respecte en son prochain le charisme qu'il a reçu [...] »

« XLVI, 5. Que signifient parmi vous les querelles, les éclats, les dissensions, les schismes et la guerre ? 6. N'avons-nous pas un seul Dieu, un seul Christ, un seul esprit de charité répandu sur nous, une seule vocation dans le Christ ? 7. Pourquoi déchirer et écarteler les membres du Christ ? Pourquoi vous révolter contre votre propre corps ? »

trad. in *Les écrits des Pères apostoliques*, 2e éd, Paris : le Cerf, 1963, p. 88 ; texte grec dans Migne, P.G. 1, col. 199-328, ici col. 284 et 304

http://www.cartage.org.lb/fr/themes/religion/christianisme/Apos/apost-01.htm

+pape Benoît XVI, 7 Mars 2007 : « en se référant à la liturgie de l'antique Israël, Clément dévoile son idéal d'Eglise. Celle-ci est rassemblée par l'« unique Esprit de grâce déversé sur nous » qui souffle dans les divers membres du Corps du Christ, dans lequel tous, sans aucune séparation, sont « membres unis les uns des autres » (46, 6-7). La nette distinction entre le « laïc » et la hiérarchie ne signifie en aucune manière une opposition, mais uniquement ce lien organique d'un corps, d'un organisme, avec ses diverses fonctions. En effet, l'Eglise n'est pas un lieu de confusion, ni d'anarchie, où chacun peut faire ce qu'il veut à tout instant : dans cet organisme à la structure articulée, chacun exerce son ministère selon la vocation reçue. En ce qui concerne les chefs de la communauté, Clément explique clairement la doctrine de la succession apostolique. »

†≈130 ÉPICTÈTE, ***Entretiens*****,** L. II, ch. V, 24-27 :

« — Comment se fait-il alors qu'on dise des choses du dehors tantôt qu'elles sont conformes à notre nature, tantôt qu'elles lui sont contraires ? — Tu parles, comme si nous étions des êtres isolés. Je puis dire qu'il est conforme à la nature du pied d'être propre ; mais, si tu le prends comme le pied de quelqu'un et non pas comme un tout isolé, voici qu'il lui devient séant de s'enfoncer dans la boue, de marcher sur des épines, parfois même d'être coupé dans l'intérêt du corps entier ; autrement ce ne serait pas le pied de quelqu'un. C'est à peu près ainsi que nous devons raisonner pour nous-mêmes. Qu'est-ce que tu es ? Un homme. Si tu te considères comme un tout isolé, il est dans ta nature de vivre jusqu'à la vieillesse, d'être riche et en bonne santé. Mais, si tu te considères comme un homme et comme une partie d'un tout, il est séant, dans l'intérêt de ce tout, d'être tantôt malade, tantôt sur mer, tantôt en péril, tantôt dans l'indigence, et finalement de mourir avant le temps. Pourquoi t'en irriter ? Ne sais-tu pas qu'autrement tu cesserais d'être un homme, comme le pied d'être le pied de quelqu'un. Qu'est-ce qu'un homme en effet ? un membre [*meros*] d'une cité : d'abord de cette cité qui se compose des dieux et des hommes ; puis de celle

qui porte ce nom tout près de nous, et qui est une petite image [*micron mimema*] de la cité universelle. » trad. V. Courdaveaux, Paris : Didier, 1862, en ligne

†≈125 PLUTARQUE,

°*Vies…, Coriolan* VI, 3-5 : l'histoire de Menenius Agrippa

« (3) C'est Menenius Agrippa qui fit la première harangue, demandant beaucoup au peuple mais s'exprimant avec franchise en faveur du Sénat ; à la fin de son discours, il en vint à une espèce d'apologue dont le souvenir s'est conservé.

(4) Tous les membres d'un homme, dit-il, s'étaient révoltés contre l'estomac, et lui reprochaient d'être, installé dans le corps, le seul à rester oisif et sans payer son écot, alors que les autres enduraient grandes fatigues et lourdes charges pour contenter ses appétits à lui. Et l'estomac de s'esclaffer devant leur sottise : ils ignorent donc que toute la nourriture qu'il absorbe en lui, il la renvoie au dehors et la distribue aux autres !

(5) "Voici justement, dit-il, le discours que vous tient le Sénat, citoyens ; car les décisions et arrêts qui incombent là-bas à sa gestion vous apportent et répartissent entre vous tous l'utile et le profitable".

+au sujet de Menenius Agrippa (6, 3) : « L'apologue attribué par la tradition à Menenius Agrippa et raconté aussi par Tite-Live (2, 32, 8-12) et par Denys (6, 856) est en réalité d'origine grecque (cf par exemple Ésope, 197 ; Xénophon, *Mémorables,* 2, 3, 18 ; Polyen, 3, 9, 22).

Plusieurs Modernes pensent qu'il est lié à des événements de la première moitié du IVe siècle a.C.n., qui vit la construction d'un temple à la Concorde par Camille et les derniers feux des *Menenii* en politique. En tout cas, faire (comme Tite-Live, 2, 32, 8) de Menenius Agrippa un patricien issu de la plèbe est curieux et difficile à accepter. Il ne faut donc pas s'étonner qu'une autre tradition (Cicéron, *Brutus,* 54) fait intervenir à sa place le dictateur M. Valérius.

+ « Les plus anciens récits suivis que nous possédions sur la geste de Coriolan datent du début de l'Empire : ce sont ceux de Tite-Live (Liv., 2, 33-40), de Denys d'Halicarnasse (Denys, 6, 92-94 ; 7, 19-67 ; 8, 1-62) et de Plutarque. Plutarque a probablement utilisé Tite-Live, certainement Denys, dont il a suivi « l'interminable narration » (R. Flacelière) en l'abrégeant toutefois très fortement. Peut-être Plutarque disposait-il encore sur la vie de Coriolan d'autres sources anciennes. »

+Georges Dumézil, *Mythe et épopée* III, *Histoires romaines,* Paris, Gallimard, 1973, 366 p. : les p. 239-262 sont consacrées à l'interprétation dumézilienne de certains passages de la geste de Coriolan. Mais le personnage ne s'appelle pas Menenius.

+« L'apologue des membres et de l'estomac provient d'Esope "le ventre et les pieds". On le trouve aussi chez Tite Live, Rabelais, Shakespeare (*Coriolan*) ».

+ H. Quellet, "L'apologue de Ménénius Agrippa, la doctrine des souffles vitaux (skr. prana-) et les origines du stoïcisme", *Travaux neuchatelois de linguistique*, 3, pp. 59-67

+ 1926-1927, W. Nestle, 'Die Fabel des Menenius Agrippa', *Klio*, 21, pp. 350-360

°***Vie de Pompée***, XVI. « Cependant Sertorius, général si différent en tout de Lépidus, s'était

rendu maître d'une partie de l'Espagne et se faisait redouter des Romains, qui se voyaient menacés des plus grands revers. **Tous les restes des guerres civiles, tels qu'une dernière maladie du corps politique**, s'étaient rassemblés autour de lui. »

°***Vie de Solon***, ch.18

°***Sur les délais de la justice divine***

Plutarque, *Sur les délais de la justice divine*, 15, 559A, in *Oeuvres morales*, coll. Budé, t. VII, 2, trad. Klaerr et Vernière, Paris : Belles-Lettres, 1974, p.

†140 sous Hadrien) **FLORUS**, ***Epitome de gestis Romanorum*** *=Abrégé de l'Histoire romaine*,

°Avant-Propos :

« Si quis ergo populum Romanum quasi hominem consideret, totamque ejus aetatem percenseat, ut coeperit, utque adoleverit, ut quasi ad quemdam juventae florem pervenerit, ut postea velut consenuerit, quatuor gradus processusque ejus inveniet Prima aetas sub regibus fuit, prope ducentos [quinquaginta] per annos, quibus circum ipsam matrem suam cum finitimis luctatus est. Haec erit ejus **infantia**. Sequens a Bruto Collatinoque consulibus in Appium Claudium Quinctum Fulvium consules ducentos quinquaginta annos patet, quibus Italiam subegit. Hoc fuit tempus viris, armisque incitatissimum : ideo quis **adolescentiam** dixerit. Deinc ad Caesarem Augustum ducenti anni, quibus totum orbem pacavit : hic jam ipsa juventa imperii, et quasi robusta **maturitas**. A Caesare Augusto in saeculum nostrum haud multo minus anni ducenti, quibus inertia Caesarum quasi consenuit atque decoxit ; nisi quod sub Trajano principe movet lacertos<; et praeter spem omnium senectus imperii, quasi reddita juventute, revirescit. »

= « **Si l'on considère le peuple romain comme on considérerait un homme,** et que l'on passe en revue tout le cours de son existence, comment il a grandi, comment il est ensuite parvenu à ce qu'on pourrait nommer une florissante jeunesse et puis a commencé à vieillir, on se rendra compte qu'il a passé successivement par quatre stades ou périodes. Son premier âge s'écoula sous les rois et dura environ deux cent cinquante ans, pendant lesquels il eut à lutter autour d'Albe, sa mère, contre les peuples voisins ; nous dirons que ce fut là son **enfance**. L'âge suivant s'étend depuis le consulat de Brutus et de Tarquin Collatin, jusqu'à celui d'Appius Claudius et de Quintus Fulvius, soit une durée de deux cent cinquante ans pendant lesquels Rome soumet l'Italie ; époque la plus riche en héros et en hauts faits : on peut donc la tenir pour **l'adolescence** du peuple romain. De là il entre dans une période de deux cents ans, qui s'achève avec sous César Auguste, et au cours desquels il fit régner sa paix sur l'univers tout entier ; ce fut la jeunesse de l'empire et, an quelque sorte, sa robuste **maturité**. De César Auguste jusqu'au siècle où nous vivons, on ne compte guère moins de deux cents ans et, pendant cette période, à cause de l'incapacité des Césars, il se met en quelque sorte à **vieillir** et à se dessécher. Mais voici que, sous le principat de Trajan on le voit rendre de la musculature et, contre toute espérance, le vieil empire, comme si on lui avait restitué sa jeunesse, se met à **reverdir**. » (trad. Jean HUBAUX, *Les grands Mythes de Rome*, Paris : PUF, 1945, p. 52)

°autre trad. « Si l'on envisage le peuple romain comme un seul homme (02), si l'on parcourt toutes les périodes de sa vie, on trouvera, dans son existence, quatre gradations successives; ses commencements, son adolescence, auxquels succède une image de la virilité et de la vieillesse. Son

premier âge se passe sous les rois, et comprend environ deux cent cinquante ans, pendant lesquels il lutte autour de son berceau contre les nations voisines; voilà son enfance. Son second âge, depuis le consulat de Brutus et de Collatin, jusqu'à celui d'Appius Claudius et de Quintus Fulvius, embrasse pareillement deux cent cinquante années, qu'il emploie à soumettre l'Italie; période agitée, période féconde en guerres et en héros : on peut l'appeler son adolescence. Deux siècles s'écoulent jusqu'au temps de César Auguste et de l'entière pacification du monde : c'est alors la jeunesse de l'empire et sa robuste maturité. De César Auguste jusqu'à nos jours, on compte environ deux cents ans; temps d'affaissement et de décadence, sous la domination des indolents Césars. Mais Trajan leur succède ; l'empire reprend sa vigueur, et, contre toute espérance, retrouve une verte vieillesse, ou plutôt une jeunesse nouvelle. » Trad. Jules Pierrot; Paris : Panckoucke, 1826, en ligne

http://remacle.org/bloodwolf/historiens/florus/livreI.htm

*[autre trad]. « Si donc l'on considère le peuple romain comme un seul homme, si l'on envisage toute la suite de son âge, sa naissance, son adolescence, la fleur, pour ainsi dire, de sa jeunesse, et enfin l'espèce de vieillesse où il est arrivé, on trouvera son existence partagée en quatre phases et périodes. Son premier âge se passa sous les rois, dans l'espace de près de deux cent cinquante années, pendant lesquelles il lutta, autour de son berceau, contre les nations voisines. Ce sera là son enfance. L'âge suivant, depuis le consulat de Brutus et de Collatin jusqura celui d'Appius Claudius et de Quinctus Fulvius, embrasse deux cent cinquante ans, durant lesquels il subjugua l'Italie. Cette période agitée fut féconde en guerriers, en combats; aussi peut-on l'appeler son adolescence. De là, jusqu'à César Auguste, s'écoulèrent deux cents années, qu'il employa à pacifier tout l'univers. C'est alors la jeunesse de l'empire et sa robuste maturité. Depuis César Auguste jusqu'à nos jours, on ne compte pas beaucoup moins de deux cents ans, pendant lesquels l'inertie des Césars l'a en quelque sorte fait vieillir et décroitre entièrement. Mais, sous le règne de Trajan, il retrouve ses forces, et, contre toute espérance, ce vieil empire, comme rendu à ta jeunesse, reprend sa vigueur. »

traduction tirée de la "Collection des Auteurs latins publiés sous la direction de M. Nisard : Salluste, Jules César, C. Velleius Paterculus et A. Florus, Paris : Firmin Didot, 1865, en ligne

http://remacle.org/bloodwolf/historiens/florus/livre1.htm

°Livre I, I : « Erat in proximo lucus : hunc asilum facit; et statim mira vis hominum, Latini Tuscique pastores, quidam etiam transmarini, Phryges qui sub Aenea, Arcades qui sub Evandro duce influxerant. Ita ex variis quasi elementis **congregavit corpus unum**, populumque Romanum ipse fecit. »

= « Dans le voisinage était un bois sacré ; Romulus en fait un asile, et soudain accourent une multitude de bergers latins et toscans, d'hommes même d'outre-mer, de Phrygiens et d'Arcadiens, qui, sous Énée et sous Évandre, s'étaient répandus en Italie. Rassemblant en un seul corps ces éléments divers, il en fit le peuple romain » trad. Jules Pierrot, Paris : Panckoucke, 1826, en ligne

http://remacle.org/bloodwolf/historiens/florus/livreI.htm#05

°L. I, XXIII. « Cum senatu quoque vehementius aequo bonoque certatum est, adeo ut, relictis sedibus, solitudinem et interitum patriae suae minaretur. Prima discordia ob impotentiam feneratorum; quibus in terga quoque serviliter saevientibus, in Sacrum montem plebs armata secessit; aegreque, nec

nisi tribunos impetrasset, Menenii Agrippae facundi et sapientis viri auctoritate revocata est. Exstat orationis antiquae satis efficax ad concordiam fabula, qua "*dissedisse inter se quondam humanos dixit artus, quod, omnibus opere fugientibus, solus venter immunis ageret ; deinde moribundos ea seiunctione rediisse in gratiam, quando sensissent, quod eius opera redactis in sanguinem cibis irrigarentur*."»

=Première sédition. - (An de Rome 259-260). - La première dissension civile eut pour motif la tyrannie des usuriers, qui faisaient battre leurs débiteurs comme des esclaves. Le peuple en armes se retira sur le mont sacré; et ce ne fut qu'avec peine, et après avoir obtenu des tribuns qu'il fut ramené par l'autorité de Ménénius Agrippa, homme éloquent et sage. Il reste, de sa harangue antique, l'apologue qui fut assez puissant pour rétablir la concorde: "Autrefois, dit-il, les membres du corps humain se séparèrent, se plaignant que, tandis qu'ils avaient tous des fonctions à remplir, l'estomac seul demeurât oisif. Devenus languissants par suite de cette séparation, ils firent la paix quand ils eurent senti que, grâce au travail de l'estomac le sang, formé du suc des aliments, circulait dans leurs veines" »

*autre trad. :

XXIII. Il s'éleva aussi entre le peuple et le sénat des divisions également injustes et funestes : ce fut alors qu'abandonnée d'une partie de ses enfants, Rome se vit menacée d'être changée en solitude et ensevelie sous ses ruines. Les créanciers tyrannisaient leurs débiteurs, les battaient de verges, les traitaient en esclaves : ces rigueurs barbares firent éclater les premiers troubles. Le peuple prit les armes et se retira sur le mont Sacré. Ce ne fut qu'avec peine, et après avoir obtenu le tribunat, qu'il se laissa ramener par l'autorité de Menenius Agrippa. Nous avons encore l'antique apologue qui, dans la bouche de cet homme éloquent et sage, contribua puissamment à rétablir la concorde. « Un jour, dit-il, les membres conspirèrent contre l'estomac, se plaignant que lui seul fût oisif, tandis qu'ils avaient tous des fonctions à remplir. Mais, devenus languissants et débiles après ce divorce funeste, ils se hâtèrent de faire la paix, ayant senti qu'ils devaient, au travail de l'estomac, le sang qui, formé du suc des aliments, se répandait ensuite dans leurs veines. » trad. Jules Pierrot, Paris : Panckoucke, 1826, en ligne

≈150 JUSTIN Martyr, ***Dialogue avec le juif Tryphon***, 42 [P.G.6, col. 565] :

« Isaie parle au nom des Apôtres [*apo prosôpou tôn apostolôn*] quand ils déclaraient au Christ que ce n'était pas "*au bruit de leurs paroles que l'on croyait", mais à la puissance de "celui même qui les envoyait*", et c'est pourquoi il dit : "*Seigneur, qui a cru au bruit de nos paroles ?* [...] *Nous avons prêché en sa présence comme un enfant, comme une racine qui a soif*" (Isaïe 53, 1-2 sq). Le fait qu'il parle au nom de plusieurs [*apo prosôpou pollôn*] "*nous avons préché en sa présence*" et qu'il ajoute "*comme un enfant*" est bien propre à nous faire comprendre ce qui est arrivé : que les méchants se sont soumis et obéissent à son commandement, qu'ils sont devenus tous comme un seul enfant. C'est ce qu'on peut voir aussi [*Homoion*] pour le corps : l'ensemble des nombreuses [*pollôn*] parties qu'on y compte n'est appelé et n'est qu'un seul corps. Le peuple [*dèmos*] et l'ekklesia représentent une pluralité [*polloi*] d'hommes, mais parce qu'ils ne font qu'un, on les appelle et on les désigne d'une appellation unique. », (trad. Archambauld revue, in Justin, *Œuvres complètes*, Paris : Migne, 1994, pp. 162-163)

121-180 **MARC AURÈLE**, ***Pensées***, VIII, xxxiv :

« **As-tu vu, par hasard, une main amputée, un pied, une tête coupée et gisante à quelque distance du reste du corps ? C'est ainsi que se rend, autant qu'il est en lui, celui qui n'acquiesce point à ce qui arrive, qui se retranche du Tout, ou qui agit à l'encontre de l'intérêt commun.** Tu t'es rejeté hors de cette union conforme à la nature, car tu naquis en en faisant partie, et voici que tu t'en es toi-même retranché. Mais cependant, et c'est là une chose admirable, tu as la ressource de pouvoir derechef te réunir au Tout. À aucune autre partie Dieu n'a accordé, une fois qu'elle s'en est séparée et coupée, de s'y réunir derechef. Mais examine avec quelle bonté il a honoré l'homme. Il lui a, en effet, accordé le pouvoir de ne point se séparer du Tout ; et, s'il s'en détache lui-même, d'y revenir une fois séparé, de s'y rattacher et d'y reprendre sa place de partie. » trad. GF, p. 136

°***Pensées***, L.II, ch. 1 et ch. 5

L. III, ch. 4

L.VII, 13

L.XI, 8

≈120-160 loi de POMPONIUS, ***Digeste*** 41.3.30 :

Pomponius libro 30 ad Sabinum : « *Rerum mixtura facta an usucapionem cuiusque praecedentem interrumpit, quaeritur. Tria autem genera sunt corporum, unum, quod continetur uno spiritu et graece* hènômenon [continuum] *vocatur, ut homo tignum lapis et similia ; alterum, quod ex contingentibus, hoc est pluribus inter se cohaerentibus constat, quod* sunhèmmenon *vocatur, ut aedificium navis armarium ; tertium, quod ex distantibus constat, ut corpora plura non soluta, sed uni nomini subiecta, veluti populus legio grex. Primum genus usucapione quaestionem non habet, secundum et tertium habet*. »

= Comment faire jouer l'usucapion* à l'égard d'un ensemble de biens ? La réponse varie selon la nature de cet ensemble : « Il existe trois sortes de biens : l'un est maintenu [*continetur*] dans l'unité par un seul esprit, les Grecs l'appelent *henomenon*, tels un homme, un arbre, une pierre ; le second est fait déléments joints ensemble, c'est-à-dire qui sont jointifs, on l'appellle *sunhèmmenon*, tels un bâtiment, un navire, un coffre ; le troisième est fait d'éléments non [sic] séparés, mais désignés par un même nom, tels le peiple, la légion, le troupeau », (trad. in Pierre Michaud-Quantin, *Universitas. Expressions du mouvement communautaire dans le Moyen-Age latin*, Paris : Vrin, 1970, p. 60)

[**usucapio*= Mode d'acquisition de la propriété quiritaire par la possession prolongée pendant un an ou deux ans]

1/ corps ramenés à l'unité, 2/ appropriés 3/ corps séparés

[Théodore de Bèze en parle dans une de ses lettres, sans date 1581? réf.?

+Antun MALENICA, "De la notion de *res* dans la doctrine juridique romaine" : « Pour comprendre la notion romaine de *chose*, il est essentiel de connaître la conception de la notion du tout (*res tota*) et de la partie (*pars, portio*) dans la jurisprudence. Les juristes romains ne confondent pas le tout qui constitue la chose avec ce qui est ressenti comme tel dans la nature, ainsi, lorsqu'il est question de choses incorporelles, ils ne ramènent pas le tout en un droit à part. Traitant la question dans le cas de *usucapio* mélange de choses ayant plusieurs propriétaires, Pomponius soutient qu'il existe trois sortes de choses matérielles si on les considère du point de vue de leur totalité physique. La première comprend les choses qui sont vraiment un tout physique par elles-mêmes, un esclave par exemple. Nous nommons aujourd'hui cette sorte de chose "chose simple", Pomponius la détermine comme chose pénétrée d'un esprit. La seconde sorte comprend les choses qui sont constituées de plusieurs parties rattachées formant un tout (*ex cohaerentibus constat*), une construction par exemple, "chose composée" pour nous aujourd'hui. Dans la troisième, enfin, il classe les choses constituées de corps séparés (*ex distantibus constat*) se déplaçant librement et portant un nom, un troupeau par exemple.

Le texte de Pomponius prouve que la jurisprudence romaine conçoit le tout, quand il s'agit des choses corporelles, d'une façon conforme au droit. La notion juridique de *tout* n'est pas liée de manière exclusive à ce qui est considéré dans la nature comme forme matérielle distincte. La même matière peut se trouver être un tout et une chose distincte dans une situation juridique, alors que dans une autre elle perd cette caractéristique. Une bête faisant partie d'un troupeau est un bon exemple. Elle est un tout physique distinct, et elle est considérée comme chose si elle est l'objet d'un rapport juridique, si elle se vend, si elle est volée etc. Mais, si elle fait partie d'un troupeau qui est l'objet d'un rapport juridique, du point de vue du droit ce n'est plus un tout ni une chose distincte, car c'est le troupeau qui est le tout et la chose dans ce rapport. C'est la vie réelle qui a conditionné une telle conception flexible du tout, si ce n'était pas le cas un achat de mille bêtes, par exemple, équivaudrait à conclure un même nombre de contrat et à exécuter le même nombre de mancipation et de tradition. Cette conception flexible de la notion du *tout* a été aussi conditionnée par l'introduction de la notion de "chose immatérielle". Les choses immatérielles sont des droits de propriété, et elles sont divisibles par définition. Dans leur cas aussi le tout n'est pas invariable. », 2006, en ligne :

http://www.dirittoestoria.it/5/Tradizione-Romana/Malenica-Res-dans-la-doctrine-juridique-romaine.htm

180 st IRÉNÉE de Lyon, *Adversus Haereses* (en grec)

IV, 33, 7 et 8 : « les schismatiques scindent et divisent le saint et glorieux corps et, autant qu'ils le peuvent, ils le tuent. La vraie gnose, elle, est la doctrine des apôtres ; c'est **l'organisme ecclésiastique** répandu par toute la terre et le caractère du corps du Christ, selon la succession des évêques [...] »

° « Car l'opprobre de ceux qui souffrent persécution pour la justice, qui endurent toutes sortes de tourments et qui sont mis à mort pour l'amour de Dieu et la confession de son Fils, seule l'Église le supporte purement : sans cesse mutilée, sur-le-champ elle accroît ses membres et retrouve son intégrité, de la même manière que son image, la femme de Lot devenue statue de sel. Il en va d'elle comme des anciens prophètes, qui souffrirent persécution, selon ce que dit le Seigneur : "C'est ainsi qu'ils ont persécuté les prophètes qui furent avant vous" : parce que — encore que d'une manière nouvelle — le même Esprit repose sur elle, elle souffre persécution de la part de ceux qui ne reçoivent pas le Verbe de

Dieu. Car les prophètes, en plus de tout le reste de leur prophétie, avaient prophétisé aussi cela, à savoir que ceux sur qui reposerait l'Esprit de Dieu, qui obéiraient au Verbe du Père et le serviraient de tout leur pouvoir, ceux-là seraient persécutés, lapidés et mis à mort : car les prophètes préfiguraient en eux-mêmes tout cela, à cause de leur amour pour Dieu et à cause de son Verbe.

Car, parce qu'ils étaient eux aussi les membres du Christ, chacun d'entre eux manifestait la prophétie selon qu'il était un membre déterminé, cependant que tous, malgré leur nombre, n'en préfiguraient et n'en annonçaient pas moins un seul personnage. **De même que par nos membres s'exprime l'activité de tout notre corps, mais que l'attitude de tout l'homme ne s'exprime pas par un seul membre mais par tous, ainsi en était-il des prophètes : tous préfiguraient un seul personnage, mais chacun d'eux accomplissait l'« économie » selon qu'il était un membre déterminé et prophétisait l'action du Christ qui se rapportait à ce membre**. »

V, 2 et 3 : « Comme le dit le bienheureux Apôtre dans son Épître aux Ephésiens : "Nous sommes les membres de son corps, formés de sa chair et de ses os", ce n'est pas de je ne sais quel homme pneumatique et invisible qu'il dit cela, car l'esprit n'a ni os ni chair, mais il parle de l'organisme authentiquement humain, composé de chair, de nerfs et d'os : car c'est cet organisme même qui est nourri de la coupe qui est le sang du Christ et fortifié par le pain qui est son corps. [...]

La chair se trouvera capable de recevoir et de contenir la puissance de Dieu, puisqu'au commencement elle a reçu l'art de Dieu et ainsi qu"une partie d'elle-même est devenue l'œil qui voit, une autre l'oreille qui entend, une autre la main qui palpe et travaille, une autre les nerfs qui sont tendus de toute part et qui maintiennent ensemble les membres, une autre les artères et les veines par où passent le sang et le souffle respiratoire, une autre les différents viscères, une autre le sang qui est le lien de l'âme et du corps, et que sais-je encore ? [...] »

?190 ***Lettre à Diognète*** : en grec, VI :

VI. 1. Ἁπλῶς δ' εἰπεῖν, ὅπερ ἐστὶν σώματι ψυχή, τοῦτ' εἰσὶν ἐν κόσμῳ Χριστιανοί. 2. ἔσπαρται κατὰ πάντων τῶν τοῦ σώματος μελῶν ἡ ψυχή, καὶ Χριστιανοὶ κατὰ τὰς τοῦ κόσμου πόλεις. 3. οἰκεῖ μὲν ἐν τῷ ἐν τῷ σώματι ψυχή, οὐκ ἔστι δὲ ἐκ τοῦ σώματος· καὶ Χριστιανοὶ ἐν κόσμῳ οἰκοῦσιν, οὐκ εἰσὶ δὲ ἐκ τοῦ κόσμου. 4. ἀόρατος ἡ ψυχὴ ἐν ὁρατῷ φρουρεῖται τῷ κόσμῳ, ἀόρατος δὲ αὐτῶν ἡ θεοσέβεια μένει. 5. μισεῖ τὴν ψυχὴν ἡ σὰρξ καὶ πολεμεῖ μηδὲν ἀδικουμένη, διότι ταῖς ἡδοναῖς κωλύεται· μισεῖ καὶ Χριστιανοὺς ὁ κόσμος μηδὲν ἀδικούμενος, ὅτι ταῖς ἡδοναῖς ἀντιτάσσονται. 6. ἡ ψυχὴ τὴν μισοῦσαν ἀγαπᾷ σάρκα καὶ τὰ μέλη· καὶ Χριστιανοὶ τοὺς μισοῦντας ἀγαπῶσιν. 7. ἐγκέκλεισται μὲν ἡ ψυχὴ τῷ σώματι, συνέχει δὲ αὐτὴ τὸ σῶμα· καὶ Χριστιανοὶ κατέχονται μὲν ὡς ἐν φρουρᾷ τῷ κόσμῳ, αὐτοὶ δὲ συνέχουσι τὸν κόσμον. 8. ἀθάνατος ἡ ψυχὴ ἐν θνητῷ σκηνώματι κατοικεῖ· καὶ Χριστιανοὶ παροικοῦσιν ἐν φθαρτοῖς, τὴν ἐν οὐρανοῖς ἀφθαρσίαν προσδεχόμενοι. 9. κακουργουμένη σιτίοις καὶ ποτοῖς ἡ ψυχὴ βελτιοῦται· καὶ Χριστιανοὶ κολαζόμενοι καθ' ἡμέραν πλεονάζουσι μᾶλλον. 10. εἰς τοαύτην αὐτοὺς τάξιν ἔθετο ὁ θεός, ἣν οὐ θεμιτὸν αὐτοῖς παραιτήσασθαι

= « VI. En un mot, ce que l'âme est dans le corps, les Chrétiens le sont dans le monde. 2. L'âme est répandue dans tous les membres du corps comme les Chrétiens dans les cités du monde. 3. L'âme habite dans le corps et pourtant elle n'est pas du corps, comme les Chrétiens habitent dans le monde mais ne sont pas du monde. 4. Invisible, l'âme est retenue prisonnière dans un corps visible : ainsi les Chrétiens, on voit bien qu'ils sont dans le monde, mais le culte qu'ils rendent à Dieu demeure invisible. 5. La chair déteste l'âme et lui fait la guerre, sans en avoir reçu de tort, parce qu'elle l'empêche de jouir des plaisirs : de même le monde déteste les Chrétiens qui ne lui

font aucun tort, parce qu'ils s'opposent à ses plaisirs. 6. L'âme aime cette chair qui la déteste, et ses membres, comme les Chrétiens aiment ceux qui les détestent. 7. L'âme est enfermée dans le corps : c'est elle pourtant qui maintient le corps ; les Chrétiens sont comme détenus dans la prison du monde : ce sont eux pourtant qui maintiennent le monde. 8. Immortelle, l'âme habite une tente mortelle : ainsi les Chrétiens campent dans le corruptible, en attendant l'incorruptibilité céleste. 9. L'âme devient meilleure en se mortifiant par la faim et la soif : persécutés, les Chrétiens de jour en jour se multiplient toujours plus. 10. Si noble est le poste que Dieu leur a assigné, qu'il ne leur est pas permis de déserter. »

http://mercure.fltr.ucl.ac.be/Hodoi/concordances/anonyme_epitre_Diognete/lecture/6.htm

≈200 TERTULLIEN (†≈ 235) Tout ce qui existe est un « *corpus* », bien qu'un « *corpus sui generis* » (Carn., 11) et c'est pourquoi Dieu aussi est un « *corpus etsi spiritus est* » (Adv. Prax., 7). Que *corpus* signifie ici substance, que Tertullien attribue donc à Dieu la substantialité, n'est pas exclu, mais ensuite il attribue à la substance spirituelle des qualités que possède aussi le corps ; car il dit de l'âme qu'elle a un *corpus* ou *corporalitas*, mais aussi origine et couleur, la couleur de l'air lumineux (An., 7; 9; EP 346).

°***Apologeticum***, XLVIII, 7-9 : « Doutera-t-on de la puissance de Dieu, qui a créé de rien **ce corps gigantesque du monde** [*tantum corpus hoc mundi*], non moins que s'il le tirait du vide et du néant de la mort, qui l'a animé par cet esprit [*animatum spiritu*] qui a animé toutes choses et qui l'a clairement marqué lui-même pour nous servir de témoignage comme preuve évidente de la résurrection des hommes ? Tous les jours, la lumière s'éteint et brille de nouveau [...] », (éd. et trad. J.-P. Waltzing et A. Severyns, Paris : Les Belles-Lettres, 1929, p. 102)

≈206 TERTULLIEN, ***De baptismo***, VI, 1 : *« Id est pater et filius et spiritus sanctus, ibi ecclesia quae trium corpus est* » = « Là où sont les Trois, Père, Fils et Esprit Saint, là aussi se trouve **l'Eglise, qui est le corps des trois**. », (éd. et trad. Refoulé et Drouzy, Paris : le Cerf, 1952, p. 75)

+« pour prendre un exemple, lorsqu'il désigne la communauté chrétienne par le mot *corpus*, Tertullien l'emprunte-t-il directement à la langue du droit, comme paraît le penser J. G., ou n'a-t-il pas subi également d'autres influences, « littéraires » *(corpus rei publicae, corpus oiuitalis* sont des métaphores fréquentes chez Cicéron et Tite-Live) et néo-testamentaires (l'Église, corps du Christ) ? », CR signé JC.F, *Revue des Études Augustiniennes,* 1978, en ligne :

http://documents.irevues.inist.fr/bitstream/handle/2042/1088/79_XXV_3_4_08.pdf?sequence=1

248 ORIGÈNE, °***Contre Celse***, 6, 48 : « harmonie » des membres du peuple chrétien avec l'État

°***Peri archôn =Traité des Principes***, l. IV Origène donne trois sens à l'Écriture (littéral, moral et spirituel)

IV, 2, 4 : « De même [*Osper*] que l'homme est composé de corps, d'âme et d'esprit [*sômatos kai psuchès kai pneumatos*], de même l'Écriture [*graphè*] que Dieu a donnée dans sa Providence [*Oikonomètheisa*] pour le salut des hommes » (trad. Crouzel et Simonetti, Paris : le Cerf, 1980, p. 313)

°***Commentaire de l'Évangile selon Matthieu***, tr. 35 : « *Venit enim ad me traditio quaedam talis, quod corpus Adae primi hominis ibi sepultum est, ubi crucifixus est Christus : ut sicut in Adam omnes moriuntur, sic in Christo omnes vivificentur ; ut in loco illo, qui dicitur Calvariae locus, id est locus capitis, caput humani generis Adam ressurrectionem inveniat cum populo universo per resurrectionem Salvatoris, qui ibi passus est, et resurrexit* » =« Une tradition est venue jusqu'à moi, affirmant que le corps d'Adam, le premier homme [formé par Dieu], avait été enterré au lieu même où le Christ fut crucifié, afin que comme tous meurent en Adam, de même tous reçoivent la vie en Jésus-Christ ; et que dans ce lieu dit du "Calvaire" c'est-à-dire de la tête, la Tête du genre humain Adam, par la résurrection de celui qui y a souffert, reçut pour lui et pour toute sa postérité la résurrection et la vie »

°Dans ***Homilia in Lev.***, 5, 1, il est précisé que le corps de l'Écriture (= l'interprétation littérale) est pour ceux qui nous ont précédé, c'est-à-dire les Juifs (= chrétiens *simpliciores*), l'âme (=interprétation morale) est pour nous (= *progredientes*, puisque la perfection ne peut être atteinte que dans l'autre vie), l'esprit pour ceux qui hériteront la vie éternelle dans l'éon futur (=*perfecti)*. (D'après la note de Manlio Simonetti, p.502 de sa traduction italienne des *Principes*).

°Origène dit que tous les membres du Corps du Christ doivent y être intégrés de telle sorte que l'œil de ce vivant spirituel, le sacerdoce, puisse étendre sa vision sur l'ensemble du corps [cité par J.A Möhler, trad. p. 289]

+°[Jean-Paul II, 2005] Origène dans l'une de ses homélies, traduites et diffusées en Occident par saint Jérôme, mêlait précisément la Parole de Dieu et l'Eucharistie, en commentant ce Psaume 147: « Nous lisons les Ecritures Saintes. **Je pense que l'Evangile est le Corps du Christ** ; je pense que les Ecritures Saintes sont son enseignement. Et lorsqu'il dit: Si vous ne mangez la chair du Fils de l'homme et ne buvez son sang (*Jn* 6, 53), bien que ces paroles puissent être comprises également à propos du Mystère [eucharistique], **le corps du Christ et son sang sont toutefois véritablement la parole de l'Ecriture, l'enseignement de Dieu**. Lorsque nous approchons le Mystère [eucharistique], s'il en tombe une miette, nous nous sentons perdus. Et lorsque nous écoutons la Parole de Dieu, et qu'on nous verse dans les oreilles la Parole de Dieu et la chair du Christ et son sang, si nous pensons à autre chose vers quel grand danger ne nous dirigeons-nous pas ? », *74 Homélies sur le Livre des Psaumes*, Milan 1993, pp. 543-544.

°***In Joa.***, t.10, c.36 (sur Ezéchiel 37) : « Quand viendra la résurrection du véritable et total Corps du Christ, alors les membres du Christ se rejoindront jointure à jointure, chacun trouvant sa place », et la multitude des membres sera enfin, en plénitude et en toute conscience, un seul Corps. Toujours en effet le Souffle divin, principe de résurrection et de vie, apparaît en même temps comme un principe d'unité : si bien que la résurrection des morts peut être également désignée par le mot qui désignait déjà la formation de l'Église : *congregatio* (de Lubac, *Catholicisme,* p. 102)

284-305 ***Roma caput mundi*** *regit orbis frena rotundi* =Rome, the chief of the world, hold the reins of this round orb.) Inscription sur la couronne impériale de Dioclétien.

† ≈305 **PORPHYRE** (234-), le dieu est un *makanthropos* dont le corps est le cosmos tout entier
réf.?

306 « 8 septembre Saint Adrien Martyrisé avec ses compagnons (IIIe-IVe s.) : Officier dans les armées impériales, il est arrêté durant la persécution de Maximien. Il comparaît devant le juge avec ses compagnons emprisonnés. Battu à coups de bâtons, il n'est bientôt que plaies sur tout le corps... Rendus squelettiques après une très longue incarcération, ses compagnons sont un temps épargnés. Tous sont finalement condamnés à avoir les jambes et les bras coupés pour n'être qu'un corps sans membres. Les uns après les autres, ils périssent en 306 dans les douleurs de ce supplice. » [*La Croix*, 8 septembre 2009]

†325 **LACTANCE** (250-), ***De Opificio Dei***

≈320 **st ATHANASE** (†373)

°***III Contra Arianos***, 32, (PG XXXVI, 368-369), met ds la bouche du Christ cette prière : « Père, je suis ton Verbe, et tu es en moi. Or, moi, je suis en eux par le corps. Ainsi, par toi, se fait en moi le salut des hommes. Je te demande donc qu'ils deviennent un, eux aussi, selon le corps qui est en moi et selon la perfection [l'achèvement] de ce corps. Qu'eux donc aussi deviennent parfaits, unis avec ce corps et devenant un en lui. Que ce soit comme si [*hôs an*] je les portais tous en moi, qu'ils soient un seul corps, un seul esprit, un seul homme parfait », cité par Emile Mersch, *Le Corps mystique du Christ*, I, p. 307. (3e éd., p. 395)

= « Le Logos, réellement et véritablement possède l'unité de nature avec le Père, il convient que nous l'imitions. Dans sa Parole *"Moi en eux, et toi en moi afin qu'ils soient parfaits en l'un"* le Seigneur demande pour nous quelque chose de meilleur et de plus parfait que ce que nous avions évidemment lorsque le Logos est venu parmi nous et a revêtu notre corps. "Et toi en moi, Père, car Je Suis ton Logos et c'est à cause de cela que tu es en moi : parce que je suis ton Logos, mais moi en eux à cause du corps, de sorte que par toi le Salut des hommes s'accomplisse en moi. Je demande qu'ils deviennent un, selon le corps qui est en moi et selon sa perfection, afin qu'eux aussi deviennent parfaits, ayant avec lui l'unité et étant devenus un en lui, afin que de même que je les porte tous, ils soient tous un corps et un esprit et se rencontrent en un homme parfait". Car tous participant du même, nous devenons un corps, ayant le même Seigneur en nous » (P.G. 36, col. 368)

°***II Contra Arianos***, 71, (P.G. XXXVI, 317) le Verbe parle : « Toutes choses ont été créées par moi et en moi [Col. I, 16]. Mais, comme il fallait que, dans les choses aussi, fût créée la sagesse, par ma substance [*ten men ousian*], j'étais avec le Père, mais par condescendance, j'appliquais ma ressemblance aux choses, de telle sorte que le monde entier, **comme uni en un seul corps**, ne fût pas en discorde [*mè stasiazein*], mais fût en concorde [*homonoien*] avec lui-même », (cité par Emile Mersch, *Le Corps mystique du Christ*, I, p. 307)

+Louis Bouyer (1913-), *L'Incarnation et l'Église-Corps du Christ dans la théologie de saint Athanase*, Paris : le Cerf, 1943, 158 p.

†340 **EUSÈBE de Césarée**, ***Histoire écclésiastique*** (en grec ; trad. en latin vers 400 par Rufin), X, III, 1 : dans les églises, rassemblements qui proclament « l'union des membres du corps du Christ », « la réunion de l'os à l'os, de la jointure à la jointure (Ezéchiel, 37, 7) » (D. Iogna-Prat, *La Maison Dieu*, 2006, p. 60)

°L. I, ch. 2 « Le Christ a deux sortes de nature ; on peut comparer l'une à la tête du corps, et par elle il est reconnu Dieu ; l'autre, aux pieds, et par elle il a revêtu notre humanité et est devenu capable de souffrir comme nous, pour notre salut », trad. Emile Grapin, Paris : Picard, 1905, p. 13 ;

autre trad. G. Bardy, Paris : le Cerf, réed. 2001, p. 5 : « La nature du Christ est double [*dittou de ontos tou kat'auton tropou*] : l'une ressemble à la tête du corps et par elle il est reconnu Dieu : l'autre est comparable aux pieds : par elle, il a revêtu [*paraballomenou*] un homme passible comme nous, pour notre salut. »

†367 st HILAIRE de Poitiers

+A. Charlier, "**L'Église, corps du Christ**, chez saint Hilaire de Poitiers", *EThL* 41, 1965, 451-477

†373 st EPHREM dans son ***Hymne*** consacrée à saint Pierre et dans le quatrième Sermon de la semaine sainte :

« Tu es Pierre, Simon Pierre, toi qui tiens les clefs faites par le Saint-Esprit. Chose grande et ineffable, il lie et délie au ciel et sur la terre. Tu es bienheureux, **toi qui a été fait comme la tête, comme la langue du corps de tes frères.** [...] Simon, mon disciple, je t'ai établi le fondement de l'Église ; je t'ai antérieurement appelé Pierre, parce que tu soutiendras tout mon édifice; tu es l'inspecteur de ceux qui me construisent une Église sur la terre; s'ils voulaient me construire quelque chose de répréhensible, c'est à toi, qui es le fondement, de les empêcher : tu es la source d'où coule ma doctrine ; **tu es le chef de** mes disciples ; en toi se désaltèrent tous les peuples. A toi, cette douceur salutaire que je donne ! Aîné de mon institution, je t'ai choisi pour être l'héritier de mes trésors ; je t'ai donné les clefs de mon royaume ; je t'ai établi sur tous mes trésors. » **trad.?**

†395 GRÉGOIRE de Nysse (≈335- ≈394)

°***La Création de l'homme***, ch. 16 (P.G. 44, col. 185 B) : « *eipôn o Logos oti epoièsen o theos ton anthrôpon, tô aoristô tes sèmasias apan endeiknutai to anthrôpinon* » = « Quand l'Écriture dit : "Dieu créa l'homme" [Genèse, I, 27], par l'indétermination de cette formule elle désigne toute l'humanité » SC 6, p.159 ; « Adam n'est pas nommé [...], le nom donné à l'homme créé n'est pas "un tel" ou "un tel", mais celui de l'homme universel [*katholou*]. [...] De même que tel homme en particulier est délimité par la grandeur de son corps [...], de même, je pense, l'ensemble de l'humanité est tenue comme dans un seul corps, grâce à la 'puissance presciente' que Dieu a sur toutes choses. » *Ibid*., p.160

+note dans SC : L'image de Dieu est donc la collectivité humaine dans son achèvement, le Christ total tel qu'il sera réalisé à la fin des temps. Tel est le but poursuivi par Dieu dès le premier instant de la création. Voir là-dessus Balthasar, *Présence et Pensée, Essai sur la philosophie religieuse de Grégoire de Nysse*, p. 52 ; +H. de Lubac, *Catholicisme*, p.6 sqq.

+1944 Daniélou, son livre fameux *Platonisme et theologie mystique. Essai sur la philosophie religieuse de saint Grégoire de Nysse*

+[Albert Pyke, site Hts grades alchimiques] L'interprétation des deux récits de la Genèse au sens de deux créations successives, la première étant celle de l'homme à l'image, la seconde celle de

l'homme animal, vient de Philon (*De Op.*, 181) ; elle signifie sans doute chez ce dernier la supériorité de la connaissance intellectuelle sur la connaissance par le moyen des sens. Quoi qu'il en soit, Grégoire la charge d'un sens tout nouveau. Il s'agit de la **préexistence intentionnelle, dans la pensée divine, de l'humanité totale qui, elle, n'existera qu'à la fin du temps. Historiquement, le premier homme sera l'Adam terrestre**. Ainsi se trouvent rassemblées deux interprétations apparemment contradictoires : celle de Paul qui (I Cor. XV, 45) affirme que l'homme psychique est le premier Adam et l'homme spirituel le second Adam, et celle de Philon qui affirme l'antériorité de l'homme à l'image sur l'homme animal. La vision de Grégoire, tout en restant fidèle à la conception historique qui est celle de Paul et d'Irénée, et en éliminant le mythe d'un Adam céleste primitif, retient de la pensée platonicienne et philonienne la préexistence dans la pensée de Dieu d'un homme idéal à quoi toute la création est ordonnée.

385 **Rome, pape SIRICE**, la plus ancienne Décrétale

+Yves Congar, *L'Église. De saint Augustin à l'époque moderne*, Paris : Le Cerf, 1970, pp. 25-26 : « [exprime le thème] de Rome-*caput*, tête de ce corps qu'est l'Église universelle. Les énoncés des papes en ce sens assument, non seulement le sentiment de Rome capitale de l'Empire et même de l'*Orbis*, mais la notion romaine de l'État considéré comme un *corpus* ayant nécessairement, comme tel, un *caput*. L'Église est considérée comme un corps : non seulement au sens d'une communion spirituelle et sacramentelle avec le Christ, mais au sens social ou corporatif du mot : elle a comme telle un *caput*, un *princeps*. Pas seulement à l'origine, au sens de "chef de file" ou "tête de ligne", mais de façon actuelle, comme l'ordre permanent dans l'Église. Évidemment cette charge comporte, pour celui qui tient la place de Pierre, une charge de responsabilité universelle. Dans la décrétale de Sirice, la conscience de cette responsabilité, présente depuis longtemps à Rome est liée avec la conviction que l'apôtre Pierre lui-même porte cette charge en ses successeurs. »

397 **Code théodosien**, 9,14,3 : « *Virorum illustrium qui consiliis et consistorio nostro intersunt, senatorium etiam, nam* ***et ipsi pars corporis nostri sunt*** »

397 **La *constitution Quisquis***, promulguée par les empereurs Arcadius et Honorius en 397, cod. IX, 8, fr 5 : « *virorum illustrium qui consiliis et consistorio nostro intersunt, senatorum etiam, nam ipsi pars corporis nostri sunt* » : déclare que les conseillers du consistoire et les sénateurs étaient membres de leur corps (*nam et ipsi pars corporis nostri sunt*). Au Moyen Âge, de nombreux glossateurs en tireront une interprétation de la machine administrative de l'Empire en termes de corps

†404 saint **JEAN CHRYSOSTOME** (≈347-),

°***Homélies sur la Première Épître aux Corinthiens***, Homélies XXX-XXXI

Homélie XXX : « Et comme notre corps n'étant qu'un, est composé de plusieurs membres, et que bien qu'il y ait plusieurs membres, ils ne sont tous néanmoins qu'un même corps, il en est de même du Christ (chap. XII, 12-20) » ; Homélie XXXI « Or, l'oeil ne peut pas dire à la main : je n'ai pas besoin

de vous, non plus, que la tête ne peut dire aux pieds : je n'ai pas besoin de vous. (chap. xii, 21-26) ; Homélie XXXII « Or vous êtes le corps de Jésus-Christ, et membres d'une partie. (chap. xii, vers. 27-chap. xiii, vers. 4) » : P.G. LXI ; trad. en ligne :

http://www.abbaye-saint-benoit.ch/bibliotheque.htm

+trad. in *Saint Jean Chrysostome commente saint Paul*, trad. Winling, Paris, 1988 ;

+cité par Émile Mersch, *Le Corps mystique du Christ*, t. I, p. 400

°***Sur la Deuxième Épître aux Corinthiens***, Homélie XV, ch.4-5 : « 4. Il y a encore une autre espèce de commandement, d'un ordre plus élevé que le commandement politique. Quel est-il donc ? C'est le pouvoir ecclésiastique. Saint Paul en fait mention, quand il dit : "Obéissez à ceux qui sont à votre tête; soyez-leur soumis : ils sont pleins de vigilance, comme devant rendre compte de vos âmes (Hébr. XIII, 17)". Autant le ciel est au-dessus de la terre, autant ce pouvoir de l'Eglise est au-dessus du pouvoir politique ; et je ne dis pas assez encore. [...] **5. Il y a entre les deux gouvernements la même différence qu'entre le corps et l'âme. »**

°***Commentaire sur saint Jean, Homélie 65*** (P.G. 59, 361) : « Que signifie cela ? Cela signifie que, des uns et des autres, le Christ fait un seul corps. Ainsi celui qui réside à Rome regarde les Indiens comme ses propres membres. Y a-t-il une union comparable à celle-là ? Le Christ est la tête de tous. »

**« Ne voyez-vous pas que les mains présentent la nourriture, que la bouche la triture, que l'estomac la reçoit ? L'estomac dit-il : comme je l'ai reçue, je dois la retenir toute ? Ne le dites donc pas non plus de vos richesses, c'est à celui qui les a reçues de les partager. De même que c'est un vice dans l'estomac de retenir toute la nourriture et de ne pas la distribuer, car par là il détruit le corps entier, ainsi c'est un vice chez les riches de retenir ce qu'ils possèdent : car par là ils font leur malheur et celui des autres. », traduction française sous la direction de M. Jeannin, Arras, 1888

°***Sur le sacerdoce***, L. IV, 96-114

†420 saint JÉRÔME, 11, q. 3 : « Si quelqu'un a cru qu'un homme était saint alors qu'il ne l'était pas, et s'il l'a joint à la société du Christ, il a fait offense au Christ, dont nous sommes les membres. [...] Selon l'apôtre, nous tous qui croyons, sommes faits membres du Christ ; celui qui, au sein du Corps du Christ, erre et trébuche, affirmant que l'un des membres du corps est saint alors qu'il ne l'est pas, ou affirmant qu'il ne l'est pas alors qu'il l'est, vois de quel crime il s'expose à être accusé », cité par Occam, *Court traité du pouvoir tyrannique*, (trad. J.-F. Spitz, Paris : PUF, 1999, p. 113)

4e **TYCONIUS**, ***Liber Regularum*** : Pose des règles d'exégèse qu'Augustin devait reprendre dans le *De doctrina Christiana* (L. III, 30-37*)* +Bède, Hugues de Saint-Victor

Tyconius est un laïc qui vécut dans la seconde moitié du IVe siècle en Afrique du Nord. D'abord partisan du mouvement donatiste, il en a été exclu à la suite des critiques formulées à l'égard de ses coreligionnaires. Sa conception d'une Eglise universelle était trop proche du parti catholique. La seule œuvre de Tyconius qui nous ait été conservée est le *Liber regularurum* =**le premier traité d'herméneutique biblique en langue latine**. La démarche de Tyconius repose sur les sept "règles mystiques", intrinsèques à l'Ecriture, que l'Esprit Saint a utilisées pour obscurcir le sens du texte sacré. Afin de comprendre la "logique" qui a présidé à la rédaction de la

Bible, Tyconius fournit les outils herméneutiques appropriés qu'il emprunte essentiellement à la **rhétorique** traditionnelle.

°Regula I : **"De Domino et corpore eius"** ="Du Seigneur et de son corps"

« *Nec illud erit absurdum quod ex uno totum corpus volumus intellegi, ut filium hominis Ecclesiam, quoniam Ecclesia, id est filii Dei redacti in unum corpus, dicti sunt filius Dei, dicti unus homo, dicti etiam Deus sicut per Apostolum* [...] »

= « Il ne sera pas absurde de vouloir comprendre le corps tout entier à partir d'un seul [homme] [***ex uno totum corpus***], par exemple l'Église dans le fils de l'homme ; car l'Église, c'est-à-dire les fils [*filii*] de Dieu rassemblés en un seul corps [*redacti in unum corpus*], ont été appelés "le fils [*filius*] de Dieu", ont été appelés "un seul homme" [*dicti unus homo*], appelés même Dieu, ainsi par l'Apôtre écrivant "Au dessus de tout ce qui est appelé Dieu ou qui est honoré" ("ce qui est appelé Dieu" désigne l'Église, et "ce qui est honoré" désigne le Dieu suprême) [...] », **Tyconius, *Le Livre des Règles*, L. I, 10,** intr., trad. et notes par J.-M. Vercruysse, Paris : le Cerf, coll. Sources chrétiennes, 2004, pp. 145-147 ; trad. modifiée.

Déjà cité par Émile Mersch, *Le Corps mystique du Christ*, t. II, p. 92, dans une trad. plus ramassée : « On peut appeler fils de l'homme, l'Église entière, puisque l'Église, c'est-à-dire les enfants de Dieu rassemblés en un seul corps, ont bien été appelés fils de Dieu, ont été appelés un seul homme, appelés même Dieu : "Contre tout ce qui est appelé Dieu ou honoré d'un culte" (II Thess., II, 4). Ce qu'on appelle Dieu, ici, c'est l'Église. »

†430 st AUGUSTIN, édition "Guérin", dirigée par Poujoulat et Raulx, Bar-le-Duc, 1864-1873, 17 volumes. <http://www.abbaye-saint-benoit.ch/saints/augustin/>

et récente réimpression aux Éditions du Cerf de cette traduction Poujoulat des *Enarrationes in Psalmos* : Saint Augustin, *Discours sur les Psaumes*, Paris, Le Cerf, 2007, 2 tomes.

°***De Virginitate***, II, 2 : l'Église universelle comme une Vierge unique unie à un époux unique, le Christ ; VI (P.L.40) : « car tous ceux qui croient en lui [...] méritent d'être appelés fils de l'Epoux ; mais bien de nous, qui sommes ses membres ; car elle [Marie] coopéra, par sa charité, à la naissance des fidèles dans l'Église, des membres de ce chef. [...] »

°***De Quaestionibus***, Q. 53 : « La Providence divine qui conduit admirablement toutes choses gouverne la suite des générations futures, depuis Adam jusqu'à la fin des siècles, comme un seul homme qui, de l'enfance à la vieillesse, fournit sa carrière dans le temps en passant par tous les âges »

°399 ***De Catechizandis Rudibus*** = *De la catéchèse des débutant*s, Ch. III :

« Tout ce que nous lisons dans les saintes Ecritures, avant la venue de Notre-Seigneur, n'a été écrit que pour mettre en lumière son avènement et prédire l'Eglise, qui n'est que le peuple de Dieu répandu parmi toutes les nations et formant le corps de Jésus-Christ. Il faut en effet regarder comme membres de l'Eglise tous les saints qui ont vécu avant son avènement et qui ont cru qu'il viendrait sur la terre, avec la même foi que nous croyons qu'il y est venu. Jacob en naissant présenta d'abord la main dont il

tenait le pied de son frère, sorti le premier du sein maternel : la tête parut ensuite, entraînant après elle tout le corps [Gen, XXXV, 25] ; or, la tête surpasse en dignité et en puissance et les membres qu'elle entraîne après elle et la main qui la précéda: l'ordre naturel était interverti par le mode d'apparition. C'est une figure de Jésus-Christ. Avant de se manifester dans la chair et de sortir du sein de l'éternité, pour apparaître sous la figure humaine, comme le médiateur entre Dieu et les hommes et le Dieu suprême qui est béni dans les siècles des siècles, il présenta, dans la personne des saints patriarches et des prophètes, une partie de son corps sacré: c'était comme la main qui annonçait sa future naissance. Le peuple orgueilleux qui le précédait, fut enlacé dans les liens de la loi dont il l'étreignit comme avec les cinq doigts de la main. Car il ne cesse durant cinq époques distinctes de faire prédire et annoncer sa venue; par une analogie non moins frappante, le législateur des Hébreux écrit cinq livres. Ces esprits orgueilleux, abandonnés à leurs pensées charnelles et cherchant à établir leur propre justice, virent la main du Christ se fermer pour les étreindre et les arrêter, au lieu de s'ouvrir pour leur prodiguer les bénédictions : « *leurs pieds furent enchaînés, et ils tombèrent; nous nous sommes dressés au contraire et nous restons debout* » (Psal. XIX, 9). Ainsi donc, pour revenir à ma pensée, quoique le Seigneur Jésus ait fait paraître une partie de son corps dans la personne des saints qui ont précédé sa naissance, il n'en forme pas moins la tête de l'Eglise qui est son corps (Coloss. I, 18) ; tous ces saints se sont rattachés au corps dont il est le Chef, par leur foi en Celui qu'ils annonçaient. Loin de s'en séparer en le devançant, ils s'y sont réunis en le suivant. La main peut précéder la tête sans cesser d'en dépendre. Par conséquent, tout ce qui a été écrit avant nous, a été écrit pour notre instruction (Rom. XV, 4) C'était la figure de ce qui nous était réservé; « *tous ces événements leur arrivaient en figure, et ils sont écrits pour notre instruction, de nous qui «nous trouvons à la fin des temps* (I Cor. X, 11*)* »

http://www.abbaye-saint-benoit.ch/saints/augustin/catechisme/index.htm

392-418? °***Enarrationes in Psalmos = Discours sur les Psaumes*** :

http://www.abbaye-saint-benoit.ch/saints/augustin/psaumes.htm

°*2e in Ps.29 :* « 2 Dans le corps humain, il y a une grande différence entre la tête et les autres membres, bien que les membres ne forment à la vérité qu'un seul et même corps, néanmoins la tête est bien supérieure au reste des membres. Dans tous les autres, vous n'avez de sentiment que par le tact ; c'est en touchant qu'ils sentent, mais c'est âr la tête que vous entendez, que vous voyez, que vous flairez, que vous goûtez, que vous touchez. Si telle est la supériorité de la tête sur les autres membres, quelle ne sera pas l'excellence de celui qui est le chef de l'Eglise, ou de cet Homme que Dieu a voulu établir médiateur entre Dieu et les hommes ? » (Paris : le Cerf, I, 263)

« 4 Si en effet, nous voyons en lui beaucoup d'actions corporelles, qui nous démontrent qu'il avait un corps véritable, et non un corps fictif; comment voulons-nous entendre qu'il avait un corps? Ainsi, il marche, il s'assied, il dort, il est saisi, flagellé, souffleté, cloué à la croix, il meurt. Otez le corps, et rien de tout cela n'aura lieu. Comme donc à toutes ces marques de l'Evangile nous reconnaissons que le Christ avait un corps véritable, ainsi que lui-même l'atteste après sa résurrection, quand il dit: « *Touchez et voyez, un esprit n'a point une chair et des os, comme vous m'en voyez* [Luc, XXIV, 39]» ; comme à ces indices et à ces actes, nous croyons, nous comprenons, nous reconnaissons que Notre-Seigneur Jésus-Christ avait un corps, ainsi d'autres particularités de la nature nous font croire qu'il avait une âme. Avoir faim et soif, sont des oeuvres de l'âme ôtez l'âme, et le corps inanimé ne sentira plus ces besoins. S'ils soutiennent que ces

besoins étaient fictifs, nous ne verrons non plus que de la fiction dans ce qui est dit du corps; mais si la vérité des actions corporelles nous fait conclure à la vérité du corps, la vérité des actions de l'âme nous fera conclure que l'âme aussi était véritable. [...] (le Cerf, I, 265)

5. *Fortasse non est ista vox Domini nostri Iesu Christi, sed ipsius hominis, sed universae Ecclesiae populi christiani: quia* ***omnis homo in Christo unus homo est, et unitas Christianorum unus homo.*** *Fortasse ipse homo, id est, unitas Christianorum ipsa dicit*

=Peut-être cette parole [*Je vous exalterai, Seigneur, parce que vous m'avez élevé, et que vous n'avez pas donné à mes ennemis la joie de ma ruine ?*] n'est-elle point de Notre-Seigneur Jésus-Christ, mais de l'homme, mais de l'Eglise entière, du peuple chrétien parce qu'**en Christ tous les hommes ne font qu'un seul homme, et que tous les chrétiens unis ne forment qu'un seul homme**. Peut-être est-ce l'homme lui-même, l'unité chrétienne qui dit [cette parole] » (le Cerf, I, 266)

° in Ps. 30 : 2e Disc, Premier sermon, 3 : « Si l'extase ici doit se prendre pour l'effroi, le texte du psaume ne contredira point cette autre signification. Car il semble que le Prophète va parler de la souffrance qui s'allie avec la crainte. Mais de qui cette frayeur ? Est-ce de Jésus-Christ ? car le psaume porte « pour la fin o, et par cette fin nous entendons le Christ. Cette frayeur serait-elle notre frayeur? Car nous est-il possible de l'attribuer au Christ aux approches de la passion, puisqu'il était venu pour souffrir; et pouvait-il craindre en voyant arriver cette mort qu'il était venu chercher ? S'il n'y avait en lui qu'un homme, et nullement un Dieu, sa résurrection ne lui causerait-elle pas plus de joie que sa mort ne lui cause de crainte ? Toutefois, comme il a daigné prendre la forme de l'esclave, et par ce moyen nous revêtir de lui, voilà que celui qui n'a pas dédaigné de se revêtir de nous pour nous transfigurer en lui, voudra bien aussi prendre notre langage, afin que nous puissions nous approprier ses paroles. Tel est l'ineffable commerce, l'échange merveilleux, la révolution divine opérée dans ce monde par le céleste négociateur. Il vient recueillir les outrages et nous combler d'honneurs; il vient se rassasier de douleurs, et nous donner le salut; il vient passer par la mort, et nous donner la vie. Sur le point de mourir dans ce qu'il tient de notre nature, il fut saisi de frayeur, non pas en lui, mais dans ce qui est de nous; car il dit alors que son âme était triste jusqu'à la mort [Matt. XXVI, 3], et nous tous alors nous étions en lui. Sans lui, en effet, nous ne sommes rien; en lui il y a le Christ et nous avec lui. Pourquoi ? Parce que dans son intégrité, le Christ comprend sa tête et son corps. C'est la tête qui est le Sauveur, qui a racheté le corps, et qui est déjà remonté au ciel : le corps est cette Eglise qui souffre sur la terre [Eph V, 23]. Mais si le corps ne tenait à la tête par les liens de la charité, de manière que tête et corps ne formassent qu'un seul homme, il n'aurait pu faire ce reproche à un fameux persécuteur: « *Saul, Saul, pourquoi me persécuter* [Actes, 9, 4] » Car alors il était assis dans le ciel, où nul homme ne peut l'atteindre; et comment les persécutions de Saul contre les chrétiens pouvaient-elles l'offenser? Il ne dit point : Pourquoi persécuter mes saints, mes serviteurs; mais bien : « Pourquoi me persécuter? » c'est-à-dire moi, dans mes membres. La tête criait pour les membres, le chef transfigurait ces membres en lui-même. La langue en effet parle au nom du pied. Que notre pied soit meurtri dans une foule, la langue s'écrie aussitôt: Vous marchez sur moi. Elle ne dit point : Vous écrasez mon pied, mais elle se plaint qu'on l'écrase quand nul ne la touche, parce qu'elle n'est point séparée du pied qui souffre. On peut donc, dans un sens analogue, appeler cette extase une frayeur. »

°in Ps. 41 : « 1. Il y a longtemps, mes frères, que mon âme voudrait s'épanouir avec vous dans la parole de Dieu, et vous saluer en celui qui est notre secours et notre salut. Ecoutez donc par notre intermédiaire ce que dit le Seigneur, et avec nous réjouissez-vous en lui, en sa parole, en sa vérité, en sa charité. Le Psaume dont nous voulons vous parler aujourd'hui, est en accord avec l'ardeur de vos désirs. C'est par un saint désir en effet qu'il commence; et le chantre s'écrie : "Comme le cerf altéré

brame après les sources d'eau vive, ainsi mon âme soupire après vous, ô mon Dieu ! [Ps 41, 2]. **Qui donc parle ainsi ? C'est nous, si nous voulons. Pourquoi chercher ailleurs celui qui parle, quand tu peux être toi-même ce que tu cherches? Toutefois, ce n'est point un seul homme, mais bien tout un corps. C'est le corps du Christ, ou l'Eglise** [Col 1, 24]. » (le Cerf, I, p. 642)

°*In Ps.60,* Cerf I,

= 2 « *Entends ma plainte, Seigneur, écoute ma prière*. Qui donc parle ? Il semble que ce soit un seul homme. Regarde si c'est un seul : *Des extrémités de la terre, je crie vers toi, parce que mon coeur est angoissé*. Il n'est donc plus un seul désormais ; mais i**l est un seul parce que le Christ est unique, et pourtant nous sommes tous ses membres**. Car, est-ce qu'un seul homme *crie des extrémités de la terre* ? Ce qui crie des extrémités de la terre ne peut être que cet héritage au sujet duquel le Père a entendu cette parole : *Demande, et je te donne les nations en héritage, les extrémités de la terre pour domaine*. Ce domaine du Christ, cet héritage du Christ, ce corps du Christ, cette unique Eglise du Christ, cette unité que nous sommes, c'est elle qui *crie des extrémités de la terre*. (*trad. Cerf, I, 1072)

[...] Car le Christ a voulu nous préfigurer, nous qui sommes son corps, dans lequel il est mort, est ressuscité et monté au ciel ; c'est ainsi que la tête a pénétré la première là où les membres sont certains de pouvoir la suivre.

3 *:* « *sed ideo unus quia Christus unus cuius omnes membra sumus. Num quis unus homo clamat a finibus terrae* ? (P.L.36, 724 ; trad. Cerf, I, 1072)

° *in Ps.* 62, 2*

« 2. Le psaume qui nous occupe en ce moment a donc trait à la personne de Notre-Seigneur **Jésus-Christ, considéré comme chef et corps de l'Eglise tout ensemble**. Comme chef, il est le fils de Marie, qui a souffert, qui a été enseveli, qui est ressuscité et monté au ciel, qui est assis à la droite du Père, et intercède pour nous auprès de lui. Il est notre chef, nous sommes ses membres ; car il est le chef de l'Eglise, qui est répandue par toute la terre; elle est son corps : à ce corps appartiennent non-seulement les fidèles aujourd'hui vivants, mais encore ceux qui ont existé avant nous, et ceux qui viendront après nous jusqu'à la consommation des siècles; la tête de ce corps, c'est le Christ qui est monté aux cieux [Coloss. I, 18]. Nous ne pouvons donc ignorer quel est le chef de l'Eglise,quel en est le corps: Jésus-Christ est le chef ; le corps, c'est nous. Aussi, quand nous entendons parler le Sauveur, nous devons reconnaître dans ses paroles, celles du chef et celles de ses membres ; car tout ce qu'il a souffert, nous le souffrons en lui et avec lui, et tout ce que nous souffrons, il le souffre cri nous et avec nous. Dans le corps humain, la tête souffre-t-elle sans que la main partage ses douleurs ? La main, à son tour, peut-elle endurer quelque douleur, sans que la tête en ressente aussi les atteintes? Le mal qui torture le pied, ne torture-t-il pas en même temps la tête? Aussi, qu'un de nos membres vienne à souffrir, tous nos autres membres se hâtent pour ainsi dire, de compatir à ses douleurs, et par là même de contribuer à les alléger d'où je conclus avec raison, que si nous avons souffert en sa personne quand il souffrait, il souffre aussi en nous lorsque nous souffrons; quoique monté au ciel, et assis à la droite de son Père, il partage les tribulations, les épreuves, les extrémités et les tourments où son Eglise se trouve exposée, où elle doit se purifier, comme l'or se purifie dans le creuset. Que nous ayons souffert en sa personne, j'en trouve la preuve dans les épîtres de saint Paul : « Si vous êtes morts avec Jésus-Christ à ce bas monde, pourquoi le laissez-vous vous imposer des lois, comme si vous étiez encore vivants ? [Coloss. II 20] ». « Notre vieil homme», dit-il ailleurs, « a été crucifié avec lui, afin que la chair du péché fût détruite en nous. [Rom. VI, 6] ». Si donc nous sommes morts avec le Christ, nous

sommes aussi ressuscités avec lui. « C'est pourquoi », ajoute le même Apôtre, « si vous êtes ressuscités avec Jésus-Christ, recherchez ce qui est au ciel, où Jésus-Christ est assis à la droite de Dieu ; n'ayez d'affection que pour les choses du ciel, et non pour celles de la terre [Coloss.III, 1] ». Nous sommes donc morts et ressuscités avec le Christ ; j'ajoute qu'il meurt lui-même et ressuscite avec nous ; car ne l'oublions pas, il est tout à la fois le chef et le corps de son Eglise; par conséquent, ses paroles sont les nôtres comme nos paroles sont les siennes. Ecoutons donc les différents versets de ce psaume, et reconnaissons-y les paroles du Christ lui-même. » [en ligne]

Si donc nous sommes morts en lui, et en lui ressuscités ; et si lui-même meurt en nous, et en nous ressuscite (car il est l'unité de la tête et du corps), ce n'est pas sans fondement que sa voix est aussi la nôtre, et notre voix aussi la sienne » (trad. Cerf, I, 1118)

°***In Ps. 90,*** *Sermo 2* : « Car Notre Seigneur Jésus-Christ, comme un homme entier et parfait, est tête et corps. Son corps, c'est l'Église ; non pas seulement l'Église qui est ici mais celle qui est ici et celle qui est par toute la terre ; et non pas seulement l'Église qui vit maintenant, mais depuis Abel jusqu'à ceux qui naîtront jusqu'à la fin du monde et qui croiront dans le Christ, tout le peuple des saints qui ne font qu'une Cité. Cette Cité est le corps du Christ. Et le Christ, c'est cela, le Christ total et universel, uni à l'Église » (trad. Cerf, II, 183*)

°***in Ps. 118,*** XVIe, 6 : « C'est donc Jésus-Christ qui parle dans cette prophétie : mais certaines paroles appartiennent à ses membres dans **l'unité du corps, qui ne forme qu'un seul homme répandu dans l'univers entier, et qui s'accroît avec le cours des siècles** ; d'autres paroles appartiennent au chef lui-même. » Marrou : L'Église lui apparaît, avec tous ses membres et dans l'unité de son corps, comme un seul homme qui serait répandu dans l'univers entier et croîtrait peu à peu avec le cours du temps, ***tanquam in uno quodam homine*** *diffuso toto orbe terrarum, et succrescente per volumina soeculorum (*trad. Cerf, II, 806*)

°***sur le Ps. 131*** « Ce psaume nous recommande l'humilité du fidèle serviteur de Dieu, qui le chante, et qui est le corps entier du Christ. Souvent, en effet, j'ai fait remarquer à votre charité que ce n'est point un seul homme qui parle, mais tous ceux qui forment le corps du Christ. Et comme ils sont tous réunis dans ce même corps, ce n'est en quelque sorte qu'un seul homme qui parle, et ce seul homme est en même temps plusieurs; car, quoique plusieurs en eux-mêmes, ils sont un en celui qui est un. Or, c'est lui qui est ce temple de Dieu, dont l'Apôtre a dit: "Le temple de Dieu est saint, et vous êtes ce temple" (1 Co 3, 17) tous ceux qui croient en Jésus-Christ, et qui croient en lui de manière à l'aimer. » (trad. Cerf, II, 1083*)

°***sur le Ps. 136*** « 12. O peuple du Christ, ô Corps du Christ, ô saint voyageur, tu n'es pas de la terre, tu n'es pas du ciel » (trad. Cerf, II, 1168*)

°***sur le Ps. 140*** (P.L. 37, 1817) : « *Sive caput loquatur, sive membra, unus Christus loquitur. Et capitiis proprium est loqui etiam in persona membrorum* » =Que le chef parle, ou bien les membres, c'est un seul Christ qui parle. Et le propre du chef, c'est de parler *aussi* dans la personne des membres (trad. in de Lubac, *Catholicisme. Les aspects sociaux du dogme,* éd. de 2003 (OC, VII) p. 492)

°***Sermo 91***, 7 (P.L. 38) : **« Unus Christus est caput et corpus, id est corpus cum capite suo. Sponsa cum sponso… »**

« **7.** 8. Nam ut noveritis, quia unus homo est sponsus et sponsa, secundum carnem Christi, non secundum divinitatem : nam secundum divinitatem quod est ille, nos esse non possumus ; quia ille creator, nos creatura ; ille effector, nos facti ; ille conditor, nos conditi : sed ut essemus cum illo unum in illo, caput nostrum esse voluit, accipiendo carnem ex nobis, in qua moreretur pro nobis : ut noveritis ergo quia hoc totum unus est Christus, per Isaiam dixit : *Sicut sponso alligavit mihi mitram, et sicut sponsam induit me ornamento* [Is. 61, 10]. Ipse sponsus, ipse sponsa. Ipse plane sponsus in capite, sponsa in corpore. *Erunt* enim, inquit, *duo in carne una* : et *non iam duo, sed una caro* [Mat. 19, 5] est. »

°Sermon 137 :

« **1.** 1. Non ignorat fides vestra, carissimi, et ita vos didicisse novimus, docente Magistro de caelo, in quo spem vestram posuistis, quia Dominus noster Iesus Christus, qui iam pro nobis passus est et resurrexit, caput est Ecclesiae, et est corpus eius Ecclesia, et in eius corpore unitas membrorum et compago caritatis, tamquam sanitas exsistit. Quicumque autem in caritate friguerit, infirmatur in corpore Christi. Sed potens est ille, qui iam exaltavit caput nostrum, etiam infirma membra sanare : dum tamen non nimia impietate praecidantur, sed haereant corpori donec sanentur. Quidquid enim adhuc haeret corpori, non desperatae sanitatis est ; quod autem praecisum fuerit, nec curari, nec sanari potest. » P.L.38, en ligne

http://www.augustinus.it/latino/discorsi/index2.htm

= « Votre foi ne l'ignore pas, mes bien-aimés, nous savons même que vous l'avez appris du Maître qui enseigne du haut du ciel et en qui vous avez mis votre espoir : Celui qui pour nous a souffert et est ressuscité, Jésus-Christ Notre-Seigneur est le Chef de l'Église, l'Église est son corps, et la santé de ce corps c'est l'union de ses membres et le lien de la charité. Que la charité vienne à se refroidir, on est malade tout en faisant partie du corps de Jésus-Christ. Il est vrai, Celui qui a exalté notre Chef divin peut aussi guérir ses membres ; mais c'est à la condition qu'un excès d'impiété ne les fera point retrancher de son corps et qu'ils y restent attachés jusqu'à ce qu'ils soient complètement guéris. Car il ne faut pas désespérer de ce qui lui est uni encore ; mais on ne peut ni traiter ni guérir ce qui en est séparé. »

trad. sous la direction de M. Raulx, Bar-le-Duc, 1869, modifiée, en ligne.

http://www.abbaye-saint-benoit.ch/saints/augustin/index.htm

°***Sermo* 272** : « *Corpus ergo Christi si vis intellegere, Apostolum audi dicentem fidelibus :* Vos autem estis corpus Christi, et membra.

Si ergo vos estis corpus Christi et membra, mysterium vestrum in mensa Dominica positum est: mysterium vestrum accipitis. Ad id quod estis, Amen respondetis, et respondendo subscribitis. Audis enim, Corpus Christi; et respondes, Amen. Esto membrum corporis Christi, ut verum sit Amen. Quare ergo in pane ? Nihil hic de nostro afferamus, ipsum Apostolum identidem audiamus, qui cum de isto Sacramento loqueretur, ait : Unus panis, unum corpus multi sumus : intellegite et gaudete; unitas, veritas, pietas, caritas. Unus panis : quis est iste unus panis ? Unum corpus multi. Recolite quia panis non fit de uno grano, sed de multis. Quando exorcizabamini, quasi molebamini. Quando baptizati estis, quasi conspersi estis. Quando Spiritus Sancti ignem accepistis, quasi cocti estis. Estote quod videtis, et

accipite quod estis. Hoc Apostolus de pane dixit. Iam de calice quid intellegeremus, etiam non dictum, satis ostendit. Sicut enim ut sit species visibilis panis, multa grana in unum consperguntur, tamquam illud fiat, quod de fidelibus ait Scriptura Sancta : Erat illis anima una, et cor unum in Deum : sic et de vino. Fratres, recolite unde fit vinum. Grana multa pendent ad botrum, sed liquor granorum in unitate confunditur. »

= « **Si tu veux comprendre le corps du Christ, écoute ce que dit l'Apôtre aux fidèles : *Vous êtes le corps du Christ, et membres chacun pour sa part* (1 Cor 12, 27). Si donc vous êtes le corps du Christ et ses membres, c'est votre mystère sacré qui est déposé sur la table du Seigneur** : c'est votre mystère sacré que vous recevez. À ce que vous êtes, vous répondez Amen et, en répondant, vous y adhérez. Ecoute en effet : 'Le corps du Christ' et réponds : 'Amen'. Sois vraiment le corps du Christ, pour que l'Amen (que tu prononces) soit vrai ! » (*Sermo* 272)

°***Tract. in Io. Ev.***, 10, 11 ; B.A. 71, p. 575. Le Christ a rassemblé en un (*congregati*) Adam dispersé en nous donnant l'Esprit. Cela demande une conversion : passer de la dispersion au rassemblement dans l'unité, jusqu'à ne faire qu'un seul Corps :

« Adam fut un seul homme et il est cependant le genre humain tout entier. Il a été comme brisé et, après cet éparpillement, il est rassemblé et pour ainsi dire fusionné en un seul par le lien de la société et de la concorde spirituelle »

°***Discours sur l'Evangile de Jean***, 32, 7-8 « L'Eglise elle-même parle les langues de tous les peuples. Au début l'Eglise était limitée à un seul peuple, où elle parlait les langues de tous... Celui qui n'est pas dans cette Eglise, encore maintenant, ne reçoit pas l'Esprit Saint. Qui est séparé et est détaché de l'unité des membres - unité qui parle les langues de tous - qu'il se rende compte qu'il ne l'a pas ... **L'Eglise est le corps du Christ. Dans ce corps, tu es membre : étant membre de ce corps qui parle toutes les langues, toi aussi, sois-en certain, tu parles toutes les langues.** .. Nous aussi donc, nous recevons l'Esprit Saint si nous aimons l'Eglise, si nous sommes compagnons dans la charité, si nous nous réjouissons de posséder le nom de catholique et la foi catholique. Croyez-le, frères, dans la mesure où quelqu'un aime l'Eglise, il a l'Esprit Saint ... »

°*Traités sur la première Épître de Jean*,

°1, 2 : *« "Le Verbe s'est fait chair et il a habité parmi nous". A cette chair se joint l'Eglise, et c'est le Christ total, tête et Corps »*

°X, 3. « *Nous connaissons que nous aimons les enfants de Dieu* ». Qu'est-ce que ceci, mes frères ? Tout à l'heure, Jean parlait du Fils de Dieu, et non des enfants de Dieu. Il avait attiré nos regards sur le Christ et nous avait dit : « *Quiconque croit que Jésus est le Christ, est né de Dieu ; et quiconque aime Celui qui a engendré* », c'est-à-dire le Père, « *aime aussi Celui qui est né de lui* », c'est-à-dire le Fils, Notre-Seigneur Jésus-Christ. Jean continue : « *Nous connaissons que nous aimons les enfants de Dieu* » ; comme s'il allait dire. Nous connaissons que nous aimons le Fils de Dieu; le même Apôtre, qui disait tout à l'heure: *Fils de Dieu*, dit maintenant: *enfants de Dieu*, parce que les enfants de Dieu forment le corps de son Fils unique ; et comme il en est la tête et que nous en sommes les membres, il n'y a qu'un seul Fils de Dieu. Par conséquent, celui qui aime les enfants de Dieu aune aussi son Fils, comme celui qui aime le Fils, aime aussi le Père ; et personne ne peut aimer le Père sans aimer le Fils, comme personne ne peut aimer le Fils de Dieu sans aimer ses enfants. **Qui sont les enfants de Dieu ? Les membres de son Fils. En aimant, l'on devient un de ses membres; par la charité, l'on entre dans l'ensemble du corps du Christ; et de toutes les parties se forme un seul Christ, qui s'aime lui-même. Lorsque, en effet, tous les membres s'aiment les uns les autres, le corps s'aime lui-même**. « *Dès qu'un membre souffre, tous les autres souffrent avec lui, et si un membre reçoit de l'honneur, tous les autres se réjouissent avec lui* ». Que dit ensuite l'Apôtre ? « *Pour vous, vous êtes le corps et les membres du Christ* (I Cor. XII, 26, 27) ». Tout à l'heure, en parlant de la charité fraternelle, Jean disait. « *Celui*

qui n'aime pas son frère qu'il voit, comment pourrait-il aimer Dieu qu'il ne voit pas (I Jean, IV, 20) ? ». Si tu dis que tu aimes ton frère, est-il vraiment possible que tu l'aimes sans aimer le Christ? Comment, quand aimes-tu les membres du Christ ? Lorsque tu aimes les membres du Christ, tu aimes le Christ; lorsque tu aimes le Christ, tu aimes le Fils de Dieu ; lorsque tu aimes le Fils, tu aimes aussi le Père. L'amour ne saurait donc se partager. Choisis l'objet que tu veux aimer; tous les autres viendront à la suite. Que tu dises J'aime Dieu seul, Dieu le Père, tu es un menteur. Si tu aimes Dieu le Père, tu n'aimes pas lui seul, car si tu aimes le Père, tu aimes aussi le Fils. Voilà, dis-tu, que j'aime le Père et aussi le Fils, mais rien que cela, c'est-à-dire Dieu le Père et Dieu. son Fils, Notre-Seigneur Jésus-Christ, qui est monté aux cieux et s'est assis à la droite du Père, le Verbe, qui a fait toutes choses, qui s'est fait chair et qui a habité parmi nous a ; je n'aime rien de plus. Tu mens; car si tu aimes le chef, tu aimes aussi les membres; et si tu n'aimes pas les membres, tu n'aimes pas non [3. Jean, I, 3, 1] plus le chef. N'es-tu pas surpris d'entendre le chef élever la voix, et crier du haut du ciel, au nom des membres : « *Saul, Saul, pourquoi me poursuis-tu* ? (1) » Il appelle son persécuteur, le persécuteur de ses membres; il appelle son amant, l'amant de ses membres. Vous savez déjà, mes frères, qui sont ses membres : c'est l'Eglise même de Dieu. « *Nous savons que nous aimons les enfants de Dieu quand nous aimons Dieu* ». Et comment Dieu n'est-il pas distinct de ses enfants ? Mais aimer Dieu, c'est aimer ses préceptes. Et quels sont ses préceptes? « Je vous donne un dernier commandement, c'est de vous aimer les uns les autres (2) ». Que personne ne croie être dispensé de l'un de ces deux amours en faisant parade de l'autre ; car la vraie charité est absolument indivisible ; et comme elle-même ne peut se partager ainsi, elle ne fait qu'un de tous ceux sur lesquels elle s'exerce, et, semblable à une flamme ardente, elle les fond tous ensemble. C'est de l'or; le feu du creuset met les lingots en fusion, et il n'y a plus qu'un seul tout; mais si le feu de la charité ne brûle pas, il est impossible que de beaucoup se forme un ensemble. « *De ce que nous aimons Dieu, nous apprenons que nous aimons ses enfant*s ».

X, 8 :

8. Courons donc, mes frères, courons et aimons le Christ. Quel Christ ? Jésus-Christ. Qui est-il ? Le Verbe de Dieu. Comment est-il venu nous visiter dans notre infirmité ? « *Le Verbe s'est fait chair, et il a habité parmi nous* (Jean, I, 14) ». Ce qu'avait prédit l'Ecriture est donc accompli : « *Il fallait que le Christ souffrit et ressuscitât, le troisième jour, d'entre les morts* (Luc, XXIV, 46) ». Où se trouve son corps ? Où luttent ses membres ? Où faut-il que tu sois pour l'avoir comme chef ? « *Et qu'on prêchât, en son nom, la pénitence et la rémission des péchés à toutes les nations, en commençant par Jérusalem* (Id. 47) ».Que ta charité se répande là. Le Christ et l'Esprit-Saint par la bouche du Psalmiste s'écrient : « *Votre commandement est singulièrement étendu* (Ps. CXVIII, 96.) »; et je ne sais qui pose des bornes à la charité aux portes de l'Afrique ! Si tu prétends aimer le Christ, que ta charité s'étende jusqu'aux confins de l'univers, parce que les membres du Christ s'y trouvent partout répandus. Si tu n'aimes qu'une portion de l'univers, ton amour est partagé ; et s'il est partagé, tu ne fais point partie du corps de Jésus-Christ ; et si tu es en dehors de son corps, il n'est point ton chef. A quoi bon croire et blasphémer ? Tu adores le Christ comme chef, et tu le blasphèmes dans son corps ? Il aime son corps. Si tu t'en es séparé, le chef ne t'a pas imité. Tu m'honores sans motif, te crie-t-il du haut du ciel : tu m'honores sans raison. C'est, par exemple, comme si un homme voulait en même temps te baiser à la tête, et écraser tes pieds. S'il pressait tes pieds avec des bottines armées de clous, au moment où il tiendrait ta tête entre ses mains pour l'embrasser, le laisserais-tu t'adresser tranquillement des paroles flatteuses ? Ne l'interromprais-tu point par tes cris, et ne lui dirais-tu pas : O homme, que fais-tu ? Tu m'écrases. Tu ne lui dirais pas : Tu écrases ma tête, puisqu'au moment même il donnerait à la tête une marque d'honneur: des cris s'échapperaient de ta tête, bien plus pour la défense de tes membres blessés, que pour la sienne propre, puisqu'on lui ferait honneur. Ta tête ne tiendrait-elle pas ce langage : Je ne veux pas de tes témoignages de respect, ne m'écrase pas ? Dis, si tu l'oses : Mais je n'ai pas voulu t'écraser. Dis à la tête : J'ai voulu te donner un baiser, j'ai voulu t'embrasser. Insensé, ne vois-tu pas que la partie de mon corps honorée par toi, tient à celle que tu blesses, puisqu'elles forment ensemble un seul et même tout ? Tu m'honores par en haut, tu me blesses par en bas. La douleur du

membre que tu foules à tes pieds surpasse de beaucoup la joie de la tête que tu honores; car le chef que tu honores gémit pour le membre que tu meurtris. Quel cri profère la langue ? J'ai mal. Elle ne dit pas : Mon pied a mal; mais : J'ai mal. O langue, qu'est-ce qui t'a touchée ? Qu'est-ce qui t'a frappée ? Qu'est-ce qui t'a serrée ? Qu'est-ce qui t'a écrasée ? Personne. Mais je ne fais qu'un avec les pieds qu'on a écrasés. Comment veux -tu que je n'aie pas mal, puisque les liens qui m'unissent à eux ne sont pas rompus ? »

°***De Baptismo Contr. Donat***, [*Du Baptême contre les Donatistes*] liv. I, c. 18, P. L. XLIII « [à propos de st Cyprien, cite *Eph.* 4, 2] Car il doit y avoir un lien dans un corps **pour que les membres malades, s'il y en a, soient guéris par la santé des autres,** au lieu de mourir par l'amputation ou encore de refuser les soins les plus dévoués » [cité par J.A Möhler, trad. p. 277]

°***Epistula ad Catholicos de secta Donatistarum***, L. I : « Totus **Christus caput et corpus est**. Caput Unigenitus Dei Filius et corpus…

°***Contra Arianos*, I**

°***Lettre à Optat*** (Ep. 190, 19 « Ideo autem

+« Dans une lettre à Optat relative à l'origine de l'âme, Augustin s'oppose aux partisans de la propagation des âmes qui passeraient des pères aux enfants. Les tenants de cette thèse, dit-il, se réfèrent au livre de la Genèse (46, 26 : "*Omnes autem animae quae introierunt Jacob in Aegyptum, qui exierunt de femoribus eius*"). Et de répondre que **le terme *anima* est employé ici pour *corpus***, de la même façon que Virgile a parlé du "vin" en lieu et place de la "coupe" et que, dans le monde chrétien, on emploie le terme "église" pour désigner le "peuple" qui s'y assemble. Comme l'a bien compris l'auteur du *Quid significent duodecim candelae*, il n'est question chez Augustin que de discuter d'une figure de style. », D. Iogna-Prat, *La Maison Dieu*, 2006, p. 298

427 entre 410 et 430, entre la prise de Rome par les Goths et le siège d'Hippone par les Vandales :

°***De Civitate Dei***,

L. X Le Fils, un avec le Père, s'est offert au Père sur la croix dans la forme de serviteur en laquelle il est un avec nous, « pour que nous soyons le Corps d'une telle Tête » (6 :

X, 6 : « *Sicut enim in uno corpore multa membra habemus, omnia autem membra non eosdem actus habent : ita multi unum corpus sumus in Christo ; singuli autem alter alterius membra, habentes dona diuersa secundum gratiam, quae data est nobis. Hoc est sacrificium Christianorum : multi unum corpus in Christo. Quod etiam sacramento altaris fidelibus noto frequentat ecclesia, ubi ei demonstratur, quod in ea re, quam offert, ipsa offeratur*. »

= « de même que nous avons plusieurs membres dans un seul corps et que tous les membres n'ont pas les mêmes fonctions, ainsi nous qui sommes plusieurs nous ne sommes qu'un seul corps dans le Christ ; et chacun en particulier nous sommes membres les uns des autres, avec des dons différents selon la grâce qui nous a été donnée. Tel est le sacrifice des Chrétiens : tous ensemble un seul corps dans le Christ. C'est ce mystère que l'Église célèbre assidûment dans le sacrement de l'autel bien connu des fidèles : là il lui est montré qu' elle-même est offerte dans l'objet qu'elle offre à Dieu »

L. X, 14 : « **Sicut autem unius hominis, ita humani generis**, *quod ad Dei populum pertinet, recta eruditio per quosdam articulos temporum tamquam aetatum profecit accessibus, ut a temporalibus ad aeterna capienda et a uisibilibus ad inuisibilia surgeretur ; ita sane ut etiam illo tempore, quo uisibilia*

promittebantur diuinitus praemia, unus tamen colendus commendaretur Deus, ne mens humana uel pro ipsis terrenis uitae transitoriae beneficiis cuiquam nisi uero animae creatori et domino subderetur. »

= « A considérer le peuple de Dieu, il en est du genre humain comme d'un homme ; ses connaissances authentiques se sont accrues dans le temps par étapes comparables à la suite des âges, afin qu'il se détachât du temporel pour saisir l'éternel et du visible pour saisir l'invisible ; mais alors même que des récompenses visibles étaient promises à l'homme de la part de Dieu, on lui commandait cependant le culte exclusif d'un seul Dieu afin qu'il n'ignorât point que, même pour les biens terrestres qu'il peut espérer en cette vie transitoire, il ne lui convient d'humilier son esprit que devant le véritable créateur et maître de son âme »

L. XIII, L. XV, L. XVII,

L. XXI, c. 9, et c. 10, et c. 25 :

XI, 25 : « Vnus panis, unum corpus multi sumus. Qui ergo est in eius corporis unitate, id est in Christianorum compage membrorum, cuius corporis sacramentum fideles communicantes de altari sumere consuerunt, ipse uere dicendus est manducare corpus Christi et bibere sanguinem Christi. Ac per hoc haeretici et schismatici ab huius unitate corporis separati possunt idem percipere sacramentum, sed non sibi utile, immo uero etiam noxium, quo iudicentur grauius, quam uel tardius liberentur. Non sunt quippe in eo uinculo pacis, quod illo exprimitur sacramento. »

°***Sermon 133***, 8 :

« Iam vero si nos ipsos attendamus, si corpus eius cogitemus, quia et nos ipse est. Nam etsi nos ipse non essemus, non esset verum : *Cum uni ex minimis meis fecistis, mihi fecistis* [Mt 25, 40]. Si nos ipse non essemus, non esset verum : *Saule, Saule, quid me persequeris*? [Actes, 9, 14]. Ergo et nos ipse, quia nos membra eius, quia nos corpus eius, quia ipse caput nostrum [Eph 1, 22.], quia totus Christus caput et corpus. »

=8. Maintenant considérons-nous nous-mêmes, songeons que nous sommes son corps et que lui c'est nous. Si en effet nous n'étions pas lui-même, ceci ne serait pas vrai : « *Ce que vous avez fait à l'un de ces plus petits d'entre les miens, c'est à moi que vous l'avez fait* ». Si nous n'étions pas lui-même ceci ne serait pas vrai : « *Saul, Saul, pourquoi me persécutes-tu* ? » C'est ainsi que lui c'est nous ; car nous sommes ses membres, nous sommes son corps, et lui est notre tête, et le Christ tout entier [comprend] le corps aussi bien que le Chef. http://www.thelatinlibrary.com/augustine

+Henri MARROU (1904-1977), conf. de 1950, *L'ambivalence du temps de l'histoire chez saint Augustin,* Montréal : Institut d'Études médiévales ; Paris : Vrin, 1950 : « saint Augustin est un trop fidèle interprète de la pensée de saint Paul pour ne pas insister par ailleurs sur une autre image, plus organique encore, et peut-être plus directement révélée : celle du Corps mystique. L'Église lui apparaît, avec tous ses membres et dans l'unité de son corps, comme un seul homme qui serait répandu dans l'univers entier et croîtrait peu à peu avec le cours du temps, *tanquam in uno quodam homine diffuso toto orbe terrarum, et succrescente per volumina soeculorum* (*Enarr. in Ps.* CXVIII, XVI, 6). L'histoire des temps chrétiens nous fait donc assister à l'édification progressive de la Cité de Dieu, à la croissance, à la lente maturation du Corps mystique du Christ qui grandit peu à peu jusqu'à la stature de l'homme adulte... » (en ligne)

+S.J. GRABOWSKI, "The Role of Charity in the Mystical Body of Christ according to Saint Augustine", *REAug* 3 (1957) 29-63. <Dilectio>

+G. PHILIPS, "L'influence du Christ-Chef sur son Corps mystique suivant st Augustin", *AugMag* II, pp. 805-815

≈420 **CYRILLE** (≈380-444), ***Commentaire de l'Evangile de Jean,*** XI, 11 (P.G.74) : « Comme l'Esprit a sanctifié l'humanité du Christ, ainsi continue-t-il à sanctifier son corps [mystique], c'est-à-dire l'Eglise. » **verifier le grec**

435 **saint VINCENT de Lérins**, ***Commonitorium*** (N3) : « Que fera donc le chrétien catholique, si quelque parcelle de l'Église vient à se détacher de la communion de la foi universelle ? Quel autre parti prendre, sinon de **préférer au membre gangrené et corrompu le corps dans son ensemble qui est sain** ? Et si quelque contagion nouvelle s'efforce d'empoisonner non plus seulement une petite partie de l'Église, mais l'Église toute entière à la fois ? Alors encore, son plus grand souci sera de s'attacher à l'antiquité, qui, évidemment, ne peut plus être séduite par aucune nouveauté mensongère. »

440-460 **le pape LÉON le Grand** °s'adressant à **Rome**, compare saint Pierre et saint Paul à Romulus et Remus : « *Ces hommes sont tes saints pères et tes vrais pasteurs, eux qui, pour t'introduire au Royaume du ciel, t'ont établie beaucoup mieux et beaucoup plus heureusement que ceux à qui tu dois les premiers fondements de tes murs et dont l'un, celui qui t'a donné ton nom, t'a souillée du meurtre de son frère ! Ces hommes t'ont promue à une telle gloire que, devenue une race sainte, un peuple élu, une cité sacerdotale et royale et, par le saint Siège de Pierre,* ***la tête de l'univers, caput mundi****, tu assures bien plus largement ta suprématie par la religion divine que par le pouvoir terrestre*. » Tractatus 82

+D.Iogna-Prat, *La Maison Dieu*, 2006, p. 161 : « Léon Ier le Grand, l'un des premiers grands théoriciens de la puissance universelle romaine, a bien qualifié Rome de "tête du monde" (*caput orbis*) par la grâce du "siège sacré de Pierre", qui est la pierre sur laquelle est bâtie l'Église (*Sermo* 69, 1, éd. R. Dolle, Paris, 1973, (SC 200), pp. 46-49 (p. 48-49) et 95, 2, ibid., pp. 265-275 (pp. 266-271). Mais la "pétrification" qui affecte l'Église **demeure métaphorique** et la prééminence revendiquée est strictement spirituelle. »

° **st Léon Sermon I *De ascensione Domini*,** P.L. LIV, col. 396, cité dans Anger, p. 467 : « Nam quos virulentus inimicus primi habitaculi felicitate dejecit, **eos sibi concorporatos** Dei Filius ad dexteram Patris **collocavit** »

+Laurent PIDOLLE, "Une ecclésiologie d'incorporation, d'adoption et de croissance chez saint Léon le Grand", in Marie-Anne VANNIER (dir.), *Les Pères et la naissance de l'ecclésiologie*, Paris : Cerf, 2009, pp. 259-277

†470 **st MAXIME de Turin**, ***Sermon 88 sur Jean le Précurseur,*** Pères dans la Foi n°64, p.33-37, ou P.L. 57, 733-736 :

« 4. Qu'elle est heureuse sa mort telle que nous la lisons (cfr Mt 14,6-11)! La fille d'un roi, "une joueuse de cithare" en échange du plaisir funeste qu'elle avait procuré à celui-ci, a demandé sa tête. Qu'y a-t-il d'étonnant à ce qu'une danseuse tue un prophète ? Nous savons bien que la débauche est toujours l'ennemie de la justice, et que l'injustice persécute sans cesse la vérité. Or cet événement recèle

un grand mystère. **Cette danseuse représente la synagogue** dont la lascivité a tué le Christ. **Le Christ lui-même fit ce rapprochement quand il dit aux juifs : "Nous avons chanté et vous n'avez pas dansé !" (Lc 7, 32). Il est facile de comprendre pourquoi on a tranché la tête de Jean. Comme le disent les Écritures, le Précurseur est la figure de la Loi ; du Christ il est écrit: "Le chef de l'homme c'est le Christ" (1 Co 11,3). Quand donc la tête de Jean est coupée de son corps, le Christ est en quelque sorte coupé des juifs, sectateurs de la Loi. Privés du Sauveur, il ne leur reste qu'une Loi mutilée et sans vie. Privés de leur tête, ils perdent le sens des choses divines.** »

[492-496 Le pape GÉLASE devant l'empereur Anastase : « *Ce qui principalement régit le monde est double, l'autorité sacrée des pontifes et la puissance royale* »

≈500 ZOSIME, un des derniers auteurs païens, Ἱστορία νέα =***Histoire nouvelle*** (en grec), L. IV, 21, 1-3, (se passant en 376-378) :

« La situation dans ces parages étant menacée d'un très grave péril, on se précipite vers l'empereur pour lui annoncer ce qui s'ést passé ; celui-ci [...] se dirigea vers la Thrace [...] ; voici le prodige qui apparut à l'armée qui se mettait en route et à l'empereut lui-même. [2] **On vit un corps humain [*anthropou ti skenos*]** étendu sur le chemin, absolument immobile et qui semblait couvert de coups de fouet de la tête aux pieds, à part seulement ses yeux, qu'il avait ouverts, fixés sur ceux qui approchaient ; comme il ne répondit absolument rien à ceux qui lui demandaient qui il était [...], on jugea que cela tenait du prodige [*teratôdes*] et on le montra aussi à l'empereur qui était présent ; celui-ci ayant formulé les mêmes demandes, il resta tout aussi coi. Il ne paraissait ni vivant, à cause de l'immobilité totale de son corps [*sôma*], ni complètement mort, car son regard semblait plein de vigueur ; soudain le prodige disparut. [3] Comme ceux qui se trouvaient là ne savaient par conséquent pas que faire, ceux qui sont habiles à interpréter ces sortes de phénomènes expliquèrent que c'était la révélation du futur sort de l'État : l'Empire continuerait à subsister, battu et couvert de coups de fouet, semblable à un agonisant, jusqu'au jour où il serait complètement détruit par la corruption des hommes au pouvoir et des gouverneurs. Or cette prédiction se révélera avoir été formulée avec justesse [...] », édition et traduction François Paschoud, 3 tomes en 5 volumes, Paris : les Belles Lettres, 1971-1989, t. II, 2e partie, Paris, 1979, pp. 282-283.

(cité par Ramsay MacMullen, *Voter pour définir Dieu. Trois siècles de conciles (253-553)*, trad. Paris : Les Belles Lettres, 2008, pp. 72-73)

544 **ARATOR**, *De Actibus Apostolorum = La geste des apôtres,* (dédié au pape Vigile), II, 1226 : « *Haec turrita caput mundi circumtulit oris.* »

†525 BOÈCE, ***De Consolatione Philosophiae***, L. I, II : le corps de Philosophia

[≈573 GRÉGOIRE de Tours †594, *Histoire des Francs*]

595 pape GRÉGOIRE le Grand, *Lettre aux évêques du royaume de Chilpéric*, Ep. 54, P.L. 77, 785 : « La Providence a institué des degrés (*gradus*) divers et des ordres (*ordines*) distincts afin que si les inférieurs (*minores*) témoignent de la déférence (*reverentia*) aux supérieurs (*potiores*) et si les supérieurs gratifient d'amour (*dilectio*) les inférieurs, se réalise la vraie concorde (*concordia*) et conjonction (*contextio*) à partir de la diversité. La communauté (*universitas*) ne pourrait en effet subsister d'aucune manière si l'ordre global (*magnus ordo*) de la disparité (*differentia*) ne la

préservait. Que la création ne puisse être gouvernée dans l'égalité, c'est ce dont nous instruit l'exemple des milices célestes : il y a des anges, il y a des archanges, qui, manifestement, ne sont pas égaux, les uns différant des autres en puissance (*potestas*) et en ordre (*ordo)*. », traduit et cité dans Georges Duby, *Les Trois Ordres ou l'imaginaire du féodalisme*, Paris : Gallimard, 1978, p. 14

599 **pape GRÉGOIRE le Grand**, ***Bulle aux évêques des Gaules***, *Registr.*, IX, 218 : « ***Caput nostrum quod Christus est*** *ad hoc sua esse membra nos voluit, ut per compagem caritatis et fidei, unum nos in se corpus efficeret* » (cité par H.-X. Arquillière, *L'Augustinisme politique*, Paris : Vrin, 1934, p. 85)

°***Regula pastoralis***, II, 6 : « Bien que la nature engendre les hommes tous égaux, la faute [*culpa*] subordonne les uns aux autres selon l'ordre [*ordo*] variable des mérites ; cette diversité qui procède du vice est établie par le jugement divin afin que, parce qu'il n'appartient pas à l'homme de vivre dans l'égalité, il soit demandé différemment aux uns et aux autres », P.L. 77, 84 [ou 34????] ; cité in Georges Duby, *Les Trois Ordres ou l'imaginaire du féodalisme*, Paris : Gallimard, 1978, p. 52

II, 7 : « Languente enim capite membra incassum vigent, et in exploratione hostium exercitus velociter sequitur, si ab ipso duce itineris erratur » éd. B. Judic, SC 381, Paris, 1992, p. 220

III, 10 : « Il faut avertir les envieux de mesurer à quel point sont aveugles ceux que le progrès d'autrui déprime, que l'allégresse d'autrui ronge de tristesse [...]. Ces avantages d'autrui qu'ils ne peuvent avoir, ils les auraient faits leurs, s'ils aimaient ! Oui, l'ensemble des hommes, tous unis fermement dans la foi, sont **comme les membres que contient un seul corps** [...]. **Il en résulte que le pied voit par l'œil et que les yeux marchent grâce aux pieds [...].** Dans la constitution même de notre corps nous percevons ce que nous devons garder dans l'action. Il serait donc honteux de ne pas imiter ce que nous sommes. **Ils sont nôtres, ces actes** que sans même pouvoir les imiter nous aimons dans les autres ; et tout ce qu'on aime en nous devient le bien de ceux qui nous aiment. Qu'ils mesurent donc, les envieux, combien il est grand ce pouvoir de la charité de faire nôtre sans labeur ce qu'opère le labeur d'autrui. »

°***Homélie in Evangelia***, P.L. 176, col. 1148 (D. Iogna-Prat, *La Maison Dieu*, 2006, p. 71) : la « mission confiée aux apôtres [...] est pensée comme la dilatation d'un corps dont les saints représentent les membres et le Christ la tête. L'articulation Christ-saints détermine une répartition des tâches dans l'œuvre de diffusion du christianisme : l'ensemble du monde relève du Christ, tandis que dans le "schéma directeur" de Dieu, les saints se voient chacun confier une partie —une patrie— dont ils devront répondre le jour du Jugement, comme le suggère Grégoire le Grand dans l'une des ses homélies »

fin VIe saint ANASTASE d'Antioche †599 : « Dieu a porté en lui cela tout entier que nous sommes. **Il a assumé toute notre race en un seul individu,** et il est devenu ainsi les prémices de notre nature. Il voulait, en effet, redresser en sa totalité ce qui était déchu. Or, toute notre race était déchue. Il s'est donc mélangé à Adam tout entier, il s'est répandu, lui, la vie, dans le mort, pour le sauver. Il a pénétré dans la totalité de celui qu'il s'était uni, **comme ferait l'âme d'un grand corps**, le vivifiant tout entier et lui

communiquant partout la vie de façon sensible. **C'est pourquoi on appelle le genre humain "Corps du Christ** et ses membres chacun pour sa part" (I Cor. XII, 27) ; parce que le Christ s'étend également en tous et que, cependant, il habite de façon particulière en chacun. », *De Nostris rectis dogmatibus veritatis orationes V*, Oratio III, 10-11 (P.G. 89, 1340), trad. E.Mersch, p. 526 ; cité par Y.Congar, *L'ecclésiologie du Haut Moyen Âge*, Paris : Le Cerf, 1968, pp. 331-332 ; cité par Yves Congar, *L'Église. De saint Augustin à l'époque moderne*, Paris : Le Cerf, 1970, pp. 68-69

≈630 MAXIME le Confesseur (≈580-†662), ***Chapitres théologiques*****,** 1, 66, P.G. 90, col. 1108 ; *Cent. Car.* [Centuries sur la Charité] 1, 95, SC. 9, pp. 90-91

+« Pour Maxime le Confesseur, le monde se révèle alors comme une église : la nef est l'univers sensible, les anges constituent le chœur et l'esprit de l'homme en prière le saint des saints. Ainsi l'âme se réfugie comme dans une église et un lieu de paix dans la contemplation spirituelle de la nature ; elle y entre avec le Verbe et, avec Lui notre Grand Prêtre et sous sa conduite, elle offre l'univers à Dieu dans son esprit comme sur un autel »

+Olivier CLÉMENT, *Transfigurer le Temps*, Neuchâtel : Delachaux et Niestlé, pp.116-119.

°***Mystagogie*** (Introduction, trad., notes, glossaire et index de Marie-Lucie Charpin-Ploix, Paris : éditions Migne, 2005, 193 p.). Dans la première partie, Maxime traite principalement du sens symbolique de **l'église comme édifice**. L'église y est interprétée comme une **image** du cosmos sensible et intelligible (chap. 2-3) et de l'être humain, constitué d'un **corps, d'une âme et d'un esprit** (chap. 4-5). Le chapitre 6 établit une analogie entre l'Écriture (Ancien et Nouveau Testaments) et l'homme (corps et âme-esprit). Le chapitre 7 établit une analogie entre l'homme (corps et âme-esprit) et le cosmos (sensible et intelligible).

+« Maxime le Confesseur nous évoque cette vision grandiose (dans les *Ambigua* et les *Quest. ad Thalass*.) fidèlement reproduite par Scot Érigène, qui n'est ici que son écho. Ce sera, amplifiée, la vision même, scrutée déjà par les deux Grégoire de Cappadoce et par Ambroise de Milan, le dernier des Pères Latins disciple des Grecs. Une apothéose, non seulement du genre humain, mais de l'âme individuelle renouvelée, achevée. La créature faite à la similitude du Créateur s'unira à lui, indissolublement. Et cela, sans jamais sombrer dans le gouffre sans fond et sans visage du Tout panthéiste: le face à face béatifique de l'apôtre en est le désaveu solennel. L'Orient jamais ne l'oubliera. Les élus, ressuscités selon la loi même de leur être, deviendront les membres translucides du Corps Mystique dont le Christ-Logos est chef, naturellement. Tous, hypostases créées, ils rayonneront en lui et avec lui, incorruptibles images du "Père des lumières". En ce jour sans ombres du Règne sans fin, le Cosmos entier sera glorifié. Toute chair se fera esprit, comme tout verbe s'était fait chair. Par amour de l'homme - microcosme dont le Fils est la "préfigure" idéale - Dieu admettra l'univers à la gloire de la déification. Transfiguré, vibrant, tel un instrument sensible à mille cordes, (la cithare divine d'Origène) il vivra de la vie impérissable, dans le siècle des siècles. Et Dieu sera "tout en tous" (1 Co. 15, 28) *Doxa-Théôsis*. [...] »

In : "La doctrine de la déification dans l'Eglise grecque jusqu'au 11ème siècle" par Myrrha Lot-Borodine (1882-1945, théologienne Orthodoxe du renouveau néo-patristique et néo-palamite, même "école" que les plus célèbres Vladimir Lossky, P.Florovsky, etc.) Revue d'Histoire des Religions (1932-33)

+Maximus the Confessor's view of humankind as a "little world" (micro-cosmos) and the cosmos as an "enlarged humanity" (***macro-anthropos*****). ...**

†636 **ISIDORE de Séville**, ***Sententiae***, III, 38, 4 : « Capite languente, cetera corporis membra inficiuntur » (éd. Pierre Cazier, CCSL CXI, Turnhout 1998, pp. 279-280)

†735 **BÈDE le Vénérable**

+G. CAPUTA, "Il ministero della «madre chiesa» a servizio del sacerdozio comune secondo san Beda il Venerabile" (The Ministry of the Church Mother on the Service of the Common Priesthood according to the Venerable Bede), *Ephemerides liturgicae* (Ephemer. liturg.) ISSN 0013-9505, 1994, vol. 108, n°2, pp. 128-145, éd Centro liturgico vincenziano, Roma, I

L'A. se propose d'étudier le sacerdoce commun des fidèles dans les écrits de Bède le Vénérable. Dans l'unique corps mystique que constituent le Christ et l'Eglise, Bède pose deux principes fondamentaux : l'unicité de l'Esprit qui confère l'onction, l'unicité du Christ total sur lequel l'onction de l'Esprit a été répandue. Or, la plénitude de cette onction a été renvoyée du Verbe Incarné vers chaque membre sans exception de son Corps. Les Pères de l'Eglise, par leurs normes dans l'herméneutique de la Bible, affirment que ce qui est valable pour la personne mystique du Christ l'est aussi pour chacun de ses membres. C'est dans ces conditions que, selon Saint Bède, chaque fidèle peut exercer son sacerdoce baptismal sous les diverses formes du ministère de la Mère Église.

Bède suit, et cite textuellement les règles de Tyconius.

Bède écrit que le Christ a voulu être *una natura* avec l'Église : « *Ipse mediator Dei et hominum una natura cum Ecclesia sua fieri voluit, unde et eadem Ecclesia corpus eius et ipse caput corporis Ecclesiae solet nuncupar* », *In Cant.*, III, 2 (P.L. 91, 1115), cité dans CONGAR, *L'Ecclésiologie du Haut Moyen Age*, Paris : Cerf, 1968, p. 84, note 112

≈747 **BONIFACE évêque de Mayence**, bénédictin, ***Sermo*** IX, P.L. 89, 860 : « Dans notre corps, il n'y a qu'une âme où réside la vie ; mais nombreux sont les membres dont la fonction diffère ; de même dans l'Église il n'y a qu'une foi qui par la charité doit être mise en œuvre partout, mais différentes dignités ayant chacune sa fonction propre : il y a un ordre de ceux qui commandent et un ordre des sujets, un ordre des riches et un ordre des pauvres, un ordre des vieux et un ordre des jeunes, chacun ayant sa propre marche à suivre, comme dans le corps chaque membre a sa fonction » ; cité in Georges Duby, *Les Trois Ordres ou l'imaginaire du féodalisme*, Paris : Gallimard, 1978, p. 92 et p. 97

≈750 fabrication du faux qu'est la Donation de Constantin, où il est dit : « Le quatrième jour de son baptême, l'empereur Constantin conféra au pontife de l'Église romaine le privilège selon lequel, dans le monde entier, les prêtres **auraient Rome comme tête**, de la même manière que les juges ont le roi comme tête » (CIC =*Corpus Juris canonici*, Decretales, Ia Pars, d. 96, can. 14, éd. Friedberg, 2 vol. Leipzig, 1879, t. I, pp. 342-345 ; réimpression Graz : Akademische Druck Verlagsanstalt, 1959)

785 **BEATUS de Liebana**, ***Epistola ad Elipandum***, L. II *De Christo et eius corpore, quod est Ecclesia, et de diabolo et eius corpore, quod est Antichristus*

789 ***Admonitio generalis***, art. 82 (*Capitularia Regum Francorum*, in M.G.H. t. 5) : les sujets fidèles forment un seul corps dans le Christ **réf.?**

≈790 ***Libri Carolini*** =*Les* ***Livres Carolins,*** écrits (sans doute par THEODULF) à la demande de Charlemagne pour contrer les conclusions du Concile de Nicée II qui autorisait à nouveau l'utilisation des images, L. II, ch.XII "Corpus Domini quod est Ecclesia" (P.L. 98) **à vérifier**

798 **ALCUIN**, ***Adversus Felicem***, I, 7 (P.L. 101, col. 133) : « Christus Dominus noster rex fortis et verus [...] cujus civitas est sancta et universalis Ecclesia [...] », (cité dans Yves CONGAR, *L'Ecclésiologie du Haut Moyen Âge*, Paris : Cerf, 1968, p. 70, note 48).

≈805 **THEODULF**, poème *Quam ob rem cicatrices, quas Dominus in passione suscepit, in resurrectione obductae non sint* =« Pour quelle raison les cicatrices de la Passion du Christ sont-elles toujours présentes sur son corps après sa Résurrection ? »

817 **AGOBARD** de Lyon, ***Adv. Legem Gundobaldi***, 2-4, (P.L. 104, col. 113-116a) : « Une seule foi a été enseignée par Dieu, une seule espérance répandue par l'Esprit-Saint dans le cœur des croyants, une seule charité, une seule volonté, un seul désir, une seule prière. Il faut que tous les hommes, différents de nation, de sexe, de condition, nobles ou esclaves, disent ensemble au Dieu unique père de tous : *Pater noster* [...]. Personne ne dédaigne plus son prochain, ne se méprise ou ne s'exalte soi-même, car nous sommes un seul Corps du Christ, bien mieux, un seul Christ, selon l'Apôtre [...]. Plus de Gentils et de Juifs, de circoncis et de païens, de barbares et de Scythes, de serfs et de libres [*citation de nombreux textes de Paul*]. Si Dieu a souffert pour rapprocher dans son sang ceux qui étaient éloignés [...] si tous ont été réconciliés en un seul corps à Dieu, s'ils sont à ce point devenus un seul corps en un même esprit qu'on puisse les appeler Christ plutôt que chrétiens, comme l'indique le texte de l'Apôtre [...], je vous le demande, est-ce qu'à ce travail divin de l'unité ne s'oppose pas cette incroyable diversité de lois qui règne non seulement dans chaque région et dans chaque cité mais dans la même demeure et presque à la même table ? [...] Plût au Dieu tout-puissant que sous un seul roi très pieux tous les hommes fussent gouvernés par une seule loi : cela profiterait grandement à la concorde de la Cité de Dieu et à l'équité parmi les peuples. », (cité dans Yves CONGAR, *L'Ecclésiologie du Haut Moyen Age*, Paris : Cerf, 1968, p. 82, d'après la traduction de X. Arquillière).

819 **RABAN MAUR**, °***De universo***, 5, 10 : « Ecclesia catholica quae **mystice corpus** est »

°***De Institutione clericorum*** : « Ecclesia ergo Dei catholica, quae per totum orbem dilatata diffunditur, Christi nomine nobilitata glorificatur. [...] *Ecclesia* graecum est, quod in latinum vertitur *convocatio* sive *conventus*, eo quod omnes convocat ad se. Catholica autem dicuntur, id est universalis, quia in toto mundo una est **ecclesia Christi,** quae et sponsa et corpus eius est »

= « L'Église catholique de Dieu, qui est répandue dans tout le monde, est glorifiée par le nom du Christ [...]. On traduit en latin le mot grec *ecclesia* par *convocatio* ou *conventus*, car l'Église convoque, appelle tous les hommes chez soi. Elle est appelée catholique, soit universelle, car dans tout le monde il y a **une unique Église de Christ, qui est son épouse et son corps**. » (art. italien)

°I, 31 +« Les développements consacrés au corps et au sang du Christ renferment des considérations classiques sur l'incorporation eucharistique. [...] La distinction, reçue d'Augustin, entre *sacramentum* et *virtus sacramenti* permet de mettre en valeur deux temps d'incorporation. Avec le *sacramentum*, "aliment du corps", c'est le Christ qui opère en nous ; avec la *virtus sacramenti*, clé de la vie éternelle, c'est nous qui prenons place dans le Corps du Christ. » (D. Iogna-Prat, *La Maison Dieu*,

2006, p. 290)

829 **Concile de Paris** : « Quae etiam Dei odibilis pestis primum necesse est ut imperiali auctoritate et potestate cum consensu venerabilium sacerdotum a Romana ecclesia amputetur, quoniam, si caput languerit, membra incassum vigeant necesse est » reprise de Grégoire le Grand

c. 2 : « *Quod universalis sancta Dei ecclesia unum corpus, manifeste esse credatur, euisque caput Christus sit* » ; c. 3 : « Quod ejusdem ecclesiae corpus in duabus principaliter dividatur eximiis personis » = « Chap.2. Que la sainte Église universelle de Dieu forme un seul corps, dont le Christ est la Tête. Chap. 3 Que le corps de cette même Église se distribue principalement en deux personnes excellentes [...] la sacerdotale et la royale », cité dans Yves CONGAR, *L'Ecclésiologie du Haut Moyen Age*, Paris : Cerf, 1968, p. 69, note 47. +texte et trad. in Yves CONGAR, *L'Église. De saint Augustin à l'époque moderne*, Paris : Cerf, 1970, pp. 52-53

829 **évêques francs** à l'empereur Louis le Pieux :

« Le corps de la communauté est réparti principalement entre deux personnes éminentes — parce que le corps du roi est lui-même ainsi partagé, et que cette duplicité initiale diflue sur le corps tout entier du peuple de Dieu », MGH, *Lege*s, II, 2 ; (cité in Georges Duby, *Les Trois Ordres ou l'imaginaire du féodalisme*, Paris : Gallimard, 1978, p. 101)

831 **JONAS** évêque d'Orléans (≈780-843), ***De Institutione regia*** (au service de Pépin d'Aquitaine) : « Tous les fidèles doivent savoir que l'Église universelle est le corps du Christ, que sa tête est le Christ et que, dans cette Église, deux principaux personnages existent : celui qui représente le Sacerdoce et celui qui représente la royauté. Le premier est d'autant plus important qu'il aura à rendre compte à Dieu des rois eux-mêmes » (texte latin et trad. in H.-X. Arquillière, *L'Augustinisme politique*, Paris : Vrin, 1934, p. 99)

10 : « Il est de toute nécessité que chacun soit dans son ordre » ; (cité in Georges Duby, *Les Trois Ordres ou l'imaginaire du féodalisme*, Paris : Gallimard, 1978, p. 91)

†840 **CLAUDE de Turin**, évêque de Turin de 817 à sa mort, P.L. 104,

Claudius introduced the "organic metaphor" of the state in his commentary on 1 Corinthians. He proposed that, as the church was the body of Christ, so the state was the body of the emperor

+Suzanne F. Wemple, "Claudius of Turin's Organic Metaphor or the Carolingian Doctrine of Corporations", *Speculum*, Medieval Academy of America, Vol. 49, No. 2 (Apr. 1974), pp. 222-237 : « The term *corpus rei publicae* appeared not in Hincmar's writings but in the... »

841 **PASCHASE RADBERT** †860, moine de Corbie (Picardie), ***De Corpore et Sanguine Domini***, ch. 7, P.L. 120, col. 1284 : « **Tribus sane modis in Scripturis sacris corpus Christi appellatur** ; profecto quia generalis Christi Ecclesia corpus ejus est, ubi Christi caput, et omnes electi membra dicuntur. Idcirco ei jure non licet edere de hoc mystico corpore Christi [...]. Ceterum illud corpus quod natum est de Maria Virgine [...]. » (cité in Lepin, *L'idée du Sacrifice de la messe*, 1926, p. 142 et p. 762)

°ch. 7, P.L. 120, col. 1284 : « quia generale Christi Ecclesia corpus est, ubi Christus caput, et omnes electi membra dicuntur, ex quibus unum colligitur quotidie corpus in virum

perfectum.. », (cité dans CONGAR, *L'Ecclésiologie du Haut Moyen Age*, Paris : Cerf, 1968, p. 71, note 55 [le Corps du Christ se rassemble tous les jours])

†849 **WALAFRID STRABO** ≈809 (J.Cl. Schmitt) élève de Raban Maur à Fulda (826-829), Walafrid Strabon est appelé par Hilduin en 829 pour être le précepteur du fils de Louis le pieux, le futur roi et empereur Charles le Chauve. Abbé de Reichenau au bord du lac de Constance,

°≈840 ***De exordiis et incrementis rerum ecclesiasticarum***, M.G.H., ch.II, 515 : « La maison de Dieu [c'est-à-dire l'Église, la communauté des fidèles] est construite dans l'unité par la conjonction et la dilection de chaque ordre ; ainsi se constitue l'unité du corps du Christ ; tous les membres mettent en commun pour l'utilité de tous le fruit de leur fonction », (cité in Georges Duby, *Les Trois Ordres ou l'imaginaire du féodalisme*, Paris : Gallimard, 1978, p. 92)

L. II, le c. 32 et dernier : +« est un véritable morceau de bravoure ecclésiologique. Walhafried s'emploie à montrer, depuis les membres jusqu'à la tête formée du pape et de l'empereur, la "conjonction" des deux ordres constitutifs d'une même construction, la "maison de Dieu" ou "corps du Christ" ; il note la *mutua utilitas* des membres du corps et, s'inspirant de l'organologie paulinienne (I Cor. 12, 26), il énumère sommairement les parties constitutives du Tout qu'est la communauté chrétienne, ensemble harmonieux de fonctions complémentaires : les yeux que sont les savants (*sapientes*) ; la bouche, les docteurs ; la main, ceux qui travaillent (*operatores*) ; les pieds, ceux qui sont utiles (*proficientes*) ; le ventre, ceux qui participent aux souffrances (*compatientes*) ; les épaules, ceux qui assument le labeur (*in laborem toleratores*) », (D. Iogna-Prat, *La Maison Dieu*, 2006, p. 306)

≈ 850 (fausses) *Décrétales,* du Ps-ISIDORE Mercator, qui attribuent « aux papes martyrs de l'Antiquité l'idéologie *corpus-caput* au sens qui s'est affirmé à Rome à partir de saint Damase, où le corps qu'est l'Église dépend en toute sa vie du *caput* qu'est l'Église romaine »,Yves Congar, *L'Église. De saint Augustin à l'époque moderne*, Paris : Le Cerf, 1970, p. 63

≈854 RABAN MAUR †856, ***Epistola III ad Egilem Prumiensem abbatem, de corpore et sanguine Domini, adversus Ratpertum,*** P.L. 112 =*Lettre à Egil, abbé de Prum, au sujet du Corps et du Sang du Seigneur, contre Ratpert* : cite celui-ci « ubi scilicet **tribus modis dicitur corpus Christi**, id est Ecclesia, et istud mysterium [mysticum], et illud quod sedet ad dexteram Dei » (cité in Lepin, *L'idée du Sacrifice de la messe*, 1926, p. 762)

≈854-891 texte anonyme *Translatio sancti Calixti Cisonium* =sur la Translation des reliques de st Calixte à Cisoing, **première application connue du mot *corpus* à la nef de l'église-bâtiment** (D. Iogna-Prat, *La Maison Dieu*, 2006, p. 116)

†868 **RATRAMNUS de Corbie** (≈800-≈868), ***De corpore et sanguine Domini liber*** trad. française 1673 The book of **Ratramnus** was then regarded as a work of John Scotus, **.....** Et quia gratia sacramentalis descendit in **corpus mysticum** a capite

+Kantorowicz précise : « À une occasion, Ratramnus fit remarquer que le corps dans lequel le Christ s'était incarné et avait souffert était "son propre corps véritable" (*proprium et verum corpus*) alors que l'Eucharistie était son ***corpus mysticum*** » (*Les Deux Corps du Roi*,

p. 147)

†882 HINCMAR de Reims

885 PHOTIUS patriarche de Constantinople, ***Epanagoge***, P.G. 119 : l'union entre l'Église et l'État y est présentée comme semblable à celle qui existe entre le corps et l'âme (cité par Yves Congar, *L'Église. De saint Augustin à l'époque moderne*, Paris : Le Cerf, 1970, p. 77 et p. 82)

≈1025 GÉRARD de Cambrai, évêque, « Il [Gérard] a démontré que, depuis l'origine, le genre humain est divisé en trois, les gens de prière [*oratoribus*], les cultivateurs [*agricultoribus*] et les gens de guerre [*pugnatoribus*] » ; il « fournit la preuve évidente que chacun est l'objet de part et d'autre d'un soin réciproque », *Gesta episcoporum cameracensium* [Geste des évêques de Cambrai], L. III, ch. 52 ; (cité in Georges DUBY, *Les Trois Ordres ou l'imaginaire du féodalisme*, Paris : Gallimard, 1978, p. 57 et p. 15)

1024 à 1032 le pape JEAN XIX précise le lien qui unit Rome et Cluny en parlant d'un corps fait d'une tête et des membres : le pape, vicaire de Pierre, se considère comme la « tête », et qualifie ses fils de *membra nostra* (Dominique IOGNA-PRAT, *Ordonner et exclure. Cluny et la société chrétienne face à l'hérésie, au judaïsme et à l'islam, 1000-1150,* Paris : Aubier, 1998, p. 84)

1027 pour la première fois, un pape, JEAN XIX dans une Lettre adressée à l'évêque Gauzlin de Mâcon pour défendre la liberté clunisienne, qualifie Rome de « *reliquarum Ecclesiarum caput et cardo* » =tête et point cardinal des autres Églises » (Dominique IOGNA-PRAT, *Ordonner et exclure. Cluny et la société chrétienne face à l'hérésie, au judaïsme et à l'islam, 1000-1150,* Paris : Aubier, 1998, pp. 82-83)

1027-1031 ADALBÉRON de Laon, *Carmen*, 282 : « Triple est la maison de Dieu que l'on croit une. Ici-bas les uns prient [*orant*], d'autres combattent [*pugnant*], les autres encore travaillent [*laborant*]. Ils sont trois ensemble et ne souffrent pas d'être désunis. [...] Sur la fonction [*officium*] de l'un reposent les œuvres [*opera*] des deux autres ; chacun à son tour apporte à tous l'aide. » ; (cité in Georges DUBY, *Les Trois Ordres ou l'imaginaire du féodalisme*, Paris : Gallimard, 1978, p. 71 et p. 15)

1031 second Concile de Limoges : « la conclusion fut que "les pontifes apostoliques ne doivent pas révoquer les sentences des évêques" (contre cet ordre canonique) "parce que, comme les membres sont obligés à suivre leur chef, il ne faut pas aussi que le chef afflige ses membres" » (cité par BOSSUET, *Sermon sur l'unité de l'Église*, 1681, Hachette, p. 495)

1054 pape Léon IX (pape de 1049 à 1054), °***Lettre à l'empereur byzantin Constantin Monomaque*** (in *La vie du pape Léon IX*, annexe 2, p. 135) : évoque l'Église dont le corps couvre toute la terre de ses membres mais dont la tête est unique (D. Iogna-Prat, *La Maison Dieu*, 2006, p. 392)

+Yves CONGAR, *L'Église. De saint Augustin à l'époque moderne*, Paris : Le Cerf, 1970, p. 100 : « contre l'interprétation papale de l'Église comme un *corpus* dont le successeur de Pierre serait le *caput* sous le Christ, les Orientaux ne cessent d'affirmer que l'Église n'a pas d'autre *caput* que le Christ. »

°***Lettre à Zacharie*** : « Que la disposition même des membres corporels nous enseigne comment se doit entendre l'Église ; celle-ci est, en effet, le Corps du Christ. Et l'Apôtre dit : vous êtes corps, et membres chacun pour sa part. Et de même qu'en un corps unique il y a beaucoup de membres, sans qu'ils aient tous la même fonction, ainsi nous sommes à plusieurs

un corps unique dans le Christ [...]. Le membre qui ne se contente pas du sien, mais désire en usurper un autre, trouble l'ordre entier du corps, si la vue, par exemple, tente de discerner les sons et l'ouie les couleurs [...] », cité avec faveur par Nicolas de CUSE, *Concordance catholique*, voir 1433, L. I, ch. IV, pp. 55-56.

1059 **le décret** qui confie l'élection du pape au collège des cardinaux, instaure celui-ci, le temps de la vacance, comme le corps institutionnel de l'Église (Dominique Iogna-Prat, *Ordonner et exclure. Cluny et la société chrétienne face à l'hérésie, au judaïsme et à l'islam, 1000-1150,* Paris : Aubier, 1998, p. 83, renvoyant à Paravicini Bagliani, 1997)

†1072 PIERRE DAMIEN

+Yves CONGAR, *L'Église. De saint Augustin à l'époque moderne*, Paris : Le Cerf, 1970, pp. 93-94 : « l'Église est le Corps du Christ en tant que, dans son extension universelle, elle est animée par son Esprit. [...] Toute l'Église, l'*universalis Ecclesia*, est présente tout entière à chacun, tout en demeurant une et unique. [...] Ainsi l'Église est faite des hommes habités par l'Esprit. [...] Dans ce corps, tous les fidèles sont consacrés et ont une dignité sacerdotale. [...] Mais cette Église a reçu *de Dieu* une structure qui fait que l'Église romaine jouit d'une autorité divine. » +les cardinaux sont les yeux de la tête romaine de l'Église (p. 115)

1073 **élection du pape Hildebrand, devenu GRÉGOIRE VII** : « Il exprime sur le mystère de l'Église les idées traditionnelles et communes. Il parle de l'Église comme Corps du Christ hiérarchisé selon un certain ordre, dont les membres sont unis dans la *concordia*. L'Eucharistie en est l'aliment », Yves CONGAR, *L'Église. De saint Augustin à l'époque moderne*, Paris : Le Cerf, 1970, p. 102

†1095 GUITMOND évêque d'Aversa (Italie, près Naples) depuis 1088, ***De corporis et sanguinis Dominici veritate,*** col. 1459 C, insiste sur la qualité de *concrucifixos*, *conmortuos*, *consepultos* des membres du Corps du Christ (Dominique Iogna-Prat, *Ordonner,* p. 411)

1096 **le pape URBAIN II,** par une bulle *sacri ordini cluniensis,* parle du monastère de Cluny et de ses dépendances en termes de *caput*, dont dépendent les *membra* (Dominique Iogna-Prat, *Ordonner et exclure. Cluny et la société chrétienne face à l'hérésie, au judaïsme et à l'islam, 1000-1150,* Paris : Aubier, 1998, pp. 64-65, et p. 67, p. 175)

≈1100 L'Anonyme normand

+KANTOROWICZ, *Les Deux corps du Roi*, ch. III ;

+Yves CONGAR, *L'Église. De saint Augustin à l'époque moderne*, Paris : Le Cerf, 1970, pp. 116-118 : « il critique l'usage romain du thème du corps dont Rome serait la tête : il n'y a qu'un *caput*, le Christ, selon la hiérarchie naturelle de sainteté. Il est contre l'idée que seul le sacerdoce aurait été institué par Dieu : la royauté lui est supérieure. [...] L'Anonyme normand donne un fondement christologique à cette prééminence de la royauté : le sacerdoce se rattache à l'humiliation temporaire du Verbe par l'Incarnation rédemptrice, la royauté découle de sa divinité, de ce qu'il est et sera éternellement : les rois sont vicaires *de Dieu*, les prêtres le sont seulement *du Christ* en son humanité. »

≈1102 HUGUES de FLEURY (†1120), ***Tractatus de regia potesta et sacerdotali dignitate,*** dédié au roi Henri Ier d'Angleterre : **le pouvoir du prince sur son royaume est comparé à celui de l'âme sur le corps**, tandis que le Christ est la double figure du prince et du Roi parfait.

+Voir Paul ARCHAMBAULT, "The Analogy of the "Body" in Renaissance Political Literature", in *Bibliothèque d'Humanisme et de Renaissance*, 29, 1967, pp. 21-53.

≈1120 ALGER de Liège †1130, ***De Sacramentis corporis et sanguinis Dominici***, L. II, c. 12, P.L. 180, col.750 D : en commentaire de I Cor, 12, 7 (*Vos esti corpus Christi et membra*) : « …cum in altari Ecclesia **concorporalis** et **consacramentalis** sit Christo, universum corpus Christi, caput scilicet cum membris, non conficit… » = « puisque l'Église forme avec le Christ sur l'autel un seul Corps et un seul sacrement,... », (cité et trad. in Lepin, *L'idée du Sacrifice de la messe,* 1926, p.143)

+Iogna-Prat, *Ordonner,* p. 411

†1129 RUPERT de Deutz (né vers 1075) est un fils du pays de Liège, issu d'une famille thioise. Entré tout jeune au monastère de Saint-Laurent à Liège, il y reçut un excellente formation littéraire. Son traité, bref mais vigoureux, *De voluntate Dei*, déclencha une tempête dans la cité et il dut s'abriter au monastère de Siegbourg, en Rhénanie. En 1117 il publia un *De omnipotentia Dei* qui résumait sa défense. Il devînt abbé de Deutz, filiale de Siegbourg située sur la rive droite du Rhin, en face de Cologne, où il mourut le 4 mars 1129 (ou peut-être 1130). « Ainsi c'est un seul corps, un seul Christ, la tête avec ses membres, qui s'élève au ciel, s'émerveille Rupert. Dans sa gratitude, le Christ s'écrie, montrant à Dieu l'Église dans sa gloire : "*Voici l'os de mes os, et la chair de ma chair* !" Et, faisant voir que lui et elle se rencontrent dans une véritable unité de personne, il dit encore : "*et ils seront deux en une seule chair*". »

†1137 ? HONORIUS d'Autun (Honorius Augustodunensis), °***Elucidarium*** « Ce fut Honorius qui, le premier, reprit la métaphore de Walafrid Strabon, la complétant, ajoutant en particulier des pieds à l'organisme : les paysans. »,

le *Corpus Ecclesiae* est constitué de sept membres, : les yeux (les prophètes), les cheveux, les dents, les lèvres, les genoux, le cou, les deux épaules —qui correspondent aux sept *ordines electorum,* (+A. PARAVICINI-BAGLIANI, 1997, p. 88) ;

et P.L. 172, col. 1128 : les yeux (les prophètes), les fidèles *obedenties* (les oreilles), les âmes éminentes *discreti* (les narines), les docteurs (la bouche), les défenseurs de l'Église (des mains), les paysans (les pieds) (+M.-C. POUCHELLE, 1983, p. 208, voir à 1340 Mandeville)

°***Sacramentarium***, P.L. 172, col. 759 : il s'agit d'« incorporer » au Christ ceux qui sont ordonnés (D. Iogna-Prat, *La Maison Dieu*, 2006, p. 88)

°***Expositio in Cantica Canticorum***, « [L'image du corps ressurgit dans son esprit]. A deux reprises. La première fois (P.L. 172, col. 361*), l'image revient telle qu'elle était dans l'*Elucidarium.* Mais la seconde (P.L. 172, col. 441), ce n'est plus au corps du Christ, c'est au corps de l'Épouse, de la Sulamite, et des bijoux dont il est orné, que le corps social se trouve comparé. Honorius rêve : il découvre toujours plus de différences, plus de divisions qu'il n'en avait aperçues : les paysans ne sont plus les pieds, mais les cuisses, et les gens mariés le ventre, sur quoi jouent l'ivoire et le saphir. Songerie quelque peu délirante sur un *ordo* devenu comme la parure de la chair féminine. Seule image du corps où, dans la littérature de l'Église, se glisse une allusion au sexe — fuyante, ambiguë, directe

cependant. », Georges DUBY, *Les Trois Ordres ou l'imaginaire du féodalisme*, Paris : Gallimard, 1978, p. 308

***** « *Tota Ecclesia est quasi unum corpus, cujus caput est Christus (Eph., V, 23), caput autem Christ Deus (I Cor., XI, 3) ; membra autem hujus corporis sunt diversi in ecclesia ordines, ut puta oculi sunt doctores ut apostoli, aures obedientes ut monachi, nares discreti ut magistri, os bona loquentes ut presbyteri, manus alios defendentes ut milites, pedes alios pascendo portantes ut rustici, dicente Apostolo (Eph. IV, 12)* [...] »

≈1130 HUGUES de Saint-Victor (1096-1141) : Chaque membre doit tenir son office, ne pas usurper celui de son voisin, « le corps humain est comme un État dans lequel chaque membre fait son propre office », il faut la *concordia* +parle de l'*universitas membrorum corporis*. Les membres sont au corps de l'homme ce que les différentes catégories sociales sont au royaume ou à la *res publica*

°≈1140 ***De Sacramentis christianae Fidei***, L. II, P. II "De Unitate Ecclesiae", 2, P.L. 176, col. 416 : « De même que l'esprit de l'homme, par la tête, descend vivifier les membres, ainsi l'Esprit-saint, par le Christ, vient aux chrétiens. Le Christ, en effet, est la tête ; le chrétien est le membre. La tête est une ; les membres, nombreux, et il se fait un unique corps de la tête et des membres, et, dans cet unique corps, il n'y a qu'un Esprit. La plénitude de cet Esprit est dans la tête, la participation dans les membres. Si donc le corps est un et si l'Esprit est un, celui qui n'est pas dans le corps ne peut être vivifié par l'Esprit. [...]

La Sainte Église est le corps du Christ ; elle est vivifiée par un seul Esprit, unie et sanctifiée par une seule foi [« *Ecclesia sancta corpus est Christi uno Spirito vivificata, et unita fide una, et sanctificata* »]. De ce corps, sont membres chacun des fidèles ; tous sont un seul corps, à cause de l'Esprit unique et de la foi unique. **De même que, dans le corps humain, chacun des membres a sa fonction propre et distincte**, **et que, cependant, ce n'est pas pour lui seul** qu'il opère ce qu'il opère à lui seul ; de même, dans le corps de la sainte Église, les dons de grâces sont distribués aux individus, et pourtant, aucun n'a pour lui seul cela même qu'il a lui seul. Seuls, les yeux voient, et cependant, ils ne voient pas pour eux seuls, mais pour tout le corps. Seules, les oreilles entendent, et cependant, elles n'entendent pas pour elles seules, mais pour tout le corps. Seuls, les pieds marchent, et cependant, ils ne marchent pas pour eux seuls, mais pour tout le corps… De la même manière, chacun de ceux qui ont mérité de recevoir le don de la grâce de Dieu, doit savoir que ce n'est pas à lui seul qu'appartient cela même qu'il est seul à avoir » (E. MERSCH, t. II, p. 155) [+cité Cayré p. 440]

[*NB L.II, Pars secunda "De unitate Ecclesiae",*

c.1 "De gratia quae per Christum datur, et spiritu a capite in membra diffuso"

c.2 "de Ecclesia, quid sit Ecclesia"

°***De Sacramentis***, L. II, *

« Les deux côtés sont distribués l'un et l'autre sous une seule tête ; ils ont comme déduits d'un seul principe et référés à l'un. [...]

°L. III, 2, 3 : « Les deux ordres des laïcs et des clercs sont noués dans l'homogénéité

[complectitur?] comme les deux côtés d'un seul corps », trad et cité par Georges DUBY, *Les Trois Ordres ou l'imaginaire du féodalisme*, Paris : Gallimard, 1978, p. 298

≈ 1140 PIERRE le Vénérable, abbé de Cluny de 1122 à1156, ***Contra Petrobrusianos*** *:* l'Église n'est pas seulement *congregatio spiritualis fidelium*, mais *corporalis structura* (Iogna-Prat, p.162

°***Contra sectam Sarracenorum***

°***Lettres***, 164 : « Ce qui se réalise dans la chair humaine, un seul esprit donnant vie à l'ensemble des membres, se réalise également dans le corps de l'Église où un seul Esprit saint vivifie tous les membres. Celui qui ne sent pas les souffrances du Christ n'est certes pas vivifié par l'esprit du Christ » (Iogna-Prat, p.333)

+Dominique IOGNA-PRAT, *Ordonner et exclure. Cluny et la société chrétienne face à l'hérésie, au judaïsme et à l'islam, 1000-1150,* Paris : Aubier, 1998, passim

1141-1151 HILDEGARDE de Bingen (1098-1179)

°***Scivias*** du latin *sci vias Dei* « sache les voies de Dieu » : "le Corps mystique", une illustration du *Scivias* d'Hildegarde, manuscrit de 1165 se trouvant à l'abbaye Sankt Hildegard d'Eibingen. voir ill. du Corpus mysticum à 1165

visions de l'Église et de la Synagogue : « la Synagogue, privée d'yeux en raison de l'aveuglement des juifs, est blanche de la tête au nombril, noire du nombril aux pieds qu'elle a couleur de sang car "elle a mis à mort le prophète des prophètes". L'Église a la tête couronnée, le ventre "comme un filet percé de nombreuses cavités à travers lesquelles une grande multitde d'hommes entraient". Elle n'a ni jambes ni pieds. Les yeux fixés a uciel, elle embrasse de ses mains l'autel de Dieu. » (Marie-Christine POUCHELLE, *Corps et chirurgie à l'apogée du Moyen Âge. Savoir et imaginaire du corps chez Henri de Mondeville, chirurgien de Philippe le Bel*, Paris : Flammarion, 1983, p. 182)

+Michael KOBIALKA, "**Corpus Mysticum** et Representationem : Hildegard of Bingen's Scivias and Ordo Virtutum", *Theatre Survey : The Journal of the American Society for Theatre Research*, 37 (1996), 1-22. (Stacks PN2000.T38; Internet access available through Wilson OmniFile and ProQuest)

date? °***Ep.*** 116, P.L. 197, col. 336-338 : [Répondant à l'abbesse d'Andernach qui s'étonnait que l'on n'accueillît parmi les moniales que des filles de la noblesse alors que, selon l'Apôtre, (I Cor. 1, 26) Dieu ne fait pas de différence entre les personnes : « La volonté de Dieu est que l'état inférieur ne s'élève pas au-dessus du supérieur comme Satan et Adam l'ont fait [**minor ordo super superiorem non ascendat, sicut Satanas et primus homo fecerunt*]. Quel homme réunirait tout son troupeau dans une même étable, les boeufs, les ânes, les moutons ? Le respect pour les coutumes s'en irait à vau-l'eau. [*dissipet se*] [...]

L'ordre règne seulement où la hiérarchie céleste des états angéliques gouverne aussi la partition de la société humaine. », (traduit et cité par Georges DUBY, *Les Trois Ordres ou l'imaginaire du féodalisme*, Paris : Gallimard, 1978, p. 275)

1150 **PIERRE LOMBARD**, ***Liber Sententiarum*** =*Livre des Sentences*, 1000 p., œuvre majeure, jamais traduite, IV, 8 dist. XIII et IV, dist. 12, ch. 4, 5

IV Sent., dist. 8, n° 4 : « Il y a deux choses en ce sacrement ; l'une est contenue et signifiée et l'autre est signifiée sans être contenue. La chose contenue et signifiée est la chair du Christ qui est né de la Vierge Marie et son sang qui a coulé pour nous. La chose **signifiée sans être contenue est l'unité de l'Eglise** dans les prédestinés, les élus, les justifiés et les glorifiés. Telle est la double signification de la chair et du sang du Christ. »,

1152 **st BERNARD de Clairvaux**, °***De Consideratione***, L. III, 17, P.L. 182, col. 768 : « Et quomodo quos Deus conjunxit, non sunt separandi (Matth. XIX, 6) : sic nec quos subjunxit, comparandi. Monstrum facis, si manui submovens, digitum facis pendere de capite, superiorum manui, brachio collateralem. **Tale est si in Christi corpore membra** aliter locas quam disposuit ipse. Nisi tu putas alium esse, qui posuit in Ecclesia *quosdam quidem apostolos, quosdam autem prophetas, alios vero evangelistas, alios doctores et pastores, ad consummationem sanctorum, in opus ministerii, in aedificationem corporis Christi.* Atque hoc corpus, quod tibi ipse Paulus suo vere apostolico figurans eloquio, et capiti convenientissime aptans, *totum ex eo compactum* perhibet, *et connexum per omnem juncturam subministrationis, secundum operationem in mensuram uniuscujusque membri, augmentum corporis faciens in aedificationem sui, in charitate* (Ephes. IV, 11, 12, 16). Nec vilem reputes formam hanc, quia in terris est : exemplar habet e coelo. Neque enim Filius potest facere quidquam, nisi quae viderit Patrem facientem (Joan. V, 19), praesertim cum ei sub Moysi nomine dictum sit : *Vide omnia facias secundum exemplar quod tibi in monte monstratum est* (Exod. XXV, 40). »

= « Si, détachant un doigt de la main, tu le fais pendre de la tête, plus haut dans le corps que cette main, sur la même ligne que le bras, tu crées un monstre. Or il en va de même **si, dans le corps [mystique non] de Jésus-Christ, tu disposes les membres autrement** qu'il ne l'a fait lui-même. À moins que, selon toi, ce ne soit un autre que lui qui ait établi que, dans l'Église, "les uns seraient apôtres et les autres prophètes, ceux-ci évangélistes, ceux-là docteurs et pasteurs, en vue de l'accomplissement des Saints, pour l'œuvre du Ministère et l'édification du corps de Jésus-Christ" (*Eph*., IV, 11-12). C'est là ce corps que le même saint Paul te dépeint avec son éloquence vraiment apostolique, et qu'il te représente accordé avec son chef de la manière la plus harmonieuse, "ne faisant avec lui qu'un tout, uni par tous les liens de l'économie interne, selon la fonction particulière de chaque membre et dans la mesure qui lui convient, tirant de la charité accroissement jusqu'à la forme parfaite" (*Eph*., IV, 16). Garde-toi de mépriser cet arrangement parce qu'il est terrestre : il a son modèle dans les cieux. Le Fils, en effet, ne peut rien faire qu'il ne l'ait vu faire par son Père (Jean, V, 19). », *De la Considération*, trad. P. Dalloz, Paris : Cerf, 1986, p. 87 ;

+cité par BOSSUET, *Sermon sur l'unité de l'Église*, 1681

°autre trad. : trad. Abbé Charpentier, Vivès, 1866 : Source : http://www.abbaye-saint-benoit.ch/

« Croyez-vous d'ailleurs que ce vous soit chose permise de mutiler les Églises, de bouleverser l'ordre établi, d'arracher les bornes que vos pères ont posées? Si la justice consiste à rendre à chacun ce qui lui

appartient, n'est-ce pas commettre une injustice que d'ôter son bien à quelqu'un ? Vous vous trompez si vous croyez que votre puissance apostolique soit la seule établie de Dieu parce qu'elle est souveraine; et si tel est votre sentiment, vous n'êtes point d'accord avec Celui qui a dit: «*Il n'y a pas de puissance qui ne vienne de Dieu* (Rm 13,1),» d'où il suit que ces mots, « *celui qui résiste à une puissance résiste à l'ordre établi de Dieu* (Rm 13,2) » s'ils sont favorables à votre autorité, ils ne le sont pas d'une manière exclusive. Enfin le même Apôtre dit encore: « *Que tout homme soit soumis aux puissances supérieures* (Rm 13,3), non pas à la puissance supérieure comme s'il n'y en avait qu'une, mais «aux puissances supérieures,» montrant par là qu'il en reconnaît plusieurs. Votre autorité ne vient donc pas seule de Dieu, il y en a d'inférieures et il en est d'intermédiaires ; et, de même qu'on ne doit point séparer ceux que Dieu a joints ensemble, ainsi **il n'est pas juste non plus de tenir pour égaux ceux que Dieu n'a pas faits tels. Vous composeriez, un monstre si**, arrachant un doigt de la main vous alliez le placer sous la tête, juste sur la même ligne que les bras ; **il en est de même dans le corps de Jésus-Christ**, si vous en disposez les membres autrement qu'il l'a fait lui-même, à moins toutefois que vous ne pensiez que ce n'est pas lui mais un autre qui a établi dans l'Eglise «les uns pour être apôtres, et les autres prophètes; ceux-ci pour être évangélistes, et ceux-là docteurs et pasteurs, pour la consommation des saints, pour les besoins du ministère, et pour l'édification du corps de Jésus-Christ (Ep 4,11-12).» C'est là ce corps que saint Paul nous dépeint dans son langage vraiment apostolique et qu'il nous montre en harmonie parfaite avec son chef quand il nous le représente comme «ne faisant avec lui qu'un tout dont les parties sont reliées ensemble non-seulement par leurs attaches naturelles, mais encore par les rapports intimes de leurs fonctions spéciales, en sorte qu'il reçoit de l'accroissement par tous ses membres dans la proportion qui convient à chacun d'eux, jusqu'à ce que la charité en fasse un corps parfait (Ep 4,16).» Gardez-vous bien, de mépriser cet ordre de choses sous prétexte qu'il est fait pour la terre; car il a son modèle dans les cieux ; le Fils, a-t-il dit en effet, ne peut faire que ce qu'il a vu faire à son Père (Jn 5,19) ; et il est incontestable que c'est à lui qu'il a été dit dans la personne de Moïse: « Ayez soin de tout faire conformément au modèle qui vous a été montré sur la montagne (Ex 25,40). »

18. Voilà ce qu'avait vu celui qui disait: «J'ai vu la cité sainte, la Jérusalem nouvelle, descendre du ciel, parée de la main de Dieu même (Ap 21,2).» Je pense en effet qu'en s'exprimant ainsi l'auteur sacré fait allusion à la ressemblance des deux cités. De même que dans les cieux les chérubins, les séraphins et tous les autres ordres, jusqu'aux anges et aux archanges, sont disposés sous un seul chef qui est Dieu; ainsi sur la terre les primats et les patriarches, les archevêques, les évêques, les prêtres, les abbés et tous les autres membres de l'Eglise sont distribués dans un ordre analogue, sous un seul et même chef aussi, qui est le souverain Pontife. Il ne faut pas mépriser un ordre qui a Dieu pour auteur et qui tire son origine du ciel. Si un évêque dit: Je ne veux pas être soumis à un archevêque, et un abbé: Je ne veux pas obéir à un évêque, ces sentiments n'ont pas d'analogues dans le ciel, à moins que par hasard vous n'ayez entendu quelque ange dire: Moi, je ne veux pas être au-dessous des archanges, ou tout autre esprit célesta d'un ordre inférieur déclarer qu'il ne reconnaît d'autre supérieur que Dieu. »

°*De Consideratione*, IV, 9 : « 9. Veniamus ad **co**llaterales et **co**adjutores tuos. Hi seduli tibi, hi intimi sunt. Quamobrem si boni sunt, tibi potissimum sunt : si mali, aeque plus tibi. Ne te dixeris sanum, **dolentem latera** : hoc est, ne te dixeris bonum, malis innitentem. Aut si bonus sis, bonitas tui solius quem fructum afferre potest ? »

=« Arrivons-en maintenant à ceux qui sont à ton côté [*collateres*], à ceux qui t'assistent [*coadiutores*]. Ils ne te quittent jamais, ce sont tes intimes. Par conséquent, s'ils sont bons, tu es le premier à profiter de leurs qualités, comme tu es aussi le premier à souffrir de leurs défauts s'ils

sont mauvais. Tu aurais tort de te prétendre en bonne santé **si tu souffrais du côté,** et tout autant de te prétendre bon si tu prenais appui sur des méchants. » *revoir trad., p. 102

°**saint BERNARD** , « ***La Vigne mystique*** », XII « Le Père ne pouvait pas abandonner son Fils unique, c'est impossible. C'est pour tout son corps, c'est-à-dire pour lui et toute l'Eglise qu'il parle de la sorte. Car le Seigneur Jésus, notre chef, voulant faire éclater l'unité et montrer la charité qu'il porte à l'Eglise, son épouse, montre qu'il souffrira aussi en tous ses membres, puisqu'il souffre maintenant la Passion en la tête, c'est-à-dire dans son propre corps qu'il tenait de la Vierge. Il crie qu'il est abandonné, lui qui ne pouvait l'être, parce que beaucoup de ses membres devaient être en proie à une tribulation si excessive qu'ils paraîtraient comme abandonnés de Dieu »,

°saint **BERNARD** : **sermon XII sur le Cantique des cantiques**, 6 & 7 :

« Il ne s´agit plus d´oindre les pieds ou la tête de Jésus, elle veut oindre de parfums précieux son corps tout entier. Vous aussi, si vous avez de la piété, ne vous contentez pas d´être bons et généreux envers vos parents et vos amis, envers ceux qui vous ont fait du bien ou dont vous espérez quelques biens : les païens eux-mêmes font cela ; mais suivant le conseil de saint Paul, appliquez-vous à faire du bien à tous, de sorte que pour Dieu vous ne refusiez à personne, même à un ennemi, aucun service matériel ou spirituel. Il est certain que, si vous le voulez, vous êtes riches en parfums, et vous pouvez, de vos parfums, oindre tout le corps du Christ, c´est-à-dire son Église. C´est peut-être à ce dessein que Jésus ne voulut pas recevoir en son tombeau ce parfum qui était tout préparé, voulant le recevoir en son corps vivant. Car il est vivant ce corps qui se nourrit du pain vivant descendu du ciel. L'Église lui est un corps plus cher que celui qu´il a livré à la mort pour elle. Et c´est ce corps vivant qu´il désire voir entouré d´hommages, de soins et de parfums »

1147 à 1169 **ISAAC de l'Étoile** (≈1110-1169) abbé cistercien —Anglais, moine de Pontigny, puis abbé de l'Etoile, en Poitou, ami de saint Thomas Becket ; il rencontra saint Bernard et vécut avec quelques moines dans l'île de Ré. Bon écrivain, il a laissé des Sermons où l'on trouvera une profonde théologie, une grande connaissance du cœur humain, un style vif, pathétique, nourri d'Écriture

°***Sermons,*** XI, 15 : « Garde-toi de séparer la tête du corps, empêchant à tout jamais le Christ d'exister tout entier : car le Christ n'existe nulle part tout entier sans l'Église, tout comme l'Église n'existe nulle part tout entière sans le Christ. En effet, le Christ tout entier et intégral, c'est la tête et le corps [*Totus est enim et integer Christus, caput et corpus*]. » t. I, trad. Salet, Paris, 1967, Sources Chrétiennes 130, p. 247 (+pp. 49-50, et note pp. 344-345)

°***Sermon 34***, 4 : « Mais pour mieux traiter de la prière des disciples, il faut, comme on dit, reprendre les choses d'un peu plus haut. Les élus, ces bienheureux [...], sont dits, vous le savez, être un seul corps, dont le Christ élu de Dieu est la tête ; tous ceux qui sont subordonnés à cette tête si sainte sont dits être membres de ce corps. Il y a un seul corps, comme une seule tête, mais une multiplicité de membres. Tout cela est dit par similitude [*similitudinis*] avec le corps humain qui a la tête en haut et la taille dressée. »; 6 : « par une disposition semblable, **dans ce corps mystique** [*Simili compositione in hoc mystico corpore*], sous une seule tête et une seule racine, le Christ [...], les membres sont multiples : les uns sont supérieurs aux autres et plus près de la tête, les autres, inférieurs et plus éloignés de la tête [...] », (t. II, Paris, Sources Chrétiennes 207, 1967, pp. 235-237)

°***Sermo LI, In Assumptione B. Mariae***, (cité par Paul VI, 1974) **la Vierge et l'Eglise**

coopèrent pour engendrer le Corps mystique du Christ : « l'une comme l'autre est Mère du Christ, mais aucune des deux n'engendre sans l'autre tout le Corps », P.L. 194, 1863 ; SC 339, tome III, p. 203

Ib. « Il n'y a qu'un unique et total et seul Christ, tête et corps. Et cet unique – du Dieu unique dans le ciel et d'une Mère unique sur la terre – est à la fois multitude de fils et unique Fils. Et comme la tête et les membres sont un seul Fils et plusieurs fils, Marie et l'Église sont une seule mère et plusieurs, une seule vierge et plusieurs. L'une et l'autre est mère ; l'une et l'autre vierge. L'une et l'autre, sans trouble charnel, conçoit du même esprit ; l'une et l'autre, sans péché, donne une progéniture à Dieu Père. L'une, hors de tout péché, a mis au monde la tête de ce corps ; l'autre, dans la rémission de tous les péchés, a donné le jour au corps de cette tête. L'une et l'autre est Mère du Christ, mais aucune des deux ne l'enfante tout entier sans l'autre. Aussi, c'est à bon droit que dans les Écritures divinement inspirées, ce qui est dit universellement de l'Église, Vierge-Mère, est compris singulièrement de Marie, Vierge-Mère ; et ce qui est dit spécialement de Marie, Vierge-Mère, est compris généralement de l'Église, Vierge-Mère »

≈1140-1145 GILBERT de la PORRÉE (†1154), ***Commentaire sur les Psaumes*** : Commencement du prologue : « *Christus integer*, *caput cum membris est materia hujus libri…* » (Ms, Bibliothèque Mazarine)

1159 JEAN de Salisbury, ***Policraticus*** *sive de nugis curialiurn et vestigiis philosophorum,*

°L.IV, ch.1-4 et ch.6

°L. V, ch. 2 "Ce qu'est la *res publica* selon Plutarque, et ce qui joue, en elle, le rôle de l'âme et des membres" : « La *res publica* est, selon l'avis de Plutarque, une sorte de corps [*corpus quoddam*] qui est animé grâce à un bienfait divin et est mû par la manifestation d'une équité suprême et est régi d'une certaine façon par le contrôle de la raison. En vérité, ceux qui instaurent et informent en nous le culte de la religion et transmettent les cérémonies envers Dieu (pour ne pas dire, avec Plutarque, *les* dieux), occupent la place de l'âme dans le corps de la *res publica*. Ceux-là qui président au culte d'une religion, il importe de les regarder et de les vénérer comme l'âme du corps. [...] De même que l'âme a le pouvoir sur tout le corps, de même ceux-là, que l'auteur appelle les "préfets de la religion" commandent à l'ensemble du corps.

Le prince, lui, occupe dans la *res publica*, la place de la tête, et il est soumis à Dieu seul et à ceux qui sur terre, le remplacent, puisque, dans le corps humain aussi, la tête est animée et gouvernée par l'âme. La place du cœur est occupée par le sénat, dont procèdent les principes des bonnes et des mauvaises actions. Les offices des yeux, des oreilles et de la langue, ce sont les juges et les gouverneurs des provinces qui se les arrogent. Les fonctionnaires et les soldats correspondent aux mains ; ceux qui toujours assistent le prince, sont assimilés aux flancs. Les questeurs et les régisseurs (je ne parle pas de ceux qui ont la charge des prisons, mais des gardiens des trésors privés) renvoient l'image au ventre et aux intestins. Si ceux-ci amassent avec une immense avidité et font des réserves avec trop d'obstination, ils génèrent des maladies innombrables et incurables de sorte que, par leur faute, le corps entier menace ruine. Quant aux pieds, ils correspondent aux agriculteurs, constamment attachés au sol, et pour qui la prévoyance de la tête est d'autant plus nécessaire qu'ils rencontrent plus d'obstacles en marchant sur terre au service du corps, et ils méritent d'autant plus de soutien et de protection, qu'ils élèvent, soutiennent e t font avancer la masse du corps. Si on prive du soutien des pieds le corps le plus

robuste, il n'avancera plus par ses propres forces, mais soit il rampera honteusement, inefficacement et péniblement sur ses mains, soit se déplacera par le moyen de bêtes brutes. »

et VI, 20-22

+KANTOROWICZ, *Les Deux corps du Roi*, ch. IV

+J.-C. SCHMITT : le royaume [*respublica*] est un corps dont le prince est la tête, le sénat le cœur, les juges et les chefs de provinces les yeux, les oreilles et la langue, les officiers et les chevaliers les mains, les aides du prince les côtés du corps, les questeurs et les greffiers le ventre et les intestins, enfin les paysans sont les pieds qui marchent sur la terre et soutiennent de leur travail tout le reste du corps (*en empruntant l'identité de Plutarque*)

=IV, 1 : « En quoi [en attribuant au prince la place de la tête] nous ne faisons que suivre la nature, qui est le meilleur guide de vie, car la nature a rassemblé tous les sens de son microcosme [...], c'est-à-dire l'homme, dans la tête, et a soumis tous les membres à son commandement de telle sorte qu'ils fonctionnent convenablement en suivant la volonté [*arbitrium*] de la tête, si celle-ci est saine. » ; V, 6 : « Le prince occupe la place de la tête et n'est guidé que par son seul jugement » ;

"les prêtres sont l'âme, le roi la tête, le conseil royal le cœur du corps politique ; les juges et les administrateurs des provinces sont les yeux, les oreilles et la langue ; les chevaliers qui protègent la société sont les mains ; les paysans et les marchands [??], enfin, correspondent aux pieds." résumé par Michel SENELLART, *Machiavélisme et raison d'État*, p. 21

°édition du *Policratiqu*e de Denis Foulechat (1372), traduction du Policraticus de Jean de Salisbury, (Livres I-III, Genève : Droz, 1994; livre IV éd. diplomatique, P.U. Nancy, 1985 ; éd. critique des livres IV et VIII ; le livre V, Droz, 2006, avec traduction des textes latin et français par Charles Brucker)

≈1160 l'expression devient classique ***Corps mystique qu'est l'Église*** (Yves CONGAR, *L'Église. De saint Augustin à l'époque moderne*, Paris : Le Cerf, 1970, p. 163)

1165 **Le Corps mystique,** Illustrations du *Scivias* (1151) d'HILDEGARDE, manuscrit de 1165 se trouvant à l'abbaye Sankt Hildegard d'Eibingen

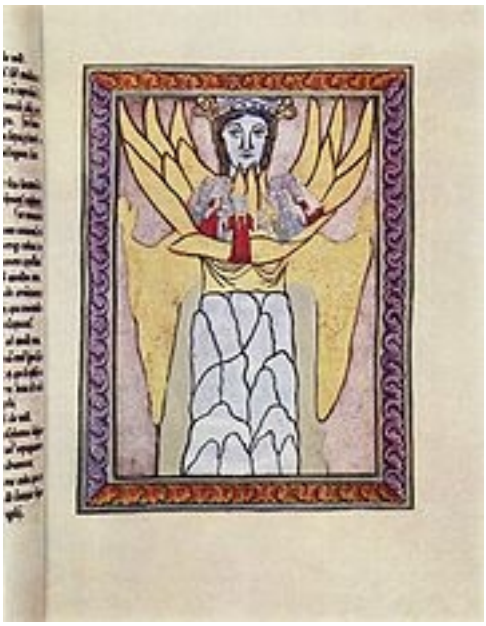

≈1162 PIERRE de Celle (≈1115-1183), Bénédictin, abbé de Saint-Rémi de Reims en 1162, ***Liber de Panibus***, P.L. 202, col. 965 : « Le cœur de Jésus, là est le réfectoire ; le sein de Jésus, là est le dortoir ; le visage de Jésus, là est l'oratoire ; la largeur, la longueur, la grandeur et la profondeur de Jésus, là est le cloître ; la compagnie de Jésus et tous les saints, là est la salle du chapitre ; les récits de Jésus sur l'unité du Père, du Fils et du Saint-Esprit ainsi que le premier mystère de son Incarnation, là est l'auditoire », (texte latin et trad. in Mary CARRUTHERS, *Machina memorialis. Méditation, rhétorique et fabrication des images au Moyen Âge*, [1998], trad. F. Durand-Bogaert, Paris : Gallimard, 2002, p. 299)

≈1180, au Sud de la France, Le *Bahir* ou « l'éblouissement » apparaît vers le milieu du XII[e] siècle, dans les milieux judéo-provençaux, et sans qu'on sache avec sûreté d'où il vient. Gershom G. Scholem reste son historien le plus pénétrant (*Les Origines de la Kabbale*, Coll. Pardès, Aubier Montaigne, 1966, p. 58-211, qui fait, toutefois, une part généreuse à un gnosticisme problématique). Le *Bahir* apparaît comme un recueil peu ordonné d'explications de passages de la Bible, du Talmud ou de traditions populaires. Consacré, pour une bonne part, à la traduction symbolique des Dix Paroles de la Création qui introduisent aux mystères des *middot* et des *séphirot*. [...] Le texte suscita d'ailleurs l'indignation de rabbins, leur opposition à cette interprétation ésotérique de versets bibliques détachés de leur contexte, à ces jugements théosophiques qui osaient voir dans le mystère du monde le reflet des mystères de la vie divine dont ils livraient la clé. Ils refusaient le retour du mythique, d'un sens mystique donné à la cosmologie. Le *Bahir*, pourtant, joua un rôle fondamental dans le développement du mouvement kabbalistique, en particulier en Espagne ; il est, en ce sens, un indispensable complément à l'étude du *Zohar*. **Cette lecture qui transforme la Thora en « corps mystique »** (G. Scholem)

†1198 AVERROÈS, *Exposition de la République de Platon*

+Laurent GERBIER, "'La politique et la médecine : une figure platonicienne et sa relecture averroïste", *Astérion*, Numéro 1, juin 2003,

http://asterion.revues.org/document13.html

note 7 : « L'Exposition a été traduite en hébreu en 1320 par Samuel ben Juda, rabbin de Marseille, puis a circulé sous forme de résumé parmi les juifs provençaux de la première moitié du XIVe siècle. Une première traduction latine est réalisée par Elia del Medigo, humaniste hébraïsant proche de Giovanni Pico, en 1491, puis une nouvelle traduction latine de l'hébreu est réalisée en 1539 par Jacobo Mantino et est imprimée par les Juntes. Le texte latin d'Elia del Medigo a été publié (Averroè, *Parafrasi della Repubblica nella traduzione latine d'Elia del Medigo*, a cura di A. Coviello e P. E. Fornaciari, Florence, Olschki, 1992). Nous citerons systématiquement Averroès en traduisant le texte latin d'Elia del Medigo ».

p.17 : « Ainsi l'articulation est établie entre l'équilibre des puissances dans l'âme et l'équilibre de puissances dans la cité. Mais la manière même dont Averroès réalise cette articulation, dans des termes très proches de ceux de Platon, appelle deux remarques. D'une part, l'analogie médicale fonde le rapprochement des deux autres : elle vaut immédiatement et en même temps pour l'équilibre de l'âme et l'équilibre de la cité. C'est ainsi le recours à la théorie humorale qui permet de donner en dernier lieu une figure commune à l'individu et à la cité. Or cet équilibre humoral ne recouvre pas du tout le même concept d'équilibre que celui de la justice tel que Platon le comprend au livre IV [de la *République*] : c'est un équilibre qui, entre des puissances affrontées et toujours en mouvement, ne vise pas la stabilité permanente (l'équilibre des humeurs se recompose sans cesse), et ne peut être simplement compris comme la domination parfaite d'un élément sur les autres (situation qui, si elle peut désigner l'équilibre des facultés soumises à l'âme raisonnable, ne peut en revanche pas désigner autre chose, en médecine, qu'une dyscrasie). De ce point de vue, Averroès introduit le discours médical au milieu d'une transposition aisée chez Platon, de la justice dans l'âme à la justice dans la cité : **le lexique du corps vient ainsi s'immiscer entre les registres de l'âme et de la cité.**

D'autre part, le résultat de cette perturbation est la fragilisation de l'identification platonicienne qui, contaminée par la médecine, ne peut plus imposer en toute simplicité la nécessité d'une classe dirigeante. La médecine conduit à percevoir le pouvoir comme une composition commune et pas comme la domination singulière d'une partie : l'analogie médicale qu'Averroès se "réapproprie" est donc très différente de la figure classique qui représentait le corps politique organisé en membres-sujets dominés par un chef-cerveau-cœur. Cette différence est si importante qu'il n'y a dans le passage d'Averroès cité plus haut aucune mention d'un comparant politique des humeurs. Là où Platon établissait une relation entre les facultés de l'âme et les races de citoyens de la *kallipolis*, Averroès ne mentionne plus que les facultés. On ne sait pas encore à quoi rapporter ces facultés dans l'ordre civil, comme si l'intervention de la version épistémologique de l'analogie médicale avait rendu impossible la simple reprise du schéma cœur-membres, et problématique son remplacement. »

1178 BOSON, biographe d'Alexandre III, décrit ainsi le retour triomphal du pape à Rome : « Alors tous regardèrent son visage comme le visage du Christ, **dont il tient lieu sur terre** » (A. Paravicini-B, p. 84)

1198-1216 pape INNOCENT III, ***Sermon pour la fête des saints Pierre et Paul*** : « Comme pour le corps humain où seule la tête possède la plénitude des sens, de sorte que les autres membres participent de sa plénitude, ainsi, dans le corps ecclésiastique, les autres évêques sont-ils appelés la *pars sollicitudinis*, tandis que le souverain pontife assume la plénitude du pouvoir. » (cité A. Paravicini-B, p. 78)

°Août 1198, lettre « Nous sommes tous un seul corps dans le Christ

≈1200 « Vers 1200 SIMON de Tournai, qui avait commencé à enseigner à Paris en 1165, pouvait écrire : « Le Christ a deux corps : le corps matériel humain, qu'il reçut de la Vierge, et le corps collégial spirituel, le collège ecclésiastique », (Kantorowicz, *Les deux corps du roi*, p. 149)

≈1180-1206 Étienne LANGTON (né ≈1155), Anglais, régent à Paris, ***Commentaires sur Isaïe,***

+« Cette tripartition n'est point effacée lorsque, comme tant d'autres penseurs de son temps, il compare la société à un corps, à l'œil et au cœur les "*meilleurs*", c'est-à-dire les prêtres et les docteurs, à la main droite qui tient l'épée et distribue l'aumône, les "*puissants*", à la "*plante des pieds*" les "*plus petits qui travaillent et peinent* (laborant) *sur la terre pour fournir la nourriture corporelle à ceux qui sont au sommet c'est-à-dire aux grands (*majores*), afin que ceux-ci leur procurent la nourriture de l'esprit".* Au fil de la réflexion, la ternarité prend cependant une résonance nettement conflictuelle. De ce corps, Étienne désigne la "tête" — unique, composée pourtant de trois personnes : le "prélat", le docteur, le prince. Ligués, complices [...]. Étienne Langton convie les bons clercs à épouser la cause du peuple, puisque, dit-il, le sang des pauvres n'est autre que le sang du Christ. », Georges DUBY, *Les Trois Ordres ou l'imaginaire du féodalisme*, Paris : Gallimard, 1978, pp. 384-385

1204 le pape Innocent III, dans la célèbre **décrétale *Novit***, déclare que l'évêque et son chapitre ne forment qu'un corps dont le chef du diocèse est la tête et les chanoines les membres « *qualiter tu et fratres tui unum corpus sitis ita quod tu caput et illi membra esse probantur* » (cité par Terrevermeille, voir Barbey, p. 182)

1215 ALEXANDRE décrétale *Quoniam Abbas* de 1215 : *Dignitas nunquam perit* « La Dignitas ne périt jamais, bien que les individus meurent tous les jours », (E. Kantorowicz, *Les Deux Corps du roi*, p. 280).

≈1220 GUILLAUME d'Auxerre (†1231), ***Summa aurea***, L. III, tr. I, cap. IV (huit réponses) 1°Le corps mystique a commencé non seulement en Adam, mais en Abel. 2° Le Christ est tête de l'Église comme Dieu, et aussi comme homme [...] 3° , 4°**Le Christ est plutôt la tête que le cœur de l'Église** 5° Il y a deux corps du Christ, le corps naturel et le corps mystique. **L'Église est appelée corps mystique par métaphore,** parce que comme tous les membres d'un seul homme sont vivifiés par une seule âme qui a son siège dans la tête, ainsi tous les fidèles sont vivifiés par une seule âme, c'est-à-dire par le Saint-Esprit, qui réside principalement dans la tête du Christ » (sans doute influencé par Hugues de Saint-Victor)

+ J.-L. Solère, Présentation, traduction et annotation de Guillaume d'Auxerre, *Summa aurea*, I, traité XI (extraits), in 10/18

+Voir William of Auxerre. *Summa Aurea: Magistri Guillelmi Altissiodorensis Summa aurea* - cura et studio Jean Ribaillier - Paris : Éditions du Centre national de la recherche scientifique / Grottaferrata, Romae : Editiones Collegii S. Bonaventurae ad Claras Aquas, 1980-1987 (6 vol.).

≈1223 JACQUES de VITRY, ***Historia occidentalis,*** distingue une hiérarchie de métiers,

+« Cependant, à peine esquissée, cette hiérarchie se trouve englobée, amortie par un recours final à la métaphore du corps. Ces "*genres*" sont les "*membres divers*", affectés à des "*fonctions particulières*", mais réunis "*dans le corps de l'Église, sous une tête, le Christ*". D'autres images viennent en renfort : la profusion de couleurs répandues sur la tunique de Joseph, la multiplicité des étapes sur le chemin de la Terre promise. », Georges DUBY, *Les Trois Ordres ou l'imaginaire du féodalisme*, Paris : Gallimard, 1978, p. 377

1231 FRÉDÉRIC II de Hohenstaufen (1194-1250), ***Liber augustalis*** (grand recueil des Constitutions siciliennes) : le César doit être à la fois le Père et le Fils de la Justice

+Ernst KANTOROWICZ, *L'Empereur Frédéric II,* (1927) : °ch. VI : « [...] il fallait une puissance accrue des princes. Car si un juste équilibre devait être maintenu partout en Allemagne, des membres débiles ne pouvaient pas supporter une tête trop puissante. Les princes et l'empereur, qui, tous ensemble, incarnaient ce caractère germanique supra-national, ne symbolisaient-ils pas l'« auguste corps du Saint-Empire », le *corpus mysticum* de l'Allemand total que Frédéric II identifia à juste titre à son propre corps ? » (trad. A. Kohn, réed. in *Œuvres*, Paris : Gallimard, Quarto, 2000, p. 366)

°ch. VIII : « Si en Germanie, l'« illustre corps du Saint Empire dans son unité » était incarné dans l'empereur et les princes, Frédéric II voyait, quant à lui, l'*imperium* idéal dans le C*orpus saecularium principum*, *corpus* placé sous la direction de l'empereur et auquel il avait été le premier à donner vie. L'empereur cherchait ainsi à réveiller les instincts spirituels séculaires de l'Occident et [...] à les opposer à l'Église après les avoir rassemblés en un esnsemble universel » (p. 530)

°ch. VIII : « Le *corpus saecularium principum*, qui fut entièrement la création de Frédéric II, présentait une vison complètement nouvelle du monde conçu comme une sorte d'État-corporation. [...] Frédéric cherchait à éveiller chez les rois cet esprit corporatif, de caste, qui faisait alors son apparition partout en Occident. Par sa volonté de rassembler les rois sous son égide, un peu comme au sein d'une corporation, Frédéric II offrait à la monarchie universelle sa dernière chance de conserver son intégrité. [...] », (pp. 534-535)

≈1231 ALEXANDRE de Halès (entré ≈1236 chez les Franciscains, †1245), ***Summa,*** Pars III, Q.12 : étude de "la **grâce de chef**", c'est-à-dire de la grâce que possède le Christ en tant que tête du corps mystique

≈1240 BARTHELEMY l'Anglais, franciscain (†1272), ***Liber de proprietatibus rerum*** *:*

« Il y a un si grand amour entre les [...] membres que l'un a piité de l'autre, c'est-à-dire que celui qui souffre moins a pitié de celui qui souffre plus, et de ceci vient que quand un membre est blessé, le sang des autres membres y vient aussi bientôt pour le réconforter » (*Bartholomaei Anglici de genuinis rerum* [...] *proprietatibus*, Francfort, 1609, f°XXVI, cité par M.-C. Pouchelle, voir Mondeville 1320, p. 190)

1245 BERNARD de Parme, ***Glossa ordinaria*** : « [Une délégation faite à la Dignité sans exprimer un nom propre est transmise au successeur], parce que prédécesseur et successeur sont perçus comme une seule personne, puisque la Dignité ne meurt pas » (Kantorowicz,

p. 280)

≈1248 **ALBERT le Grand** (≈1200-1280), °***Commentaire sur le troisième livre des Sentences*** : « Le Maître montre [...] que la Passion du Christ justifie. Mais [...] nul effet de la Passion n'afflue sur nous si nous ne sommes pas du corps mystique de celui qui souffre. [...] Il faut que nous soyons unis par amour au [Christ] souffrant, parce que **son sang n'a pas d'effet en dehors de son corps mystique**. Mais c'est de [notre] tête [le Christ] qu'afflue [sur nous] le sacrement de la rédemption, il faut porter notre regard attentif sur la tête et c'est vers elle que [notre] foi lève les yeux [...] » (*Commentarii ad tertium Libri Sententiarum*, in *Alberti Magni Opera omnia*, t. XXVIII, A. Borgnet éd., Paris, 1884, p. 338 ; cité et traduit dans *Christologi*e, Textes édités par Karl Heinz OHLIG, Paris : Cerf, 1996, t. II, p. 37)

°[date inconnue] ***De Sacramento Eucharistiae***, distinction VI, tract. II, c. IV, n4 : « *quia per incorporationem membrorum gloriae divinae est dilatativum quod hic oratur, ideo dicitur quod majestati praeclarae offertur : qua sic majestas praeclara Dei* ***in corpore mystico*** *declaratur.* » = « par l'incorporation des membres au Chef, le sacrement de l'humilité et de l'amour va, en effet, à dilater la gloire divine, et la Majesté souveraine est justement proclamée par le Corps mystique », (cité et trad. in LEPIN, *L'idée du Sacrifice de la messe,* 1926, p. 181)

≈1250 **VINCENT de Beauvais** †1297, dominicain, ***Speculum doctrinale***, VII, ch. 15 : pour définir le corps politique de l'État, **utilise le terme *corpus reipublicae mysticum***, "corps mystique de la communauté" (KANTOROWICZ, *Les deux corps du roi,* p.156 ; citation qui vient de GIERKE, et que GIESEY 1958 corrige : 15 et non 8)

≈1250 **BERNARD de Parme**, « Il n'y a que les cardinaux qui puissent être envoyés *de latere pape*, au sens propre, car on les dit *pars corporis domini pape* » réf. ?

1250 **Robert GROSSETESTE**, évêque anglais de Lincoln, protecteur d'Oxford, et des Franciscains, *Memorandum* au pape : « ceux qui président à ce siège sacré **revêtent la personne du Christ** sur un mode tout à fait unique par rapport à l'ensemble des mortels » (A. Paravicini-B., p. 110)

+James R. GINTHER, Department of Theology and Religious Studies, University of Leeds, Leeds LS2 9JT, Great Britain, *A Scholastic Idea Of The Church : Robert Grosseteste's Exposition of Psalm 86*, AHDLMA 66 (1999), 49-72 :

« Comme la plupart des exégètes bibliques, Robert Grosseteste considère que le sujet du Psautier est *Christus integer*, c'est-à-dire la relation entre le Christ et son corps mystique, l'Eglise. Alors que bien des médiévistes ont considéré l'ecclésiologie médiévale comme principalement papale et juridique, ce commentaire du Ps. 86, et le *Super Psalterium* en général, révèlent une conception de l'Eglise d'orientation christologique et de nature pastorale. »

1259 **GILBERT de Tournai** (†1270), franciscain, ***Eruditio regum et principum***, (ensemble de lettres adressées à Louis IX (saint Louis), sera intégré dans le "*Miroir des Princes*" de Vincent de Beauvais), II, ch. 2, utilise aussi ***corpus mysticum***, mais veut que ce royaume idéal soit une

entité distincte à l'intérieur du Corps mystique traditionnel (Kantorowicz, *Les Deux Corps du Roi*, p. 156)

≈1259 BRACTON (voir Kantorowicz, *Les Deux Corps du Roi*, ch. IV)

1260 première trad. en latin de la *Politique* d'Aristote

†1271 HOSTIENSIS [Henri de Suse], ***Lectura super Libris Decretalium***, ad. X, V, 31, c 14 : en commentant la décrétale du pape Honorius III affirmant que les clercs d'un territoire déterminé ne forment une collectivité que s'ils sont un corps [*ut sint corpus*], Hostiensis emploie l'expresion *facere corpus* pour désigner le fait de constituer une *universita*s (Barbey, sur Terrevermeille, p. 182)

+« En commentant le 5e livre des *Décrétales*, Hostiensis, quand il rencontre le mot *corpus* dans le chapitre *Dilecta,* ouvre une large parenthèse et indique que ce terme possède six significations possibles : « tous les fidèles peuvent être appelés un seul corps ... dont la tête est le Christ et nous les membres. Un collège ou une *universitas* sont dits être un seul corps dont on appelle tête le prélat et membres le collège. ... [...] On appelle corps ce qui vit grâce à une âme (*spiritus*) comme un arbre ou un homme. Ou encore ... ce dont les parties tiennent ensemble comme une maison. Ou dont les parties sont distinctes l'une de l'autre comme un troupeau ou un peuple ou un collège... Enfin l'homme et la femme ne forment qu(un corps. » (*Lectura* 5.31.14, t. IV, p. 2) », Pierre MICHAUD-QUANTIN, *Universitas. Expressions du mouvement communautaire dans le Moyen-Age latin*, Paris : Vrin, 1970, p. 59

°« Bien que le pape soit la tête de l'Église universelle et les fidèles ses membres généraux, il est plus particulièrement la tête des cardinaux et les cardinaux ses membres. Ce corps doit lui être si soudé que ce lien rende superflu le serment de fidélité ou d'obéissance. Le pape ne reçoit pas le serment de ses cardinaux, *parce que ceux-ci font partie de ses entrailles* » (A. Paravicini-B, p. 82)

réf.? idée que la monarchie française (Très chrétienne) était « la fiancée du corps du Christ » (A. Y. HARAN, *Le lys et le globe. Messianisme dynastique et rêve..,* Paris : Champ Vallon, 2000, p.29)

†1274 st THOMAS d'Aquin,

≈1256 °*In IV Sent*, d.24 q3 a2 sol. 2. « Le rapport avec l'eucharistie devient un critère décisif pour ne pas donner à penser qu'à chaque ordre revient l'administration d'un sacrement spécifique. Le même critère sert aussi à exclure des ordres sacramentels le psalmiste et le chantre. Mais ce critère est utilisé aussi pour exclure l'épiscopat de la sacramentalité. Malgré tout, quoique saint Thomas refuse à l'épiscopat quelque sorte de pouvoir supérieur à celui du presbytre en **rapport au *verum corpus Christi*,** il considère, de certaine manière, l'épiscopat aussi un *ordo* en raison des **pouvoirs qu'il détient sur le *corpus mysticum***. », Commission Théologique Internationale

°*In IV Sent.* dist. 45, q.2, a.1, q 1 :

=« On mutile cette vérité si l'on ne voit en elle que l'idée d'une réversibilité des mérites et du profit que tirent les membres pécheurs de la prière et du renoncement des plus saints (indulgences). Il faut saisir d'abord ce qui en est le fondement (de la communion des saints) : la participation de tous à un même tout organique animé d'une même vie, celle de la charité, "*car l'amour de Dieu a été répandu dans nos coeurs par l'Esprit Saint qui nous a été donné*" (Rm 5,5). Encore une fois, la comparaison du corps se révèle merveilleusement adaptée à l'illustration du mystère. Venant du coeur et retournant à lui, le sang est animé d'un perpétuel mouvement de va-et-vient ; sa circulation dans tout le corps permet l'assimilation par tous et par chacun des membres de la nourriture prise par la bouche, et tous participent ainsi de la santé et de la vigueur de l'ensemble. La charité, qui vient de l'Esprit coeur de l'Église, exerce un rôle comparable ; par lui qui en est la source, elle met en communication les uns avec les autres tous ceux qui en vivent, les faisant réciproquement bénéficier de tout ce qui se fait sous son impulsion dans l'ensemble du corps. La raison du caractère commun à tous du bien accompli par chacun apparaît alors en pleine clarté: elle réside dans la "communication de t**ous les uns avec les autres par la racine de leurs actes, la charité" »**

°Thomas d'Aquin, *In Symbolum apostolorum expositio* (cf. Opuscula theologica, ed Marietti, t. II, n.997) : « Non seulement le mérite de la passion et de la vie du Christ nous est communiqué à ceux qui vivent dans la charité, mais tout ce que les saints ont fait de bien est communiqué à ceux qui vivent dans la charité, car tous sont un : *Je suis participant de tous ceux qui te craignent* (Ps 119, 63). Ainsi, celui qui vit dans la charité est participant de tout le bien qui se fait dans le monde »

≈1264 °***Somme contre les Gentils***, L. IV, 52 : « [...] Car, comme dit Porphyre, [*Isagoge*, II, 36], "de par leur participation à l'espèce, la multitude des hommes **sont considérés comme un seul homme**" [*participatione speciei sunt plures homines velut unus homo*]. Qu'un péché affecte la nature même de l'espèce, il n'y a pas d'inconvénient à ce qu'il se propage d'un homme à un autre, tout comme la nature de l'espèce est transmise [***com**municatur*] par un homme à d'autres hommes. [...] Une telle déficience, dérivant [***con**sequens*] du premier parent en tous les autres, a raison de faute même en ces autres, en tant que tous les hommes, de par leur participation à la nature **com**mune, **sont comptés pour un seul homme** [***com**putantur unus homo*]. [...] En ce péché de nature les hommes, distincts entre eux, doivent être considérés comme [*quasi*] les parties d'une nature **com**mune, de même [*sicut*] que les diverses parties d'un homme unique dans le cas du péché personnel. »

autre trad. :

« Autre chose en effet ce qui est le fait d'un individu, autre chose ce qui est le fait de toute une espèce, car, selon le mot de Porphyre, *en participant à l'espèce, la multitude des hommes est pour ainsi dire un seul homme.* Le péché d'un individu, d'une personne humaine, n'est donc imputé comme faute à personne d'autre qu'à son auteur, les hommes étant personnellement distincts les uns des autres. Mais qu'un péché affecte la nature même de l'espèce, il n'y a pas d'inconvénient à ce qu'il se propage d'un homme à un autre, tout comme la nature de l'espèce est transmise par un homme à d'autres hommes. Or le péché est un certain mal de la nature raisonnable. Le mal étant la privation d'un bien, c'est d'après le bien dont on est privé qu'il faut juger que tel péché atteint la nature commune, tel péché une personne particulière. [...] Une telle déficience, dérivant du premier homme en tous les autres, réalise, même en ces autres, la notion

de faute, en tant que tous les hommes, de par leur participation à la nature commune, sont considérés comme un seul homme. »

≈1266 st **THOMAS d'Aquin**, ***De Regimine Principum, =de Regno***, (*in Political Writings,* Cambridge (UK) : Cambridge UP, 2003) : Le roi dans son royaume est comme l'âme dans son corps °comme Dieu dans le monde, °métaphore du pilotage, des abeilles, toutes tirées d'Aristote. Cela légitime la monarchie comme gouvernement d'un seul °idée de bien commun, *bonum commun :* le politique doit protéger contre les intérêts privés (mauvais) ; à l'image du Christ, le monarque doit se sacrifier

°De regno ad regem Cypri *:* L. I, c. IV "De communitate civitatis" : « Propter quod apostolus comparat corpus mysticum, id est Ecclesiam, vero corpori et naturali, in quo sunt membra diversa sub diversis potentiis et virtutibus, in uno principio animae radicatis: unde et unionem allegatam reprobat apostolus in I Epist. ad Cor. dicens: *si totum corpus oculus, ubi auditus ? Et si totum auditus, ubi odoratus ?* »

†1274 st **THOMAS d'Aquin**, ***Somme Théologique***,

°IIIa, Q. 7, a.12 « Réponse: De même que l'on donne à toute l'Église le nom de **corps mystique** par analogie avec le **corps** naturel de l'homme, dont les divers membres ont des... »

°**IIIa, Q. 8** "**La grâce du Christ comme tête de l'Église"**, art. 1 : « *sicut tota Ecclesia dicitur unum corpus mysticum per similitudinem ad naturale corpus humanum* = Tout comme l'Église dans son ensemble est appelée un unique corps mystique en raison de sa ressemblance avec le corps naturel de l'homme, et de la diversité de ses actions qui correspond à la diversité des membres, de même le Christ est appelé la "tête" de l'Église » ;

°art. 3 : « Respondeo dicendum quod haec est differentia inter corpus hominis naturale et corpus Ecclesiae mysticum, quod membra corporis naturalis sunt omnia simul, membra autem corporis mystici non sunt omnia simul, neque quantum ad esse naturae, quia corpus Ecclesiae constituitur ex hominibus qui fuerunt a principio mundi usque ad finem ipsius ; neque etiam quantum ad esse gratiae, quia eorum etiam qui sunt in uno tempore, quidam gratia carent postmodum habituri, aliis eam iam habentibus. Sic igitur membra corporis mystici non solum accipiuntur secundum quod sunt in actu, sed etiam secundum quod sunt in potentia. Quaedam tamen sunt in potentia quae nunquam reducuntur ad actum, quaedam vero quae quandoque reducuntur ad actum, secundum hunc triplicem gradum, quorum unus est per fidem, secundus per caritatem viae, tertius per fruitionem patriae. Sic ergo dicendum est quod, accipiendo generaliter secundum totum tempus mundi, Christus est caput omnium hominum, sed secundum diversos gradus. Primo enim et principaliter est caput eorum qui actu uniuntur sibi per gloriam. Secundo, eorum qui actu uniuntur sibi per caritatem. Tertio, eorum qui actu uniuntur sibi per fidem. Quarto vero, eorum qui sibi uniuntur solum potentia nondum ad actum reducta, quae tamen est ad actum reducenda, secundum divinam praedestinationem. Quinto vero, eorum qui in potentia sibi sunt uniti quae nunquam reducetur ad actum, sicut homines in hoc mundo viventes qui non sunt praedestinati. Qui tamen, ex hoc mundo recedentes, totaliter desinunt esse membra Christi, quia iam nec sunt in potentia ut Christo uniantur.

=« Il y a cette différence entre le corps naturel de l'homme et le corps mystique de l'Église, que les

membres du corps naturel existent tous en même temps [*omnia simul*], tandis que les membres du corps mystique n'existent pas tous en même temps ; ni quant à leur être de nature, car le corps de l'Église est constitué par les hommes qui vécurent depuis le commencement du monde jusqu'à sa fin ; ni quant à leur être de grâce, car parmi les membres de l'Église qui vivent à la même époque, certains sont privés de la grâce et l'auront plus tard, tandis que d'autres la possèdent déjà. Il faut donc regarder comme membres du corps mystique non seulement ceux qui le sont en acte, mais aussi ceux qui le sont en puissance. Parmi ces derniers, les uns le sont en puissance sans jamais le devenir en acte; les autres le deviennent en acte à un moment donné selon trois degrés: par la foi, par la charité en cette vie, et enfin par la béatitude de la patrie céleste.

Donc, si nous considérons en général toutes les époques du monde, le Christ est la tête de tous les hommes, mais à divers degrés : 1° d'abord et avant tout, il est la tête de ceux qui lui sont unis en acte par la gloire ; 2° il est la tête de ceux qui lui sont unis en acte par la charité ; 3° de ceux qui lui sont unis en acte par la foi ; 4° de ceux qui lui sont unis en puissance mais qui, dans les desseins de la prédestination divine, le seront un jour en acte ; 5° il est la tête de ceux qui lui sont unis en puissance et ne le seront jamais en acte, comme les hommes qui vivent en ce monde et ne sont pas prédestinés. Ceux-ci, quand ils quittent cette vie, cessent entièrement d'être membres du Christ, car ils ne sont plus en puissance à lui être unis. »

°art. 4 : « Partout où il y a un corps, il faut poser une tête. Or, on peut appeler corps, par ressemblance, une multitude ordonnée à une seule fin par différentes fonctions. [...] Le corps mystique de l'Église n'est pas fait seulement des hommes, mais aussi des anges. De toute cette multiplicité, le Christ est la tête, parce qu'il est plus proche de Dieu et plus parfaitement comblé de ses dons [...] »

°**IIIa, Q. 49,** art.1, "Utrum per passionem Christi simus liberati a peccato", rep 2 :

« Respondeo dicendum quod passio Christi est propria causa remissionis peccatorum, tripliciter. Primo quidem, per modum provocantis ad caritatem. Quia, ut apostolus dicit, Rom. V, *commendat Deus suam caritatem in nobis, quoniam, cum inimici essemus, Christus pro nobis mortuus est*. Per caritatem autem consequimur veniam peccatorum, secundum illud Luc. VII, *dimissa sunt ei peccata multa, quoniam dilexit multum*. Secundo, passio Christi causat remissionem peccatorum per modum redemptionis. Quia enim ipse est caput nostrum, per passionem suam, quam ex caritate et obedientia sustinuit, liberavit nos, tanquam membra sua, a peccatis, quasi per pretium suae passionis, **sicut si homo per aliquod opus meritorium quod manu exerceret, redimeret se a peccato quod pedibus commisisset**. Sicut enim naturale corpus est unum, ex membrorum diversitate consistens, **ita tota Ecclesia, quae est mysticum corpus Christi, computatur quasi una persona cum suo capite, quod est Christus.** Tertio, per modum efficientiae, inquantum caro, secundum quam Christus passionem sustinuit, est instrumentum divinitatis, ex quo eius passiones et actiones operantur in virtute divina ad expellendum peccatum »

= « La passion du Christ est la cause propre de la rémission des péchés de trois manières.

1° Par mode d'excitation à la charité; car selon S. Paul (Rm 6, 8): "La preuve que Dieu nous aime, c'est que dans le temps où nous étions encore pécheurs, le Christ est mort pour nous." Or, par la charité, nous obtenons le pardon des péchés, suivant cette parole (Lc 7, 47): "Ses nombreux péchés lui

ont été remis parce qu'elle a beaucoup aimé."

2° Par mode de rédemption. En effet, le Christ est notre tête. Par la passion qu'il a subie en vertu de son obéissance et de son amour, il nous a délivrés de nos péchés, nous qui sommes ses membres, comme si sa passion était le prix de notre rachat. C'est comme si un homme, au moyen d'une oeuvre méritoire accomplie par sa main, se rachetait du péché commis par ses pieds. Car, de même que le corps naturel est un, alors qu'il consiste en membres divers, l'Église tout entière, corps mystique du Christ, est comptée pour une seule personne avec sa tête, qui est le Christ.

3° Par mode d'efficience. La chair dans laquelle le Christ a souffert sa passion est l'instrument de sa divinité, et c'est en raison de sa divinité que ses souffrances et ses actions agissent dans la vertu divine, en vue de chasser le péché »

art.2 « *Dicendum quod caput et membra sunt quasi una persona mystica* »

°IIIa, Q. 73 : « **corpus** Christi verum, quod est res et sacramentum, neque **corpus mysticum**, **...** X, unus panis et unum **corpus** multi sumus, omnes qui de uno pane et uno... »

°IIIa, Q. 83, a. 6, ad 6 La fraction du pain est-elle un élément essentiel de la célébration eucharistique ? Non, mais elle a son importance dans le rit liturgique et saint Thomas nous en donne la raison : *« Fractio hostiae consecratae, et quod una sola pars mittatur in calicem, respicit corpus mysticum, sicut admixtio aquae significat populum. Et ideo horum praetermissio non facit imperfectionem sacrificii, ut propter hoc sit necesse aliquid reiterare circa celebrationem hujus sacramenti*.»

= « **La fraction de l'hostie consacrée, et le fait qu'une seule partie de l'hostie est mise dans le calice, concerne le Corps mystique** [du Christ] ; tout comme le mélange de l'eau [au vin] signifie le peuple [de Dieu]. Et c'est pourquoi l'omission de ces choses ne rend pas le sacrifice imparfait à un point tel qu'il serait nécessaire de recommencer quoi que ce soit touchant la célébration de ce sacrement. »), *Summa Theologica*, IIIa, q. 83, a. 6, ad 6 ; De ce texte, nous pouvons noter que la fraction du pain concerne le Corps mystique du Christ, l'Église.

°ST, *Supplément*, Q.25, art.1 sur les indulgences et l'unité du corps mystique

°***Quodlibet*** 7, Q.6, a.15, ad 5m : « Ipsum corpus verum Christi ut ea quae in ipso sunt gesta, sunt figura corporis Christi mystici et eorum quae in ipso geruntur » (de Lubac, *Les quatre sens*, t.4, p. 276)

°***Commentaire de l'Épître aux Colossiens***

°***Super Epistolam B. Pauli ad Hebraeos lectura***, proœmium, Reportatio vulgata :

« Quia in quibusdam epistolis agitur de gratia novi testamenti quantum ad **totum corpus mysticum Ecclesiae**, et hoc in omnibus epistolis quas mittit Ecclesiis, in ea scilicet quae est ad Romanos, ad Corinthios, ad Galatas, et usque ad primam ad Timotheum. In quibusdam vero quantum **ad membra principalia**, sicut in his quas mittit singularibus personis, scilicet ad Timotheum, ad Titum, et ad Philemonem. In ista vero commendat ipsam gratiam quantum **ad caput, scilicet Christum ; in**

corpore enim Ecclesiae ista tria reperiuntur sicut et in corpore naturali, scilicet ipsum corpus mysticum, membra principalia, scilicet praelati et maiores, et caput, a quo vita fluit in totum corpus, scilicet Christus. »

+M. MORARD, "Les expressions ***corpus mysticum*** et *persona mystica* dans l'œuvre de saint Thomas d'Aquin : références et analyse", *Revue thomiste*, n°103, 2003

+B. LAVAUD, " Sur le rapport des notions de Chef de l'Église, Médiateur, Prêtre et Rédempteur dans le traité *Du Verbe Incarné* de saint Thomas ", RT 33 (1928), p. 423-427,

°***Commentaire de la Politique d'Aristote*** :

« Aussi l'homme est-il naturellement un animal familial et citoyen. Mais la citoyenneté l'emporte sur le lien familial et même sur l'individu. Le tout prime la partie dans l'ordre de la constitution comme dans celui de la finalité (du moins si nous entendons par partie, la fraction matérielle, et non les espèces qui composent une classe). **Détruisez le corps humain, il ne restera ni pied, ni main, si ce n'est de façon imagée, comme on peut parler d'une main sculptée dans la pierre.** Car ce genre de partie est détruit avec la destruction du tout. Or ce qui est désagrégé perd son identité et avec elle l'imposition de son nom, qui ne peut plus lui être attribué qu'au mode figuré. Une partie se définit par son opération et par ses aptitudes. Le pied est l'organe permettant de marcher et s'il venait à perdre cette faculté, on ne l'appellerait pied que métaphoriquement. Il en est ainsi de toute partie matérielle dont la définition requiert celle du tout (comme la formule du demi-cercle demande celle du cercle puisqu'il en est la moitié) contrairement à la partie spécifique posée dans la définition d'un ensemble, comme le concept de ligne inclus dans celui de triangle. On voit donc clairement que le tout prime constitutivement ses parties matérielles, quand bien même la naissance de ces dernières devrait précéder la sienne. **C'est pourquoi l'individu est à la cité comme l'organe à l'organisme : séparé d'elle, il ne peut pas plus parvenir à vivre que le pied détaché du corps humain. »**

†1274 saint **BONAVENTURE** toutes les sociétés comme des corps vivants, préfigurations du corps mystique du Christ **réf. ?**

+étude (thèse d'habilitation) restée manuscrite, de 1922, de Romano GUARDINI (1885-1968) sur la doctrine de Bonaventure, avec un chapitre sur le *corpus mysticum*

†1280 saint **ALBERT le Grand, *De Laudibus Beatae Mariae Virginis***, in *B. Alberti magni opera omnia. De laudibus B. Mariae Virginis libri XII*, éd. de A. Borgnet, Paris, 1898, pp. 66-67

+« Consacrant à la "*largitas et misericordia Mariae"* tout un passage de son *De Laudibus Beatae Mariae Virginis*, Albert le Grand résume encore le sens prêté cette fois à la dimension du **manteau de la Vierge**. Son amplitude est semblable au ciel. Il est vaste comme la patrie céleste. Il a en effet **la triple forme du corps du Christ**, corps

d'Incarnation, corps eucharistique et corps ecclésial », Sylvie BARNAY, "Une apparition pour protéger. Le manteau de la Vierge au XIIIe s.", *Cahiers de recherches médiévales*, 8 | 2001, pp. 13-22, mis en ligne le 13 mars 2008 http://crm.revues.org//index378.html.

1280 GILLES de Rome (1247-1316), ermite de st Augustin, ***De Regimine principum*,** un des livres les plus répandus du MA (pour le jeune Philippe le Bel, réplique aristotélicienne du traité augustinien sur l'éducation des princes, publié 20 ans auparavant par Guibert de Tournai) I, 2è, c. II,

« Quodlibet enim regnum, et quaelibet ***congregatio assimilatur cuidam corpori naturali***. *Sicut enim videmus corpus animalis constare ex diversis membris* ***con****nexis et ordinatis ad se invicem* : sic quodlibet regnum et quaelibet **con**gregatio constat ex diversis personis **con**nexis et ordinatis ad unum aliquid » (Georges de LAGARDE, *Naissance*, III, 153)

1280-1290 **GODEFROY** de Fontaines (de Liège, théologien séculier à Paris), ***Quodlibet*** V, insiste sur l'ordre naturel de l'Église, sur le caractère monstrueux d'un corps où la tête serait reliée directement aux doigts (=st Bernard) (de Lagarde, III, 243)

†1293 HENRI de Gand (marqué par le thomisme, mais revient à l'augustinisme avicennisant), ***Quodlibet***, XIV : « *omnis princeps quodammodo repraesentat totam communitatem quae est sub ipso* » (de Lagarde, III, 268) ° l'union du prince et des sujets n'est pas substantielle comme celle de la volonté et des facultés de l'âme

°*Quodlibet*, XIV, 15, à propos du cas d'école d'une hostie profanée par un juif : « Je dis que le tort qu'il a causé, dans la mesure où sa punition relève de l'Église ou de la foi chrétienne, parce que le méfait du péché a été commis contre le corps entier du Christ et contre chacun de ceux qui en font partie en tant qu'ils sont membres de l'Église [...] doit être corrigé par une punition accomplie pour toute l'Église et pour quiconque en fait partie en tant qu'il en est membre. » (Jean-Louis SCHEFER, *L'Hostie profanée, histoire d'une fiction théologique,* Paris : POL, 2007, p.160, citant Elsa MARMURSZTEJN, "Du récit exemplaire au casus universitaire : une variation théologique sur le thème de la profanation d'hosties par les juifs (1290)", in *Médiévales*, n°41)

1286 GUILLAUME DURAND, ***Rationale***

1295 Pierre Jean OLIEU 1248-1298, franciscain languedocien, ***Lettres*** « C'est parce que le pape [...] est l'image du Christ que certains disent que le pape est *increatus* et immense et *impeccabilis* et infaillible et omniscient comme le Christ, mais nul ne peut le dire ni le penser à moins d'être dément » (A. Paravicini-B, p. 87)

°***Q. Quid ponat jus ?*** « explique que le sacrement, le langage, la propriété et le pouvoir monarchique sont des réalités non substantielles, non données par la création, mais issues d'un consentement volontaire, d'une relation entre deux êtres, dont l'un peut être Dieu » (Alain BOUREAU, *La Religion de l'État*, p. 160)

°*Q. De Obedientia* « Sans elle [l'obéissance], ne peut se trouver en rien la sublimité et l'unité procurée par le roi et par la tête [...]. Tout ordre, par l'obéissance, devient un seul

corps, un seul esprit ou une seule volonté et une seule fraternité » (Boureau, p. 160)

1296 décret du roi de France Philippe IV, en réponse à une lettre pontificale sur l'imposition du clergé : « La partie qui ne s'harmonise pas avec l'ensemble auquel elle appartient est dépravée, le membre qui refuse de soutenir son propre corps est inutile et quasi paralytique ; qu'il soit laïc ou ecclésiastique, noble ou de basse naissance, quiconque refuse de venir à l'aide de sa tête et de son corps, c'est-à-dire du seigneur roi et du royaume [de France], et enfin de lui-même, prouve qu'il n'est qu'une partie désobéissante et un membre inutile et quasi paralytique » (cité par Kantorowicz, *Les Deux Corps du roi*, p. 189).

ap. 1298 PTOLÉMÉE de Lucques, ***De Regimine principum***

†1308 DUNS SCOT « *ut communitate aggregationis, sicut in civitate* », ***Opus Oxon.***, IV, d.46, q.1, n°11 (de Lagarde, III, 326)

1301 GILLES de Rome [Egidio Colona], ***De ecclesiastica Potestate***

+ B. B de RYKE.« L'argumentation suit le thème de la subordination hiérarchique chère au Moyen Age, qui l'a héritée de Denys le Pseudo-Aréopagite : s'il y a deux puissances, il faut que l'une soit subordonnée à l'autre, et il va de soi que c'est celle qui est la plus éminente qui se trouve être à la tête de l'autre. **Autant l'âme est supérieure au corps et la vie spirituelle à la vie terrestre, autant l'autorité spirituelle est supérieure au pouvoir terrestre** et plus noble que lui. Il n'est aucun domaine où la domination de l'Église ne soit légitime, qu'il s'agisse de la propriété ou de la juridiction. Ainsi, les lois temporelles, décidées par les princes seuls, n'ont en conséquence de valeur que si elles sont conformes à la justice de l'Église » www.ulb.ac.be/philo/rmblf/bulletin3.pdf

1301 BONIFACE VIII (1294-1303), **bulle *Ausculta filii*** (« Écoute, mon fils les préceptes d'un père quant à la doctrine, d'un maître qui tient sur la terre la place de Celui qui est seul maître et seigneur») : vicaire du Christ, le pape est la tête, le chef unique de l'Église

1302 BONIFACE VIII, **bulle *Unam sanctam*** : le pape est à la tête de l'Église, et si elle avait deux têtes (pape et roi), elle serait un monstre

« Unam sanctam Ecclesiam catholicam et ipsam apostolicam urgente fide credere cogimur et tenere, nosque hanc firmiter credimus et simpliciter confitemur, extra quam nec salus est, nec remissio peccatorum, sponso in Canticis proclamante : Una est columba mea, perfecta mea. Una est matri suae, electa genitrici suae [Ct 6,8] ; ***quae unum corpus mysticum repraesentat****, cuius caput Christus, Christi vero Deus. In qua "unus Dominus, una fides, unum baptisma*" [Eph 4, 5]. »

=« Nous devons croire en une seule sainte Église catholique et aussi apostolique, sans laquelle il n'y a ni salut ni rémission des péchés, [...] qui représente un seul corps mystique, dont la tête est le Christ, et la tête du Christ est Dieu [*quae* ***unum corpus mysticum repraesentat****, cuius corporis caput Christus, Christi vero Deus*].

« Igitur Ecclesiae unius et unicae unum corpus, unum caput, non duo capita quasi monstrum, Christus videlicet et Christi vicarius PETRUS [...] » =C'est pourquoi cette Église une et unique n'a qu'un seul corps, une seule tête, non pas deux têtes comme pour **un monstre**, à savoir le Christ et Pierre le vicaire du Christ et le successeur de Pierre »

+ MICHELET, *Histoire de France*, 1876, Livre V, ch.4 : « La poésie mystique de l'*Unam sanctam*, qui eût fait tressaillir tout le XIIe siècle, ne disait plus rien aux contemporains de Pierre Flotte et de Nogaret. Ni la *colombe*, ni l'*arche*, ni la *tunique sans couture*, tous ces innocents symboles ne pouvaient plus défendre la papauté. Le glaive spirituel était émoussé. Un âge prosaïque et froid commençait, qui n'en sentait plus le tranchant » «(*Una est columba mea, perfecta mea, una est matri suae... Una nempe fuit diluvii tempore arca Noë... Haec est tunica illa Domini inconsutilis... Dicentibus Apostolis : Ecce gladii duo Me...*» preuves du différend, p. S5. - « Qu'elle est forte cette Eglise, et que redoutable est le glaive... » Bossuet, Oraison funèbre de Le Tellier)

1302 JACQUES de Viterbe [Giacomo Capocci Viterbese], ***De Regimine christiano***, * :« *Est ecclesia velut unum totum cujus partes sunt singuli fideles* [...], *sicut unum corpus ex multis membris compactum* » +II, 5 « *sicut enim salus et vita non potest membro inesse nisi moveat in corporis unitate, sic alicui advenire non potest vera salus et vita nisi existat intra ecclesiae unitatem* » ; voir trad. Arquillière

+« De même que le Christ a deux natures, de même son vicaire général —et chaque pape en particulier — participe d'une certaine manière des deux natures du Christ, de la nature divine pour ce qui regarde le spirituel et de la nature humaine pour ce qui regarde le temporel » (A. PARAVICINI BAGLIANI, 1997, p. 88)

1305 PHILIPPE IV roi de France, au moment de son conflit avec Boniface VIII, affirme que les membres du clergé aussi appartiennent au Corps du Royaume : Lettre au clergé de Tours : « *omnes et singuli clerici et laici regni nostri tanquam membra simul in uno corpore* » [dans J.L. STRAYER, "Laicization of French and English Society in the Thirteenth Century", dans *Speculum*, XV (1940), 85 ; cité par GIESEY, article de 1958, note 29]

+Julien THÉRY, “Philippe le Bel, pape en son royaume”, in *L'histoire* numéro spécial “Dieu et la politique, le défi laïque”, n°289, juillet-août 2004

†1308 RICHARD de Middletown, franciscain, ***In IV Sent.***, dist. VIII, art. 1, q. 1 : « *est enim species panis signum corporis Christi mystici, quod est res sacra, scilicet sancta Ecclesia »* = l'espèce du pain est le signe [aussi] du Corps mystique du Christ, qui est chose sainte, à savoir la sainte Église ;

°dist. XI, art. 2, q. 1 : « *Panis autem et vinum ratione suae constitutionis convenientissime* ***repraesentant corpus Christi verum et mysticum*** *: quia sicut panis constituitur ex pluribus granis et vinum ex pluribus acinis vel racemis confluit,* ***sic corpus Christi verum constitutum est ex pluribus membris, et corpus ejus mysticum ex pluribus personis***. », (cité in LEPIN, *L'idée du Sacrifice de la messe…*, 1926, p. 239)

1308 fin des Templiers +« Reste une question : pourquoi la répression d'une menace hérétique, nécessaire à la transfiguration du roi de France en pontife, s'abattit-elle sur le Temple, et pas sur un autre groupe susceptible d'être accusé de former une secte ? [...] L'insistance quasi obsessionnelle dans les accusations royales sur les offenses faites au corps du Christ par les Templiers allait de pair avec la constitution du royaume de France comme corps mystique dont la tête était le roi. [...] Il n'est pas surprenant que l'affaire des Templiers ait été l'occasion de réunir les premiers vrais États Généraux du royaume, à Tours, au début du mois de mai 1308.[...] On le voit, l'étrange affaire du Temple fut l'une des premières étapes - et la plus trouble assurément - de la construction de l'absolutisme royal français et de ce processus des derniers siècles du Moyen-Âge que l'historienne Colette Beaune a nommé "naissance de la nation France". », Julien THERY, Maître de conférences à Montpellier-III, *L'histoire*, septembre 2007

≈1311 DANTE †1321**, *De Monarchia***

°I, III *Nunc autem videndum est quid sit finis totius humane civilitatis* [...] *2 Et ad evidentiam eius quod queritur advertendum quod, quemadmodum est finis aliquis ad quem natura producit pollicem, et alius ab hoc ad quem manum totam, et rursus alius ab utroque ad quem brachium, aliusque ab omnibus ad quem totum hominem; sic alius est finis ad quem singularem hominem, alius ad quem ordinat domesticam comunitatem, alius ad quem viciniam, et alius ad quem civitatem, et alius ad quem regnum, et denique optimus ad quem universaliter genus humanum Deus ecternus arte sua, que natura est, in esse producit.*

= « Or il faut voir à présent quelle est la fin de toute société humaine [...]. Et pour rendre évident l'objet de notre quête, il faut prendre garde que, **de même qu'il est une fin pour quoi la nature produit le pouce, et une autre, différente de celle-ci, pour quoi elle fait la main entière, et encore une, autre que ces deux-là, pour le bras, et une autre, étrangère à toutes les autres, pour quoi elle fait l'homme entier ; de même**, autre est la fin où se trouve adressé chaque homme pris à part, autre la fin de la communauté familiale, autre celle du hameau ou du bourg, autre celle de la cité, autre celle du royaume ; autre, en dernier lieu, celle pour quoi, universellement, le genre humain est produit à l'être par l'art éternel de Dieu, qui est la nature » (trad. Pézard, Pléiade, 1965, p. 636)

°I, VIII *: « humanum genus bene se habet et optime quando, secundum quod potest, Deo assimilatur. 3 Sed genus humanum maxime Deo assimilatur quando maxime est unum : vera enim ratio unius in solo illo est; propter quod scriptum est: "Audi, Israel, Dominus Deus tuus unus est". 4 Sed tunc genus humanum maxime est unum, quando totum unitur in uno : quod esse non potest nisi quando uni principi totaliter subiacet, ut de se patet. 5 Ergo humanum genus uni principi subiacens maxime Deo assimilatur, et per consequens maxime est secundum divinam intentionem : quod est bene et optime se habere »*

= « Le genre humain est en heureux état et au mieux quand il ressemble à Dieu de tout son pouvoir. Mais c'est quand il est le plus un que le genre humain ressemble plus à Dieu, car en Lui seul est la vraie manière de l'un [...]. Or le genre humain est un principalement quand il se fond

tout entier en un [corps] ; ce qui ne peut être que quand il est tout ensemble soumis à un seul prince, comme chacun le voit sans aide. C'est donc quand le genre humain est soumis à un seul prince qu'il ressemble le plus à Dieu et qu'il suit de plus près l'intention divine, ce qui est bien se trouver en heureux état et au mieux. » (trad. Pézard, Pléiade, p. 643)

†1316 Raymond LULLE, ***Arbor Scientiae*** : les "personnes communes"

†1320 Henri de MONDEVILLE, ***Chirurgie,*** (écrit de 1306 à 1320) : les membres du corps sont comme des officiers astreints à un service mutuel, et l'âme qui commande aux mouvements du corps est comme le roi qui domine toute la pyramide de ses sujets, de la tête aux pieds

+Marie-Christine POUCHELLE, *Corps et chirurgie à l'apogée du Moyen Âge. Savoir et imaginaire du corps chez Henri de Mondeville, chirurgien de Philippe le Bel*, Paris : Flammarion, 1983

1324 MARSILE de Padoue, ***Defensor Pacis*** : **la Cité est en bonne santé dès lors que chaque membre emplit la fonction qui lui est attribuée par nature** ; distinction entre les hommes selon les compétences et les prédispositions. Voir Ie P., ch. XV, § 15 (trad. Jeannine Quillet, Paris : Vrin, 1968, pp. 133-135) ; Ie, II, § 3 (pp. 58-59) et I, VII (p. 83) ; °le corps mystique IIe, ch.XXII, § 5 (p. 419)

†1327 Maître ECKHART, ***Commentaire sur l'Évangile de Jean*** : « De cette unité des saints avec le Christ, le Christ ne se considère pas autre que son corps, c'est-à-dire son Église qui est lui-même, saint Augustin dit à propos de ce psaume [...] [Ps 84, 10] : le Christ faisant de nous avec lui un seul homme, tête et corps. Nous prions par lui, vers lui et en lui. Nous parlons avec lui et il parle avec nous ; lorsque nous parlons en lui, il parle en nous. », cité par Pierre GIRE, **** réf.?**

†1328 Agostino TRIONFO (1270-1328, canoniste), ***Summa***, I, 6 « chez le pape, la *potestas* est double : l'une — ***potestas ordinis*** — **est liée au vrai corps du Christ ; l'autre — *potestas iuridictionis vel administrationis*— au corps mystique du Christ** » (A. Paravicini-B, p. 88) °*Summa* q. 8, 3 : « Pierre et, après lui, tous les papes, succéda au Christ en tant que son vicaire *in officio et potestate*, *non in persona* [...]. Ni Pierre, ni ses successeurs ne sont *personaliter* les successeurs du Christ et c'est la raison pour laquelle on les appelle ses vicaires et ses ministres » (A. Paravicini-B, p. 91)

1332 Alvaro PELAYO (≈1275-≈1352), Hispanique (Galicien), franciscain, pénitencier du pape, ***De statu et planctu Ecclesiae***, I, 13 « Puisque le souverain pontife représente le Christ et en tient lieu sur terre, le fidèle **qui le regarde avec les yeux de la foi voit le Christ en personne**. Le pape est en effet le successeur d'Adam, le premier homme, et c'est pour cela que Dieu a voulu que le vicaire du Christ soit fait, à titre spécial, à son image et à sa ressemblance », (A. Paravicini-B, p. 84) ;

°I, 18 : « le Christ fut jugé par Pilate non pas comme personne publique, mais comme personne privée [...] ; devant Pilate, [le Christ] **ne représentait pas la personne du pape,**

mais simplement celle d'un homme » (A. Paravicini-B, p. 91)

°I, 24 : « *Et quod qui non habet papam pro capite non habet caput Christum, nec est vivum membrum de corpore ejus mystico, ecclesia scilicet militante* » (= Et qui n'a pas le pape pour tête n'a pas non plus la tête qu'est le Christ, et il n'est pas un membre vivant de son Corps mystique, c'est-à-dire l'Église militante) ; °I, art. 37 : « *Christus est caput corporis Ecclesiae* » ;

°I, 40 : « *sunt omnes fideles Christi unum corpus mysticum* » ; I, 68 : « *electi romani pontifices* [...] *procedent usque ad diem judicii loco Christi, quia Ecclesia, quae est Corpus Christi, non potest esse nulla et mortua absque capite* » (=Les pontifes romains élus procèdent [de Pierre] jusqu'au jour du jugement et tiennent la place du Christ, et l'Église, qui est le Corps du Christ, ne peut pas ne pas être et, sans une tête, c'est un corps mort), texte et traduction dans Nicolas IUNG, *Un franciscain, théologien du pouvoir pontifical au XIVe siècle, Alvaro Pelayo*, Vrin, 1931, p. 154

1338 Walter BURLEY, ***Commentaire sur la Politique d'Aristote*** (Kantorowicz, p. 167)

≈1340 OCCAM, dit que le Pape ne peut aliéner les biens de l'Église parce qu'ils ne lui appartiennent pas mais qu'ils appartiennent « *Dei et corporis eius mystici quod est ecclesia* (à Dieu et à son corps mystique, qui est l'Église) »

°***De Sacramento altaris*** and ***De corpore Christi in eucharistia***, two parts of one work, which was used to supply theoretical support for Luther's eucharistic doctrine (*De predestinatione et futuris contingentibus*). ed. Carolus A.Grassi, *Opera Philosophica et Theologica*, Opera theologica X, St Bonaventure, New York : The Franciscan Institute, 1986, cap. 8

°***Breviloquium de principatu tyrannico***, trad. *Court traité du pouvoir tyrannique,* trad. du latin par Jean-Fabien Spitz, Paris : PUF, 1999 :

L. I, ch. XI "Il n'est pas permis aux hommes saints de faire au pape une réputation de justice et de sainteté lorsqu'ils savent que ses œuvres sont en elle-même illicites" (trad. p. 112) : cite à ce propos saint Jérôme : « *Si quelqu'un a cru qu'un homme était saint alors qu'il ne l'était pas, et sil l'a joint à la société du Christ, il a fait offense au Christ, dont nous sommes les membres*. Et plus bas, *Selon l'apôtre, nous tous qui croyons, sommes faits membres du corps du Christ ; celui qui au sein du corps du Christ, erre et trébuche, affirmant que l'un des membres du corps est saint alors qu'il ne l'est pas, ou affirmant qu'il ne l'est pas alors qu'il l'est, vois de quel crime il s'expose à être accusé.* », p. 113

L. V, ch. III : à propos de "Voici deux glaives"

≈1335 st GRÉGOIRE Palamas (Constantinople 1296-1359), ***Triades pour la défense des saints hésychastes***, 1, 3, 38 : « Puisque le Fils de Dieu, dans son incomparable amour pour les hommes, ne s'est pas borné à unir son Hypostase divine à notre nature, en endossant un corps animé et une âme douée d'intelligence, pour apparaître sur terre et vivre avec les hommes, mais puisqu'il s'unit, ô miracle d'une incomparable surabondance, aux hypostases humaines elles-mêmes, en se confondant lui-même avec chacun des fidèles par la communion à son saint Corps, puisqu'il devient un seul corps avec nous et fait de nous un

temple de la Divinité tout entière, car dans le Corps même du Christ habite corporellement toute la plénitude de la Divinité, comment n'illuminerait-il pas ceux qui communient dignement au rayon divin de son Corps qui est en nous, en éclairant leur âme comme il illumina les corps mêmes des disciples sur le Thabor ? Car alors ce corps, source de la lumière de la grâce, n'était pas encore uni à nos corps : il illuminait du dehors ceux qui en approchaient dignement et envoyaient l'illumination à l'âme par l'intermédiaire des yeux sensibles ; mais aujourd'hui, puisqu'il est confondu avec nous et existe en nous, il illumine l'âme justement de l'intérieur » (trad. J. Meyendorff).

≈1360 Nicolas CABASILAS (≈1322-≈1391), ***Explication de la Divine Liturgie*** : le «cœur» du Christ dont l'église représente le **corps**

≈1350 LUCAS de Penna, juriste de Naples, ***Commentaire sur les Tres Libri*** (les trois derniers livres du Code), cite Lucain, Sénèque, °« Et, comme les hommes sont unis spirituellement dans le corps spirituel dont la tête est le Christ [...], ainsi les hommes sont unis moralement et politiquement dans la *respublica*, qui est un corps dont la tête est le Prince » (KANTOROWICZ, *Les Deux Corps du Roi*, p. 161)

†1361 TAULER, ***Sermon 40***, in *Sermons, traductions sur les plus anciens manuscrits allemands*, par E. Hugueny, G. Théry, A.-L. Corin, Paris : Desclée, 1927-1935 ; réed. Paris : Cerf, 1986, pp. 324-325 :

« Il y a dans toute la sainte Église une unité d'ordre [*ein ordenunge*] qui justifie le nom de *corpus mysticum* [*corpus misticum*], un corps spirituel [*ein gesitlicher licham*] dont la tête est Jésus-Christ et les membres sont multiples. Il y a l'œil qui voit tout le corps et ne se voit pas lui-même ; il y a la bouche qui mange, boit et tout cela pour le corps et non pour elle-même. Ainsi en est-il de la main, du pied et de tous les membres divers. Chacun a sa fonction propre, et tous appartiennent à un seul et même corps, sous une seule tête. C'est ainsi que dans la chrétienté il n'est pas d'œuvre, si modeste et si petite soit-elle, son de cloche ou flambée de cierge, qui ne serve à l'accomplissement de cette œuvre intérieure.

[...] Dans ce *corpus mysticum*, ce corps spirituel, il doit y avoir une aussi grande solidarité [*eindrechtikeit*] que celle que vous voyez régner entre vos membres. Aucun membre ne doit, en ne considérant que lui seul, faire du mal et du tort aux autres, mais il doit s'identifier à eux tous [*alles gelich in selber*], étant là, tous pour chacun et chacun pour tous [*alle in ein und ein in alle*]. »

« Telle est la solidarité qui convient au corps spirituel. C'est ainsi que je puis devenir riche de tout le bien qui se trouve dans tous les amis de Dieu, au ciel et sur la terre, et aussi de celui qui est dans la Tête. Tout le bien qui appartient à la tête et aux membres, dans le ciel et sur la terre, aux anges, aux saints, tout cela coulerait [*flissen*] réellement et essentiellement [*wurklichen und weselich*] en moi, si, sous la noble tête, l'amour me façonnait en la forme de la volonté de Dieu [*in Gottes willen gebilt*], tout comme les autres membres de ce corps spirituel. Une fois devenu tout à fait semblable au chef, je serais revêtu de sa forme et dépouillé de la mienne. », (cité in Rémy VALLÉJO, "C*orpus mysticum* selon Jean Tauler", in Marie-Anne Vannier (dir.), *La prédication et l'Église chez Eckhart et Nicolas de Cues*, Paris : Cerf, 2008, pp. 211-212)

1348 à 1399 BALDE (1327-1400), ***Consilia***, III, 159, n.3 et 5 : « et etiam non moritur universitas seu respublica ipsius regni... » (Barbey p.181)

+KANTOROWICZ, "Mystères de l'État" p. *

Balde defines the people as a *corpus mysticum*, the *populus* designating for him something more than just the totality of the individuals making up a community, namely the totality of those brought together in a mystical body.

1363 trad. en vulgaire à Florence, de MARSILE de Padoue, *Defensor pacis* (1324)

1372 Charles V fait traduire le *Policraticus* de Jean de Salisbury par un franciscain, Denis Foulechat

1373 JULIAN of Norwich (1343-1416), Mystique anglaise du XIVe siècle, Julienne de Norwich reçoit seize visions sur la Passion ... nous sommes en Dieu et Dieu vit en nous.

+Frederick Christian BAUERSCHMIDT, *Julian of Norwich and the Mystical Body Politic of Christ*, Studies in Spirituality and Theology Series, Notre Dame, Ind. : University of Notre Dame Press, IN 46556, 1999, pp. 290, $35.

Bauerschmidt takes an original angle on the work of Julian of Norwich, and this approach is evident from the earliest statement of his thesis: "Julian should be read as one who theologically imagines the political" (p. 3). In this claim, Bauerschmidt is refreshingly out of step with current academic trends. The postmodern, Western world usually separates politics from theology in much the same way as politics and ethics have been mistakenly separated for centuries. Bauerschmidt recognizes that all human beings have commitments to some mythos that directs and inspires human activity. It is a critical step: "Central to my argument in this book is the contention that all politics is `imaginary,' in that all societies are 'founded' on a mythos, an ideological coding that makes the political entity what it is" tp. 5). In Bauerschmidt's exhaustive study of Julian's Revelation of Love, he demonstrates very well that her religious devotions yield political wisdom, and vice versa.

+Roland MAISONNEUVE, *L'Univers visionnaire de Julian of Norwich*,

1376 WYCLIF, *De civili Dominio*

+In eigentümlicher Zuspitzung von Grundgedanken Augustins (*De Doctrina christiana*, III, 32, 45) zerfällt die Welt nach Hus und Wyclif in beinahe manichäischem Sinne in zwei Teile : die Welt des Guten und die Welt des Bösen. Die Welt des Guten ist die Kirche im eigentlichen Sinne, bezeichnet als "congregatio omnium hominum sub regimine regis Christi", als "ecclesia sancta" bzw. "sanctorum" oder "iustorum" oder - dies die charakteristische Bezeichnung - als "ecclesia praedestinatorum", auch benannt als "omnium praedestinatorum universitas", ineins gesetzt mit der Kirche im Credo, dem "**corpus Christi mysticum**".

1377 CATHERINE de Sienne (1347-1380, canonisée 1461), ***Dialogo*** =*Dialogue de la divine Providence*, ch. X ; chap. CXXVII "Le corps mystique de l'Église"

°ch. X : « Dès lors, mes serviteurs ont revêtu la condition du Soleil, leurs puissances sont toutes remplies de moi le vrai Soleil, et ils font fonction de soleil. Le soleil échauffe, il éclaire, et sa chaleur féconde la terre. Et que font donc mes chers ministres ? Élus par moi, Oints par moi, placés par moi dans le corps mystique de la sainte Église pour la dispensation du Soleil qui est Moi-Même, pour distribuer le corps et le sang de mon Fils unique avec les autres sacrements qui contiennent la vie par la vertu du Sang, ils les administrent extérieurement, et ils les administrent spirituellement. Je veux dire qu'ils répandent dans le corps mystique de la Sainte Église la lumière qui est en eux : lumière de science surnaturelle, jointe à la couleur d'une vie honnête et sainte, conforme à la doctrine de ma Vérité, et rayonnent la chaleur de la plus ardente charité. La chaleur de leur charité met en fermentation

les âmes stériles ; leur science les éclaire de sa lumière ; et l'exemple de leur vie réglée et sainte achève de dissiper les ténèbres des nombreux péchés mortels et de toutes les infidélités ! Ils ramènent à ma discipline ceux qui, en dehors de toute loi, vivaient dans la nuit du péché et dans le froid de la mort par la privation de la grâce. N'est-il donc pas vrai qu'ils sont des soleils, puisqu'ils ont la propriété du soleil, de par moi le vrai Soleil, après que, par sentiment d'amour, ils sont devenus une même chose avec moi, et moi avec eux, comme je te l'ai exposé en un autre endroit ! »

≈1377 IBN KHALDUN (1332-1406), ***Le Livre des Exemples, I Muqaddima*** : (texte traduit de l'arabe et présenté par A. Cheddadi, Paris : Gallimard, Pléiade, 2002) :

°2e P. , ch. VIII "L'esprit de corps résulte de la fusion par les liens du sang ou de quelque chose d'équivalent" (Pléiade 382) ; 2eP., ch. XI "Les gens qui partagent un même esprit de corps ne peuvent pas être commandés par une personne n'appartenant pas à leur lignage" -Pl . 385) ; 3e P., ch. VI "Un mouvement religieux ne peut pas réussir sans esprit de corps" (Pl. 424) ; 3e P., ch. XII "Les États, comme les personnes, ont une longévité naturelle" : « La vie d'un État est à l'image de celle d'une personne, elle croît jusqu'à un certain âge, puis elle stagne et elle passe à une phase de régression. » (Pl. 441)

trad. *Les Prolégomènes*), * « Les empires ainsi que les hommes ont leur vie propre. [...] Ils grandissent, ils arrivent à l'âge de maturité puis ils commencent à décliner [...]. En général, la durée de vie [des empires] ne dépasse pas trois générations. » cité par Jacques ATTALI

°la notion d'"esprit de corps"

1378 [anonyme] ***Le Songe du Vergier***, L. I, ch. 38 :

« 1. Dieu a voulu homme former à son image et à sa similitude. [...] [et en même temps] l'homme est à la similitude du grand monde », et a une double nature, âme et corps.

« 4. Quant au corps, est représentée la nature corporelle et terrestre. Et en ce corps sont diverses parties et plusieurs membres ; mais entre les autres sont deux membres plus principaux, c'est à savoir le cœur et la tête. Et, ainsi comme en corps humain le cœur et la tête ont divers offices, semblablement, au gouvernement mondain a deux juridictions toutes divisées, c'est à savoir la spirituelle, qui est représentée au chef, et la temporelle, qui est représentée au cœur.

5. Et ainsi, au gouvernement du grand monde, nous sommes en Jésus-Christ un corps, et de ce corps le Saint Père de Rome est chef ; car, ainsi comme au chef doivent être les sens, par lesquels les autres membres doivent être gouvernés, et ainsi comme du chef descendent les nerfs, par lesquels les autres membres sont conjoints et affermés ensemble, comme dit Isidore au Xe livre de ses Etymologies, au second chapitre, aussi au chef, c'est à savoir au Saint Père de Rome, qui doit être chef de tout spirituellement, doit être très grande discrétion et sapience pour gouverner tous Chrétiens, qui sont les membres de l'Église.

6. Mais nous devons savoir que le Philosophe, au Livre des bestes, si dit que au cœur est

le commencement des veines, lesquelles transportent le sang aux autres membres, sans lequel le corps ne pourrait vivre [...]. Au propos le seigneur temporel, comme est le Roi en son royaume, proprement est dit le commencement, et la droite fondation, et le cœur, de tous ceux de son royaume pour la justice qu'il exerce, sans laquelle la chose publique ne peut bonnement être ferme ni stable. Et de ce cœur, c'est à savoir du prince séculier, descendent veines, par lesquelles veines est transportée et divisée la substance temporelle par les singulières parties du corps. [...] »,

Le Songe du Vergier, éd. d'après le manuscrit royal 19 C IV de la British library par Marion Schnerb-Lièvre, Paris : Ed. du Centre national de la recherche scientifique, 1982, t. I, pp. 60-61 [orthographe modernisée par NC]

°NB réimpression en 1731

[parle de la disputation du Clerc (puissance spirituelle) et du Chevalier (puissance temporelle), I ch.38, 44, 46, 48, 102 et II, 102 : le Chevalier déclare que le Christ seul est l'Âme, tandis que le pouvoir spirituel et le pouvoir temporel sont les deux membres principaux, la tête et le coeur , également dirigés par l'Âme, mais doués d'une puissance et d'une activité distinctes (Gierke, p. 138)]

+Jeannine QUILLET, *La Philosophie politique du "Songe du Vergier" (1378) : sources doctrinales,* Paris : J. Vrin, 1977

1390 **GERSON**, ***Sermon au Roi*** : « Le Roi n'est pas une personne privée, mais une personne publique, instituée pour le bien de la communauté toute entière » (J. Quillet, p. 96)

†1409 **EIXIMENIS** (franciscain espagnol, **scotiste,** le penseur politique le plus brillant de l'école scotiste, ≈1317-1409**)**, ***Lo cristi***, L. XII, *Regiment de la cosa publica* : le modèle de la société chrétienne est le corps mystique du Christ

1407 CHRISTINE de Pisan (1364-1431), *Le Livre du Corps de Policie*

(Genève : Droz, 1967, et Paris : Honoré Champion, 1998, éd. critique par Angus J. Kennedy)

Les trois parties de son ouvrage suivent ce plan : le Corps de Policie (c'est-à-dire de la Cité) a une tête, le Prince (Ie P.), des bras et mains, les nobles (IIe P.), et des jambes et pieds, les travailleurs (IIIe P.). Elle s'appuie explicitement sur Plutarque (comme Jean de Salisbury), et raconte l'apologue des membres et de l'estomac (H. Champion, p. 92). Cela lui sert à dire deux injonctions : chacun à son devoir, et le prince ne peut demander au peuple plus qu'il ne peut fournir

°III, I : « Car tout ainsi comme le corps humain n'est mie entier, mais deffectueux et diffourmé quant il lui fault [manque] aucun de ses membres, semblablement ne peut le corps de policie estre parfait, entier ne sain se tous les estats dont nous traictons ne sont en bonne conjonction et union ensemble, si qu'ilz puissent secourir et aidier l'un a l'autre, chacun exercitant l'office de quoy il doit servir [...] , tout ainsi comme les membres de corps humain aident à gouverner et nourrir tout le corps. Et si tost comme l'un d'eux deffault, convient que tout le corps s'en sente et en ait disette. » (éd. H. Champion, p. 91)

[...] « une fois sourdit moult grant murmuration entre le ventre de corps humain et les membres. [...] Et ainsi en desit l'un de l'autre tout périt ensemble. Semblablement avient quant prince demande plus a peuple qu'il ne peut foirnir, et que peuple murmure contre prince et se rebelel par desobeissance : tel descourt perist tout ensemble » (p. 92)

1409 PIERRE d'Ailly †1419, *Propositions utiles*

d'Ailly writes : "*A Christo capite et sponso ecclesiae* ***corpus mysticum*** *quod est ecclesia originatur.*" Cf. Gerson's "Potuit dici caput ecclesiae in **...**

« 5. **Non solum auctoritate Christi sed etiam communi jure naturali praemissam auctoritatem habet corpus mysticum Ecclesiae Dei. Patet, quia quodlibet corpus naturale naturaliter resistit suae divisioni et destructioni; et si sit corpus animatum, naturaliter congregat omnia membra omnesque vires suas ad conservandum suam unitatem, et repellendum suam divisionem. Similique modo, quodlibet corpus civile, seu civilis communitas, vel politia rite ordinata adeoque corpus spirituale seu mysticum Ecclesiae Christianae**, quod ordinatissime compositum **est…simili modo uti poterit ad suam unitatem conservandam** … », *Propositione utiles*, Martene et Durand 7, 910, as cited by Francis Oakley, ibid., pp. 159-160, fn. 21

=trad. anglaise : « The mystical body of the Church of God does not have the aforementioned authority only by the authority of Christ, but also by the natural law of the community. This is well known because without distinction bodies by nature naturally resist their own division and destruction. And if it is a living body, it naturally gathers all its members and all its powers for the conservation of its own unity, and resists division. And in a similar way, the political body, or the public community, indeed has its polity duly ordained. …and truly the spiritual body, or the mystical Christian Church, which was arranged in a most orderly manner…will be in a similar way able to use [this power] to preserve her own unity…

°….Praemissa auctoritate et auctoritativa potestate usa fuit Ecclesia primitiva. Patet, quia in Actibus Apostolorum...leguntur Concilia generalia congregata, et non habetur quod auctoritate Petri fuerint convocata, sed **communi consensu** Ecclesiae….Post incrementa nascentis Ecclesiae primitivae, praemissa auctoritas et potestas **congregandi generalia concilia** rationabiliter limitata fuit et restricta,

sic scilicet quod sine auctoritate Papae nulli liceret Concilia hujusmodi congregare….Et ratio fuit, ut honoraretur Sedes Apostolica, et obviaretur haereticis et schismaticis….Praemissa limitatio seu restrictio non tollit, quin praedicta auctoritativa potestas semper absolute remaneat in ipsa Universali Ecclesia. Patet, quia jura positiva non possunt ab Ecclesia absolute tollere illam potestatem quae ei competit divino et naturali jure.--*Propositiones utiles*, Martene et Durand 7, 910, as cited by Francis Oakley, ibid., pg. 160, fn. 22

1409 °l'expression *cuerpo mistico* est utilisée par les Cortès de Barcelone (voir Maravall, 1956)

1413 **Jean HUS** (Bohême 1369, prêtre, devient doyen 1401 puis recteur 1402 de l'U. de Prague, lit Wyclif, est excommunié en 1411, brûlé vif 1415), ***De Ecclesia*** (lu par Luther en 1519) : de Wyclif, Hus retient la distinction, révolutionnaire, entre l'Eglise visible, sous la hiérarchie papale, et l'Eglise invisible, comme « congrégation des élus incorporés au Christ » (mise en doute de la nécessité d'un chef visible de l'Eglise, puisque le Christ lui-même la gouverne) (soutient que le pape, les évêques et les prêtres prévaricateurs sont exclus de la communauté chrétienne, –ventes d'indulgence et simonie)

°différence entre l'Église des Bons, *ecclesia sanctorum*, des *Justi*, des Prédestinés, ***Corpus Christi mysticum*** et l'Église des réprouvés, des malins [*ecclesia reproborum*, *malignantium*], ***Corpus dyaboli*** ou ***corpus Antichristi*** (ch.1, 3, 5, 6)

1415 6 avril, **le Concile de Constance** publie ***Sacrosancta,*** un décret resté célèbre, qui affirme que le concile « tient son pouvoir directement du Christ ; tout homme, quel que soit son état ou sa dignité, cette dernière fût-elle papale, est tenu de lui obéir pour tout ce qui touche à la foi et à l'extirpation du schisme susdit, ainsi qu'à la **réforme de la susdite Église de Dieu dans sa tête et dans ses membres** » **réf.?**

1419 **JEAN de Terre-Rouge, ou TERREVERMEILLE** (≈1370-1430) juriste français, défenseur des droits du Dauphin (Charles VII) à monter sur le trône de France, « tout **le corps civique ou mystique du royaume** » (Kantorowicz, p. 163) :

***Tractatus* [*Contra rebelles Suorum Regum*]**, III, art. 3, concl., IV [éd. 1526, folio 56v] : « Sicut in physico corpore non omnia membra eundem actum habent, sicut nec in mystico. Non enim omnia membra oculi aut pedes, aut manus, sic nec in corpore ecclesiae, non omnes apostoli, non omnes discipuli, non omnes prophete, non omnes doctores [...] sic et in corpore regni, non omnes milites, non omnes burgenses, non omnes mercatores non omnes armigeri habentes singuli devotiones secundum gratiam devotionis differentes, ut dicit apostolus » [Il faut noter que l'Apôtre parle de *donationes*, et non de *devotiones*, cf *Romains* 12, 6] cité par GIESEY, article de 1958

°*Tractatus* III, art. 3, concl., V [éd. 1526, folio 51] : « Licet corpus physicum unitum sit ex partibus unione compaginis, **corpus vero mysticum unitum est solum unione voluntatis** » cité par Giesey

+Ralph E. GIESEY, 1958

+Jean BARBEY, *La Fonction royale. Essence et légitimité d'après* Les Tractatus *de Jean de Terrevermeille*, Paris : Nouvelles Éditions latines, 1983 : « L'expression *caput et corpus* fait du premier terme non plus exactement le membre principal du corps, mais la tête d'un royaume devenu son corps » p. 192 ; « En premier lieu, le Royaume. Le *regnum* a une nature spécifique : il

est un corps mystique. Il semble que Terrevermeille soit l'un des premiers à avoir systématiquement exploité, au profit d'une communauté temporelle, ce concept jusque-là apanage des théologiens et des canonistes et destiné à exalter l'organisation temporelle monarchique de l'Église. Le Royaume, *corpus mysticum*, est donc un ensemble organique dans lequel le *Caput* et les membres participent d'une indissoluble unité faite de l'obéissance des uns à la volonté de l'autre : cette théorie jette les bases d'une analyse nouvelle des conditions de la vie publique et de l'unité d'une collectivité autour de son "Chef". [...]. La conception de Terrevermeille éclaire donc la saisie d'un rapport entre les sujets et la "Tête", sans doute déjà vécu avant lui, mais jamais encore si complètement approfondi. [...] Il révèle un ordre complexe et naturel : entre les membres "mystiques" et leur *caput* existe une convenance intime, un ordre nécessaire, des liens impalpables en même temps que tangibles. », pp. 378-379.

†1419 san **Vicente FERRER** (Valencia ≈1357- Vannes en Bretagne 1419), dominicain prédicateur

+Voir Maravall 1956, cité par Bartolomé BENNASSAR, "La métaphore du corps chez les écrivains politiques des années 1600-1620", in Redondo (dir.), 1992, p. 56 : « si le Christ est bien évidemment la tête, les seigneurs temporels sont les cheveux, les confesseurs très logiquement les oreilles, tandis que les riches sont les bouches qui absorbent les viandes, etc. »

†1429 Jean GERSON (1363-1429) tout comme dans le corps naturel tous les membres s'exposent au danger pour protéger la tête, de même, dans le corps mystique [du royaume], tous les sujets sont tenus de défendre leur seigneur (Kantorowicz, *Les Deux Corps du Roi* p. 162)

1430 Me William LYNDWOOD, dr en droit et prof de théologie à Oxford, prononce le discours d'ouverture du Parlement « disserta sur l'unité organique du royaume et la compara à celle du corps humain et de ses membres, et, quant à l'unanimité de la volonté et de l'amour mutuel, à un *corpus mysticum* »

1431 Après l'échec du concile de Pavie en 1424, Martin V convoque, comme le prévoit le calendrier élaboré à Constance, un nouveau **concile à Bâle** en 1431. La réforme est à l'ordre du jour, et les pères conciliaires, parmi lesquels les universitaires forment la majorité, manifestent d'emblée leur hostilité à la suprématie monarchique du pape. **Nombreux sont les pères qui estiment que la souveraineté en matière de foi et de gouvernement doit revenir au corps de l'Église, c'est-à-dire à la foule des croyants**. La majorité soutient que le concile a une autorité supérieure à celle du pape, qui reste toutefois nécessaire pour assumer le pouvoir exécutif **réf.?**

1433 NICOLAS de Cues, *De Concordantia catholica*, présentée au Concile de Bâle

= *Concordance catholique,* trad. Roland Galibois et Maurice de Gandillac ; Sherbrooke : Université de Sherbrooke ; Paris : J. Vrin, 1977

°Livre I, ch. 6, § 34, p. 64 : « Et de même que l'homme est fait d'un esprit, d'une âme et d'un corps, ainsi du corps de l'Église les sacrements sont l'unique esprit, le sacerdoce est l'âme et les fidèles sont comme le corps. »

°I, 7 : « *ecclesia* [...] *quae per concordantiam creaturarum omnium rationabilium ad eum unum et inter se plurium constituitur* ***secundum varias graduationes*** » = « l'Église [...] qui

par la concordance de toutes les créatures raisonnables à l'unité et entre elles à la pluralité, est constituée d'une pluralité de variantes graduées » (cité par X.Tilliette, *L'Église des philosophes. De Nicolas de Cuse à Gabriel Marcel*, Paris : Cerf, 2006, p. 32)

°Livre II, ch. 27, § 214, p. 222 :

« C'est pourquoi, selon Léon IX [...], chacun des membres de l'unique Église et de l'unique Corps mystique du Christ a sa propre fonction, dans laquelle il ne peut être empêché par d'autres membres sans que l'ordre soit troublé (DG, dist. 89, *Singula*). Or troubler l'ordre, c'est troubler l'unité de tout l'édifice ecclésial et de là se propagent laideur et langueur dans le corps tout entier. Et le texte de Grégoire, *Singula* [PL75, col. 111] dit : "*Il est nuisible et en même temps très honteux qu'un seul membre usurpe la fonction d'un autre et que les fonctions ne soient pas réparties entre chaque membre. Ainsi donc ni la tête, ni aucun autre membre, quel qu'il soit, ne peut usurper le pouvoir d'un autre membre, lorsque celui dont il usurpe la fonction est sain, vivace et exempt de négligence, sans que le corps entier subisse lésion et trouble*". C'est pourquoi si nous savons ce qui convient à chacun des membres selon les règles des anciens, nous verrons d'où vient que le corps de l'Église ait perdu sa beauté ; car il ne l'aurait point perdue, s'il ne s'était produit excès et abus. Et, puisque, lorsque le chef est malade, les autres membres souffrent, la bonne santé de ceux qui commandent assure donc le salut de ceux qui leur sont soumis [DG]. Par conséquent, de personne ne peut venir plus grande laideur que de celui qui, en considération de son grand pouvoir, se croyant tout permis, empiète sur les droits de ses subordonnés. »

°Livre III, ch. 1, § 292 p. 276 :

« dans l'Église du Christ s'unissent sacrements, sacerdoce et fidèles, et dans cette unité les sacrements à titre d'esprit, le sacerdoce à titre d'âme et les autres fidèles à titre de corps, pour constituer le Corps mystique de l'unique Christ, sont réunis selon une concordance. [...] Il nous faut maintenant parler du corps, dont, à partir de ce qui précède, tout le monde pourra comprendre aisément l'ordre graduel et hiérarchique subordonné au chef unique de tous, depuis le degré inférieur des simples laïcs, qui figurent les pieds, en passant par les gouverneurs, les comtes, les marquis, les ducs et les rois, jusqu'à la tête césarienne. »

° L. III, ch. XLI, § 583, trad. p. 406

+C'est par la concordance des points de vue religieux et politiques (surtout l'Empire, envisagé non sans une certaine nostalgie ottonienne) et **l'amour entre les membres du corps (signifiant l'unité de l'État)** que l'homme sera pleinement lui-même, le lien social étant précisément propre à la nature de l'homme. En découle l'idée d'un **pacte de sujétion** (qui n'est pas un contrat à la façon de Hobbes ou Rousseau puisque, ici, la société préexiste au contrat et non un état de nature chaotique) par lequel le pouvoir est confié à un dépositaire (le contrat fait donc le roi mais non la société) par le peuple constitué d'êtres libres et égaux (conception égalitaire qui est celle du stoïcisme mais non de l'aristotélisme). Cette idée de choix repose notamment sur des modèles vétéro-testamentaires (Saül, David). Nicolas de Cuse souligne que les corps intermédiaires ont leurs représentants et qu'un pouvoir imposé de l'extérieur est contraire à la nature de l'homme. La coïncidence des opposés, rappelant que Dieu est présent aussi dans l'Unité, induit une ecclésiologie plus centrée sur le pape. La pensée de Nicolas de Cuse, conciliariste devenu papiste, représente donc un néo-platonisme particulier, non absolu, **puisqu'un partage se fait entre la tête et le corps** et que l'unité se manifeste dans le jeu de la reconnaissance mutuelle. (abbé Jean-Michel Counet, Louvain, 2000, en ligne)

autre trad.°*La concordance catholique*, livre II, trad. Frédéric CHAVAROCHE en ligne :

« Si l'on respectait les lois et enseignements des saints Pères, disant que ne doit accéder à une charge présidentielle personne que n'aient élu ceux dont il doit être président, afin qu'il sache qu'il tient sa présidence de ceux à la tête desquels il se trouve, et que dès lors il les paisse sans orgueil dans l'amour alors nous verrions de quelle façon grâce à des élections ordonnées par degrés, on en arrive, comme il convient, à ce que nous disions plus haut d'après saint Augustin que de la pierre, c'est à dire de l'Eglise des fidèles, naît Pierre.

Non que le pouvoir présidentiel qui est en ceux qui président naisse entièrement du peuple mais le sacerdoce alors, qui est, nous l'avons vu plus haut, **comme l'âme** dans l'Eglise militante - or l'âme, considérée selon sa partie motrice et sensitive, est tirée de la potentialité de la matière alors que, considérée selon sa partie rationnelle, elle vient de Dieu - **le sacerdoce, dis-je, reçoit ainsi du peuple inférieur des fidèles le pouvoir moteur végétatif et sensitif de présider, lequel sort de la potentialité matérielle des sujets par sujétion volontaire mais reçoit de Dieu par les sacrements, le pouvoir de l'âme rationnelle, venant d'en haut de telle sorte que, dans une agréable concordance**, grâce au pouvoir venu d'en haut par l'entremise du pouvoir qu'il a lui-même produit et transmis, **il puisse influer sur le corps que constituent ses sujets, corps que perfectionnent ces pouvoirs pour atteindre à une salutaire union avec le Christ, son chef.** »

° L. III, ch. XLI, § 580 à 594, trad. Université de Sherbrooke ; Paris : J. Vrin, 1977, pp. 405-409 : longue Métaphore filée du Corps malade. En particulier § 594 : « Ensuite, qu'il ['Empereur] prépare le médicament. Qu'il éprouve par le goût, la vue et l'odorat s'il peut convenir au lieu et au temps. S'il lui semble que c'est le cas, qu'il le confie d'abord à son premier conseil secret, c'est-à-dire à ses dents, pour qu'elles le désagrègent et cherchent s'il se trouve dans ce médicament quelque chose de propre à conforter et à guérir. S'il y a trouvé, après un bon broyage, des éléments salutaires, qu'il l'envoie à l'examen plus rigoureux et plus puissant d'un conseil supérieur, c'est-à-dire de l'estomac lui-même, pour qu'il y soit digéré et purifié et que le pur y soit séparé de l'impur. Une fois purifié, qu'il envoie le médicament au consistoire des juges, c'est-à-dire au foie lui-même, afin que, selon les besoins de chaque membre, soit distribuée cette loi médicinale et propre à guérir, et qu'il manifeste son soin paternel pour tous et dans toutes les parties et tous les membres, usant tantôt d'un onguent édulcorant, tantôt d'une lotion détersive ou d'un cautère et de toutes les médecines conservatrices. Et que jamais il ne recoure à l'amputation d'un membre sans peine et pitié et seulement quand tous les autres moyens sont épuisés et qu'il y a danger d'infection. »

1439 **pape EUGÈNE IV**, **lettre** à l'archevêque de Cantorbéry, intégrée ensuite au droit canon : les cardinaux sont « les assistants du pape et ils sont à juste titre appelés ses frères ; ils sont partie de son corps, membres contigus de son corps [*pars sui corporis, **contigua** sui corporis membra*] » (A. Paravicini-B, p. 83)

1440 **NICOLAS de Cuse**, ***De docta Ignorantia***, L. III, ch. XII : « c'est pourquoi cette union est l'Église, ou réunion de beaucoup en un seul, de la même façon que beaucoup de membres sont réunis en un corps unique, chacun **occupant le degré qui est le sien**. [...] »

°les cardinaux comme membres principaux et une partie du corps du pape (cité par X. TILLIETTE, *L'Église des philosophes. De Nicolas de Cuse à Gabriel Marcel*, Paris : Cerf, 2006, p. 35)

†1444 st BERNARDIN de Sienne (1380-1444), « III. "*Turris eburnea*" Tour d'ivoire, c'est encore ainsi que Marie est appelée : « Collum tuum sicut turris eburnea. » (Cant. iv, 7.) Marie est appelée cou d'ivoire, parce *qu'elle est le cou mystique, par lequel la tête de Jésus-Christ communique aux fidèles qui sont les membres du corps mystique de l'Église, les esprits vitaux, c'est-à-dire, les secours divins, qui conservent en nous la vie de la grâce ; telle est la pensée de S. Bernardin* : « Per Virginem, a capile Christo vitales gratiae in ejus corpus mysticum transfundantur. » Le saint ajoute, que dès le moment où Marie conçut dans son sein le Verbe incarné, elle obtint de Dieu l'honneur d'être l'intermédiaire sans lequel personne n'obliendrait la grâce. », st Alphonse de Liguori, *Les Gloires de Marie*, (1750), seconde Partie, 6^{e} jour, en ligne

1446 Aeneas Silvius PICCOLOMINI (futur pape Pie II), ***De ortu et auctoritate imperii Romani***, « Cela ne devrait pas paraître trop dur de dire que, pour le bénéfice du corps tout entier, un pied ou une main —ce qui dans une communauté correspond aux citoyens— doivent être **amputés**, puisque le prince lui-même, tête du corps mystique de la *respublica*, est tenu de sacrifier sa vie chaque fois que le bien commun l'exige »

°autre trad in Kantorowicz, "Mourir pour la patrie dans la pensée politique médiévale", (1951), in *Mourir pour la patrie et autres textes*, PUF, 1984, p. 137 : « Il ne devrait pas sembler trop sévère, de dire que pour le bien de tout le corps, un pied ou une main, qui, dans l'État, sont les citoyens, doive être amputé, puisque le prince lui-même, qui est la tête du corps mystique de l'État, est tenu de sacrifier sa vie quand le bien public l'exige. »

°désigne le pontife romain comme la tête du corps mystique de l'Église (Kantorowicz, "Mourir…", p. 137)

†1466 ANTONIUS DE ROSSELIS (b. 1386) speaks of the *corpus mysticum* of towns, villages and the world. (Kantorowicz)

1450 Insurrection de Tolède, menée par l'alcade de la ville, Pedro Sarmiento, qui conduisit à la retraite de l'armée royale. Maître des lieux, Pedro Sarmiento chassa par décret (*Sentencia estatutos*) tous les nouveaux convertis des postes importants de la ville de Tolède (conseillers, juges, maires ...). Suite à ce premier décret, un débat théologique et politique s'engagea sur sa légitimité. Alonso Diaz de Montalvo, puis **Don ALONSO de Cartagène (dans son *Defensorium Unitatis Christianae*** -Sur la défense de l'unité chrétienne- de 1450), prirent la défense des nouveaux convertis. Ils assuraient que le décret de Tolède portait atteinte à l'unité de l'Église. Il n'était pas possible, selon eux, d'interdire à un nouveau converti les charges en question car, comme l'a dit saint Paul (épitre aux Galates, III, 27, 28) « quiconque est baptisé, par son baptême, entre dans le Christ et n'est alors plus ni juif, ni gentil ». Don Alonso de Cartagène en appela au pape pour annuler le décret d'exclusion de Tolède. En **septembre 1449, Nicolas V** répondit à cette demande en recommandant « d'appliquer de sévères mesures aux tourmenteurs des conversos » et en ordonnant, par **la bulle *Humani generis inimicus***, que « tous les convertis, présents ou futurs, Gentils ou Juifs, qui mènent une vie de bons Chrétiens, soient admis à tous les ministères et dignités, à porter témoignage et exercer toutes les charges au même titre que les vieux chrétiens ». [Wikipedia, citant Albert A. Sicroff, *Les controverses des statuts de "pureté de sang" en Espagne du XVe au XVIIe siècle*, Paris, Ed. Didier, 1960]

≈1450 (entre 1440 et 1460?) **sir John FORTESCUE** (≈1385-≈1476), ***De Laudibus legum Angliae*****,** publié en 1546 (VŒGELIN, *Nouvelle science du Politique,* p. 83, éloge de la monarchie

constitutionnelle anglaise), °« Tout comme le corps physique se développe à partir de l'embryon régi par une seule tête, ainsi du peuple sort **le royaume, qui existe comme *corpus mysticum* gouverné par un seul homme qui est la tête** » (KANTOROWICZ p. 165)

+« Just as the body is held together by the nerves, so this body mystical is bound together and united into one by the law » (ch. XIII, cité par J.-P. MOREAU, art. 1991, p. 73)

XVe **l'Empire byzantin** comme un organisme, dont le corps (l'Empereur) est mort, mais dont l'âme vivra **réf.??**

1488 Gabriel BIEL (†1495), ***Sacri Canonis missae expositio resolutissima, literalis et mystica*** *=Explication de la Messe*

« *nam duplex est mysticum hujus sacramenti : unum est respondens incarnationi ; aliud passioni. In incarnatione facta est unio divinae naturae cum humana ; unde Christus caput est Ecclesiae, cui unita sunt membra : quod significatur in sacramento corporis Christi sub specie panis.* [...] *In sumptione igitur corporis Christi sub specie panis, significatur conjunctio membrorum corporis Christi cum capite facta per incarnationem.* »

=« la [signification] de l'Eucharistie est double : l'une, répondant à l'Incarnation, l'autre à la Passion. **Dans l'Incarnation s'est opérée l'union de la nature divine avec la nature humaine ; le Christ est le Chef de l'Église, auquel tous les membres sont unis : et c'est ce qui est signifié par le sacrement de son Corps sous l'espèce du pain**. Dans la Passion s'est opéré notre rachat par l'effusion du Sang ; cela est signifié par le sacrement du sang sous l'espèce liquide du vin. [...] Dans l'assumption du Corps du Christ sous l'espèce du pain, est signifiée la conjonction des membres du Corps du Christ avec la Tête faite dans l'Incarnation » (texte et trad. dans Lepin, *L'idée du Sacrifice de la messe…*, 1926, p. 228)

1469-1492 Laurent de Médicis, que son protégé, le poète humaniste **POLITIEN**, **appelle** « **caput** Florentiae », **réf.?**

1504 ÉRASME, *Enchiridion militis christiani*

+Marcel BATAILLON (1895-1977), *Érasme et l'Espagne,* (1937), nouvelle éd. en 3 vol., Genève : Droz, 1991, t. I, pp. 220-221 +Marcel Bataillon y note « l'importance de la métaphore paulinienne : nous sommes tous membres d'un corps dont le Christ est la tête » (cité in de Lubac, *Les quatre sens de l'Écriture*, t. IV, p. 439)

+Marcel BATAILLON, "A propos de l'influence d'Érasme", in [coll.] *Hommages à Marie Delcourt*, Bruxelles : Latomus, 1970, pp. 243-250 : sur l'ambiguïté de la notion d'"érasmisme" et sur le thème spirituel métaphorique du "Corps mystique". Pourquoi la métaphore paulinienne a-t-elle pu devenir indice d'érasmisme en Espagne plutôt qu'ailleurs ? [présentation dans J.-C. Margolin, *Neuf années de bibliographie érasmienne, 1962-1970,* Paris : Vrin, 1977, p. 599]

1509 1ère éd. fr. de **LUCAS de Penna** (≈1350), réed. 6 fois au cours du XVIè s

1512 Constitution donnée par l'Empereur Maximilien :

« So haben wir uns mit der Heiliges Reichs Ständen und sie mit uns *als ein christlich Corpus* vereingit und vertragen », (cité dans la dissertation *De alienatione immediati feudi imperii*, par J. Ulricus Pauli, 1709 ; le tout cité dans la Préface de Jean de Pange à la traduction d'Otto von Gierke, *Les théories politiques du Moyen Âge*, Paris : Librairie Sirey, 1914 ; reprint Dalloz, 2008, p. V)

1518 ÉRASME, lettre à Paul Volz, Bâle, 14 août 1518 : Trois cercles : « *Maneat Christus id quod est, centrum, ambientibus circulis aliquot.* [...] » =trad. in Érasme, coll. Bouquins, trad.par Cl. Blum, A. Godin, J.-Cl. Margolin et D. Ménager, Paris : Robert Laffont, 1992, pp. 629-632 :

« Que le Christ demeure ce qu'il est, le centre, tandis que l'entourent un certain nombre de cercles. Évite de tirer de son lieu propre Celui qui est le but. Ensuite, que ceux qui sont le plus proches du Christ, prêtres, évêques, cardinaux, pontifes, tous ceux auxquels il appartient de suivre l'Agneau partout où il va (Ap., XIV, 4), occupent cette première région la plus pure, et en déversent la grâce, dans la mesure du possible, sur ceux qui sont le plus près d'eux. Qu'un second cercle contienne les princes profanes, dont les armes et les lois, d'une certaine manière à elles, servent le Christ, soit que par de justes guerres ils abattent l'ennemi et préservent la tranquillité publique soit qu'ils répriment les criminels par de légitimes supplices. Et pourtant, comme ils sont nécessairement occupés de ces sortes de choses qui sont associées à la lie de la terre et aux négoces du monde, il y a péril qu'ils ne se laissent entraîner trop loin [...]/

En outre, de même que le Christ, en tant que source du feu éternel [...]

Tout cela doit être distingué, chaque chose répartie en son lieu propre. N'allons donc pas, de tout ce qui est exécuté par les princes ou les magistrats profanes, attribuer l'initiative au Christ ou l'assigner au droit divin, comme on dit aujourd'hui. [...] L'office des princes n'a pas pour résultat que nous soyons bons, mais que nous soyons moins mauvais, et que ceux qui sont mauvais nuisent moins à la république. [...]

Dans le troisième cercle nous placerons le commun peuple, en tant que la partie la plus grossière de ce globe, mais non point si grossière qu'elle n'appartienne au **Corps du Christ**. **Car ce n'est pas seulement les yeux qui sont membres du corps, mais aussi les mollets, les pieds et les parties génitales**. Il ne faut pas trop de faiblesse à leur égard, en telle

manière que toujours, dans la mesure du possible, on les appelle à ce qui est meilleur pour le Christ : car, **dans ce Corps du Christ, celui qui jadis était pied peut devenir œil.** [...] Quant à tout ce qui est au-delà du troisième cercle, il faut l'abominer toujours et en tous : de ce genre sont l'ambition, le désir ardent de l'argent..; [...]

[...] Ainsi donc on doit présenter à tous le but vers lequel on doit s'efforcer. Or il n'y a qu'un but, le Christ et sa très pure doctrine. [...] La perfection du Christ consiste dans les dispositions d'âme, non dans le genre de vie [...]. »

°texte latin et Résumé dans Pierre MESNARD, *L'essor de la philosophie politique au XVIe siècle*, (1936), 3e éd., Paris : Vrin, 1969, pp. 91-92 +p. 195 : note le caractère à la fois mystique et politique de cet organisme qui a le Christ à son centre et les peuples à sa périphérie, les princes de l'Église et de la terre formant la zone intermédiaire

+J. L. ABELLAN, "L'érasmisme de Juan Luis Vives in Mélanges offerts à Alain Guy. La pensée ibérique dans son histoire et dans son actualité", *Kairos*, Toulouse, 1986, n0 12-13-14, pp. 63-71 =Vives appartient indubitablement à l'érasmisme espagnol, dont les deux caractères principaux sont l'**interprétation horizontale du Corps Mystique (insistant sur la fraternité et l'égalité)** et le substrat judaïque (hostile à la discrimination raciale). L'unité et la charité sont les thèmes favoris de Vives, dont le pacifisme et le goût de l'utopie proviennent d'Erasme

+J.A. MARAVALL, "La idea del cuerpo mistico en Espana ante de Erasmo", in *Estudios de Historia del Pensamiento espanol*, I, Madrid, 1983, pp. 191-214

1519 (écrit en 1515) **Claude de SEYSSEL** (1450-1520), ***La Grand'Monarchie de France***

(*La Monarchie de France*, textes établis et présentés par Jacques Poujol, Paris : Librairie d'Argences, 1961) :

°I, ch. III : « tout ce qui a commencement, faut qu'il prenne fin ; et mesmes ces corps mystiques, qui sont à la semblance des corps matériels humains. [...] Tout ainsi advient aux corps mystiques de la société humaine ; car, après qu'ils sont assemblés par une civile et politique union, ils vont par quelque temps en accroissant et multipliant, après demeurant en leur état quelque autre temps, puis — pour autant qu'ils sont composés de plusieurs entendements et volontés discordantes et répugnantes — commencent à décliner et finalemnt viennent à néant.

Ce sont en effet les cinq âges, tant des corps humains que des corps mystiques, à sacoir : l'enfance, qui est le commencement ; la jeunesse, qui est l'augmentation ; la virilité, qui est l'état ; la vieillesse, qui est la déclination ; et la décrépite, qui est ladissolution. Et par iceux âges et degrés, a été l'Empire romain décrit et divisé par aucuns notables auteurs et historiens. » (p. 108)

°I, ch. XVI : « ainsi, en tous les pays du monde y a telle distinction de peuple [entre trois états], et si est nécessaire selon raison naturelle et politique : tout ainsi qu'e nun corps humain, faut qu'il y ait des membres inférieurs, servants aux plus dignes et supérieurs. » (p. 124)

°L. II, ch. XXI : contre les dépenses des nobles, et en particulier celle en habillement, pernicieuse, « Car par le moyen d'icelle l'argent sort en moult grande quantité d'icelui royaume : qui est la principale plaie qu'on y puisse faire, poutant que c'est le sang et le nerf d'icelui. » (p. 160)

+Nicole HOCHNER (Pr, Sc. Politiques, U. hébraïque de Jérusalem) : "Le thème de la

mobilité sociale chez Seyssel et ses contemporains : corps politique, fluides et autres métaphores médicales", colloque organisé par l'université du Maine (France) en mars 2008 sur Claude de Seyssel, intitulé "Écrire l'histoire, penser le politique en France, à l'aube des temps modernes"

1519 LUTHER, ***Sermon sur le très vénérable sacrement du Corps du Christ et sur les confréries***, trad. in Oeuvres, Pléiade, pp. 310-311

1520 LUTHER, °***An den christlichen Adel deutscher Nation*** *=A la Noblesse chrétienne de la nation allemande, pour l'amendement de l'état* [Stand] *chrétien*

« Man hats erfunden, das Bapst, Bischoff, Priester, Kloster volck wirt der geystlich stand genent, Fursten, Hern, handtwercks und ackerleut der weltlich stand, wilchs gar ein feyn Comment und gleyssen ist, doch sol niemant darub schuchter werden, unnd das ausz dem grund : Dan alle Christen sein warhafftig geystlichs stands, unnd ist unter yhn kein unterscheyd, denn des ampts halben allein, wie Paulus i. Corint. xij. sagt, ***das wir alle sampt eyn Corper*** *[1. Cor. 12, 12 ff] seinn, doch ein yglich glid sein eygen werck hat, damit es den andern dienet, das macht allis, das wir eine tauff, ein Evangelium, eynen glauben haben, unnd sein gleyche Christen, den die tauff, Evangelium und glauben, die machen allein geistlich und Christen volck.* […]

Unnd das ist sanct Paul Ro. xij. und i. Corint. xij. unnd Petrus i. Pet. ij. wie ich droben gesagt, das ***wir alle ein corper sein des heubts Jesu Christi,*** *ein yglicher des andern glidmasz.* ***Christus hat nit zwey noch zweyerley art corper****, einen weltlich, den andern geistlich. Ein heubt ist und einen corper hat er. »*

=« On a inventé que le Pape, les évêques, les prêtres, les gens des monastères seraient appelés état ecclésiastique [*geistig*, spirituel], les Princes, les seigneurs, les artisans et les paysans l'état laïque, ce qui est certes une fine subtilité et une belle hypocrisie. Mais personne ne doit se laisser intimider par cette distinction, pour cette bonne raison que tous les chrétiens appartiennent vraiment à l'état ecclésiastique [*geistig*]. Il n'existe entre eux aucune différence, si ce n'est celle de la fonction, comme le montre Paul en disant (I Cor XII) que nous sommes tous un seul corps, mais que chaque membre a sa fonction propre, par laquelle il sert les autres, ce qui provient de ce que nous avons un même baptême, un même évangile et une même foi et sommes de la même manière chrétiens, car ce sont le baptême, l'Évangile et la foi qui seuls forment l'état ecclésiastiques et le peuple chrétien. [...]

« Et il est dit dans saint Paul (Rom. XII et I Cor. XII) et dans saint Pierre (II Pierre II), comme je l'ai indiqué plus haut, que tous nous sommes un seul corps dont la tête est Jésus-Christ, chacun de nous est membre d'autrui. Le Christ n'a **pas deux corps, ni deux espèces de corps, l'un séculier, l'autre spirituel.** Il est une seule tête, et il a un seul corps. » pp. 83-87

« Or voici que l'on prétend poser comme principe chrétien que le pouvoir temporel ne s'exerce pas sur le clergé et n'a pas non plus le droit de le réprimander. Ce qui revient à dire que la main ne doit pas intervenir quand l'œil est en grande détresse. N'est-il pas contraire à la nature et bien plus encore anti-chrétien qu'un membre ne doive pas aider l'autre, ni parer à sa perte ? Même, plus le membre est noble, plus les autres doivent l'aider. C'est pourquoi je dis que, puisque l'autorité temporelle a été instituée par Dieu pour châtier les méchants et protéger les bons, on doit laisser son action s'exercer librement et sans entraves à travers tout le corps de la Chrétienté [*durch den gantzen Corper der Christenheit*], sans considération de personnes [...] », trad. Maurice Gravier, in Luther, *Les grands écrits réformateurs*, éd. bilingue, Aubier-Montaigne, sd [1959], p. 89

+Pierre MESNARD, *L'Essor de la philosophie politique au XVIe sl,* 3e éd., Paris : Vrin,

1969, p. 195

°***De la captivité babylonienne de l 'Église***,

°***Traité sur la Papauté*** : « La première [réalité], qui est essentiellement, fondamentalement, véritablement, l'Église, nous la nommerons la chrétienté spirituelle, intérieure. L'autre, qui est une créature humaine, un fait extérieur, nous la nommerons la chrétienté corporelle, extérieure », (trad. Henry Strohl, citée par Henri de LUBAC, S.J., *Méditation sur l'Église,* Paris : Aubier, éd. Montaigne, 1953 ; 3è éd. revue, 1954, p. 71)

+Cardinal Charles JOURNET, "L'altération de la doctrine du corps mystique chez Luther", *Nova et Vetera*, 4 (1941), 355-374 +*pp. 340-357

+Wilhelm WAGNER, "Die Kirche als **Corpus** Christi **mysticum** beim jungen Luther", *Zeitschrift für katholische Theologie,* 61, 1937

1524 **BRIÇONNET**, lettre à Marguerite d'Angoulême, 6 juillet 1524, à propos de l'union de chaque chrétien au Christ : « Ce mariage de chaque âme fidèle en particulier est l'ombre du grand de tout le Corps de l'Église qui est la vérité que nous attendons, où nous serons totalement unis, noyés et absorbés en la mer infinie de adhésion d'amour. » (cité in de Lubac, *Les quatre sens de l'Écriture*, t. IV, p. 423)

°**Thomas MÜNZER**, ***Exégèse du deuxième chapitre de Daniel****, le prophète, prêchée au château d'Alsted, devant les dignes ducs et protecteurs de Saxe, en exercice, par Thomas Münzer serviteur de la Parole de Dieu :* « Elle est en voie de se bien accomplir, l'œuvre qui mettra fin au Cinquième Empire du monde. Le premier est symbolisé par la tête d'or, et il fut l'Empire de Babylone ; le deuxième par la poitrine et les bras d'argent, ce fut l'Empire des Mèdes et des Perses ; le troisième fut l'Empire des Grecs, à la bruyante sagesse, (symbolisée par le bronze) ; le quatrième fut l'Empire romain, conquis par le glaive et qui fut un Empire de contrainte. Mais le cinquième est celui qui s'offre à nos yeux ; il contient aussi du fer et voudrait bien imposer sa violence, mais il est mélangé d'argile [...]. », (cité in Ernst BLOCH, *Thomas Münzer, théologien de la révolution*, (1921), trad. de l'alld par Maurice de Gandillac, Paris : Julliard, 1964 ; UGE 10/18, 1975, p. 49)

1530 **Confession d'Augsbourg**

Article 7. -- De l'Église Nous enseignons aussi qu'il n'y a qu'une Sainte Église chrétienne et qu'elle subsistera éternellement. Elle est l'Assemblée de tous les croyants parmi lesquels l'Évangile est enseigné en pureté et où les Saints Sacrements sont administrés conformément à l'Évangile. Car pour qu'il y ait unité véritable de l'Église chrétienne, il suffit que tous soient d'accord dans l'enseignement de la doctrine correcte de l'Évangile et dans l'administration des sacrements en conformité avec la Parole divine. Mais pour l'unité véritable de l'Église chrétienne il n'est pas indispensable qu'on observe partout les mêmes rites et cérémonies qui sont d'institution humaine. C'est ce que déclare saint Paul, Eph. 4, 5-6 : "*Un seul corps et un seul esprit, comme aussi vous avez été appelés à une seule espérance par votre vocation ; un seul Seigneur, une seule foi, un seul baptême".*

Article 8. -- Ce qu'est l'Église dans le Monde L'Église chrétienne, à proprement parler, n'est pas autre chose que l'Assemblée de tous les saints [*congregatio sanctorum*] et croyants. Cependant, dans ce

monde, beaucoup de faux chrétiens et d'hypocrites, et même des pécheurs manifestes sont mêlés aux fidèles [...] »

1531 MACHIAVEL (†1527), ***Discorsi sopra la prima deca di Tito Livio*** =*Discours sur la première décade de Tite-Live,* III, 1 : « Les corps les mieux constitués et qui ont la plus longue vie sont ceux qui trouvent dans leurs lois même de quoi se rénover » trad. Pléiade p. 607

+Marie GAILLE-Nikodimov, "A la recherche d'une définition des institutions de la liberté", *Astérion*, Numéro 1, juin 2003, http://asterion.revues.org/document14.html

+art. de Marie GAILLE-NIKODIMOV et de Laurent GERBIER, 1999

+Jean-Claude ZANCARINI, "Les humeurs du corps politique. Le peuple et la plèbe chez Machiavel", *Laboratoire italien. Politique et société*, Paris : éd de l'ENS, 2001, n° 1 « La façon dont Machiavel emploie les mots peuple [*popolo*] et plèbe [*plebe*] met en lumière une nécessité mais aussi une difficulté théorique, dont la difficulté terminologique est un indice. La nécessité c'est celle de décrire le corps politique, de donner un nom à ses composantes et de penser de quelle façon on peut établir amitiés et alliances qui permettent à la cité de demeurer unie et stable. Dans le *Prince* et dans les *Discours*, la description du corps politique est fondée sur la mise en évidence de la division entre les grands [*grandi*] ou nobles [*nobili*] et le peuple [*popolo*]. C'est la thèse des deux humeurs énoncée en *Prince*, IX, 2 : « En effet, dans toute cité, on trouve ces deux humeurs différentes : et cela naît de ce que le peuple désire ne pas être commandé ni écrasé par les grands, et que les grands désirent commander et écraser le peuple : et de ces deux appétits différents naît dans les cités un de ces trois effets : ou le principat, ou la liberté ou la licence. » et en *Discours*, I, 4 « il y a dans chaque république deux humeurs différentes, celle du peuple et celle des grands » ».

1533 HENRY VIII roi d'Angleterre, ***Actes de restrictions des Appels à Rome***, « Où il est manifestement déclaré et exprimé, par diverses et différentes histoires authentiques et chroniques, que ce Royaume d'Angleterre est un Empire et tel a été accepté par le monde, gouverné par le chef et roi suprême ayant la dignité et l'État royal de la Couronne impériale du même, auquel un corps politique, formé de toutes sortes et degrés de gens divisés en termes et par les noms de spiritualité et de temporalité, est lié et doit montrer, après Dieu, une humble et naturelle obéissance », (cité par Bernard BOURDIN, *La genèse théologico-politique de l'État moderne : la controverse de Jacques Ier d'Angleterre avec le cardinal Bellarmin*, Paris : PUF, 2004, pp. 25-26)

†1534 CAJETAN

1531-35 LUTHER, *In Epistolam ad Galatos commentarius*, in WA. 57

1535 Thomas MORE, *Treatise on the Passion* 1535 (trad. *Traité sur la Tristesse du Christ*).

≈1535 STARKEY, ***Dialogue between Lupset and Pole*** : « The thing which is resembled to the soul is civil order and polite law administered by officers and rulers », (cité par J.-P. Moreau, art. 1991, p. 56)

1536 JEAN DE LEYDE (Jan BEUKELS dit) (Leyde 1509 - Münster 1536), chef de *l'État anabaptiste de Münster

+« Pour les disciples de Jean de Leyde, le corps social en effet est immédiatement constitué par soi en entité autonome, par abolition de toute forme politique humaine, sous l'influence de

l'action régénératrice du Saint-Esprit. Apparaît ainsi la communauté radicale des personnes inspirées de la même vie spirituelle, communauté égalitaire an-archique qui n'a pas à connaître de droit positif, ni divin ni humain, qui n'a pas à se soumettre à aucune forme de principat ni ecclésio-politique ni politique, en qui la hiérarchie réciproque du sacerdoce ministériel et du sacerdoce royal, du prince et du peuple, se résout en l'unité la plus parfaite et la plus indivisible, la multiplicité des sujets particuliers étant liée quasi substantiellement en la communion des saints et résumant ainsi à la fois la cité des hommes et l'Église. », André de MURALT, *L'unité de la philosophie politique. De Scot, Occam et Suarez au libéralisme contemporain*, Paris : Vrin : 2002, p. 113

1536 CALVIN, ***Institutio christiana*, III, II, 10** ? *(incorporation, signalé par Max Weber)

1536 Richard MORISON (≈1510-1556), ***A remedy for sedition*** :

« Ne serait-ce pas une chose folle et inouïe que le pied dise je veux porter un chapeau, tout aussi bien que la tête. Que le genou dise qu'il veut avoir des yeux ou autre caprice, que chaque épaule réclame une oreille, que les talons veuillent aller devant, les orteils derrière », (cité par Yves-Marie BERCÉ, "La fascination du monde renversé dans les troubles du XVIe siècle", in Colloque de Tours, *L'image du monde renversé et ses représentations littéraires et para-littéraires de la fin du XVIe siècle au milieu du XVIIe,* études réunies par Jean Lafond et Augustin Redondo, Paris : Vrin, 1979, p. 13)

[Autograph in Greek of Sir Richard Morison (ca. 1510-1556), The autograph in Greek of Sir Richard Morison, humanist scholar, protege of Thomas Cromwell, propagandist for Henry VIII, and then ambassador to the German court of Charles V for Edward VI. Whilst in this latter position Morison employed Roger Ascham as his secretary. He returned to England but fled into exile on the accession of Mary I, and died in Strasbourg]

1537 Alejo VENEGAS,

+Anne MILHOU-ROUDIE, "Assister le moribond : acte de sociabilité et manifestation du corps mystique pour Alejo VENEGAS, moraliste toledan (1537)", in *Savoir mourir*, textes réunis et présentés par Christiane Montandon-Binet et Alain Montandon, Paris : L'Harmattan, 1993, pp. 29-37

1538 Charles de GRASSAILLE, ***Regalium Franciae*** [Des droits royaux en France] : « *Rex Franciae est in regno suo, tanquam quidem corporalis Deus* [Le roi de France en son royaume est en quelque manière comme Dieu fait corps]. *Nam quod Rex facit, non tanquam ipse, sed ut Deus facit* [En effet ce que le roi fait, il ne le fait **pas en tant que lui-même, mais comme Dieu**]. *Per Principis os, Deus loquitur ; et quae facit, Deo inspirante facit. Et est lex animata in terris* [Par la bouche du Prince, Dieu parle : et ce qu'il fait, il le fait sous l'inspiration de Dieu. Il est la Loi vivante sur terre] »

+KANTOROWICZ, *Les Deux Corps du Roi*, p. 164

1538 pape Paul III (né en 1468, pape de 1534 à 1539)

+à propos de Rosmini : Reprenant une image du Pape Paul III qui, en 1538, s'en était pris aux abus de la cour papale, il lui vint à l'esprit de comparer les cinq plaies du Christ en Croix à des maux qui, [...] s'étaient dangereusement introduits dans l'Église. (voir ROSMINI 1848)

≈1540 fondation par Ignace de LOYOLA de la Cie de Jésus

†1542 Sébastien FRANCK une fonction d'appartenance à un « royaume intérieur qui est en nous et parmi nous », l'Église invisible-corps mystique du Christ **réf.?**

1543 Henry VIII devant le Parlement anglais : « Nos juges Nous ont appris que Notre position royale n'a jamais été aussi élevée qu'à l'époque du Parlement, auquel nous sommes unis et joints, **Nous en tant que tête et vous en tant que membres, en un seul corps politique**, en sorte que toute offense ou infraction commise [pendant cette durée] à l'encontre du moindre membre de la Maison, sera jugée comme si elle concernait Notre personne et la Cour toute entière du Parlement. » (Vœgelin *Nlle science du politique,* p.80)

+KANTOROWICZ, *Les Deux Corps du Roi*, p. 169

1546 CALVIN, ***Commentaire sur la Ie Épître aux Corinthiens, XII, 12*** (Kerigma/ Farel, Aix-en-Provence / Marne-la-vallée, 1996)

+voir Émile MERSCH, *Le Corps mystique du Christ*, 1e éd. 1933, t. II, pp. 383-390 (3è éd., 1951, t.II, pp. 417-424)

1546 RABELAIS, ***Pantagruel***, L. III Le Tiers Livre, ch. III La tête ne voudra prêter la vue de ses yeux pour guider les pieds et les mains…

Rabelais qui, dans le chapitre III de son Tiers Livre *("Comment Panurge loue les debteurs et les emprunteurs") ainsi qu'au chapitre IV du même ouvrage ("Continuation du discours de Panurge à la louange des presteurs et debteurs") s'inspire de la fable d'Esope.*

« Et si au patron de ce fascheux & chagrin monde rien ne prestant, vous figurez l'autre petit monde, qui est l'home, vous y trouverez un terrible tintamarre. La teste ne vouldra prester la veue de ses oeilz, pour guider les piedz & les mains. Les piedz ne la daigneront porter: les mains cesseront de travailler pour elle. Le cœur se faschera de tant se mouvoir pour les pouls des membres, & ne leurs prestera plus. Le poulmon ne luy fera prest de ses souffletz. Le foye en luy envoyra sang pour son entretien. La vessie ne vouldra estre debitrice aux roignons: l'urine sera supprimée. Le cerveau considerant ce train desnaturé, se mettra en resverie, & ne baillera snetement es nerfz, ne mouvement es muscles. Somme, en ce monde defrayé, rien ne debvant, rien ne prestant, rien ne empruntant, vous voirez une conspiration plus pernicieuse, que n'a figuré Aesope en son Apologue. Et perira sans doubte : non perira seulement : mais bien tost perira, feust ce Aesculapius mesmes. Et ira soubdain le corps en putrefaction : l'ame toute indignée prendra course à tous les Diables, après mon argent »

[=Et si sur le modèle de ce monde déplaisant, désagréable et qui ne prête rien, vous vous imaginez l'autre petit monde qu'est l'homme, vous y trouverez un terrible tohu-bohu. La tête ne voudra pas prêter ses yeux et leur vue pour guider les pieds et les mains. Les pieds ne daigneront pas la porter. Les mains cesseront de travailler pour elle. Le cœur sera exaspéré d'envoyer tant de pulsations dans les membres et ne leur prêtera plus assistance. Le poumon ne lui accordera pas le prêt de ses soufflets. Le foie ne lui enverra pas le sang pour assurer sa substance. La vessie ne voudra pas être débitrice des reins : l'urine sera supprimée. Le cerveau, jugeant que cela ne suit plus le rythme naturel, s'adonnera au délire et ne fera plus parvenir de sensation aux nerfs, ni de mouvement aux muscles. En somme, dans ce monde déréglé, qui ne doit rien, qui ne prête rien, qui n'emprunte rien, vous verrez

une conspiration plus pernicieuse que celle qu'Esope a représentée dans son Apologue. Et il périra sans aucun doute…]

1547-53 roi Edouard VI d'Angleterre, ***Charte*** : « Et quod idem Superintendens et Ministri in re et nomine sint et erunt **vnum corpus corporatum et politicum** de se per nomen Superintendentis et Ministrorum ecclesie Germanorum et aliorum peregrinorum ex fundacione Regis Edwardi /sexti in Ciuitate Londoniensi per presentes **incorporamus ac corpus corporatum et politicum** per idem nomen realiter et ad plenum creamus erigimus ordinamus facimus et constituimus per presentes et quod successionem /habeant »

1547 Concile de Trente, session VI, ch. VII : « D'où vient que dans cette justification, l'homme, par Jesus-Christ, auquel il est enté, reçoit aussi tout ensemble, avec la rémission des péchez, tous ces dons infus, la Foy, l'Espérance, & la Charité : car si l'Espérance & la Charité ne se joignent pas à la Foy, elle n'unit pas parfaitement avec Jesus-Christ, ni elle ne rend pas l'homme un membre vivant de son Corps. »

1547 Guillaume POSTEL (1510-1581), ***Absconditorum clavis, ou La Clé des choses cachées et l'Exégèse du Candélabre mystique dans le tabernacle de Moyse*****,** ch. XI, IV : « Ainsi, de même que notre *corps* et même celui de tout être vivant possède un bien plus grand nombre de parties cachées au moyen desquels il se fortifie et vit, que de parties visibles aux sens, il est sans aucun doute que le corps de *l'Église* doit posséder beaucoup plus de membres cachés à nos yeux que les membres visibles qui se révèlent par le culte extérieur. [...] Si nous ne mangeons en acte ou réellement Sa Chair et si nous ne buvons Son Sang, nous n'aurons pas la Vie en nous. » (tr. fr., 1899, p. 50) en ligne Gallica

≈1549 publié en 1576) **Etienne de LA BOÉTIE** (1530-1563), ***Discours de la servitude volontaire***, « Pauvres gens et misérables, peuples insensés, nations opiniâtres en votre mal, vous vous laissez emporter devant vous le plus beau et le plus clair de votre revenu [...] ! et tout ce dégoût, ce malheur, cette ruine, vous vient, non pas des ennemis, mais bien certes de l'ennemy et de celui que vous faites si grand qu'il est [...]. Celui qui vous maîtrise tant, n'a que deux yeux, n'a que deux mains, n'a qu'un corps, et n'a autre chose que ce qu'a le moindre homme du grand nombre infini de vos villes ; sinon qu'il a plus que vous tous, c'est l'avantage que vous lui faites pour vous détruire. **D'où il a pris tant d'yeux** d'où vous épie-t-il, si vous ne les lui donnez ? Comment a-t-il **tant de mains** pour vous frapper, s'il ne les prend de vous ? **Les pieds** dont il foule vos cités, d'où les a-t-il, s'ils ne sont des vôtres ? Comment a-t-il aucun pouvoir sur vous, que par vous autres mêmes ? [...] Soyez résolus de ne servir plus, et vous voilà libres. Je ne veux pas que vous le poussiez, ni ne l'ébranlez, mais seulement ne le soutenez plus ; et vous le verrez, **comme un grand colosse** à qui on a dérobé la base, de son poids même fondre en bas, et se rompre. »

1550 IGNACE de LOYOLA (1490-1556), ***les Constitutions de la Compagnie de Jésus***, 1ere version :

°Huitième partie : Ce qui aide à unir avec leur tête et entre eux ceux qui ont été dispersés

Ch.I, 1. Plus il est difficile que les membres de cette congrégation soient unis avec leur tête et entre eux, parce qu'ils sont tellement disséminés [A] en différentes parties du monde parmi les fidèles et les infidèles, plus on doit à tout prix chercher ce qui peut aider à l'union. La Compagnie ne peut, en effet, se maintenir, ni être gouvernée, ni atteindre la fin qu'elle poursuit pour une plus grande gloire de Dieu, si ses membres ne sont pas unis entre eux et avec leur tête.

°Neuvième Partie : Ce qui concerne la tête de la Compagnie et le gouvernement qui en descend

°Dixième Partie : Comment tout le corps de la Compagnie pourra se conserver et se développer en son bon état

http://www.jesuites.com/documents/constitutions_nc/presentation.html

+revue *Choisir*, déc. 2004 : « Le corps de la Compagnie Pour Ignace, le corps, c'est aussi celui de la Compagnie universelle. En voyant que leur projet d'aller à Jérusalem était définitivement compromis, Ignace et ses compagnons décidèrent de « se lier entre eux en un seul corps de sorte qu'aucune séparation physique ne puisse les désunir ». Dans l'impossibilité de rejoindre physiquement l'environnement dans lequel le Christ a vécu et enseigné, ils se lient en un corps social, la Compagnie universelle, dans lequel chacun est incorporé. L'esprit de la fondation s'incarne dans un ensemble concret, à la fois sacramentel et juridique, inscrit dans l'espace et le temps, qui est désormais une part de l'histoire de l'humanité et de l'histoire du salut. A l'image de l'Eglise, corps mystique du Christ, la Compagnie se comprend comme un corps constitué de ses membres. Sur 83 occurrences du mot cuerpo ou corpus que révèlent les écrits d'Ignace (ses lettres exceptées), 34 désignent le corps de la Compagnie universelle. »

≈1550 PLOWDEN, *Reports* :

« [...] le Roi a en lui deux Corps, c'est-à-dire un Corps naturel et un Corps politique. Son Corps naturel, considéré en lui-même, est un Corps mortel, sujet à toutes les infirmités qui surviennent par Nature ou Accident, à la faiblesse de l'enfance ou de la vieillesse, et aux déficiences semblables à celles qui arrivent aux corps naturels des autres genres. Mais son **Corps politique est un Corps qui ne peut être vu ni touché**, consistant en une société politique et en un gouvernement, et constitué pour la direction du peuple et la gestion du Bien public, **et ce Corps est entièrement dépourvu d'Enfance, de Vieillesse, et de toutes les autres faiblesses et défauts naturels** auxquels est exposé le Corps naturel, et pour cette raison, ce que fait le Roi en son Corps politique ne peut être invalidé ou annulé par une quelconque incapacité de son corps naturel. » (cité par Kantorowicz, *Les Deux Corps du Roi*, ch. I, trad. Genet, Paris : Gallimard, 1989, pp. 21-22)

≈1550 JEAN d'AVILA (1500-1564) : +dans cette stricte ordonnance du Corps mystique, quel rôle joue donc l'Esprit-Saint ? C'est ici que la pensée de Jean d'Avila se fait particulièrement originale et forte. **Le Saint-Esprit c'est l'âme du Corps mystique**, c'est le moteur spirituel de cette société des âmes sauvées ou à sauver, l'âme de nos âmes et du tout. « *De même, dit-il, que dans un corps il n'y a qu'un seul esprit, qui se répand dans tous les membres et tous vivent une vie humaine et non (l'un) une vie d'homme, et un autre une vie de lion ou d'un autre animal, de même tous ceux qui sont incorporés au Christ vivent de* /'Esprit *du* Christ, *comme le sarment de la vigne et les membres de la tête.* » site en ligne : http://livres-mystiques.com/partieTEXTES/Jeandavila/savie.html

1554 Théodore de BÈZE, *Traité de l'Autorité du Magistrat en la punition des Hérétiques*, trad. 1560 : « Ainsi donc, il y a en tout le monde universel une Église seulement, qui est comme notre république chrétienne et consiste de plusieurs compagnies de citoyens assemblées. Or par les compagnies en ce passage je n'entends pas les divers états des citoyens, comme en la république Romaine il y avait les Sénateurs ou conseillers, les chevaliers et le commun peuple, (combien que même en l'Église nous reconnaissons certains degrés et distinctions entre les citoyens) mais nous voulons dire, que pour ce qu'il ne s'est pu faire que les citoyens d'icelle cité habitant tous en même lieu, à cette cause ils ont été divisés en diverses compagnies : lesquelles outre le droit civil, qui est commun à toute la Cité et république, eussent encore chacune comme quelques statuts, ou Droit coutumier. »

(cité in Pierre Mesnard, *L'essor de la philosophie politique au XVIe siècle*, 3e éd., Paris : Vrin, 1969, pp. 312)

1558 +Their Original Right he proved from the Charter of their Foundation, from **Queen Elizabeth** their Foundress, who declared by Act of Parliament made in the first year of her Reign, the Abbey of St. Peter in Westminster fell into her hands, and that being seized thereof, and of all the Lands thereunto belonging, she did by her Letters Patents erect the said dissolved Abbey into a Collegiate Church, consisting of a Dean and twelve Prebendaries; and that the said Dean and Prebendaries should be **both *in re & nomine unum corpus corporatum*, one only Body Politick ;** that they should have a perpetual Succession, a Common Seal; and that they should Call, Plead and be Impleaded by the name of the Dean and Chapter of the Collegiate Church of St. Peter in Westminster.

1559 CALVIN, *Institution Chrétienne*,

°L. III, XI, 10 : « je confesse que nous sommes privés de ce bien incomparable de justice, jusqu'à ce que Jésus-Christ soit fait nôtre. Par quoi j'élève en degré souverain la conjonction que nous avons avec notre chef, la demeure qu'il fait en nos cœurs par foi, bref : l'union sacrée [*unio mystica*] par laquelle nous jouissons de lui, afin qu'étant ainsi nôtre, il nous départisse les biens auxquels il abonde en perfection. Je ne dis pas donc que nous devons spéculer Jésus-Christ de loin, ou hors de nous, afin que sa justice nous soit allouée ; mais pour ce que nous sommes vêtus de lui et entés à son corps, bref pour ce qu'il a bien daigné nous faire un avec soi, voilà comment nous avons à nous glorifier que nous avons droit de société en sa justice. » (éd. J.-D. Benoit, Paris : Vrin, 1960, p. 214)

°L. IV, ch. III : explication de Eph. 4

1561 HOTMAN, *Le Tygre*

1563 RONSARD, *Remontrance au peuple de France* L'Opinion comme un monstre emplumé : « Elle a la bouche ouverte, et cent langues dedans, / Sa poitrine est de plomb, ses yeux prompts et ardents, / Tout son chef est de verre, et a pour compagnie / La jeunesse, l'errreur, l'orgueil et la manie. [...] »

1564 Jean MICHEL (1510-1600), théologien parisien, ***Anatome corporis politici***, *sive liber de institutione ecclesiastici, & civilis ordinis*, Paris, (trad. fr. 1580)

°**Pierre VIRET**, ***Instruction chrétienne en la doctrine de la Loi et de l'Évangile***, Genève : « l'excommunication n'est pas une vaine cérémonie [...], mais un certain témoignage de Dieu, lequel il a ordonné, pour signifier et déclarer qui sont ceux, lesquels il avait comme membres de son Eglise, ou qu'il tient comme membres pourris, retranchés, rejetés d'icelle, et conséquemment du royaume des cieux auquel nul ne peut entrer qu'il ne soit premièrement vrai membre de l'Eglise, et par le moyen d'icelle », vol. I, p. 88

1565 synode de Paris : « **excommunier, c'est retrancher un homme du corps de l'Église comme un membre pourri**, et le priver de sa communion et ses biens », « Nous ôtons ce membre pourri de la société des fidèles, afin qu'il vous soit comme païen et péager »

1567 publ. posthume de **DU BELLAY** (†1560), *Ample Discours au Roy, sur le faict des quatre*

estats du Royaume de France (traduction d'une épître de Michel de l'Hospital)

15?? ???Jean de Léry ou Hotman?ou Bèze?

« Penser que le prince seul sans l'aide d'autrui puisse mettre à effet telles grandes et importantes fonctions, ce serait penser qu'un homme seul pourrait avaler tout l'océan. Car Nature a engendré mutuellement les père et fils l'un pour l'autre, et établi les grands pour les petits, les puissants pour les impuissants, les doctes pour les ignorants, les prudents pour les simples, et réciproquement les uns pour les autres, afin que l'un conférasse aux plus excellentes œuvres et industries, l'autre y apportât celles que Nature lui a données, **tout ainsi qu'en un corps humain le sens et la raison, la chair et l'esprit, la tête et les autres membres,** entre lesquels encore qu'il y en ait un dominant plus excellent et haut monté, toutefois les inférieurs n'en sont point inutiles, ni infructueux aux supérieurs. Car que feraient nos têtes sans membres ? A qui commanderait l'esprit sans corps ? Quel cours aurait la raison privée de sens ? Aussi le prince serait inutile et manchot sans sujets, et les sujets sans prince, les mineurs sans curateur, et conséquemment de tous les autres, tellement que si les uns d'entre eux, ou ensemblement tous voulaient mépriser les mutuelles fonctions à eux attribuées par Nature, ils perdraient et ruineraient tout ordre naturel et eux-mêmes, comme si l'esprit ne voulait pas commander à son corps, ni s'aider de ses organes, et empruntait des étrangers, le corps méprisait son esprit et s'adonnait au service d'un autre, la tête ne faisait compte de ses membres, les membres de leur tête, la raison n'avait point regard à ses sens et les laissait à l'abandon, les sens méprisaient leur raison. Serait-ce pas un droit chaos, et confusion ? »

1574 François HOTMAN (1524-1590), ***Francogallia*** :

« Car quant à ce qu'il y a des Royaumes, qui sont gouvernés sous le plaisir et volonté d'un Roi, Aristote au troisième livre des Politiques, semble avoir très bien jugé, que ce n'est point là un gouvernement séant à hommes libres, et qui usent de l'adresse de la raison, mais bien plus convenable à des bêtes brutes dépourvues de jugement et de conseil. Car la chose devrait aller tout au rebours : et ne plus ne moins qu'on voit que les brebis sont conduites par quelqu'un, qui n'est pas de leur sorte : et que les enfants ou jeunes garçons ne se laissent pas gouverner et dresser par un de leurs compagnons, mais par quelqu'un, qui a plus d'âge, et plus de prudence qu'eux : ainsi pour certains la multitude des hommes, devrait être régie et gouvernée, non point par quelqu'un d'entre eux, qui le plus souvent n'aura pas telle suffisance et expérience aux affaires, comme beaucoup d'autres, mais par ceux qui seraient approuvés et choisis par le consentement général de tout un peuple, comme les plus vertueux et les plus suffisants de tous, pour en faire un corps entier de conseil, où plusieurs entendements et plusieurs bons cerveaux étant amassés et recueillis ensemble, **fussent comme l'âme qui gouvernât et remuât tout le reste du corps de la chose publique**. », *La France Gauloise*, chapitre 10, pp .95-96

1574 17 juillet- 20 Août, assemblées extraordinaires, à Largentière, de 17 personnages « représentant le corps mystique du pays » **réf. ?**

1579 Laurent JOUBERT, ***La Santé du Prince*****,** Bordeaux

+fait un « parallèle entre le corps humain et le royaume. La guerre était comparée à la maladie, et il regardait le rôle du prince à la lumière de la définition qu'il donnait du rôle du médecin, c'est-à-dire comme une action essentiellement prophylactique. Le prince conservait la santé au

royaume comme le médecin conservait la santé au prince. Les causes des maladies étaient la "révolte des humeurs pervers, corrompus et pourris", c'est-à-dire, dans l'État, les séditions. Il s'ensuivait une "combustion que l'on dit fievre", "ruine et destruction", etc. Enfin, le prince devait parfaitement connaître son royaume, comme le médecin observe et connaît le corps. Le médecin se comportait, devant le corps du prince, comme le prince lui-même devant son royaume. Par ailleurs, étant celui qui protégeait le prince, le médecin se définissait dès lors comme un protecteur de l'État : "la santé du prince est le salut public". », Isabelle FLANDROIS, *L'Institution du Prince au début du XVIIe siècle*, Paris : PUF, 1992, p. 53

1580 **MONTAIGNE**, ***Essais*****,** III, 6 "Des Coches" :

« Notre monde vient d'en trouver un autre [Amérique] (et qui nous répond si c'est le dernier de ses frères, puisque les Démons, les Sibylles et nous, avons ignoré celui-ci jusqu'à maintenant ?), non moins grand, plein et membru que lui, toutefois si nouveau et si enfant qu'on lui apprend encore son ABC ; il n'y a pas cinquante ans qu'il ne savait ni lettres, ni poids, ni mesure, ni vêtements, ni blés, ni vignes. Il était encore tout nu au giron, et ne vivait que des moyens de sa mère nourrice. Si nous concluons bien de nostre fin*, et ce Poëte** de la jeunesse de son siecle, cet autre monde ne fera qu'entrer en lumiere, quand le nostre en sortira. L'univers tombera en paralysie : l'un membre sera perclus, l'autre en vigueur. »

[*=si nous avons raison de croire que nous sommes à la fin du monde ; **=Lucrèce], (éd. de M. Rat, Paris : Garnier, 1962,t. II, p. 341)

1581 [**Jean MICHEL**, 1510-1600], ***L'Anatomie du corps politique comparé au corps humain,*** *pour cognoistre la source & origine des maladies d'iceluy, qui nous causent pour le iour-d'huy tant de troubles parmy la Chrestiente. Avec le vray remede pour le remettre la sante* [par Rene Benoist (1521-1608), doyen de la faculté de Théologie de l'université de Paris]. Traduit du Latin par Paul **Dumont,** Douai, Jean Bogard, 1581. "A moyen de quoy, ce livret pourra toujours servir d'advis a ceux qui se vouldront estudier a conserver & remettre le corps de la Republique, tant en general, comme en particulier, en parfaicte santé"

°**Paul DUMONT**, ***L'Anatomie du corps politique comparé au corps humain****…*, publié en 1581 chez Jean Bogard, imprimeur à Douai (Bibliothèque de Douai, cote D 1581/3). Paul Dumont (1532-1602) est le traducteur de plus de vingt ouvrages édités entre 1568 et 1602. Il s'agit pour l'essentiel de livres de mystique et de piété religieuse s'inspirant dans l'esprit de la Contre-Réforme. *L'Anatomie du corps politique*, un opuscule écrit vers 1560 par un théologien parisien Jean Michel, est l'une des rares publications à caractère politique de Dumont.

1583 (76)? **Jean BODIN**, ***Les VI Livres de la République***, °L. I, ch. 2 : « Mais tout ainsi que le navire n'est plus que bois, sans forme de vaisseau, quand la quille et le tillac [...] sont ôtés, aussi la République sans puissance souveraine, qui unit tous les membres et parties et tous les ménages et collèges, en un corps, n'est plus République » (Paris : Livre de Poche, 1993, pp. 67-68) ;

°L. IV, ch. 5 : sur la guerre civile comme démembrement, en 1583 : « Mais s'il advenait qu'ils entrassent en haine l'un contre l'autre, et qu'une main coupât l'autre, que le pied dextre supplantât le sénestre, que les doigts crevassent les yeux, et chacun membre empêchât son voisin, il est bien certain que le corps enfin demeurerait tronqué et mutilé, et manquerait en toutes ses actions. [...] Pour l'ambition mutuelle des magistrats, la République en souffrira, et [il] lui adviendra ce qu'il fit à la pucelle, pour

laquelle, comme dit Plutarque, les poursuivants entrèrent en telle jalousie et passion, qu'ils la démembrèrent en pièces. », (Paris : Livre de Poche, 1993, pp. 371-372)

1583 **Pablo de MENDOZA**, Mémoire à Charles-Quint, ***Memorial sobre el govierno del Principe Christiano***, Lisbonne, 11 janvier 1583 : « Que Votre Majesté se souvienne qu'**il est l'âme de la république** en tout et en n'importe quelle partie : car ne le faisant pas ainsi la République se perd, dès lors que l'âme vient à lui manquer », (cité par Sylvène ÉDOUARD, "La monarchie catholique selon Marco Antonio de Camos : Scolastique et anti-absolutisme espagnol à la fin du XVIe s", Lyon III, 2002, en ligne, p. 18).

1584 *Vie de Coriolan* de Plutarque, traduction de Jacques Amyot

1585 François HOTMAN (juriste protestant monarchomaque) réedite les Tractatus de Jean de TERREVERMEILLE, mais en les amputant du IIIe, sur le *Corpus mysticum Regni*

1586 à 1593 BELLARMIN, *Disputationes de controversiis fidei christianae* voir 1593

1587 Jeronimo MEROLA médecin espagnol, ***Republica original sacada del cuerpo humano***, [=*République originale tirée du corps humain*], Barcelone

+Augustin REDONDO, "La métaphore du corps de la République à travers le traité du médecin Jeronimo Merola (1587)", *Actes du Colloque : Le Corps comme Métaphore dans l'Espagne des XVIe et XVIIe siècles,* Etudes réunies par Augustin Redondo, Paris : Presses de la Sorbonne Nouvelle, 1992, pp. 41-53 : « Que montre l'anatomie ? Que notre corps possède *trois* centres vitaux (tout le raisonnement du médecin tournera autour de cette notion de trilogie, à l'imitation de la Trinité). Ces trois centres vitaux, qui ont des fonctions différentes, concourent néanmoins ensemble à l'unité et à l'équilibre de l'organisme. Ce sont le cerveau (siège du sentiment et du mouvement), le cœur (qui commande la vie du corps en envoyant le sang irriguer les diverses parties corporelles) et le foie (où s'élabore le sang nourricier). Eux-mêmes sont dominés par la Nature, majordome de Dieu, qui est partout et nulle part et qui gouverne tout le corps. Il en est de même du corps de la république. Les trois états traditionnels correspondent aux trois centres vitaux. Le cerveau est analogue à l'état ecclésiastique, car les prêtres sont des personnes sacrées, vénérables, qui nous indiquent comment nous devons nous comporter. Il est en outre le siège de l'âme [...]. Le coeur est l'image de l'état militaire (les nobles), car c'est dans le coeur que réside l'élan vital permettant à l'impétuosité et à la colère de s'exprimer, sans lesquelles il est impossible de manier les armes. Enfin le foie représente le tiers état, car ce dernier a pour tâche de fournir tout ce qui est nécessaire à la sustentation du corps, ce que font les artisans, les paysans et les marchands. [...] Le roi est absent de de ce système de correspondances. Il n'occupe aucune des fonctions vitales qui lui sont traditionnellement attribuées. [...] Le souverain ne peut correspondre qu'à la nature et *il se trouve donc partout, c'est-à-dire nulle part*. [...] A aucun moment il ne fait du roi l'âme de la république : tout son discours va même contre cette idée. » (pp. 47-48)

1588 Guy COQUILLE (1523-1603), juriste, ***Discours des États de France*** : « Car le Roy est le Chef, et le peuple des trois ordres sont les membres et tous ensemble sont le corps politique et mystique, dont la liaison et union est individue et inséparable, et ne peut partie souffrir mal que le reste ne s'en sente et souffre douleur ». (Œuvres, Paris, 1666, I, p. 323)

Au cerveau (entendement et raison) correspond le clergé (science et doctrine), au coeur (vivacité et vigueur) la noblesse (force), et au foie (nourriture du corps) le tiers état.

Le roi, en tant que tête et les trois états, en tant que membres « forment ensemble le corps politique et mystique du royaume » (Kantorowicz p. 163) : « Car le Roy est le Chef, et le peuple des Trois Ordres sont les membres, et tous ensemble s*font **le Corps politique et mystique dont la liaison et union est inséparable**, et ne peut une partie souffrir mal que le reste ne s'en sente et souffre douleur», « Cette distinction des trois Ordres au corps politique a correspondance à ce qui est du corps humain qui est composé de trois principales parties [...] qui sont le cerveau [le Clergé], le cœur [la Noblesse] et le foie [le tiers état] » (Kantorowicz p. 460). Adversaire de la Ligue, champion, avec Bodin, de l'absolutisme royal °*Institution au droit des Français* (1607)

1586-1593 [saint] **Robert BELLARMIN** (1542-1621), ***De Controversiis christianae fidei*** *adversus huius temporis haereticos*, 1. *De* ***Ecclesia*** *Militante*, Lib. III, Cap. 2, "La définition de l'Église" :

[« Ayant exposé cinq définitions hérétiques, saint Robert donne comme suit la saine doctrine : »]

« Cependant notre avis est qu'il y a une seule Église, et non deux, et que cette unique et vraie Église est l'assemblage des hommes unis par la profession de la même foi chrétienne et par la communion des mêmes sacrements, sous le gouvernement des pasteurs légitimes et particulièrement du seul vicaire de Jésus-Christ sur terre, le Pontife Romain. Cette définition permet de voir facilement qui sont ceux qui appartiennent à l'Église et qui ne lui appartiennent pas. Car la définition est composée de trois éléments : la profession de la vraie foi, la communion des sacrements et la soumission au légitime pasteur, le Pontife Romain.

Le premier élément exclut tous les infidèles n'ayant jamais été dans l'Église, tels les juifs, les Turcs et les païens ; pareillement ceux qui avaient été de l'Église mais se sont retirés, tels les hérétiques et les apostats. Le deuxième élément exclue les catéchumènes et les excommuniés, puisque ceux-là ne sont pas encore admis à la communion des sacrements et ceux-ci en sont exclus. Et le troisième élément exclue les schismatiques, lesquels ont la foi et les sacrements mais ne sont pas soumis au pasteur légitime et partant professent la foi et reçoivent les sacrements à l'extérieur. Tous les autres en revanche sont inclus, encore qu'ils soient du nombre des réprouvés, des scélérats ou bien des impies.

Entre notre opinion et toutes les autres se trouve une différence fondamentale : toutes les autres exigent des vertus internes pour établir quelqu'un dans l'Église, d'où ils considèrent que la vraie Église est invisible. Mais pour notre part, tout en croyant qu'en l'Église se trouvent toutes les vertus – la Foi, l'Espérance, la Charité et les autres – toutefois nous ne pensons pas que soit exigée quelque vertu interne que ce soit afin de dire que quelqu'un est membre, absolument parlant, de l'Église dont parlent les Écritures, mais seulement la profession externe de la foi et la communion des sacrements, lesquels tombent sous les sens. Car l'Église est un assemblage d'hommes aussi visible et palpable que l'assemblage du peuple romain, que le royaume de France ou que la république de Venise.

Il faut pourtant remarquer, avec saint Augustin (*Breviculum collationis*, coll. 3) que l'Église est une unité vivante ayant une âme et un corps ; ce sont les dons internes du Saint-Esprit qui font l'âme : la Foi, l'Espérance, la Charité, etc. La profession de la foi et la communication des sacrements font le corps. D'où certains sont de l'âme et du corps de l'Église et ainsi unis intérieurement et extérieurement au Christ son chef. Ceux-ci sont dans l'Église de la façon la plus parfaite, car ils sont, pour ainsi dire, des membres vivants dans le corps, encore que parmi ceux-ci d'aucuns participent plus à la vie, d'autres moins, et d'autres encore n'ont qu'un début de vie, comme le sens sans le mouvement, par

exemple ceux qui ont la foi seule sans la charité.

Certains sont de l'âme et non du corps : c'est le cas des catéchumènes, voire des excommuniés au cas où ceux-ci ont la foi et la charité, ce qui n'est pas impossible.

Finalement, d'autres sont du corps et non de l'âme ; c'est le cas de ceux qui n'ont aucune vertu interne et pourtant, par quelque espoir ou crainte temporelle, professent la foi et communiquent dans les sacrements sous le gouvernement des pasteurs. Ceux-là sont comme les cheveux, les ongles ou les mauvaises humeurs dans le corps humain.

Ainsi notre définition ne connote que cette dernière manière d'être dans l'Église, laquelle est exigée comme un minimum pour être appelée une partie de l'Église visible. Il faut donc prouver en ordre que les non baptisées, les hérétiques et les apostats, les excommuniés et les schismatiques n'appartiennent pas à l'Église. Ensuite, qu'appartiennent bien à l'Église les non prédestinés, les non parfaits, voire les pécheurs manifestes et les infidèles occultes, à la condition d'avoir les sacrements, la profession de la foi et la soumission, etc. »

2. *De Romano Pontifice*, Lib. II, cap. xxx [extrait] :

« Le fondement de cette opinion est que l'hérétique manifeste n'est aucunement membre de l'Église, c'est-à-dire ni de son corps ni de son âme, ou, en d'autres termes, ni par union interne ni par union externe. Car les catholiques, même mauvais, sont unis et sont membres de l'âme par la foi, et du corps par la confession de la foi et la participation des sacrements visibles ; les hérétiques occultes sont unis et membres seulement de l'union externe, alors qu'en revanche les bons catéchumènes sont de l'Église seulement par union interne, mais pas externe, et les hérétiques manifestes d'aucune manière, comme il a été déjà prouvé. » Traduction © John Daly 2007

3e : *De summo Pontifice :* critiqué par HOBBES dans le *Leviathan* (1651), ch. 42, trad. Tricaud, pp. 571-604, en particulier p. 597

°***De Laïcis***, section du chef-d'œuvre de Bellarmin, les *Disputationes de controversiis Christiane fidei*, recueil en plusieurs volumes publié au cours de la décennie 1580, III, 5 : « Si la nature humaine exige la vie sociale, elle exige, en même temps, un gouvernement et un chef ; une multitude d'hommes ne peut longtemps former un corps, sans un supérieur qui la maintienne unie et qui prenne soin du bien commun, de même que le corps humain a vite fait de tomber en décomposition lorsque l'âme n'est plus là pour en ordonner les forces et les maintenir unies. »

1591 **Philip SIDNEY** (1554 – 1586) in the exemplary tale of the Roman general Menenius Agrippa **réf.?**

1592 **Marco-Antonio de CAMOS** (Barcelone ≈1545- Naples 1606), frère Augustin, ***Microcosmia y govierno universal del hombre cristiano***, Barcelone

+Sylvène ÉDOUARD, "La monarchie catholique selon Marco Antonio de Camos : Scolastique et anti-absolutisme espagnol à la fin du XVIe s", Lyon III, 2002, en ligne http://halshs.ccsd.cnrs.fr/halshs-00008808/en/

1594 +Robert DESCIMON et José Javier RUIZ-IBANEZ, *Les Ligueurs de l'exil. Le refuge catholique français après 1594,* Champ Vallon, 2005

+« Ils soulignent l'opposition entre d'un côté une « ontologie » catholique zélée fondée sur

l'immanentisme de la présence de Dieu et la représentation idéale du corps social comme communion des saints et, de l'autre, une nouvelle ontologie catholique fondée sur une vision d'un Dieu transcendant peu présent dans les affaires du monde. Ce Dieu caché (déjà…), quand il intervient, le fait dans l'éclat d'une impénétrable majesté. Sans exagérer ces oppositions largement « idéal-typiques » mais qui ont une vraie potentialité heuristique, ils constatent que l'issue de la guerre civile a fortement contribué à discréditer l'immanentisme « rêvé par les ligueurs » : « le hasard des batailles contribua à ôter toute crédibilité à la cause zélée du point de vue même de la théologie qui prétendait la justifier ». À partir de là, les catholiques, zélés ou non, doivent repenser le lien théologique et spirituel entre religion et politique. Les rapports entre Dieu et le roi, l'Église et l'État, tendent alors à se trouver caractérisés par la séparation des deux sphères. », Christian JOUHAUD, EHESS- Centre de Recherches Historiques (Grihl), "Politique et religion au XVIIe siècle : note sur le passage par l'*exemplaire*", *Construire l'exemplarité*, en ligne :

http://www.fabula.org/colloques/document309.php

1595 SHAKESPEARE, *Richard II* (+Kantorowicz, *Les Deux Corps du Roi*, ch. II)

1596 David du RIVAULT, *Les estats esquels il est discouru du Prince, du noble et du tiers état,* Lyon : « Enfin pour conclure ce présent discours du Prince, qui est le Christ et l'oint de Dieu, il lui serait très utile d'avoir toujours devant les yeux la description qu'Esaie fait du saint, parfait et immaculé Christ, laquelle ne peut être mal attribuée aux Roys, desquels il est écrit "Vous êtes des dieux et les fils du très-haut. Tout Roy de la terre est Dieu" »

1598 JACQUES VI d'Écosse, *True Law of Free Monarchies :*

« de la tête procède le soin et la prudence pour guider et prévenir tout mal qui pourrait affecter le corps, ou une de ses parties », [...] « la tête prend soin du corps comme le roi prend soin de ses sujets ».

1601 Gérard de MALYNES (1585-1641), ***Treatise of the Canker of Englands Commonwealth*** =*Traité du cancer qui ronge la République d'Angleterre, divisé en trois parties, où il est montré, en suivant la méthode des bons médecins, quelle est cette maladie, quelle est sa cause efficiente et quel remède on peut y apporter.*

+Claire CRIGNON-DE OLIVEIRA, "Mercantilisme et utopie dans la Préface de *L'Anatomie de la Mélancolie* de Robert Burton", *Revue de Métaphysique et de Morale,* 2003- 3 (n° 39), pp. 345- 363, en ligne, en particulier le point "Usage de la métaphore du corps politique et de la théorie des humeurs chez les premiers mercantilistes" : « Si le développement du commerce a dans son texte le statut de l'esprit vital (*pneuma*) chargé, d'après la médecine galénique, d'assurer la liaison de l'âme et du corps (*the vital spirit of commerce*), inversement tout ce qui fait obstacle à la prospérité économique peut être qualifié de désordre pathologique, et doit être expulsé ou purgé du corps politique. La principale maladie qui menace le corps politique est ainsi selon Malynes le déséquilibre de la balance commerciale, ce cancer, qu'il se donne pour tâche d'identifier et de soigner, suivant en cela la méthode des médecins qui consiste à identifier les causes de la maladie de manière à pouvoir proposer des remèdes »

1602 Giovanni BOTERO (≈1544-1617), ***De Illustrium statu et politia,*** traduction latine qui réunit les deux textes de Botero *Della ragione di Stato* [*De la raison d'État*], publié en 1589, et *Delle cause della grandezza delle città* [*Discours sur la grandeur et la magnificence des villes*] de 1588

1603 ALTHUSIUS (1557-1638), ***Politica methodice digesta*** : ***consociatio symbiotica*** + 2e Préface *in fine* : une bonne hygiène, fondée sur une connaissance exacte du corps social évite toute pathologie ultérieure (Pierre MESNARD, *L'essor de la philosophie politique au XVIe sl*, 3e éd., Paris : Vrin, 1969, p. 576)

1603 le roi JACQUES Ier d'Angleterre (1566-), dans le discours à son premier Parlement : « "*Donc, qu'aucun homme ne sépare ce que Dieu a uni*". Je suis l'époux, et cette île entière est mon épouse légitime ; je suis la tête, elle est mon corps ; je suis le berger, et elle est mon troupeau » (*Parliamentary History of England,* 1806, I, p. 930, cité par Kantorowicz, p. 165)

[1605 Francis BACON (1561-), *Du Progrès* petite allusion aux médecins empiriques

1606? Francis BACON, ***Felicium Memoriam Elizabethae*** : « There is in the King not a Body natural alone, nor a Body politic alone, but a Body natural and political together, *corpus corporatum in corpore naturali*, et *corpus naturale in corpore corporato* » (cité par Kantorowicz angl p. 667 =*In Happy Memory of Queen Elizabeth'*, *The Works of Francis Bacon*, ed. James Speeding (Boston : 1860), 447)

1606 Edward FORSET, ***A Comparative Discourse of the Bodies Natural and Politique*** : des applications compliquées, presque absurdes ; des correspondances

+David G. HALE, « *Coriolanus* : The Death of A Political metaphor", Shakespeare Quaterly, 1971) +cité par J.-P. Moreau, art. 1991, pp. 57-58

1607 Thomas TOMKIS, ***Lingua, or the Combat of the Tongue and the Senses for Superiority*** comédie, au royaume de Microcosmos (cité par David HALE)

1608 SHAKESPEARE, ***Coriolan***, acte I, sc. II

trad. par Letourneur, Paris, 1836, en ligne :

« Peut-être l'aurez-vous déjà entendu ; mais n'importe, il sert à mon but, et je vais le répéter pour vous le faire mieux comprendre.

SECOND CITOYEN.-Je vous écouterai volontiers, noble Ménénius ; mais n'espérez pas tromper nos maux par le récit d'une fable ; cependant, si cela vous fait plaisir, voyons, dites.

MÉNÉNIUS.-« Un jour tous les membres du corps humain se révoltèrent contre l'estomac. Voici leurs plaintes contre lui : ils disaient que, comme un gouffre, il se tenait au centre du corps, oisif et inactif, engloutissant tranquillement la nourriture, sans jamais partager le travail des autres organes qui se fatiguaient à voir, à entendre, à parler, à instruire, à marcher, à sentir, ayant tous leurs fonctions mutuelles, et servant, en ministres laborieux, les désirs et les vœux communs du corps entier. L'estomac répondit...»

SECOND CITOYEN.-Ah ! voyons, seigneur, ce que l'estomac répondit.

MÉNÉNIUS.-Je vais vous le dire. « Il répondit, avec une sorte de sourire, qui ne venait pas des poumons (car si je fais parler l'estomac, je peux bien aussi le faire sourire), il répondit donc, avec dédain, aux membres mutinés et mécontents qui, le voyant tout recevoir, lui portaient une envie aussi raisonnable que celle qui vous anime contre nos sénateurs, parce qu'ils ne sont pas comme vous...

SECOND CITOYEN.-La réponse de votre estomac ! quelle fut sa réponse ?

Ah ! si la tête majestueuse et faite pour la couronne ; si l'œil, sentinelle vigilante ; si le cœur, notre conseiller ; le bras, notre soldat ; la jambe, notre coursier ; la langue, notre trompette ; si tous les autres membres, et cette foule de menus organes qui soutiennent et conservent notre machine ; si tous...

MÉNÉNIUS.-Quoi donc ! il me coupe la parole, cet homme-là ! Eh bien ! quoi ? Voyons.

SECOND CITOYEN.-Si tous voyaient ce cormoran d'estomac, le gouffre du corps humain, prétendre leur faire la loi...

MÉNÉNIUS.-Eh bien ! après ?

SECOND CITOYEN.-Si les principaux agents se plaignaient de l'estomac, qu'aurait-il à répondre ?

MÉNÉNIUS.-Je vous le dirai, si vous pouvez m'accorder un peu de ce qui est si rare chez vous, un peu de patience ; vous la saurez, la réponse de l'estomac.

SECOND CITOYEN.-Vous nous la faites bien attendre.

MÉNÉNIUS.-Remarquez bien ceci, mon ami. Notre grave estomac était réfléchi, et nullement inconsidéré comme ses accusateurs. Voici sa réponse :

« Il est vrai, mes amis, vous qui faites partie du corps, dit-il, que je reçois d'abord toute la nourriture qui vous fait vivre, et cela est juste, car je suis l'entrepôt et le magasin du corps entier.

Mais si vous y réfléchissez, je renvoie tout par les fleuves de votre sang jusqu'au cœur qui est la cour de l'âme, et jusqu'à la résidence du cerveau : car les canaux qui serpentent dans l'homme, les nerfs les plus forts, les veines les plus petites, reçoivent de moi cette nourriture suffisante qui entretient leur vie, et quoique vous tous à la fois, mes bons amis» (c'est l'estomac qui parle, écoutez-moi)...

SECOND CITOYEN.-Oui, oui. Bien ! Bien !

MÉNÉNIUS.-« Quoique vous ne puissiez pas voir tout de suite ce que je distribue à chacun en particulier, je peux bien, pour résultat du compte que je vous rends, conclure que vous recevez de moi la farine la plus pure, et qu'il ne me reste à moi que le son. » Eh bien ! qu'en dites-vous !

SECOND CITOYEN.-C'était une réponse. Mais quelle application en ferez-vous ?

MÉNÉNIUS.-Les sénateurs de Rome sont ce bon estomac, et vous, vous êtes les membres mutinés. Examinez leurs conseils et leurs soins ; pesez bien toute chose dans l'intérêt de l'État, vous verrez que tout le bien public, auquel vous avez part, vous vient du sénat, et jamais de vous-mêmes.-Qu'en penses-tu, toi que je vois tenir dans cette assemblée la place du gros orteil dans le corps humain ?

SECOND CITOYEN.-Du gros orteil, moi ! comment cela ?

MÉNÉNIUS.-Parce qu'étant un des plus bas, des plus lâches et des plus pauvres partisans de cette belle révolte, tu vas le premier en avant.

Misérable, toi qui es du sang le plus vil, tu es le premier à faire courir les autres là où tu as quelque chose à gagner.

-Allons, préparez vos bâtons et vos massues. Rome et ses rats sont à la veille de se battre : il y aura du mal pour un des deux partis. (Caïus Marcus arrive.)-Noble Marcius, salut !

+David G. HALE, « *Coriolanus* : The Death of A Political metaphor", *Shakespeare Quaterly*, 1971

+1985 Dietmar PEIL, *Der Streit der Glieder mit dem Magen. Studien zur Überlieferungs- und Deutungsgeschichte der Fabel des Menenius Agrippa von der Antike bis ins 20. Jahrhundert*, 1985 (Ingrid Tomkowiak) (pp. 150-153)

1608 Roi JACQUES I d'Angleterre, ***Triplici nodo Triplex cuneus, or an Apologian for the oath of Allegiance***, *=Apologie pour le serment de fidélité,* Préface : « Au nom des controverses et des choses indifférentes, déchirent en morceaux le Corps mystique dont ils font partie puisque ce même manteau qui lui appartient et dont ils sont les membres était sans couture » ; cité par Bernard BOURDIN, *La genèse théologico-politique de l'État moderne : la controverse de Jacques Ier d'Angleterre avec le cardinal Bellarmin*, Paris : PUF, 2004, p. 194

1609 **Jacques de LA FONS**, ***Le Dauphin, de J. de L.F., Angevin,*** Paris : la justice, du grand corps de l'État, elle est « l'âme qui meut, qui agite et nourrit », p. 101 ; (cité in Isabelle FLANDROIS, *L'Institution du Prince au début du XVIIe siècle*, Paris : PUF, 1992, p. 191)

1610 **Charles LOYSEAU** (1566-1627), ***Traité des Ordres et simples dignités*** : « Il faut qu'il y ait de l'ordre en toute choses [...]. Les uns sont dédiés particulièrement au service de Dieu ; les autres à conserver l'Estat par les armes ; les autres à le nourrir et le maintenir par les exercices de la paix. Ces sont nos trois ordres ou estats généraux de France, le Clergé, la Noblesse et le Tiers-Estat. au sommet, l'ordre ecclésiastique, le clergé, car, en droit, les ministres de Dieu doivent conserver le premier rang d'honneur. Ensuite, la noblesse [...]. Enfin, le Tiers Etat qui embrasse le reste du peuple. », (cité in Georges DUBY, *Les Trois Ordres ou l'imaginaire du féodalisme*, Paris : Gallimard, 1978, p. 11)

« Nous ne pourrions vivre ensemble en égalité de condition; ainsi il faut par nécessité que les uns commandent et que les autres obéissent. Les souverains Seigneurs commandent à tous ceux de leurs Etats, adressent leurs commandements aux grands, les grands aux médiocres, les médiocres aux petits, les petits au peuple. Et le peuple qui obéit à tous ceux là est encore séparé en plusieurs ordres ou rangs. Les uns sont dédiés particulièrement au service de Dieu; les autres à conserver l'Etat par les armes, les autres à le nourrir et à le maintenir par les exercices de la paix. Ce sont les trois ordres ou Etats Généraux. Mais chacun de ces ordres est encore divisé en ordres subalternes, à l'exemple de la hiérarchie céleste. [...] Les degrés ou ordres subalternes du clergé sont assez notoires. Ceux du clergé sont les ordres sacrés de prêtre, évêque et cardinal et les divers ordres de moines. Ceux de la noblesse sont la simple noblesse, la haute noblesse, et les Princes. Finalement dans le tiers état, qui est le plus ample, il y a plusieurs ordres: à savoir des gens de lettres, de finance, de marchandises, de métier de labour et de bras. »

1611 **Charles LOYSEAU**, ***Traité des Seigneuries*** le Roi ne meurt jamais

1611 **Nicolas PASQUIER** (1561-), fils d'Étienne Pasquier, ***Le Gentilhomme*** : la domination exercée par le prince « n'est rien plus que celle de l'esprit envers le corps », p. 257 ; (cité in Isabelle Flandrois, *L'Institution du Prince au début du XVIIe siècle*, Paris : PUF, 1992, p. 106)

1612 **SUAREZ**, jésuite espagnol (1548-1617),

°***De Legibus***, L. III, ch. II, n°4 : « *Alio modo consideranda est hominum multitudo, quatenus speciali voluntate seu communi consensu in unum corpus politicum congregantur uno societatis vinculo, et ut mutuo se juvent in ordine ad unum finem politicum, quo modo efficiunt unum corpus mysticum, quod moraliter dici potest per se unum* » +*

=« Considérée d'une autre façon, la multitude des hommes, par une volonté spéciale ou consensus commun, se réunissent dans un seul corps politique selon un lien social, et afin de s'entraider en vue d'une fin politique. De cette manière, *ils forment un corps mystique unique que l'on peut appeler un par soi* [*unum per se*] du point de vue moral et, par conséquent, un chef unique est également nécessaire. » (trad. p. 64, modifiée)

°*De Incarnatione*, disp. XXIII +Pierre Mesnard, *L'essor de la philosophie*

politique au XVIe sl, 3e éd., Paris : Vrin, 1969, p. 624

°**SUAREZ**, Quest. LXXXIII : « Solum illud est proprie legitimum sacrificium quod publicà vel privatâ auctoritate institutum est. **Quia ut homines in unum corpus reipublicoe debito modo congregentur, necesse est ut etiam in unum nomen religionis conveniant ;** id autem fieri non potest, nisi in usu sacrificiorum etiam conveniant, sed neque id fieri potest, nisi illa sint publica, et communi auctoritate instituta. »

1613 SUAREZ, ***Defensio Fidei catholicae*** *adversus anglicanae sectae errores* le peuple constitué d'un seul coup en *corpus politicum mysticum*

+Pierre MESNARD, *L'essor de la philosophie politique au XVIe sl*, 3e éd., Paris : Vrin, 1969, L. VI, ch. 3 consacré à Suarez pp. 617-660 ; sur "l'État organisme moral" : pp. 622-628

+Pierre RONZAUD, *Peuple et représentations sous le règne de Louis XIV*, Université de Provence, 1981, pp. 280

+Jean-François COURTINE, *Nature et empire de la loi. Etudes suaréziennes*, Vrin, 1999, p. 152 : « Et c'est par là précisément que le corps politique est un "corps mystique", entendez d'abord une communauté formant par soi une véritable unité. »

+André de MURALT, *L'unité de la philosophie politique. De Scot, Occam et Suarez au libéralisme contemporain,* Paris : Vrin, 2002, en particulier pp. 116-117 : « L'expression de ***corpus mysticum*** [...] manifeste un aspect structurel profond de la pensée politique de Suarez. Le "*corps mystique* " en effet est pour la théologie chrétienne

1615 Roi JACQUES I d'Angleterre, ***A Remontrance for the right of Kings***, [=Déclaration du sérénissime Roy de la Grande-Bretagne, et Irlande. Défenseur de la Foy. Pour le droit des Rois et indépendance de leurs couronnes. Contre la Harangue de l'illustrissime cardinal du Perron, prononcée en la Chambre du Tiers État], à propos des hérétiques : « Ils s'affrontent sur l'invisibilité de l'Église sur terre. Ils reconnaissent librement une Église visible, mais ils se trompent. Car, de quelque manière que ce soit, les élus de Dieu composent un corps qui n'est pas discernable par l'homme. Cependant, nous croyons vivement et assurons joyeusement : ils n'ont jamais voulu une Église visible dans le monde, elle n'est visible que pour ceux qui en font partie. Les autres ne voient que des hommes, ils ne considèrent pas ces hommes comme étant la vraie Église. De plus, nous croyons que l'Église visible est composée de multiples Églises particulières, dont certaines sont mieux adaptées et plus pures que d'autres : de plus, nous ne pensons pas que les Églises le plus pures soient toujours les plus grandes et les plus visibles. » ; (cité par Bernard Bourdin, *La genèse théologico-politique de l'État moderne : la controverse de Jacques Ier d'Angleterre avec le cardinal Bellarmin*, Paris : PUF, 2004, p. 195)

1615 Antoine de MONTCHRÉTIEN, *Traicté d'oeconomie politique*

1616 d'AUBIGNÉ, ***Les Tragiques***, L. II, "Princes", v. 391-398

« Dieu veut punir les siens quand il lève sur eux,
Comme sur des meschants les princes vicieux
Chefs de ses membres chers, par remède on asseure

Ce qui vient de dehors la plaie extérieure :
Mais si la noble part loge un pus enfermé,
C'est ce qui rend le corps, et mort, et consumé :
Mesme si le mal est au haut : car la cervelle
A sa condition tous les membres appelle. »

+note p. 364 dans l'édition par J.-R. Fanlo, Paris : Honoré Champion, 2003

1616 **Jean d'ESPAGNET**, ***L'Institution du jeune prince***, Paris : « Tout l'Estat participe et compatit à l'offense faite au Souverain, comme le corps aux playes de la teste », p. 177 ; (cité par Isabelle Flandrois, *L'Institution du Prince au début du XVIIe siècle*, Paris : PUF, 1992, p. 197)

1617 ***La Vérité avec son conseil secret***, slnd, « Les Finances estans les nerfs de la guerre autant que de la paix, l'Estat ne peut subsister si elles ne sont très amples et bien gouvernées : puisque dedans le corps humain, petit abrégé non seulement d'une République ou Estat mais du monde universel, les nerfs sont estimés les principales causes de la forceet puissance, un corps étant dit d'autant plus fort et puissant qu'il est nerveux », (cité in Henry MÉCHOULAN (dir.), *L'État baroque. Regards sur la pensée politique de la France du premier XVIIe siècle (1610-1652)*, Paris : Vrin, 1985, p. 406)

1617-1626 1e partie, 2e P 1635, **QUEVEDO** (1580-1645), ***La Política de Dios, Gobierno de Cristo y Tirania de Satanas*** (il établit les fonctions des: rois en leur montrant comment le Christ a régi son Église)

+Josette RIANDIÈRE LA ROCHE, "Corps Politique et Corps Mystique dans la *Politica de Dios* de Quevedo", *Actes du Colloque : Le Corps comme Métaphore dans l'Espagne des XVI et XVIIe Siècles,* études réunies par Augustin Redondo, Paris : Presses de la Sorbonne Nouvelle, 1992, pp. 115-133

1620 21 nov. **serment des Pères Pélerins** à bord du Mayflower : « We [...] in the presence of God and one another, covenant and combine ourselves together into a civil Body Politick »

=« Au nom de Dieu, amen. Nous soussignés, loyaux sujets de notre respecté souverain Jacques, par la grâce de Dieu Roi de Grande-Bretagne, de France et d'Irlande, défenseur de la foi, etc. ».

« Ayant entrepris, pour la gloire de Dieu, pour la propagation de la foi chrétienne, et l'honneur de notre roi et de notre pays, un voyage pour implanter la Première Colonie dans les régions septentrionales de Virginie, par la présente, nous convenons solennellement ensemble, devant Dieu et devant chacun d'entre nous, de nous constituer en un corps politique civil, pour notre administration et sauvegarde et par delà, aux fins susdites ; et en vertu de cela de nous conformer, de décider et de concevoir à l'occasion des lois, ordonnances, actes, décrets et obligations, aussi justes et équitables qu'il semblera à propos et convenable d'adopter pour le bien public de la Colonie, et auxquelles nous promettons toute la soumission et l'obéissance requises. En témoignage de quoi nous avons ci-dessous apposés nos noms à Cape Cod, ce 11 novembre de la quatrième année du règne de notre souverain seigneur Jacques, dix-huitième roi d'Angleterre, de France et d'Irlande, et cinquante-quatrième roi d'Écosse. Anno Domini 1620. »

†1622 **FRANÇOIS de Sales**, ***Lettre ouverte aux protestants*** « et nous demanderons encore si l'Église est visible ? Mais qu'est ce que l'Église ? - Une assemblée d'hommes qui ont la chair et les os ; et nous dirons encore que ce n'est qu'un esprit ou fantôme, qui semble être visible et ne l'est que par

illusion ? Non, non, qu'est-ce qui vous trouble en ceci, et d'ou vous peuvent venir ces pensées ? Voyez ses mains, regardez ses ministres, officiers et gouverneurs ; voyez ses pieds, regardez ses prédicateurs comme ils la portent au levant, couchant, midi et septentrion : tous sont de chair et d'os. Touchez-la, venez comme d'humbles enfants vous jeter dans le giron de cette douce mère ; voyez-la, considérez-la bien tout en son corps comme elle est toute belle, et vous verrez qu'elle est visible, car une chose spirituelle et invisible n'a ni chair ni os comme voyez qu'elle a (Luc, 24 : 39). », en ligne

1621 **Richard BURTON** (1577-1640), ***Anatomy of Melancholy***, Préface : L'analogie entre le *corps* naturel et le *corps politique*

« Au Lecteur » [sous le pseudonyme de Democritus junior], p. 123 : « Les royaumes, les provinces et les corps politiques sont de même exposés et sujets à cette maladie, ce qui a été définitivement prouvé par Botero dans son étude sur la politique : comme dans les corps humains, dit-il, on y trouve [dans les corps politiques] diverses altérations provenant des humeurs, de sorte que de nombreuses et diverses maladies, conséquences d'une grande diversité de troubles, attaquent la communauté, et il est aisé de s'en rendre compte à l'aide de leurs symptômes spécifiques. »

+Claire Crignon-de Oliveira, "Mercantilisme et utopie dans la Préface de *L'Anatomie de la Mélancolie* de Robert Burton", *Revue de Métaphysique et de Morale,* 2003- 3 (n° 39), pp. 345 à 363, en ligne, en particulier le point "Usage de la métaphore du corps politique et de la théorie des humeurs chez les premiers mercantilistes"

1621 **°Michael MAIER** (Holstein 1568-1622, alchimiste, Rose-Croix), ***Civitas Corporis Humani, a tyrannide Arthritica vindicata***

+ « Utilise à nouveau **ce parallélisme entre le corps humain et le corps social, c'est-à-dire entre l'homme-microcosme et la société-macrocosme au sein de laquelle l'homme évolue. Maier y compare en effet la cité terrestre à un corps humain dont le "*cœur*", placé au centre, serait le dirigeant.** Maier voit également, comme Sperber, trois états possibles en politique : royauté, aristocratie et démocratie, et compare le corps au fonctionnement de la République de Venise, dirigée par un principe unique dont le pouvoir est contrôlé par un conseil de quelques hommes puissants. Le cœur est ce prince. Les organes du haut du corps correspondent à l'aristocratie. Maier convient d'administrer **un vomitif**, une « *poudre d'or* » afin de rétablir l'équilibre au sein de la cité. Sans doute Maier songe-t-il à nouveau à la mission des Rose-Croix, ces « *chevaliers de la Pierre d'Or* » des *Noces* qui possèdent la médecine universelle. »

+Sur cette correspondance entre *corps humain* et *corps social*, et son rapport avec la médecine spagyrique, voir aussi les commentaires d'un hermétiste contemporain, Emmanuel d'Hooghvorst (1914-1999), qui remarque : « *L'homme ne possède pas en lui-même le principe de la médecine. Il doit donc le rechercher dans la nature, l'extraire et le traiter. Il en est de même de cette panacée universelle, le Grand Œuvre consistant à faire de cet or le médicament des trois règnes ; appliqué au corps humain, c'est la liqueur d'immortalité ou élixir de longue vie* », extrait de *Réflexions sur l'or des alchymistes* in *Le Fil de Pénélope I*, p.310

1623 **Francis BACON, *De Dignitate***, L. I : toutes les parties du corps intentèrent procès à l'estomac

°Gérard de MALYNES, ***An Allegory of the decayed Trade of England, compared to a diseased Body naturall : with the Remedies to cure the same*** [*Allégorie du déclin du commerce en Angleterre, comparé à un corps naturel malade, avec les remèdes pour le*

soigner]

1627 SOREL, ***Le Berger extravagant***

1625 GROTIUS, ***De Jure belli ac Pacis*** « **Un corps parfait de personnes libres** qui se sont jointes ensembles pour jouir paisiblement de leurs droits et pour leur utilité commune » est la définition de l'Etat selon Grotius. Il fonde sa thèse sur l'existence d'un contrat initial par lequel les hommes ont renoncé à l'état de nature. Il affirme que **les lois sont à l'Etat ce que l'âme est au corps humain**.

1625 mort du roi Jacques Ier d'Angleterre

+François-Joseph RUGGIU, "Westminster, nécropole royale, **ou la disparition des trois corps du roi** (début du xviie- début du xixe siècle)", *Revue historique*, n°637, 2006/1 : « Jusqu'au début du XIXe siècle, l'abbaye de Westminster, près de Londres, a accueilli la dépouille mortelle de la plupart des rois et de reines d'Angleterre. Jusqu'au début du XVIIe siècle, les funérailles royales, dont l'abbaye est demeurée le cadre, mettaient en scène la fameuse effigie représentant le défunt qui a inspiré les travaux d'Ernst Kantorowicz et un tombeau monumental était généralement érigé en l'honneur du souverain décédé. À partir du règne de Jacques Ier, ces trois corps du roi ont progressivement disparu de l'abbaye de Westminster. L'évolution de la pensée et des pratiques politiques anglaises a joué un rôle dans ce phénomène, mais la commercialisation accrue de l'abbaye, que sa fonction de nécropole royale puis nationale a transformé en l'un des principaux lieux touristiques de la capitale pour le plus grand profit de ses administrateurs, n'a pas été sans un effet parfaitement perçu par les contemporain »

1628 William HARVEY (1578-1657), ***Exercitatio Anatomica de Motu Cordis et Sanguinis in Animalibus***, Dédicace au roi : « le roi est à la nation ce que le cœur est au corps et le soleil au monde »

1639 2e ed. 1642, 2e P 1649) **capucin ZACHARIE de Lisieux** [Louis Fontaine Lambert, dit] (Lisieux1596? ou 1582? - Évreux1661), anti-janséniste, ***De la Monarchie du Verbe incarné*** *ou de l'immense pouvoir du plus grand des rois, des hautes maximes politiques, et du merveilleux ordre qu'il observe dans le gouvernement de son Estat*, par le R. P. Zacharie de Lisieux prédicateur capucin. Deuxième édition, Paris, 1643 : le Christ, unique monarque possible, pleine incarnation de la souveraineté, est pris comme modèle d'une apologétique théologico-politique. (cité par Frédéric GABRIEL, EPHE, "Politique, christologie et ecclésiologie dans les *Pensées* de Pascal", *Kriterion. Revista de Filosofia,* Belo Horizonte, déc. 2006, en ligne)

1640 SULLY (1559-1641), ***Mémoires des sages et royales Oeconomies d'Estat*** *domestiques politiques et militaires de Henry le Grand, l'exemplaire des roys, le prince des vertus, des armes et des loix et le père en effet de ses peuples françois et des servitudes utiles, obéissances convenables et administrations loyales de Maximilien de Béthune, l'un des plus confidens familiers et utiles soldats et serviteurs du grand Mars des François, dédiez à la France, à tous les bons soldats et tous peuples françois,* ch. 99 expose *Le Grand Dessein*, un plan complet de réorganisation des Etats européens :

« La dixième [idée directrice du projet], d'essayer toujours, en toutes nouvelles unions de peuples et nations, soit par forme de sujétion, infériorité ou supériorité, égalité de droits et association, de bien

reconnaître les humeurs, complexions naturelles et inclinations particulières d'icelles, afin de n'entreprendre pas légèrement de conjoindre en un corps d'État, par quelques-unes des formes de gouvernement ci-dessus spécifiées, ou autres, ceux qu'une aversion d'esprits ou contrariétés de langues, lois et usances pût rendre comme incompatibles. », *Suite des développements du projet de Confédération*, (cité dans André PUHARRÉ, *L'Europe vue par Henri IV et Sully d'après le "Grand Dessein" des Économies royales*, Oloron-Sainte-Marie : éd. Monthélios, 2002, p. 148)

†1641 CONDREN (1588- à l'Oratoire en 1617), ***Sermons*** « [...] l'assemblée de tous les élus qui se joindront avec J.C.N.S. et avec lui feront tous ensemble une seule personne, qui est le Christ tout entier, **l'Homme parfait**, comme dit l'Apôtre, qui est composé de Jésus-Christ et de son Église, c'est-à-dire des fidèles.

Ce Christ donc est un Corps, non à la façon d'un corps humain, mais d'une façon non intelligible, où J.C.N.S est le Chef et les fidèles sont les autres parties et membres : Jésus-Christ en est l'âme, la vie, le cœur et, en un mot, ce qui fait vivre tout le reste. [...] Et encore, de plus, **il est la personne, c'est lui qui fait subsister tout le Corps du Christ** [...]. Voulez-vous une preuve que c'est Jésus-Christ qui parle en moi ? dit saint Paul. Je vis, mais c'est Jésus-Christ qui vit en moi, ce n'est plus moi [...].

Le très grand dessein de Dieu a été de faire cet admirable Christ tout entier. Et aujourd'hui tout ce que nous faisons en ce monde, c'est la composition de ce Christ. Tous les saints travaillent à cela. Pour l'ouvrage du ministère, afin d'édifier le Corps du Christ, dit saint Paul (Eph. 4),—jusqu'à tant que tous ensemble nous composions un Homme parfait, selon la mesure accomplie de l'âge du Christ. »

1640 HOBBES, ***Elements of Law Natural and Politic*** (publié en 1650 en deux traités séparés, *Human Nature* et *De Corpore politico*, titres non choisis par Hobbes)

1642 HOBBES, ***De Cive***, ch. VI, § XIX **la tête ou l'âme**

°ch. XXVII, § XXII : « Certainement *l'Église universelle est un corps mystique* dont Christ est le chef, [...] mais sans toutefois qu'ils soient une seule personne » GF322

†1642 RICHELIEU (1585-), ***Testament politique*** (rédigé entre 1635 et 1640) « Il est des États comme des corps humains, la bonne couleur qui paraît au visage de l'homme fait juger au médecin qu'il n'y a rien de gâté au-dedans. »

° Ch. II, section X : « Comme la connaissance des Lettres est tout à fait nécessaire en une République, il est certain qu'elles ne doivent pas être enseignées indifféremment à tout le monde. **Ainsi qu'un corps qui aurait des yeux en toutes ses parties serait monstrueux, de même un État le serait-il, si tous ses sujets étaient savants.** On y verrait aussi peu d'obéissance que l'orgueil et la présomption y seraient ordinaires.

Le commerce des lettres bannirait absolument celui de la marchandise, qui comble les États de richesses ; ruinerait l'agriculture, vraie Mère-nourrice des peuples. [...] Si les Lettres étaient profanées à toutes sortes d'esprits, on verrait plus de gens capables de former des doutes que de les résoudre, et beaucoup seraient plus propres à s'opposer aux vérités qu'à les défendre. » (éd. de 1740, pp. 127-128)

+**Sur l'argument du roi *pars corporis regis*** et les divergences entre les thèses parlementaires et absolutistes, voir François SAINT-BONNET, « La naissance simultanée de la monarchie et du parlement (même si

celui-ci porte un autre nom) à l'époque franque est une affaire très importante [8]. Si tel est le cas, le parlement peut se dire *pars corporis regis*, du corps même du souverain, ce qui ruine la prétention des absolutistes à regarder ce parlement comme une création royale située généralement à l'époque de Philippe le Bel. Parce qu'une institution qui a été créée est une institution qui peut être supprimée et qui est, en tout état de cause, une simple créature. Par contre, si les deux institutions sont nées simultanément, elles sont proprement consubstantielles : le parlement n'est plus une créature de la monarchie, et surtout, la monarchie ne peut pas être sans parlement, sans lui, et spécialement sans son rôle éminent en matière législative, elle n'est que tyrannie. C'est dire que la querelle de la naissance simultanée ou non de la monarchie et du parlement, querelle a priori simplement historique véhicule, en réalité, un enjeu constitutionnel majeur. », *Papiers*,

http://www.juspoliticum.com/Regards-critiques-sur-la.html?artpage=2-4

+*Le parlement, juge constitutionnel*

1644 **BÉRULLE**, ***Grandeurs***, Dédicace au roi, « Jésus a un *corps* réel et un corps mystique en la terre [...]. Nous adhérons à son corps réel par la communion à l'Eucharistie, et à son corps mystique par la communion de l'Église » (in *Œuvres*, 1644, p. 133 ; cité par Michel de CERTEAU, *La fable mystique*, p. 127)

°***Opuscules de Piété,*** 46, Paris, 1944, p.188 (cité par JL Chrétien, art ds Le Corps) : « Il s'approprie à nous et nous approprie à lui, il se communique à nous et nous incorpore à lui »

+Stéphane-Marie MORGAIN, *La Théologie politique de Pierre de Bérulle (1598-1629),* Paris : Publisud, 2001 : « La correspondance entre les deux corps, politique et mystique, très satisfaisante pour l'esprit, présente l'avantage de réconcilier par la médiation de l'Église les deux sphères dont l'autonomie interdisait la réalisation du Royaume de Dieu dont le Christ est le véritable et l'unique souverain. Mais ce projet de Pierre de Bérulle est soumis à une condition absolument nécessaire, c'est que l'élément central, dynamique et rassembleur de la sphère politique communie au cœur de la réalité du corps mystique par la foi en l'Eucharistie. » (p. 385)

°+Sophie HOUDARD, "Sacerdoce et direction spirituelle. Le prêtre et la représentation du Corps mystique", in Danielle Pister éd., *L'image du prêtre dans la littérature classique, XVII-XVIIIe s*, Berne : Peter Lang, 2001, pp. 109-120

1647 Louis CHARDON (1595-1651), ***La Croix de Jésus***, I, 3, si Jc est le chef de l'Église, ce n'est pas « à la manière qu'un souverain régit et commande un corps politique, mais aussi pour l'animer comme principe de vie surnaturelle.[...] Par ainsi, on voit que nous ne faisons point en la grâce, avec Jésus, un simple corps politique, ainsi que plusieurs citoyens d'une république légitimement gouvernée sous l'autorité d'un seul chef, avec lequel ils n'ont qu'une liaison externe, qui consiste en une correspondance mutuelle de jugement et de volonté à conspirer au bien public, mais nous faisons un corps sur le modèle d'un corps vivant naturel, parce que Jésus, comme Chef, nous vivifie en qualité de membres par les liaisons spirituelles et secrètes. », Paris, 1937, p. 37 (cité par J.-L. Chrétien, art ds Le Corps) +autre éd., Paris : Cerf, 2004, 912 p, 59€

+cité dans Henri BREMOND, *Histoire littéraire du sentiment religieux,* vol. VII

+Soeur Marie-Pascale GOUNON, clarisse, in *Esprit et Vie,* n°146 - mars 2006 - 2e quinzaine, p. 30-31, Paris : éd. du Cerf :

« Le chef d'œuvre de Louis Chardon, o.p. (1595-1651), publié en 1647, puis seulement en 1895 par le P. Bourgeois, o.p., qui crut bon d'en « moderniser » la forme pour le rendre plus accessible, ce qu'Henri Bremond lui reprocha en présentant Chardon avec enthousiasme au début du volume VIII de l'*Histoire littéraire du sentiment religieux*. L'édition du texte original est due, en 1937, au P. François Florand, reprise dans la collection "Sagesses chrétiennes" avec quelques modifications : traduction française des notes en latin ou grec, mise à jour de l'apparat critique, numérotation des paragraphes, augmentation de la table analytique. Ce travail a été assuré par le P. G.-M. Carbone, o.p. Ce gros volume, d'abord difficile pour qui n'est pas familier de la spiritualité du début du xviie siècle, comporte en réalité trois ouvrages : 1) L'introduction du P. Florand, indispensable à la compréhension et à la bonne interprétation de l'œuvre de Chardon ; 2) Le traité proprement dit ; 3) Les traductions inattendues de l'épître de Denis l'Aréopagite à Timothée, évêque d'Éphèse et une homélie d'Origène.

Rarement cité par les auteurs spirituels, les théologiens font référence au P. Chardon à propos de la grâce, de la croix et **du Corps mystique**. Il s'agit en effet d'un traité de théologie spirituelle autour du thème de la souffrance purificatrice dans la perspective de l'époque et de la perfection individuelle. Il l'a écrit pour aider les nombreux chrétiens fervents qui se mettaient sous sa direction spirituelle à avancer dans les voies de la sainteté du siècle cornélien. À sa manière, c'est aussi un livre de consolation. Pour que sa lecture soit profitable, il faut dépasser le malaise éprouvé dans le premier entretien où l'humanité du Christ n'est présentée que dans un état souffrant, « une inclination à la croix » depuis le premier instant de sa conception jusque par-delà sa mort pour satisfaire à « la colère de la justice de Dieu ». On ne peut le suivre sur ce terrain, du moins dans la formulation héritière d'une certaine « théologie de la croix » qui mènera jusqu'au dolorisme du xixe siècle. Chardon dit cependant (n° 176) : « Il faudra que l'homme confesse maintenant qu'il ne peut recevoir de preuves plus avantageuses de l'amour de Dieu que par le don qu'il lui a fait de son Fils », mais semble oublier que « notre rédemption n'est pas quelque chose qui se passe entre Dieu et son Père. Elle se passe entre Jésus avec son Père d'un côté, et nous, de l'autre » (B.Sesboüé, *Croire*, p. 297). Ce traité est divisé en trois « entretiens » d'inégale longueur. L'idée fondamentale du premier est de révéler les exigences, toutes les exigences de la grâce sanctifiante et l'incorporation au Christ dans le Corps mystique. Il se termine par une réflexion équilibrée sur la Vierge Marie : en donnant sa nature humaine au Christ, elle lui donne de quoi souffrir. Si elle est associée comme aucune créature à la Passion de son Fils, il ne s'agit pas de corédemption : le Christ est l'unique Rédempteur. Le second entretien est l'illustration pratique du premier : « Des diverses manières que Dieu emploie pour se communiquer aux âmes saintes en la vie suréminente, soit par les consolations soit par les désolations ». Dans cet entretien, l'auteur exerce son expérience d'accompagnateur spirituel, peut-être aussi témoigne-t-il de sa propre vie mystique. Le troisième entretien revient à l'explication doctrinale et l'achève. On passe du Christ à la Trinité. S'il ne parle pas explicitement des dons de l'Esprit Saint, il insiste sur l'importance de l'eucharistie lui donnant la primauté sur l'oraison. C'est dans cet entretien que l'on rencontre un résumé de la doctrine du Pseudo-Denys (p. 803-810) et le sermon d'Origène sur Marie-Madeleine, reprise d'une traduction de Coeffeteau (p. 869-884) sur laquelle se clôt le livre. Chardon est un écho de la piété dominicaine de son temps, dans la mouvance de la réforme de Michaelis : il fit partie de l'équipe des formateurs du couvent de l'Annonciation. Il refuse de séparer théologie scolastique et mystique car les deux se complètent : l'une éclaire, l'autre agit. Il est un lecteur assidu de la Bible et des Pères sans les suivre toujours. Le Pseudo-Denys est omniprésent dans son œuvre, ainsi que l'influence des mystiques rhénans. Il a des points de contact avec le Carmel, il fréquente l'oratoire et les spirituels de son temps sans être inféodé à quiconque. Ajoutons que sa langue classique et son style apportent du plaisir au lecteur qui les goûte.], n°146 - mars 2006 - 2e quinzaine, p. 30-31

http://www.esprit-et-vie.com/article.php3?id_article=1477

1637 JEAN EUDES

+On ne saurait mieux définir l'âme de l'Ecole Française que par cette définition courte mais

complète du Père Arragain : « Toute pénétrée de la grandeur du verbe incarnée dans l'économie du salut, cette spiritualité place aussi Jesus au centre de la vie spirituelle des fidèles. Cela lui est facilité par la considération paulinienne que nous sommes incorporés au Christ par la grâce du baptême. Cette incorporation nous arrache à la domination du démon et nous met dans la servitude du Christ, et par lui, nous sommes amenés au Père. » Voilà l'idée essentielle, l'âme de la spiritualité de l'Ecole Française. Cette idée commande toute sa méthode ascétique, faite du double mouvement, d'une part renoncement à tout ce qui n'est pas le Christ et, d'autre part, adhérence à tout ce qu'il est : à son esprit pour qu'il informe tous nos actes, à ses états et mystères pour que nous y participions.& », J. Arragain in *Introduction au Royaume de Jésus* "La doctrine du Corps mystique dans la vie et Royaume", page 33

La méthode dont se sert saint Jean Eudes pour utiliser la doctrine du Corps mystique dans le Royaume de Jésus est très simple :-Vous êtes les membres du Corps mystique-vous devez continuer, accomplir, exprimer la vie de Jésus en vous – Par conséquent abnégation, anéantissez-vous et adhérence, entrer dans l'esprit de Jésus.

« *Vous êtes la partie la plus noble du corps mystique du Fils de Dieu. Vous êtes les yeux, la bouche, la langue et le cœur de ce même Jésus…Vous êtes son cœur : parce que c'est par vous qu'il donne la vraie vie, la vie de la grâce sur terre et la vie de la gloire dans le ciel à tous les vrais membres de son corps* », cité dans *Dictionnaire de Spiritualité* *VERIF***

+Jean-Rémi CÔTÉ c.j.m., *Église et Corps Mystique dans les Oeuvres Complètes de st Jean Eudes, http://www.liberius.net/articles/eglise_et_Corps_Mystique_dans_les_oeuvres_completes_de_saint_Jean_Eudes_(Anthologie).pdf*

1647 **John LILBURNE** (un des Niveleurs), ***The Case of the Army Truly State*** : « all power is originally and essentially in the whole body of the people of this nation », (cité par J.-P. Moreau, art. 1991, p. 64)

1652 **JEAN EUDES**, ***Catéchisme de la Mission*** (t.2) (1642)

p.428 **CHAPITRE XII. De l'Église et des saints Sacrements.**

D. -- *Qu'est-ce que* ***l'Église*** *?*

R. --C'est le **corps mystique** de Jésus-Christ, dont il est le chef.

D.-- *Quels sont les membres de ce corps?*

R . - Ce sont les Chrétiens.

D. -- *Quel est le coeur du* ***corps mystique*** *de Jésus-Christ ?*

R.-- Ce sont tous les prélats, les pasteurs et les prêtres.

D. -- *Quelle est l'âme ou l'esprit qui anime et régit ce corps et ses membres ?*

R. C'est le Saint-Esprit.

D. -- *Les chrétiens sont donc membres les uns des autres, et animés d'un même esprit ?*

R. -- Oui; c'est pourquoi ils doivent vivre dans une grande union et n'avoir qu'un coeur et qu'une âme.

D.-- *Qu'est-ce encore que* ***l'Église?***

R.--C'est la Congrégation des Chrétiens, qui vivent dans une même foi et dans la participation des saints sacrements, sous la conduite de Jésus-Christ, de Notre Saint-Père le Pape et des autres pasteurs.

D . -- *Combien y a-t-il* ***d'Églises*** *?*

R. --Il n y a qu'un seul Dieu et un seul Jésus-Christ:

Ainsi il n'y a qu'une seule loi et une seule vraie **Église**.
D. -- *Quelle est la vraie Église ?*
R. -- C'est la sainte **Église** catholique, apostolique et Romaine.
D . -- ***L'Église romaine**, qui est la vraie Église, peutelle ordonner ou enseigner quelque chose qui soit mal ?*
R. --Non, car Jésus-Christ étant son chef, elle est conduite par lui et par son Saint-Esprit en toutes choses.
D. -- *Ceux qui sont dans la vraie **Église** sont-ils assurés d'être sauvés ?*
R. --Oui, s'ils vivent selon les commandements de Dieu et de son **Église**.
D. -- *Ceux qui sont hors de **l'Église**, peuvent-ils être sauvés ?*
R. --Non, s'ils ne se convertissent, car hors de **l'Église** il n'y a point de salut.
D. -- *Quels sont les trésors de **l'Église** ?*
R. -- Ce sont les saints Sacrements.

†1674 MILTON « Une communauté ne doit être qu'une seule personne chrétienne, ayant la force puissante et la stature de l'honnête homme » réf.?

+Christophe TOURNU, *Théologie et politique dans l'œuvre en prose de John Milton*., Villeneuve d'Ascq : Presses Universitaires du Septentrion, coll. « Racines & Modèles », 2000 ; 488 p.

1646 Antoine GODEAU évêque de Grasse, ***Instructions et prières chrétiennes*** (les deniers comme le sang du peuple) (cité par Bremond)

1651 HOBBES, ***Leviathan*** °Préface
°ch. 16 "Des personnes"
°ch. 42 "Du pouvoir ecclésiastique" (p. 598)

« L'autre erreur de son premier argument [...] est de dire que les membres de toute République dépendent l'un de l'autre comme ceux d'un corps naturel. Il est vrai qu'il y a entre eux cohésion mutuelle : mais ils dépendent seulement du souverain, qui est l'âme de la République ; en cas de défaillance de celui-ci la République se dissout dans la guerre civile, toute espèce de cohésion entre un homme et un autre ayant disparu, faute d'une dépendance commune à l'égard d'un souverain connu : exactement de la même manière que les membres d'un corps naturel se dissolvent dans la terre, faute d'une âme pour les maintenir unis. Il n'y a donc rien dans cette comparaison d'où l'on puisse inférer une dépendance des laïques à l'égard du clergé, ou des hommes préposés aux fonctions temporelles à l'égard des hommes préposés aux fonctions spirituelles : la dépendance qu'on peut en inférer est celle des uns et des autres à l'égard du souverain civil, lequel doit diriger ses commandements civils dans un sens propice au salut des âmes, mais qui n'est pas pour autant assujetti à qui que ce soit, hormis Dieu lui-même. »

+Julie SAADA-GENDRON, "L'analyse des passions dans la dissolution du corps politique : Spinoza et Hobbes", *Astérion*, n°3, septembre 2005, http://asterion.revues.org/document157.html

tas Super
Terram quæ
Comparetur

1653 LA MOTHE-LE VAYER 1588-1672, ***La Politique du Prince***, Chapitre I : De la Politique en général :

« Quoique la grandeur d'un Empire ne donne pas moins de terreur de que respect à tous ses voisins, et que son étendue qui semble obliger à plus de soins, fournisse en récompense plus de moyens utiles à sa conservation […] Par effet **comme notre embonpoint et nos forces n'augmentent pas tant en mangeant beaucoup qu'en bien digérant ; celles d'un corps Politique** dépérissent plutôt qu'elles ne s'accroient par d'excessives conquêtes dont l'étendue ne se conserve qu'avec trop de dépense et d'autres [311] difficultés. On voit de grands bâtiments qui se ruinent par leur propre poids [...]. Ils [Les Chinois] ont abandonné de même les Isles de Ceylan, du Japon, de Java, et assez d'autres, pour conserver mieux le corps de leur Etat, considérant toutes ces Provinces comme **un** [312] **sang superflu qu'ils en ont tiré pour le tenir plus sain, et le rendre moins sujet aux maladies**. Pour le moins est-il de la prudence Politique de ne faire point de nouvelles conquêtes que de proche en proche. [...] De croire qu'on puisse établir un bon ordre, qu'il ne s'y engendre jamais de mauvaises humeurs, c'est ignorer les conditions de notre nature, qui ne se voit nulle part dans une si grande pureté. Il est si peu possible de remédier à tous les désordres, que Dieu même en tolère beaucoup dans le Monde, dont il est le Monarque absolu. Et il n'y aurait pas moins d'absurdité à les penser tous ôter, qu'à vouloir purger ou saigner un corps jusqu'à mourir. Mais [313] comme les humeurs même surabondantes ne sont pas absolument inutiles, et qu'on en peut tirer de l'avantage pour surmonter de certaines infirmités; il arrive de même au fait de la Politique, qu'on se prévaut parfois très-utilement des désordres qui surviennent dans l'Etat, prenant de là le sujet et les moyens de le préserver d'une ruine qui paraissait inévitable. » (Œuvres, 1756, Slatkine-Reprints, 1970)

1656 PASCAL, ***Lettre à Mlle de Roannez*****,** I (sept. 1656) : « comme tout ce qui arrive à l'Église arrive aussi à chaque Chrétien en particulier » (O.C., L'Intégrale, Seuil, p. 265) ; VI (nov. 1656) : « Le corps n'est non plus vivant sans le chef, que le chef sans le corps. Quiconque se sépare de l'un ou de l'autre n'est plus du corps, et n'appartient plus à Jésus-Christ » (p. 268)

1657 Jean-Jacques OLIER (1608-1657), ***Explication des cérémonies de la Grand-messe de paroisse***, L. VII, ch. 1 (sur le Canon) : l'Église « qui est en esprit sur l'autel, comme une hostie bien représentée par le pain et le vin composés de plusieurs grains, qui marquent l'unité des Fidèles assemblés en esprit avec l'Hostie, pour s'offrir, se consacrer et s'immoler à Dieu », Paris : Poussielgue, 1858, p. 381

1659 juin, BOSSUET, 4^e^ Lettre, à une demoiselle de Metz (*Corresp*., Urbain et Levesque éd., Paris : Hachette, 1909, t. I, pp. 59-74) :

°« XI. Pour les hommes, ils ont tous quelque chose de très intime à l'Église, tous lui étant ou incorporés, ou appelés au banquet où tout est fait un. » (p. 62)

°« XV. Les élus et les réprouvés sont dans le corps de l'Église : les élus comme la partie haite et spirituelle ; les réprouvés comme la partie inférieure et sensuelle qui convoite contre l'esprit [...] » (p. 62)

°« XXVIII. Vous me demandez ce que c'est que l'Église : l'Église c'est Jésus-Christ répandu et communiqué, c'est Jésus-Christ tout entier, c'est Jésus-Christ homme parfait, Jésus-Christ dans sa plénitude. » (p. 68)

°« XXIX-XXXV. Comment l'Église est-elle son corps et en même temps son épouse ? [...] Le mystère de l'élection par l'engagement des promesses, paraît dans le nom d'épouse ; et le mystère de l'unité consommé par l'infusion de l'Esprit, se voit dans le nom de corps.[...] Le nom d'épouse

distingue pour réunir, le nom de corps unit sans confondre. » (p. 68-70)

+« Cette lettre résume admirablement toute la doctrine du Corps mystique », ANGER, *La Doctrine du Corps Mystique de Jésus-Christ d'après les principes de la théologie de st Thomas*, 5e éd., 1934 p. 51

†1662 PASCAL, *Pensées*,

°Laf. 359 / Br. 481 : « l'exemple de la mort des martyrs nous touche car ce sont nos membres. Nous avons un lien commun avec eux. »

°Laf 368-Br.374 « Membres. Commencer par là. Pour régler l'amour qu'on se doit à soi-même il faut s'imaginer **un corps plein de membres pensants**, car nous sommes membres du tout, et voir comment chaque membre devrait s'aimer, etc. »

°Laf.372-Br.483 « Être membre est n'avoir de vie, d'être et de mouvement que par l'esprit du corps. Et pour le corps, le membre séparé ne voyant plus le corps auquel il appartient n'a plus qu'un être périssant et mourant. Cependant il croit être un tout et ne se voyant point de corps dont il dépende, il croit ne dépendre que de soi et veut se faire centre et corps lui-même. Mais [...] » « on s'aime parce que on est membre de JC ; on aime JC parce qu'il est le corps dont on est membre. Tout est un. L'un est en l'autre comme les trois personnes. »

°Laf. 368/ Brunschvicg 474 : « Membres. Commencer par là. Pour régler l'amour qu'on se doit à soi-même, il faut s'imaginer un corps plein de membres pensants, car nous sommes membres du tout, et voir comment chaque membre devrait s'aimer, etc. » (*Œuvres complètes,* L. Lafuma éd., Paris : Seuil, coll. L'Intégrale, 1963, p. 545).

°Laf. 370 /Br. 480 : « Pour faire que les membres soient heureux il faut qu'ils aient une volonté et qu'ils se conforment au corps » (p. 545)

°L.372 /Br. 483 : « Être membre est n'avoir de vie, d'être et de mouvement que par l'esprit du corps. Et pour le corps, le membre séparé ne voyant plus le corps auquel il appartient n'a plus qu'un être périssant et mourant. Cependant il croit être un tout et ne se voyant pas de corps dont il dépende, il croit ne dépendre que de soi et veut se faire centre et corps lui-même. »

« Mais en aimant le corps il s'aime soi-même parce qu'il n'a d'être qu'en lui, par lui et pour lui. *Qui adhaeret Deo unus spiritus est*. [I. Cor., 6, 17]

« Tout amour qui va au-delà est injuste. »

(...) on s'aime parce qu'on est membre de J.-C.; on aime J.-C. parce qu'il est le corps dont on est membre. Tout est un. L'un est en l'autre comme les trois personnes.» (Seuil, pp. 545-546)

°Laf. 373- Br.476 : « Si le pied avait toujours ignoré qu'il appartînt au corps et qu'il y eût un corps dont il dépendît, s'il n'avait eu que la connaissance et l'amour de soi

°Laf 604 : « Eglise, pape. | Unité -Multitude. En considérant l'Église comme unité le pape qui en est le chef est comme tout ; en la considérant comme multitude le pape n'en est qu'une partie. Les Pères l'ont considérée tantôt en une manière, tantôt en l'autre. Et ainsi ont parlé diversement du pape. | Saint Cyprien, *sacerdos dei*. | Mais en établissant une de ces deux vérités ils n'ont pas exclu l'autre. | La multitude qui ne se réduit pas à l'unité est confusion. L'unité qui ne dépend pas de la multitude est tyrannie. | Il n'y a presque plus que la France où il soit permis de dire que le concile est au-dessus du pape. »

°***Prière pour le bon usage des maladies***, XV : « [Ô Jésus] remplissez-moi de vous et de votre Esprit-saint. Entrez dans mon cœur et dans mon âme, pour y porter mes souffrances, et pour continuer d'endurer en moi ce qui vous reste à souffrir de votre Passion, que vous achevez dans vos membres jusqu'à la consommation parfaite de votre Corps [...] » (Seuil, p. 365)

+Frédéric GABRIEL, EPHE, "Politique, christologie et ecclésiologie dans les *Pensées* de Pascal", *Kriterion. Revista de Filosofia,* Belo Horizonte, déc. 2006, en ligne :

« Parole, esprit, puissance, prière: entrer dans l'Eglise, c'est participer du mystère du Christ, qui est ici mystère et modèle de l'unité entre l'homme et Dieu, entre l'Eglise et ses membres, comme logos fait corps, et comme corps ecclésial. La plénitude de la parole faite corps trouve son achèvement dans cette réunion des croyants au sein même de ce corps. A plusieurs reprises, Pascal parle explicitement de l'Eglise comme d'un corps (Par exemple L 858). [...] Encore faut-il bien distinguer cette acception pascalienne de ce que nous entendons par «corps mystique» de l'Eglise - cette expression n'apparaît pas dans les *Pensées* - de l'utilisation analogique et politique qui en est généralement faite à son époque (Ralph Giesey, *Cérémonial et puissance souveraine. France, xv^e^-xvii^e^ siècles*, Paris, Armand Colin, 1987, p. 83: « [...] le *corpus mysticum Christi* donne naissance, dans la pensée juridique, à une foule de *corpora mystica*, outre celui du roi: de l'Eglise, du pape, des abbés ; du peuple, de la république, des royaumes, de la France (voire du Parlement de Paris). [...] L'unité se fait sur le modèle de l'union trinitaire, l'unité de l'Eglise est celle des croyants unis avec le Christ, de la même manière que celui-ci est uni à Dieu. C'est d'après ce modèle que le Christ est considéré comme celui qui seul réalise l'union de la multitude («Tout est un»): «Considérer J.-C. en toutes les personnes, et en nous-mêmes.» (L 946). On comprend mieux dès lors son rôle quand il «a retiré les hommes de la corruption et du péché pour les réconcilier à Dieu en sa *personne* divine» (L 449). Ce type d'union est caractéristique du quatrième évangile, et l'on peut en effet proposer **une lecture johannique de l'ecclésiologie pascalienne**. L'évangile du Verbe, dont le fameux incipit affirme déjà l'union des Personnes (*Verbum erat apud Deum, & Deus erat verbum*), développe une Eglise dont l'unité est l'objet de la prière du Christ, le but principal de son intercession dans laquelle on a aussi discerné les quatre «notes» (Joan., 17, 21-23):[...] Précédemment, Jean avait fait déclarer au Christ: « *Ego & Pater unum sumus* » (Jo., 10, 30). Ces relations de coprésence définissent une Eglise intérieure, qui ne peut provenir que du Christ, dont l'union au Père est le modèle de l'unité des croyants. Le Fils, Verbe de Dieu, qui connaît une vie d'union avec le Père dès l'origine, propose par sa personne théologique (L 449) la relation d'une unité qui est identité. L'unité ontologique du Père et du Fils est de même nature que l'union des croyants dans le Christ-Dieu. Le Christ - dont Pascal remarque la simplicité, la force et l'immédiateté des paroles - leur a donné la *claritas*, la lumière, la connaissance, pour réaliser cette union. **C'est par la nature même du Verbe, par l'union des deux natures manifestée dans l'incarnation, que se réalise l'Eglise.** Son unité est participation à l'union du Père et du Fils. Dans un double mouvement, des croyants dans le Christ et inversement (L 189, 417), la communauté est intimement liée à une théologie du Verbe. De même que ce dernier est l'expression de Dieu, la communauté doit être aussi son expression, par l'union dans cette parole, théologique, ecclésiologique et liturgique. La fidélité à ce moment initial, essentiel, est le principe de toute l'histoire de l'Eglise, histoire de la vérité (L 776) : « Sanctifiez-les dans la vérité. Votre parole est la vérité même » (Jo., 17, 17) ».

Ces traits de l'Eglise johannique sont d'ailleurs présents dans la lettre LXIII de Cyprien à laquelle Pascal renvoie : « l'Eglise, c'est-à-dire le peuple qui est dans l'Eglise et qui fidèlement, fermement,

persévère dans la foi, ne pourra jamais être séparée du Christ, mais lui restera attachée par un amour qui des deux ne fera plus qu'un ». Cyprien promeut aussi « une Eglise de Jesus-Christ » dans son *De unitate ecclesiae*, où il cite *Jo. 10, 30*: «Moi et mon Père sommes un». L'unité de l'Eglise chez Cyprien est « de nature ontologique; elle a son propre fondement et sa propre origine dans le mystère trinitaire, dont elle est le signe visible ; elle est le *sacramentum unitatis* ». Plus récemment, Bérulle s'était aussi servi de cette conception pour défendre l'Eglise.

Si l'image corporelle de l'ecclésiologie paulinienne renvoie à une société extérieure, à une organisation sociale, Jean ne s'intéresse pas à l'institutionnalisation et à l'organisation hiérarchique de l'Eglise: «aucune structure ecclésiastique n'intervient comme support nécessaire de l'unité ecclésiale». Il y a donc une distinction entre l'unité de l'Eglise et le phénomène mondain qu'elle peut développer, car « c'est à la vie intérieure de l'Eglise que Jean s'attache de préférence ». Dans la lignée johannique, Pascal valorise une Eglise intérieure, spirituelle et avant tout christique : « J'aime mieux suivre J.-C. qu'aucun autre » (L 892). »

1661 Edward BAGSHAW (1629-1671), ***A Discourse about Christ and Antichrist,*** Londres, commentant Matthieu 24, 23-24 : « So **is Antichrist, a collective body** of many false Christs and false Prophets, united under some one head, for the better managing and carrying on their designs, order being so necessary that, as our Saviour observes, Hell itself, which is otherwise a place of Confusion, cannot for the present subsist without it. », (cité par Jean-Robert Armogathe, *L'Antéchrist à l'âge classique. Exégèse et politique,* Mille et une nuits, 2005, p. 94)

166? **BOSSUET**

°*Sermon sur la nécessité de la souffrance, pour le jour des Rameaux* : « Jésus-Christ nous porte en lui-même ; **nous sommes**, si je l'ose dire, **plus son corps que son propre corps** [...]. Ce qui se fait en son divin corps, c'est la figure réelle de ce qui se doit accomplir en nous »

°« L'Église, c'est Jésus-Christ ; mais Jésus-Christ répandu et communiqué. Jésus-Christ est à nous en deux manières : par sa foi, qu'il nous engage ; par son esprit, qu'il nous donne. Les noms d'*Époux* et celui de *corps* sont destinés à représenter ces deux choses. », Pensées diverses, *Œuvres complètes*, éd. Lachat, t. X, Paris : Vivès, 1863, p. 586.

1662 ARNAULD et NICOLE, ***Logique [de Port-Royal]***, II, XIII :

« Les noms de *corps*, de *communauté*, de *peuple*, étant pris collectivement, comme ils le sont d'ordinaire, pour tout le corps, toute la communauté, tout le peuple, ne font point les propositions où ils entrent proprement universelles, ni encore moins particulières ; mais singulières. Comme quand je dis : *Les Romains ont vaincu les Carthaginois ; Les Vénitiens font la guerre au Turc ; Les Juges d'un tel lieu ont condamné un criminel,* ces propositions ne sont point universelles ; autrement on pourrait conclure de chaque Romain qu'il aurait vaincu les Carthaginois, ce qui serait faux. Et elles ne sont point aussi particulières. Car cela veut dire plus que si je disais, que quelques Romains ont vaincu les Carthaginois ; mais elles sont singulières, parce qu'on considère chaque peuple comme une personne morale dont la durée est de plusieurs siècles, qui subsiste tant qu'il compose un état, et qui agit en tous ces temps

par ceux qui le composent, comme un homme agit par ses membres. D'où vient que l'on dit, que les Romains qui ont été vaincus par les Gaulois qui prirent Rome, ont vaincu les Gaulois au temps de César, attribuant ainsi à ce même terme de *Romains*, d'avoir été vaincus en un temps, et d'avoir été victorieux en l'autre, quoiqu'en l'un de ces temps il n'y ait eu aucun de ceux qui étaient en l'autre. Et c'est ce qui fait voir sur quoi est fondée la vanité que chaque particulier prend des belles actions de sa nation, auxquelles il n'a point eu de part, et qui est aussi sotte que celle d'une oreille qui étant sourde se glorifierait de la vivacité de l'œil, ou de l'adresse de la main. »

1666 Père Jean LE JEUNE (†1672), Oratorien, célèbre prédicateur et missionnaire, ***Sermon LIII*** : « En cette belle oraison que le Fils de Dieu adressa à son Père, quand il dit sa première Messe, à la veille de sa mort, en la dernière Cène, ce qu'il demanda avec plus d'ardeur, et ce qu'il souhaite encore à présent avec plus d'affection, c'est que nous lui soyons unis, *que nous soyons insérés et incorporés en lui, comme les membres à leur chef,* et d'une liaison si étroite, si intime et si parfaite, qu'elle puisse imiter l'union, ou, pour mieux dire, l'unité qui est entre lui et son Père, par leur consubstantialité divine. [...] Nous devons conclure de ceci *qu'on n'offre pas seulement en la Messe le Corps naturel et adorable du Fils de Dieu, qu'il a tiré du sein de la Vierge, mais encore son Corps mystique*, c'est-à-dire tous les fidèles et vrais enfants de l'Église. », *Sermons pour tous les jours du Carême*, Toulouse, 1676, t. X, pp. 528-529, (cité in Lepin, *L'idée du Sacrifice de la messe...*, pp. 461-462)

1668 LA FONTAINE, "Les Membres et l'Estomac", in *Fables* III, 2

1670 SPINOZA, *Tractatus Thelogico-politicus*, ch. III : pour vivre en sécurité : « [...] *et omnium vires ad unum quasi corpus, nempe societatis, redigere* » = et les forces de tous, les rassembler comme en un corps unique — celui de la société = « la réunion en un même corps social des forces de tous » Pléiade, p. 655

1671 Paschal RAPINE DE SAINTE-MARIE, Père franciscain, ***Le christianisme fervent***, t. I, *La Face de l'Église universelle*, p. 45 : « s'il n'y a qu'une âme, il ne peut y avoir qu'un corps » (de Lubac, *Méditation*, p. 74)

1672 PUFENDORF, *Droit de la Nature et des gens*, L. VIII, ch. XII, 8-9

1673 PUFENDORF, *Les Devoirs de l'homme et du citoyen*, L. I, ch. V, § XXI

1677 SPINOZA, *Tractatus politicus*,

°Ch. III, § 2 : « [...] le droit du pouvoir c'est-à-dire des puissances souveraines n'est rien d'autre que le droit de nature lui-même, lequel se définit par la puissance non de chacun pris à part mais de la multitude, conduite en quelque sorte par un même esprit [*qua una veluti mente ducitur*]. Ce qui revient à dire que, de même que pour chacun dans l'état de nature, ainsi le corps et l'esprit de tout le pouvoir [*totius imperii corpus et mens*] a autant de droit qu'il a de puissance. »

°III, 5, « puisque le corps de l'État doit agir comme par un seul esprit [*imperii corpus una veluti mente duci debet*], et qu'en conséquence la volonté de la Cité doit être tenue pour la

volonté de tous, ce que la Cité déclare juste et bon on doit le considérer comme ayant été décrété tel par chacun. D'où il suit qu'alors même qu'un sujet estimerait iniques les décrets de la Cité, il n'en serait pas moins tenu de les suivre »

°V, 4 « une Cité où la paix dépend de l'inertie des sujets que l'on conduit comme un troupeau [*pecora*] et qui sont uniquement formés à la servitude, mérite plus justement le nom de solitude que de Cité »

°Père QUESNEL (1634-1719) « L'Église, la religion et le sacrifice, qui vont toujours d'un même pas, ont divers âges, divers accroissements et divers degrés, par lesquels ils doivent passer pour arriver à leur entière perfection. [...] Ils ont donc leur enfance, leur adolescence et leur âge parfait, et ces trois âges se succèdent de telle sorte l'un à l'autre, que le dernier est la perfection des deux autres. Leur enfance s'est passée sous la loi de Moïse [...]. Leur adolescence est sous la loi de la grâce [...]. L'Église arrivera à son âge parfait, quand elle sera consommée par la gloire dans l'unité de Dieu. Alors, comme un homme parfait ne suit que la raison et ne se conduit plus par les sens, aussi l'Église n'aura plus que l'intérieur de la religion et du sacrifice ; et n'ayant plus besoin de cette écorce extérieure sous laquelle tous les mystères lui sont présentement couverts et enveloppés, elle en possèdera l'esprit tout pur et la vérité toute nue, sans voiles, sans signes et sans figures », notes dans le livre de Condren, *L'idée du sacerdoce et du sacrifice de Jésus-Christ*, IIIe P., n° 27, (cité dans Lepin, *L'idée du Sacrifice de la messe…*, p. 498)

1679 L'ordonnance, bref ou mandat d'***habeas corpus*** (en anglais *writ of habeas corpus*), plus exactement *habeas corpus ad subjiciendum et recipiendum*, est une procédure légale qui amène un juge appliquant le *common law* à se prononcer sur le caractère légal ou non de la détention d'une personne et, le cas échéant, à ordonner sa libération. Ses origines remontent à l'Angleterre du Moyen Âge). On traduit souvent le latin *habeas corpus* par « que tu aies [ton] corps », qu'on interprète comme l'énoncé d'un droit fondamental à disposer de son corps, compris comme la protection contre les arrestations arbitraires. Cette traduction est erronée. La formule débute l'ordonnance qui **s'adresse au geôlier** et non au prisonnier. Il s'agit d'un ordre de produire le prisonnier devant la Cour : *aie le corps* [la personne du prisonnier], [avec toi, en te présentant devant la Cour] afin que son cas soit examiné.

Plusieurs ordonnances d'*habeas corpus* sont définies et sont toutes destinées à amener une personne détenue devant un tribunal royal, pour des motifs différents :

habeas corpus ad respondum : pour qu'une personne comparaisse comme accusée,

habeas corpus ad faciendum : pour qu'elle soit produite devant une cour supérieure, *habeas corpus ad testificatum* : pour imposer la comparution d'un témoin

habeas corpus ad subjiciendum et recipiendum : pour enjoindre celui qui détient une personne de la produire devant la Cour du banc du roi (*Court of the King Bench*) afin d'expliquer les motifs de la détention. En l'absence de charges réelles, le juge fait libérer la personne

1680 BUXTEHUDE, Cantate *Membri Jesu Nostri*

i. *Ad pedes* [AUX PIEDS]
ii. *Ad genua* [AUX GENOUX]
iii. *Ad manus* [AUX MAINS]

IV. *Ad latus* [au côté]
V. *Ad pectus* [à la poitrine]
VI. *Ad cor* [au cœur]
VII. *Ad faciem* [à la face]

+propos de Jean-Yves HAMELINE à France Musique le 14 avril 2006 : « C'est à 43 ans, en 1680, que Buxtehude compose les *Membra Jesu nostri*, ensemble de sept cantates sur chaque partie blessée du corps de Jésus, conçu comme un tout. Elles sont basées sur un texte latin d'Arnolphe de Louvain († vers 1350), moine cistercien, un proche de Bernard de Clairvaux, lequel célébrait une dévotion passionnée au corps crucifié de Jésus-Christ. Ce texte - *Oratorio Rythmica* – traduit ultérieurement en allemand par Paul Gerhardt, a servi pour le choral *O Haupt voll Blut und Wuden* dans la Passion selon saint Matthieu de Johann Sebastian Bach. Ce poème de l'Oratorio semblait connu des lettrés de Lübeck.

Le thème de ces sept cantates sur les parties du corps ne doit pas laisser croire à une affliction du croyant devant les souffrances de Jésus ; ni à une complaisance morbide dans la vision des plaies. Au contraire cette musique apporte la sérénité, l'émotion et même la joie en dégageant le sens spirituel du martyre. Musique de Pâques, les *Membra Jesu nostri* constituent un exercice (*exercicium*, au sens de saint Ignace) : exercice de méditation, activité de l'esprit et du cœur devant des images à traverser pour aller vers le mystère divin ; proche des rosaires, des litanies. L'âme se met en mouvement dans son imagination à travers les figures qui lui sont présentées par l'œuvre musicale. Il ne s'agit sûrement pas d'une œuvre *piétiste*. Car le *piétisme* au sens strict est un mouvement qui traverse les Églises protestantes après 1675 et se heurte ensuite aux institutions des Églises luthériennes dogmatiques. Buxtehude est trop proche du point de départ chronologique de ce piétisme récent. Mais le sentiment de piété a d'autres sources : dans la *devotio moderna* – courant des Pays-Bas du XVe, forme d'expérience du christianisme moderne (dont les traits sont : assez des spéculations savantes, redonner place au cœur, dans une vie ascétique) – et dans l'héritage médiéval depuis saint Bernard qui entre en résonance avec le mysticisme du luthéranisme au sortir de la Guerre de Trente Ans. Depuis le Haut Moyen Âge la tradition mystique voit dans le *latus* - le flan blessé du Christ - une caverne, un refuge de paix, la douceur, que représente le mot *dulcis* ; comme l'atteste le vers « Viens ma belle te réfugier dans ma souffrance et trouver la paix. ». Ce qui ne nie pas la dureté du monde, la souffrance de l'être. *Vulnerasti cor meum* « tu as blessé mon cœur, ma bien aimée » : les blessures du Christ – acceptées - représentent l'amour qu'il porte à l'humanité. » en ligne
http://musichoral.grenoble.free.fr/concerts/compositeurs/buxtehude_dietrich.htm

1680 JURIEU, ***Vrai Système de l'Église*** **:**

L. I, ch. VI, p. 52 : « L'Église universelle est donc le grand et le vaste corps de tous ceux qui font profession du christianisme, quelque part qu'ils aient. Dans ce corps il y a des parties saines, ce sont celles qui retiennent toutes les vérités enseignées dans la parole de Dieu. Il y a des parties languissantes, [...]. Il y a d'autres parties qui sont très malades de sorte qu'on ne le peut pas être plus sans mourir [...]. Enfin il y a d'autres parties qui sont absolument destituées d'âme, qui n'ont ni vérité, ni charité [...] et celles-là sont mortes et sans vie. Cependant elles sont attachées au corps, elles font partie du christianisme [...] » en ligne

1680 MALEBRANCHE, ***Traité de la Nature et de la Grâce***, 2nd Discours, § XV : « Le corps mystique de Jésus-Christ n'est point encore homme parfait ; il ne le sera qu'à la fin des siècles. Jésus-Christ le forme sans cesse : car *il est le Chef dont les membres reçoivent l'accroissement par l'efficace de son influence selon la mesure qui est propre à chacun d'eux, afin qu'il se forme et s'édifie par la charité*. Ce sont des vérités que st Paul nous a apprises »

1681 BOSSUET, ***Sermon sur l'unité de l'Église*** :

°« Esprit-saint, Esprit pacifique, qui faites habiter les frères unanimement dans votre maison, affermissez-y la paix. La paix est l'objet de cette assemblée : au moindre bruit de division, nous accourons effrayés, pour unir parfaitement le corps de l'Église, le père et les enfants, le chef et les membres, le sacerdoce et l'empire. »

°« Ecoutez, voici le mystère de l'unité catholique, et le principe immortel de la beauté de l'Église. Elle est belle et une dans son tout, c'est ma première partie, où nous verrons la beauté de tout le corps de l'Église ; belle et une en chaque membre, c'est ma seconde partie, où nous verrons la beauté particulière de l'Église gallicane dans ce beau tout de l'Église universelle ; belle et une d'une beauté et d'une unité durables, c'est ma dernière partie, où nous verrons dans le sein de l'unité catholique des remèdes pour prévenir les moindres commencements de division et de trouble. [...] La vraie beauté vient de la santé [...] »

°(dans le Premier Point) « Prêchez, Pierre, tendez vos filets, divin pêcheur. Cinq mille, trois mille entreront d'abord, bientôt suivis d'un plus grand nombre. Mais "*Jésus-Christ a d'autres brebis qui ne sont pas de ce bercail*" [Jean, X, 16]. C'est par vous, ô Pierre, qu'il veut commencer à les rassembler. Voyez ces serpents, voyez ces reptiles et ces autres animaux immondes qui vous sont présentés du ciel. C'est les Gentils, peuple immonde et peuple qui n'est pas peuple ; et que vous dit la voix céleste ? "*Tue et mange*" [Actes, X, 12, 13], **unis, incorpore, fais mourir la gentilité dans ces peuples [...]** et Pierre, qui a reçu les bienheureux restes des juifs, va consacrer les prémices des Gentils. » (Hachette, p. 482)

°(dans leSecond Point) « Paraissez maintenant, sainte Église gallicane, avec vos evêques orthodoxes et avec vos rois très chrétiens, et venez servir d'ornemnt à l'Église universelle »

s'adressant au pape, cite st Bernard, *De Consideratione,* L. III, Ch. IV : « Tout est à vous, disait-il, tout dépend du chef ; mais c'est avec un certain ordre. On ferait un **monstre** du corps humain, si on attachait immédiatement tous les membres à la tête : c'est par les évêques et les archevêques qu'on doit venir au Saint-Siège ; ne troublez point cette hiérarchie, qui est l'image de celle des anges. Vous pouvez tout, il est vrai ; mais un de vos ancêtres disait : "Tout m'est permis, mais tout n'est pas convenable". (1 Cor., X, 22) » (Hachette, p. 489)

« ce n'est pas nous diviser d'avec le saint-siège, à Dieu ne plaise ! C'est au contraire conserver avec soin jusqu'aux moindres fibres qui tiennent les membres unis avec le chef. »

°(dans le Troisième Point) Cite le second Concile de Limoges, 11°s (1031) : « la conclusion fut que "les pontifes apostoliques ne doivent pas révoquer les sentences des évêques" (contre cet ordre canonique) "parce que, comme les membres sont obligés à suivre leur chef, il ne faut pas aussi que le chef afflige ses membres" » (Hachette, p. 495)

1683 Gottfried Wilhelm LEIBNIZ, ***Irenica cogitata de instauranda ecclesiae concordia*** : l'Église est « ***quasi Respublica sacra*** », « ***sive quoddam corpus morale, vel mysticum , quod hierarchia tanquam communi spiritu continetur*** » ; Il y a l'Église particulière, et l'Église universelle, « quae omnes una communione fidei caritatisque connectat » (cité par

X. Tilliette, *L'Église des philosophes. De Nicolas de Cuse à Gabriel Marcel*, Paris : Cerf, 2006, p. 53)

1684 **Bernard LAMY**, ***Entretiens sur les Sciences***, 2nde lettre : « Tous les hommes font un corps, ainsi nous devons nous aimer comme nous aimons les membres de notre propre corps ; et c'est ce mutuel amour qui combat et surmonte l'amour-propre [...] »

†1685 **LE VAYER DE BOUTIGNY**, maître des requêtes, mort en 1685, ***Traité de l'autorité des rois, touchant l'administration de l'Eglise*** ..., Amsterdam : Daniel Pain, 1700, p.127 : « [...] le corps mystique, & le corps politique, quoy que distinguéz & separéz dans la pensée, n'étant en effet qu'un seul, & même corps, leurs intérêts sont si mêlez, qu'il est presque impossible de pourvoir à l'un, sans toucher à l'autre », (cité par Frédéric GABRIEL, EPHE, "Politique, christologie et ecclésiologie dans les *Pensées* de Pascal", *Kriterion. Revista de Filosofia,* Belo Horizonte, déc. 2006, en ligne)

1686 **JURIEU** (1637-1713), ***Le vrai Système de l'Église et la véritable Analyse de la Foi,*** Où sont dissipées toutes les illusions que les controversistes Modernes, Prétendus Catholiques, ont voulu faire au public sur la Nature de l'Eglise, son Infaillibilité et le Juge des Controverses, Dordrecht, 1686, Livre I "*Quels sont ses Membres*", ch. I "*Explication de l'essence de l'Église par l'emblème d'un corps humain animé. Que dans l'Église il y a corps et âme, que ces deux parties pour être jointes ne laissent pas d'être distinctes*"

°**LEIBNIZ**, **lettre** XVII à Antoine Arnaud du 28 nov./8 déc. 1686 : « Il y a autant de différence entre une substance et un tel être [par exemple un carreau de marbre] qu'il y en a entre un homme et une communauté, comme peuple, armée, société ou collège, qui sont des êtres moraux, où il y a quelque chose d'imaginaire et de dépendant de la fiction de notre esprit. L'unité substantielle demande un être accompli indivisible, et naturellement indestructible, puisque sa notion enveloppe tout ce qui lui doit arriver [...] » (Leibniz, *Discours de Métaphysique et Correspondance avec Arnauld*, éd. Georges le Roy, Paris : Vrin, 3e éd. 1970, p. 145)

1688 **BOSSUET**, ***Histoire des variations des Églises protestantes*** : « Une nation qui se regarde comme un *corps entier*, qui règle sa foi en particulier, sans avoir égard à ce qu'on croit dans tout le reste de l'Église, est une nation qui se détache de l'Église universelle [...]. Elle change l'Église en corps politique [...] » L. VII, § 68

° ***Defensio***…, t.II, p. 191, (cité avec critique par Joseph de Maistre, *Du Pape*, I, ch.XI) : « *Accipiendi romani Pontifices* ***tanquam una persona Petri****, in qua NUNQUAM fides Petri deficiat* … » =« Tous les Pontifes romains ensemble doivent être considérés comme la seule personne de saint Pierre, continuée, dans laquelle la foi ne saurait jamais manquer ; que si elle vient à trébucher ou à tomber même chez quelques-uns*, on ne saurait dire néanmoins qu'elle tombe jamais entièrement [...] » (*note de J. de Maistre : « Que veut dire *quelques-uns*, s'il n'y a qu'une personne ? et comment de plusieurs personnes *faillibles* peut-il résulter une seule personne *infaillible* ? », et ce qu'il dit dans le texte des arguments spécieux de Bossuet*)

1688 **MALEBRANCHE**, ***Entretiens sur la Métaphysique et sur la Religion***, XIV, § XIII :

« Ils abandonnent à Jésus-Christ qui est à leur tête, et qui, pour ainsi dire, porte la parole de les présenter à Dieu dans l'état qui leur convient. Et Jésus-Christ qui les regarde comme son peuple, comme les membres de son propre corps [...], ne manque pas de parler pour eux »

°**FÉNELON**, ***Traité du ministère des Pasteurs***, ch. XI : l'Église est le corps mystique de Jésus-Christ

°**FONTENELLE**, ***Digression sur les Anciens et les Modernes***

« La comparaison que nous venons de faire des hommes de tous les siècles à un seul homme, peut s'étendre sur toute notre question des Anciens et des Modernes. Un bon esprit cultivé est, pour ainsi dire, composé de tous les esprits des siècles précédents ; ce n'est qu'un même esprit qui s'est cultivé pendant tout ce temps-là. Ainsi cet homme qui a vécu depuis le commencement du monde jusqu'à présent, a eu son enfance, où il ne s'est occupé que des besoins les plus pressants de la vie, sa jeunesse, où il a assez bien réussi aux choses d'imagination, telles que la Poésie et l'Éloquence, et où même il a commencé à raisonner, mais avec moins de solidité que de feu. Il est maintenant dans l'âge de virilité, où il raisonne avec plus de force, et a plus de lumières que jamais ; mais il serait bien plus avancé, si la passion de la guerre ne l'avait occupé longtemps, et ne lui avait donné du mépris pour les sciences auxquelles il est enfin revenu.

Il est fâcheux de ne pouvoir pas pousser jusqu'au bout une comparaison qui est en si bon train, mais je suis obligé d'avouer que cet homme-là n'aura point de vieillesse ; il sera toujours également capable des choses auxquelles sa jeunesse était propre, et le sera toujours de plus en plus de celles qui conviennent à l'âge de virilité ; c'est-à-dire, pour quitter l'allégorie, que les hommes ne dégénéreront jamais, et que les vues saines de tous les bons esprits qui se succéderont, s'ajouteront toujours les unes aux autres. », *Digression sur les Anciens et les Modernes,* 1688, (in *La Querelle des Anciens et des Modernes*, Paris : Gallimard, Folio, 2001, pp. 307-308)

1689 **JURIEU**, ***Lettres Pastorales***, XVIe (15 Avril) "De la puissance des souverains, de son origine et de ses bornes" : « Et quoiqu'un peuple qui a fait un souverain ne puisse plus exercer la souveraineté par lui-même, c'est pourtant la souveraineté du peuple qui est exercée par le souverain. Il en est le bras et la tête, et le peuple est le corps. Et l'exercice de la souveraineté qui dépend d'un seul n'empêche pas que la souveraineté ne soit dans le peuple comme dans sa source et même dans son premier sujet. »

1690 **LOCKE**, ***Traité du Gouvernement civil,*** ch. VIII : « Quand un certain nombre de personnes sont convenues de former une communauté et un gouvernement, ils sont par là en même temps **incorporés** et composent un seul corps politique dans lequel le plus grand nombre a droit de conclure et d'agir » (§ 95) « Ainsi une société est bien formée par le consentement de chaque individu ; mais cette société étant alors un corps, il faut que ce corps se meuve de quelque manière : or

il est nécessaire qu'il se meuve du côté où le pousse la plus grande force, qui est le consentement du plus grand nombre » (§ 96).

1691 trad.) **William PETTY** (1623-1687), ***L'Anatomie politique de l'Irlande*** :

« Dans son *Advancement of Learning*, sir Francis Bacon a établi un judicieux parallèle sur beaucoup de points entre le corps naturel et le corps politique, et entre les arts respectifs dont le but est de conserver à l'un et à l'autre et la force.

Il est aussi raisonnable de regarder l'Anatomie comme la meilleure base au second de ces arts que du premier ; traiter le corps politique sans connaître sa symétrie, sa structure et ses proportions est aussi arbitraire que les traitements des vieilles femmes et des empiriques.

Or, comme l'Anatomie est non seulement nécessaire aux médecins, mais recommandable à toute personne philosophe quelconque, moi qui ne fais pas de la politique ma profession, j'ai essayé, pour satisfaire ma curiosité, de faire, à grands traits, **le premier essai d'anatomie politique**. [...] j'ai choisi l'Irlande comme un tel animal politique [...] »

1693 Pasquier QUESNEL, oratorien, (1634-1719), *Le Nouveau Testament en français avec des Réflexions morales sur chaque verset, pour en rendre la lecture plus utile et la méditation plus aisée,* Paris, 1693

parmi les propositions condamnées par la bulle *Unigenitus* du pape Clément XI en 1713 : http://lesbonstextes.awardspace.com/cxiunigenitus.htm

°Proposition LXXV=75 : *Ecclesia est unus solus homo, compositus ex pluribus membris quorum Christus est Caput, vita, subsistentia et persona ; Unus solus Christus, compositus ex pluribus Sanctis, quorum est Sanctificator*. = l'Église c'est un seul homme composé de plusieurs membres dont Jésus-Christ est la tête, la vie, la subsistance et la personne... Un seul Christ composé de plusieurs saints dont il est le sanctificateur. (*Ephes*., 2, 14, 15, 16) ;

°LXXVII *Qui non ducit vitam dignam Filio Dei et membro Christi cessat interius habere Deum pro patre et Christum pro Capite* = Qui ne mène pas une vie digne d'un enfant de Dieu, ou d'un membre de Jésus-Christ cesse d'avoir intérieurement Dieu pour père et Jésus-Christ pour chef. (Joan., 2, 22. Ed. 1693) ;

°XC *Ecclesia authoritatem excommunicandi habet ut eam exerceat per primos Pastores de consensu, saltem præsumpto, totius Corporis.* =C'est l'Église qui en a l'autorité [de l'excommunication] pour l'exercer par les premiers Pasteurs, du consentement au moins présumé de tout le Corps. (Matt., 18, 17. Ed. 1693, 1699.)

°XCI *Excommunicationis injustæ metus nusquam debet nos impedire ab implendo debito nostro : Nunquam eximus ab Ecclesia, etiam quando hominum nequitia videmur ab ea expulsi, quando Deo, Jesu Christo atque ipsi Ecclesiæ per charitatem affixi sumus*. =La crainte [même] d'une excommunication injuste ne nous doit jamais empêcher de faire notre devoir... On ne sort jamais de l'Église lors même qu'il semble qu'on en soit banni par la méchanceté des hommes quand on est attaché à Dieu, à Jésus-Christ et à l'Église même par la charité. (Joan., 9, 22, 23. Ed. 1693, 1690) [La condamnation de cette proposition a été le point de départ d'interminables querelles. Les gallicans y voyaient le sacrifice de toutes les garanties assurées du pouvoir royal contre les foudres de

la cour de Rome. Les parlementaires n'ont pas cessé de la combattre, et il semble que, même en 1714, l'Assemblée du Clergé ne l'ait pas acceptée sans restriction] ;

°XCVII *Nimis sæpe contingit membra illa, quæ magis sancte ac magis stricte unita Ecclesiæ sunt, respici atque tractari tanquam ab ea separata. Sed justus vivit ex fide et non ex opinione hominum*. =Il n'arrive que trop souvent que les membres le plus saintement et le plus étroitement unis à l'Église sont regardés et traités comme indignes d'y être ou comme en étant déjà séparés. Mais le juste vit de la foi de Dieu et non pas de l'opinion des hommes. (Act., 4, 11. Ed. 1693, 1699.)

°t. III, p. 492 : « Le tribunal de l'Église est aussi ancien que l'Église même, la puissance et l'autorité de punir et d'excommunier y réside. Elle est donnée au corps avec dépendance du chef, elle est exercée par le chef pour et au nom du corps entier de l'Église et de son chef invisible, c'est-à-dire par son autorité, dans son esprit, selon ses intentions, en sa personne et comme il le ferait lui-même. C'est un abus étrange de le faire en maître, par passion, par caprice et par des vues particulières, au lieu de le faire en pasteur de l'Église, en vicaire de Jésus-Christ, et en suivant leurs règles. »

1694 ***Dictionnaire de l'Académie française***, 1e éd. :

« *Corps,* se dit fig. De la societé, de l'union de plusieurs personnes qui vivent sous mesmes loix, sous mesmes coustumes, mesmes regles. *Grand, puissant corps. l'Estat, la Republique, le Royaume est un corps politique. cette Province fut unie au corps de l'Estat. l'Eglise est un corps mystique dont* Jesus-Christ *est le chef, & les fidelles les membres*. »

1703 (publ. 1765) LEIBNIZ, ***Nouveaux Essais sur l'Entendement humain***, L. II, ch. XXIV "Des idées collectives des substances", (Garnier-Flammarion, p. 193).

1707 VAUBAN, ***Projet d'une Dixme royale***, ch. XI "Réflexion importante, pour servir de Conclusion à ces Mémoires" : « Comme il y a impossibilité manifeste qu'un Etat puisse subsister, si les sujets qui le composent ne l'assistent, et ne le soutiennent par une CONTRIBUTION de leurs revenus capables de subvenir à ses besoins ; on ne croit pas s'éloigner de la vérité, si on dit que les Rois ont un intérêt personnel et très-pressant, de tenir la main à ce que les levées qui se font sur eux à cette occasion, n'excèdent pas le nécessaire. La raison est, que tout ce qu'on en tire au delà, les jette dans une mes-aise, qui les appauvrit d'autant, ce qui va quelquefois à tel excès, qu'ils en souffrent jusqu'à la privation des aliments nécessaires au soutien de la vie ; et les exposant à périr, en jette beaucoup dans le désespoir. [...] Ce mal qui subsiste encore dans le temps que j'écris ceci, et qui s'augmente tous les jours, est sans doute beaucoup plus grand qu'on ne pense [...]. C'est pourquoi j'estime qu'il est à propos d'en donner une idée plus sensible, et qui fasse toucher au doigt et à l'œil la grandeur de ce défaut. C'est ce que nous ferons en peu de mots, par une comparaison qui me paraît assez juste ; la voici.

« Il est certain que le Roy est le Chef Politique de l'État, comme la Tête l'est du Corps humain ; je ne croy pas que personne puisse douter de cette vérité. Or il n'est pas possible que le Corps humain puisse souffrir lésion en ses membres, sans que la tête en souffre. On peut dire qu'il est ainsi du Corps Politique, et que si le mal ne se porte pas si promptement jusqu'au Chef, c'est qu'il est de la nature des gangrènes, qui, gagnant peu à peu, ne laissent pas d'empiéter et de corrompre, chemin

faisant, toutes les parties du corps qu'elles affectent, jusqu'à ce que s'étant approchées du cœur, si elles n'achèvent pas de le tuer, il est certain qu'il n'en échappe que par la perte de quelqu'un de ses membres. Comparaison qui a beaucoup de rapport à ce que nous sentons, et qui bien considérée, peut donner lieu à de grandes réflexions. Cela même m'autorise à répéter ce que j'ai dit, QUE LES ROIS ONT UN INTÉRÈT REEL ET TRÈS-ESSENTIEL A NE PAS SURCHARGER LEUR PEUPLE , JUSQU'A LES PRIVER DU NÉCESSAIRE. J'ose même dire, que de toutes les tentations dont les Princes ont le plus à se garder, ce sont celles qui les poussent à tirer tout ce qu'ils peuvent de leurs Sujets ; par la raison, que pouvant toutes choses sur des Peuples qui leur sont entièrement soumis, ils les auront plutôt ruinés qu'ils ne s'en seront aperçus. » (éd. de 1708, sl., pp. 228-231, en maj. dans le texte)

1709 **BOSSUET**, ***Politique tirée des propres paroles de l'Écriture sainte***, ouvrage composé pour le Dauphin :

°L. I, art. 1, 6e Prop. : « Dieu voulant établir la société, veut que chacun y trouve son bien, et y demeure attaché par son intérêt. C'est pourquoi il a donné aux hommes divers talents. L 'un est propre à une chose, et l'autre à une autre, afin qu'ils puissent s'entre-secourir comme les membres du corps, et que l'union soit cimentée par ce besoin mutuel. "C*omme nous avons plusieurs membres qui tous ensemble ne font qu'un seul corps, et que les membres n'ont pas tous une même fonction ; ainsi nous ne sommes tous ensemble qu'un seul corps en Jésus-Christ, et nous sommes tous membres les uns des autres"* [Rom. XII, 4-5]. Chacun de nous a son don et sa grâce différente. »

Puis Bossuet cite I Cor. XII, 14-25, et ajoute : « Ainsi par les talents différents le fort a besoin du faible, le grand du petit, chacun de ce qui paraît le plus éloigné de lui, parce que le besoin mutuel rapproche tout et rend tout nécessaire.

« Jésus-Christ formant son Église, en établit l'unité sur ce fondement, et nous montre quels sont les principes de la société humaine. Le monde même subsiste par cette loi. [...] Nous voyons donc la société humaine appuyée sur ces fondements inébranlables : un même Dieu, un même objet, une même fin, une origine commune, un même sang, un même intérêt, un besoin mutuel, tant pour les affaires que pour la douceur de la vie. »

°Livre V, art. 4, 1re prop. « La majesté est l'image de la grandeur de Dieu dans le prince. Dieu est infini, Dieu est tout. **Le prince, en tant que prince, n'est pas regardé comme un homme particulier : c'est un personnage public, tout l'État est en lui ; la volonté de tout le peuple est renfermée dans la sienne**. Comme en Dieu est réunie toute perfection et toute vertu, ainsi la puissance des particuliers est réunie en la personne du prince. »

1711 **SHAFTESBURY**, ***Characteristics***, I, « *Nothing is so delightful as to incorporate* » = « Rien de plus délicieux que de s'incorporer » (texte et trad. in Laurent JAFFRO, *Éthique de la communication et art d'écrire. Shaftesbury et les Lumières anglaises*, Paris : PUF, 1998, pp. 62-63)

1713 **pape CLÉMENT XI** La constitution apostolique ***Unigenitus Dei Filius*** condamne entre autres la proposition janséniste de Pasquier Quesnel : "On se sépare de l'Église non seulement en ne croyant pas à l'Évangile, mais même en ne vivant pas selon l'Evangile", L'Église est en quelque sorte le lieu et l'instrument de l'application de la Rédemption du Christ. **Le Corps mystique est un corps où la Rédemption se fait et n'est jamais parvenue tant que dure le temps d'ici-bas à son**

accomplissement définitif ; c'est le corps d'une Église qui reste essentiellement militante. Dieu ne refuse sa grâce à aucun de ceux qui croient à la possibilité de la recevoir. Ainsi donc, les péchés des fils de l'Église ne peuvent pas déformer l'Église ; l'Église pleure ces péchés, mais les larmes qu'elle peut verser ne défigurent pas son visage. Malheureusement, les textes que nous avons évoqués en commençant, ceux de Vatican II et ceux des papes Paul VI et Jean-Paul II, tous ces textes, sans nier explicitement la sainteté essentielle de l'Église, ne font pas suffisamment la distinction entre les deux saintetés, la sainteté subjective des membres et la sainteté objective des principes.

« LXXIV Ecclesia, sive integer Christus, Incarnatum Verbum habet ut Caput ; omnes vero Sanctos, ut membra. »

1715 VICO

1716 Nicolas LE GROS (1695-1751), dr en théologie, (janséniste), ***Du renversement des libertés de l'Église gallicane dans l'affaire de la Constitution Unigenitus***, s.l., t. 1 : « Il ne faut point perdre de vue cette union du prince avec le corps de la nation qu'il représente, et au nom de laquelle il agit, si on veut juger sainement de ses droits dans la réception des décrets de discipline. », p. 238

°pp. 344-345 : « C'est Dieu qui a accordé, soit par le droit naturel, soit par une concession gratuite, aux États et à ceux qui les gouvernent l'autorité nécessaire pour réprimer les injustices et les violences qui détruiraient la société . Mais cette autorité est plus essentiellement attachée à la société qu'au chef qui la gouverne. Les personnes qui l'exercent, meurent ou sont remplacées par d'autres : le corps ne meurt point. La forme même du gouvernement peut changer ; ce qui ne peut arriver dans l'Église, parce que c'est une théocratie où Jésus-Christ a établi le gouvernement qu'il lui a plu et qu'il a voulu que ce gouvernement y subsistât jusqu'à la fin des siècles. Mais dans les républiques, lors même que la forme du gouvernement change, il semble que le fond de l'autorité ne change point, et que la république ne le perd point pour cela. La nation romaine, par exemple possédait toujours la propriété de la puissance, soit sous les rois, soit sous les consuls ou les empererurs. C'est ce qui paraît indubitable à l'égard des États électifs et de tous ceux dont le gouvernement est aristocratique ou démocratique. Et dans les monarchies même héréditaires, quelque absolu que soit le pouvoir des rois, ils sont toujours ministres de Dieu et de la république. De là vient qu'ils ne peuvent aliéner les droits de la couronne, qu'il y a des lois qui règlent leur succession et que s'ils meurent sans héritiers la république peut se choisir un chef. » (cité in Catherine MAIRE, *De la cause de Dieu à la cause de la Nation. Le jansénisme au XVIIIe siècle*, Paris : Gallimard, 1998, pp. 213-214)

1721 MONTESQUIEU, ***Lettres persanes***

« *Lettre LXXIII. Rica à****

J'ai ouï parler d'une espèce de tribunal qu'on appelle l'académie française. Il n'y en a point de moins respecté dans le monde : car on dit qu'aussitôt qu'il a décidé, le peuple casse ses arrêts et lui impose des lois qu'il est obligé de suivre.

Il y a quelque temps que, pour fixer son autorité, il donna un code de ses jugements. Cet enfant de tant de pères était presque vieux quand il naquit, et, quoiqu'il fût légitime, un bâtard, qui avait déjà paru, l'avait presque étouffé dans sa naissance.

Ceux qui le composent n'ont d'autres fonctions que de jaser sans cesse; l'éloge va se placer comme de lui-même dans leur babil éternel, et, sitôt qu'ils sont initiés dans ses mystères, la fureur du panégyrique vient les saisir et ne les quitte plus.

Ce corps a quarante têtes, toutes remplies de figures, de métaphores et d'antithèses; tant de bouches ne parlent que par exclamation; ses oreilles veulent toujours être frappées par la cadence et l'harmonie. Pour les yeux, il n'en est pas question : il semble qu'il soit fait pour parler, et non pas pour voir. Il n'est point ferme sur ses pieds: car le temps, qui est son fléau, l'ébranle à tous les instants et détruit tout ce qu'il a fait. On a dit autrefois que ses mains étaient avides. Je ne t'en dirai rien, et je laisse décider cela à ceux qui le savent mieux que moi.

Voilà des bizarreries, que l'on ne voit point dans notre Perse. Nous n'avons point l'esprit porté à ces établissements singuliers et bizarres; nous cherchons toujours la nature dans nos coutumes simples et nos manières naïves. *De Paris, le 27 de la lune de Zilhagé 1715.* »

°« *Lettre CIX. Rica à****

L'université de Paris est la fille aînée des rois de France, et très aînée: car elle a plus de neuf cents ans, aussi rêve-t-elle quelquefois.

On m'a conté qu'elle eut, il y a quelque temps, un grand démêlé avec quelques docteurs, à l'occasion de la lettre Q, qu'elle voulait que l'on prononçât comme un K. La dispute s'échauffa si fort que quelques-uns furent dépouillés de leurs biens. Il fallut que le Parlement terminât le différend, et il accorda permission, par un arrêt solennel, à tous les sujets du roi de France, de prononcer cette lettre à leur fantaisie. Il faisait beau voir les deux corps de l'Europe les plus respectables occupés à décider du sort d'une lettre de l'alphabet.

Il semble, mon cher, que les têtes des plus grands hommes s'étrécissent lorsqu'elles sont assemblées et que, là où il y a plus de sages, il y ait aussi moins de sagesse. Les grands corps s'attachent toujours si fort aux minuties, aux vains usages, que l'essentiel ne va jamais qu'après. J'ai ouï dire qu'un roi d'Aragon ayant assemblé les états d'Aragon et de Catalogne, les premières séances s'employèrent à décider en quelle langue les délibérations seraient conçues; la dispute était vive, et les états se seraient rompus mille fois, si l'on n'avait imaginé un expédient, qui était que la demande serait faite en langage catalan et la réponse en aragonais. *De Paris, le 25 de la lune de Zilhagé 1718.* »

1723 Jean-Baptiste d'ETEMARE (1682-1771), théologien, figuriste, *Remarques en forme de dissertation sur les propositions condamnées par la bulle Unigenitus ou Quatrième colonne des Hexaples avec des additions*, s.l., 2 vol. : « Jésus-Christ s'est lié et a lié sa cause à l'Église ; mais il ne s'est lié à aucun des membres de la société extérieure de l'Église » (t. I, p. x)

1724 trad. de GROTIUS, ***Le Droit de la Guerre et de la Paix*** (1625) par BARBEYRAC : L. I, ch. I, § XIV, 2 : « l'État est un Corps parfait de personnes libres, qui se sont jointes ensemble pour jouir paisiblement de leurs droits, et pour leur utilité commune » ; L. II, ch. V, § XXIII : « L'union de plusieurs chefs de famille en un Corps de Peuple ou d'État, donne au Corps sur ses membres le plus grand droit qu'il puisse avoir. Car c'est la plus

parfaite de toutes les sociétés. », Amsterdam, 1724, p. 56, et p. 305

≈1726 (publ. 1779) D'AGUESSEAU (1668-1751), ***Méditations métaphysiques sur les vraies ou les fausses idées de la Justice***, Xe : « Je puis juger de toute Nation comme je juge d'un seul homme, parce qu'en effet, chaque Nation ne forme que comme un seul corps, par les liens d'un intérêt commun, qui en unissent tous les membres, et qui font que ce tout moral imite l'unité d'un tout physique.

Il y a donc un amour-propre qui doit attacher chaque Nation à elle-même, comme il y en a un qui agit ainsi dans chaque homme [...]. »

« Je viens de dire, et je le répète encore pour expliquer plus aisément ma pensée, que chaque Nation peut être considérée comme un seul homme, qui aurait toute la force de cette multitude de Citoyens dont la Nation est composée. Ainsi deux Nations comparées ensemble ne forment, à proprement parler, que deux hommes, et souvent elles se réduisent en effet à un aussi petit nombre, parce que leurs intérêts ou leurs vues de part et d'autre, se réunissent dans deux têtes qui en sont les maîtres.

Je conclus de là, et ce sera ma première maxime, que les règles du droit naturel, [...] doivent avoir lieu entre deux Nations, ou deux Souverains, de même qu'entre deux particuliers [...] », (*Œuvres*, t. XI, p. 579 et p. 582 ; réed. in Corpus des philosophes de langue française, Paris : Fayard, 2005, pp. 663-664, et 666-667).

[1727 C'est le sens des remontrances des Parlements qui, se considérant comme l'émanation de l'antique *curia regis* magnifiée par BOULAINVILLIERS 1658-1722 (*Histoire de l'ancien gouvernement de France*, 1727), affirment leurs prétentions à légiférer conjointement avec le roi et dénoncent avec constance des réformes qui remettent en cause le rôle des corps intermédiaires et s'attaquent aux privilèges.

1732 Jean-Baptiste d'ETEMARE (1682-1771), théologien, figuriste, ***Lettre sur les convulsions***, s.l.n.d. : « L'objet spécial de leur œuvre c'est en un mot de cimenter ce rapport nécessaire qui est entre le mal et le remède, le caractériser, le faire toucher du doigt, le démontrer à ceux à qui il a été donnéde la connaître, être comme le flambeau qui éclaire, le lieu qui unit, les introducteurs qui nous conduisent par la main, les modèles qu'il faudra imiter, les preuves vivantes du secours extraordinaire qu'il faut attendre et en quelque sorte les âges précieux de la délivrance qu'ils nous annoncent. Les convulsionnaires sont tout cela et ils le sont par un unique trait qui réunit tous les autres, c'est d'être victimes comme Jésus-Christ l'a été et de l'être dans le même ordre et sous les mêmes rapports, autant qu'il est possible à des membres animés par le Chef, de représenter le Chef même. », p. 14 ; (cité in Catherine MAIRE, *De la cause de Dieu à la cause de la Nation. Le jansénisme au XVIIIe siècle*, Paris : Gallimard, 1998 , p. 336)

1734 MONTESQUIEU, ***Considérations sur les causes de la grandeur des Romains et de leur décadence***,

°ch.VI « Il fallait attendre que toutes les nations fussent accoutumées à obéir comme libres et comme alliées, avant de leur commander comme sujettes, et qu'elles eussent été se perdre peu à peu dans la République romaine [...]. Ainsi Rome n'était pas proprement une monarchie ou une république, mais la tête du corps formé par tous les peuples du Monde. [...] Rome n'imposant aucunes lois générales, les peuples n'avaient point entre eux de liaisons dangereuses; ils ne faisaient un corps que par une obéissance commune, et, sans être compatriotes, ils étaient tous romains. »

°ch. IX « Ce qu'on appelle *union* dans un corps politique est une chose très équivoque : la vraie est une union d'harmonie, qui fait que toutes les parties, quelque opposées qu'elles nous paraissent, concourent au bien général de la Société, comme des dissonances dans la musique concourent à l'accord total. Il peut y avoir de l'union dans un État où l'on ne croit voir que du trouble, c'est-à-dire une harmonie d'où résulte le bonheur, qui seul est la vraie paix. Il en est comme des parties de cet Univers, éternellement liées par l'action des unes et la réaction des autres.

Mais, dans l'accord du despotisme asiatique, c'est-à-dire de tout gouvernement qui n'est pas modéré, il y a toujours une division réelle : le laboureur, l'homme de guerre, le négociant, le magistrat, le noble, ne sont joints que parce que les uns oppriment les autres sans résistance, et, si l'on y voit de l'union, ce ne sont pas des citoyens qui sont unis, mais des corps morts, ensevelis les uns auprès des autres. »

1737-47 VAUVENARGUES, ???L'édition critique n'étant pas encore disponible, nos citations sont faites d'après l'éd. Gilbert en 2 vol., Paris, Furne et Cie, 1857 (G. I ou G. II, suivi de la p.). On indiquera aussi la référence dans l'éd. partielle de J. Dagen, *Des Lois de l'Esprit*, Desjonquières, 1997 (DLE p.).

+Laurent BOVE, "Vauvenargues ou le séditieux. Connaître par sentiment et force productive du singulier", *Multitudes*, juin 2002 : « C'est d'abord la génération même de la vie, les besoins et les désirs les plus fondamentaux (de nourriture et de jouissance, dans la coopération de la gloire) [13], que l'État parasitaire sacrifie. Et c'est bien, plus particulièrement, le sacrifice « à la fleur de l'âge » de la génération nouvelle, qui d'abord, affecte Vauvenargues et le révolte. Sacrifice des forces fécondes de la jeunesse, des mérites, des talents, des ambitions, qui sont « l'âme du monde » comme elles sont aussi l'âme du corps collectif, sa vie dans sa puissance affirmative d'agir et de produire, ici réprimée et perdue. Car la mort occupe le centre visible et monolithique de la société (les hommes « sans passions ») tandis que la vie multiple, intense et cachée, foisonne, réfugiée dans les ramifications du monde, *en-attente* d'un événement qui la ferait exister-ensemble. Par un véritable déplacement ontologique et historique, la misère est devenue le lieu intense de l'être vivant multiple, écrasé, dispersé, éclaté, mais aussi puissamment traversé par le désir de changer de fortune et le puissant désir d'innover. Et Vauvenargues de nous conduire (du sein même de l'ontologie de la misère, de sa vie dense et multiple), d'une inquiétude-mésaise des esprits opprimés à l'inquiétude ontologique du présent vivant, qui est le temps lui-même comme « force inquiète ».

Dans un portrait de Louis XI, qu'il trace à travers Commines [Dialogue entre Philippe II et Comines, G. II p. 27-29], Vauvenargues expose la dynamique du corps politique. Louis XI, c'est « l'âme de l'État » et son *conatus* même : un effort stratégique de constitution, dans et par les procédures de la « familiarité » et de la « conciliation ». Sans la familiarité avec le multiple (et/ou la puissance des singularités), l'action politique est vide, impuissante et aveugle. Sans une aptitude à concilier - dans le com-patir et le com-prendre - qui relie en puissance et non en impuissance, il n'y a pas non plus de vie commune. Mais l'âme du corps politique (comme *praxis communis*) n'est puissance de conciliation que dans et par son aptitude à « se multiplier pour suffire à tout » (*Id.ibid.*p.29), suivant la dynamique du « devenir plusieurs » du Prince de Machiavel

1736 FRÉDÉRIC II le Grand (1712-1786), *Considérations sur l'état présent du corps politique de l'Europe*

1738 VOLTAIRE, Lettre à Frédéric, prince royal de Prusse, Cirey, 5 Août (en réponse à l'ouvrage

de Frédéric) : « J'oserais comparer la France à un homme fort riche, entouré de gens qui se ruinent petit à petit ; il achète leurs biens à vil prix. Voilà à peu près comme ce grand corps, réuni sons un chef despotique, a englouti le Roussillon, l'Alsace, la Franche-Comté, la moitié de la Flandre, la Lorraine, etc. Votre Altesse royale se souvient du serpent à plusieurs têtes et du serpent à plusieurs queues: celui-ci passa où l'autre ne put passer. »

1739 **BAUMGARTEN**, ***Metaphysica***, § 742, "Psychologia rationalis" : « *Ergo quicquid intelligere potest, aut est substantia, monas, spiritus, aut totum, cuius spiritus pars est. Totum spirituum est (persona moralis) CORPUS MYSTICUM.* » (reprint de la 7e éd., Halle, 1779, p. 295)

=der ausgehend vom Leibnizens 'Prinzip vom zureichenden Grunde' die Existenz einer "materia cogitans" für unmöglich erklärt. Daraus folgt die Existenz einer intellektuellen Substanz ("spiritus") sowie eines "geistigen Leibes" ("corpus mysticum") oder einer Gemeinschaft der Geister.

1740 **FRÉDÉRIC II de Prusse**, *Anti-Machiavel ou Essai de critique du* Prince *de Machiavel*, ch. XX : « La troisième question de Machiavel regarde proprement la sûreté d'un prince dans un royaume héréditaire : s'il vaut mieux qu'il entretienne l'union ou l'animosité parmi ses sujets. [...] à présent, je ne pense pas qu'aucun politique l'adoptât sans la mitiger. Je n'aurais qu'à citer le bel apologue de Menenius Agrippa, par lequel il réunit le peuple romain. » (in édition du *Prince, suivi de l'AntiMachiavel,* Paris : Garnier, 1962, p. 194)

°**VOLTAIRE**, corrigeant Frédéric II, *AntiMachiavel* : « Les souverains qui regardent leurs sujets comme des esclaves les hasardent sans pitié, et les voient périr sans regret ; mais les princes qui considèrent les hommes comme leurs égaux, et qui **envisagent le peuple comme le corps dont ils sont l'âme**, sont économes du sang de leurs sujets. »

1744 **rabbins de Metz** priant pour le roi Louis XV et utilisant la métaphore du corps (voir Pierre BIRNBAUM, *Prier pour l'État : les juifs, l'alliance royale et la démocratie*, Paris : Calmann-Lévy, 2005)

1748 **Mgr Louis Albert JOLY de CHOIN** (1702-1759), évêque de Toulon, ***Instructions sur le rituel*** très réputées « nous trouvons, au jour de la Pentecôte, une espèce de communion à la victime : car c'est en ce jour que les fidèles ont été, pour ainsi dire, incorporés à Jésus-Christ, étant devenus participants de son Esprit et les membres de son corps, comme le dit saint Paul », 3e éd., Paris et Besançon, 1829, *Du Sacrifice de la Messe*, t. I, p. 295 ; (cité in LEPIN, *L'idée du Sacrifice de la messe…*, p. 556)

1749 **MONTESQUIEU**, ***De l'Esprit des lois***, II, 1 : *Le gouvernement républicain est celui où le peuple en corps ou une partie du peuple a la puissance souveraine*.

°III, 7 : « L'honneur fait mouvoir toutes les parties du corps politique ; il les lie par son action même ; et il se trouve que chacun va au bien commun, croyant aller à ses intérêts particuliers. »

°VI, 5 (fin) : « Les lois sont les yeux du prince ; il voit par elles ce qu'il ne pourrait pas voir sans elles. »

1750 **TURGOT**, ***Tableau philosophique des Progrès successifs de l'esprit humain*** :

« Les signes arbitraires du langage et de l'écriture [...] ont formé de toutes les connaissances particulières un trésor commun qu'une génération transmet à l'autre, ainsi qu'un héritage toujours augmenté des découvertes de chaque siècle ; et le genre humain, considéré depuis son origine, paraît aux yeux d'un philosophe un tout immense qui, lui-même, a, comme chaque individu, son enfance et ses progrès. » [2e §], (in *Formation et distribution des richesses* [*et autres écrits*], textes choisis et présentés par J.-T. Ravix et P.-M. Romani, Paris : Flammarion, coll. GF, 1997, p. 70)

1751 BURLAMAQUI, ***Principes du droit politique***, t. I : « L'on peut définir l'État, une société par laquelle une multitude d'hommes s'unissent ensemble sous la dépendance d'un souverain, pour trouver sous sa protection et par ses soins, le bonheur auquel ils aspirent naturellement. [...] On considère donc l'État comme un corps, comme une personne morale, dont le souverain est le chef ou la tête et les particuliers les membres. », Amsterdam, p. 34

1751 DIDEROT (1713-1784), ***Encyclopédie***, art. Paix

« La guerre est un fruit de la dépravation des hommes ; c'est une maladie convulsive et violente du corps politique ; il n'est en santé, c'est-à-dire dans son état naturel, que lorsqu'il jouit de la paix. »

1753 Parlement de Paris, ***Grandes Remontrances*** du 9 Avril 1753, insiste sur le caractère inséparable de trois devoirs, l'autorité du Prince, l'obéissance des peuples, et leur liberté légitime ; alors dans ce cas : « C'est par cette obéissance que les sujets deviennent membres vivants de l'État, que chacun d'eux, recevant du chef et communiquant aux autres membres des mouvements dirigés par sa sagesse au bien général, devient lui-même le principe de la conservation du chef, des autres membres et du corps entier. Rompre cette heureuse dépendance, c'est cesser d'être membre de l'État, ou plutôt s'en déclarer l'ennemi. », (cité in Roger BICKART, *Les Parlements et la notion de souveraineté nationale au XVIIIe siècle*, Paris : Alcan, 1932, p. 25)

1754 Jean-Charles de LAVIE (1694-1775), ***Des corps politiques et de leurs gouvernements,*** Lyon, 2 t. magistrat bordelais, monarchiste

« Le peuple souverain dans la démocratie est un monstre à pluiseurs têtes », t. I, p.300 (cité dans SLIMANI, p. 49)

1754 Louis-Adrien LE PAIGE (1712-1802), avocat au Parlement de Paris, figuriste, ***Mémoires au sujet d'un nouvel écrit contre le Parlement intitulé : Observations sur le refus que fait le Châtelet de recevoir la Chambre royale,*** s.l.n.d. : [à propos du pouvoir des rois rapporté au peuple] « Ce n'est vraiment qu'un pur jeu de mots, quand on reconnaît en même temps que le roi seul en a l'usage et l'exercice incommutables ; c'est-à-dire que la propriété de la faculté de voir appartient au corps, pour ne l'exercer que par l'œil ou dire que la propriété de cette faculté appartient à l'œil pour l'exercer au plus grand bien du corps », p. 162 ; (cité in Catherine MAIRE, *De la cause de Dieu à la cause de la Nation. Le jansénisme au XVIIIe siècle*, Paris : Gallimard, 1998 , p. 498)

1754 **Abbé BARRAL,** *Institution d'un Prince*, « Un Prince, à proprement parler, est dans l'État ce que le cœur est à l'égard de toutes les parties du corps. Si le cœur est malade, tout le corps s'en ressent incontinent [...]. Il faut donc, pour établir une santé parfaite, que le cœur et toutes les parties soient d'accord ensemble et qu'ils fassent si bien leurs fonctions, qu'ils s'entr'aident mutuellement. Il est de même d'in Prince et de son État ; il faut qu'il y ait une harmonie parfaite entre lui et ses sujets et il est le modèle de toutes leurs actions ; comme le cœur l'est de toutes les parties du corps ; il faut aussi qu'il recoive du secours d'eux pour faire fleurir son autorité. » (cité par Bernard PLONGERON, *Théologie et politique au siècle des Lumières*, Genève : Droz, 1973, p. 106)

1755 **Jean-Jacques ROUSSEAU**, Article "Economie politique" dans l'*Encyclopédie*

« Le Corps politique, pris individuellement, peut être considéré comme un corps organisé, vivant, et semblable à celui de l'homme. Le pouvoir souverain représente la tête ; les lois et les coutumes sont le cerveau, principe des nerfs et siège de l'entendement, de la volonté et des sens, dont les juges et magistrats sont les organes ; le commerce, l'industrie et l'agriculture sont la bouche et l'estomac, qui préparent la subsistance commune ; les finances publiques sont le sang, qu'une sage *économie*, en faisant les fonctions du coeur, renvoie distribuer par tout le corps la nourriture et la vie ; les citoyens sont le corps et les membres qui font mouvoir, vivre et travailler la machine [...] »

≈1755? **ROUSSEAU**, ***Écrits sur l'abbé de Saint-Pierre*** : « Mais considérons attentivement la constitution des corps politiques et quoiqu'à la rigueur chacun suffise à sa propre conservation, nous trouverons que leurs mutuelles relations ne laissent pas d'être beaucoup plus intimes que celles des individus. Car l'homme, au fond n'a nul rapport nécessaire avec ses semblables [...]. L'État au contraire étant un corps artificiel n'a nulle mesure déterminée, la grandeur qui lui est propre est indéfinie, il peut toujours l'augmenter, il se sent faible tant qu'il en est de plus forts que lui. », Oeuvres, Gallimard, Pléiade, t. III, pp. 604-605

1756 **Remontrances du Parlement de Paris** du 4 août 1756 relatives à l'établissement du second vingtième : « La gradation, Sire, des différents ordres de la magistrature forme une chaîne indissoluble qui embrasse tout l'Etat et dont les deux extrémités se réunissent dans votre main ; la texture et l'union de cette chaîne sont maintenues par votre parlement qui en est lui-même la portion la plus noble et la plus essentielle ; les compagnies de magistrats supérieurs connues sous le nom de parlement composent l'ancienne cour du roi qui était ordinairement attachée à la suite du souverain et qui devient sédentaire dans la capitale. Le Parlement de Paris est la première et la métropolitaine cour du royaume, suivant les expressions de François Ier. Tous les autres en sont des détachements ou, pour mieux dire, des extensions. Ainsi la cour métropolitaine et toutes ses colonies sont les diverses classes d'un seul et unique parlement, **les divers membres d'un seul et unique corps, animés du même esprit**, nourris des mêmes principes, occupés du même objet. »

1758 « François **QUESNAY** publia en 1758 son *Tableau économique*, dans lequel il jeta les fondements de la science que nous appelons aujourd'hui l'Économie politique. Cet auteur peut être considéré comme ayant le premier traité scientifiquement la théorie de la richesse. Le premier il étudia, pour ainsi dire, la physiologie du corps social considéré comme un corps vivant et obligé

d'obéir aux lois qui dérivent de la nature des choses. », WALRAS, professeur de rhétorique à Evreux, rapport du 2 juin 1831 fait à la Sté d'Agriculture de l'Eure

1758 **VATTEL, *Le Droit des Gens***, t. I, p. 3 « Une société civile, un État, est un sujet bien différent d'un individu humain » ;

t. I, p. 42 : « La société politique est une personne morale en tant qu'elle a un entendement et une volonté, dont elle fait un usage pour la conduite de ses affaires, et qu'elle est capable d'obligations et de droits. Lors donc qu'elle confère la souveraineté à quelqu'un, elle met en lui son entendement et sa volonté, elle lui transporte ses obligations et ses droits, autant qu'ils se rapportent à l'administration de l'État. Le souverain, devenant ainsi le sujet où résident les obligations et les droits relatifs au gouvernement, c'est en lui que se trouve la personne morale, qui, sans cesser absolument d'exister dans la nation, n'agit désormais qu'en lui et par lui. Telle est l'origine du caractère représentatif que l'on attribue au souverain. Ce n'est point avilir la dignité du plus grand monarque, que de lui attribuer ce caractère représentatif ; au contraire, rien ne la relève avec plus d'éclat : par là le monarque réunit en sa personne toute la majesté qui appartient au corps entier de la nation. »

1759 Le 8 avril 1759, la réponse de **LOUIS XV** aux remontrances du Parlement de Paris, solidaire des magistrats de Besançon exilés pour résistance à leur premier président et intendant de Franche-Comté, Bourgeois de Boynes, fut une des plus nettes condamnations des prétentions des cours souveraines *:*

« Tous les sujets du roi sont sous la protection immédiate des lois. Ce qu'il y a de propre aux magistrats est qu'ils sont obligés de les mieux connaître et de s'y conformer plus soigneusement que les autres, à qui ils doivent cet exemple. [...] Ils ne doivent point être troublés ni inquiétés dans l'exercice des fonctions de leurs charges, lorsqu'ils ne s'y écartent de leurs devoirs. Si ceux qui y contreviennent sont d'un corps qui ait la prérogative d'en connaître, **c'est au corps à réprimer ses membres**, à moins qu'il ne participât lui-même à leur faute, ce qu'il faut souhaiter ne voir jamais ; mais personne ne pensera que l'impunité puisse en aucun cas être assurée à des sujets qui s'écarteraient essentiellement de leurs devoirs.

Le roi ne dissimulera pas l'attention que quelques termes échappés dans les remontrances se sont attirés de sa part, comme pouvant être pris dans un sens que son parlement désavouerait sans doute lui-même. On y parle du droit de la Nation comme s'il était distingué des lois dont le roi est la source et le principe, et que ce fût par ce droit que les lois protégeassent les citoyens contre ce qu'on veut appeler les voies irrégulières du pouvoir absolu. Tous les sujets du roi en général et en particulier reposent entre ses mains à l'abri de son autorité royale ; il sait que l'esprit de justice et de raison doit être inséparable, et, lorsque, dans cet esprit, il use au besoin du pouvoir absolu qui lui appartient, ce n'est rien moins qu'une voie qu'on puisse dire irrégulière.

Le Parlement de Besançon y est qualifié de parlement séant à Besançon. **Voudrait-on donner à entendre que les parlements différents ne sont qu'un seul et même corps dont les parties sont distribuées dans les différentes provinces du royaume et demeurent unies entre elles** ? Ce serait, abusant peut-être de quelque emphase d'expressions employées dans un sens différent par le chancelier de l'Hôpital, donner lieu de renouveler des prétentions solennellement proscrites et qui n'ont, depuis, été hasardées que dans des temps de troubles et de révolte, dont le roi est bien assuré que son parlement déteste l'époque et le souvenir. [...] »

1762 Jean-Jacques ROUSSEAU, ***Du Contrat social***

L. I, ch. VI : « Trouver une forme d'association qui défende et protège de toute la force commune la personne et les biens de chaque associé, et par laquelle chacun s'unissant à tous n'obéisse pourtant qu'à lui-même et reste aussi libre qu'auparavant : Tel est le problème fondamental dont le contrat social donne la solution. [...] A l'instant, au lieu de la personne particulière de chaque contractant, cet acte d'association produit **un corps moral et collectif composé d'autant de membres** que l'assemblée a de voix, lequel reçoit de ce même acte son unité, son moi commun, sa vie et sa volonté. Cette personne publique qui se forme ainsi par l'union de toutes les autres prenait autrefois le nom de Cité, et prend maintenant celui de République ou de corps politique. [...] **Sitôt que cette multitude est ainsi réunie en un corps, on ne peut offenser un de ses membres sans attaquer le corps ; encore moins offenser le corps sans que les membres s'en ressentent**. Ainsi le devoir et l'intérêt obligent également les deux parties contractantes à s'entraider mutuellement, et les mêmes hommes doivent chercher à réunir sous ce double rapport tous les avantages qui en dépendent »

1762 *Dictionnaire de l'Académie Française*, 4è édition : « CORPS se dit figurément De la société, de l'union de plusieurs personnes qui vivent sous mêmes Loix, mêmes Coutumes, mêmes règles. *Grand, puissant Corps. L'État, la République, le Royaume est un Corps politique. Cette Province fut unie au Corps de l'État. L'Église est un Corps mystique, dont* JESUS-CHRIST *est le Chef, & dont les Fidèles sont les membres.* »

1763 Jean-Jacques ROUSSEAU, *Projet de constitution pour la Corse* : « Toute la nation corse se réunira par un serment solennel en un seul corps politique dont tant les corps qui doivent la composer que les individus seront désormais les membres » (Pléiade, III, p. 943)

1764 Jean-Jacques ROUSSEAU dans une lettre au jeune prince de Wurtemberg, décrit ainsi la curieuse position qui lui a permis de créer : « La manière de vivre, isolée et sans prétention, que j'ai choisie et qui me rend à *peu* près seul sur la terre, m'a mis à portée d'observer et comparer toutes les conditions, depuis les paysans jusqu'aux grands. [...] *Je me suis, pour ainsi dire, incorporé dans tous les états pour les bien étudier*. », Lettre au prince de Wurtemberg, 15 Avril 1764, n° 2058, *C. G.*, t. XI, p. 14 ; c'est nous qui soulignons.

1765 Gaspard RÉAL DE CURBAN (1682-1752), ***La science du gouvernement***, *ouvrage de morale, de droit et de politique, qui contient les principes du commandement & de l'obéissance* : les princes « sont à tous parce que tout leur est confié, ils ne sont plus à eux mêmes, parce qu'il n'est pas possible de les séparer du corps dont ils sont l'âme», t. IV concernant le droit public, Paris, 1765, pp. 104-105 (cité par Descimon, article de 1992)

1766 LOUIS XV, **discours du 3 Mars 1766, dit de la Flagellation**, inspiré par le vice-chancelier Maupeou : « Comme s'il était permis d'oublier que c'est en ma personne seule que réside la puissance souveraine [...]. Que l'ordre public, tout entier, émane de moi. Que j'en suis le gardien suprême. **Que mon peuple n'est qu'un avec moi et que les droits et les intérêts de *la nation*, dont on ose faire un corps séparé du monarque**, sont nécessairement unis avec les miens et ne reposent qu'en mes mains »

Discours de la Flagellation, 3 mars 1766

Le jour de la fête de la Flagellation 1766, Louis XV se rendit à la grand'chambre du Parlement de Paris pour répondre aux remontrances de celui-ci. Ayant pris place sur un fauteuil et non sur un lit de justice, il déclara : « Messieurs, je suis venu pour répondre moi-même à toutes vos remontrances ». Le plus jeune des conseillers présents lut le discours royal.

« Ce qui s'est passé dans mes parlements de Pau et de Rennes ne regarde pas mes autres parlements ; j'en ai usé à l'égard de ces deux cours comme il importait à mon autorité, et je n'en dois compte à personne. Je n'aurais pas d'autre réponse à faire à tant de remontrances qui m'ont été faites à ce sujet, si leur réunion, l'indécence du style, la témérité des principes les plus erronés et l'affectation d'expressions nouvelles pour les caractériser, ne manifestaient les conséquences pernicieuses de ce système d'unité que j'ai déjà proscrit et qu'on voudrait établir en principe, en même temps qu'on ose le mettre en pratique. **Je ne souffrirai pas qu'il se forme dans mon royaume une association qui ferait dégénérer en une confédération de résistance le lien naturel des mêmes devoirs et des obligations communes, ni qu'il s'introduise dans la monarchie un corps imaginaire qui ne pourrait qu'en troubler l'harmonie ; la magistrature ne forme point un corps,** ni un ordre séparé des trois ordres du royaume ; les magistrats sont mes officiers chargés de m'acquitter du devoir vraiment royal de rendre la justice à mes sujets, fonction qui les attache à ma personne et qui les rendra toujours recommandables à mes yeux. Je connais l'importance de leurs services : c'est donc une illusion, qui ne tend qu'à ébranler la confiance par de fausses alarmes, que d'imaginer un projet formé d'anéantir la magistrature et de lui supposer des ennemis auprès du trône ; ses seuls, ses vrais ennemis sont ceux qui, dans son propre sein, lui font tenir un langage opposé à ses principes ; **qui lui font dire que tous les Parlements ne font qu'un seul et même corps**, distribué en plusieurs classes ; que ce corps, nécessairement indivisible, est de l'essence de la Monarchie et qu'il lui sert de base ; qu'il est le siège, le tribunal, l'organe de la Nation ; qu'il est le protecteur et le dépositaire essentiel de sa liberté, de ses intérêts, de ses droits ; qu'il lui répond de ce dépôt, et serait criminel envers elle s'il l'abandonnait ; qu'il est comptable de toutes les parties du bien public, non seulement au Roi, mais aussi à la Nation ; qu'il est juge entre le Roi et son peuple ; que, gardien respectif, il maintient l'équilibre du gouvernement, en réprimant également l'excès de la liberté et l'abus du pouvoir ; que les Parlements coopèrent avec la puissance souveraine dans l'établissement des lois ; qu'ils peuvent quelquefois par leur seul effort s'affranchir d'une loi enregistrée et la regarder à juste titre comme non existante ; qu'ils doivent opposer une barrière insurmontable aux décisions qu'ils attribuent à l'autorité arbitraire et qu'ils appellent des actes illégaux, ainsi qu'aux ordres qu'ils prétendent surpris, et que, s'il en résulte un combat d'autorité, il est de leur devoir d'abandonner leurs fonctions et de se démettre de leurs offices, sans que leurs démissions puissent être reçues.

Entreprendre d'ériger en principes des nouveautés si pernicieuses, c'est faire injure à la magistrature, démentir son institution, trahir ses intérêts et méconnaître les véritables lois fondamentales de l'Etat. **Comme s'il était permis d'oublier que c'est en ma personne seule que réside la puissance souveraine**, dont le caractère propre est l'esprit de conseil, de justice et de raison ; que c'est de moi seul que mes Cours tiennent leur existence et leur autorité ; que la plénitude de cette autorité, qu'elles n'exercent qu'en mon nom, demeure toujours en moi, et que l'usage n'en peut jamais être tourné contre moi ; que c'est à moi seul qu'appartient le pouvoir législatif, sans dépendance et sans partage ; que c'est par ma seule autorité que les officiers de mes Cours procèdent non à la formation mais à l'enregistrement, à la publication, à l'exécution de la loi, et qu'il leur est permis de me remontrer ce qui est du devoir de bons et utiles conseillers ; que **l'ordre public tout entier émane de moi** et que les droits et les intérêts de **la nation, dont ose faire un corps séparé du monarque**, sont nécessairement unis avec les miens et ne reposent qu'en mes mains. Je suis persuadé que les officiers de mes Cours ne perdront jamais de vue ces maximes sacrées et immuables, qui sont gravées dans le cœur de tous les fidèles sujets [...].

Les remontrances seront toujours reçues favorablement quand elles ne respireront que cette modération qui

fait le caractère du magistrat et de la vérité, quand le secret en conservera la décence et l'utilité, et quand cette voie si sagement établie ne se trouvera pas travestie en libelles où la soumission à ma volonté est présentée comme un crime et l'accomplissement des devoirs que j'ai prescrits comme un sujet d'opprobre, où l'on suppose que toute la nation gémit de voir ses droits, sa liberté, sa sûreté, prêts à périr sous la forme d'un pouvoir terrible, et où l'on annonce que les liens de l'obéissance sont prêts à se relâcher ; mais si, après que j'ai examiné ces remontrances et qu'en connaissance de cause j'ai persisté dans mes volontés, mes Cours persévéraient dans le refus de s'y soumettre, au lieu d'enregistrer du très exprès commandement du Roi, formule usitée pour exprimer le devoir de l'obéissance, la confusion et l'anarchie prendraient la place de l'ordre légitime, et le spectacle scandaleux d'une contradiction rivale de ma puissance souveraine me réduirait à la triste nécessité d'employer tout le pouvoir que j'ai reçu de Dieu pour préserver mes peuples des suites funestes de ces entreprises [...]. Si elles entreprenaient d'anéantir par leur seul effort des lois enregistrées solennellement, si enfin, lorsque mon autorité a été forcée de se déployer dans toute son étendue, elles osaient encore lutter en quelque sorte contre elle par des arrêts de défense, par des oppositions suspensives ou par des voies irrégulières de cessations de service ou de démissions, la confusion et l'anarchie prendraient la place de l'ordre légitime et le spectacle scandaleux d'une contradiction rivale de ma puissance souveraine me réduirait à la triste nécessité d'employer tout le pouvoir que j'ai reçu de Dieu pour préserver mes peuples des suites funestes de ces entreprises. Que les officiers de mes Cours pèsent donc avec attention ce que ma bonté veut bien encore leur rappeler… Je ne permettrai pas qu'il soit donné la moindre atteinte aux principes consignés dans cette réponse. »

1766 KANT, ***Träume eines Geistersehers = Rêveries d'un visionnaire***, Seconde partie, second Chapitre : « Voilà donc, pour qui croit que cela en vaut la peine, de quoi se faire une idée de toute l'extravagance et la bizarrerie dans l'imagination, qui rassemble ses [à Swedenborg] rêveries. De même en effet que diverses facultés et aptitudes composent l'unité qu'est l'âme ou homme intérieur, de même aussi divers esprits (dont les caractères principaux sont entre eux tout à fait comme les aptitudes variées d'un esprit sont entre elles) composent une société qui a l'apparence d'un homme agrandi, fantôme dans lequel chaque esprit se voit à telle place et dans tel organe apparent qui convient à sa fonction particulière dans un corps spirituel semblable. Mais la somme de toutes ces sociétés d'esprits, et l'univers de ces êtres invisibles se donnent à leur tour, en guise d'achèvement, sous la forme du *plus grand homme*. Image énorme, gigantesque, dans laquelle s'épanouit peut-être une vieille illustration à l'usage des enfants, comme celle qui dans les écoles pour venir en aide à la mémoire figure pour les écoliers l'ensemble d'une partie du monde sous les traits d'une femme assise, etc... Il se fait dans cet homme immense une communion totale et intime d'un esprit avec tous et de tous avec chacun, et quels que puissent être en ce monde la position, ou le changement de position, des êtres vivants à l'égard des autres, ils ont dans le plus grand homme une tout autre place, dont ils ne peuvent jamais changer, et qui n'a que l'apparence d'un lieu dans un espace immense, étant en fait un mode défini de leurs rapports et e leurs influences. », (trad. F. Courtès, 2e éd. Paris : Vrin, 1977, pp. 108-109)

°TURGOT (†1781), ***Réflexions sur la formation et la distribution des richesses*** :

§ LXVIII "Véritable notion de la circulation de l'argent" : « C'est cette avance et cette rentrée continuelle des capitaux qui constituent ce *qu'on doit appeler la circulation de l'argent*, cette circulation utile et féconde qui anime tous les travaux de la société, qui entretient le mouvement et la vie dans le corps politique, et qu'on a grande raison de comparer à la circulation du sang dans le corps animal. », (souligné dans le texte), "Réflexions etc.", *Œuvres* éd. Daire, I, p. 45 (cité par Marx dans le Capital) ; Paris : Flammarion, coll. GF, 1997, p. 201

1767 **LE MERCIER DE LA RIVIERE,** ***L'Ordre naturel et essentiel des sociétés politiques*** : « interrogez chaque classe en particulier ; vous les trouverez toutes désunies et divisées par des intérêts opposés ; alors vous verrez que chaque classe est un corps séparé, qui se subdivise à l'infini, et que cette nation, qui vous paraissait n'être qu'un corps, en forme une multitude qui voudraient tous s'accroître aux dépens les uns des autres. Cette grande opposition qui règne entre les intérêts particuliers des différentes classes d'hommes qui composent une nation, ne permet pas qu'on puisse à cet égard la considérer comme un corps : pour qu'elle ne formât réellement qu'un corps, il faudrait qu'il y eût chez elle unité de volonté ; et pour qu'il y eût unité de volonté, il faudrait qu'il y eût unité d'intérêt. » pp. 122-123

1769 **VOLTAIRE**, ***Homélie sur la communion prononcée à Londres dans une assemblée particulière, le jour de Pâques*** : « Que le pape Innocent III, dans son quatrième livre des *Mystères,* épuise son grand génie pour deviner ce que deviendrait le corps mystique ou réel de Jésus, s'il prenait un flux de ventre à un communiant, et de quelle matière seraient ses excréments : ces matières sont trop relevées pour moi. »

1771 **Louis-Sébastien MERCIER,** ***L'An deux mille quatre cent quarante : rêve s'il en fût jamais***, ch. 36 "Forme du gouvernement" : « Comme dans le corps humain, outre la circulation générale, chaque partie a sa circulation particulière, ainsi chaque province, en obéissant aux lois générales, modifie ses lois particulières d'après son sol, sa position, son commerce, ses intérêts respectifs. », « Le citoyen n'est point séparé de l'état ; il fait corps avec lui : aussi faut-il voir avec quel zèle il se porte à tout ce qui peut intéresser sa splendeur. »

1772 **C. MEY, G.-N. MAULTROT et alii**, [jansénistes], ***Maximes du droit politique français*** : « Il est donc vrai que le monarque n'a reçu la puissance souveraine que pour le bien commun de la société confiée à ses soins. Il est au royaume ce que la tête est au corps humain. [...] Il n'y a que des ministres corrompus qui puissent écraser le peuple pour enrichir le prince. C'est couper tous les membres pour engraisser la tête. », t. I, p. 26, p. 88 [Slimani, p. 287]

1774 **†QUESNAY** la "constitution" économique à substituer à la "constitution" politique

« Quesnay est un médecin. C'est parce qu'il est médecin qu'il juge que la prospérité du. **corps politique** ne peut se maintenir que « sous le régime exact de la **...** »

1774 **HERDER,** ***Auch eine Philosophie der Geschichte***, 2è section, « Le corps entier est-il destiné à voir ? et si la main et le pied veulent être œil et cerveau, est-ce que le corps tout entier n'est pas condamné à souffrir ? Le raisonnement répandu trop imprudemment, trop inutilement, — ne pourrait-il affaiblir et n'a-t-il pas effectivement affaibli penchant, instinct, activité ? », (texte et trad. *Une autre Philosophie de l'histoire pour contribuer à l'éducation de l'humanité,* trad. Max Rouché, Paris : Aubier-Montaigne, 1964, p. 249)

1776 **D'HOLBACH**, ***La morale universelle ou les devoirs de l'homme fondés sur sa nature***, t. I, p. 70 : « le genre humain dans son ensemble n'est qu'une vaste société composée de tous les êtres de l'espèce humaine. Les différentes nations ne doivent être envisagées que comme des individus de cette société générale. »

17** **Antoine RIVAROL** (1753-1801), « Les corps politiques recommencent sans cesse ; ils ne vivent que de remèdes », in *Esprit de Rivarol*, 1808 (*Maximes, pensées et paradoxes*, Le Livre Club du Libraire, 1962, p. 24)

17** **HAMANN** (1730-1788)

+Josef NADLER, *Johann Georg Hamann. Der Zeuge des* ***Corpus mysticum***, Salzburg : Otto Müller, 1949, 520p +Robert MÜHLHER, "Der Philosoph des Corpus mysticum - Johann Georg Hamann, 1730-1788. Der Zeuge des Corpus mysticum. Von Josef Nadler", In : *Furche*, 11/3/1950

seiner Philosophie des **Corpus mysticum** herausgestaltet

1775 Abbé LHOMOND, ***De Viris illustribus***

texte simplifié de Tite-Live :

« Olim humani artus, cum ventrem otiosum cernerent, ab eo discordarunt conspiraruntque ne manus ad os cibum ferrent, nec os acciperet datum, nec dentes conficerent. At, dum ventrem domare volunt, ipsi quoque defecerunt, totumque corpus ad extremam tabem venit ; inde apparuit ventris haud segne ministerium esse, eumque acceptos cibos per omnia membra distribuere ; et cum eo in gratiam redierunt. Sic senatus et populus, quasi unum corpus, discordia pereunt, concordia valent. » (texte et trad. dans Abbé Lhomond, *De Viris. Les grands hommes de Rome*, latin/francais, présenté et traduit par Jacques Gaillard, Actes Sud, 1995, p. 78)

1776 Adam SMITH, ***Recherches sur la nature et les causes de la Richesse des nations***, L. IV, ch. 9 (contre Quesnay :)

« Quelques médecins spéculatifs se sont imaginé, à ce qu'il semble, que la santé du corps humain ne pouvait se maintenir que par un certain régime précis de diète et d'exercice dont on ne pouvait s'écarter le moins du monde, sans occasionner nécessairement un degré quelconque de maladie ou de dérangement proportionné au degré de cette erreur de régime. Cependant, l'expérience semble bien démontrer que le corps humain conserve, au moins dans toutes les apparences, le plus parfait état de santé sous une immense multitude de régimes divers, même avec des régimes que l'on croit généralement fort loin d'être parfaitement salutaires. Il paraîtrait donc que l'état de santé du corps humain contient en soi-même quelque principe inconnu de conservation, tendant à prévenir ou à corriger, à beaucoup d'égards, les mauvais effets d'un régime même très vicieux. M. Quesnay, qui était lui-même médecin, et médecin très spéculatif, paraît s'être formé la même idée du corps politique, et s'être figuré qu'il ne pourrait fleurir et prospérer que sous un certain régime précis, le régime exact de la parfaite liberté et de la parfaite justice. Il n'a pas considéré, à ce qu'il semble, que dans le corps politique l'effort naturel que fait sans cesse chaque individu pour améliorer son sort, est un principe de conservation capable de prévenir et de corriger, à beaucoup d'égards, les mauvais effets d'une économie partiale et même jusqu'à un certain point oppressive. Une telle économie, bien qu'elle retarde, sans contredit, plus ou moins le progrès naturel d'une nation vers la richesse et la prospérité, n'est pourtant pas toujours capable d'en arrêter totalement le cours, et encore moins de lui faire prendre une marche rétrograde. Si une nation ne pouvait prospérer sans la jouissance d'une parfaite liberté et d'une parfaite justice, il n'y a pas au monde une seule nation qui eût jamais pu prospérer. Heureusement que, dans le corps politique, la sagesse de la nature a placé une abondance

de préservatifs propres à remédier à la plupart des mauvais effets de la folie et de l'injustice humaine, tout comme elle en a mis dans le corps physique pour remédier à ceux de l'intempérance et de l'oisiveté. » (Paris : éd. GF, t.II, pp.293-294)

1776 Parlement de Paris, Remontrances du 12 mars 1776 : « [tous les sujets] sont divisés en autant de corps différents qu'il y a d'états différents dans le royaume : le clergé, la noblesse, les cours souveraines, les tribunaux inférieurs, les officiers attachés à ces tribunaux, les Universités, les Académies, les compagnies de finances, les compagies de commerce, tout présente, et dans toutes les parties de l'État, des corps existants qu'on peut regarder comme les anneaux d'une grande chaîne dont le premier est entre les mains de V.M., comme chef et souverain administrateur de tout ce qui constitue le corps de la nation », (cité dans Jules FLAMMERMONT, *Les remontrances du Parlement de Paris au XVIIIe siècle*, Paris : Imprimerie nationale, 3 vol., 1888-1898, t. III, pp. 345-346)

1781 KANT, *Critique de la Raison pure*, Canon de la RP, 2e section, emploie le mot de *corpus mysticum* à propos de l'Idée de "monde moral" : « L'idée d'un monde moral a de la réalité objective. Ce n'est pas qu'elle se rapporte à un objet d'intuition intelligible (nous ne pouvons comprendre des objets de ce genre) ; elle se rapporte au monde sensible, mais comme à un objet de la raison pure dans son usage pratique, et au *corpus mysticum* des êtres raisonnables qui l'habitent, en tant que le libre arbitre de chacun d'eux, réglé par des lois morales, a en soi une unité systématique qui lui permet de s'accorder parfaitement avec lui-même et avec la liberté de tous les autres. », (trad. Barni, *II, p. 257)

1783 BARNAVE (1761-1793) il devint célèbre en prononçant, à vingt-deux ans, le discours de clôture de la session du Parlement de Grenoble sur un thème à la mode mais dangereux : ***De la nécessité de la division des pouvoirs dans le corps politique***.

†1787 Alphonse de LIGUORI, *Du pape et du concile* *ou doctrine complète de s. Alphonse de Liguori sur ce double sujet,* Traités traduits, classés et annotés par le P. Jules Jacques, de la Congrégation du Très-Saint Rédempteur, 1869, pages 344-346, IIe Traité *Défense du Pouvoir suprême du Souverain Pontife contre Justin Fébronius*, ch. VII "Suite de la démonstration du pouvoir suprême du souverain pontife. -Il est faux que les évêques aient dans l'Église un pouvoir égal à celui du pape" :

> « V Mais, dira-t-on, l'Eglise est le corps mystique de Jésus-Christ ; par conséquent, de même que le corps ne peut subsister sans tête, de même la tête ne peut subsister sans corps. — Nous répondons : il est hors de doute que le corps ne peut subsister sans tête, non plus que la tête sans corps ; mais cela ne fait rien à la chose dans le cas présent ; car ici il ne s'agit pas de la constitution ou de l'intégrité du corps de l'Église, mais seulement de son gouvernement : sans doute, la constitution ou l'intégrité du corps implique nécessairement qu'il ne soit pas sans tête, ni la tête sans corps ; mais le gouvernement du corps de l'Église implique que celui-ci soit gouverné par le Pape, qui en est la tête, de la même manière que le corps humain est gouverné par l'esprit de l'homme. C'est donc l'office propre de la tête, c'est-à-dire du Souverain Pontife, de gouverner et d'enseigner, comme c'est l'office du corps, c'est-à-dire de l'Eglise, d'écouter et d'obéir. C'est pourquoi le Concile de Florence [1439] a déclaré que le Souverain Pontife est la tête et le docteur de toute l'Église : *Pontificem esse... totius Ecclesiæ caput et... doctorem*. (Sess. ult. Def. — Labb. t. 13. col. 1167). »

1787 **Wilhelm HEINSE** (1746-1803), *Ardinghello et les Iles bienheureuses,* 3e P. : « La meilleure façon de considérer une société d'hommes qu'on appelle État, est de la comparer à **un animal qui doit tenir de son essence** et de ses ressources intérieures ses forces, la proportion de toutes ses parties, la santé et une alimentation suffisante pour subsister de façon durable et se sentir heureux, et qui doit acquérir à l'extérieur force, expérience et sagesse pour résister à ses ennemis ; car tout ce qui vient de l'extérieur — les enfants le savent bien— est hostile. [...] **Un despote** [...] n'est pas la tête qui domine l'ensemble de l'État, il **est une vermine, un ténia logé dans le corps, un pou**, un moucheron, une guêpe qui à cœur joie se gorge de son sang, ou si l'on préfère la comparaison habituelle, c'est un pâtre qui tond et trait ses brebis, abat les jeunes agneaux et les moutons gras [...] », (trad. A. Jolivet, Paris : Aubier Montaigne, 1944, p. 173)

1788 **SIEYÈS, *Qu'est-ce que le Tiers état ?***

°Ch. I : « Qui donc oserait dire que le Tiers état n'a pas en lui tout ce qu'il faut pour former une nation complète ? Il est l'homme fort et robuste dont un bras est encore enchaîné. Si l'on ôtait l'ordre privilégié, la nation ne serait pas quelque chose de moins, mais quelque chose de plus. Ainsi, qu'est-ce que le Tiers ? Tout, mais un tout entravé et opprimé. Que serait-il sans l'ordre privilégié ? Tout, mais un ordre libre et florisssant. Rie nne peut aller sans lui ; tout irait infiniment mieux sans les autres. » (éd. Droz, Genève, 1970, p. 124)

°note sur l'ordre noble : « [la noblesse] C'est véritablement un peuple à part, mais un faux peuple qui, ne pouvant à défaut d'organes utiles exister par lui-même, s'attache à une nation réelle comme ces tumeurs végétales qui ne peuvent vivre que de la sève des plantes qu'elles fatiguent et déssèchent. » (p. 124)

°Ch. II : « Et qu'est-ce que la Cour, sinon la tête de cette immense aristocratie qui couvre toutes les parties de la France, qui pae ses membres atteint à tout et exerce partout ce qu'il y a d'essentiel dans toutes les parties de la chose publique ? » (p. 132)

°Ch. III, à propos du clergé « Ce corps enfin ne peut pas ne pas faire *corps* ; il est dans la hiérarchie d'un gouvernement. » (p. 148)

°Ch. VI « [...] une classe privilégiaire est un fléau pour la nation qui l'endure ; de sorte que pour arriver à une comparaison exacte, on est forcé de considérer la classe privilégiaire dans une nation, comme on regarderait sur le corps d'un malheureux une maladie affreuse qui lui dévorerait la chair vive. Couvrez-la, vous en avez besoin, de toutes les distnctions *honorifiques* dont vous pourrez vous aviser. » (p. 211, souligné dans le texte)

« Ne demandez point quelle place enfin des classes privilégiées doivent occuper dans l'ordre social : c'est demander quelle place on veut assigner dans le corps d'un malade à l'humeur maligne qui le mine et le tourmente. Il faut la *neutraliser* , il faut rétablir la santé et le jeu des organes , assez bie npour qu'il ne se forme plus de ces combinaisons morbifiques, propres àvivier les principes les plus essentiels de la vitalité. » (p. 218, dernier § du livre, sld)

1789 ***Le plus fort des pamphlets*** « Quelle est la base du gouvernement monarchique ? Elle n'est ni un corps sans tête comme en Pologne ni une tête sans corps comme chez les Turcs, mais la voici : en France, le roi est la tête de l'État ; les militaires en sont les mains ; les magistrats font

partie de la tête : ils sont la bouche, les yeux, les oreilles ; ils sont les organes du cerveau qui est le roi. Le roi est encore le coeur, l'estomac ; et les magistrats sont les viscères. Les Grands sont le tronc qui les enveloppe ; le peuple est les bras, les cuisses, les jambes et les pieds. Voilà le corps de l'État. » (cité par Antoine de BAECQUE, *Le Corps de l'histoire : métaphores et politique 1770-1800*, Paris : Calmann-Lévy, 1993, p. 111).

26 août 1789 l'article 3 de la ***Déclaration des droits de l'homme et du citoyen*** stipulant que « le principe de toute Souveraineté réside essentiellement dans la Nation. Nul corps, nul individu ne peut exercer d'autorité qui n'en émane expressément. »

1789 le mot fameux du comte Stanislas de **CLERMONT-TONNERRE** à l'Assemblée nationale le 23 décembre 1789 : « Il faut refuser tout aux juifs comme nation et accorder tout aux juifs comme individus. Il faut qu'ils ne fassent dans l'Etat ni un corps politique ni un ordre. Il faut qu'ils soient individuellement citoyens »

1790 printemps 1790, ***La France comparée au corps humain*** : « Il pourra paraître singulier à nombre de personnes que je prenne la liberté de comparer la France au corps humain, cependant cela ne paraîtra pas étonnant en examinant la carte de la division qui a été faite par départements. Cette division m'a donné l'idée du squelette et des muscles qui composent notre corps. Les limites départementales retracent notre musculature et les montagnes sont nos os ; les rivières principales nos artères sanguines ; les quatre parties cardinales, Nord, Sud, Est, Ouest, nos membres ; Paris, séjour ordinaire des deux pouvoirs souverains, notre tête, et Versailles, l'estomac [...] », (cité par Antoine de BAECQUE, *Le Corps de l'histoire. Métaphores et politique (1770-1800)*, Paris : Calmann-Lévy, 1993, p. 135)

1790 **SCHILLER** (1759-1805), ***Histoire de la guerre de Trente ans***, L. II, « Mais, dans un corps politique aussi artificiellement organisé que l'est et le fut toujours le corps germanique, la main du despotisme devoit opérer des déchirements sans nombre. », trad. 1820, p. 257

1790 **BURKE** (1721-), ***Réflexions sur la Révolution de France*** : « C'est pour le bien des individus qui les composent et non pas pour leur châtiment que les corps collectifs sont immortels. Les nations elles-mêmes sont des corps de cette nature. », (trad., Paris : Hachette, 1989, coll. Pluriel p. 78)

1791 BURKE, *An Appeal from the New to the Old* : « Une véritable aristocratie naturelle n'est point dans l'État un intérêt séparé et séparable. Quand les grandes multitudes agissent ensemble sous cette discipline de la nature, je reconnais le *peuple* ; mais si vous séparez l'espèce vulgaire des hommes de leurs chefs naturels, je ne reconnais plus le corps vénérable que vous appelez le peuple dans ce troupeau débandé de déserteurs et de vagabonds », (cité par Taine, cité par Zeev STERNHELL, *Les Anti-Lumières*, Fayard, 2006, p. 72)

1791 **Loi Le Chapelier** des 14-17 juin 1791« Il n'y a plus de **corporation** dans l'Etat, il n'y a plus que l'intérêt particulier de chaque individu et l'intérêt général. »

1791 Constitution : affirmation de l'unité organique de la République

1791 **Louis-Adrien LE PAIGE** (1712-1802), ancien avocat au Parlement de Paris, figuriste, ***Exposition des difficultés que présente la nouvelle Constitution du clergé*** *:* « La force essentielle de ce plan consiste à intéresser tous les membres au corps, à rallier tous les rayons au centre, à faire que tout se porte à l'unité. Toute partie qui s'en écarte s'énerve elle-même, elle devient un poids à charge à tout le corps, une substance hétérogène qu'il rejette, un être suspect à sa police, enfin un membre coupable, contre qui réclame la force Nationale, et qu'elle proscrit dans sa justice; », p. 9 ; (cité in Catherine MAIRE, *De la cause de Dieu à la cause de la Nation. Le jansénisme au XVIIIe siècle*, Paris : Gallimard, 1998 , p. 559)

1791 **TORCY**, ***Principes de l'Unité catholique appliqués aux circonstances présentes et en forme de catéchisme***, Saint-Omer, s.d. (cité par Bernard PLONGERON, *Théologie et politique au siècle des Lumières*, Genève : Droz, 1973, pp. 156-157)

1792 **POTOCKI**, ***Voyage dans l'empire de Maroc. Fait fait en l'année 1791***. Varsovie : Dufour, 1792 : « L'on a bientôt dit qu'un gouvernement est despotique, aristocratique ou démocratique. Ces trois mots on été jusqu'au présent fort commodes à la paresse des auteurs, et c'est dommage [...] qu'ils n'apprennent absolument rien au lecteur. [...] Il me serait à moi-même plus commode de dire simplement, comme on l'a fait jusqu'ici, que le gouvernement de Maroc est despotique ; mais en m'exprimant ainsi, je ne croirais pas en avoir donné la moindre idée. J'ai donc cherché diverses routes pour conduire mes lecteurs sur les bords de ce chaos politique où l'on ne verra peut-être jamais surnager l'esprit d'ordre et de constitution [...]. L'Empire de Maroc paraît être [...] un corps politique composé d'éléments incohérents sans affinité entre eux et toujours prêts à se dissoudre », (éd. J. POTOCKI, *Voyages en Turquie et en Egypte, en Hollande, au Maroc*, introduction et notes de D. Beauvois, Paris, Fayard, 1980, pp. 248-249)

1793 **ROBESPIERRE**, ***Discours au club des jacobins***, 21 novembre 1793 : « La Convention n'est point un faiseur de livres, un auteur de systèmes métaphysiques ; c'est un corps politique & populaire, chargé de faire respecter, non seulement les droits, mais le caractère du peuple français. Ce n'est point en vain qu'elle a proclamé la Déclaration des droits de l'homme en présence de l'Etre Suprême. [...] L'athéisme est aristocratique ; l'idée d'un grand être qui veille sur l'innocence opprimée, & qui punit le crime triomphant, est toute populaire. »

1794 **pape Pie VI** (pape de 1775 à 1799), **Constitution "*Auctorem fidei*"** à tous les fidèles, 28 août 1794, Erreurs du synode de Pistoie : « Doctrina, quae proponit Ecclesiam '*considerandam velut unum corpus mysticum coagmentatum ex Christo capite et fidelibus, qui sunt eius membra per unionem ineffabilem, qua mirabiliter evadimus cum ipso unus solus sacerdos, una sola victima, unus solus adorator perfectus Dei Patris in spiritu et veritate*' ; intellecta hoc sensu, ut ad corpus Ecclesiae non pertineant nisi fideles, qui sunt perfecti adoratores in spiritu et veritate: - haeretica. »

=« [De la formation du corps de l'Eglise] 15. La doctrine qui propose que l'Eglise "doit être considérée comme un unique corps mystique, formé du Christ qui est sa tête et les fidèles qui sont ses membres, grâce à cette union ineffable qui nous fait devenir de manière admirable un seul prêtre avec lui, une seule victime, un seul adorateur parfait de Dieu le Père en esprit et en vérité", si on la comprend en ce sens que seuls appartiennent au corps de l'Eglise ceux qui sont les adorateurs parfaits en esprit et en vérité, (est) hérétique. », Denzinger 2615, en ligne

1794 **Louis de BONALD** (1754-1840), ***Théorie du pouvoir***, Iere partie Pouvoir politique, ch. 6 J'ai dit que l'homme pouvait commettre un délit contre le **corps social** ou contre ses **...** Offenser le **corps social**, c'est troubler un de ses membres dans la **..** détruire le corps social ou l'offenser

+« Placée par la main de Dieu sous l'autorité du pouvoir, la société n'a que des devoirs envers lui, et le premier de tous est de lui obéir. Cette obligation n'a pas de limite, et comme le pouvoir n'est pas divisé, de ce double principe de l'unité du pouvoir et de l'obéissance absolue résulte l'unité parfaite du corps social. » Jules Simon, 1841

+« Bonald est le philosophie de la société. Il a voulu "faire la philosophie de l'homme social, du *nous*" [...] : "Je n'ai vu que le général, la société... c'est à la société de faire l'homme". Mais la société n'est pas la collectivité, elle repose sur la généralité, l'universel. Jamais un Moi ne peut dire Nous, sinon le Moi géénral qui est le véritable Nous — représentant la société, les autres : homme-roi dans une société, homme-Dieu dans l'univers (auxquels s'ajoute l'homme-père dans al famille). », X. TILLIETTE, 2006, p. 143

1794-96 Joseph de MAISTRE, ***Étude sur la souveraineté***

où ? « Lisez la réponse de Locke à l'évêque de Worcester ; vous y sentirez je ne sais quel ton de hauteur mal étouffée, je ne sais quelle acrimonie mal déguisée, tout à fait naturelle à l'homme qui appelait, comme vous savez, le corps épiscopal d'Angleterre le *caput mortuum* de la chambre des pairs. »

1795 **SCHILLER**, ***Lettres sur l'Éducation esthétique de l'homme***, (texte allemand et trad. par Robert Leroux, Paris : Aubier-Montaigne, bilingue, 1976) :

°IVe : « Précisément parce que l'État doit être un organisme qui se forme par lui-même et pour lui-même, il ne peut devenir une réalité que dans la mesure où les parties se sont élevées à l'Idée du tout et mises en harmonie avec elle. Parce que dans le cœur de ses sujets l'État sert de représentant à l'humanité pure et objective, il devra observer à leur égard le rapport dans lequel ils sont vis-à-vis d'eux-mêmes [...] » (p. 91)

°VIe : « Les États grecs, où, **comme dans un organisme de l'espèce des polypes**, chaque individu jouissait d'une vie indépendante mais était cependant capable, en cas de nécessité, de s'élever à l'Idée de la collectivité, firent place à un ingénieux agencement d'horloge dans lequel une vie mécanique est créée par un assemblage de pièces innombrables mais inertes. » (p. 107)

1795-1796 NOVALIS, ***Cahier d'études philosophiques*** : « L'État est une personne comme l'individu. Ce que l'homme est à soi-même, l'État l'est aux humains. Tant que les hommes sont différentrs, les États resteront différents. En substance l'État, comme l'homme, est toujours le

même. », n° 27 (intégral), in *Œuvres complètes*, éd. établie par Armel Guerne, Paris : Gallimard, NRF, 1975, t. II, p. 14.

1796 CHATEAUBRIAND, ***Essai sur les révolutions***, IIe P.,ch. LVI : « Les corps politiques, quels qu'ils soient, ne sont que des amas de passions putréfiées et décomposées ensemble ; les moins mauvais sont ceux dont les dehors gardent encore de la décence et blessent moins ouvertement la vue, comme ces masses impures destinées à fertiliser les champs, sur lesquelles on découvre quelquefois un peu de verdure. », (texte établi, présenté et annoté par Maurice Regard, Paris : Gallimard, Pléiade, 1978, p. 441)

1797 FICHTE, ***Grundlage des Naturrechts = Fondement du droit naturel selon les principes de la doctrine de la science***, Deuxième Partie, § 17 : « L'image la plus pertinente pour éclairer ce concept est celle d'un produit organisé de la nature, image que l'on a souvent utilisée ces derniers temps pour décrire les différentes branches du pouvoir public comme constituant une unité, mais, autant que je le sache, pas encore pour rendre sensible par ce biais la relation civile tout entière. De même que dans un produit de la nature chaque partie ne peut être ce qu'elle est que dans cette liaison et qu'en dehors de cette liaison elle ne serait absolument pas telle — et même, en dehors de toute liaison organique, elle ne serait absolument rien, dans la mesure où sans l'action réciproque de forces organiques se maintenant mutuellement en situation d'équilibre, il n'y aurait aucune forme susceptible de persister, mais c'est un combat éternel de l'être et du non-être qui aurait lieu et que nous ne pouvons même pas penser ; de même c'est uniquement dans le lien étatique que l'homme obtient une situation déterminée dans la série des choses, un point stable dans la nature, et que chacun obtient *telle situation déterminée* par rapport à d'autres et par rapport à la nature, simplement du fait qu'il est dans telle liaison déterminée. [...] C'est par la réunion de toutes les forces organiques que se constitue une nature ; c'est par la réunion de l'arbitre de tous que se constitue l'humanité. [...] Le même rapport [qu'entre la matière brute et la matière organisée] existe entre l'homme isolé et le citoyen. [...] Dans le corps organisé, chaque partie conserve continuellement le tout, et elle est, en le conservant, elle-même conservée ; c'est de la même manière que le citoyen se rapporte à l'État. », (trad. Alain RENAUT, Paris : PUF, 1984, pp. 219-220)

1797 lois organiques

1797 **SCHELLING**, *Philosophie de la nature*

an VIII Constitution de l'an VIII : création du Corps Législatif

1798 NOVALIS, ***Blüthenstaub***, *=Pollens* : « Notre corps, qui est animé par le beau, le sociable du monde, notre corps est l'État universel. Le corps est l'organe nécessaire du monde. », n° 3 (intégral), in *Œuvres complètes*, éd. établie par Armel Guerne, Paris : Gallimard, NRF, 1975, t. I, p. 355

1799 NOVALIS, *Les études de Freiberg* : « Notre corps est une partie du monde, ou pour mieux dire, un membre. Il exprime déjà l'anatomie, l'analogie avec le tout — bref, la notion du microcosme. Il faut que ce membre corresponde à l'ensemble ; il faut que le tout corresponde à ce membre. Autant de sens, autant de modalités de l'univers : l'univers qui est entièrement une analogie de l'être humain en corps, âme et esprit. Celui-ci un raccourci, celui-là une extension de la même substance. », n° 6 (intégral), (in *Œuvres complètes*, éd. établie

par Armel Guerne, Paris : Gallimard, NRF, 1975, t. II, p. 191)

« Les nations auraient-elles tout de l'homme à l'exception du cœur, son organe sacré ? » =?

« Das Volk ist eine Idee. Wir sollen ein Volk werden. Ein vollkommener Mensch ist ein kleines Volk. Äechte Popularität ist das höchste Ziel des Menschens » = « Le peuple est une idée. Nous devons devenir un peuple. Un homme parfait est un peuple en petit. Une authentique popularité est la fin ultime de l'homme. », *Remarques mêlées*, n° 47, in *Semences*, éd. par Olivier Schefer, 2004

1802-1803 HEGEL, art. ***Des manières de traiter scientifiquement du droit naturel*** : « *Wie in der Natur des Polypen ebenso die Totalität des Lebens ist als in der Natur der Nachtigall und des Löwen, so hat der Weltgeist in jeder Gestalt sein dumpferes oder entwickelteres, aber absolutes Selbstgefühl und in jedem Volke, unter jedem Ganzen von Sitten und Gesetzen sein Wesen und seiner selbst genossen.* » (S.522, Aus. G.W.F. Hegel *: Jenaer Schriften* 1801-1807, Werke 2, Suhrkamp taschenbuch wissenschaft stw 602)

= « De même que la totalité de la vie est dans la nature du polype aussi bien que dans la nature du rossignol ou du lion, de même l'**esprit du monde** a dans chaque figure son sentiment de soi plus sourd ou plus développé, mais absolu, et dans chaque peuple, sous chaque tout de coutumes éthiques et de lois, son essence, et il y jouit de lui-même. », trad. B. Bourgeois, Paris : Vrin, 1990, pp. 95-96

1802 Karl von ECKARTSHAUSEN (1752-1803), *Die Wolke über dem Heiligtum*

1802 SCHELLING (1775-), ***Conférences sur la méthode de l'enseignement académique***, applique délibérément le terme d'*organisme* à l'État

1802 à 1805 **SCHELLING** donne, à Iéna puis à Wurzbourg, ses ***conférences sur la Philosophie de l'Art*** : l'Église « corps visible de Dieu », asile universel et corps hiérarchique (cité par X.Tilliette, *L'Église des philosophes. De Nicolas de Cuse à Gabriel Marcel*, Paris : Cerf, 2006, p. 93)

1808 FICHTE, *Discours à la nation allemande*

1808 Claude-Henri de SAINT-SIMON (1760-1825) **et Augustin THIERRY**, ***De la réorganisation de la société européenne ou de la nécessité et des moyens de rassembler les peuples de l'Europe en un seul corps politique en conservant à chacun son indépendance nationale***, 2e éd.1814

L. II, ch.1 : « Dans tout gouvernement national, s'il est bon, le patriotisme que chaque individu apporte en lui à l'instant qu'il en est fait membre, se change en esprit ou en volonté de corps, puisque l'attribut nécessaire d'un bon gouvernement est que l'intérêt des gouvernemens soit aussi l'intérêt de la nation. **C'est cette volonté de corps qui est l'âme du gouvernement**, qui fait que toutes les nations y sont unies et tous les mouvemens concertés, que tout marche vers un même but, que tout

répond au même mobile. Il en est du Gouvernement européen, comme des gouvernemens nationaux, il ne peut avoir d'action sans une volonté commune à tous ses membres »

1808 Adam MÜLLER (1779-1829), ***Die Elemente der Staatskunst***

le peuple est « la communauté sublime d'une longue série de générations passées, actuellement vivantes et encore à venir, toutes liées ensemble par une unité intime, à la vie et à la mort » (Bd I, p. 37, cité et traduit dans Georges Gusdorf, *Les origines de l'herméneutique*, Paris : Payot, 1988, p. 396)

°voir DROZ 1963, p. 83 : l'État est un immense organisme, au sein duquel le mouvement vital se fait par l'antagonisme entre la bourgeoisie, principe masculin et révolutionnaire, et la noblesse, principe féminin et gardien de la continuité historique ;

« l'État n'est pas simplement une manufacture, ou une métairie, une société d'assurances ou une compagnie mercantiliste. Il est la conjonction intime de tous les besoins physiques et intellectuels, de toutes les richesses, de toute la vie intérieure et extérieure de la nation, tout cela constituant un Tout énergique, vivant, en constante transformation. » , cité et traduit par Jacques Droz, 1963, pp. 86-87

°en 1810, Adam Müller affirme : « Mes *Eléments de Politologie* sont le premier ouvrage qui ait pris pour objet la vie et l'organisation de l'État. Personne n'avait eu l'idée auparavant de présenter l'État comme une totalité intégralement vivante et en mouvement ; on n'avait jamais mis en lumière que ses cendres, son apparence extérieure » (*Über König Friedrich II und die Natur, Würde und Bedeutung der Preussischen Monarchie*, p. 264, cité et traduit dans Georges GUSDORF, *Les origines de l'herméneutique,* Paris : Payot, 1988, p. 397)

1813 Claude-Henri de SAINT-SIMON, ***De la Physiologie appliquée à l'amélioration des institutions sociales***, Introduction :

« La société n'est point une simple agglomération d'êtres vivants, dont les actions, indépendantes de tout but final, n'ont d'autre cause que l'arbitraire des volontés individuelles, ni d'autre résultat que des accidents éphémères ou sans importance ; la société, au contraire, est surtout une véritable machine organisée dont toutes les parties contribuent d'une manière différente à la marche de l'ensemble. La réunion des hommes constitue un véritable ÊTRE, dont l'existence est plus ou moins vigoureuse ou chancelante, suivant que ses organes s'acquittent plus ou moins régulièrement des fonctions qui leur sont confiées »

in *Œuvres de Saint-Simon publiées par les membres du conseil institué par Enfantin,* Paris, 1875, Xe volume, p. 177 (maj. dans le texte) *;* reprint in *Œuvres de Claude-Henri de Saint-Simon,* Paris : éd. Anthropos, t. V, 1966

+ « Au sujet de l'idéologie de Saint-Simon, Durkheim écrit dans *Le Socialisme* cette phrase synthétique : "Il faut qu'elle (la société) se débarrasse des organes **parasitaires** que la force de l'habitude maintient encore, et qui absorbent une partie de la vitalité collective, pour ne plus être qu'un système de fonctions économiques, une vaste association de production, et qu'elle s'organise en conséquence", 1922, p.168 », Olivier PERRU, "Le concept d'association et l'unité politique : étude critique chez Saint-Simon, Fourier et Marx", *Philosophiques*, n0 26, 1999, en ligne

+Pierre BIRNBAUM (1975, 91) parle de « l'organicisme réformiste de Saint-Simon,

pour qui la division des fonctions de l'organisme social constitue un facteur de progrès et ne renforce pas simplement la stabilité de la société » (*La fin du politique*, Paris, Seuil, 1975). De fait, le texte de Saint-Simon montre que l'efficacité de la division des fonctions conditionne la bonne santé du corps social. C'est une vision fonctionnelle de la société, et non pas une vision hiérarchique et formelle comme peut l'être à la même époque l'approche de De Bonald, ou comme celle de Comte tendra à le devenir. [Perru]

1815 **GÖRRES**, ***Rheinischer Merkur***, n° 181, à propos du Congrès de Vienne : « Il est risible de vouloir fabriquer des constitutions comme des bulles de savon [...]. C'est en une nuit que l'on prétend bâtir un tel ouvrage, que l'on croit éternel, comme si des siècles n'étaient pas nécessaires pour en assurer l'éclosion, comme s'il ne sortait pas organiquement de l'âme de la nation [*dass es aus den Innern eines Volkes erwachsen und aufgrünen muss*] et ne plongeait pas en elle ses racines, tel un chêne qui a besoin d'un siècle pour achever sa croissance ; c'est une erreur de croire qu'il est possible d'écrire une constitution de sa propre main et d'en inventer les termes ; son auteur ne produirait qu'un fatras à la française ; il revêtirait le corps de l'État d'une sorte de chemise ou de tunique, dont il faudrait changer sept fois par semaine, mais il ne saurait lui édifier ce temple, dont la construction imposante pourrait abriter et enclore tout un peuple... » (trad. Jacques Droz, *Le Romantisme politique en Allemagne,* 1963, pp. 151-152 ; cité par Georges Gusdorf, *Les origines de l'herméneutique,* Paris : Payot, 1988, p. 390)

1816 **le Genevois Étienne DUMONT** (1759-1829) donne la traduction française du *Traité des sophismes parlementaires* de son ami Jeremie BENTHAM, où celui-ci « dénonce les allégories qui hypostasient l'ordre existant, les mots qui jettent, selon le besoin, un voile plaisant ou sinistre sur les choses, les sophismes qui servent à assimiler toute proposition de réforme au spectre de l'anarchie » Rancière, p. 140. DUMONT : **« l'expression figurée de *corps politique* a produit un grand nombre d'idées fausses et bizarres. Une analogie uniquement fondée sur des métaphores a servi de bases à de prétendus arguments et la poésie a envahi le domaine de la raison**. », (préface à Bentham, "Tactique des assemblées parlementaires", p. 6). « A ce langage figuré, ce langage de la religion et de la poésie, dont la figuration permet à l'intérêt déraisonnable tous ses travestissements, il est possible d'opposer un langage vrai où les mots recouvrent exactement les idées », RANCIÈRE, *Le maître ignorant, Cinq leçons sur l'émancipation intellectuelle*, 1987, Chapitre 4, § La folie rhétorique, pp. 138 à 144 ; 10/18 n°3730, édition 2004, *

1818 **SCHOPENHAUER**, ***Die Welt…***, L. I =*Le Monde comme Volonté et comme représentation*

1818 **Alexandre Ivanovitch GALITCH, *Histoire de la philosophie*** (en russe) « **L'univers, image et similitude du divin, est un et vivant**, dans le plus petit grain de poussière autant que dans les masses les plus énormes. Une vie unique le pénètre comme son corps. [...] **L'univers est un tout vivant, un organisme, car il est un représentant de l'Eternel** dans la sphère du fini ; or; l'Eternel peut être représenté seulement par ce qui fait

jaillir une vie illimitée dans des développements infinis et qui, malgré une diversité suprême, forme une suprême unité [...]. », trad. KOYRÉ, *La Philosophie et le problème national en Russie au début du XIXe s*, Paris : Honoré Champion, 1929, p. 101

1819 Joseph de MAISTRE, *Du Pape*, L. I, ch.V "Digression sur ce qu'on appelle la jeunesse des nations"

1820 William BLAKE, *Jerusalem* (le géant Albion, l'Homme universel) :

« Mais le Sauveur le suivait doucement,
Déployant la Vision Eternelle ! La Divine Similitude,
Dans l'amour et les larmes des frères, soeurs, fils et amis,
Qui, dès lors qu'ils ne sont plus contemplés, entraînent l'homme dans la non-existence,
Disant « Albion, nos guerres sont des guerres de vie, et des blessures d'amour,
Avec des lances intellectuelles, et de longues flèches ailées de pensée.
Mutuels dans l'amour et la ferveur qui renouvelle toutes choses
Nous vivons comme Un seul Homme ; car contractant nos sens infinis
Nous contemplons la multitude ; les dilatants, nous voyons comme un,
Comme Un seul Homme toute l'Universelle Famille, et cet Homme Un
Nous l'appelons Jésus le Christ - et lui en nous et nous en lui,
Vivons dans une parfaite harmonie en Eden, le pays de vie,
Donnant, recevant et pardonnant nos offenses.
Il est le bon Berger, il est le Seigneur et le maître;
Il est le Berger d'Albion, il est complètement en chacun,
En Eden, dans le jardin de Dieu, et dans la paradisiaque Jérusalem. »

?trad. Pierre Leyris, Paris : ?

+Northrop FRYE, *La Parole souveraine. La Bible et la littérature II*, (1990), trad. de l'anglais, Paris : Seuil, 1994, p. 319 : « Le principal thème des "livres prophétiques" tardifs de Blake est la chute et la rédemption d'Albion, ce corps humain géant dans lequel la totalité des êtres humains et leur unité sont une seule et même chose. »

1821 Joseph de MAISTRE, *Soirées de Saint-Petersbourg*, Xe Entretien : « Plus on examine l'univers, et plus on se sent porté à croire que le mal vient d'une certaine division qu'on ne saurait expliquer, et que le retour au bien dépend d'une force contraire qui nous pousse sans cesse vers une certaine unité tout aussi inconcevable (1*). Cette communauté de mérites, cette réversibilité que vous avez si bien prouvées, ne peuvent venir que de cette unité que nous ne comprenons pas. En réfléchissant sur la croyance générale et sur l'instinct naturel des hommes, on est frappé de cette tendance qu'ils ont à unir des choses que la nature semble avoir totalement séparées : ils sont très disposés, par exemple, à regarder un peuple, une ville, une corporation, mais surtout une famille, comme un être moral et unique, capable de mériter ou déméríter, et susceptible par conséquent de peine et de récompenses. De là vient le *préjugé,* ou pour parler plus exactement, le *dogme* de la noblesse, si universel et si enraciné parmi les hommes. [...] La famille est sans doute composée

d'individus qui n'ont rien de commun suivant la raison; mais, suivant l'instinct et la persuasion universelle, toute famille est *une.*

Note 1*) : **Le genre humain en corps** pourrait, dans cette supposition, adresser à Dieu ces mêmes paroles employées par saint Augustin parlant de lui-même: "Je fus coupé en pièces au moment où je me séparai de ton unité pour me perdre dans une foule d'objets : tu daignas rassembler les morceaux de moi-même." *Colligens me a dispersione in qua frustratum discissis sum, dum ab uno te aversus in multa evanui.* (August., *Confess.,* II, 1, 2.) »

°« Saint Paul partait donc de cette idée fondamentale, que nous sommes tous *l'édifice de Dieu; et que cet édifice que nous devons élever est le corps du Sauveur* (*I Cor.,* III, 9). Il tourne cette idée de plusieurs manières. Il veut qu'on s'*édifie* les uns les autres; c'est-à-dire que chaque homme prenne place volontairement comme une pierre de cet édifice spirituel, et qu'il tâche de toutes ses forces d'y appeler les autres, afin que tout homme *édifie et soit édifié. »*

1821 HEGEL, *Grundlinien der Philosophie des Rechts* =*Principes de la philosophie du droit*,

°§ 270 R. : « l'État — cet organisme [*Organismus*] développé en éléments différenciés fixes, en lois et en institutions »

°§ 271, add. : « Tout comme dans l'organisme vivant l'irritabilité est elle-même par un certain côté quelque chose d'intérieur, appartenant à l'organisme, de même ici le rapport avec l'extérieur est une tendance qui appartient à l'intériorité. L'aspect intérieur de l'État comme tel est le pouvoir civil et la tendance vers l'extérieur le pouvoir militaire. » (trad. Derathé, Paris :Vrin, 1991, p. 280)

°§ 278 : « L'idéalité qui constitue la souveraineté est la même détermination qui fait que, dans un organisme animal, ce qu'on appelle des parties ne sont pas des parties mais des membres, des moments organiques, dont l'isolement et l'existence pour soi sont la maladie (cf *Encycl.,* 3e éd. § 371) » ;

°§ 279 « La personnalité de l'État n'est réelle [*wirklich*] que comme une personne ; le monarque. [...] Ce qu'on appelle une personne *morale* [*moralische Person*], société [*Gesellschaft*], commune [*Gemeinde*], famille, si concrète qu'elle soit, n'a la personnalité que comme moment, de manière abstraite ; elle n'atteint donc pas la vérité de son existence. L'État au contraire est précisément la totalité dans laquelle les moments du concept atteignent l'effectivité [*Wirklichkeit*] par leur vérité propre [...]. »

°§ 324 : « L'idéalité qui se manifeste dans la guerre comme rapports contingents vers l'extérieur, et l'idéalité selon laquelle les forces intérieures de l'État sont les moments organiques d'un tout, c'est la même [...]. »

1822 Charles FOURIER, *Traité de l'association domestique-agricole*, Avt-propos, Dualité du destin social, et enfance du globe, pp. LVI-LVII [*O.C.*, II, p. 66] : « Il faut s'élever à concevoir que le genre humain, envisagé comme un seul corps, est sujet aux quatre phases de carrière vitale [...], et qu'il n'en est qu'à la première. L'enfance politique du genre humain est beaucoup plus courte proportionnément que celle d'un homme : celle-ci comprend un quart de carrière, soit quinze ans sur

soixante ; celle-là un seizième, environ 5000 ans sur 80000. Mais les effets sont les mêmes ; c'est-à-dire qu'un monde social en phase d'enfance est comparable aux impubères qui, à 8 et 10 ans, tout occupés de jeux enfantins, n'ont pas encore connaissance des plaisirs dont ils jouiront en phase d'adolescence. Ainsi les humains, sur un globe enfant, ne s'élèvent pas à l'idée d'une harmonie future, où le monde passera de la pauvreté à l'opulence, de la fourberie à la vérité, des discordes aux concerts unitaires. »

+Pierre MERCKLÉ, "Le foisonnement analogique dans la "science sociale" chez Charles Fourier", déc. 2001, art. en ligne

http://www.charlesfourier.fr/article.php3?id_article=50#nb44

+Loïc RIGNOL (2002), "La phrénologie et l'école sociétaire. Science de l'homme et socialisme dans le premier XIXe siècle", *Cahiers Charles Fourier*, n° 13, décembre 2002, pp. 21-58 [disponible en ligne : http://www.charlesfourier.fr/article.php3?id_article=54 :

« Dans le corps social, chaque être humain aura ainsi réalisé, dans son existence, sa propre essence. L'organicisme n'a pas l'ambition d'annihiler les singularités individuelles. Au contraire, le corps social apparaît comme la *condition même* de réalisation d'un homme total, d'un individu au sens premier du terme, c'est-à-dire d'un être *indivisible* au sujet duquel on ne pourra plus opposer une partie, la chair, à une autre, l'esprit. L'individu ne disparaît donc en aucune manière dans une totalité anonyme et abstraite : il n'y a pas là de holisme ou de totalitarisme. Lorsque l'être humain sera ainsi réconcilié avec sa propre nature, il pourra se réconcilier avec autrui dans cette entité organique, puis avec le corps même du globe dans une série de cercles concentriques. Il faut nécessairement qu'il devienne totalité lui-même pour se réinscrire dans la Totalité universelle. L'humanité alors sera sauvée. Elle aura suivi sur terre cette loi du ciel qu'est l'attraction, moteur à l'aide duquel Dieu régit l'univers. Les hommes, ainsi *devenus* corps, sont *revenus* à Dieu. C'est *dans* et *par* l'organisme que se réalise la parole de Dieu, dont il offre la révélation ultime, selon une interprétation courante au XIXe siècle : "Aussi, peut-être un jour le sens inverse de l'ET VERBUM CARO FACTUM EST, sera-t-il le résumé d'un nouvel évangile qui dira : ET LA CHAIR SE FERA LE VERBE, ELLE DEVIENDRA LA PAROLE DE DIEU" (Balzac) »

où??? **Charles FOURIER** (1772-1837) va jusqu'à dire que *« le commerce est en guerre contre tout le corps social, spoliant les classes productives, les gouvernements. »*

≈1825 NEWMAN à Oxford, fait la connaissance du Dr Whately, dont il racontera plus tard « *One momentous truth of Revelation, he had learned from Dr Whately, and that was the idea of the christian Church, as a divine appointement, and as a substantive visible Body, independent of the State, and endowed with rights, prerogatives and powers of its own* », *Autobiographical Writings,* Londres : Sheed and Ward, 1956, p. 69 ; (cité par X.Tilliette, *L'Église des philosophes. De Nicolas de Cuse à Gabriel Marcel*, Paris : , 2006, p. 162, et traduit ainsi : « une vérité capitale de la Révélation, avait-il appris du Dr Whately, c'était l'idée de l'Église chrétienne, comme un rendez-vous divin, et comme un corps substantiel visible, indépendamment de l'État, et doté de droits, de prérogatives et de pouvoirs lui appartenant »)

1825 SAINT-SIMON, ***De l'organisation sociale***, fragments inédits : « ils établiront les lois

hygiéniques du corps social, et, entre leurs mains, la politique deviendra le complément de la science de l'homme. »

1825 Johann Adam MÖHLER (1796-1838), ***Die Einheit in der Kirche, oder das Prinzip des Katholizismus dar gestellt im Geiste der Kirchenväter der drei ersten Jahrhunderte,*** Tùbingen, 1825 ; trad. *L'unité dans l'Église ou le principe du catholicisme d'après l'esprit des Pères des trois premiers siècles de l'Église*, traduit de l'allemand par Dom André de Lilienfeld, avec une Introduction par Pierre Chaillet, Paris, Éd. du Cerf, « Unam Sanctam », 1938

Deux parties : l'unité de l'esprit de l'Eglise et l'unité du corps de l'Eglise

« l'Église est **un organisme vivant** » § 49 (cité par X. Tilliette, *L'Église des philosophes. De Nicolas de Cuse à Gabriel Marcel*, Paris : , 2006, p. 121)

+« un renouveau de l'ecclésiologie à l'âge romantique autour de la figure longtemps méconnue de **Johann Adam MÖHLER** dont le traité de ***L'Unité dans l'Église***, paru en 1825, est réédité à Mayence en 1925 seulement et traduit en français en 1938. À travers une relecture des Pères de l'Église des trois premiers siècles, Möhler développe une **conception originale de l'Église comme corps mystique**, communion des saints et sacrement des fidèles, et renouvelle la notion de tradition comme parole vivante et identité de la conscience chrétienne. La tradition est pour lui d'abord parole vivante, puis entendue, puis incorporée dans les écrits, les symboles et les professions de foi de l'Église ; elle manifeste l'identité de toute conscience chrétienne avec la conscience de l'Église ; fondement de la foi commune, elle constitue enfin le témoignage que l'Esprit se rend à lui-même en chaque croyant. De cette pensée spirituelle et vitaliste découle une conséquence majeure : si l'Esprit est au cœur de la révélation, tradition et écriture procèdent donc du même mouvement ; et c'est la tradition qui a précédé l'écriture, laquelle a puisé dans la tradition vivante pour former le premier membre d'une tradition écrite. Pour Möhler, tradition et écriture se confondent, existent l'une dans l'autre et l'une par l'autre sans distinction de principe ni relation de subordination. Une conception aussi révolutionnaire de l'unité vitale de l'Église enseignée (la communauté des fidèles) et de l'Église enseignante (autorité et sujet de la Tradition), qui réhabilite théologiquement la participation des croyants (le *sensus fidelium*) à la foi de l'Église, [...] Aussi la pensée de Möhler est-elle partiellement occultée pendant un siècle», Philippe BOUTRY, "Tradition et Écriture", en ligne

°**1832** ***Symbolik*** *oder Darstellung der dogmatischen Gegensätze der Katholiken und Protestanten nach ihren öffentlichen Bekenntnisschriften*, édité, introduit et commenté par J. R. Geiselmann, Cologne et Olten : Jakob Hegner, 1958.

°Ch.V "L'Église" (cité par X. Tilliette, *L'Église des philosophes*, p. 125)

+Sur l'interprétation de la pensée théologique de Möhler, cf. l'étude ancienne d'E. Vermeil, *Jean-Adam Möhler et l'École catholique de Tubingue (1815-1840). Étude sur la théologie romantique en Wurtemberg et les origines germaniques du modernisme,* Paris, A. Colin, 1913, marquée par la crise moderniste ; l'étude classique de J. R. Geiselmann, *Die katholische Tiibinger Schule. Ihre theologische Eigenart,* Fribourg-en-Brisgau, Herder, 1964 ; et les remises en cause récentes de la jeune théologie allemande, dont on trouvera un écho synthétique in R. Reinhardt, « Teologia romana nella Germania del XIX secolo », *Cristianesimo nella Storia* (Bologne), XII, 1991, p. 553-567. Pour une brève mais éclairante présentation française, cf. H. Savon, *Johann Adam Möhler,* Paris, Fleurus, 1965.

+Michel DENEKEN, *Johann Adam Möhler*, Paris : Cerf, 2006, 348 p.

1827 BALLANCHE (1776-1847), ***Palingénésie sociale***, repris in *Œuvres*, t. III, Paris-Genève, 1830,

1ère P., p. 38 : « L'homme individuel et l'homme collectif suivent des progrès analogues.

Je dis l'homme individuel et l'homme collectif, afin de faciliter l'explication de mes idées ; mais il est bien entendu que l'un n'est point séparé de l'autre, que l'homme n'est progressif que par l'état social, ou plutôt qu'il n'est homme que par sa co-existence sympathique avec les autres hommes, avec le genre humain tout entier. »

[**1827 H. MILNE-EDWARDS**, 1827, « **Organisation** », in *Dictionnaire classique d'histoire naturelle*, Bory de Saint Vincent et al., Beaudoin, 1822-1831 ;

°*Éléments de zoologie*, Paris, Masson, 1843 ; *Leçons sur la physiologie et l'anatomie comparée des hommes et des animaux*, tome I, Paris, Masson, 1857

+« Traitant de l'organisme, Milne-Edwards établit clairement un processus vital entre les actes posés par le vivant et la forme des organes d'une part, et l'établissement d'une plus ou moins grande complexité organique d'autre part. On peut l'analyser ainsi : chaque organe est doué d'une perfection plus ou moins grande, et d'une spécialisation qui le rend distinct des autres par la fonction et l'anatomie. Au niveau de l'action de chaque organe, l'auteur situe alors sa perfection et la qualité du produit qui en est le fruit. Le vivant semble agir sous l'impulsion d'un principe moteur impliquant intrinsèquement la division du travail. Finalement, c'est l'observation des divers organismes, du moins parfait vers le plus parfait, qui permet une sorte d'induction de ce principe, qui semble se situer à la fois dans la durée et dans l'immanence des vivants successifs. En effet, on part des divers degrés de perfectionnement des organismes, du nombre, de la dissemblance et de la spécialisation plus ou moins grande de leurs parties, etc. C'est à partir de ces propriétés que l'auteur tente d'induire le principe de division du travail qui paraît connexe à la tendance vitale à la complexification. Toutefois, il faudrait s'interroger sur la validité de cette induction qui suppose *a priori* le lien entre les organismes, dans la durée. En fait, Milne-Edwards développe l'intuition de Lamarck en la déclinant dans le rapport des organes entre eux, ce qui implique de considérer la tendance à l'organisation comme tendance à la spécialisation des fonctions, mais aussi l'individu-produit et résultat comme un ensemble d'organes spécialisés en interdépendance mutuelle. C'est vraiment là la conséquence ultime de la pensée de Milne-Edwards. L'efficience de la machine vivante crée elle-même des fonctions, et donc des organes, de plus en plus individualisés, mais aussi un tissu de relations et de contrôles réciproques entre ces fonctions et ces organes », Olivier PERRU, "Le concept d'association et l'unité politique : étude critique chez Saint-Simon, Fourier et Marx", *Philosophiques*, n0 26, 1999, en ligne

1828 Amédée [frère d'Augustin] **THIERRY, *Histoire des Gaulois*** *depuis les temps les plus reculés jusqu'à l'entière soumission de la Gaule à la domination romaine*, Paris : Sautelet, 3 vol, I, X : « Avec cette dernière période (la conquête romaine) finit l'histoire de la race gauloise en tant que *nation*, c'est-à-dire en tant que corps de peuples libres, soumis à des institutions propres, à la loi de leur développement spontané : là commence une autre série de faits, l'histoire de cette même **race devenue membre d'un corps politique étranger**, et modifiée par des institutions civiles, politiques, religieuses qui ne sont pas les siennes. »

+Marie-France PIGUET, "Observation et histoire. Race chez Amédée Thierry et William F. Edwards", *L'Homme,* 153, Observer Nommer Classer, 2000 http://lhomme.revues.org/document6.html

1829 Pierre-Simon BALLANCHE, "Formule générale de l'histoire de tous les peuples,

appliquée à l'histoire du peuple romain. Premier Fragment", *Revue de Paris*, première série, tome 1-3, mai 1829, Paris, 1829, pp. 140-156, : « Lorsqu'après avoir épuisé les tristes et magnifiques enchantements de Naples, je revins à Rome, je fus saisi de nouveau par cette apparition gigantesque du peuple romain. Je le vis comme on verrait un seul homme. Né de Mars et nourri du lait d'une louve. » (p. 145)

(cité par Jacques RANCIÈRE, L*a Mésentente,* p. 46) [+un article : Il affirme, dès 1829, le principe d'une lecture progressive et régressive du temps. Il soutient que la scène primitive de la sécession plébéienne sur l'Aventin se répète à travers les âges. Elle constitue la préface, le prologue des développements ultérieurs de l'histoire universelle. "Dans l'histoire romaine, nous trouverons en quelque sorte la formule générale de toutes les histoires"]

1829 CARLYLE (1795-1881), art. "Voltaire", in *Foreign Review*, n° 6 : « La Liberté, l'esprit public, déclina tranquillement à l'état de *caput mortuum* [...] ; jusqu'à ce que le corps politique, depuis longtemps privé des fluides vitaux de sa circulation, fût enfin devenu une carcasse putride, et tombât en pièces, proie prochaine des loups voraces. », *Nouveaux Essais choisis de Critique et de Morale,* Paris : Mercure de France, 1909, p. 94 [cité par Zeev Sternhell, *Les Anti-Lumières*, 2006, p. 97}

1829 COLERIDGE (1772-1834), ***On the Constitution of the Church and State*** : l'État est défini comme « **a body politic, harring the principle of its unity within itself [...] by equipoise and interdependency** » = « un corps politique qui détient en lui-même le principe de son unité [...] par équilibre et par interdépendance de ses forces », celles-ci étant la force de permanence et la force de progression, ou encore propriété foncière et propriété commerciale, **qui ne sont pas contraires mais opposées**, c'est-à-dire s'affrontent sans s'anéantir

+Martine MONTANDON, "La conservation de la dynamique sociale dans On the Constitution of the Church and State de Samuel Taylor Coleridge », Cercles, n°16, 2006, en ligne, qui précise : « John Barrell, dans une introduction très éclairante de son édition de On the Constitution of the Church and State (Londres : J. M. Dent & Sons, 1972), indique que cette conception trouve son origine dans la loi d'équilibre formulée par James Harrington que Coleridge admirait beaucoup, ainsi que chez Edmund Burke, qui considérait les deux principes de «conservation et de correction» comme des forces déterminantes dans l'histoire de la constitution anglaise. +Pour lutter contre cette prépondérance et pour rétablir l'équilibre, il faut redonner de l'influence à l'Intérêt Foncier, grâce à l'intervention d'une troisième force, l'Église nationale appelée « clerisy », néologisme forgé par Coleridge à partir du grec. Ce corps comprend les savants de toutes dénominations et inclut le clergé mais aussi des laïques, érudits, artistes, et membres éminents des professions libérales. Il constitue « le troisième état vénérable du royaume » et joue un rôle clé, celui de « garantir et d'améliorer cette civilisation sans laquelle la nation ne pourrait être ni permanente ni progressive ». + « La société est conçue comme un tout organique, une unité hiérarchisée, Coleridge compare souvent l'Etat à un « corps politique » et déclare que, dans tout le champ des possibilités du langage il n'y a pas de « métaphore, aussi adaptée, aussi féconde qui suscite autant de remarques éclairantes que celle de corps politique comme représentation d'un état ou d'un royaume » [« a metaphor so commensurate, so pregnant or suggesting so many *points of elucidation, as that of Body Politic as the exponent of a state or realm*. » 85] »

+ « Dans son approche critique des relations entre l'Église et l'État, Coleridge propose un modèle dynamique et organique de société qui semble évoluer d'elle-même, traversée par des idées-forces qui transcendent les consciences individuelles. En se référant au principe de polarité des forces opposées, il montre que les tensions ne sont pas fatalement destructrices mais que l'affrontement peut se révéler créateur d'un nouvel équilibre. La conservation, ainsi envisagée, n'a rien de statique, elle est le résultat d'une dynamique incessante, d'un compromis toujours renouvelé entre permanence et progression. »

1830 Ivan KIREEVSKI, "Revue de la littérature russe de l'année 1829" important article du slavophile, M du corps : « Jetez maintenant un coup d'œil sur tous les peuples de l'Europe : chacun d'eux a déjà rempli sa mission, chacun d'eux a déjà exprimé son caractère (et a déjà dépassé le stade de l'isolement). Aucun d'eux ne vit plus d'une vie isolée ; la vie de l'Europe *entière* a vaincu l'isolement des États particuliers.

Mais pour que l'unité [*édinstov*, *Einheit*] de **l'Europe se forme en un corps organique** et harmonieux, il lui faut un centre particulier, il lui faut un peuple qui dominerait les autres par sa supériorité politique et intellectuelle. Toute l'histoire de la civilisation moderne nous montre la nécessité d'une telle hégémonie : **toujours, un État a été, pour ainsi dire, la *capitale* de tous les autres, a été le cœur dont part et où revient tout le sang, toutes les forces des peuples civilisés**.

[...] L'Angleterre et l'Allemagne sont aujourd'hui au sommet de la civilisation, mais leur influence ne peut plus **vivifier le corps de l'humanité**, car leur vie intérieure a déjà achevé le cycle de son évolution, elle a vieilli et a reçu le caractère de maturité unilatérale qui fait que leur civilisation ne convient qu'à elles seules. [...] [Seulement] deux peuples jeunes et frais respirent l'espérance : ce sont les Etats-Unis d'Amérique et notre patrie. » (trad. in Alexandre KOYRÉ, *La philosophie et le problème national en Russie au début du XXe siècle*, Paris : Honoré Champion, 1929, pp. 171-172)

1830 Gottfried Heinrich SCHUBERT (1780-1860), ***Die Geschichte der Seele*** : « Chacun des membres d'un organisme vivant se trouve dans un tel rapport de réciprocité que l'activité d'une partie vient au devant de l'autre pour la faciliter et pour la promouvoir, chaque partie subvient à l'insuffisance de l'autre. C'est dans un rapport de cet ordre que se trouvent entre eux les différents peuples des diverses époques et des parties de la terre, ce que nous enseigne l'histoire de notre partie du monde. Comme dans le passage quotidien du sommeil à la veille, ainsi à chaque commencement d'une étape nouvelle et importante de l'évolution, nous voyons toutes les parties d'un corps organique se mobiliser ensemble pour l'œuvre commune de la vie [...]. Pareillement l'esprit de l'histoire [*der Geist der Geschichte*] met en mouvement en même temps dans l'organisme total [*Gesamtorganismus*] de l'humanité les peuples de l'Est et de l'Ouest, du Nord et du Sud, lorsque notre espèce doit forcer le passage jusqu'à un niveau supérieur de son évolution historique [*Entwicklungsgeschichte*] » (6e éd., Stuttgart, 1877, Bd. II, pp. 470-471 ; cité et traduit dans Georges GUSDORF, *Les origines de l'herméneutique,* Paris : Payot, 1988, pp. 398-399)

1830-42 Auguste COMTE, *Cours de philosophie positive*

[1831 Antoine Louis DUGÈS (1797-1838), *Mémoire sur la conformité organique dans l'échelle animale*, Montpellier

+Avec Dugès (1831), on passe de l'association d'organismes élémentaires à la constitution fusionnelle d'une nouvelle individualité. Le moyen terme permettant d'aboutir à un « tout » au plan biologique ou sociétal est la division du travail [Perru]

1831 MICHELET, *Histoire romaine*, t. I : « Ceux qui connaissent la race romaine, qui ont retrouvé dans Rome et sur les montagnes voisines cette sombre population, orageuse comme son climat, qui couve toujours la violence et la frénésie, ceux-là sentiront le récit de Tite-Live. L'armée pouvait d'un moment à l'autre descendre dans la ville, où les plébéiens l'auraient reçue [...]. Les patriciens envoyèrent au peuple celui des leurs qui lui était le plus agréable, Menenius Agrippa. Il leur adressa l'apologue célèbre des membres et de l'estomac, véritable fragment cyclopéen de l'ancien langage symbolique. L'envoyé eut peu de succès. Les plébéiens voulurent un traité. Un traité entre les patriciens et les plébéiens, entre les personnes et les choses ! Ce mot seul, a dit un grand poète [en note : M. Ballanche], vieillit l'apologue de Menenius d'un cycle tout entier. » pp. 158-159

1832 MICKIEWICZ, *Le Livre de la Nation polonaise* ; *Le Livre des Pèlerins polonais*

1833 CARLYLE (1795-1881), ***Sartor resartus*. *La Philosophie du vêtement*,**

°L. III, ch. 2 : « en ce qui touche cette Église proprement dite, et les Vêtements d'Église, je fais remarquer, non sans intrépidité, que, n'eussent été ces Vêtements et ces Tissus sacrés, la Société n'aurait pas existé, et n'existera jamais. Car si le Gouvernement est, pour ainsi dire, [*so to speak*], la *Peau* extérieure du Corps Politique, le tenant ensemble et le protégeant ; et si toutes ces Unions ou guildes, et ces Associations d'Industries manuelles ou cérébrales, en sont les Vêtements de Chair, et les tissus musculeux ou osseux (cachés *sous* cette peau), grâce auxquels la Société se maintient et fonctionne ; alors la Religion est le plus intérieur des Tissus péricardiques et nerveux, distribuant à l'ensemble la Vie, et une chaude circulation. Sans ce Tissu péricardique, les Os et les Muscles (de l'Industrie) seraient inertes, ou animés seulement d'une vitalité galvanique [...]. Les hommes ne seraient plus sociables, mais grégaires [...]. » (préface et trad. de Louis Cazamian, Paris : Aubier-Montaigne, coll. Bilingue, 1973, pp. 343-345)

°L. III, ch. V "Le Phénix" : (résumé du ch. par *le traducteur) : « Teufelsdröckh [le héros, porte-parole de Carlyle] considère la société comme *morte* [*as dead*] ; son âme (la Religion) est partie, son corps (les Institutions existantes) s'en va. L'utilitarisme, qui n'a guère besoin d'être encore prêché, est aujourd'hui en pleine activité destructrice. Teufelsdröckh se résignerait à l'Inévitable, qu'il tient pour la solution la meilleure : l'Assurance d'une Société Vivante, et plus belle, naissant, comme le Phénix, des ruines de la vieille société morte. Avant que la mort-naissance du Phénix soit accomplie, une longue période de lutte et de souffrance doit intervenir. » (trad. Cazamian, Paris : Aubier-Montaigne, coll. Bilingue, 1973, p. 367)

1833 MICHELET, *Histoire de France*, livre II : « L'Angleterre est un empire, l'Allemagne un pays, une race ; la France est une personne.

La personnalité, l'unité, c'est par là que l'être se place haut dans l'échelle des êtres. Je ne puis mieux me faire comprendre qu'en reproduisant le langage d'une ingénieuse physiologie. »

1834 LAMENNAIS, *Paroles d'un croyant*

1834 BALZAC, *Histoire des Treize* : « Mais, ô Paris ! [...] Il est un petit nombre d'amateurs [...]. Pour les autres, Paris est toujours cette monstrueuse merveille, étonnant assemblage de mouvements, de machines et de pensées, la ville aux cent mille romans, la tête du monde. Mais pour ceux-là, Paris est triste ou gai, laid ou beau, vivant ou mort : pour eux Paris est une créature ; chaque homme, chaque fraction de maison est **un bloc de tissu cellulaire de cette grande courtisane** de laquelle ils

connaissent parfaitement la tête, le cœur et les mœurs fantasques. Aussi ceux-là sont-ils les amants de Paris [...] »

1835 HEINE, *De l'Allemagne* : « A la même époque, M. Görres prêchait l'obscurantisme du Moyen Âge, en partant de cette idée philosophique : que l'État n'est qu'un arbre et qu'il doit, dans sa distribution organique, avoir aussi un tronc, des branches et des feuilles, ce qu'on trouvait si admirablement dans la hiérarchie des corporations du Moyen Âge… », (trad. Les Presses d'Aujourd'hui, 1979, p. 176)

1835 Dictionnaire de l'Académie française, 6e édition : « **CORPS** se dit figurément de La société, de l'union de plusieurs personnes qui vivent sous mêmes lois, mêmes coutumes, mêmes règles. *Se rassembler, se réunir en corps de peuple. Grand, puissant corps. L'État, la république, le royaume est un corps politique. L'Église est un corps mystique, dont* JÉSUS-CHRIST *est le chef, et dont les fidèles sont les membres.* »

1835 TOCQUEVILLE, *De la Démocratie en Amérique, tome I,*

°Ie Partie, début du chapitre II : « Un homme vient à naître ; ses premières années se passent obscurément parmi les plaisirs ou les travaux de l'enfance. Il grandit ; la virilité commence ; les portes du monde s'ouvrent enfin pour le recevoir ; il entre en contact avec ses semblables. On l'étudie alors pour la première fois, et l'on croit voir se former en lui le germe des vices et des vertus de son âge mûr.

C'est là, si je ne me trompe, une grande erreur.

Remontez en arrière ; examinez l'enfant jusque dans les bras de sa mère ; voyez le monde extérieur se refléter pour la première fois sur le miroir encore obscur de son intelligence ; contemplez les premiers exemples qui frappent ses regards ; écoutez les premières paroles qui éveillent chez lui les puissances endormies de la pensée ; assistez enfin aux premières luttes qu'il a à soutenir ; et alors seulement vous comprendrez d'où viennent les préjugés, les habitudes et les passions qui vont dominer sa vie. L'homme est pour ainsi dire tout entier dans les langes de son berceau.

Il se passe quelque chose d'analogue chez les nations. Les peuples se ressentent toujours de leur origine. Les circonstances qui ont accompagné leur naissance et servi à leur développement influent sur tout le reste de leur carrière.

S'il nous était possible de remonter jusqu'aux éléments des sociétés et d'examiner les premiers monuments de leur histoire, je ne doute pas que nous ne pussions y découvrir la cause première des préjugés, des habitudes, des passions dominantes, de tout ce qui compose enfin ce qu'on appelle le caractère national ; [...] », GF I, pp. 85-86 ; c'est nous qui soulignons.

°2e partie, ch. VI, *"Activité qui règne dans toutes les parties du corps politique aux États-Unis" :* « La démocratie ne donne pas au peuple le gouvernement le plus habile, mais elle fait ce que le gouvernement le plus habile est souvent impuissant à créer ; elle répand dans tout le corps social une inquiète activité, une force surabondante, une énergie qui n'existent jamais sans elle, et qui, pour peu que les circonstances soient favorables, peuvent enfanter des merveilles. » (GF I, p. 341)

1839 LOUIS-NAPOLÉON dans *Des Idées Napoléoniennes* affirme sa croyance dans le progrès du genre humain sous la conduite des grands hommes, mais affirmant sa foi en la démocratie qui à la différence de l'"aristocratie" **tend à « se personnifier dans un**

homme », il s'éloigne du libéralisme. **réf.?**

1840 Louis BLANC 1811-1882, ***Organisation du travail*** : « Une nation dans laquelle une classe est opprimée ressemble à un homme qui a une blessure à la jambe : la jambe malade interdit tout exercice à la jambe saine. » **réf.?**

1840 Pierre LEROUX, ***De l'Humanité***

+Miguel ABENSOUR, "Comment une philosophie de l'humanité peut-elle être une philosophie politique moderne ?", postface à Pierre Leroux, *Aux philosophes, aux artistes, aux politiques. Trois discours et autres textes*, Paris, Payot, 1994

+Georges NAVET, *Pierre Leroux, politique, socialisme et philosophie,* Paris : Société P.-J. Proudhon, 1994

1840 TOCQUEVILLE, ***°De la Démocratie en Amérique, tome II,***

°Ie P, ch.2, GF2, p.17 : « Quand l'homme qui vit dans les pays démocratiques se compare individuellement à tous ceux qui l'environnent, il sent avec orgueil qu'il est égal à chacun d'eux ; mais, lorsqu'il vient à envisager l'ensemble de ses semblables et à se placer lui-même **à côté de ce grand corps**, il est aussitôt accablé de sa propre insignifiance et de sa faiblesse. »

°Ie P, ch.3, GF2, p.21 :

°II*e* Partie, fin ch. 7, GF2, p. 152 : « Que, pour sauver la vie d'un homme, on lui coupe un bras, je le comprends ; mais je ne veux point qu'on m'assure qu'il va se montrer aussi adroit que s'il n'était pas manchot »

°IVe P, ch.1, GF2, p.356 : « À mesure que les conditions s'égalisent chez un peuple, les individus paraissent plus petits et la société semble plus grande, ou plutôt chaque citoyen, devenu semblable à tous les autres, se perd dans la foule, et l'on n'aperçoit plus que la vaste et magnifique image du peuple lui-même. »

°IVe P, ch.5, GF2, p.377 : « Il faut reconnaître que ces sortes d'êtres collectifs qu'on nomme associations sont plus forts et plus redoutables qu'un simple individu ne saurait l'être, et qu'ils ont moins que ceux-ci la responsabilité de leurs propres actes, d'où il résulte qu'il semble raisonnable de laisser à chacune d'elles une indépendance moins grande de la puissance sociale qu'on ne le ferait pour un particulier. »

°IVe P, ch.6, GF2, p.385-386 : « Je pense donc que l'espèce d'oppression, dont les peuples démocratiques sont menacés ne ressemblera à rien de ce qui l'a précédée dans le monde ; nos contemporains ne sauraient en trouver l'image dans leurs souvenirs. Je cherche en vain moi-même une expression qui reproduise exactement l'idée que je m'en forme et la renferme; les anciens mots de despotisme et de tyrannie ne conviennent point. La chose est nouvelle, il faut donc tâcher de la définir, puisque je ne peux la nommer.

Je veux imaginer sous quels traits nouveaux le despotisme pourrait se produire dans le monde : je vois une **foule innombrable d'hommes semblables et égaux** qui tournent sans repos sur eux-mêmes pour se procurer de petits et vulgaires plaisirs, dont ils emplissent leur âme. Chacun d'eux, retiré à l'écart, est comme étranger à la destinée de tous les autres : ses enfants et ses amis particuliers forment pour lui toute l'espèce humaine ; quant au demeurant de ses concitoyens, il est à côté d'eux, mais il ne les voit pas ; il les touche et ne les sent

point ; il n'existe qu'en lui-même et pour lui seul, et, s'il lui reste encore une famille, on peut dire du moins qu'il n'a plus de patrie.

Au-dessus de ceux-là s'élève un pouvoir immense et tutélaire, qui se charge seul d'assurer leur jouissance et de veiller sur leur sort. Il est absolu, détaillé, régulier, prévoyant et doux. Il ressemblerait à la puissance paternelle si, comme elle, il avait pour objet de préparer les hommes à l'âge viril ; mais il ne cherche, au contraire, qu'à les fixer irrévocablement dans l'enfance ; il aime que les citoyens se réjouissent, pourvu qu'ils ne songent qu'à se réjouir. Il travaille volontiers à leur bonheur ; mais il veut en être l'unique agent et le seul arbitre ; il pourvoit à leur sécurité, prévoit et assure leurs besoins, facilite leurs plaisirs, conduit leurs principales affaires, dirige leur industrie, règle leurs successions, divise leurs héritages ; que ne peut-il leur ôter entièrement le trouble de penser et la peine de vivre ?

C'est ainsi que tous les jours il rend moins utile et plus rare l'emploi du libre arbitre ; qu'il renferme l'action de la volonté dans un plus petit espace, et dérobe peu à peu à chaque citoyen jusqu'à l'usage de lui-même. L'égalité a préparé les hommes à toutes ces choses : elle les a disposés à les souffrir et souvent même à les regarder comme un bienfait.

Après avoir pris ainsi tour à tour dans ses puissantes mains chaque individu, et l'avoir pétri à sa guise, le souverain étend ses bras sur la société tout entière ; il en couvre la surface d'un réseau de petites règles compliquées, minutieuses et uniformes, à travers lesquelles les esprits les plus originaux et les âmes les plus vigoureuses ne sauraient se faire jour pour dépasser la foule ; il ne brise pas les volontés, mais il les amollit, les plie et les dirige ; il force rarement d'agir, mais il s'oppose sans cesse à ce qu'on agisse ; il ne détruit point, il empêche de naître ; il ne tyrannise point, il gêne, il comprime, il énerve, il éteint, il hébète, et il réduit enfin chaque nation à n'être plus qu'un troupeau d'animaux timides et industrieux, dont le gouvernement est le berger. »

1842 Victor HUGO, ***Le Rhin,*** Conclusion :

« La France et l'Allemagne sont essentiellement l'Europe. L'Allemagne est le cœur ; la France est la tête.

L'Allemagne et la France sont essentiellement la civilisation. L'Allemagne sent; la France pense.

[...] Il faut, pour que l'univers soit en équilibre, qu'il y ait en Europe, comme la double clef de voûte du continent, deux grands États du Rhin, [...] »

°Lettre XXIII : « Chose remarquable et qui prouve jusqu'à quel point **la Révolution française était un fait providentiel** et comme la résultante nécessaire, et pour ainsi dire algébrique, de tout l'antique ensemble européen, c'est que tout ce qu'elle a détruit a été détruit pour jamais. Elle est venue à l'heure dite, comme un bûcheron pressé de finir sa besogne, abattre en hâte et pêle-mêle tous les vieux arbres mystérieusement marqués par le Seigneur. On sent, ainsi que je crois l'avoir indiqué quelque part, qu'elle avait en elle le *quid divinum*. Rien de ce qu'elle a jeté bas ne s'est relevé, rien de ce qu'elle a condamné n'a survécu, rien de ce qu'elle a détruit ne s'est recomposé. Et observons ici que la vie des États n'est pas suspendue au même fil que celle des individus ; il ne suffit pas de frapper un empire pour le tuer ; on ne tue les villes et les royaumes que lorsqu'ils doivent mourir. La Révolution française a touché Venise, et Venise est tombée; elle a touché l'empire d'Allemagne, et l'empire d'Allemagne est tombé ; elle a touché les électeurs, et les électeurs se sont évanouis. »

1843 Honoré de BALZAC, ***Monographie de la presse parisienne*** *:* « Si quelque bouton paraît à la surface du corps politique, le Publiciste le gratte, l'étend, le fait saigner & en tire un livre qui, souvent, est une mystification. » (réed. sous le titre *Les Journalistes*, Paris : Éditions du Boucher, 2002, p. 7)

1843 **John Stuart MILL** (1806-1873), ***Système de Logique***, L. V Des Sophismes, ch. V, § 6 : « Un autre exemple [d'une fausse analogie] est le *dictum* assez commun que les corps politiques ont comme les corps naturels, une jeunesse, une maturité, une vieillesse et une mort ; qu'après une certaine période de prospérité, ils tendent spontanément à décliner. C'est là encore une analogie fausse, car l'affaiblissement des facultés vitales dans un corps animé peut être clairement attribué à la marche naturelle de ces mêmes changements de structure qui, dans leurs phases antérieures, constituent sa croissance continue jusqu'à la maturité ; au lieu que dans le corps politique la suite de ces changements ne peut, généralement parlant, avoir d'autre effet que la continuation de la croissance. [...] Les corps politiques meurent, mais c'est de maladie ou de mort violente ; ils n'ont pas de vieillesse. », trad. sur la 6e éd. anglaise par Louis Peisse, t. II, Paris, 1866, pp. 370-371

1844 **SCHOPENHAUER**, *Die Welt…* L. II

1845 sauf Marx, tous les invités au premier *Congrès socialiste* adoptent la doctrine de solidarité que *De l'Humanité* (de Pierre Leroux) proclamait cinq ans plus tôt en disant : « **Nous ne sommes tous qu'un seul corps** » **réf.?**

1846 ou 48? **Félicité de LAMENNAIS** (1782-1854), ***De la société première et de ses lois ou de la religion***, ch. I :

« *Société* signifie *union*, [...] d'où il suit que le sacrifice de soi, seul principe d'ordre est aussi le seul moyen de conservation. [...] La société [...] embrasse l'universalité des êtres [...]. Ils n'existent, en effet, qu'en vertu des relations qui les enchaînent mutuellement dans le tout, et ces relations, fondées sur les convenances de formes ou de natures, impliquent encore un lien, une tendance l'un vers l'autre des êtres qu'elles établissent en des rapports qui constituent l'ordre.

L'univers n'est donc qu'une grande société dans laquelle chaque être, uni aux autres, exerce, comme un organe particulier dans un corps vivant, ses fonctions propres, nécessaires pour la conservation intégrale du tout et son développement : et ainsi la société se résolvant dans l'unité, le principe d'unité est le principe de la société. » (in *OC*, t. X, Genève : Slatkine-Reprints, 1981, p.**)

1846 **PROUDHON, *Système des Contradictions économiques***, vol. I, p. 123 : « La plupart des philosophes, comme des philologues, ne voient dans la société qu'un être de raison, ou, pour mieux dire, un nom abstrait servant à désigner une collection d'hommes. C'est un préjugé que nous avons tous reçu dès l'enfance avec nos premières leçons de grammaire, que les noms collectifs, les noms de genre et d'espèce, ne désignent point des réalités. Il y aurait fort à dire sur ce chapitre ; je me renferme dans mon sujet. Pour le véritable économiste, **la société est un être vivant, doué d'une intelligence et d'une activité propres**, régi par des lois spéciales que l'observation seule découvre, et dont l'existence se manifeste, non sous une forme physique, mais par le concert et l'intime solidarité de tous ses membres. Ainsi, lorsque tout à l'heure, sous l'emblème d'un dieu de la fable, nous faisions l'allégorie de la société, notre langage n'avait au fond **rien de métaphorique** ; c'était l'être social, unité organique et synthétique, auquel nous venions de donner un nom. Aux yeux de quiconque a réfléchi sur les lois du travail et de l'échange (je laisse de côté toute autre considération) la réalité, j'ai presque dit la personnalité, de l'homme collectif, est aussi certaine que la réalité et la personnalité de l'homme individu. Toute la différence est que ce lui-ci se présente aux sens sous l'aspect d'un organisme dont les parties sont en

cohérence matérielle, circonstance qui n'existe pas dans la société. Mais l'intelligence, la spontanéité, le développement, la vie, tout ce qui constitue au plus haut degré la réalité de l'être, est aussi essentiel à la société qu'à l'homme. »

1847 MICHELET, ***Histoire de la Révolution française*** (1847-1853) avec Introduction de 1847 sur la religion

1848 CHATEAUBRIAND, ***Mémoires d'outre-tombe*** (écrit de 1809 à 1841), Livre 44, ch. V : « La folie du moment est d'arriver à l'unité des peuples et de ne faire qu'un seul homme de l'espèce entière, soit ; mais en acquérant des facultés générales, toute une série de sentiments privés ne périra-t-elle pas ? Adieu les douceurs du foyer ; adieu les charmes de la famille ; parmi tous ces êtres blancs, jaunes, noirs, réputés vos compatriotes, vous ne pourriez vous jeter au cou d'un frère. [...]

Quelle serait une société universelle qui n'aurait point de pays particulier, qui ne serait ni française, ni anglaise, ni allemande, ni espagnole, ni portugaise, ni italienne, ni russe, ni tartare ; ni turque, ni persane, ni indienne, ni chinoise, ni américaine, ou plutôt qui serait à la fois toutes ces sociétés ? Qu'en résulterait-il pour ses moeurs, ses sciences, ses arts, sa poésie ? Comment s'exprimeraient des passions ressenties à la fois à la manière des différents peuples dans les différents climats ? Comment entrerait dans le langage cette confusion de besoins et d'images produits des divers soleils qui auraient éclairé une jeunesse, une virilité et une vieillesse communes ? Et quel serait ce langage ? De la fusion des sociétés résultera-t-il un idiome universel, ou bien, y aura-t-il un dialecte de transaction servant à l'usage journalier, tandis que chaque nation parlerait sa propre langue, ou bien les langues diverses seraient-elles entendues de tous ? Sous quelle règle semblable, sous quelle loi unique existerait cette société ? Comment trouver place sur une terre agrandie par la puissance d'ubiquité, et rétrécie par les petites proportions d'un globe fouillé partout ? Il ne resterait qu'à demander à la science le moyen de changer de planète. » (éd. par Maurice Levaillant et Georges Moulinier, Paris : Gallimard, Pléiade, t. II, 1951, pp. 923-924)

1848 KIERKEGAARD, ***Point de vue explicatif de mon œuvre***

1848 ROSMINI (1797-1855), ***Delle Cinque Piaghe della santa Chiesa =Les Cinq Plaies de la sainte Église.*** Première Plaie, celle de la main gauche : division du peuple et du clergé dans le culte public : « Le fait que le peuple soit presque divisé et séparé intellectuellement de l'Église dans le culte est la première **des plaies ouvertes et saignantes qui coulent dans le corps mystique de Jésus-Christ** » (cité par X. TILLIETTE, *L'Église des philosophes. De Nicolas de Cuse à Gabriel Marcel*, Paris : Cerf, 2006, p. 153). Deuxième plaie, de la main droite : l'insuffisante éducation du clergé ; troisième plaie, du côté : la désunion des évêques ; etc.

+Reprenant une image du Pape Paul III qui, en 1538, s'en était pris aux abus de la cour papale, il lui vint à l'esprit de comparer les cinq plaies du Christ en Croix à des maux qui, [...] s'étaient dangereusement introduits dans l'Église.

1848 ?4 Avril, MICHELET note dans son Journal voir 1869

1848 **3 Mars, Lettre synodale des Patriarches d'Orient** (réponse à une encyclique de Pie IX) : « L'infaillibilité réside uniquement dans l'Église unie par l'amour mutuel ; l'invariabilité du dogme comme la pureté du rite sont confiées à la garde non d'une hiérarchie quelconque, mais de tout le peuple-Église qui est le corps du Christ »

1849 **L. REYBAUD,** ***Études sur les réformateurs ou socialistes modernes, Saint-Simon, Charles Fourier, Robert Owen,*** Paris : Guillaumin, 1849, p. 119-121 : « Le système de communauté des biens s'entend universellement du partage égal entre tous les membres de la société, soit du fonds lui-même de la production, soit du fruit du travail de tous. Les Saint-Simoniens repoussent ce partage égal de la propriété [...] car, ils croient à **l'inégalité naturelle de l'homme**, et regardent cette inégalité comme la base même de l'association, comme la condition indispensable de l'ordre social. Ils repoussent le système de la communauté des biens [...]. Ils demandent que tous les instruments de travail, les terres et les capitaux qui forment aujourd'hui le fonds morcelé des propriétés particulières, soient exploités par association et hiérarchiquement, de manière à ce que la tâche de chacun soit l'expression de sa capacité, et sa richesse, la mesure de ses œuvres »

°**Victor HUGO**, ***Discours sur la misère****, 9 juillet 1849 :* « La misère est une maladie du corps social comme la lèpre était une maladie du corps humain ; la misère peut disparaître comme la lèpre a disparu. Détruire la misère ! oui, cela est possible. Les législateurs et les gouvernants doivent y songer sans cesse ; car, en pareille matière, tant que le possible n'est pas fait, le devoir n'est pas rempli. »

°**TAINE**, ***Lettre à Prévost-Paradol*** *du 11 septembre 1849,* il explique dans cette lettre que l'État est un être ou un individu réel et vivant et non une abstraction; c'est « un grand être, composé de tous les individus de l'État considérés sous un aspect commun, et par suite indiscernables en tant que tels, et formant ainsi une unité absolue. [...] Cet être est humain, *puisque tous ses éléments sont humains*. Il est donc exactement dans le même cas que les individus », cité et souligné par Léon Michoud, *La théorie de la personnalité morale et son application en droit français ;* (1906-1909) ; 2e éd., complétée par Louis Trotabas, 1924 ; reprint., 2 vol., Paris : L.G.D.G., vol. 1, p. 76

1851 **SCHOPENHAUER**, ***Parerga et Paralipomena*** [« même l'organisme animal est construit sur un principe monarchique : c'est le cerveau seul qui guide et gouverne, qui est l'hégémonique » (*voir Éthique et Politique, Livre de Poche, 1996, p. 95)]

II, 9 : « La forme gouvernementale monarchique est naturelle à l'homme, à peu près comme elle l'est aux abeilles et aux fourmis, aux grues voyageuses, aux éléphants nomades, aux loups et aux autres animaux réunis pour leurs razzias, qui tous placent un seul d'entre eux à leur tête. Chaque entreprise humaine périlleuse, chaque expédition militaire, chaque vaisseau doit de même obéir à l'autorité d'un seul chef ; il faut qu'il y ait partout une seule volonté dirigeante. **Même l'organisme animal est construit sur un principe monarchique** : c'est le cerveau seul qui guide et gouverne, qui est l'hégémonique. Bien que le cœur, les poumons et l'estomac contribuent beaucoup plus au maintien de l'ensemble, ici ces philistins ne peuvent guider ni gouverner. C'est l'affaire du cerveau seul; la direction doit venir d'un seul point. Le système planétaire lui-même est monarchique. Le

système républicain est pour l'homme aussi contre nature qu'il est défavorable à la vie intellectuelle supérieure, aux arts et aux sciences. » (trad. Auguste Dietrich, Paris : Ed. Félix Alcan,1909)

1851 LACORDAIRE, 73e Conférence à N-D de Paris : **"De l'incorporation du Fils de Dieu à l'humanité, et de l'homme au Fils de Dieu"**

1852 Auguste COMTE, ***Catéchisme positiviste***

1853 GOBINEAU (1816-1882), ***Essai sur l'inégalité des races humaines***, L. IV, *Conclusion générale*, en entier, mais particulièrement : « Bref, un peuple, pris collectivement, est, dans de nombreuses fonctions, un être aussi réel que si on le voyait condensé en un seul corps. » (in *Œuvres*, I, Paris : Gallimard, Pléiade, 1982, p. 1147)

1853 Victor HUGO, poème "Les grands corps de l'État", in *Châtiments*

1854 le baron HAUSSMANN imaginait la configuration des futurs égouts de Paris : « Les galeries souterraines, organes de la grande cité, fonctionneraient comme ceux du corps humain, sans se montrer au jour; l'eau pure et fraîche, la lumière et la chaleur y circuleraient comme des fluides divers dont le mouvement et l'entretien servent à la vie. Les sécrétions s'y exécuteraient mystérieusement et maintiendraient la santé publique sans troubler la bonne ordonnance de la ville et sans gâter sa beauté extérieure. » **réf.?**

publ. 1854 **SCHELLING** (†1854), ***Philosophie de la Révélation***, t. III, Leçon 35 : « après l'impulsion générale qui fit de l'univers un organisme consistant désormais dans l'exclusion réciproque de ses parties, et par là périssable » (p. 304) ; « puisqu'on considère aussi les peuples comme des individus, chaque peuple a aussi son ange, son esprit » (pp. 306-307)

1855 Alekseĭ Stepanovich KHOMIAKOV (1804-1860), ***Quelques mots sur les communions occidentales*** *à l'occasion d'un mandement de Mgr l'archevêque de Paris, par un chrétien orthodoxe,* Leipzig : F.A. Brockhaus, 1855, 92 p.

« Le grain de sable ne reçoit pas une existence nouvelle du monceau dans lequel le hasard l'a jeté. Tel est l'homme dans le Protestantisme. La brique d'une muraille ne subit aucune altération et ne reçoit aucun perfectionnement de la place que lui a assignée l'équerre du maçon. Tel est l'homme dans le Romanisme [=l'Église catholique romaine] ; mais la particule matérielle, qui a été assimilée à un corps vivant, reçoit elle-même un sens nouveau et une vie nouvelle de l'organisme dont elle est devenue partie intégrante. Tel est l'homme dans l'Église qui est le corps du Christ, dont l'amour est le principe organique. Il est évident que les hommes de l'Occident ne peuvent ni le comprendre ni y prendre part, sans revenir sur le schisme qui en est la négation, car le Latinizant [sic] prétend à une unité de l'Église où il ne reste plus de traces de la liberté du Chrétien, et le Protestant s'en tient à une liberté, où l'unité de l'Église disparaît complètement ; mais nous, nous proclamons l'Église une et libre. [...] Une différence essentielle sépare l'idée de l'Église qui se considère comme une unité organique, dont le principe vivant est la grâce divine de l'amour mutuel, de l'idée des communions occidentales, dont l'unité toute conventionnelle n'est, chez les Protestants que la somme numérique d'une certaine quantité d'individus, ayant des tendances et des croyances à peu près identiques, et

chez les Romains que l'action collective des sujets d'un état semi-spirituel. [...] », pp. 24-25

« Dieu, dans sa justice et dans sa miséricorde, a permis que de même que le Christ, l'être moral unique, a par un effet de son amour sans bornes, pris sur lui les péchés de l'homme et sa juste punition ; de même l'homme, par un effet de sa foi et de son amour pour son Sauveur, put renoncer à sa propre individualité, individualité coupable et mauvaise, et se revêtir de la sainteté et de la perfection de son Sauveur. L'homme ainsi uni au Christ n'est plus ce qu'il était, un individu isolé, il est devenu membre de l'Église qui est le corps du Christ, et sa vie est devenue partie intégrante de la vie supérieure, à laquelle elle s'est librement soumise. [...] » p. 34

+N. BERDIAEFF, *Royaume de l'Esprit et Royaume de César* (Neuchâtel : Delachaux & Niestlé, 1951), 114 : « L'idée orthodoxe russe de la *sobornost* ou conciliarité a été définie principalement par Khomiakov pour lequel elle était indissolublement liée à la liberté et à l'amour. La conciliarité ecclésiastique n'est pas une affaire d'autorité, fût-ce l'autorité du concile d'évêques ou même des conciles œcuméniques, mais bien le fait pour le peuple des fidèles de se trouver en état de communion et d'amour réciproques, en même temps que de communion avec le Saint-Esprit. »

+2003 André SKOGSTRÖM-FILLER (Paris, France): "Fondements mythologiques de la notion de *sobornost*", In: *TRANS. Internet-Zeitschrift für Kulturwissenschaften*. No. 15/2003. http://www.inst.at/trans/15Nr/04_01/skogstroem.htm sur KHOMIAKOV :

« Chez le slavophile Khomiakov, ce principe organiciste connaîtra une double application et une double nature rhétorique. Nous avons le corps-peuple et le corps-Église. Le corps total se construit comme métaphore d'unité - le peuple/ l'Eglise est uni(e), comme les membres sont unis dans le même corps. Le corps individuel se présente comme métonymie - un individu ne l'est que lorsqu'il représente la communauté sociale ou ecclésiale. A travers l'adhésion à l'"organisme", le corps métonymique se transforme en corps métaphorique. "Intégré" il acquit la sagesse qui ne se révèle qu'à la totalité et reste hermétique pour l'individu, "la connaissance intégrale", dont parle Kirejevskij. Vu à cette lumière, l'acte de théophagie cosmogonique contient dans son polythéisme agressif, des germes du monothéisme, et même du christianisme. [...]

Ainsi nous avons détecté le fondement mythique du mythe slavophile et de son héritier historique - le mythe de *sobornost*'. L'image primordiale qui le constitue est celle du Corps premier, du corps cosmique, sacrifié pour créer le monde. Toute la théologie de Khomiakov est basée sur cette image. Elle y est travaillée par la vision romantique et masquée par les habits patristiques. Mais dans son origine, elle est profondément païenne : l'unité des volontés plurielles dans une libre communion représente une tentative de reconstruction du cadavre mutilé du premier Homme. Le romantisme lui fournit des formules, la patristique lui conféra une légitimité, la mythologie la libéra de l'histoire profane. »

1859 **HUGO, *La Légende des Siècles***, Préface : « Du reste, ces poèmes, divers par leur sujet, mais inspirés par la même pensée, n'ont entre eux d'autre nœud qu'un fil, ce fil qui s'atténue quelquefois au point de devenir invisible, mais qui ne casse jamais, le grand fil mystérieux du labyrinthe humain, le Progrès ». « Quant à ces deux volumes pris en eux-mêmes, l'auteur n'a qu'un mot à en dire : **le genre humain, considéré comme un grand individu collectif** accomplissant d'époque en époque une série d'actes sur la terre, a deux aspects : l'aspect historique et l'aspect légendaire. Le second n'est pas moins vrai que le premier ; le premier n'est pas moins conjectural que le second. »

°repris en 2004 comme exergue du film "*Le genre humain* 1.*Les Parisiens*", par

Claude LELOUCH « Pas d'intrigue, pas d'autre nœud qu'un fil, ce fil qui s'atténue quelquefois au point de devenir invisible mais qui ne casse jamais, ce fil mystérieux du grand labyrinthe humain. Car je considère le genre humain comme un grand individu collectif ».

≈1860 Joseph DÉJACQUE 1822-1864, ***Le Libertaire***, (27 n°s, de juin 1858 à fév. 1861) : « **Comme l'homme est formé d'organes, et ces organes de molécules, de même l'homme est, à son tour, la molécule du corps social ; la commune en est l'organisme**. C'est donc sur le système individuel ou moléculaire et sur le système organique ou communal, qu'il faut agir tout à la fois, si nous voulons révolutionner la société », *Le Libertaire* n°26 +La machine à penser analogique tourne à plein régime ; Fourier déjà privilégiait l'analogie comme clé pour la compréhension de l'être universel. Appliquons au paradigme une remarque de Deleuze et Guattari (*Mille plateaux*), selon laquelle "les mécanismes de localisation ne cessent pas d'être extrêmement précis, mais la localisation est devenue cosmique". [art. de Valentin PELOSSE, 2004, en ligne]

1862 ? Walt WHITMAN, *Journaux* voit la Guerre de sécession comme faisant de l'Amérique un Christ subissant la Passion, et devant ressusciter **réf.?**

1862 Victor HUGO, *Les Misérables* : [mis en exergue d'un de ses chapitres par Derrida, dans *Spectres de Marx*]

« [...] *Une voix du fond le plus obscur des groupes, cria* [...] *Citoyens, faisons la protestation des cadavres.* [...] *On n'a jamais su le nom de l'homme qui avait parlé ainsi* [...] *ce grand anonyme toujours mêlé aux crises humaines et aux genèses sociales* [...]. *Après que l'homme quelconque, qui décrétait « la protestation des cadavres », eut parlé et donné la formule de l'âme commune, de toutes les bouches sortit un cri étrangement satisfait et terrible, funèbre par le sens et triomphal par l'accent*

-Vive la mort ! Restons ici tous.

- Pourquoi tous ? dit Enjolras.

-Tous! Tous ! »

°2, l. VII, ch 2 : « Les monastères, quand ils abondent chez une nation, sont des nœuds à la circulation, des établissements encombrants, des centres de paresse là où il faut des centres de travail. Les communautés monastiques sont à la grande communauté sociale ce que le gui est au chêne, ce que la verrue est au corps humain. »

1863 Victor HUGO, "Les génies appartiennent au peuple"

1864 °TAINE sur Stendhal, *Nouvelle Revue de Paris,* 1er Mars 1864,

1864 trad.) **Frédéric PILGRAM** (1819-1890), ***Physiologie de l'Eglise ou Études sur les lois constitutives de l'Église considérée dans son essence naturelle*,** Paris : Périsse, 1864, viii + 557 pp., traduite en français sur la 3e éd. allemande par l'abbé Ph. Reinhard

[Friedrich Pilgram (1819, Imbach –1890, Monheim), ***Physiologie der Kirche.*** *Forschungen über die geistigen Gesetze, in denen die Kirche nach ihrer natürlichen Seite besteht* réed. 1931]

1867 MARX, *Le Capital*, Livre I, (Paris, Garnier-Flammarion, 1969),

°L. I, Quatrième section, Ch. XIII, pp. 246-247 : « La coopération des ouvriers salariés n'est qu'un simple effet du capital qui les occupe simultanément. Le lien entre leurs fonctions individuelles et leur

unité comme corps productif se trouve en dehors d'eux, dans le capital, qui les réunit et les retient. [...] En tant qu'ils coopèrent, ils forment les membres d'un organisme actif, ils ne sont même qu'un mode particulier d'existence du capital »

°Livre I, Quatrième section, Ch. XIV, p. 259 : « C'est le travailleur collectif formé par la combinaison d'un grand nombre d'ouvriers parcellaires, qui constitue le mécanisme spécifique de la période manufacturière. [...] Le travailleur collectif possède maintenant toutes les facultés productives au même degré de virtuosité, et les dépense le plus économiquement possible en n'employant ses organes, individualisés dans des travailleurs ou des groupes de travailleurs spéciaux, qu'à des fonctions appropriées à leur qualité. En tant que membre du travailleur collectif, le travailleur parcellaire devient même d'autant plus parfait qu'il est plus borné et plus incomplet. L'habitude d'une fonction unique le transforme en organe infaillible et spontané de cette fonction »

°Livre I, Quatrième section, Ch. XIV, V, (Pléiade, Œuvres t. I, p. 904) ; GF p. 266 : « [la manufacture] estropie le travailleur, elle fait de lui quelque chose de monstrueux en activant le développement factice de sa dextérité de détail, en sacrifiant tout un monde de dispositions [...]. Ce n'est pas seulement le travail qui est divisé, subdivisé et réparti entre divers individus, c'est l'individu lui-même qui est morcelé et métamorphosé en ressort automatique d'une opération exclusive, de sorte qu'on trouve réalisée la fable absurde de Menenius Agrippa, représentant un homme comme fragment de son propre corps » [*und die abgeschmackte Fabel des Menenius Agrippa verwirklicht, die einen Menschen als bloßes Fragment seines eignen Körpers darstellt*]

+Olivier PERRU, "Le concept d'association et l'unité politique : étude critique chez Saint-Simon, Fourier et Marx", *Philosophiques*, n0 26, 1999, en ligne : La dialectique hégélienne du maître et de l'esclave introduit dans la thèse de l'organisme collectif, vu comme nouvelle individualité de production, l'antithèse de la totale dépendance à l'égard du capital, dans un devenir, en amont et en aval du processus de production, La conscience universelle de cette potentialité et de cette aliénation prépare l'avènement de la communauté réelle. Cette interprétation d'une situation sociale montre que Marx pense avoir trouvé la solution : il faut que l'entité nouvelle qui se dégage de la conscience de cette force productive se structure en communauté, afin de libérer les individus de leurs limites et des aliénations qu'ils rencontrent. Marx et Engels maintiennent (comme Saint-Simon, et beaucoup plus que Fourier) l'analogie entre l'organisme social et l'organisme vivant, comme composition d'individualités à l'origine distincte. Pour expliciter l'effet de la coopération simple, Marx évoque « les bancs énormes de corail, surgissant du fond de l'océan, formant des îles et de la terre ferme, bien que chaque individu qui contribue à les construire soit faible, imperceptible et méprisable » Ch. XIII, p. 267) La coopération produit dans ce cas une association en même temps qu'une oeuvre destinée à devenir cadre de vie.

Le regard marxien sur la division du travail s'inspire encore de cette analogie, et le texte de Marx décrivant le « travailleur collectif » dans la manufacture, au chapitre XIV de la quatrième section du *Capital*, n'est pas sans rappeler les remarques de Milne-Edwards sur la division du travail organique (1827, 1843, 1857). C'est la division du travail qui crée l'organisme qu'est la manufacture ; son unité se prend d'individualités initialement distinctes. Chaque individu élémentaire évolue en organe relatif à une fonction.

1868 **Père Karl E. SCHMOEGER**, C.S.S.R (=Congregatio Sanctissimi Redemptoris, Rédemptoristes), ***Vie de Anne-Catherine Emmerich*** [1774-1824], trad. M. de Cazalès, Paris : Ambroise Bray, 3 vol. 1868-1872 (t. II, 493 p.)

+« L'idée qu'une sainte puisse incarner le corps souffrant de l'Eglise est longuement

développée par E. Schmoeger, qui rappelle, à propos d'Anne-Catherine Emmerich, les cas de Catherine de Sienne et de Lydwine (1868 : 188-215) », art. de Jean-Pierre ALBERT, "Le corps défait", *Terrain*, 1992, en ligne

1869 MICHELET, Préface à l'édition de 1869 de *l'Histoire de France* :

« Cette oeuvre laborieuse d'environ quarante-ans fut conçue d'un moment, de l'éclair de Juillet. Dans ces jours mémorables, une grande lumière se fit et j'aperçus la France.

Elle avait des annales, et non point une histoire. Des hommes éminents l'avaient étudiée surtout au point de vue politique. Nul n'avait pénétré dans l'infini détail des développements divers de son activité (religieuse, économique, artistique, etc.). Nul ne l'avait encore embrassée du regard dans l'unité vivante des éléments naturels et géographiques qui l'ont constituée. Le premier je la vis comme une âme et une personne.

[...] La vie a une condition souveraine et bien exigeante. Elle n'est véritablement la vie qu'autant qu'elle est complète. Ses organes sont tous solidaires et ils n'agissent que d'ensemble. Nos fonctions se lient, se supposent l'une l'autre. Qu'une seule manque, et rien ne vit plus. (...) tout influe sur tout.

Ainsi, ou tout ou rien. Pour retrouver la vie historique, il faudrait patiemment la suivre en toutes ses voies, toutes ses formes, tous ses éléments. Mais il faudrait aussi, d'une passion plus grande encore, refaire et rétablir le jeu de tout cela, l'action réciproque de ces forces diverses dans un puissant mouvement qui redeviendrait la vie même. [...]

Dans le brillant matin de Juillet, sa vaste espérance, sa puissante électricité, cette entreprise surhumaine n'effraya pas un jeune coeur. [...] Ce mouvement immense s'ébranla sous mes yeux. Ces forces variées, et de nature et d'art, se cherchèrent, s'arrangèrent, malaisément d'abord. Les membres du grand corps, peuples, races, contrées, s'agencèrent de la mer au Rhin, au Rhône, aux Alpes, et les siècles marchèrent de la Gaule à la France. [...] »

« Ces deux volumes réussirent et furent acceptés du public. **J'avais posé le premier la France comme une personne.** J'avais marqué fortement le principe géographique des influences locales, et d'autre part, le travail général de la nation qui se crée, se fait elle-même. »

+1990 réed. MICHELET, *L'agonie du moyen âge,* Bruxelles : ed. Complexe, préface "Le corps mystique de l'histoire" par Claude Mettra, pp. 5-23

1869 DANILEVSKI, *La Russie et l'Europe*

+ « Cette vision du peuple "théophore" (= porteur de Dieu ou, si l'on veut être plus juste en désignant l'idéologie de Chatov, porteur d'un Dieu) reflète les idées de Danilevski, celles exprimées dans son ouvrage principal *La Russie et l'Europe*, paru en 1869. Danilevski inaugure une nouvelle slavophilie, postérieure à la slavophilie des Kireïevski, Khomiakov et Axakov, décédés entre 1856 et 1860. Avec Danilevski la slavophilie fusionne partiellement avec le panslavisme. L'auteur de *La Russie et l'Europe* allie des idées du temps (les influences de Pogodine, Herzen et Bakounine y sont présentes) à une typologie des cultures historiques qui annonce Spengler. Dans l'orbite des slavophiles/panslavistes, l'originalité de Danilevski réside précisément dans cette "organologie" qui pose une doctrine des types de cultures, postulant qu'il n'existe pas de développement culturel unique de l'humanité, comme Hegel avait tenté de le démontrer. Pour Danilevski, comme plus tard pour Spengler et Toynbee, il n'existe que des cultures vivant chacune un développement (ou un déclin) séparé. Pour Danilevski, les peuples qui n'appartiennent pas à une culture bien spécifique sont soit des "agents négatifs de l'histoire" comme les Huns soit du "matériel ethnographique" comme les Finnois ou les

Celtes voire même des "réserves de puissance historique". Dans ce dernier cas, il s'agit de peuples qui, longtemps, demeurent à l'écart de l'histoire et qui, soudain, font irruption sur le théâtre des événements et fondent des cultures nouvelles et originales.

Toute culture vit une vie organique : elle croît, atteint son apogée (période relativement courte), épuise ses forces vitales et sombre finalement dans la sénilité. Seules subsistent alors la science rationnelle, la technique et un art technicisé qui seront transposés dans et repris par une culture ultérieure. Danilevski, en tant que nationaliste russe, affirmait que les Slaves représentaient une culture jeune et montante face à une culture germano-romaine atteinte de sénilité (postulat hérité des vieux slavophiles Odoïevski et Kireïevski). Les Slaves sont un peuple "élu", pense Danilevski, qui triomphera prochainement dans l'histoire. », Robert Steuckers, "Chatov, personnage de Dostoïevski", en ligne, résumant le livre de Reinhard Lauth (1919-2007), *Dostoievski und sein Jahrhundert*, (1992), en ligne :

http://www.bligg.fr/note/Euro-Synergies/Chatov,-personnage-de-Dostoievski/5832262.html

1872 DOSTOIEVSKI, ***Les Possédés***, IIe p., ch. I "La Nuit" :

« [...] cria soudain Chatoff, [...] Me permettez-vous de reproduire devant vous ce qui était alors votre principale théorie... Oh ! rien que dix lignes, la conclusion seulement.

— Soit, si c'est seulement la conclusion...

Stavroguine voulut regarder l'heure à sa montre, mais il se retint.

De nouveau Chatoff se pencha en avant et leva le doigt en l'air...

— Pas une nation, commença-t-il, comme s'il eût lu dans un livre, et en même temps il continuait à regarder son interlocuteur d'un air menaçant, — pas une nation ne s'est encore organisée sur les principes de la science et de la raison ; le fait ne s'est jamais produit, sauf momentanément dans une minute de stupidité. Le socialisme, au fond, doit être l'athéisme, car dès le premier article de son programme, il s'annonce comme faisant abstraction de la divinité, et il n'entend reposer que sur des bases scientifiques et rationnelles. De tout temps la science et la raison n'ont joué qu'un rôle secondaire dans la vie des peuples, et il en sera ainsi jusqu'à la fin des siècles. Les nations se forment et se meuvent en vertu d'une force maîtresse dont l'origine est inconnue et inexplicable. Cette force est le désir insatiable d'arriver au terme, et en même temps elle nie le terme. C'est chez un peuple l'affirmation constante infatigable de son existence et la négation de la mort. « L'esprit de vie », comme dit l'Écriture, les « courants d'eau vive » dont l'Apocalypse prophétise le dessèchement, le principe esthétique ou moral des philosophes, la « recherche de Dieu », pour employer le mot le plus simple. Chez chaque peuple, à chaque période de son existence, le but de tout le mouvement national est seulement la recherche de Dieu, d'un Dieu à lui, à qui il croie comme au seul véritable. Dieu est la personnalité synthétique de tout un peuple, considéré depuis ses origines jusqu'à sa fin. On n'a pas encore vu tous les peuples ou beaucoup d'entre eux se réunir dans l'adoration commune d'un même Dieu, toujours chacun a eu sa divinité propre. Quand les cultes commencent à se généraliser, la destruction des nationalités est proche. Quand les dieux perdent leur caractère indigène, ils meurent, et avec eux les peuples. Plus une nation est forte, plus son dieu est distinct des autres. Il ne s'est encore jamais rencontré de peuple sans religion, c'est-à-dire sans la notion du bien et du mal. Chaque peuple entend ces mots à sa manière. Les idées de bien et de mal viennent-elles à être comprises de même chez plusieurs peuples, ceux-ci meurent, et la différence même entre le mal et le bien commence à s'effacer et à disparaître. Jamais la raison n'a pu définir le mal et le bien, ni même les distinguer, ne fût-ce qu'approximativement, l'un de l'autre ; toujours au contraire elle les a honteusement confondus ; la science a conclu en faveur de la force brutale. Par là surtout s'est distinguée la demi-science, ce fléau inconnu à l'humanité avant notre siècle et plus terrible pour elle que la mer, la famine et la guerre. La demi-science est un despote comme on n'en avait jamais vu jusqu'à notre temps, un despote qui a ses prêtres et ses esclaves, un despote devant lequel tout s'incline avec un respect idolâtrique, tout, jusqu'à la vraie science elle-même qui lui fait bassement la cour. Voilà vos propres paroles, Stavroguine, sauf les mots concernant la demi-science qui sont de moi, car je ne suis moi-même que demi-science, c'est pourquoi je la hais particulièrement. Mais vos pensées

et même vos expressions, je les ai reproduites fidèlement, sans y changer un iota.

— J'en doute, observa Stavroguine ; — vous avez accueilli mes idées avec passion, et, par suite, vous les avez modifiées à votre insu. Déjà ce seul fait que pour vous Dieu se réduit à un simple attribut de la nationalité...

Il se mit à examiner Chatoff avec un redoublement d'attention, frappé moins de son langage que de sa physionomie en ce moment.

— Je rabaisse Dieu en le considérant comme un attribut de la nationalité ? cria Chatoff, — au contraire j'élève le peuple jusqu'à Dieu. Et quand en a-t-il été autrement ? Le peuple, c'est le corps de Dieu. Une nation ne mérite ce nom qu'aussi longtemps qu'elle a son dieu particulier et qu'elle repousse obstinément tous les autres ; aussi longtemps qu'elle compte avec son dieu vaincre et chasser du monde toutes les divinités étrangères. Telle a été depuis le commencement des siècles la croyance de tous les grands peuples, de tous ceux, du moins, qui ont marqué dans l'histoire, de tous ceux qui ont été à la tête de l'humanité. Il n'y a pas à aller contre un fait. Les Juifs n'ont vécu que pour attendre le vrai Dieu, et ils ont laissé le vrai Dieu au monde. Les Grecs ont divinisé la nature, et ils ont légué au monde leur religion, c'est-à-dire la philosophie de l'art. Rome a divinisé le peuple dans l'État, et elle a légué l'État aux nations modernes. La France, dans le cours de sa longue histoire, n'a fait qu'incarner et développer en elle l'idée de son dieu romain ; si à la fin elle a précipité dans l'abîme son dieu romain, si elle a versé dans l'athéisme qui s'appelle actuellement chez elle le socialisme, c'est seulement parce que, après tout, l'athéisme est encore plus sain que le catholicisme de Rome. Si un grand peuple ne croit pas qu'en lui seul se trouve la vérité, s'il ne se croit pas seul appelé à ressusciter et à sauver l'univers par sa vérité, il cesse immédiatement d'être un grand peuple pour devenir une matière ethnographique. Jamais un peuple vraiment grand ne peut se contenter d'un rôle secondaire dans l'humanité, un rôle même important ne lui suffit pas, il lui faut absolument le premier. La nation qui renonce à cette conviction renonce à l'existence. Mais la vérité est une, par conséquent un seul peuple peut posséder le vrai Dieu. Le seul peuple "déifère", c'est le peuple russe et... et... se peut-il que vous me croyiez assez bête, Stavroguine, fit- il soudain d'une voix tonnante, — pour rabâcher simplement une rengaine du slavophilisme moscovite ?... Que m'importe votre rire en ce moment ? Qu'est-ce que cela me fait d'être absolument incompris de vous ? Oh ! que je méprise vos airs dédaigneux et moqueurs.

[...] — Soit, je vais m'exprimer autrement, poursuivit Nicolas Vsévolodovitch en fixant un oeil sévère sur son interlocuteur ; — je voulais seulement vous demander ceci : vous-même, croyez-vous en Dieu, oui ou non ?

— Je crois à la Russie, je crois à son orthodoxie... Je crois au corps du Christ... Je crois qu'un nouvel avènement messianique aura lieu en Russie... Je crois... balbutia Chatoff qui dans son exaltation ne pouvait proférer que des paroles entrecoupées.

— Mais en Dieu ? En Dieu ?

— Je... je croirai en Dieu. »

1873 Paul von LILIENFELD (1829-1903), ***Gedänken über Sozialwissenschaft der Zukunft*,** 5 vols. Berlin : M.Gruyter. 1873-1881 la société est assimilée à un être vivant, "un organisme réel"

°Herbert SPENCER (1820-1903), ***Introduction à la science sociale***

« Les figures de langage qui nous trompent souvent en faisant croire à une identité complète, là où il n'existe que des ressemblances légères, nous trompent aussi quelquefois en nous portant à considérer une corrélation véritable comme une pure fantaisie. Quand on se sert d'une métaphore pour exprimer une similitude réelle, on donne à penser que cette similitude n'est qu'imaginaire ; on obscurcit ainsi la perception d'une connexion intrinsèque. C'est ce qui arrive pour les expressions "corps politique", "organisation politique" etc., qui assimilent tacitement une société à un être vivant ;

on les prend pour des expressions ayant leur raison d'être, mais ne correspondant pas à une réalité et tendant plutôt à entretenir une fiction. Pourtant *les métaphores sont ici plus que des métaphores,* dans le sens ordinaire du mot. Ce sont des façons de parler où se fait jour une vérité d'abord obscurément perçue, mais qui s'éclaircit à mesure qu'on examine de plus près le témoignage. *Il y a analogie réelle entre l'organisme individuel et l'organisme social* ; cela devient incontestable dès que l'on a reconnu que tous deux sont également soumis à certaines nécessités qui en déterminent la structure », ch. XIV, trad., 2e éd., Paris : Germer-Baillère, 1875, p. 285 = [?**trad., pp. 354-355] ; c'est nous qui soulignons

°**Émile ZOLA**, ***Le ventre de Paris*** : « Maintenant il entendait le long roulement qui partait des halles. Paris mâchait les bouchées à ses deux millions d'habitants. C'était comme un grand organe central battant furieusement, jetant le sang de la vie dans toutes ses veines. Bruit de mâchoires colossales, vacarme fait du tapage de l'approvisionnement [...] »

†1875 **Dom Prosper GUÉRANGER** (1805-1875), ***L'Eglise ou la société de la louange divine***, Mame

+« Pour Dom Guéranger, l'Eglise est l'Épouse du Verbe incarnée, le **Corps Mystique** du Christ, autant de notions qui sont encore peu employées à cette époque et par rapport auxquelles le Concile de Vatican I tentera d'amorcer une réflexion. Ces thèmes doivent sûrement au renouveau de l'ecclésiologie allemande avec Moehler et aux propositions de La Mennais et de ses amis. L'Église est donc le prolongement historique de l'Incarnation du Verbe. [...]

S'il y a insistance chez Dom Guéranger sur la liturgie, c'est parce que les rites sont les signes visibles du Christ dans son Corps qui est l'Eglise. La liturgie est « le langage de l'Épouse du Christ » Par ailleurs, Dom Guéranger se montre sensible à la grande Tradition patristique qui inscrit la vie de l'Eglise dans un enracinement » http://www.abbaye-liguge.com/uploads/47.pdf

1875-1878 Albert SCHÄFFLE (1831 - 1903), ***Bau und Leben des socialen Korpers***

[=*Constitution et Vie du corps social*], 4 vol., Tübingen ; 2e éd. 1893

+« Schaeffle perçoit dans la société des parties "intercellulaires" et des parties "intracellulaires". La famille est la cellule tissulaire, celle dont émanent les tissus fondamentaux que sont le lignage et la race. Les forces de production sont les tissus musculaires, et les institutions de contrôle ou de comptabilité, les tissus psychophysiques ; la société a ses organes de nutrition, de locomotion et de sensation. La différence, selon Schaeffle, provient de la spiritualisation des relations sociales. Schaeffle hésite entre deux versions : il désigne la société comme un "organisme éthique", ce qui semble plaider en faveur de la continuité de l'organique au social, mais il marque d'autre part quelques restrictions, en rappelant par exemple que les libres liens d'amitié n'ont pas leur équivalent dans la nature. Y a-t-il rupture, à cet endroit, de l'usage analogique ? Espinas ne le pense pas [...] », Laurent FEDI, "L'organicisme de Comte", in M. Bourdeau (dir.), *Auguste Comte aujourd'hui*, Paris : Kimé, 2003, pp. 111-132, p. 126

1876 RENAN, ***Dialogues philosophiques***, IIIe : « Les nations comme la France, l'Allemagne, l'Angleterre, les villes comme Athènes, Venise, Florence, Paris, agissent à la manière de personnes ayant un caractère, un esprit, des intérêts déterminés ; on peut raisonner d'elles comme on raisonne d'une personne ; elles ont comme l'être vivant un instinct secret, un sentiment de leur essence et de

leur conservation [...]. Il faut en dire autant des Églises, des religions, de toutes les associations constituant des ensembles organiques, qui se comportent exactement comme des individus. » (in *Œuvres complètes*, Paris : Calmann-Lévy, 1947-1961, t. I, pp. 603-604)

« La cellule est déjà une petite concentration personnelle ; plusieurs cellules consonnant ensemble forment une conscience au second degré (homme ou animal). Les consciences au second degré, en se groupant, forment les consciences au troisième degré, consciences de villes, consciences d'Églises, consciences de nations, produites par des millions d'individus vivant d'une même idée, ayant des sentiments communs. [...] La cellule existe plus que l'atome, l'individu existe plus que la cellule ; la nation, l'Église, la cité existent plus que l'individu, puisque l'individu se sacrifie pour ces entités, qu'un réalisme grossier regarde comme de pures abstractions. » (p. 604)

1877 Alfred ESPINAS (1844-1922), ***Des sociétés animales. Étude de psychologie comparée***

1878 Vladimir SOLOVIEV (1853-1900), ***Leçons sur l'Humanité-Dieu***, 11è et 12è Leçons

°trad. Sévérac : « L'union de la divinité et de la nature dans la personne de Jésus-Christ en sa qualité de centre spirituel et de chef de l'humanité, doit être réalisée par l'humanité tout entière considérée comme le corps du Christ. Unie à son principe divin par l'entremise de Jésus-Christ, l'humanité est Église et si, dans le monde de l'éternité et des principes, l'humanité idéale est le corps du Verbe divin, dans le monde de la nature l'Église apparaît comme étant le corps de ce même Verbe, mais déjà incarné, c'est-à-dire ayant trouvé son individualité historique dans la personne divine et humaine de Jésus-Christ » [...]

« Aussi, quand nous concevons l'Église comme étant le corps du Christ (**et ce n'est pas là une métaphore, mais une formule métaphysique**), il faut se rappeler que ce corps grandit nécessairement, se développe et par suite change et se perfectionne. L'Église est le corps du Christ, mais elle n'est pas encore son corps glorieux et entièrement divinisé ».

« Dans la sphère de l'éternel et du divin, dit Soloviev, le Christ est l'éternel centre spirituel de l'organisme universel »

°autre trad.°*Leçons sur la divino-humanité* [Recueil de conférences données à Saint-Pétersbourg en 1877-1878], 11è et 12è Leçons :

« La relation normale dans l'humanité entre la Divinité et la nature, cette relation à laquelle est parvenue la personne du Christ en tant que centre spirituel ou tête de l'humanité, doit devenir le propre de toute l'humanité en tant que corps du Christ. Réunie à son principe divin par l'intermédiaire de Jésus-Christ, l'humanité est l'Église, et si dans le monde primordial éternel, c'est l'humanité idéale qui est le corps du Logos divin, dans le monde naturel produit, c'est l'Église qui apparaît comme le corps de ce même Logos, d'un Logos cependant déjà incarné, c'est-à-dire historiquement individualisé en la personne divino-humaine de Jésus-Christ. Ce corps du Christ, qui n'est au début qu'un embryon (la petite communauté des premiers chrétiens), croît et se développe peu à peu et, à la fin des temps, il embrassera toute l'humanité et toute la nature en un même organisme universel divino-humain. [citation de Rom.8, 19-22] [...]

Partant de la sorte du concept d'Église comme corps du Christ (non au sens métaphorique mais

comme formule métaphysique), nous devons nous souvenir que ce corps croît et se développe nécessairement et, par conséquent, se transforme et se se perfectionne. Tout en étant corps du Christ, l'Église n'est pas encore son corps glorifié et totalement divinisé. L'existence actuelle de l'Église sur la terre correspond au corps du Christ au moment de sa vie terrestre (avant la résurrection) : c'est un corps qui a certes manifesté dans des cas particuliers des propriétés miraculeuses — lesquelles sont propres à l'Église encore maintenant —, mais c'est un corps mortel et matériel, qui n'est pas libre des infirmités et des souffrances de la chair (le Christ, en effet, a pris sur lui toutes les infirmités et toutes les souffrances de la nature humaine). Or, dans le Christ, tout ce qui est infirme et terrestre s'est trouvé englouti par la résurrection du corps spirituel, et il en sera ainsi de son corps universel, l'Église, quand elle sera parvenue à sa plénitude. L'humanité n'atteindra ce but qu'à condition d'imiter la perfection divino-humaine, c'est-à-dire de renoncer à sa volonté humaine et de la soumettre librement à la Divinité. », trad. du russe par Bernard Marchadier, Paris : Cerf, 1991, pp. 166-167

+Josef YAKOUB, 2003 : « Soloviev était universaliste. Critique à la fois de la latinisation des chrétiens d'Orient, du papisme (et non de la papauté), du slavophilisme absolu, du phylétisme (ou nationalisme ecclésiastique) et de l'occidentalisme, il concevait l'Église comme une société universelle **constituée de plusieurs organes et un *"corps collectif du Dieu-Homme parfait".*** L'Église, affirme-t-il, a besoin d'un corps pour se manifester. Or, en raison de son universalité et de sa centralité, et le fait d'être le siège du successeur de l'apôtre Pierre, bénéficiaire de la primauté et détenteur des clefs du Royaume, seule Rome, lieu de la *"monarchie ecclésiastique"*, fondée par Jésus-Christ, peut réaliser l'unité, sans chercher à latiniser les autres Églises. » en ligne :

http://www.google.fr/webhp?hl=fr&rlz=&btnG=Recherche+Google#hl=fr&q=yacoub+Soloviev+%C3%A9tait+universaliste.+Critique&meta=&aq=f&oq=yacoub+Soloviev+%C3%A9tait+universaliste.+Critique&fp=30baa9f0248e6846

+ Xavier TILLIETTE, *L'Église des philosophes. De Nicolas de Cuse à Gabriel Marcel*, Paris : Cerf, 2006, p. 207-214, surtout p. 210 et p. 212

1879 ZOLA, ***Le Roman expérimental***, (commentant ici l'*Introduction à la Médecine expérimentale* de Claude Bernard) :

« Le circulus social est identique au circulus vital : *dans la société comme dans le corps humain, il existe une solidarité qui lie les différents membres, les différents organes entre eux, de telle sorte que, si un organe se pourrit, beaucoup d'autres sont atteints*, et qu'une maladie très complexe se déclare. Dès lors, dans nos romans, lorsque nous expérimentons sur une plaie grave qui empoisonne la société, nous procédons comme le médecin expérimentateur, nous tâchons de trouver le déterminisme simple initial, pour arriver ensuite au déterminisme complexe dont l'action a suivi. Je reprends l'exemple du baron Hulot, dans la *Cousine Bette*. Voyez le résultat final, le dénouement du roman : une famille entière détruite, toutes sortes de drames secondaires se produisant, sous l'action du tempérament amoureux de Hulot. C'est là, dans ce tempérament, que se trouve le déterminisme initial. Un membre, Hulot, se gangrène, et aussitôt tout se gâte autour de lui, le circulus social se détraque, la santé de la société se trouve compromise. Aussi, comme Balzac a insisté sur la figure du baron Hulot, comme il l'a analysée avec un soin scrupuleux ! L'expérience porte avant tout sur lui, parce qu'il s'agissait de se rendre maître du phénomène de cette passion pour la diriger ; admettez qu'on puisse guérir Hulot, ou du moins le contenir et le rendre inoffensif, tout de suite le drame n'a plus de raison d'être, *on rétablit l'équilibre, ou*

pour mieux dire la santé dans le corps social. Donc, les romanciers naturalistes sont bien en effet des moralistes expérimentateurs. », Zola, *Le Roman expérimental,* article paru en 1879, (repris dans le livre du même nom en 1880), Paris : GF, 1971, p. 78 ; c'est nous qui soulignons).

1881 **Otto VON GIERKE** (1841-1921), ***Das Deutsche Genossenschaftsrecht,*** III, ***Die Staats-und Korporationslehre*** *des Altertums und des Mittelalters und ihre Aufnahme in Deutschland*, Berlin, Ch. II, § 11, IV, pp. 546 sq [cité par GIESEY, article de 1958]

°*Les Théories politiques du Moyen Âge*, trad. Jean de Pange, 1914 ; réed. Dalloz, 2007, 291p : La théorie des corporations, développée par les légistes romanistes et les canonistes entra en contact sur bien des points avec les efforts que faisait la pensée du Moyen Age pour acquérir une idée complète et rationnelle de l'Eglise et de l'État, et pour comprendre ainsi, d'une manière scientifique, la nature de tout l'ordre social humain. Cette tendance apparaît déjà lors de la grande querelle des investitures, mais c'est seulement au treizième siècle qu'elle se formule dans une théorie de droit public bien définie. Depuis cette époque les doctrines des publicistes, continuellement perfectionnées et étendues, ne se contentèrent pas du rôle de simples doctrines de droit public, mais se mirent à propager une philosophie, indépendante et sans précédent, de l'État et du droit. Et c'est ainsi qu'elles introduisirent une force toute nouvelle dans l'histoire des idées juridiques. Otto von Gierke.

+Représentant de l'école historique du droit, O. von Gierke propose, en 1914, une relecture du développement du droit allemand marqué par la lutte entre les *Genossenschaft* (les associations libres : corps de métiers, communautés rurales, villes) et la domination de l'État. Il décrit la fin du Moyen Age comme l'âge d'or de ces corps qui servent de fondement à la structuration de l'État.

+Extrait de la préface de MAITLAND, en 1914 : « on y trouve à la fois l'ampleur de l'esquisse et la netteté du trait, et la philosophie du Moyen Age y apparaît comme une introduction à la pensée moderne. Les idées qui vont posséder et diviser l'humanité du seizième au dix-neuvième siècle - la Souveraineté, le Souverain Maître, le Peuple Souverain, la Représentation du Peuple, le Contrat Social, le Droit Naturel de l'homme, le Droit Divin des rois, la subordination du Droit Positif à l'État, et la subordination de l'État au Droit Naturel, - telles sont les idées dont il s'agit de découvrir l'origine historique : or elles paraissent être des manières de voir qui, sous l'influence de l'antiquité classique, se sont nécessairement formées d'elles-mêmes au cours des discussions du Moyen Age. Si ces idées sont intéressantes, leurs auteurs ne le sont pas moins. Parmi les publicistes du Moyen Age que cite M. Gierke, on trouve, à côté des théologiens et des savants, de grands papes, de grands jurisconsultes, de grands réformateurs, des gens qui ajustaient à leurs projets concrets le vêtement des idées abstraites, des gens qui agissaient sur les faits aussi bien que sur les théories de leur époque. D'ailleurs les Anglais devraient une reconnaissance spéciale à ce guide, dont la compétence est peut-être la plus forte précisément là où la leur est la plus faible, c'est-à-dire en ce qui concerne les ouvrages des légistes et des canonistes. Un Anglais cultivé peut lire et goûter les écrits de Dante ou de Marsiglio. Un érudit anglais peut affronter Thomas d'Aquin ou Occam ou même le rebutant Wyclif. Mais on ne lui a jamais appris à saisir Baldus et Bartolus, Innocent et Johannes Andreae, et leur esprit échappe au lecteur qui les aborde sans préparation. Cependant ce sont des personnages importants à connaître, car la Philosophie Politique, dans son enfance, ressemble assez à une jurisprudence idéalisée, et, même quand elle a grandi, elle emploie souvent, par nécessité ou par agrément, des instruments - comme le contrat social - qui ont été affilés, sinon fabriqués, dans l'atelier des légistes. C'est dans cet atelier que M. Gierke se sent chez lui. Sans se départir d'une modestie parfaite, il a pu dire à un public d'Allemands

instruits : «Il n'est pas probable que d'ici un certain temps quelqu'un suive exactement la même route que j'ai parcourue pendant de longues années de pénible labeur.»

1883 ZOLA, ***Les Rougon-Macquart. Histoire naturelle et sociale d'une famille du second Empire*****,** au dos des premiers volumes : « Physiologiquement, les *Rougon-Macquart* sont la lente succession des accidents nerveux qui se déclarent dans une race à la suite d'une première lésion organique, et qui déterminent, selon les milieux, chez chacun des individus de cette race, les sentiments, les désirs, les passions, toutes les manifestations humaines, naturelles et instinctives, dont les produits prennent les noms convenus de vertus et de vices. Historiquement, ils partent du peuple ; ils s'irradient dans toute la société contemporaine ; ils montent à toutes ces situations, par cette impulsion essentiellement moderne que reçoivent les basses classes en marche à travers le corps social ; et ils racontent ainsi le second Empire à l'aide de leurs drames individuels, du guet-apens du coup d'État à la trahison de Sedan ». (cité par Maupassant, 1883)

1885 Dom Adrien GRÉA 1828-1917, ***De l'Église et de sa divine constitution***, Société générale de librairie catholique ; 2e éd. 1907 ; réed. avec préface de L. Bouyer de l'Oratoire, éd. Casterman, 1965. This book gives a commentary of the dogmatic constitution *Pastor Aeternus* of Vatican I Council. Dom Adrien GREA 1828-1917, [fondateur en 1865 des Chanoines réguliers de l'Immaculée Conception. Congrégation appartenant à un ordre canonial, qui suit la règle de saint Augustin, elle fut fondée par Dom Adrien Gréa, vicaire général de Saint-Claude, en 1866, qui voulait restaurer l'ordre canonial disparu avec la Révolution. Placé sous la double juridiction de l'évêque du lieu et de leur supérieur général, l'ordre a une triple fonction : vivre en communauté selon leur règle, servir la liturgie et la pastorale diocésaine. Par manque de renouvellement, la congrégation ne compte plus guère qu'une petite centaine de membres dans le monde (surtout en Italie)]

« Comme il y avait une hiérarchie et un ordre suivi de l'humanité procédant d'Adam et se propageant hors de lui par la suite des familles humaines, ainsi il y a une hiérarchie de l'Église procédant du Christ et, dans cette propagation du Christ, s'étendant et atteignant jusqu'aux extrémités de la nouvelle humanité qui est son corps mystique, et de la nouvelle création qui dépend de Lui », *De l'Église et de sa divine constitution*, t. I, p. 15. s'inspire de saint Ignace d'Antioche

°**Mgr MERMILLOD**, *Lettre à Dom Gréa* : « les exigences douloureuses de notre époque, les intérêts des uns, les petites dévotions des autres, amoindrissent et naturalisent cette sainte Église, qui, étant avec Jésus-Christ une même chose, son corps et sa plénitude, est avec lui la vue primordiale et dernière de Dieu en toutes ses œuvres. » (dans Gréa, p. V ; cité par de LUBAC, *Méditation sur l'Église*, 3é éd., 1954, p. 18)

1885-86 NIETZSCHE, ***Volonté de puissance***, Aph. 796 : « L'œuvre d'art, où elle apparaît *sans artiste*, par exemple en tant que Corps, en tant qu'Organisation (le corps des officiers prussiens, l'ordre jésuite). En quelle mesure l'artiste n'est qu'un degré préliminaire. Le monde comme œuvre d'art s'enfantant soi-même… », cité par HEIDEGGER, "Le mot de Nietzsche *Dieu est mort*", (1943), in *Holzwege*, trad. *Chemins*.., Gallimard, 1962, p. 198, soul. dans H

° ***Fragments Posthumes*** 1885 *« Ce qui est plus étonnant [que la conscience], c'est bien plutôt le *corps* : on n'en finit pas d'admirer comment le corps humain est devenu possible : comment une telle réunion prodigieuse d'êtres vivants, tous dépendants et obéissants mais, en un autre sens, commandants et obéissants par leur volonté propre, peut vivre en tant que tout, croître et subsister quelque temps — : et manifestement cela n'arrive pas grâce à la

conscience ! »

1887 **Léon BLOY**, ***Le Désespéré***, 2e P., ch. 26 : « L'ensemble des constructions de la Grande-Chartreuse couvre une étendue de cinq hectares et ses bâtiments sont abrités par quarante mille mètres carrés de toiture. Au seul point de vue topographique ces chiffres justifient suffisamment l'épithète de grande inséparable du nom de Chartreuse, quand on veut désigner ce *caput sacrum* de toutes les chartreuses de la terre. »

1888 Gerard Manley **HOPKINS** (1844-1889), S.J., **lettre** à Robert Bridges du 10 Février 1888, pour commenter son propre poème *La Guirlande de Tom. Sur les chômeurs* (écrit en 1887) : « la respublica ou la société humaine bien ordonnée, est comme un homme ; à savoir **comme un corps composé de maints membres dont chacun a sa fonction** [...]. La tête est le souverain [...] et sans autre couvert, si je puis dire, que le soleil et les étoiles, symbolisés ici par une guirlande [...]. Le pied est le journalier, il est armé de bottes ferrées [...]. C'est pourquoi les "guirlandes" de clous qu'ils [les terrassiers ou journaliers] portent sont l'insigne visible de la place qu'ils occupent, la plus basse de la république [...]. Cependant, je me souviens tout à coup que cela est fort bien pour ceux qui ont une place, si basse soit-elle, dans la république et participent, si peu que ce soit, au bien commun ; mais que la malédiction de notre époque veut qu'un grand nombre n'y aient point part, étant hors la loi et n'ayant ni sécurité ni gloire », trad. P. Leyris, cité dans *Anthologie bilingue de la poésie anglaise*, Gallimard, Pléiade, 2005, note p. 1847

1889 **Maurice BARRÈS** « La nation est un corps. La nation est serrée autour de son église et de son cimetière. On ne devient pas membre de cette nation qui a plus de mille ans en recevant de la préfecture de Police juste une carte d'identité » **réf.?** (cité par Sternhell)

1889 **SOLOVIEV**, ***La Russie et l'Église universelle*** [écrit en français, et publié à Paris] Albert Savine, Editeur, Paris, 1889, 336 p. « l'Église est l'humanité naturelle transubstantiée » (p. 305), (cité par X. Tilliette, *L'Église des philosophes.* p. 213)

1889 **CLAUDEL** (1869-), ***La Ville***, 1e version :

« Et comme ce roi noir, le coeur,
Siège au milieu des poches profondes des poumons,
Dispensant avec une continuelle puissance
L'équinoxe et le solstice de notre nuit humaine, ma volonté,
Enveloppée du manteau royal, fut faite
Pour s'asseoir sur un trône plus stable que le Nord et pour diriger le commun branle.
J'ordonne à mon bras de se mouvoir, il se meut ; à mon pied de s'avancer, et il obéit ; à ma
langue de s'agiter, à ma main de saisir, à mon sourcil de se froncer : et elle parle, elle empoigne,
il menace.
De même si je commande quelque chose au dehors,
Mon injonction n'admettra point de paralysie. » [*Theatre I, p. 95*]

1890 **publ. par RENAN** de ***L'Avenir de la science,*** *pensées de 1848* :

« Au-dessus des individus, il y a l'humanité, qui vit et se développe comme tout être organique et qui, comme tout être organique, tend au parfait, c'est-à-dire à la plénitude de son être. Après avoir marché de longs siècles dans la nuit de l'enfance, sans conscience d'elle-même et par la seule force

de son ressort, est venu le grand moment où elle a pris, comme l'individu, possession d'elle-même, où elle s'est sentie comme unité vivante. » (Paris : GF Flamamrion, 1995, p. 95)

1891 °15 mai, **pape Léon XIII** (né en 1810, cardinal à Vatican I, pape de 1878-1903)**,** publication de l'**Encyclique *Rerum novarum*** : « L'erreur capitale, dans la question présente, c'est de croire que les deux classes sont ennemies-nées l'une de l'autre comme si la nature avait armé les riches et les pauvres pour qu'ils se combattent dans un duel obstiné. C'est là une affirmation à ce point déraisonnable et fausse que la vérité se trouve dans une doctrine absolument contraire. », « Dans la société, les deux classes sont destinées par nature à s'unir harmonieusement dans un parfait équilibre. »

°22 septembre 1891, s.s. Léon XIII, Lettre Encyclique *Octobri mense*,."Du rosaire de la Vierge Marie" :

« En outre, dans le corps mystique du Christ, qui est l'Église, nous jouissons tous comme membre de la communauté de vie et de croissance ; d'où il suit, d'après saint Paul, que, de la façon dont les membres participent à chaque joie d'un des leurs, ils doivent aussi partager ses douleurs ; c'est-à-dire que les frères doivent aimer à secourir leurs frères chrétiens, en leurs souffrances spirituelles ou corporelles, et leur procurer la guérison dans la mesure du possible. *Que les membres aient de la sollicitude l'un pour l'autre. Si un membre souffre, tous souffrent avec lui; si l'un est heureux, tous se réjouissent avec lui. Vous êtes le corps du Christ et les membres du même corps* »

1893 Émile DURKHEIM (1858-1917), 35 ans, ***De la Division du travail social*** (1893, 2e éd. 1902)

°Introduction : « On sait, en effet, depuis les travaux de Wolff, de von Baer, de Milne-Edwards,que la loi de la division du travail s'applique aux organismes comme aux sociétés ; [...]. Ce n'est plus seulement une institution sociale qui a sa source dans l'intelligence et dans la volonté des hommes ; mais c'est un phénomène de biologie générale dont il faut, semble-t-il, aller chercher les conditions dans les propriétés essentielles de la matière organisée. La division du travail social n'apparaît plus que comme une forme particulière de ce *processus* général, et les sociétés, en se conformant à cette loi, semblent céder à un courant qui est né bien avant elles et qui entraîne dans le même sens le monde vivant tout entier. » (PUF, 1973, pp. 3-4, souligné dans le texte).

°L. I, ch. VII, III : « Vérifications du même fait à propos des fonctions cérébro-spinales de l'organisme social (fonctions administratives et gouvernementales) » (titre p. 411) ; « Si nous continuons à emprunter à la biologie un langage qui, pour être métaphorique, n'en est pas moins commode, nous dirons qu'elles [les règles du droit administratif] réglementent la façon dont fonctionne le système cérébro-spinal de l'organisme social. C'est ce système que, dans la langue courante, on désigne sous le nom d'État. » (p. 198)

°L.II, ch.V : « À ce point de vue, la division du travail social se distingue de la division du travail physiologique par un caractère essentiel. Dans l'organisme, chaque cellule a son rôle défini et ne peut en changer. Dans la société, les tâches n'ont jamais été réparties d'une manière aussi immuable. » p. 319

°L.III, ch.II : à propos des guerres de classes : « On n'observe rien de semblable dans l'organisme. [...] jamais une cellule ou un organe ne cherche à usurper un autre rôle que celui qui lui revient. [...] Il n'en est pas de même dans les sociétés. Ici la contingence est plus grande ; il y a une plus grande distance entre

les dispositions héréditaires de l'individu et les fonctions sociales qu'il remplira [...] » p. 367

1893 Maurice BLONDEL 1861-, ***L'Action***. *Essai d'une critique de la vie et d'une science de la pratique* éd de 1950 p. 413 (cité par X.Tilliette, *L'Église des philosophes*, p. 218)

°**J. NOVICOW** (1849-1917?), ***Les luttes entre sociétés humaines et leurs phases successives***, Paris : Alcan

1894 Jean IZOULET (1854-1929), ***La cité moderne. Métaphysique de la sociologie***, Paris : Alcan (2e éd. augmentée, 1895)

« Un organisme est essentiellement une solidarité, sans doute. Mais il est aussi et au même degré une division du travail, une différenciation en dirigés et dirigeants, foule et élite, tronc et tête. » p. 656 (cité par M.-C. BLAIS, *La Solidarité. Histoire d'une idée*, Gallimard, 2007, p. 218)

1895 Gustave LE BON (1841-1931), ***La psychologie des foules***

+Laurent GERBIER, "L'âme des peuples et le corps des foules : le populisme paradoxal de Gustave Le Bon", in O. Ihl et alii (dir.), *La tentation populiste au coeur de l'Europe*, Paris : La Découverte, 2003, pp. 267-282

1895 René WORMS, ***Organisme et société***, Paris : Giard & Brière

1896 °29 juin, pape LÉON XIII (né en 1810, cardinal à Vatican I, pape de 1878-1903), encyclique ***Satis cognitum, sur l'unité de l'Église*** [en ligne seulement en anglais] sur l'âme et le corps de l'Église

+X. TILLIETTE, *L'Église des philosophes*, p. 228

+MERSCH, p. 357 : « Parce qu'elle est un corps, l'Église est visible aux yeux ; parce qu'elle est le Corps du Christ, elle est un corps vivant, actif, plein de sève, soutenu qu'il est et animé par Jésus-Christ qui le pénètre de sa vertu, à peu près comme la vigne nourrit et rend fertiles les rameaux qui lui sont unis. »

1896 [ste] THÉRÈSE de Lisieux, **Lettre** à sœur Marie du Sacré-Cœur (8 sept 1896) :

« Considérant **le corps mystique de l'Église**, je ne m'étais reconnue dans aucun des membres décrits par st Paul, ou plutôt je voulais me reconnaître en tous... La charité me donna la clé de ma vocation. Je compris que si l'Église avait un Corps, composé de différents membres, le plus nécessaire, le plus noble de tous ne lui manquait pas ; je compris que l'Église avait un Coeur, et que ce Coeur était brûlant d'Amour. Je compris que l'Amour seul faisait agir les membres de l'Église, que si l'Amour venait à s'éteindre, les Apôtres n'annonceraient plus l'Evangile, les martyrs refuseraient de verser leur sang... Je compris que l'amour renfermait toutes les vocations, que l'amour était tout, qu'il embrassait tous les temps et tous les lieux... en un mot, qu'il est éternel !... Alors, dans l'excès de ma joie délirante, je me suis écriée : O Jésus, mon Amour..., ma vocation, enfin je l'ai trouvée, ma vocation, c'est l'amour !... Oui, j'ai trouvé ma place dans l'Église et cette place, ô mon Dieu, c'est vous qui me l'avez donnée... dans le Cœur de l'Église, ma Mère, je serai l'Amour... ainsi, je serai tout... ainsi mon rêve sera réalisé !!!... »

1896 °Paul de LILIENFELD (1829-1903), ***La Pathologie sociale***, trad., avec une préface de René Worms, Paris : Giard et Brière :

°Introduction : « On ne saurait douter que, dans un avenir plus ou moins éloigné, l'humanité entière ne forme un grand tout organique dont les parties seront réunies, d'une manière plus ou moins étroite, à une force centrale qui représentera, sous une forme quelconque, les tendances et les idées de l'humanité comme unité. L'Église chrétienne tend depuis longtemps vers ce but, et les intérêts communs des nations civilisées réalisent déjà, en partie, le même principe dans le domaine de la science, de l'art, de la bienfaisance et de l'hygiène. » (p. XXII)

« Système nerveux, substance intercellulaire, voilà donc les deux facteurs réels dont est formée, nécessairement, toute réunion d'individus humains, toute société. » (p. XXV)

°Ch. I, I :

« L'identité des lois qui régissent l'évolution des forces sociales avec celles qui président au développement des forces de toute la nature organique, confirme d'une manière péremptoire la vérité fondamentale de tout notre système, à savoir que la société humaine constitue un organisme réel et que la loi générale qui la régit consiste dans une intégration toujours plus intense des énergies-forces marchant de pair avec une différenciation toujours plus spécialisée. » (p. 10)

°« La capitalisation même des énergies se produit au sein du système nerveux social d'après les mêmes lois que l'accumulation des énergies-forces dans le corps humain. [...] Et comme [l'embryon animal] en se développant passe par toutes les phases consécutives du développement de ses ancêtres, de même tout homme, depuis son enfance jusqu'à son âge mûr, parcourt dans des espaces de temps minimes, réellement et non pas seulement dans un sens figuratif, toute l'histoire de l'humanité. » (p. 13)

°Ch. I, VI : « La société, afin d'écarter les dangers dont elle est menacée de la part de cette espèce de parasites [les "parasites sociaux"], les éloigne de son sein pour un temps plus ou moins long par la réclusion ou pour toujours par la peine de mort. Dans ce dernier cas, la société en agit comme la médecine avec les parasites organiques : elle extermine l'ennemi. » (p. 48)

1896 René WORMS (1869-1926), ***Organisme et société***

1897 °n° spécial "**La théorie organique des sociétés**", *Annales de l'Institut International de Sociologie* 4, avec des contributions de Lilienfeld, Novicow, Tarde

1897 °DURKHEIM, ***Le Suicide*** : « Il faut donc prendre les termes à la rigueur. Les tendances collectives ont une existence qui leur est propre ; ce sont des forces aussi réelles que les forces cosmiques, bien qu'elles soient d'une autre nature ; elles agissent également sur l'individu du dehors, bien que ce soit par d'autres voies. [...] De quelque nom qu'on les appelle, ce qui importe, c'est de reconnaître leur réalité et de les concevoir comme un ensemble d'énergies qui nous déterminent à agir du dehors, ainsi que le font les énergies physico-chimiques dont nous subissons l'action. Elles sont si bien des choses *sui generis*, et non des entités verbales, qu'on peut les mesurer, comparer leur grandeur relative, comme on fait pour l'intensité de courants électriques ou de foyers lumineux. », pp. 348-349

1897 °SOLOVIEV, ***La Justification du bien***

1898 CLAUDEL, ***La Ville*****,** 2e version :

« Et en effet si la société est un corps, pour que déjà il vive,
Il faut que déjà il soit complet avec tous ses organes. […]
Et comme le corps individuel broie la nourriture entre ses mâchoires, et la reçoit dans les magasins et les profonds ateliers de l'estomac, du foie et des intestins,
C'est ainsi que le corps social absorbe, élimine, digère.
Et qu'est le Roi, la chose sacrée qui est entre tous les hommes, le Roi,
Sinon le cœur placé dans le milieu des organes ? » (*Th. I*, p. 488)

1899 Iakov Aleksandrovitch NOVIKOF (1849-1912), ***Théorie organique des sociétés***

°Georges PALANTE, "**L'esprit de corps**", *Revue philosophique*, 1899 ; repris dans *Combat pour l'individu*, Paris : Alcan, 1904

°George TYRELL (1861-1909), jésuite anglais, "**The mystical Body**", *Hard Sayings*, Londres (cité par X. Tilliette, *L'Église des philosophes. De Nicolas de Cuse à Gabriel Marcel*, Paris : le Cerf , 2006, pp. 235-237)

1900 CLAUDEL, ***Développement de l'Église,*** composé en 1900

1901 pape Léon XIII, encyclique ***Graves in communi re*** :

« il faut mettre la démocratie chrétienne à couvert d'un autre grief : à savoir qu'elle consacre ses soins aux intérêts des classes inférieures, mais en paraissant laisser de côté les classes supérieures, dont l'utilité n'est pourtant pas moindre pour la conservation et l'amélioration de l'État. Cet écueil est évité grâce à la loi chrétienne de charité dont Nous avons parlé plus haut. Celle-ci ouvre ses bras pour accueillir tous les hommes, quelle que soit leur condition, comme étant les enfants d'une seule et même famille, créés par le même Père très bon, rachetés par le même Sauveur et appelés au même héritage éternel.

Certes, c'est bien la doctrine et l'exhortation de l'Apôtre : " *Soyez un seul corps et un seul esprit, comme vous avez été appelés à une seule espérance dans votre vocation. Il y a un seul Seigneur, une seule foi et un seul baptême, un seul Dieu et Père, qui est au-dessus de tous, et au milieu de toutes choses et en nous tous*. » (Eph. 4, 4-6). Aussi, à cause de l'union naturelle du peuple avec les autres classes de la société, union dont la fraternité chrétienne rend les liens encore plus étroits, ces classes elles-mêmes ressentent l'influence de tous les soins empressés apportés au soulagement du peuple, d'autant plus que, pour obtenir un bon résultat, il est convenable et nécessaire qu'elles soient appelées à prendre leur part d'action comme Nous l'expliquerons plus loin.

Loin de nous aussi la pensée de cacher sous le terme de démocratie chrétienne l'intention de rejeter toute obéissance et de dédaigner les supérieurs légitimes. [...] »

1904 Maurice BLONDEL, ***Histoire et dogme*** [In *Les premiers écrits de Maurice Blondel*, Paris : P.U.F., 1956, pp. 149-228] :

+X.TILLIETTE, *L'Église des philosophes. De Nicolas de Cuse à Gabriel Marcel*, Paris : , 2006, pp.224-228, surtout pp. 227-228 sur Corps et Âme de l'Église

1904 **°pape Pie X** pape de 1903 à 1914, Encyclique ***Ad diem illum*** « Marie n'est-elle pas la Mère de Dieu ? Elle est donc aussi notre Mère. Car un principe à poser, c'est que Jésus, Verbe fait chair, est en même temps le Sauveur du genre humain. Or en tant que Dieu-Homme, il a un corps comme les autres hommes ; en tant que Rédempteur de notre race, un corps *spirituel*, ou, comme on dit, *mystique*, qui n'est autre que la société des chrétiens liés à lui par la foi. [...] Ainsi, dans le chaste sein de la Vierge, où Jésus a pris une chair mortelle, là même il s'est adjoint un corps *spirituel* formé de tous ceux *qui devaient croire en lui*, et l'on peut dire que, tenant Jésus dans son sein, Marie y portait encore tous ceux dont la vie du Sauveur renfermait la vie. Nous tous donc, qui, unis au Christ, sommes, comme parle l'Apôtre, *les membres de son Corps issus de sa chair et de ses os* (Eph. V, 30), nous devons nous dire originaires du sein de la Vierge, d'où nous sortîmes un jour à l'instar d'un corps attaché à sa tête. », (cité dans Anger, *La Doctrine du Corps Mystique de Jésus-Christ d'après les principes de la théologie de st Thomas*, 5e éd., 1934, pp. 324-325)

1906-1909 Léon MICHOUD, ***La théorie de la personnalité morale et son application en droit français*** *;* 2e éd., complétée par Louis Trotabas, 1924 ; reprint., 2 vol., Paris : L.G.D.G.

1907 **BERGSON**, ***L'évolution crétrice***

1907 **PÉGUY**, ***Cahiers***, IX, I, (6.10.1907) : « Quand tout le monde entier était un immense, était un total organisme, quand dans cet organisme total, formant, organisant cet organisme total tant d'organismes de toutes sortes jouaient, vivaient, organismes temporels et organismes de toutes sortes, organismes particuliers organisant eux-mêmes des organismes plus vastes, s'organisant eux-mêmes ainsi de proche en proche jusqu'à l'organisme total, jusqu'aux grands organismes, les puissances d'esprit étaient contraintes aussi d'être organisées, vivantes, d'être organismes. [...] Dans un organisme total, général, bien vivant, des organismes particuliers, bien vivants, ne souffrent point qu'un voisin mort, qu'un cadavre de voisin mort cohabite avec eux. », (in *Œuvres en prose complètes*, éd. Robert Burac, Paris : Gallimard, Pléiade, t. II, 1988, p. 715)

1909 **PÉGUY, Cahiers**, XIII (20. 6. 1909) "A nos amis, à nos abonnés"

En juin 1909, Péguy trouve dans la philosophie bergsonienne et le dogme chrétien des arguments parallèles à ceux du déterminisme mystique de Barrès, pour justifier la patrie : « Au moment de passer d'un langage à un autre, [...] nos antipatriotes éprouveront que dans le système charnel et même dans un système mystique temporel, dans tout système temporel, il faut un corps, une chair temporelle qui soit le soutien, matériel, qui se fasse le support, la matière d'une idée. C'est très exactement, dans l'ordre politique et social, dans l'ordre historique, le problème de *la relation du corps à l'esprit*. Comme dans la création naturelle nous ne connaissons pas naturellement d'esprit qui n'ait le support de quelque corps (généralement quelque mémoire qui n'ait le support de quelque matière), qui ne soit incorporé de quelque sorte, et incarné, […] de même ou plutôt du même mouvement, de la même considération, de la même définition dans cette même création, naturelle, nous ne connaissons pas naturellement d'idée, d'esprit politique ou social – j'oserai dire, religieux – d'esprit historique enfin qui se soit réalisé, qui ait même pu apparaître sans un certain *corpus*, sans un corps de peuple, sans un appui, sans un mécanisme, sans un support de peuple, sans une matière, sans un peuple qui fût tout cela, sans un peuple corps, en un mot sans une patrie. », (in

Œuvres en prose complètes, éd. Robert Burac, Paris : Gallimard, Pléiade, tome II,1988, p. 1306 ; souligné dans le texte)

1909 Léon BLOY, ***Le sang du pauvre***

1916 Léon BLOY, ***Méditations d'un solitaire en 1916***, (1917), VII "La communion des saints", (in *Œuvres de Léon Bloy*, éditées par Jacques Petit, t. IX, Paris : Mercure de France, 1969, pp. 239-241)

+Pierre EMMANUEL, "L'annonciateur du corps mystique", *Les Cahiers du Rhône. Léon Bloy*, n° 11, janvier 1944 - septembre 1946, p. 57-63 ; repris in Dossier H

°Léon Bloy : *Méditation à l'Office de nuit chez les Chartreux*

« Notre liberté est solidaire de l'équilibre du monde et c'est là qu'il faut comprendre pour ne pas s'étonner du profond mystère de la Réversibilité qui est le nom philosophique du grand dogme de la Communion des Saints. Tout homme qui produit un acte libre projette sa personnalité dans l'infini. S'il donne de mauvais coeur un sou à un pauvre, ce sou perce la main du pauvre, tombe, perce la terre, troue les soleils, traverse le firmament et compromet l'univers. S'il produit un acte impur, il obscurcit peut-être des milliers de coeurs qu'il ne connaît pas, qui c**orrespondent mystérieusement à lui** et qui ont besoin que cet homme soit pur, comme un voyageur mourant de soif a besoin du verre d'eau de l'Évangile. Un acte charitable, un mouvement de vraie pitié chante pour lui les louanges divines, depuis Adam jusqu'à la fin des siècles ; il guérit les malades, console les désespérés, apaise les tempêtes, rachète les captifs, convertit les infidèles et protège le genre humain. »

1910 Gustave LE BON (1841-1931), ***L'Élite et la foule***

« Je ne rappellerai pas ici que l'**âme collective** diffère tout à fait de l'âme individuelle. Modes de penser, mobiles d'actions, intérêts même, tout les sépare.

Nous ne retiendrons de leur caractère que l'incapacité totale à raisonner ou à se laisser influencer par un raisonnement, le simplisme, l'émotivité et la crédulité. Les idées ne leur sont guère accessibles que traduites en formules brèves et évocatrices d'images. [...] »

1910 juin **Rudolf STEINER** conf à Christiana (Oslo) sur ***Âmes des peuples***

1e Conf : « Nécessité de développer la compréhension de ce que sont l'âme du peuple et l'appartenance à un peuple. Les Esprits des peuples, entités réelles. Les éléments constitutifs de l'être humain. La nature des Anges, des Archanges (Esprits des peuples), des Archées (Esprits du temps). Leur passage par le stade humain dans des phases antérieures de l'évolution de la terre (I.une, Soleil, Saturne) et leur action dans l'évolution de l'humanité. Les oiseaux migrateurs. L'Esprit du temps et l'anthroposophie. Répétition de civilisations antérieures sur un plan nouveau »

1910 Joseph ANGER à la Faculté de Théologie d'Angers soutient sa thèse de doctorat sur La doctrine du Corps mystique

1911 Ernst TROELSCH : « [I]t seems to me a fact of the highest importance that, in the transition from the semi-anarchist feudal states and city-federations to the uniform bureaucratic modern

sovereign State, the Church was an example of the only sovereign institution which governed through a vast body of officials, supported by unconditional obedience, and using a formal written law…it might even be said that the modern conception of the state…found its first method of orientation in the *corpus mysticum* of the Church », *Social Teachings of the Christian Churches*, two vols. (1911; 1931 ed.), in vol. 1, p. 325.

1911 Pape Pie X (1835-1914), **Allocution *Vi Ringrazio***, lors de l'imposition de la barrette à quatre Cardinaux français, le 29 novembre 1911 : « Le peuple qui a fait alliance avec Dieu aux fonts baptismaux de Reims se repentira et retournera à sa première vocation. [...] Les mérites de tant de ses fils, [...] appelleront certainement sur cette nation les miséricordes divines. Les fautes ne resteront pas impunies, mais **ELLE NE PÉRIRA JAMAIS** la fille de tant de mérites, de tant de soupirs et de tant de larmes. Un jour viendra, et nous espérons qu'il n'est pas très éloigné, où la France, comme Saul sur le chemin de Damas, sera enveloppée d'une lumière céleste et entendra une voix qui lui répétera : "*Ma fille, pourquoi Me persécutes-tu ?*" Et sur sa réponse : "*Qui es-tu Seigneur ?*" la voix répliquera : "*Je suis Jésus que tu persécutes. Il t'est dur de regimber contre l'aiguillon, parce que dans ton obstination, tu te ruines toi-même*". Et, Elle, tremblante et étonnée, dira : "*Seigneur, que voulez-Vous que je fasse ?"* Et Lui : "*Lève-toi, lave-toi des souillures qui t'ont défigurée, réveille dans ton sein les sentiments assoupis et le Pacte de notre alliance, et va, fille aînée de l'Église, nation prédestinée, vase d'élection, va porter, comme par le passé, MON NOM devant tous les peuples et devant les rois de la terre*. », *Actes de saint Pie X*, tome VII, p. 162 et 163, typographie conservée.

1913 PÉGUY, *Ève* : « Heureux ceux qui sont morts pour les cités charnelles

Car elles sont le corps de la cité de Dieu [...]

Car elles sont l'image et le commencement

Et le corps et l'essai de la maison de Dieu »

1914 PÉGUY, *Note conjointe sur M. Descartes*... : « Il faut se garder de voir là une métaphore. D'ailleurs il n'y a jamais de métaphore. Quand on parle de l'endurcissement final [...] il faut bien entendre un phénomène réel d'induration qui rend l'âme comme un bois mort. », in *Œuvres en Prose complètes*, Pléiade, 1992, t. III, pp. 1321-1322

+voir J.-L. CHRÉTIEN, *Promesses furtives*, 2004, p. 120

1915 Léon BLOY, *Jeanne d'Arc et l'Allemagne*, III : (décrivant les années 1420) « La France déjà paraissait morte. [...] On dit que la mort est la séparation de l'âme et du corps. Lieu commun que l'habitude fait paraître clair et qui est absolument incompréhensible. *Non est mortua, sed dormit* : "Pourquoi pleurez-vous et vous troublez-vous ? Cette jeune fille n'est pas morte, elle dort", dit le Seigneur, et il ressuscite la fille du chef de la Synagogue. Où était-elle, l'âme de cette enfant ? Où était l'âme de la France dont le corps gisait à la façon des cadavres et qu'on croyait morte quand elle n'était qu'endormie ?

L'âme de la France était à Domrémy et se nommait Jeanne d'Arc. », in *Œuvres de Léon Bloy*, éditées par Jacques Petit, t. IX, Paris : Mercure de France, 1969, p. 177

1916 TEILHARD de CHARDIN, ***La vie cosmique*** repris in *Écrits du temps de la guerre*

« Pour les esprits timides dans leurs conceptions ou imbus de préjugés individualistes, qui cherchent toujours à interpréter les liaisons entre les êtres comme des relations morales ou logiques, le Corps du Christ est volontiers conçu par analogie avec les agrégations humaines. Et il est semblable, alors, à une agglomération sociale, beaucoup plus qu'à un organisme naturel. - Ces esprits-là, affaiblissent dangereusement la pensée de l'Écriture et la rendent incompréhensible ou banale aux intelligences passionnées de connections physiques et de relations proprement cosmiques... Le Corps du Christ doit être compris hardiment, tel que saint Jean, saint Paul et les Pères l'ont vu et aimé : il forme un Monde naturel et nouveau, un Organisme animé et mouvant, dans lequel nous sommes tous unis, physiquement, biologiquement », *La Vie cosmique,* 1916

1914-18 BERNANOS l'expérience des tranchées est l'occasion « de vivre son sentiment d'appartenance au Corps mystique du Christ »

1917 Charles ANDLER, ***Le pangermanisme philosophique (1800-1914)***, Paris

1918 °LÉNINE, "Comment organiser l'émulation"

°Thomas MANN, ***Considérations d'un apolitique*** : l'éloge appuyé que Thomas Mann consacre à Müller réf.???

°Oswald SPENGLER (1880-1936), ***Le déclin de l'Occident.*** *Esquisse d'une morphologie de l'histoire universelle,* 1e P ; 2e P en 1922 (trad. M. Tazerout, Paris : Gallimard, 1948, 2 t.)

1919 Rudolf STEINER, ***Fondements de l'organisme social***

1920 Raymond CARRÉ de MALBERG (1861-1935), ***Contribution à la théorie générale de l'État*** *:* « L'organe exprime la volonté de la collectivité. Cela ne veut pas dire que la collectivité ait réellement une volonté propre dans le sens où l'entend une certaine école, celle qui a pour chef Gierke. [...] Mais la vérité est que la volonté énoncée par la personne-organe sur un objet de sa compétence forme, *en droit*, par elle-même, et elle forme seule, la volonté étatique de la nation. C'est en ce sens qu'à la différence du représentant, la personne organe, en énonçant sa volonté, déclare proprement la volonté nationale ; c'est en ce sens aussi que le fait et l'acte de l'organe sont le fait et l'acte de la collectivité nationale », t. II, pp. 287-293 ; souligné dans le texte.

1921 Robert MUSIL texte critiquant Spengler **réf.?**

1921 Ernst BLOCH, ***Thomas Münzer, théologien de la révolution***, trad. de l'alld par Maurice de Gandillac, Paris : Julliard, 1964 ; UGE 10/18, 1975 :

pp. 238-239 : « Mais, à plus forte raison, ce système catholique lui-même n'est pas moins victime de son attachement à une société corporative (et singulièrement aux classes moyennes) ; prenant cette société telle qu'elle se constitua autrefois, il l'identifie purement et simplement à la société chrétienne. On édifie l'idée d'organisme sur des hommes qui se tiennent sagement à leur place, qu'on a mensongèrement persuadés que, dans une société bien hiérarchisée, il est possible de

travailler dans l'intérêt de tous, pour le "bien commun" (*bonum commune*), et non pas continûment pour les classes qui ont réussi [...]. L'idéal catholique de paix et d'ordre n'envisage jamais les droits économiques dans une perspective d'égalité, mais différenciés comme la participation même au salut surnaturel, la part des individus et de leur groupe professionnel restant proportionnelle, sur terre comme au "Ciel" comme dans le Royaume céleste. [...] Si l'Église ne s'est pas toujours accommodée du grand capitalisme, elle a d u moins conclu sa paix avec le monde du passé, le monde corporatif [...].

pp. 242-243 « même lorsque l'Allemagne sera devenue protestante, la mystique catholique continuera longtemps d'y faire sentir son influence, comme une couche intermédiaire installée entre l'idéologie statique d u *corpus Christi* de ce monde et l'*idée* effectivement utopique d'un *Corpus christi* appartenant au monde véritable. De cette couche on trouve des traces indéniables dans la musique de Bach [...], dans l'universalisme leibnizien et dans la philosophie hégélienne [...] »

1921 **Henri BREMOND**, *Histoire littéraire du sentiment religieux*, t. III L'École française : insiste sur l'importance de la doctrine du Corps mystique

1921 *L'Âme de la France* est le nom donné par le sculpteur français Carlo SARRABEZOLLES (1888-1967) à trois statues monumentales identiques qu'il a réalisées dans trois matériaux différents durant l'entre-deux-guerres, la première en plâtre en 1921, la deuxième en pierre en 1922 et la dernière en bronze en 1930 (actuellement à la Réunion, MH en 1998). D'une hauteur de 3,20 mètres de haut, elles représentent une guerrière aux seins nus levant les bras vers le ciel, en forme de V de la victoire [Wikipedia]

1922 **Adolphe FERRIÈRE**, ***L'école active***

†1922 **PROUST**, ***Le Temps retrouvé*** paru en 1927

1922 **Carl SCHMITT**, ***Politische Theologie***

1922 **Dom Columba MARMION** (1858-1923), O.S.B., ***Le Christ idéal du Moine***

1923 **ALAIN** (1868-1951), Propos du 13 avril 1923 (n° 33, in *Propos sur les pouvoirs*, Paris : Gallimard, 1985, Folio, pp. 98-100) : Les mères brebis enseignent la discipline moutonnière, disant du berger : « "Nous sommes ses membres et sa chair. Il est notre force et notre bien. Sa pensée est notre pensée ; sa volonté est notre volonté. C'est pourquoi, mon fils agneau, [...] tu comprends bien que, dans un agneau bien gouverné, et qui a ambition d'être un vrai mouton, les jambes ne font rien contre le corps tout entier. Suis donc cette idée, parmi les idées moutonnières, il n'y en a peut-être pas une qui marque mieux le génie propre au vrai mouton. Sois donc au troupeau comme ta jambe est à toi". » (p. 99)

1923 **Ernst CASSIRER**, ***Philosophie der symbolischen Formen*.** Première partie : *Die Sprache :*

« Le discours de Herder constitue l'endroit exact et précis où l'ancien concept rationaliste de "forme réflexive", qui domine la philosophie du siècle des Lumières, devient le concept romantique de "forme organique". C'est Friedrich Schlegel qui, avec son ouvrage sur *La langue et la sagesse des Hindous*, introduit dans l'étude du langage ce nouveau concept dans toute sa précision. On ne fait pas

toutefois justice aux motivations plus profondes de cette conception quand on ne voit qu'une image, une Métaphore poétique dans cette définition du langage comme organisme. Aux yeux de Schlegel et de son époque, c'était une place riche de contenus [...]. Car le concept d'"organisme", dans l'acception romantique, ne sert pas à caractériser un fait singulier de la nature, une région particulière et délimitée des phénomènes objectifs, avec lesquels les phénomènes langagiers ne peuvent être comparés que très indirectement et inexactement. Le concept [d'organisme] est pris ici, non comme l'expression d'une classe particulière de phénomènes, mais comme l'expression d'un principe spéculatif universel — un principe qui définit précisément le but ultime et le centre d'unité systématique de la spéculation romantique. Le romantisme, à partir des problématiques les plus diverses, se voit sans cesse renvoyé et ramené à ce problème central de l'organisme. La théorie des métamorphoses chez Goethe, la philosophie critique kantienne et les premières ébauches schellingiennes de philosophie de la nature et de "système de l'idéalisme transcendantal" semblent toutes tendre vers un seul point. [...] Tandis que Kant [...] définit ces deux extrêmes [nature et liberté, être et devoir] en un sens critique et transcendantal, essentiellement comme des "points de vue", ce concept-clé d'organisme devient au contraire pour Schelling le véhicule d'une explication spéculative et globale du monde. La nature et l'art, comme la nature et la liberté, sont réunis dans l'idée d'organisme. » (trad. *Philosophie des formes symboliques*, I *Le langage*, traduit de l'allemand par Ole Hansen-Love et Jean Lacoste, Paris : Minuit, 1972, pp 101-102)

1923 Paul DHORME, ***L'emploi métaphorique des noms de parties du corps en hébreu et en akkadien*****,** un vol. in-8° de 183 pages, Paris : Gabalda, 1923

1924 Thomas MANN réf.?, critique de l'analogie organique pour les sociétés

1925 Maurice HAURIOU, ***"La Théorie de l'institution et de la fondation : essai de vitalisme social"****, in La cité moderne et les transformations du droit, Cahiers de la nouvelle journée* n°4, Bloud et Gay, Paris, 1925, p.10 : « une institution est une idée d'oeuvre ou d'entreprise qui se réalise et dure juridiquement dans un milieu social ; pour la réalisation de cette idée, un pouvoir s'organise qui lui procure des organes ; d'autre part, entre les membres du groupe social intéressé à la réalisation de l'idée, il se produit des manifestations de communion dirigées par les organes du pouvoir et réglées par des procédures. »

1925 11 décembre, pape **Pie XI**, Encyclique ***Quas primas*** : instauration par le pape de la fête du Christ-Roi :

« *il est de toute évidence que le nom et la puissance de roi doivent être attribués au sens propre du mot au Christ dans son humanité. Son pouvoir royal repose sur cette admirable union qu'on nomme l'union hypostatique* (union dans la personne du Christ de la nature divine et de la nature humaine). *Il en résulte que les anges et les hommes ne doivent pas seulement adorer le Christ comme Dieu, mais aussi obéir et être soumis à l'autorité qu'Il possède comme homme... Et si le royaume du Christ concerne avant tout l'ordre spirituel, ce serait une grossière erreur de refuser au Christ-Homme la souveraineté sur les choses civiles quelles qu'elles soient* » Faisant siennes les paroles de Léon XIII sur l'universalité du royaume du Christ, Pie XI écrit : *« Son empire ne s'étend pas exclusivement aux nations catholiques ni seulement aux chrétiens baptisés qui appartiennent juridiquement à l'Eglise* (...)*, il embrasse tous les hommes ».* Puis il précise : "*Et à cet égard* (celui

de l'universalité du royaume*) il n'y a lieu de faire aucune différence entre les individus, les familles et les États ; car les hommes ne sont pas moins soumis à l'autorité du Christ dans leur vie collective que dans leur vie privée. Il est l'unique source du salut, de celui des sociétés comme de celui des individus* (...)*. Il est l'unique auteur, pour l'État comme pour chaque citoyen, de la prospérité et du vrai bonheur* (...)*. Les chefs d'État ne sauraient donc refuser de rendre - en leur nom personnel, et avec tout leur peuple - des hommages publics de respect et de soumission à la souveraineté du Christ ; tout en sauvegardant leur autorité, ils travailleront ainsi à promouvoir et à développer la prospérité nationale"* ».

1925 Abbé Gabriel GASQUE, ***L'Eucharistie et le corps mystique***, Thèse pour le doctorat en théologie, présentée à la Faculté catholique de Paris

1926 Marius LEPIN, Sulpicien, (1870-1952), ***L'idée du Sacrifice de la messe d'après les théologiens depuis l'origine jusqu'à nos jours***, 2e éd., Paris : Beauchesne, 1926

1927 Stefan ZWEIG (1881-1942), ***Les Très riches heures*** [Les Heures étincelantes] ***de l'humanité*** *:* raconte l'avant première du *Messie* de Haendel :

« La dernière répétition avait été fixée au 7 avril 1741. Seuls quelques parents des choristes des deux cathédrales avaient été admis à y assister et par mesure d'économie on n'avait que faiblement éclairé la salle. Les auditeurs étaient épars çà et là par petits groupes sur les banquettes à demi vides. Une brume glaciale obscurcissait l'immense hall. Mais à peine le bourdon des chœurs, pareil à une cataracte sonore, eut-il commencé à se faire entendre, qu'une chose merveilleuse se produisit. Involontairement les groupes se rapprochèrent. Bientôt ils ne formèrent plus qu'un bloc sombre, attentif, étonné : Il semblait à chaque personne que la puissance de cette musique était trop grande pour elle seule, qu'elle allait être entraînée, emportée. Les auditeurs se serraient de plus en plus, comme s'ils désiraient ne faire qu'un seul corps, n'être qu'une âme et qu'une ouïe, pour recueillir les paroles de la foi exprimée sous une forme toujours nouvelle. Chacun se sentait faible en présence de cette force de la nature et cependant heureux d'être empoigné et soulevé par elle ; un même frisson de joie parcourait toute l'assistance. Lorsque l'Alléluia retentit, tout le monde fut transporté, tout le monde se leva dès les premières notes ; chacun sentait qu'il était impossible de rester cloué au sol lorsqu'une pareille force vous saisissait, chacun se dressait pour mêler sa voix à celle du chœur, pour se rapprocher un peu de Dieu, afin de le servir et le vénérer. Puis les gens s'en allèrent et racontèrent de porte en porte qu'une œuvre musicale comme en n'en avait jamais entendu de semblable sur terre venait de voir le jour. Et la ville frémit de joie et d'impatience à l'idée d'entendre ce chef-d'œuvre ».

1927 W. ROBERTSON SMITH (1846-1894), ***Lectures on the religion of the Semites***, Londres, 3e éd. (1e éd. 1889) : « Le clan (*kin*) était constitué par un groupe de personnes, dont les vies étaient tellement liées entre elles, qu'elles formaient ce qu'il faut appeler une unité physique, et qu'elles pouvaient être traitées comme jouissant d'une vie commune. Les membres d'un clan se considéraient comme un seul tout vivant, une seule masse animée de sang, de chair et d'os. Nul membre n'était touché sans que tous les autres en pâtissent. », pp. 273-274 ; cité par J. de FRAINE, S.J., *Adam et son lignage*, voir 1959, p. 21

1927 à 1933 BONHOEFFER (1906-1945) réfléchit sur la réalité de l'Église dans une perspective très luthérienne, en mettant au centre de sa pensée la faiblesse du Christ sur la croix. Très jeune, il écrit de brillantes thèses universitaires sur l'Église comme corps

mystique du Christ, qui le font remarquer dans le milieu universitaire

1928 **pape Pie XI**, encyclique ***Mortalium Animos*** : « [cite St Cyprien, *De cath. Ecclesiae unitate*, VI]. Et le saint martyr s'étonnait vivement, et à bon droit, qu'on pût croire "que cette unité provenant de la stabilité divine, consolidée par les sacrements célestes, pouvait être déchirée dans l'Église et brisée par le heurt des volontés discordantes" (ibid.). Le corps mystique du Christ, c'est-à-dire l'Eglise, étant un (I *Cor*., XII, 12), formé de parties liées et coordonnées (*Eph*. IV, 16) à l'instar d'un corps physique, il est **absurde et ridicule de dire qu'il peut se composer de membres épars et disjoints**; par suite, quiconque ne lui est pas uni n'est pas un de ses membres et n'est pas attaché à sa tête qui est le Christ (*Eph*.V, 30 ; 1,22). Or, dans cette unique Église du Christ, personne ne se trouve, personne ne demeure, si, par son obéissance, il ne reconnaît et n'accepte l'autorité et le pouvoir de Pierre et de ses légitimes successeurs. »

1928 (publ.1935) **CLAUDEL**, ***Conversations dans le Loir-et-Cher*** *:*

« Si le mot Église veut dire assemblée, une chose à la fois visible et invisible, une construction d'âmes sous une enveloppe commune, alors on peut dire que toute ville est une église. […] comme la Cité future […] elle n'est pas une simple juxtaposition de cellules mais une étroite solidarité d'organes et de besoins communiquant dans toutes ses parties », p. 750-752.

19?? **Gertrud VON LE FORT** (1876-1971), convertie du protestantisme au catholicisme à Rome en 1926, « sind, darin alle Glieder des einen **Corpus mysticum** mit- und füreinander »

+Helena M Saward (Oxford), "A 'Literature of Substitution' : Vicarious Sacrifice in the Writings of Gertrud Von Le Fort", *German Life and Letters*, 2000, 53 (2), pp.178–200. Vicarious sacrifice and substitution are among the central ideas to emerge in Gertrud von le Fort's prose and verse after her conversion to Catholicism in 1926. The doctrine plays an important thematic role in her writing, but this article will demonstrate how Le Fort incorporates its theological ramifications into her fiction as a means of developing a 'sacramental realism' within which divine grace is shown to be at work. A precedent for this is to be found in many writings from the French literary renouveau catholique, thus a treatment of Paul Claudel's drama *L'Annonce faite a` Marie* (1910) will elucidate an analysis of le Fort's use of the doctrine of substitution, taking her inner emigration Novelle *Die Abberufung der Jungfrau von Barby* (1940) as a sample text. An appreciation of the workings of substitution is prerequisite to a reading of le Fort's creative work, particularly during her inner emigration in the Third Reich, and to an assessment of her overall contribution to twentieth-century German literature.

1929 **Abbé Joseph ANGER, *La Doctrine du Corps Mystique de Jésus-Christ d'après les principes de la théologie de st Thomas*,** Paris, Beauchesne, 1929, In-8, 508 pp., broché (The major part of this work was presented in 1910 as a thesis for the doctorate to the faculty of theology of the University of Angers.), °trad. en anglais, New York, 1931 °5e éd. revue et augmentée, Lettre-préface du R. P. de La Taille, 1934

1929 **RP. Joseph DELOS**, O.P., ***La société internationale et les principes du droit public***, ch. "L'État organisme moral" (réf. et réserves dans la note de Pierre Mesnard, *L'essor de la philosophie politique au XVIe siècle*, 3e éd., Paris : Vrin, 1969, p. 624)

1930 **Bertolt BRECHT** (1898-1956), ***Die Maßnahme*** *=La Décision*. Pièce didactique, trad. Édouard Pfrimmer, dans *Théâtre complet*, 2, Paris : L'Arche, 1974,

°scène 6 :

« LE JEUNE CAMARADE : Mais le Parti, c'est qui ? [...] C'est qui, le Parti ?

LES TROIS ACTIVISTES : Le parti, c'est nous.

Toi, moi, vous — nous tous.

Dans ton veston il est au chaud, camarade, et il pense dans ta tête.

Où j'habite, il est chez lui ; où l'on t'attaque, il combat. [...]

Ne te sépare pas de nous ! » (p. 231)

°scène 8 :

« Nous décidons :

Alors il doit disparaître, et complètement.

Car nous ne pouvons ni l'emmener, ni le laisser.

Aussi devons-nous le fusiller et le jeter dans la fosse à chaux car / la chaux le brûlera.

LE CHOEUR de CONTRÖLE *: N'avez-vous pas trouvé d'autre issue ?*

LES QUATRE ACTIVISTES : [...] Donc nous décidons : maintenant

De notre corps retranchons notre propre pied.

Il est horrible de tuer.

Pourtant nous tuons non seulement les autres, mais aussi les nôtres, quand il le faut.

Car seule la violence peut changer

Ce monde meurtrier, comme

le savent tous les vivants » (pp. 234-235)

+Alain BADIOU, *Le Siècle*, Paris : Seuil, 2005, pp. 160-183

1930 **Walter CANNON** (1871-1945), Professeur de physiologie à Harvard, ***The Wisdom of the Body*****,** Épilogue "Rapports entre l'homéostasie biologique et l'homéostasie sociale" : « Il faut d'abord noter que le corps politique lui-même offre des traces de dispositif grossier de stabilisation. Dans le chapitre précédent j'ai émis cette idée qu'une certaine constance dans un système complexe est la preuve en elle-même qu'il y a des mécanismes agissants ou prêts à agir pour défendre cette constance. De même quand un système se maintient stable, il arrive à le faire parce que la plus petite tendance à un changement est immédiatement enrayée par l'augmentation d'efficacité du ou des facteurs qui s'opposent à ce changement. Une tendance au conservatisme excite une révolte des éléments de gauche qui, à son tour, est suivie d'un retour au conservatisme. Un gouvernement peu sévère, avec les conséquences qu'entraîne ce manque de sévérité, provoque l'arrivée au pouvoir de réformateurs dont le rigorisme amènera de l'agitation et le désir de plus de liberté. Les nobles enthousiasmes et les sacrifices de la guerre sont suivis d'une apathie morale et d'une débauche d'indulgence envers soi-même. [...] Il est rare que dans une nation une tendance prenne une force

telle qu'elle aille jusqu'au désastre. Avant que cet extrême ne soit atteint des forces correctrices s'élèvent qui arrêtent cette tendance ; généralement elles arrivent à dominer trop absolument, de sorte qu'elles-mêmes provoquent une nouvelle réaction. » (cité par Georges Canguilhem, "Le problème des régulations dans l'organisme et dans la société", *Les cahiers de l'Alliance israélite universelle*, 1955, sept.-oct., vol. 92, pp. 64-81, pp. 70-71)

1931 Pape Pie XI, *Quadragesimo anno* « qui, au nom du "**corps mystique** du Christ" fait l'apologie de la Charte du Travail corporatiste et fasciste de Mussolini » (Fédération Nationale de la Libre-Pensée) ; formula le premier le principe de subsidiarité comme règle fondamentale et classique de toute vie sociale :

« Il est vrai sans doute, et l'histoire en fournit d'abondants témoignages, que, par suite de l'évolution des conditions sociales, bien des choses que l'on demandait jadis à des associations de moindre envergure ne peuvent plus désormais être accomplies que par de puissantes collectivités. Il n'en reste pas moins indiscutable qu'on ne saurait ni changer ni ébranler ce principe si grave de philosophie sociale : de même qu'on ne peut enlever aux particuliers, pour les transférer à la communauté, les attributions dont ils sont capables de s'acquitter de leur seule initiative et par leurs propres moyens, ainsi ce serait commettre une injustice, en même temps que troubler d'une manière très dommageable l'ordre social, que de retirer aux groupements d'ordre inférieur, pour les confier à une collectivité plus vaste et d'un rang plus élevé, les fonctions qu'ils sont en mesure de remplir eux-mêmes.

L'objet naturel de toute intervention en matière sociale est d'aider les membres du corps social, et non pas de les détruire ni de les absorber. Que l'autorité publique abandonne donc aux groupements de rang inférieur le soin des affaires de moindre importance où se disperserait à l'excès son effort ; elle pourra dès lors assurer plus librement, plus puissamment, plus efficacement les fonctions qui n'appartiennent qu'à elle, parce qu'elle seule peut les remplir ; diriger, surveiller, stimuler, contenir, selon que le comportent les circonstances ou l'exige la nécessité. Que les gouvernants en soient donc bien persuadés : plus parfaitement sera réalisé l'ordre hiérarchique des divers groupements, selon ce principe de la fonction supplétive de toute collectivité, plus grandes seront l'autorité et la puissance sociale, plus heureux et plus prospère l'état des affaires publiques. »

« Mais on ne saurait arriver à une guérison parfaite que si, à ces classes opposées, on substitue des organes bien constitués, des 'ordres' ou des 'professions' qui groupent les hommes, non pas d'après la position qu'ils occupent sur le marché du travail, mais d'après les différentes branches de l'activité sociale auxquelles ils se rattachent. De même, en effet, que ceux que rapprochent des relations de voisinage en viennent à constituer des cités, ainsi la nature incline les membres d'un même métier ou d'une même profession, quelle qu'elle soit, à créer des groupements corporatifs, si bien que beaucoup considèrent de tels groupements comme des organes sinon essentiels, du moins naturels dans la société.

L'ordre résultant, comme l'explique si bien saint Thomas (*Contra Gent*. 3, 71 ; cf. *Sum. theol.* I qu.65 a. 2.), de l'unité d'objets divers harmonieusement disposés, le corps social ne sera vraiment ordonné que si une véritable unité relie solidement entre eux tous les membres qui le constituent. Or, ce principe d'union trouve - et pour chaque profession, dans la production des biens ou la prestation des services que vise l'activité combinée des patrons et des ouvriers qui la constituent - et pour l'ensemble des professions, dans le bien commun auquel elles doivent toutes et chacune pour sa part tendre par la coordination de leurs efforts. Cette union sera d'autant plus forte et plus efficace que les individus et les professions elles-mêmes s'appliqueront plus fidèlement à exercer leur spécialité et à y exceller. [...] Puissent les libres associations qui fleurissent déjà et portent de si heureux fruits se donner pour tâche, en pleine conformité avec les principes de la

philosophie sociale chrétienne, de frayer la voie à ces organismes meilleurs, à ces groupements corporatifs dont Nous avons parlé [...]. De même qu'on ne saurait fonder l'unité du corps social sur l'opposition des classes, ainsi on ne peut attendre du libre jeu de la concurrence l'avènement d'un régime économique bien ordonné. [...]

Si donc l'on reconstitue, comme il a été dit, les diverses parties de l'organisme social, si l'on restitue à l'activité économique son principe régulateur, alors se vérifiera en quelque manière du corps social ce que l'Apôtre disait du corps mystique du Christ : *Tout le corps, coordonné et uni par les liens des membres qui se prêtent un mutuel secours et dont chacun opère selon sa mesure d'activité, grandit et se perfectionne dans la charité* (s. Paul, Ep 4, 16) »

1932 BERGSON, *Les Deux Sources de la Morale et de la Religion* °« or, dans ce corps démesurément grossi, l'âme reste ce qu'elle était, trop petite maintenant pour le remplir, trop faible pour le diriger. D'où le vide entre lui et elle. [...] Le corps agrandi attend un supplément d'âme », éd. du centenaire, PUF, p. 1239.

°Ch.I « Philosophant alors sur elle [la société], nous la comparerions à un organisme dont les cellules, unies par d'invisibles liens, se subordonnent les unes aux autres dans une hiérarchie savante et se plient naturellement, pour le plus grand bien de tout, à une discipline qui pourra exiger le sacrifice de la partie. Ce ne sera d'ailleurs là qu'une comparaison, car autre chose est un organisme soumis à des lois nécessaires, autre chose une société constituée par des volontés libres. Mais du moment que ces volontés sont organisées, elles imitent un organisme ; et dans cet organisme plus ou moins artificiel l'habitude joue le même rôle que la nécessité dans les œuvres de la nature. » (p. 2)

+Maël LEMOINE, "Remarques sur la métaphore de l'organisme en politique (Les *Principes de la Philosophie du droit* et *Les deux Sources de la morale et de la religion*)", *Les Études Philosophiques*, 2001, n° 4, Paris : PUF, pp. 479-497

1932 Émile BENVENISTE, "Le sens du mot κολοσσός et les noms grecs de la statue", *RPh* 58, 1932, pp. 118-135

°**H. FREYER**, "Die Romantiker", *Gründer der Soziologie*, F. K. Mann (dir.), Iéna : Gustav Fischer Verlag, 1932, p. 79-95

+« le contemporain de Schmitt, dans une conférence tenue en 1932, identifie l'organicisme et l'historisme comme les deux catégories fondamentales à travers lesquelles le romantisme approche les réalités sociales », Christian E. ROQUES, "Radiographie de l'ennemi : Carl Schmitt et le romantisme politique », *Astérion*, Numéro 6, avril 2009, en ligne :

http://asterion.revues.org/document1487.html

°**Sebastianus TROMP**, S.J., ***De Spiritu sancto anima corporis mystici selecta e patribus graeceis et latinis***, Rome : *Textus et documenta,* 5 et 7

1933 José Antonio PRIMO DE RIVERA (1903-1936), fondateur en 1933 de la Phalange espagnole, « il faut trancher dans le corps malade de la société espagnole pour obtenir sa rédemption » **réf.?**

°**Friedrich JÜRGENSMEIER**, ***Der mystische Leib Christi als Grundprinzip der Aszetik.*** *Aufbau des religiösen Lebens und Strebens aus dem Corpus Christi mysticum*,

Paderborn : Schöningh, 1933. 2. Aufl., 381 S.

°**Eric VŒGELIN** (1901-), ***Rasse und Staat***, trad. *Race et État*, Paris : Vrin, 2007 surtout trad. pp. 95, 105, 231-246

1933 **Père Émile MERSCH** (1890-), S.J., ***Le Corps mystique du Christ. Études de théologie historique***, 2 vol. °**2**e éd. revue, Bruxelles, **1936**, 2 vol., Préf. du R.P. J. Lebreton. °**3**e édition revue et augmentée**.** Paris, Desclée de Brouwer, **1951**, deux volumes in-8 br, XLVIII-553 +502 pp. (Museum Lessianum - Section théologique, 28 & 29).

1934 °**Ernest MURA**, ***Le Corps mystique du Christ, sa nature et sa vie divine d'après st Paul et la Théologie***, *Synthèse de Théologie Dogmatique, Ascétique et Mystique*, préface du R.P. Garrigou-Lagrange, O.P., Paris : André Blot, 1934, 2 v. 214 + 460 pp., 20cm ; réed.1947, 2 vol., in 12 broché, t. I, 378 p.

°**Fr. Valentin-M. BRETON**, o.f.m., (1877-1957), ***La communion des saints.*** *Histoire, dogme, piété,* Paris : Bloud et Gay, Bibliothèque des sciences religieuses, 192 p.

°**Heinrich GOMBEL**, ***Die Fabel "Vom Magen und den Gliedern" in der Weltliteratur***, Halle-am-S., 207 p.

°**Chanoine E. MASURE**, in *Semaine sociale de Nice,* 1934, pp. 230-231 : « Il faut arracher notre enseignement d'école à l'individualisme où, depuis le XVIe siècle, semble-t-il, nous l'avons laissé s'engager au nom de la clarté et pour des motifs de controverse. Au lieu de construire nos traités de la Grâce et des Sacrements, de l'Eucharistie et même de l'Église, comme s'il n'y avait jamais en face du Dieu Rédempteur qu'une poussière d'individus, chacun réglant pour son propre compte le bilan de ses relations personnelles avec Dieu, comme aux guichets de ce monde passent successivement des contribuables, des voyageurs et des administrés, sans lien organique entre eux, — il nous faudra remettre au premier plan le dogme du Corps mystique en lequel consiste l'Église, où il y a des membres articulés, un seul système nerveux, un seul système sanguin, et une seule tête, car le mystère du Verbe incarné est d'abord le mystère du nouvel Adam et du Chef de l'Humanité. » (cité par Henri de LUBAC, *Catholicisme. Les aspects sociaux du dogme,* (1938), réed. de la 7e éd. (1983), augmentée des traductions des citations, in *Œuvres Complètes*, t. VII, Paris : Cerf, 2003, p. 277).

[1935 Carl SCHMITT, *La notion de Politique*, trad. p. 62]

1935 **Erik PETERSON** (1890-1960), ***Das Monotheismus als politisches Problem***

1935 **Maxime GORKI** à propos de la Russie : « grand corps mou dépourvu d'éducation politique et presque inaccessible aux idées susceptibles d'ennoblir l'action » (cité par Souvarine, *, 1935, p. 290)

†1936 **CHESTERTON** 1874-, converti au catholicisme en 1922

1936 **ALAIN**, ***Mars ou la guerre jugée*** :

°XVI « [...] On se fait difficilement l'idée d'un chef de guerre qui entend à peine le canon, qui connaît et décide par trois bureaux, qui n'a pas vu la guerre, qui ne peut pas la voir ; et qui, hors de la boue, de la faim,

de la soif, du froid, et des éclatements volcaniques, décide de faire retraite ou de tenir jusqu'à la mort. La volonté est alors abstraite ; la tête est comme séparée du corps. Supposez une tête qui connaîtrait son propre corps, qui jugerait les blessures, mais par connaissance seulement, sans éprouver la douleur, vous concevez le chef de guerre tel qu'il est maintenant. Il serait puéril de blâmer ou de s'étonner. La guerre étant ce qu'elle est, le commandement ne peut être autre. Il n'agit directement que sur des chefs encore abstraits, et seulement par la disgrâce. Ces seuls mouvements, s'ils sont prompts et irrévocables, de proche en proche se transforment en une énergie tout à fait inhumaine »

°XC *Leviathan* : « [...] L'État neurasthénique se venge bien alors ; cette pensée molle, sans jugement comme sans objet, et qui faisait rire, vit tout à coup de mille vies rassemblées. On s'étonne que le fanatisme ait aussi bien porté en trophée les doctrines les plus puériles ou les moins vraisemblables. C'est que l'accord réel et senti en chacun fait preuve de n'importe quoi. Le culte porte le dieu. De quoi partant, les sociologues concluent qu'il n'y a rien de sacré au monde, et qui mérite le sacrifice de l'individu, si ce n'est cet accord même, ce retour à la vie commune, cette âme collective et une.

Ils ont raison. Comme naturalistes de Léviathan aux mille têtes, ils ont raison. Ce redoutable animal, dès qu'il se reforme, nous tient tous. Non seulement il roule et piétine par sa force l'individu qui essaie de résister, mais il fait pis que contraindre ; il persuade. En celui qui répète avec fureur ce qu'il faut dire, qui pense avec fureur ce qu'il faut penser, qui psalmodie enfin selon le concile, je ne sais plus distinguer entre le bonheur surhumain d'être approuvé, et la peur d'être battu. Considérons de près cet étrange état qui est celui du citoyen en toute effervescence. Assuré qu'il est qu'il cédera à la peur, il n'attend point cette échéance, et se jette dans l'enthousiasme. En cet état d'inspiration où toutes les parties de lui sont poussées par des motifs de tout niveau, [...]. Voilà pourquoi Léviathan écrase ceux qu'il n'entraîne pas ; et pour mon compte, devant cette force de nature, semblable au cyclone et au volcan, je cède et j'agis comme les autres. Il n'y a point de honte si l'on cède à la force. Il y a honte pourtant, si l'esprit cède. [...] »

°XCVII *Hercule* : « Dans la guerre, au contraire, je vois la force humiliée et serve. Ce grand corps combattant, fait de millions d'hommes, ne me trompe point ; ce n'est pas un homme. Les métaphores n'y font rien. Je n'y retrouve point ce regard imperturbable, ni ces passions domptées, ni ce juste équilibre qui font le héros. Tout au contraire j'y vois des cerveaux sans bras, qui pensent à l'étourdie, sans rien risquer de ce sang qui les nourrit. J'y vois des passions déchaînées, sans mesure, sans pudeur ; une grande peur d'abord, dans tous les faibles, et une admiration intempérante, qui fouette les jeunes par l'éloge et par le blâme. D'un côté la ruse des pouvoirs, qui visent toujours à, s'assurer et à s'étendre ; de l'autre l'émotion des vieillards et des femmes, inactive et par conséquent déréglée; sans compter les lâches s'il y en a, qui premièrement s'abritent, et aussitôt font voir le plus beau courage en discours. Tout cela ensemble exerce une action trop claire sur ceux qui ont la charge d'agir et de mourir pour que je dessine en forme d'Hercule le grand corps homicide. En cette tempête humaine, ceux qui ressemblent le plus au bon Hercule par l'équilibre et la puissance d'agir sont justement ceux dont les idées, les espoirs, les amours et les volontés sont descendus au rang de l'instrument aveugle, dont le premier devoir est de ne point juger ce qu'il fait. Et comme jamais celui qui conçoit n'est celui qui exécute, comme jamais celui qui décide n'est celui qui paie, et puisque finalement il n'y a pas un soldat sur mille qui approuve ce qu'il fait et qui puisse se vanter de l'avoir voulu, je ne puis voir en ce brutal mécanisme que la faiblesse déchaînée, les passions triomphantes et la vertu décapitée. Injustice essentielle. Hercule humilié. »

°**A. KLAUS**, "**Die Idee des *Corpus Christi mysticum* bei den Synoptikern**", *Theologie und Glaube*, [fondée en 1909], n°28, 407

1936 **BERNANOS**, ***Le journal d'un curé de campagne***, derniers mots du Journal : « Il est plus facile que l'on croit de se haïr. La grâce est de s'oublier. Mais si tout orgueil était mort en nous, la grâce des grâces serait de s'aimer humblement soi-même, comme n'importe lequel des membres souffrants de Jésus-Christ. » (cité par Paul Ricoeur dans la préface de *Soi-même comme un autre*, Paris : Seuil, 1990, p. 36, note 3, en l'introduisant par « Je ne cèlerai pas la sorte d'enchantement dans lequel me tient cette citation de Bernanos »).

1936 **Jacques MARITAIN** (1882-1973), ***Humanisme intégral.*** *Problèmes temporels et spirituels d'une nouvelle Chrétienté* : « le corps politique est autonome et indépendant dans sa propre sphère »

°*L'Homme et l'État*, OC IX, p. 491 : « C'est une réalité concrètement et entièrement humaine, qui tend vers un bien concrètement et entièrement humain, le bien commun. C'est une œuvre de raison, née des obscurs efforts de la raison dégagée de l'instinct, et impliquant essentiellement un ordre rationnel. […] **Le corps politique est fait de chair et de sang, il a des instincts, des passions, des réflexes, un dynamisme et des structures psychologiques inconscientes — tout cet ensemble étant soumis, au besoin par contrainte légale, au commandement d'une Idée et de décisions rationnelles**. La justice est la condition première de l'existence du corps politique, mais l'amitié est sa forme animatrice elle-même. »

°**Pierre MESNARD** (1900-1969), ***L'Essor de la philosophie politique au XVIe sl***, Paris : Vrin

°**Henry WHEELER ROBINSON** (1872-1845), Reverend anglican, "**The Hebrew Conception of Corporate Personality**", in *Werden und Wesen des alten Testaments*, Berlin, 1936, pp. 49-62

1937 **Émile MERSCH**, S.J., ***Morale et Corps Mystique***, Paris : Desclée De Brouwer & Cie, 1937, Museum Lessianum Section Théologique N°34, in-8, broché, 276 p. °3e éd.1949

°**RP. Sebastian TROMP** (1889-1975), jésuite néerlandais enseignant à Rome, ***Corpus Christi quod est Ecclesia.*** I. *Introductio generalis*, Rome 1937 ; t. II 1960 +Pour le rôle de ce livre dans l'œuvre de Tromp, cf. Stefano ALBERTO, « *Corpus suum mystice instituit* » (*LG* 7). *La Chiesa Corpo Mistico di Cristo nel Primo Capitolo della "Lumen Gentium." Storia del Testo dalla "Mystici Corporis" al Vaticano II con riferimento alla attività conciliare del p. Sebastiaan Tromp*, Regensburg 1996, pp. 49-54.

+1937, CONGAR consacre une recension [*Sainte Église*, p. 502 p. (= « Bulletin de théologie. Sacrements et liturgie », in : *RSPT* 26 [1937], p. 788-794, 791sq.]. au livre de Sebastian **Tromp** (1889-1975), sur l'Église comme Corps du Christ. Pour Congar, il s'agit là d'un « livre d'un genre à part : ni histoire ni théologie spéculative proprement dite, mais, suivant les idées d'un traité général *de Ecclesia*, une sorte d'arsenal de textes, de références et d'idées, dont les Pères et les actes du Magistère fournissent surtout la matière. Nous avons donc là, plutôt qu'une construction spéculative, un apport extrêmement riche du 'donné' théologisable où l'ecclésiologie trouvera une grande abondance de biens, et pas seulement de citations, mais d'idées et de perspectives. » p.502 Congar discerne un style théologique qui n'est pas le sien, mais qu'il accepte à condition qu'il puisse stimuler une réflexion théologique. La seule objection faite par Congar dans sa recension se réfère à **la façon selon laquelle Tromp « traite de**

l'analogie du Corps mystique et de l'Église céleste : c'est là où se trouvent les considérations les plus profitables, bien que, peut- être, non satisfaisantes à tous égards. » p. 502. Les réserves que Congar exprime dans une annotation se réfèrent pourtant au statut qu'on accorde aux acquis de l'exégèse et de la patristique en théologie systématique. « **Ainsi la manière dont T(romp) traite du Corps mystique chez saint Paul : il n'a tiré aucun profit des travaux critiques les plus récents** sur ce sujet, travaux dont on peut bien récuser les conclusions, mais dont on ne peut faire abstraction et où il y a beaucoup à prendre. De même, tout en citant beaucoup de textes patristiques, il n'a pas toujours donné aux Pères leurs perspectives propres : p. ex., à saint Augustin sur la charité, p. 128, ou aux Pères grecs, p. 112 sq., sur le rapport du point de vue de l'Incarnation au point de vue de la Croix. » (p. 502, note 2)

°**Alfred WIRKENHAUSER**, ***Die Kirche als der mystiche Leib Christi nach dem Apostel Paulus***, Münster-im-W.

1938 Walter BENJAMIN, "Le Paris du second Empire chez Baudelaire" : « La foule, en réalité, est un monstre, s'il est permis d'appliquer ce terme de biologie aux rapports sociaux. Une rue, un incendie, un accident de la circulation rassemblent des gens qui, en tant que tels, ne sont pas définis par leurs classes sociales. », in *Charles Baudelaire, un poète lyrique à l'apogée du capitalisme,* trad., Payot, 1982

1938 ABBÉ GASQUE, ***Corps mystique, vie chrétienne****,* Bloud & Gay, 1938, 189 p.

1938 Henri de LUBAC (1896-1991), ***Catholicisme.*** *Les aspects sociaux du dogme* Il rassemble ainsi un florilège de textes de la Tradition, connus et inconnus, d'une exceptionnelle richesse. Réed. in *OC*, VII, Paris : Cerf, 2003 (avec trad. des nombreuses citations en langues anciennes et modernes)

1938 Jacques MARITAIN, conférence de 1938 "**Les Juifs parmi les nations**" prononcée dans le cadre des "Conférences des Ambassadeurs" et publiée en brochure aux éditions du Cerf (1938). Reprise dans *Le Philosophe dans la cité* (Alsatia, 1960) et dans *Le Mystère d'Israël et autres essais* (Desclée de Brouwer, 1965 et 1990), puis dans *Œuvres Complètes* (vol. XII) :

« Il y a une relation supra-humaine d'Israël au monde comme de l'Église au monde. C'est seulement en considérant ces trois termes que je puis, fût-ce énigmatiquement, me faire quelque idée du mystère d'Israël. **Une sorte d'analogie renversée avec l'Église** est, me semble-t-il, l'unique fil conducteur. L'Église […] n'est pas une simple administration religieuse. Selon son propre enseignement sur elle-même, elle est un corps mystérieux où des liens vivants unissent, pour une tâche divine à accomplir, les âmes entre elles et avec Dieu, elle est le Corps mystique du Christ**. Eh bien ! qu'**en un tout autre sens **Israël soit à sa manière un corpus mysticum, un corps mystique, la pensée juive en est elle-même consciente** […]. Le lien qui fait l'unité d'Israël n'est pas seulement le lien […] de la communauté éthico-historique ; c'est un lien sacré et supra-historique, mais de promesse et de nostalgie, non de possession. Aux yeux d'un Chrétien qui se souvient que les promesses de Dieu sont sans repentance, Israël continue sa mission sacrée, mais dans la nuit du monde, préférée, en quelle inoubliable occasion, à celle de Dieu. Israël, comme l'Église, est dans le monde et n'est pas du monde ; mais depuis le jour où il a trébuché, parce que ses chefs ont opté pour le monde, il est rivé au monde, prisonnier et victime de ce monde qu'il aime, et dont il n'est pas, ne sera jamais, ne peut pas être. Voilà comment, dans la perspective chrétienne, nous apercevons le mystère d'Israël » (pp. 81-82).

1938 Carl SCHMITT (1888-), ***Der Leviathan in der Staatslehre des Thomas Hobbes*** =trad. *Le Léviathan dans la doctrine de l'État de Thomas Hobbes. Sens et échec d'un symbole politique*, Paris : Seuil, 2002 p. 73 : « L'unité d'une communauté politique a été conçue, souvent et en des sens divers, com me un "homme en grand", comme *makros anthropos* et comme *magnum corpus*. On trouve aussi, dans l'histoire des idées politiques, l'image d'une bête imposante. Mais ces images restent le plus souvent du domaine de l'illustration philosophique. [...] »

1938 Eric VŒGELIN (1901-, ***Die politischen Religionen***, *=Les religions politiques*, trad. Jacob Schmutz, Paris : le Cerf, 1994

« Les unités politiques intra-mondaines modernes sont cependant bien plus déterminées par les transformations de la substance de l'*ecclesia* [...]. L'idée chrétienne, telle qu'elle est développée dans les épîtres de Paul ainsi que dans la très proche épître aux Hébreux, comprend l'*ecclesia,* la communauté, comme le corps mystique du Christ. Cette analogie organique se formera selon différentes versions. Pour l'une, les organes de l'*ecclesia* sont ordonnés les uns par rapport aux autres comme les membres d'un corps, et ils se complètent dans l'unité du corps terrestre dont l'âme est le Christ ; pour une autre, l'analogie corporelle est étendue au-delà des membres visibles du corps jusqu'au Christ même, qui devient ainsi la tête du corps ; inversement peut également prévaloir le contenu spirituel, et c'est ainsi que le *pneuma* du Christ s'écoule par la force de son *pleroma*, de sa plénitude, dans les membres terrestres, de sorte que la personnalité du *pneuma* du rédempteur est presque dépassée ; l'analogie est soutenue par des restes de la symbolique de la filiation, dans l'idée du Christ comme Second Adam, de second père de l'humanité, et par l'idée de la Dernière Cène, dont la forme reste très proche des anciens cultes de Mystères. Les variations pauliniennes préfigurent les possibilités d'autres développements. Les *charismata,* qui s'écoulent du *pneuma* du Christ et qui donnent aux membres du corps leur fonction, peuvent se développer au-delà du schéma paulinien des ordres de la communauté primitive et compléter les fonctions politico-souveraines. La fonction de souverain reçoit ainsi son statut propre dans le *corpus mysticum*, [...]. Il n'y a pas de frontière entre le domaine politique et le domaine religieux ; le *corpus mysticum* est une unité articulée sur elle-même, dans laquelle coexiste le sacrement de l'onction royale à côté du sacrement de l'ordination des prêtres [...]. Historiquement, cette possibilité s'est réalisée dans le *sacrum Imperium* du IXe siècle. D'autres formes naîtront dans la possibilité de développer parmi les offices du *corpus mysticum* une hiérarchie, conçue de telle manière qu'un des offices devienne le plus élevé et que les autres ne soient intégrés au corpus et à ses *charismata* qu'à travers sa médiation, comme dans l'idée de la suprématie papale sur les princes. D'un autre côté, l'idée de l'immédiateté divine des fonctions peut à nouveau être érigée en principe, comme dans l'idée de l'empereur développée par Dante. Et fondamentalement, le symbole de la communauté constituée par le *pneuma* du Christ peut se transformer en corps intramondain lorsque l'unité spirituelle, une fois devenue réalité, se remplit à nouveau de contenus naturels. [...] », pp. 60-62

« Dans l'attitude de la religiosité intramondaine, l'homme [...] se considère lui-même comme un outil, comme rouage hégélien de la grande totalité, et se soumet volontairement aux moyens techniques avec lesquels l'organisation du collectif l'incorpore. Le savoir relatif aux contenus du monde et la technique qu'il fonde ne sont plus les moyens temporels subordonnés à la fin éternelle d'une vie unie à un Dieu supramondain, mais ils forment ici le sang vital du Dieu intramondain lui-

même ; ils bâtissent le *corpus mysticum* du collectif et relient les membres dans l'unité du corps [...]. »p. 94

1939 Engelbert SCHWARZBAUER (1911-1972), ***Die Kirche als Corpus Christi Mysticum beim Heiligem Hieronymus*** : dissertation... Roma, (Pont. Univ. Greg.) : Scuola Salesiana Del Libro, 1939, in-8 br., 59 p.

1939 CLAUDEL, "Le cœur", *L'Épée et le miroir (Notre-Dame-des-Sept-Douleurs)* [1939],(in *Le Poëte et la Bible*, t. I, Paris, Gallimard, 1998, pp.753-754) : « Le cœur est dans notre poitrine ce muscle en forme de poire reposant sur la pointe qui est le moteur de notre vie intérieure et l'instigateur de notre circulation. […] Telle est la fonction du cœur dans le corps humain et telle elle est également dans le corps de l'homme-dieu et telle elle est de même dans **ce corps mystique qui selon saint Paul est fait de tous les chrétiens unis à leur chef. Dieu en Jésus Se fournit à Ses organes et à Ses membres par le même mécanisme suivant lequel le sang nous est administré**. Voici l'organe physique et mystique dont il est dit dans l'Évangile que le prudent vigneron *a évidé un pressoir et qu'il a édifié une tour* […]. Un cœur vivant, ai-je dit. Quand donc nous pensons au cœur du Christ nous ne devons pas nous représenter une image morte, une pétrification, un bloc inerte, mais un organe en pleine opération. »

1939 Henri de LUBAC, **"*Corpus Mysticum*. Étude sur l'origine et les premiers sens de l'expression"**, *Recherches de science religieuse*, XXIX, juin 1939, pp. 257-302 ; octobre 1939, pp. 429-480 ; XXX, janvier 1940, pp. 40-80 ; avril 1940, pp. 191-226

1940 Gustave THIBON (1903-2001), ***Diagnostics. Essai de physiologie sociale*** (réed. 1942 ; réed 1985)

« Dans toute harmonie, l'interdépendance corrige et couronne l'inégalité [...] Ainsi devrait-il en être pour la vie sociale. A défaut de l'impossible et catastrophique communauté de devoirs et de privilèges, il faut qu'il existe entre les hommes, et surtout entre les dirigeants et les dirigés, une espèce de *communauté de destin*. Les vrais chefs sont pour le peuple une *tête*, ils sont à la fois distincts de lui et liés à lui : la tête et le corps vivent, souffrent et meurent ensemble... Mais les mauvais maîtres — encore qu'ils soient presque tous d'ardents égalitaristes et qu'ils prétendent, avec une fausse et flatteuse humilité, s'identifier au peuple — sont étrangers à ceux qu'ils dirigent, ils ne servent de tête à personne, et toute leur habileté consiste à jouer du dehors et pour leur profit personnel avec les réflexes d'un corps décapité... Et ceci nous amène à formuler la loi suivante : une institution est saine dans la mesure où elle favorise cette salutaire interdépendance entre les membres de la hiérarchie sociale. » pp. 99-100

+« Laurent GERBIER (scribe, Aix-Marseille I) a enfin (et brièvement) présenté les acquis d'une lecture de Gustave Thibon (1903-2001, écrivain catholique intransigeant, ultra-conservateur, considéré un peu rapidement comme « philosophe officiel » de Vichy après la publication en 1940 de son livre *Diagnostics*). *Diagnostics* opère en effet une coupe médicale de la société moderne en tant que tout lien organique des parties s'y dénoue et s'y corrompt. Le discours politique de Thibon trouve alors à s'appuyer sur la refonte d'une ancienne conception du corps politique comme hiérarchie d'une matière diverse (le peuple, pris comme agrégat des membres du vivant politique) et d'une forme « instituante »

(les élites, ou les dirigeants, considérés comme principes de l'organisation biologique de la société). La désagrégation de ce rapport est largement due à la « fièvre égalitaire » ou au « virus socialiste » hérités de la Révolution française : ainsi le sage ordre scalaire de la société se dissout, alors que sa verticalité représentait aux yeux de Thibon le seul remède concevable à la maladie archétypale, qui est la division intérieure de l'homme que le péché a détourné de Dieu. Thibon reprend ainsi un schéma d'origine augustinienne, pour le réinvestir dans ce qu'on pourrait appeler une « théologie médicale de l'histoire ». L'essai central du livre, « Biologie des révolutions », propose alors une conception étonnante de la Révolution comme crise et purge nécessaire du corps social : Thibon semble ainsi contre toute attente réinvestir une conception des discordes qui a été élaborée par les penseurs républicains de la Renaissance pour contrer, justement, l'augustinisme politique. Or l'analyse de Thibon montre que cette « purge » ne vaut que par son caractère ponctuel : précisément, le drame de la Révolution française tient à ce qu'elle a pérennisé la crise au lieu d'en faire une convulsion salvatrice mais aussitôt abolie. On comprend finalement, à la lecture des dernières pages de l'ouvrage, que l'effort de Thibon correspond au constat d'une « migration » du péché qui, du champ moral, s'est exporté dans les instincts d'un côté et dans le lien social de l'autre. Le livre de Thibon n'est donc que l'essai d'un moraliste conséquent, qui sait que sa tâche actuelle l'oblige à se faire en même temps médecin et politicien. Thibon désigne explicitement la source de cette erreur moderne : c'est la Renaissance, qui a cru refermer l'âge du péché (Dante, *De Monarchia*, II ; Marsile de Padoue, *Def. Pacis*, I) et fonder une nouvelle politique (théorique et pratique) dont la Révolution est la conséquence critique. En montrant dans sa pratique même de l'analogie médico-politique que la thèse augustinienne demeure la vérité de toute lecture médico-politique du lien social - y compris républicaine - Thibon fonde l'idée même d'une révolution conservatrice « imposée d'en haut » sur la réactivation de la doctrine augustinienne du péché, laquelle permet à son tour de fonder en raison l'analogie médico-politique elle-même. » [en ligne]

1941 **René BERGERON**, c.s.c. [=cruciste], ***Le Corps mystique de l'antéchrist***, Montréal : Éditions Fides, 1941, 221 p. (20 cm). Ouvrage contre le communisme, le nazisme et la franc-maçonnerie

1941 °**2e éd Émile MERSCH, *Morale et corps mystique*.** Deuxième éd. revue, Paris : Desclée de Brouwer, In-8° broché, 278 p., (Museum Lessianum - Section Théologique, n°34) ; °Troisième édition considérablement augmentée. Tome II**.** Paris, Desclée De Brouwer & Cie, 1949, Museum Lessianum,Section Thg N° 47, in-8, broché, 152 p. °4e éd. 1955

1941 **Charles JOURNET**, ***L'Église du Verbe incarné***, *Essai de Théologie spéculative,* tomes I-III, Paris : Desclée de Brouwer, 1941, 1951, 1969. +Théologien, il se consacra à des recherches approfondies en matière d'ecclésiologie. Il publia de nombreux ouvrages dont le principal est L'Église *du Verbe incarné* dans lequel il scrute le mystère de l'Eglise en spirituel et en contemplatif. Il donna ainsi une vision de l'Eglise permettant d'en saisir, au-delà de son apparence visible l'essence invisible en chacun de ses membres. Il montra en particulier **comment l'Eglise, composée de pécheurs, est elle-même sans péché en tant qu'elle est le Corps mystique du Christ**.

+Charles JOURNET (1891-1975), théologien catholique suisse, devenu cardinal en 1965. Il fut un théologien thomiste rigoureux et un mystique (attiré par la Chartreuse - il a demandé que son corps repose dans le cimetière cartusien de La Valsainte - lecteur de Catherine de Sienne) ; il est surtout connu pour son œuvre ecclésiologique monumentale : *L'Église du Verbe Incarné*.

1941 Marie-Dominique CHENU (1895-1990), O.P., ***Une école de théologie : le Saulchoir*** : « La

Tradition n'est pas un agrégat de traditions, mais un principe de continuité organique, dont le magistère est l'infaillible instrument, dans la réalité théandrique de l'Église corps mystique du Christ », p. 141

1942 **Edith STEIN** (1891-1942), dans son court traité sur ***L'expiation mystique (Das mystische Suhneleiden)***, elle avait souligné que « le Sauveur n'est pas seulement sur la croix. [...] Tout homme qui dans l'histoire des temps supporte avec patience un dur destin en pensant aux souffrances du Sauveur, ou bien qui assume volontairement une vocation expiatrice, contribue par là à alléger l'énorme charge des péchés de l'humanité, et aide le Seigneur à en porter le fardeau. Mais cela va plus loin encore : le Christ, la Tête, accomplit l'œuvre rédemptrice dans ces membres-là de son Corps Mystique, qui s'unissent à Lui, âmes et corps, pour son oeuvre de salut. (...) La souffrance réparatrice, acceptée volontairement, est ce qui, en réalité, unit plus profondément au Seigneur »

+D. CHARDONNENS , "Edith Stein et le mystère de l'Église", *Teresianum*, 2000, vol. 51, n°1, pp. 57-83, Ed. del Teresianum, Roma [L'article traite de la réflexion d'Edith Stein sur le mystère de l'Eglise. L'A. met en lumière trois aspects de cette réflexion : d'abord ce que recouvre chez Edith Stein le concept de Corps Mystique et ce qu'il exprime du mystère de l'Eglise; ensuite le rôle de la sanctification impartie à l'Eglise; enfin la place de la personne humaine, appelée à une configuration toujours plus grande au Christ son archétype, dans le Corps mystique du Christ.]

1942 Simone WEIL (1909-1943), ***Condition première pour un travail non servile***, écrit à Marseille, 1941-1942, édité in *La condition ouvrière*, 1951 :

« L'image de la Croix comparée à une balance, dans l'hymne du vendredi saint, pourrait être une inspiration inépuisable pour ceux qui portent des fardeaux, manient des leviers, sont fatigués le soir par la pesanteur des choses. Dans une balance un poids considérable et proche du point d'appui peut être soulevé par un poids très faible placé à une très grande distance. Le corps du Christ était un poids bien faible, mais par la distance entre la terre et le ciel il a fait contrepoids à l'univers. D'une manière infiniment différente, mais assez analogue pour servir d'image, quiconque travaille, soulève des fardeaux, manie des leviers doit aussi de son faible corps faire contrepoids à l'univers. Cela est trop lourd, et souvent l'univers fait plier le corps et l'âme sous la lassitude. Mais celui qui s'accroche au ciel fera facilement contrepoids. Celui qui a une fois aperçu cette pensée ne peut pas en être distrait par la fatigue, l'ennui et le dégoût. Il ne peut qu'y être ramené. »,

°**Simone WEIL**, "Autobiographie spirituelle", Lettre de mai 1942, in *Attente de Dieu,* publ. 1949 :

« L'image du Corps mystique du Christ est très séduisante. Mais je regarde l'importance qu'on accorde aujourd'hui à cette image comme un des signes les plus graves de notre déchéance. Car notre vraie dignité n'est pas d'être des parties d'un corps, fût-il mystique, fût-il celui du Christ. Elle consiste en ceci, que dans l'état de perfection, qui est la vocation de chacun de nous, nous ne vivons plus en nous-mêmes, mais le Christ vit en nous ; de sorte que par cet état le Christ dans son intégrité, dans son unité indivisible, devient en un sens chacun de nous comme il est tout entier dans chaque hostie. Les hosties ne sont pas des parties de son corps » (cité en partie par Northrop FRYE, *Le Grand Code. La Bible et la littérature,* (1981), trad. de l'anglais, Paris : Gallimard, 1984, p. 156)

« Cette importance actuelle de l'image du Corps mystique montre combien les chrétiens sont misérablement pénétrables aux influences du dehors. Certainement il y a une vive ivresse à être

membre du Corps mystique du Christ. Mais aujourd'hui beaucoup d'autres corps mystiques, qui n'ont pas pour tête le Christ, procurent à leurs membres des ivresses à mon avis de même nature.

Il m'est doux, aussi longtemps que c'est par obéissance, d'être privée de la joie de faire partie du Corps mystique du Christ. Car si Dieu veut bien m'aider je témoignerai que sans cette joie on peut néanmoins être fidèle au Christ jusqu'à la mort. Les sentiments sociaux ont aujourd'hui une telle emprise, ils élèvent si bien jusqu'au degré suprême de l'héroïsme dans la souffrance et dans la mort que je crois bon que quelques brebis demeurent hors du bercail pour témoigner que l'amour du Christ est essentiellement tout autre chose. »

1943 pape Pie XII, **Encyclique *Mystici Corporis*** *=Lettre encyclique sur le Corps mystique de Jésus Christ et sur notre union en lui avec le Christ.* Aux vénérables Frères Patriarches, Primats, Archevêques, Évêques et autres ordinaires en paix et communion avec le Siège Apostolique 29 juin 1943

http://www.clerus.org/bibliaclerusonline/fr/bya.htm

§ 65 : « Comme Bellarmin le remarque finement et ingénieusement *(De Rom. Pont.*, I, 9 ; *De Concil.*, II, 19), il ne faut pas expliquer cette expression de Corps du Christ seulement par le fait que le Christ doit être appelé la Tête de son Corps mystique, mais aussi par le fait qu'il soutient l'Église, qu'il vit dans l'Église, si bien que **celle-ci est comme une autre personne du Christ**. C'est ce que le Docteur des Nations affirme dans son Épître aux Corinthiens lorsqu'il appelle l'Église *le Christ*, sans rien ajouter de plus (I Cor. XII, 12), l'exemple du Maître lui-même qui, du ciel, l'avait interpellé, tandis qu'il persécutait l'Église : *Saul, Saul, pourquoi me persécutes-tu ?* (Actes IX, 4 ; XXII, 7 ; XXVI, 14). Bien plus, si nous en croyons Grégoire de Nysse, assez souvent l'Église est appelée *Christ* par l'Apôtre (*De vita Moysis*. PG 44, 385) ; et vous n'ignorez pas, Vénérables Frères, le mot de saint Augustin : "*Le Christ prêche le Christ*" (Sermo CCCLIV, 1. PL 39, 1563). »

*« C'est par cette même communication de l'Esprit du Christ que l'Église est comme la plénitude et le complément du rédempteur, [...] mais qu'à tous égards le Christ se complète en quelque sorte dans l'Église (cf. saint Thomas, *Comm. in Ep. ad Eph.,* chap. I, lect. 8). Et par ces mots nous touchons la raison même pour laquelle [...] le Chef mystique qu'est le Christ et l'Église, qui est sur terre comme un autre Christ et en tient la place, **constituent un homme nouveau unique** dans lequel le ciel et la terre s'allient pour perpétuer l'œuvre de salut de la Croix : à savoir le Christ, Tête et Corps, le Christ total » (*DS* 3813 ; *AAS* 35 [1943], pp. 230-231).

+Karl RAHNER, "Membership of the Church according to the teaching of Pius XII's Encyclical, *Mystici Corporis Christi*", in Karl Rahner, *Theological Investigations* (Baltimore : Helicon Press, 1963), 2:1-88**.** Signalé par Eric VŒGELIN, site internet

1943 Louis BOUYER (1913-), ***L'Incarnation et l'Église-Corps du Christ dans la théologie de saint Athanase,*** Paris : Cerf, 1943, 158 p.

1943 Lucien FEBVRE, CR sur le livre de Brice Parain, *Recherches sur la nature et les fonctions du langage*, dans *Mélanges d'Histoire sociale (Annales d'histoire sociale),* 1943, vol. 4, n°4, p. 91

1944 posth. Père Émile MERSCH, S.J., 1890-1940, ***La Théologie du Corps mystique*,** 2 vol. Tome 1 : Livres I à III - Introduction théologique et philosophique - La venue du Christ - Le Christ ;

Tome 2 : Livres IV et V : La Trinité - Dans le désert. Desclée de Brouwer, 1944, 2 vol. br. 789 pp - (2e éd 1946 DDB ;3e éd 1949 ; 4è éd. 1954)

°1962 posth. Émile MERSCH, *Le Christ, l'Homme et l'univers. Prolégomènes à La théologie du corps mystique*, Paris : Desclée De Brouwer

1944 **Père Gaston FESSARD** (1897-1978), S.J., *Autorité et Bien commun*

+ X.Tilliette, *L'Église des philosophes,* pp. 266-270 : le vrai nom du Bien commun, c'est le Corps du Christ, « **ce Corps mystique de l'Humanité-Dieu** » (Fessard, p. 120 et dernière)

1944 **Père Henri de LUBAC**, S.J., ***Corpus mysticum. L'Eucharistie et l'Église au Moyen Âge. Étude historique,*** Paris : Aubier [prêt en 1939] °2e éd revue 1949

1945?1946 **Ernst CASSIRER**, ***Le Mythe de l'État*****,** trad. de l'anglais par B. Vergely, Paris : Gallimard, 1993, p. 152 :

« Un large fossé séparait la structure sociale à l'intérieur et à l'extérieur de l'Église. Toutefois, ce fossé sera surmonté au fur et à mesure des progrès de la pensée médiévale. Le *corpus Christianum* sera conçu de plus en plus comme un tout sans failles. Le *corpus morale et politicum* sera conçu en même temps comme un *corpus mysticum*. En dépit des différences et des oppositions entre ses parties, il y aura, comme le dira Thomas d'Aquin, une *ordinatio ad unum* et les différentes forces conflictuelles tendront vers une finalité commune. Ce *principium unitatis* ne sera jamais oublié. L'ensemble du genre humain apparaîtra comme un seul État, fondé par Dieu et monarchiquement gouverné par lui, dans lequel chaque partie de cette unité, qu'elle soit ecclésiastique ou séculière, dérivera son droit de cette unité primitive. »

1946 6e **?** réed. Chanoine J. ANGER, *La doctrine du Corps mystique de Jésus-Christ, d'après les principes de saint Thomas* (voir 1929)

1946 **Maurice BLONDEL** (1861-1949), ***La philosophie et l'esprit chrétien,*** tome II, ch. "L'Église et son mystère"

+X. TILLIETTE, *L'Église des philosophes. De Nicolas de Cuse à Gabriel Marcel*, Paris : Cerf, 2006, pp. 229-230

°réed? Voir 1937*Sebastianus **TROMP**, S.J., *Corpus Christi Quod Est Ecclesia* [1. Introductio Generalis ; 2. De Christo Capite Mystici Corporis ; 3. De Spiritu Christi Anima], 3 vols, Rome : Apud Aedes Universitatis Gregorianae, 1946-1960

1947 **Hannah ARENDT**, **Lettre à Gershom Sholem** du 30 juin : « Je n'ai jamais de ma vie "aimé" aucun peuple, aucune collectivité, — ni le peuple allemand, ni le peuple français, ni le peuple américain, ni la classe ouvrière, ni rien de tout cela. J'aime "uniquement" mes amis, et la seule espèce d'amour que je connaisse et en laquelle je crois est l'amour de personnes. », (in Hannah Arendt, Karl Jaspers, *Correspondance*, p. 148)

1947 **John STEINBECK** (1902-1968), ***La Perle*** : « Une ville ressemble à un animal. Elle possède un système nerveux, une tête, des épaules et des pieds. Chaque ville diffère de toutes les autres : il n'y en a pas deux semblables. Et une ville a des émotions d'ensemble » **réf.?**

1948-52 BULTMANN, ***Théologie de l'Ancien Testament*** § 17

1949 Canada français, grève sur l'amiante, Dans leur lettre sur la colonisation (p. 68), les évêques redoutent « la fascination des villes », incitent les « descendants des défricheurs apôtres... à agrandir le corps mystique du Christ ». [article de Jacques Cousineau publié originellement dans la revue *Relations*, No 194, février 1957, pp. 37-40. Il fut reproduit dans *Réflexions en marge de « La grève de l'amiante ». Contribution critique à une recherche*, Les Cahiers de l'Institut national populaire, No 4, septembre 1958, 80p., pp. 23-31, en ligne

1949 posth. Émile **MERSCH,** *Morale et corps mystique*. 3e éd. considérablement augm. Bruxelles et Paris, 1949, 2 vol. in-8°, br.

1949 Fernand de VISSCHER (†1964), éminent professeur de Droit romain à l'université de Louvain, "La notion de corpus et le régime des associations privées", in *Mélanges Ferrini*,

1950 Josef NADLER (1884-1963), *Johann Georg Hamann, der Zeuge des Corpus Mysticum*

1950 Chanoine Eugène MASURE, Directeur au Grand Séminaire de Lille, ***Le sacrifice du Corps mystique***, Desclée de Brouwer, 1950, broché, 206 p., 20 cm, (sur l'Eucharistie)

1950 Carl SCHMITT, ***Der Nomos der Erde im Völkerrecht des 'Jus Publicum Europaeum'***, trad. *Le Nomos de la terre dans le droit des gens du 'Jus Publicum Europaeum',* Paris : PUF, 2001, ch. III, pp. 145-149 :

« Un pas décisif vers la nouvelle entité nommée "État" et le nouveau droit des Gens interétatique consistait à se représenter les structures de pouvoir territorialement closes sur elles-mêmes comme des *personnes*. Elles recevaient ainsi une qualité qui donnait tout son sens à l'analogie de la guerre avec un duel. On se les représentait comme de "grands hommes", des *magni homines*. Pour l'imagination des gens, c'étaient réellement des personnes souveraines, car on ne les distinguait pas nettement des personnes physiques des détenteurs représentatifs du pouvoir, des titulaires des couronnes anciennes et nouvelles, des rois et des princes. Ces rois et ces princes peuvent désormais être de "grands hommes" parce qu'ils deviennent absolus. [...] La personnification est essentielle pour la conceptualisation du nouveau droit des Gens interétatique, car c'est grâce à elle seulement que les juriste des XVIe et XVIIe siècles, formés au droit romain, ont pu trouver un point d'appui pour leurs constructions juridiques. Ceci est d'une grande importance. Car c'est seulement par ce biais que la guerre devient une relation entre des personnes qui se reconnaissent mutuellement un certain rang. [...]

Du point de vue de l'histoire de la pensée, le processus de personnification des puissances politiques — qu'elles soient spatialement d'un seul tenant ou non — est déjà en plein développement au XVIe siècle, grandement favorisé par la tendance allégorisante de la Renaissance. Les juristes européens s'habituèrent ainsi à penser les puissances politiques sous forme personnifiée, et ils se mirent à parler de l'Espagne, de l'Angleterre, de la France, de Venise et du Danemark comme de grand individus [CS cite en note Boccalini et Shakespeare].

[...] Désormais [à partir du traité de Westphalie en 1648], l'État est conçu juridiquement comme donnée d'un nouvel ordre spatial, comme nouveau sujet de droit d'un nouveau droit des Gens, et il devient irrésistible en tant que concept juridique. Mais cet État est par essence une aire homogène et

ferme de sol européen, que l'on se représente en même temps comme un *magnus homo*. C'est alors seulement qu'il prend sa forme, comme sujet de droit et comme "personne" souveraine. [...]

Les personnes souveraines comme telles créent et soutiennent le *Jus Publicum Europaeum* et, ce faisant, se comportent mutuellement comme des individus humains — non pas bien sûr comme les petits humains, les individus privés dominés par l'État, mais bien comme de "grands hommes", des *personae publicae*. La personnification rend les relations entre les États souverains susceptibles de *comitas*, de courtoisie, autant que de *jus*, de juridicité. [...] »

1951 **Albert CAMUS**, ***L'homme révolté***, ch. III "La révolte historique", Le nouvel Évangile :

« Le *Contrat social* donne une large extension, et un exposé dogmatique, à la nouvelle religion dont le dieu est la raison, confondue avec la nature, et le représentant sur terre, au lieu du roi, le peuple considéré dans sa volonté générale. [...] Voilà pourquoi les mots que l'on retrouve le plus souvent dans le *Contrat social* sont les mots "absolu", "sacré", "inviolable". Le corps politique ainsi défini, dont la loi est commandement sacré, n'est qu'un produit de remplacement du corps mystique de la chrétienté temporelle. », (Gallimard, Folio, *pp. 150-152)

1951 **Ernst KANTOROWICZ**, "**Mourir pour la Patrie (*pro Patria mori*) dans la pensée politique médiévale**", *American Historical Review*, pp. 472-492 ; repris dans *Selected Studies*, pp. 308-324 ; trad. L.Mayali, in *Mourir pour la patrie et autres textes,* présentation Pierre Legendre, Paris : PUF, 1984, pp. 105-141

1951 **Eric VŒGELIN** (1901-1985), prononce à Chicago les conférences réunies en 1952 dans *The New Science of Politics*

1952 **Eric VŒGELIN**, ***The New Science of Politics***, trad. *La Nouvelle science du politique*, Paris : Seuil, 2000

1952 **Étienne GILSON**, ***Les Métamorphoses de la cité de Dieu***, sur l'Europe :

« Mais quand nous regardons autour de nous, que voyons-nous ? [...] Un corps qui se réclame d'une âme trop grande pour lui et faite pour en habiter un autre, non seulement plus vaste, mais de nature différente. Cette illusion de perspective n'est pas aujourd'hui sans suites. Dans ces émouvantes réunions où tant de grands esprits scrutaient avec espoir l'avenir de l'Europe Unie, que de fois n'avons-nous pas entendu dire : Messieurs, d'autres sont en voie de donner un corps à l'Europe, mais si nous ne lui donnons une âme, de quoi ce corps vivra-t-il ?/ Sans doute, mais quelle âme ? Et chacun de proposer alors la sienne, mais c'est toujours l'âme d'autre chose que l'Europe : quelque chose qu'elle n'est pas et qu'elle ne sera jamais. Quelqu'un ose-t-il le faire observer ? On l'accuse aussitôt de ne pas croire à l'Europe, de n'avoir pas foi en l'Europe, bref, de retarder une naissance à laquelle il devrait travailler. Ses pensées peuvent être tout autres. Il estime peut-être simplement que même s'il était en notre pouvoir de créer des âmes, nous assurer en vue de quel corps serait une sage précaution avant de nous mettre à l'œuvre. [...] Quand le corps de l'Europe sera prêt, il recevra son âme et ceux qui viendront après nous sauront ce qu'elle est après l'avoir vu vivre. [...] » réed. poche, Paris : Vrin, 2005, pp. 216-219

« Nous avons au contraire souvent regretté de voir la tâche urgente de leur organisation technique sacrifiée à leur exploitation subtile par les nationalismes, vieux ou neufs, qui les utilisent en vue de

leurs fins propres, ou à des chimères dont la poursuite détourne du but véritable. Si l'on préparait d'abord le corps, il trouverait bien son âme », réed. poche, Vrin, 2005, p. 274, note

1952 John A.T. ROBINSON (1919-1983), futur évêque anglican, ***The Body : A Study in Pauline Theology*** (réed. 1988)

†1955 Pierre TEILHARD de CHARDIN : de 1916 à 1955

+Claude TRESMONTANT, *Introduction à la pensée de Teilhard de Chardin*, Seuil, p. 83-91, en ligne : : « a eu, toute sa vie durant, les yeux fixés sur le Christ ressuscité, vers qui toute la création aspire, en qui elle trouve sa consistance, car Il est, selon l'expression de saint Paul, la Tête **du Corps** – son Église.

Depuis ses premiers essais, jusqu'à son dernier écrit, Teilhard n'a cessé de revendiquer la plénitude de leur sens cosmique pour les grands textes pauliniens des Épîtres de la Captivité. Le **Corps mystique** du Christ n'est pas seulement, d'une manière métaphorique, l'association juridique et morale des croyants unis autour de leur Seigneur. Le **Corps** du Christ est vraiment, d'une manière éminente, et dans tout le réalisme du terme, un organisme.

*« Pour les esprits timides dans leurs conceptions ou imbus de préjugés individualistes, qui cherchent toujours à interpréter les liaisons entre les êtres comme des relations morales ou logiques, le **Corps** du Christ est volontiers conçu par analogie avec les agrégations humaines. Et il est semblable, alors, à une agglomération sociale, beaucoup plus qu'à un organisme naturel. - Ces esprits-là, affaiblissent dangereusement la pensée de l'Écriture et la rendent incompréhensible ou banale aux intelligences passionnées de connections physiques et de relations proprement cosmiques... Le **Corps** du Christ doit être compris hardiment, tel que saint Jean, saint Paul et les Pères l'ont vu et aimé : il forme un Monde naturel et nouveau, un Organisme animé et mouvant, dans lequel nous sommes tous unis, physiquement, biologiquement »* 5. (5 *La Vie cosmique, 1916)*

Certes, du point de vue théologique, l'emploi des mots « naturel », « physiquement », « biologiquement », n'est pas adéquat. Mais ce qui nous importe, dans cet écrit de jeunesse, c'est de remarquer le réalisme avec lequel sont compris les textes pauliniens. Sans diminuer la pensée de Teilhard, au contraire, on pourrait peut-être exprimer son intuition d'une manière plus satisfaisante, techniquement, en disant que le **Corps mystique** est un organisme - d'une manière sur-éminente, en un sens plus réel, selon des connexions plus stables et plus intimes, que tous les organismes physiques connus.

Plus loin, Teilhard réaffirme : *« En vérité, le **Corps mystique** du Christ doit être conçu à la manière d'une réalité physique, - sans atténuation. »*

Ce **Corps mystique**, c'est le Peuple de Dieu, c'est l'Église qui croît en ce moment même. L'achèvement du Monde, c'est la Plénitude de l'Église de Dieu. *« Le Monde se crée encore et, en lui, c'est le Christ qui s'achève 6. »* (6 Ibid.) Ainsi peut-on parler d'un « **corps** cosmique » du Christ (7 *ibid.)*. La « philosophie » de Teilhard, dans ses premiers écrits - et cela reste vrai pour toute son oeuvre -, est *« la Philosophie de l'Univers conçue en fonction de la notion de **Corps mystique*** 8. ». (*8 L'Union créatrice*, 1917)

Toute sa vie durant, Teilhard reprendra ces mêmes thèmes :

*« En dépit des affirmations répétées de st Paul et des Pères Grecs, le pouvoir universel du Christ sur la Création a surtout été considéré jusqu'ici, par les théologiens, sous un aspect extrinsèque et juridique... « Toutes les invraisemblances s'évanouissent, et **les expressions les plus audacieuses de st Paul prennent sans difficulté un sens littéral** dès l'instant où le Monde se découvre suspendu, par sa face consciente, à un point de convergence Oméga où le Christ apparaît, en vertu de son Incarnation, précisément revêtu des fonctions d'Oméga. « Si en effet le Christ occupe, dans le ciel de notre Univers, la position d'Oméga (chose possible, puisque Oméga, par structure, est de nature super-personnelle), toute une série de propriétés remarquables deviennent l'apanage de son Humanité ressuscitée. « **Physiquement et littéralement, d'abord**, il est celui qui remplit: aucun élément du Monde, à aucun instant du Monde, qui ne soit mû, qui ne se meuve, qui ne doive jamais se mouvoir en dehors de*

*son influx dirigeant. L'Espace et la Durée sont pleins de Lui. « **Physiquement et littéralement, encore**, Il est celui qui consomme : la plénitude du Monde ne s'achevant que dans la synthèse finale où une conscience suprême apparaîtra sur la complexité totale suprêmement organisée, -et Lui, le Christ, étant le principe organique de cette harmonisation, tout l'Univers se trouve, ipso facto, marqué de son caractère, dessiné par son choix, animé de sa forme. « **Physiquement et littéralement, enfin**, puisqu'en Lui toutes les lignes du Monde convergent et se nouent ensemble, c'est Lui qui à l'édifice entier de la Matière et de l'Esprit donne sa consistance. Et c'est en Lui, par suite, "tête de la Création," que s'achève et culmine, à des dimensions universelles et à des profondeurs surnaturelles, et en harmonie avec tout le Passé, le fondamental processus de la Céphalisation 9. »* (9 Super-Humanité)

*La création tout entière, nous dit saint jean, est faite dans le Verbe. C'est aussi en Lui qu'elle s'achèvera, et alors «Dieu sera tout en tous ». Il est normal que la Création, dans sa structure, soit adaptée à cet achèvement auquel elle tend. N'importe quel Univers ne pourrait pas être adéquat à cette consommation in Christo Jesu. L'Univers tel que se le sont imaginés les anciens - une vaste horloge tournant éternellement sur soi - n'est pas compossible avec la vision biblique et chrétienne d'une Création qui tend, pendant toute la durée de la genèse, à son achèvement dans le Christ. «Si le Monde était un Cosmos statique, - ou encore s'il formait un système divergent -, seules, faisons bien attention, des relations de nature conceptuelles et juridiques pourraient être invoquées pour fonder la Primauté du Christ sur la Création. Le **Christ roi** de toutes choses parce qu'il a été déclaré tel, - et non point parce qu'aucune relation organique de dépendance existe (ni même puisse convenablement exister) entre Lui et une Multiplicité fondamentalement irréductible.*

*« Et, dans cette perspective extrinséciste, c'est à peine si l'on peut encore honnêtement parler d'une « cosmicité » christique. « Mais si, par contre, et comme établi par les faits, notre Univers (et probablement, dans la mesure où créer c'est unifier, tout Univers possible) forme bien une sorte de « vortex » biologique, dynamiquement centré sur soi, alors comment ne pas voir qu'une position unique, singulière, se découvre au sommet temporo-spatial du système, où le Christ, sans déformation ni effort **devient littéralement, avec un réalisme inouï**, le Pantocrator 10.»* (10 Le Christique, 1955)

> [Si le corps individuel du Christ, devenu glorieux par la résurrection, ne connaît plus de genèse, cette christogénèse n'en sera pas moins promue, grâce au Corps mystique, par l'ultra humain et se consommera dans la Parousie, lorsque la croissance du Corps mystique sera totalement achevée.] (*Le Christique*, 1955, x.)
>
> http://www.teilhard.org/panier/1_fichiers/Tresmontant1.pdf

≈1930 à 1959 DANIEL-ROPS, ***Histoire de l'Église***

+Pierre-Henri SIMON, réception à l'Acad. française, 1967, fauteuil de DR : Sainte et vraie dans son corps mystique, l'Église se trompe et pèche dans son corps temporel.

1952 à 60 **Vassili GROSSMAN** (1905-1964), écrivain juif de langue russe, ***Vie et destin*...** +Comme si le grand corps absorbait le petit et le digérait - descriptif même du système totalitaire, qui avale l'individu, le broye, et le défèque enfin. Cf Grossman... °*"Tout Passe", Réflexions sur la Liberté*

1952 **Charles MAURRAS** (†1952), ***Le Bienheureux Pie X, Sauveur de la France***, Plon

> « Que l'État ne soit pas divisé, il ne sera pas menacé de périr ; que les corps sociaux naturels ne soient ni asservis, ni desséchés par l'État, celui-ci et ceux-là auront ensemble la vigueur, l'énergie, la luxuriance ; que la nation soit soutenue par l'expérience des Anciens et la force de la jeunesse, ses ressources en recevront le plus heureux emploi ; que la tradition règle et modère les initiatives ; que la jeune vie spontanée ravive et renouvelle les habitudes traditionnelles, les groupes sociaux en seront plus sains, solides et puissants ; qu'au surplus le tendre amour de l'ascendance et de la descendance, comme celui du sol natal, ne cesse de gonfler

le coeur de tous, le bien public s'en accroîtra du même mouvement, »

1953 **Henri de LUBAC** (1896-1991), ***Méditation sur l'Église***, Paris : Aubier

1954 **Général Charles de GAULLE**, ***Mémoires de Guerre*****,** t. I "L'Appel" :

« Toute ma vie, je me suis fait une certaine idée de la France... Le sentiment me l'inspire aussi bien que la raison. Ce qu'il y a, en moi, d'affectif imagine naturellement la France, telle la princesse des songes ou la madone aux fresques des murs, comme vouée à une destinée éminente et exceptionnelle. J'ai, d'instinct, l'impression que la Providence l'a créée pour des succès achevés ou des malheurs exemplaires. » (Paris : Plon ; réed. Pocket, 1999, p. 7)

1955 **Georges CANGUILHEM**, "**Le problème des régulations dans l'organisme et dans la société**", *Les cahiers de l'Alliance israélite universelle*, 1955, sept.-oct., vol. 92, pp. 64-81

1955 **Ernst KANTOROWICZ**, "**Mysteries of State**", *The Harvard Theological Review*, 48, 1955 ; trad. "Mystères de l'État. Un concept absolutiste et ses origines médiévales (bas Moyen Âge)", in *Mourir pour la patrie et autres textes,* trad. L. Mayali et A. Schütz, présentation par Pierre Legendre, Paris : PUF, 1984, pp. 75-103

1956 **José Antonio MARAVALL**, "**La idea de cuerpo mistico en Espana**", repris dans *Estudios de Historia del pensamiento espanol*, serie primera, Edad media, Madrid : Ediciones Cultura Hispanica del Instituto de Cooperacion Iberoamericana, 1983, I, pp. 179-200

1957 **Ernst KANTOROWICZ** (1895-1963), ***The King's two Bodies*** (Princeton, 1957), trad. *Les Deux Corps du Roi. Essai sur la théologie politique au Moyen Âge*, Paris : Gallimard, 1989 (réed. en Quarto)

° **PASTERNAK**, le ***Docteur Jivago*** (1957), voir Pléiade,

1958 **Hannah ARENDT**, ***Condition of Man*** =*Condition de l'homme moderne*, ch. II : "Le domaine public et le domaine privé" : « L'Histoire ne nous fait connaître qu'un seul principe imaginé pour maintenir la cohésion d'une collectivité dont les membres ne s'intéressaient plus au monde commun par lequel ils ne se sentaient plus ni reliés ni séparés. Trouver un lien entre les hommes assez fort pour remplacer le monde, ce fut la grande tâche politique de la philosophie chrétienne primitive [...]. Le caractère non politique, non public, de la communauté chrétienne était déjà défini dans la notion de *corpus*, cette communauté devant être un "corps" dont tous les membres seraient comme des frères* », *note de H.A., trad. par Georges Fradier, Pocket, coll. Agora, pp. 93-94

1959 **J. de FRAINE**, S.J., ***Adam et son lignage. Études sur la notion de "personnalité corporative" dans la Bible***, sl : Desclée De Brouwer,

°Ch. I Le concept de "personnalité corporative" :

« Voici, d'après les vues de H. Wheeler Robinson [...] ce que suggère la formule "corporate personality" [voir 1936]. Cet adjectif se rapporte manifestement au substantif "corporation". Par là on désigne entre autres "un corps légalement autorisé à agir comme un

seul individu (sorte de personne artificielle)". En pratique la notion de "corporation" suppose qu' "un groupe entier, incluant les membres morts, vivants et encore à naître, peut agir comme un seul individu, par l'intermédiaire de n'importe lequel de ses membres, faisant figure de le représenter". Il faut comprendre cette représentation d'une façon éminemment concrète : il n'est pas question d'une fiction juridique abstraite, qui met l'accent sur le "comme si", mais bien plutôt d'une vue intuitive et physique. [...] » (pp. 17-18)

°Ch. IV, B "Le Corps mystique"

1960 **R.E. GIESEY**, "**The French Estates and the *Corpus Mysticum Regni***", pp. 153-172, in *Album Helen Maud Cam,* t. I. Publication subsidiée par 1'UNESCO, Louvain-Paris, 1960. In-8°, X-291 p.

1960 **Marie-Dominique PHILIPPE** (1912-2006), O.P., ***Mystère du corps mystique du Christ,*** Paris, La Colombe, 1960, 179 pp.

1960 **SARTRE**, °***Critique de la Raison Dialectique***

+Cerisy : Hadi RIZK, « Subjectivité et multitude pouvoir constituant dans *Critique de Raison dialectique*" « Il est d'ailleurs impossible de faire d'une société une totalité unique au sens de l'Un chez La Boétie. En l'absence de corps politique, les individus forment une multitude. Chacun d'eux est tour à tour au dehors de la multiplicité (lorsqu'il en effectue l'unité, en tant que subjectivité) et au dedans (en tant qu'objet, lorsque l'unité est effectuée par les autres). Loin d'être close, la société consiste en une série d'enveloppements infinis. Ainsi, l'opposition de l'Un et du multiple est dépassée sans pure extériorité ni intégration définitive de la partie au tout : l'individu n'est plus ni aliéné à la société, ni détaché d'elle. Il n'est plus un organe mais une partie totalisante. Le modèle ternaire individu/médiation/communauté laisse place à un collectif de singularités comme totalisation infinie. La société est assurée par le jeu tournant des relations intersubjectives. (Hadi Rizk) »

> De l'auteur devenu livre-corps de gloire par la grâce de l'incarnation, *Les Mots* se feront l'écho : "On me lit, je saute aux yeux. On me parle, je suis dans toutes les bouches.… Je n'existe plus nulle part, je suis enfin."

°SARTRE, Préface d'*Aden Arabie* de Paul Nizan : cette gauche dont Sartre disait dans sa préface à Aden-Arabie, qu'elle était « un grand cadavre à la renverse où les vers se sont mis » *

1961 [Père] **Pierre BENOIT** (1906-1987), o.p., "Corps, tête et plérôme dans les écrits de la captivité", in *Exégèse et théologie*, t. II, Paris : Cerf, 1961, pp. 205-262

1961 **Jean GALOT**, S.J., ***Dans le corps mystique***, s. l., Desclée de Brouwer, Collection : Museum Lessianum, 1961, In-12, 220 pp.

1962 posth. **Émile MERSCH** (†1940), ***Le Christ, l'Homme et l'univers. Prolégomènes à La théologie du corps mystique,*** Paris : Desclée De Brouwer, 1962, 150 pp

1962 **Concile Vatican II**, ***Lumen Gentium***

1962 **Mario MIDALI**, ***Corpus Christi Mysticum apud Dominicum Báñez eiusque fontes***, Roma : Libreria editrice dell'Università Gregoriana

1962 ***Le Romantisme politique en Allemagne***, textes présentés par **Jacques DROZ** [1909-1998], Paris : Armand Colin, pp. 53-56 "L'État considéré comme un organisme" ; pp. 82-102 "L'État selon Adam Müller"

1962 **Claude LÉVI-STRAUSS**, ***La pensée sauvage***, ch. VI : à propos du « problème de l'organicisme » :

« Les équations précédentes seraient inconcevables si une correspondance assez générale n'était postulée entre les "membres" de la société et, sinon seulement les membres, les prédicats d'une espèce naturelle : parties du corps, détails caractéristiques, manières d'être ou de faire. Les indications qu'on possède à ce sujet suggèrent que de nombreuses langues conçoivent une équivalence entre les parties du corps, sans égard à la diversité des ordres et des familles, parfois même des règnes, et que ce système d'équivalences est susceptible de très vastes extensions. En plus et à côté du classificateur spécifique, fonctionnent donc des classificateurs morphologiques dont la théorie reste à faire, mais dont nous avons vu qu'ils opèrent sur deux plans : celui de la détotalisation anatomique et celui de la retotalisation organique. » Paris : Plon, 1962, p. 224

1963 **Karl RAHNER**, "Membership of the Church according to the teaching of Pius XII's Encyclical, *Mystici Corporis Christi", Theological Investigations*, Baltimore : Helicon Press, 1963, 2 : 1-88

1964 **Eric VŒGELIN** (1901-1985), ***Hitler et les Allemands***, cours à Munich, trad. Paris, Seuil, 2003, 342 p., § 35

+[Redeker :] Le catholicisme officiel allemand argua, aux temps nazis, de la doctrine du corps mystique du Christ pour limiter l'habitation de l'Église aux seuls baptisés. Pourtant, la *Somme Théologique* de saint Thomas d'Aquin définit l'Église comme corps mystique du Christ « *constitué par les hommes qui vécurent depuis le commencement du monde jusqu'à la fin* ». Du coup, explique Vœgelin « *ce qui arrive à un homme qui n'est pas membre de l'Église arrive donc à un membre du Corps mysticum christi, comme si cela arrivait à un membre de l'Église* ». Las, l'Église catholique allemande ignora cette universalité ! Limiter la communauté du *corpus mysticum* aux membres de l'Église ayant reçu les sacrements, comme le fit l'Église catholique en Allemagne en ces sombres années, revient à renier l'universalité du corps mystique tout en rejetant l'essence de l'homme comme existence sous Dieu. Conformément à cette restriction du corps mystique, l'Église ne fut pas gênée par la persécution des hommes vivant en dehors d'elle.

1964 **pape Paul VI et Concile,** Constitution dogmatique sur l'Église, ***Lumen Gentium*****,** ch. I, 7 : « **7** Le Fils de Dieu, dans la nature humaine qu'il s'est unie, a racheté l'homme en triomphant de la mort par sa mort et sa résurrection, et il l'a transformé en une créature nouvelle (cf. *Ga 6,15 2Co 5,17*). En effet, en communiquant son Esprit à ses frères, qu'il rassemblait de toutes les nations, il a fait d'eux, mystiquement, comme son Corps.

Dans ce corps, la vie du Christ se répand dans les croyants que les sacrements, d'une manière mystérieuse et réelle, unissent au Christ souffrant et glorifié(6). Par le baptême, en effet, nous sommes rendus semblables au Christ: "Car nous avons tous été baptisés en un seul Esprit pour n'être qu'un seul corps" (*1Co 12,13*). Par ce rite sacré est signifiée et réalisée l'union avec la mort et la résurrection du Christ. "Nous avons été mis au tombeau avec lui par le baptême qui nous plonge en sa mort", et "si nous sommes devenus avec lui un même être par une mort semblable à la sienne, nous le serons aussi par une semblable résurrection" (*Rm 6,4-5*). Participant réellement au Corps du Seigneur dans la fraction du pain eucharistique, nous sommes élevés à la communion avec lui et entre nous. Puisqu'il n'y a qu'un seul pain, à nous tous nous ne formons qu'un corps, car tous nous avons part à ce pain unique" (*1Co 10,17*) Nous devenons ainsi les membres de ce corps (cf. *1Co 12,27*) "étant chacun pour sa part membres les uns des autres" (*Rm 12,5*).

Mais comme tous les membres du corps humain, malgré leur multiplicité, ne forment cependant qu'un seul corps, ainsi les fidèles dans le Christ (cf. *1Co 12,12*). Dans le travail d'édification du Corps du Christ règne également une diversité de membres et de fonctions. Unique est l'Esprit qui distribue ses dons variés pour le bien de l'Eglise à la mesure de ses richesses et des exigences des services (cf. *1Co 12,11*). Parmi ces dons, la grâce accordée aux apôtres tient la première place: l'Esprit lui-même soumet à leur autorité jusqu'aux bénéficiaires des charismes (cf. *1Co 14*). Le même Esprit qui est par lui-même principe d'unité dans le corps où s'exerce sa vertu et où il réalise la connexion intérieure des membres, produit et stimule entre les fidèles la charité. Aussi un membre ne peut souffrir que tous les membres ne souffrent, un membre ne peut être à l'honneur que tous les membres ne se réjouissent avec lui (cf. *1Co 12,26*).

De ce corps le Christ est la tête. Il est l'image du Dieu invisible et en lui toutes choses ont été crées. Il est antérieur à tous et l'univers subsiste en lui. Il est la tête du corps qu'est l'Eglise. Il est Principe, premier-né d'entre les morts, afin d'exercer en tout la primauté (cf. 1, 15-18). Sa grande puissance lui donne domination sur les choses du ciel et celles de le terre et, par sa perfection et son action souveraine, il comble des richesses de sa gloire le corps tout entier (cf. *Ep 1,18-23*) (7).

Tous les membres doivent se conformer à lui jusqu'à ce que le Christ soit formé en eux (cf. *Ga 4,19*). C'est pourquoi nous sommes assumés dans les mystères de sa vie, configurés à lui, associés à sa mort et à sa résurrection, en attendant de l'être à son règne (cf. *Ph 3,21* *2Tm 2,11* *Ep 2,6* *Col 2,12* etc.). Encore en pèlerinage sur la terre, mettant nos pas dans la trace des siens, à travers la tribulation et la persécution, nous sommes associés à ses souffrances comme le corps à la tête, unis à sa passion pour être unis à sa gloire (cf. *Rm 8,17*).

De lui "le corps tout entier, par les ligaments et jointures, tire nourriture et cohésion pour opérer sa croissance en Dieu" (*Col 2,19*). Dans son corps, c'est-à-dire dans l'Eglise, il dispose continuellement les dons des ministères par lesquels nous nous apportons mutuellement grâce à sa vertu, les services nécessaires au salut, en sorte que, par la pratique d'une charité sincère nous puissions grandir de toutes manières vers celui qui est notre tête (cf. *Ep 4,11-16* grec).

Pour que nous puissions nous renouveler en lui sans cesse (cf. *Ep 4,23* il nous fait part de son Esprit qui, étant unique et le même dans la tête et dans les membres, vivifie le corps entier, l'unifie et le meut, si bien que son action a pu être comparée par les saints Pères à la fonction que remplit dans le corps humain le principe de la vie, c'est-à-dire l'âme(8).

Le Christ aime l'Eglise comme son épouse, se faisant le modèle de l'époux qui aime son épouse comme son propre corps (cf. *Ep 5,25-28*). Quant à l'Eglise elle est soumise à son chef (Ib. 23-24). "Puisqu'en lui habite corporellement toute la plénitude de la divinité" (*Col 2,9*), il emplit de ses dons divins l'Eglise qui est

son corps et sa plénitude (cf. *Ep 1,22-23*) pour qu'elle tende et parvienne à la plénitude totale de Dieu (cf. *Ep 33,19*). »

Notes:

(6) Cf. S. Thomas, *Summa Theol. III 62,5*, ad 1.

(7) Cf. Pius XII, encycl. *Mystici Corporis*, 29 Juin 1943 / AAS 35 (1943) p. 208.

(8) Cf. Léon XIII, encycl. *Divinum illud*. 9 Mai 1897: ASS 29 (1896-97), p. 650. Pie XII, encycl. *Mystici Corporis*, I, c. pp. 219-220 ; *DS 2288* (3808). S. Augustin, Serm. 268, 2 : PL 38, 1232 et alibi. S.io. Chrysostomus, in Hom. 9, 3 :: PG 62, 72 - Didymus Alex. Trin. 2, 1 : PG 39, 449 s. S. Thomas, in col. 1, 18, lect. 5, éd. Marietti, II, n. 46: "comme que de l'unité de l'âme se constitue un corps un, de même en va-t-il par l'unité de l'Esprit pour l'Eglise ...".

1966 3e éd **Hannah AREND**T, *Des Origines du totalitarisme,* III *Le Système totalitaire,* dernier ch. "Idéologie et terreur. Un nouveau type de régime"

1966 Georges CANGUILHEM, *Le Normal et le Pathologique*

1966 Michel FOUCAULT, ***Les Mots et les Choses***

1967 Paul ARCHAMBAULT, "The Analogy of the "Body" in Renaissance Political literature", in *Bibliothèque d'Humanisme et de renaissance*, 29, 1967, pp. 21-53

1968 Ernst BLOCH, ***Atheismus im Christentum***, *=L'athéisme dans le christianisme*, trad. par E. Kaufholz et G. Raulet, Paris : Gallimard, 1978,

°§ 28 : « Le Talmud décrit le premier Adam comme un géant, sa stature, sa grandeur remplissent le iel et la terre. [...] [Pour la Kabbale] Adam Kadmon est à la fois macrocosme et image exemplaire de Dieu. La cabale répartit les dix "Séphirot", c'est-à-dire les dix attributs qui sont le rayonnement de Dieu, en autant d'éléments anatomiques du corps d'Adam Kadmon. Et elle les répartit dans un macrocosme qui est désormais tout entier *makanthropos* : la "Couronne", la "Sagesse", l'"Entendement" sont les noms portés par la tête et le cou de la forme originelle, la "Beauté" revient à la poitrine, l'"amour" au bras droit, la "justice" au bras gauche, l'"engendrement" aux parties génitales, la cuisse gauche est celle de la "force", la droite celle de la "splendeur", les pieds sont le siège du "royaume". » (p. 186)

°§ 29, pp. 188-193 : « Mais est-il seulement possible de se représenter un soi aussi étendu ? [...] Adam, le *géant* qui remplit le ciel et la terre et dont rêvaient les rabbins, n'est plus un homme ; c'est un monstre. [...] En conséquence l'idée du *makanthropos* alla même jusqu'à se transformer en son contraire : en une nouvelle forme de mythe astral

1968 Yves CONGAR (1904-), ***L'Ecclésiologie du Haut Moyen Age.*** *De saint Grégoire le Grand à la désunion entre Byzance et Rome*, Paris : le Cerf, 1968

1968 *? art. Christ (Corps mystique du), *Encyclopedia universalis* : « Parmi les nombreuses images dont les chrétiens se servent pour décrire l'Église, trois ont une particulière importance : celle de « peuple de Dieu le Père », celle de « corps mystique du Christ » et celle de « temple de l'Esprit saint ». Elles renvoient, en effet, au mystère du Dieu unique, Père, Fils et Saint-Esprit, de qui l'Église tire son existence. L'image de corps du Christ, particulièrement mise en relief par Pie XII dans une encyclique de 1943, joua avant et après la Seconde Guerre mondiale un rôle de contrepoids par

rapport à la conception de l'Église comme société qui dominait jusqu'alors. Pour l'Écriture, l'Église n'est pas tant la corporation du Christ que son corps même : par le baptême (I Cor., XII, 13) et par l'eucharistie (I Cor., X, 1-6) — « Le pain que nous mangeons n'est-il pas communion au corps du Christ ? Puisqu'il n'y a qu'un seul pain, à nous tous nous ne formons qu'un seul corps » —, les chrétiens sont rattachés au corps personnel de Jésus, ressuscité et vivifiant. Ce corps, c'est l'Église, dont le Christ est la tête. Une telle doctrine introduit une solidarité profonde entre tous les croyants ; mais on ne saurait se fonder sur elle pour bâtir une théorie de l'Incarnation continuée, car le Christ n'a qu'un seul corps d'incarnation, celui qu'il a reçu de Marie, sa mère. [...] »

1968 15 mai, **Général de GAULLE**, Discours à Bucarest, devant la grande Assemblée Nationale roumaine : « Avant tout, Roumains et Français, nous voulons être nous-mêmes, c'est-à-dire suivant le mot d'Eminescu : l'Etat national et non pas l'Etat cosmopolite. Nous voulons être nous-mêmes, ce qui ne nous empêche pas du tout d'avoir, avec certains autres États, les relations privilégiées que peuvent nous recommander des voisinages géographiques ou des événements historiques, des données économiques. Cela ne nous empêche pas non plus de souscrire à des engagements internationaux, quand ils ont pour but le progrès et la sécurité du monde. Mais c'est à la condition que notre destin, notre route, notre politique, soient les nôtres. Cela non pas seulement parce que nous trouvons satisfaisant d'être les maîtres chez nous, mais aussi parce que nous croyons que ce sont les nations, chacune avec son âme, et son corps bien à elle, qui en fin de compte constituent les éléments irréductibles et les ressorts indispensables de la vie universelle. »

1969 Quatre ans après la fin du Concile, le père **ESCRIVA**, fondateur de l'Opus Dei, déplorait un temps d'erreur dans l'Église : « Le mal vient du dedans et d'en haut. Il y a une réelle pourriture, et actuellement il semble que le Corps mystique du Christ soit un cadavre en décomposition, qui pue. » **réf.?**

1969 3e éd. de Pierre MESNARD, *L'Essor de la philosophie politique au XVIe sl,* (1936), Paris : Vrin, 1969,

1970 Jacques MARITAIN, ***De l'Église du Christ. La personne de l'Église et son personnel*****,** s.l., Desclée De Brouwer : 1970, In-12, 425 p.

+voir X. TILLIETTE, *L'Église des philosophes. De Nicolas de Cuse à Gabriel Marcel*, Paris : éd. du Cerf, 2006, pp. 238-244 : l'Église n'est pas seulement une personne "morale" ou "collective", c'est une personne ontologique, impérissable, l'Homme-parfait

1970 Louis BOUYER, ***L'Église de Dieu. Corps du Christ et temple de l'Esprit*****,** Paris : Cerf, 708 p.

1970 Yves CONGAR, ***L'Église****. De saint Augustin à l'époque moderne,* Paris : Le Cerf, 1970

1970 Pierre MICHAUD-QUANTIN, ***Universitas****. Expressions du mouvement communautaire dans le Moyen-Âge latin,* Paris : Vrin, 1970, ch. II, § 1. Corpus

1970 Claude TRESMONTANT (1925-1997), ***L'Enseignement de Ieschoua de Nazareth*** :

« Dans le cas de Ieschoua, nous avons noté qu'il réorganise et réinforme des organismes malades. Mais, en enseignant, en communiquant une information qui est une science, la science du royaume de Dieu en genèse, il crée aussi, il organise aussi, une humanité neuve, et il constitue un *corps* : l'assemblée

des hommes et des femmes qui vont vivre et penser, selon cet Enseignement. **Corps non pas au sens métaphorique et atténué, mais au sens fort,** dont l'ordre biologique est une analogie déficiente. L'assemblée qu'il va créer par son Enseignement est un corps réel, c'est-à-dire une multitude de personnes intégrées dans l'unité d'un organisme dont le Verbe incarné et le principe d'information, l'âme même. L'Église n'est pas un corps au sens où nous parlons du "corps" des avocats ou des médecins : signification seulement juridique, ensemble qui n'est pas un organisme. Dans le cas de l'Église, qui est fondée et constituée par l'enseignement du rabbi, il s'agit d'un organisme en un sens ontologique, une unité substantielle dont les personnes sont les éléments libres, a&ifs, créateurs, mais inséparables, sous peine de mort, de l'unité du corps. C'est le corps en tant que tel qui a reçu l'information, au double sens du terme dégagé par la science de la vie. » (réed., Seuil, 1980)

1971 **°L. BARKAN**, ***Nature's Work of Art. The Human Body as Image of the World***, New Haven/Londres : Yale University Press

1971 **D. G. HALE**, ***The Body Politic. A political Metaphor in Renaissance english Literature*****,** La Haye/Paris : Mouton

1973 **SOLJENITSYNE**, ***L'Archipel du Goulag***, 1e P. "L'industrie pénitentiaire", ch. 2 "Histoire de nos canalisations" :

« à travers les tuyaux de vidange furent chassés des *nations* entières et encore des millions et des millions d'hommes [...].

Il est bien connu que tout *Organe* qui ne travaille pas s'atrophie.

Aussi, si l'on sait que les *Organes* (ils se sont eux-mêmes donné ce nom répugnant), ces *Organes* célébrés et placés au-dessus de tout ce qui vit, n'ont pas vu s'atrophier le moindre de leurs tentacules, mais n'ont cessé, au contraire, d'en pousser de nouveaux. [...] Jamais les canaux des prisons ne sont restés vides. Le sang, la sueur, l'urine en quoi on nous avait réduits n'ont jamais cessé d'y gicler. L'histoire de ce réseau de canalisations est l'histoire d'une ingestion et d'un écoulement incessants ; [...].

Par le terme d'*insectes,* il [Lénine] entendait non seulement tous les éléments étrangers de par leur classe sociale, mais aussi les "ouvriers qui tirent au flanc". [...] Insectes, les coopérateurs. Tous les propriétaires d'immeubles. Il y avait pas mal d'insectes parmi les professeurs de lycée. Les conseils paroissiaux étaient entièrement peuplés d'insectes. [...] » (trad. par J. Lafond, J. Johannet, R. Marichal... et al., Paris : Seuil, 1974, pp. 25- 27)

1974 **Françoise CHOAY**, "La ville et le domaine bâti comme corps dans les textes des architectes-théoriciens de la première Renaissance italienne", in *Nouvelle Revue de Psychanalyse*, IX, printemps 1974, pp. 239-249

1974 **pape Paul VI**, Exhortation apostolique *Marialis cultus*, texte publié dans l'*Osservatore romano* du 29 Mars 1974, trad. en ligne, *Le culte de la bienheureuse Vierge Marie* : « En effet, le rappel des idées fondamentales exposées par le Concile Vatican II sur la nature de l'Eglise, *Famille de Dieu, Peuple de Dieu, Royaume de Dieu, Corps mystique du Christ* [*Lumen Gentium*], permettra aux fidèles de reconnaître plus rapidement la mission de Marie dans le mystère de l'Eglise et sa place éminente dans la communion des saints. Ce rappel permettra aussi de comprendre plus intensément le lien fraternel qui unit tous les fidèles : ils sont fils de la Vierge « qui coopère par son

amour maternel à leur enfantement et à leur éducation » (*Ibid.*), ils sont également fils de l'Eglise « parce que nous naissons de sa fécondité, nous sommes nourris de son lait, nous sommes animés de son Esprit » (st Cyprien, *De catholicae Ecclesiae unitate*, 5 : *CSEL* 3, p. 214.) ; **la Vierge et l'Eglise coopèrent pour engendrer le Corps mystique du Christ** : « l'une comme l'autre est Mère du Christ, mais aucune des deux n'engendre sans l'autre tout le Corps » (Isaac de l'Etoile, *Sermo LI, In Assumptione B. Mariae*, P.L. 194, col. 1863). »

1975 Michel FOUCAULT, "**Pouvoir et corps**", in *Quel corps ?* n°2, septembre-octobre 1975, pp. 2-5 : *«* Q. Et la République "une et indivisible" ? MF : C'est une formule imposée contre les Girondins, contre l'idée d'un fédéralisme à l'américaine. Mais jamais elle ne fonctionne comme le corps du roi sous la monarchie. Il n'y a pas de corps de la République. Par contre, c'est le corps de la société qui devient, au cours du XIXe siècle le nouveau principe. C'est ce corps-là qu'il faudra protéger, d'une manière quasi-médicale [...]. », (in *Dits et Écrits*, Paris : Gallimard, 1994, tome II, texte n° 157, p. 754).

†1977 chanoine LALLEMENT (Sedan1892- Paris1977 a enseigné 42 ans à la faculté de philosophie de l'Institut Catholique de Paris) : « Bien des chrétiens ne connaissent pas assez ou ne regardent pas assez concrètement l'histoire de l'Église, de toutes les difficultés, obscurités, luttes, au milieu desquelles les effets de la Rédemption se sont développés, **par conformation des membres du Corps mystique au Christ crucifié**. Ainsi on regarde trop l'Église comme ayant été exclusivement ou presque, au milieu de ce monde, un havre de calme et de sécurité ; et l'on est étonné et révolté de ne pas rencontrer dans ce que présente l'Église d'aujourd'hui une telle image. La crise présente de l'Église - et par suite de l'humanité - est, sans comparaison possible, beaucoup plus grave et profonde que toutes celles qui ont été vécues dans l'histoire du Corps mystique. Dans l'histoire du Corps mystique, "depuis Abel le Juste", comme le dit le Concile Vatican II, pour dater le commencement de la participation à la victoire du Rédempteur (*Lumen gentium,* n. 2), jusqu'à maintenant, l'association de l'Église à la Passion de son Chef, et à la compassion de Marie, n'a jamais été aussi profonde et douloureuse que dans la crise présente », (cité dans *Un sage pour notre temps : Daniel-Joseph Lallement*, Éditions Téqui)

1977 **Georges CANGUILHEM** (1904-), ***Idéologie et rationalité dans l'histoire des sciences de la vie,*** (4e tirage de la 2e éd. augmentée, Paris : Vrin, 2000)

1978 Claude LEFORT, *Les formes de l'Histoire : essais d'anthropologie politique,* Paris, Gallimard,

1979 Manuel de DIEGUEZ, "Une ethnologie charismatique", *Esprit*, avril 1979 : « 9 L'impasse théologique du déicide et la substantification des métaphores :

[...] L'irénisme du sacrifice exige que le culte soit expressément déclaré non sanglant par la théologie, ce que contredit l'exigence tout opposée de cette même théologie d'une présence réelle de la chair et du sang sous le couteau consécratoire des sacrificateurs. Quant à la logique de la foi, elle semble construite elle-même de telle sorte que sa fonction essentielle serait de masquer l'impossible alliance de l'amour chrétien et de la violence chrétienne dans une théologie qui ne serait pas contradictoire : car la logique religieuse est fondée sur un réalisme métaphorique, lequel vise à confondre délibérément le réel et le signe. Il serait bien inutilement agressif de qualifier cette logique de primitive ou de magique, puisque non seulement elle fonde toutes les religions, mais encore la

rationalité de la nature elle-même. La notion de "*présence*" du Christ sur l'autel, par exemple, serait tout ensemble et confusiblement physique et spirituelle, comme une loi de la nature est tout ensemble, et confusiblement, une monotonie muette et stupide des choses et la parole légale de l'univers.

La logique du Christ lui-même obéit au réalisme métaphorique. Il dit à la fois, et dans le même chapitre : "*La chair ne sert de rien"* et "*Ma chair est vraiment une nourriture et mon sang est vraiment une boisson; celui qui ne mange pas ma chair et ne boit pas mon sang n'aura pas la vie éternelle"*. Pour la foi, brûler quelqu'un en effigie et le brûler réellement, c'est tout un, parce que brûler mystiquement, c'est brûler un signe, un mémorial. Le mémorial était chose et figure censées confondues devant Jahvé chez les Juifs. Un "*corps mystique*", c'est précisément un corps où la chair est substantiellement mémorial et le mémorial substantiellement chair, ce qui masque, sous le recours au symbolique, la violence des sacrificateurs, comme la rationalisation de la nature masque la violence de la raison à l'égard de la coulée sans voix des choses. [...] »

C:\Users\admin\Desktop\Documents\Girard selon Dieguez.mht

1979 Claude LEFORT, "L'image du corps et le totalitarisme", dans *Confrontation*, n° 2, automne 1979, repris dans *L'invention démocratique*, Fayard, 1991

1979 °trad.) **Reinhardt KOSELLECK**, ***Le règne de la critique***, Minuit

1979 4 mars **pape Jean Paul II Wojtyla,** encyclique ***Redemptor homillis*** : « La fermeté de la croyance chez ceux qui professent les religions non-chrétiennes provient de l'Esprit de Vérité ». Il existe des traductions de *Redemptor hominis* qui sont inexactes: la fermeté des païens serait *« parfois* un effet de l'Esprit de Vérité », La divergence qui existe parmi les traducteurs exige un examen du texte latin officiel de l'encyclique. Le voici : *« Nonne interdum firma persuasio non christianas religion es profitentium quae et ipsa procedit a Spiritu veritatis. extra fines aspectabiles Corporis mystici operante - forsitan confundat christianos...* ? », Une traduction correcte se formulerait ainsi : « N'arrive-t-il pas parfois que la conviction ferme **de ceux qui professent les religions non-chrétiennes - qui procède, elle aussi, de l'Esprit de Vérité, opérant au-delà des frontières visibles du Corps mystique** - ne fasse honte aux chrétiens...? ».

Il est vrai que la phrase se trouve à la forme interrogative, mais elle comporte cependant en son milieu une affirmation. Le *« quae et ipsa »* se rapporte à la *« firma persuasio ».* La proposition affirmative insérée au milieu de la phrase interrogative est celle-ci: *« firma persuasio non christian as religion es profitentium procedit a Spiritu veritatis, extra fines aspectabiles Corporis mystici opérante ».* Ce qui revient à affirmer que l'obstination dans le paganisme anti-chrétien procède du Saint-Esprit. [site anti Jean-Paul II]

1980 Edward SCHILLEBEECKX, ***Ministry, A Case for Change***, SCM Press Ltd. 1980, The old relationship between ministry and [local] church now shifted to being a relationship between potestas and eucharistia. In the ancient church, ecclesial office was for presiding in **the church, the *corpus verum Christi* (as distinguished from the *corpus mysticum Christi*, the eucharistic body of Christ**). Now the terminology became confused. Whereas before a minister needed to be ordained [appointed] to preside over the church community or corpus verum, the terminology now became that of presiding over the corpus mysticum, that is, the Eucharistic celebration. The logical consequence of this was the Fourth Lateran's saying that only a validly ordained priest could speak the words of consecration. A priest is ordained to celebrate the Eucharist ; before a priest was appointed to be leader of the community to build it up and for this reason he was also the obvious person to preside at the Eucharist.

1980 Henri WEBER, "L'analogie corps humain/corps social dans la pensée politique du XVIe s",

in LICHNEROWICZ, PERROUX, GADOFFRE (dir.), *Analogie et connaissance*, séminaire interdisciplinaire du Collège de France, Paris : Maloine, 1980, t. 1 : *Aspects historiques*, ch. 11

1981 Régis DEBRAY, ***Critique de la Raison politique***, Paris : Gallimard, 1e P., ch. IV "Corps et appareils" (pp. 227-249) ; 2e P. , ch. I : « En règle générale, plus c'est "charnel", plus c'est "spirituel". La nation a plus d'*âme* que la classe, parce qu'elle a plus de *corps*, mais elle a moins d'*âme* que la petite patrie, parce qu'elle est moins *physique.* » (p. 261)

1981 Bernard EDELMAN, ***L'homme des foules***, Payot, pp. 83-84

1981 Marcel GAUCHET, "Des deux corps du roi au pouvoir sans corps. Christianisme et politique", I : *Le Débat*, n° 14, juil-août ; et II : *Le Débat*, n°15, septembre-octobre 1981

1981 Claude LEFORT, "Permanence du théologico-politique ?", in *Le Temps de la réflexion,* repris dans *Essais sur le politique*, Seuil, 1986 ; réed Points-essais, 2001

1981 Claude LEFORT, *L'invention démocratique : les limites de la domination totalitaire,* Paris, Fayard, 1981

1981 Louis MARIN, ***Le Portrait du roi :*** « un corps historique physique, un corps juridique et politique et un corps sacramentel sémiotique, le portrait opérant l'échange sans reste entre le corps historique et le corps politique », pp. 20-21

1982 Michel de CERTEAU, ***La Fable mystique***, ch. III, 1 "***Corpus Mysticum***, ou le corps manquant", pp. 107-114

[p. 110 : « Comment "faire corps" à partir de la parole ? Cette question ramène celle, inoubliable, d'un deuil impossible : "*Où es-tu* ?" [...questions qui habite] déjà les commencements évangéliques. Devant le tombeau vide, vient Marie de Magdala, cette figure éponymique des mystiques modernes : "*Je ne sais pas où ils l'ont mis"* [Jn, 20, 13 et 15]. Articulée par toute la communauté primitive, cette demande ne se limite pas à une circonstance. Elle organise le discours apostolique. Dans l'Évangile de Jean, Jésus n'a de présence que partagée entre les lieux historiques où il n'est plus et l'inconnaissable lieu, dit-il "où je suis", de sorte que son "être- là" est le paradoxe "d'avoir été" ici autrefois, de "demeurer" inaccessible ailleurs et de revenir plus tard. Son corps est structuré par la dissémination, comme une écriture »].

1982 Pierre BENOIT (1906-1987), O.P.., "L'Église Corps du Christ", in *Exégèse et théologie*, t. IV, Paris : Cerf, 1961, pp. 205-262

1982 Pierre BOURDIEU, *Libération*, "Dévoiler les ressorts du pouvoir. Le fétichisme politique", Entretien de Didier Éribon avec Pierre Bourdieu, à l'occasion de la publication de *Ce que parler veut dire* (1982), dans *Libération*, 19 octobre 1982, p. 28 :

« Le paradoxe du marxisme est qu'il n'a pas englobé dans sa théorie des classes l'effet de théorie qu'a produit la théorie marxiste des classes, et qui a contribué à faire qu'il existe aujourd'hui des classes.

S'agissant du monde social, la théorie néo-kantienne qui confère au langage et, plus généralement, aux représentations, une efficacité proprement symbolique de construction de la réalité, est parfaitement fondée. Les groupes (et en particulier les classes sociales) sont toujours, pour une

part, des artefacts : ils sont le produit de la logique de la représentation qui permet à un individu biologique, ou un petit nombre d'individus biologiques, secrétaire général ou comité central, pape ou évêques, etc., de parler au nom de tout le groupe, **de faire parler et marcher le groupe "comme un seul homme",** de faire croire - et d'abord au groupe qu'ils représentent - que le groupe existe. **Groupe fait homme, le porte-parole incarne une personne fictive, cette sorte de corps mystique qu'est un groupe** ; il arrache les membres du groupe à l'état de simple agrégat d'individus séparés, leur permettant d'agir et de parler d'une seule voix à travers lui. En contrepartie, il reçoit le droit d'agir et de parler au nom du groupe, de se prendre pour le groupe qu'il incarne (la France, le peuple…) de s'identifier à la fonction à laquelle il se donne corps et âme, donnant ainsi un corps biologique à un corps constitué. La logique de la politique est celle de la magie ou si l'on préfère, du fétichisme. »

1982 **Pascal HINTERMEYER**, "**Les métaphores du social**", *Actions et recherches sociales*, 1982

1982 **Jean-Pierre SIRONNEAU**, ***Sécularisation et religions politiques***, Mouton

1983 **Michel SERRES**, ***Rome. Le livre des fondations***, Paris : Grasset :

« [...] Je suis une part de mon groupe, je porte dans mon sein une part du corps du roi. La sociobiologie dit notre barbarie. Le modèle organique du groupe est peut-être originaire, il est originaire à vomir de dégoût. Je suis partie du Leviathan ou du gros animal, j'en suis comme disait Agrippa Menenius un membre, les Pères autour du roi viennent de réaliser l'apologue de l'estomac. Le sang circule, ils en sont couverts, chacun est ou a un membre. Il n'y a pas de collectif humain sans objet. Voici le premier objet. Chacun participe ainsi à un même corps. Cet objet se transsubstantie, cela veut dire que la relation du groupe se transforme. [...] Oui, le quasi-objet demeure bien réel, la relation est un être entre nous, et sans cet être, là, il n'y a pas de relation, c'est-à-dire de groupe, mais l'être de cet être évolue et fluctue. Il est chair, il est pierre, il est voix. Il va de la présence réelle à la présence symbolique et c'est là une autre transsubstantiation. De la chair à la voix ou de la pierre au bruit. Ce qu'il faut ici comprendre est encore une série, une série de transsubstantiations dont celle que nous avons canonisée n'est qu'une étape. Chair, pierre, pain, corps, sang, bruit, voix, signe, etc. Et changer de substance signifie changer d'être : l'être de la relation, l'être d'un être nul, l'être du collectif. » (pp. 124-125)

« Le corps du condamné à mort est le deuxième corps du roi, son corps réel de chair, sa présence réelle. [...] Le pouvoir est à deux corps, la présence réelle et le signe. Alors le souverain élu détient la grâce, le mot performatif, celui qui fait la vie ou la mort même, le condamné n'a plus que la réalité. Le pouvoir, en tout, est le rapport du souverain, différant la grâce, à celui qui on va exécuter. [...] Voilà le double corps du roi. Le souverain a toujours deux corps, mais le second est dans la basse-fosse. » (pp. 138-139)

°pp. 254-263

1984 **Pierre BOURDIEU**, ***Homo academicus***, Paris : éd. de Minuit, ch. IV "Défense du corps et rupture des équilibres" : « Les démographes, et tous ceux qui aimeraient réduire l'histoire à une histoire de la nature, succombent souvent à ce physicalisme spontané, qui n'est pas exclusif d'ailleurs d'un finalisme. [...] On glissera ainsi à penser le corps professoral — les mots sont inducteurs — comme un organisme habité par de mystérieux mécanismes homéostatiques qui, en dehors de toute

intervention consciente des agents, tendraient à rétablir les équilibres menacés, le taux d'agrégés parmi les assistants jouant le rôle d'une de ces constantes organiques que la "sagesse du corps" (*The wisdom of the body*, selon le titre de Cannon) viserait à maintenir. Mais où situer le principe de cette sagesse, l'entéléchie qui détermine et oriente les actions de ces agents inconscients et pourtant ajustés aux fins collectives les plus conformes en définitive à leurs intérêts individuels et collectifs ? », p 194

1984 **Yves CONGAR**, "Les implications christologiques et pneumatologiques de l'ecclésiologie de Vatican II", in : ID., *Le Concile Vatican II. Son Église peuple de Dieu et corps du Christ*, Paris, 1984

1984 **Jean-Marie BERTRAND,** "Images du corps dans la *Politique* d'Aristote", *Papiers de travail*, n° 29, sept 1984, Maison des Sciences de l'homme

1984 Jean-Marie BERTRAND, prof Paris-I, "Quelques aspects de la métaphore organique dans le domaine politique : images du corps dans la Politique d'Aristote", *Langage et Société*, 29, 1984, p. 45-57

1984 **F. OAKLEY**, "Natural Law, the *Corpus mysticum*, and Consent in conciliar Thought from John of Paris to Matthias Ugonius", *Speculum*, 56, 1981, pp. 786-810 ; repris dans *Natural Law, Conciliarism and Consent in the late Middle Ages*, 1984

1984 **R. A. NISBET** (1913-1996), ***La tradition sociologique***, (1966), trad., Paris, PUF, 1984

+"La société globale est morte... vive la société globale !", de M. Joseph-Yvon Thériault, sociologue, Département de sociologie, Université d'Ottawa, in revue *Cahiers de recherche sociologique*, n°28, 1997, pp.19-35, Montréal, Département de sociologie, UQAM.[en ligne 2003] : « Je reprends ici la thèse bien connue de Robert A. Nisbet dans *La tradition sociologique*, thèse selon laquelle le discours sociologique naît en réaction à la conception essentiellement, politique du lien social inhérente à la philosophie des Lumières. À l'idée constructiviste, contractualiste, du monde, la sociologie a voulu opposer une conception immanente. D'une certaine façon, et Nisbet tend à le confirmer, à l'image qui s'imposait, depuis la fin du Moyen Âge, d'une souveraineté désincorporée (le corps politique comme substitution au corps mystique du roi), la sociologie renoue avec une conception plus traditionnelle d'une solidarité organique (un corps social qui, s'il n'est pas physique, est tout au moins historique). La sociologie ramène dans la pensée politique moderne l'idée d'une socialité comme naturalité, elle en fera même le fondement de la société globale. **Joseph de Maistre** disait qu'il était impossible de croire que l'homme créait la société, car celui-ci naissait dans une société déjà toute faite. On connaît les critiques acerbes **d'Auguste Comte** contre la philosophie spiritualiste du siècle des Lumières et sa fascination pour le Moyen Âge. Cette conception d'une solidarité sociale pré-contractuelle, donc pré-politique, on la retrouve aisément chez Marx qui considère la politique moderne comme détachée de la vie réelle (les nuages de la politique) et qui verra dans le communisme la famille moyenâgeuse, moins la féodalité. **Émile Durkheim** voit lui aussi un modèle dans l'idée de corps associée à l'Ancien Régime et sa proposition de recréer de la solidarité autour des lieux de travail (les corporations ouvrières) doit beaucoup à l'organisation du Moyen Âge. Enfin, **Max Weber**, comme la plupart des sociologues allemands, ne pourra cacher sa nostalgie pour un lien social de type communautaire. »

1985 **Jean-Marie APOSTOLIDÈS**, *Le Prince sacrifié. Théâtre et politique au temps de Louis XIV*, Paris : Minuit

1985 **Jean-François COURTINE**, "L'héritage scolastique dans la problématique théologico-politique de l'âge classique", in Henry Méchoulan (dir.), *L'État baroque 1610-1652*, Paris : Vrin, 1985, pp. 91-118 ; repris in Courtine, 1999

1986 **Roger DADOUN**, "**Du politique comme violence : "corps mystique" et "corps naturel**"", *Littérature*, Paris : Larousse, 1986, n°64, pp. 23-29

1986 **Frans KELLENDONK**, auteur hollandais (Nimègue, Gueldre, 1951-1990), ***Mystiek lishaam. Een geschiedenis*** [=*Corps mystique. Une histoire*], roman. Romancier, nouvelliste, essayiste, traducteur (John Fowles, H. James, T. De Quincey). Mort du sida. « Il s'est interrogé sur Dieu, le sens de l'existence et la mort. Il a su dans ses récits utiliser avec brio la Bible, en y faisant constamment allusion et en la parodiant parfois. *Corps mystique* (1986) - où sont abordés les thèmes de l'esprit de communauté et de la vie de famille, de la sexualité et de la mort, du matérialisme et de Dieu - raconte le retour à la maison, auprès d'un père possessif, de deux enfants "égarés" : une fille aventurière enceinte et un fils homosexuel déconfit. » (Jacques Beaudry), trad. par Patrick Grilli, Paris : Gallimard, « Du monde entier », 1993, 192 p.

1986 **Anne-Marie LECOQ**, "La symbolique de l'État. Les images de la monarchie des premiers Valois à Louis XIV", in *Les Lieux de memoire,* II *La Nation,* **, Paris : Gallimard, 1986, pp. 145-192

1986 **Nicolas LOSSKY** (1929-), *Lancelot Andrewes le prédicateur (1555-1626) : aux sources de la théologie mystique de l'Eglise d'Angleterre*, Paris : le Cerf

1986 **Louis MARIN,** "**Le corps glorieux du roi**", dans *La Parole mangée,* Paris : Librairie des Méridiens, (le portrait de Louis XIV en majesté, peint par Rigaud, et sa caricature par Thackeray au XIXe siècle).

1986 **Joseph MOINGT**, "Polymorphisme du corps du Christ", in Ch. Malamoud et J.-P. Vernant (dir.), *Corps des dieux*, Paris : Gallimard, 1986 ; Folio, 2003, pp. 59-82 : « Le corps eucharistique du Christ [...] compris selon l'enseignement de saint Paul, n'est pas le seul corps individuel de Jésus, mais sa présence avec et dans ses disciples, présence au corps des croyants que lui rassemble son Esprit et dont il fait son corps. Il n'est pas seulement inséparable du corps social des croyants qui est l'Église : les deux ne sont qu'un seul corps "socialisé", son être pour d'autres et avec les autres. » (p. 70)

1986 **H. ROTTLEUTHNER**, "Les métaphores biologiques dans la pensée juridique", *Archives de philosophie du droit*, tome 31, 1986, pp. 215-244

+« Dans une première partie, l'A. étudie les différentes métaphores de l'organisme dans la littérature allemande du XIXe siècle. Il montre les limites de ce recours pour la connaissance scientifique du droit. Dans une seconde partie, l'A. soutient que la notion du système développé par les théories les plus récentes (autopoïésis) ne diffère pas fondamentalement de celle d'organisme, son apport, relatif, étant par voie de conséquence comparable », Cat. INIST

1987 ***Catéchisme allemand pour adultes. La foi de l'Église***, Centurion /Cerf, 1987 : **

« La comparaison entre le corps humain et la société politique était commune dans l'Antiquité. Dans l'organisme vivant, un membre ne peut pas exister indépendamment des autres ; il en va de même pour l'État. Paul reprend cette comparaison et l'applique à l'Église : l'Église est un corps qui compte de nombreux membres divers. Tous ont besoin les uns des autres ; tous doivent coopérer en bonne harmonie

et rester unis (cf. Rm 12, 4-9). Quand un membre souffre, tous les membres souffrent avec lui ; quand un membre se réjouit, tous les autres se réjouissent avec lui (cf. l Co 12,26). Ce sont surtout les membres pauvres, faibles et persécutés qui ont besoin de la solidarité de tous dans l'Église (cf. LG 8). Pourtant, *Paul ne reprend pas telle quelle la comparaison bien connue des anciens; il ne dit pas : comme dans le corps humain, ainsi en va-t-il pour l'Église, mais bien : ainsi en va-t-il pour le Christ* (cf. l Co 12,12). Il veut dire par là que l'Église ne naît pas de la coopération de ses membres entre eux ; car l'Église existe tout entière à partir de Jésus-Christ. Ce n'est que par lui et en lui que nous sommes les membres de son corps.

C'est pourquoi les épîtres aux Ephésiens et aux Colossiens peuvent dire que Jésus-Christ est la tête du corps de l'Église (cf. Ep 1, 22-23 ; 4, 15-16 ; Col 1, 18 ; 2, 19). **L'Église n'est pas simplement comparée à un corps ; Paul dit plutôt qu'elle est Jésus-Christ dans son corps**. Saint Augustin parle du Christ total, tête et membres. Cela ne signifie pas que Jésus-Christ et l'Église soient la même chose. Les deux sont inséparables, mais l'Église n'est pas simplement un prolongement du Christ ; c'est plutôt Jésus-Christ qui continue à vivre et à agir dans l'Église.

« En dépit de l'union intime de l'Église au Christ, celui-ci reste la tête et le seigneur de l'Église ; il est supérieur à l'Église, et elle lui est subordonnée dans l'obéissance. L'Église reçoit la vie de Jésus-Christ et ne vit que pour lui. Guidée par lui et comblée par lui, l'Église vit une relation d'amour avec Jésus-Christ. Ce face-à-face et cette réciprocité d'amour entre Jésus-Christ et l'Église, le Nouveau Testament l'exprime avant tout par l'image de l'Église Épouse du Christ (cf. Ep 5, 25 ; Ap 19, 7 ; 21, 2.9 ; 22, 17 ; cf. déjà Os 2, 21-22). La participation de l'Église à Jésus-Christ se réalise de trois manières : elle participe à ses fonctions prophétique, sacerdotale et royale (ou pastorale). La construction et la croissance du Corps du Christ se réalisent donc par la prédication de la parole de Dieu, par la célébration des sacrements, principalement le baptême et l'eucharistie, et par le ministère pastoral.

Par conséquent, l'Église est le Corps du Christ, la communauté de ceux qui écoutent la parole de Dieu et en témoignent face au monde. Elle est la communauté des croyants. C'est la foi qui constitue le fondement de notre relation au Christ. La parole de Dieu s'incarne dans les sacrements. Par le baptême, nous devenons tous un seul corps dans l'unique Esprit (cf. l Co 12,13). Dans l'eucharistie, nous prenons tous part à l'unique pain, à l'unique corps eucharistique du Christ et nous devenons ainsi également un seul corps (cf. l Co 10,16-17). Par le sacrement du pain eucharistique, est représentée et réalisée l'unité des fidèles qui, dans le Christ, forment un seul corps (LG 3 ; cf. 7). L'eucharistie est la source et le sommet de toute la vie chrétienne et ecclésiale (cf. LG II). Selon l'expression de saint Augustin, elle est le signe de l'unité et le lien de la charité (cf. DS 802; 1635; FC 31; 734; SC 47). Mais nous ne pouvons pas partager le pain eucharistique sans partager en même temps le pain quotidien les uns avec les autres. La célébration des sacrements doit se répercuter de manière efficace dans l'action et dans la communion de la charité. Nous rencontrons Jésus-Christ dans les pauvres, les faibles, les proscrits, les persécutés, les malades et les mourants (cf. Mt 25, 31-46). L'argent qui nous est demandé pour leur venir en aide, n'est pas une aumône ordinaire ; il représente véritablement le prix de notre catholicité, de notre appartenance au peuple de Dieu et de notre orthodoxie (NE 4,3).

En tant que Corps de Jésus-Christ, l'Église, en vertu d'une analogie qui n'est pas sans valeur, est comparée au mystère du Verbe incarné. Tout comme en effet la nature humaine assumée par le Verbe divin est à son service comme un organe vivant de salut qui lui est indissolublement uni, de même le corps social que constitue l'Église est au service de l'Esprit du Christ qui lui donne la vie, en vue de la croissance du

corps (LG 8). En ce sens global, l'Église est l'espace rempli par Jésus-Christ et par son Esprit; à travers elle, il veut tout remplir de sa présence et de sa grâce (cf. Ep 1, 23). »

1987 **Ralph E. GIESEY**, ***Le Roi ne meurt jamais. Les Obsèques royales dans la France de la Renaissance*** (=*The Royal Funeral Ceremony in Renaissance France,* 1954, thèse publiée à Genève en 1960), traduction par D. Ebnôther, *p*réface par F. Furet, Paris : Flammarion, 1987

1987 **Ralph E. GIESEY**, *Cérémonial et puissance souveraine. France, XVe-XVIIe siècles*, Sept conférences à l'Institut R. Aron de l'EHESS, novembre et décembre 1985, Paris : A. Colin, p. 83 : «[...] le *corpus mysticum Christi* donne naissance, dans la pensée juridique, à une foule de *corpora mystica*, outre celui du roi: de l'Eglise, du pape, des abbés ; du peuple, de la république, des royaumes, de la France (voire du Parlement de Paris) ».

1987 **Louis MARIN** (1931-1992), "Le corps-de-pouvoir et l'incarnation à Port-Royal et dans Pascal, ou de la figurabilité de l'absolu politique", repris in *Pascal et Port-Royal,* 1997

1987 **François REGNAULT**, "Le corps mystique", *Analytica*, 1987, n° 51, pp. 73-80

1987 la IIIe République, qui s'est efforcée de graver dans le marbre le profil des grands auteurs de la nation, après la défaite de 1870, alors que la littérature était élevée, écrit Marc FUMAROLI, « au rang de corps mystique de la Nation, garantissant son identité et sa durée en l'absence des sacralités monarchiques » ("Les intentions du Cardinal de Richelieu, fondateur de l'Académie française", *Richelieu et la culture*, Paris, CNRS, 1987, p 7)

1988 **Alain BOUREAU**, ***Le simple corps du roi. L'impossible sacralité des souverains français,*** *XVe-XVIIIe siècles*, Paris : Ed. de Paris

1988 **Louis MARIN**, "Pour une théorie baroque de l'action politique", introduction à Gabriel Naudé, *Considérations politiques sur les Coups d'État*, Paris : éditions de Paris

1988 **Suzanne GOYARD-FABRE**, "Corps politique et âme des peuples", *Cahiers de philosophie politique et juridique de l'univ de Caen*, État et Nation n°14,1988, pp. 153-170

1989 **Louis MARIN**, "L"invention" du corps mystique : sur deux textes de Pascal", *Asmodée, Du discours mystique*, Bologna, 1989, pp. 117-133 ; repris in *Pascal et Port-Royal*, éd. Alain Cantillon, Collège International de philosophie, PUF, 1997, pp. 329-343

1989 **Pierre BOURDIEU**, ***La Noblesse d'État, grandes écoles et esprit de corps*** : « La notion tout à fait extraordinaire "d'esprit de corps", qui rappelle le langage mystique des canonistes (*corpus corporatum incorpore corporato*), désigne donc la relation subjective que, en tant que corps social incorporé dans un corps biologique, chacun des membres du corps entretient avec le corps auquel il est immédiatement et comme miraculeusement ajusté. Cet esprit de corps est la condition de la constitution du capital social, cette ressource collectivement possédée qui permet à chacun des membres d'un groupe intégré de participer au capital individuellement possédé par tous les autres. », p. **

1989 **Marcel GAUCHET, *La Révolution des droits de l'homme*,** Paris : Gallimard, 1989 : « En voulant faire advenir la Nation à l'existence politique, nos révolutionnaires tombaient à leur insu dans l'aire d'attraction d'un schème symbolique extraordinairement puissant. Sans doute croyaient-ils maîtriser la définition du sujet collectif qu'ils convoquaient ainsi à l'être — Sieyès encore : « Qu'est-ce

qu'une Nation ? Un corps associé vivant sous une loi commune… » (*Qu'est-ce que le Tiers-état ?*). Ils libéraient en fait l'énergie signifiante accumulée par les siècles dans un vocable magnétique qui allait les conduire bien plus qu'ils n'allaient en disposer. *Ils détachent la Nation du Roi, mais pour aussitôt s'installer vis-à-vis d'elle dans la position qu'occupait le Roi*. La chose est acquise en un sens dès le 17 juin 1789, quand par la bouche du même Sieyès [...] la "représentation nationale" se déclare "une et indivisible". » (p. 26).

« C'était tacitement dire, d'une parole ignorant qu'elle valait acte irréversible, que *les représentants étaient devenus le corps visible, faillible et mortel du corps invisible et perpétuel de la Nation, personne mystique n'ayant voix et n'ayant mains que par les élus qui lui prêtent figure tangible*. La captation royale n'est défaite que pour se retourner immédiatement en captation parlementaire. » p. 26 ; c'est nous qui soulignons. Gauchet pense qu'il s'agit aussi du passage de la souveraineté du peuple à la souveraineté de la Nation : « La Nation est beaucoup plus que le peuple, lequel n'en constitue même, en sa réalité du moment, qu'une sorte d'instantané représentatif. » (p. 26)

°« de là, l'incapacité remarquable du pouvoir révolutionnaire à s'arrêter, à se fixer, à s'identifier. C'est que l'assemblée, aux antipodes du personnificateur royal, entend donner une juste image de l'impersonnalité d'un pouvoir répondant aux exigences de la concrétisation de la personne nationale et sa forme collective l'y dispose. Dès lors, toute représentativité personnalisée, toute figuration individuelle stable de la légitimité vont devenir virtuellement intenables, frappées qu'elles seront du soupçon de détournement de souveraineté [...]. Ce pouvoir usurpateur va être hanté par l'usurpation. *En héritant de la fonction de prêter visage et voix au corps mystique, il hérite de ses périls*, multipliés par l'impossibilité déclarée de coïncider désormais avec une Nation régnant en personne [...]. » (pp. 26-27).

1989 **Jacques LE GOFF**, "Head or Heart ? The political Use of Body Metaphors in the Middle Ages", in M. Feher, R. Nadaff et N. Tazi (eds), *Fragments for a History of Human Body*, New York, 1989, pp. 12-27

1989 **Michel SENELLART**, *Machiavélisme et Raison d'État. XVIe-XVIIe siècles,* Paris : PUF, pp. 20-21

1989 **André STANGUENNEC**, "L'organicisme en philosophie politique : Hegel et les romantiques face à la Révolution française", in *La Révolution française dans la pensée européenne,* Actes du colloque du 10 au 12 février 1989 de l'Université de Neuchâtel, Presses académiques de Neuchâtel/ Lausanne : L'Âge d'homme, 1989, pp. 71-84

1990 **Northrop FRYE** (1912-1990), ***La Parole souveraine. La Bible et la littérature II***, trad. de l'anglais, Paris : Seuil, 1994, p. 274-279 :

« Le noyau métaphorique de tout cela, qui est dans la nourriture et la boisson, comporte deux traits d'importance significative. D'abord, manger est [...] plutôt le signe d'une intégration de la société et utilise largement le jeu de mots sur le "corps" qui exprime en même temps l'unité individuelle et l'unité sociale. [...] Le rituel hypothétique étudié dans *Le rameau d'or* de Frazer peut être assez critiquable dans différents contextes anthropologiques, mais, en tant que structure mythique, il a la solidité des pyramides. Ici un roi considéré comme divin est mis à mort quand il est au sommet de sa puissance, de

peur que son affaiblissement physique n'entraîne une impotence correspondante pour la fertilité de la terre sur laquelle il règne. La motivation de ce rituel est donc l'anxiété concernant les ressources alimentaires, aussi bien que la nécessité d'avoir un commandement fort. Lorsqu'il est sacrifié, le roi divin est immédiatement remplacé par un successeur, son corps est alors mangé et son sang bu lors d'une cérémonie rituelle. Il nous faut faire un effort de visualisation assez violent pour voir qu'il y a désormais deux corps du roi divin, l'un incarné dans son successeur, l'autre caché dans l'estomac de ses adorateurs. La société, devient, parce que les fidèles ont mangé et bu la même personne, intégrée dans un corps unique, qui est à la fois le leur propre et celui du roi. »

1990 Paul BEAUCHAMP, S.J., ***L'un et l'autre Testament 2. Accomplir les Écritures***, Paris : Seuil, ch. I, 4 « "Corps social" n'est pas une métaphore » (p. 60)

1990 Luc BOIROT, Professeur, Université Paul-Valéry (Montpellier III), Centre d'Études et de Recherches sur la Renaissance Anglaise (UMR 5065 du CNRS), "Le corps politique en Angleterre de Shakespeare à Hobbes : usage et usure d'une métaphore en politique-les emblèmes comme clé possible d'une évolution". (séminaire du Centre Interdisciplinaire d'Études sur la Renaissance de Montpellier, le 11 mai 1990)

1990 Claude METTRA, "Le Corps mystique de l'histoire", Préface à des extraits de MICHELET, *L'agonie du Moyen Âge*, Bruxelles : Complexe, 1990, pp. 5-23

1990 Emmanuel TERRAY, *La Politique dans la caverne*, Paris : Seuil

1991 Jean-Pierre MOREAU, "Le "corps politique" aux XVIe et XVIIe siècles : avatars d'une métaphore", *Shakespeare et le corps à la Renaissance*, éd. M.T. Jones-Davies, Actes du Congrès de la Société Française Shakespeare 1990, Paris : Les Belles Lettres, 1991, pp. 53-79

1991 A.-M. BRENOT, "Le corps pour royaume, un langage politique de la fin du XVIe siècle et début du XVIIe siècle", revue *Histoire, économie et société,* n° 4

1991 Jean Marie BROHM, *Le corps rassemblé*, Montréal : éd Agence d'Arc, 1991 : corps mystique, tel que le définissait Brohm (page 91): "médiateur symbolique entre la corporéité singulière d'un individu et le corps social, double du corps biologique, à la fois sa transfiguration, sa sublimation et sa négation."

1991 29 Mai **La Fête-Dieu à Fribourg n'est plus ce qu'elle était**. Selon "La Liberté", faute de combattants, on resserre les rangs et modifie l'ordre sacro-saint de la procession. Analyses et explications précèdent les réactions (voir L du 31.5.91 et 4.6.91).

1992 Richard DESCIMON, "Les fonctions de la métaphore du mariage politique du roi et de la république. France, XVe-XVIIIe siècles", dans *Annales. Économies, Sociétés, Civilisations*, nov.-déc. 1992, vol. 47, n° 6, pp. 1127-1147

1992 Jean-Pierre ALBERT, "Le corps défait. De quelques manières pieuses de se couper en morceaux", *Terrain*, mars 1992, n°18 "Le corps en morceaux",

en ligne http://terrain.revues.org/document3030.html.

1992 Augustin REDONDO (dir.), ***Le corps comme métaphore dans l'Espagne des XVIe et XVIIe siècles***, (colloque octobre 1990), Paris : Presses de la Sorbonne nouvelle, Publications de la Sorbonne,1992 : nombreux articles sur la Métaphore du corps politique : dont J. Riandière La Roche, "**Corps politique et corps mystique** dans la *Politica de Dios* de Quevedo",

1992 **Jean-Christophe GODDARD**, "Le corps de l'homme, corps de Dieu. Incarnation et philosophie dans l'idéalisme allemand", in *Le corps*, dir. J.-Ch. Goddard et Monique Labrune, Paris : Vrin, pp. 164-187

1993 **Antoine de BAECQUE, *Le Corps de l'histoire : métaphores et politique 1770-1800*,** Paris : Calmann-Lévy

1993 **Jacques KRYNEN**, ***L'empire du roi. Idées et croyances politiques en France XIIIe -XVe siècle*,** Paris : Gallimard, pp. 242-251

1994 **Hélène MERLIN**, ***Public et littérature en France au XVIIe siècle,*** Paris : Les Belles Lettres, 1994, 477 p.

+« Or, comme le montre Hélène Merlin dans *Public et littérature en France au XVII^e^ siècle*, la notion même de public, les représentations que peuvent se faire les producteurs de celui/ceux à qui ce discours s'adresse se transforment profondément. Pour résumer schématiquement l'analyse d'H. Merlin, on passerait (très progressivement et encore d'une manière incomplète au XVII^e^ siècle) d'un modèle mystique/ontologique (le public comme corps) et globalisant (ce corps est aussi le corps politique, religieux) à un modèle laïque/juridique (civil) : le public est conçu comme une collection d'individus particuliers, de « sujets absolus » dont chacun est potentiellement capable de juger en son âme et conscience. Parallèlement, le public des lettres acquiert son autonomie, comme ensemble de destinataires qui ne se confondent plus avec les sujets (ordre du politique) ou les âmes (ordre du religieux). », Claudine NÉDELEC, art. en ligne sur Cyrano et l'oralité

+Jean-Pierre CAVAILLÉ, CR

?Hélène **MERLIN,** LE PUBLIC AU XVII° SIECLE: ENTRE CORPS MYSTIQUE ET PERSONNE FICTIVE, Référence : **90EHES0302,** 780 pages

1994 **A. BOUREAU ; B SEMPLE**, "The Sacrality of One's Own Body in the Middle Ages", in *Yale French Studies*, Number 86 "Corps Mystique, Corps Sacré : Textual Transfigurations of the Body from the Middle Ages to the Seventeenth Century", edited by Françoise Jaouën and Benjamin Semple, (1994), pp. 5-17

1994 **Richard SENNETT,** (1943-, professeur en sciences humaines à la New York University), ***La Chair et la Pierre. Le corps et la ville dans la civilisation occidentale*,** trad., Verdier, 2002, 288 p.

+« L'État *(res publica)* est un corps », écrivait déjà Jean de Salisbury en 1159 : le souverain en est le cerveau, ses conseillers le cœur, les marchands le ventre, les soldats les mains, les paysans et les ouvriers les pieds. Il en est de même pour la ville : elle a sa tête dans le palais et la cathédrale, son estomac dans le marché, ses mains et ses pieds dans les alignements des maisons. *La Chair et la pierre* ne se réduit pas, en continuant à tisser cette métaphore assez courante, à montrer que la ville de pierre a aussi sa chair, sa circulation fluide et ses artères, son cœur ; son ventre et ses viscères, ni à établir le « catalogue historique des sensations physiques dans l'espace urbain ». Son propos est plutôt de voir comment la répugnance que la civilisation occidentale a toujours éprouvée à reconnaître « la dignité et la diversité du corps humain », trouve une traduction réelle dans l'urbanisme, la planification, l'architecture. Dans quelle mesure, par exemple, les croyances chrétiennes vis-à-vis du corps ont-elles contribué à façonner la ville du haut Moyen Âge et du début de la Renaissance ? La passion du Christ sur la croix, que la publication en 1250 de la grande Bible de saint Louis rend particulièrement « sensible » aux Parisiens, surdétermine une « façon de penser les espaces dévolus à la charité et les

sanctuaires dans la ville », et, par là même, soulève des questions urbanistiques et architecturales, dans la mesure où il faut trouver une « place » pour ces refuges dans des rues ou des ruelles livrées à la violence, aux trafics et marchandages « liés à l'économie de marché naissante » ». Robert Maggiori, *Libération*, jeudi 6 mars 2003

1995 Éric MICHAUD : « […] tout projet d'œuvre d'art totale est une réponse réactive à la division du corps social, à l'institution du conflit et à l'indétermination historique qui caractérisent la démocratie moderne. Il y répond par l'unité d'un grand corps, tout à la fois organique et mystique, métaphore d'un corps politique homogène et dont la finalité, en tant que totalité, lui est absolument présente – à lui-même et dans toutes ses parties – donnant corps par là même, contre l'historicité revendiquée par la démocratie, au fantasme d'une fin de l'histoire. », Éric Michaud, "Œuvre d'art totale et totalitarisme", *L'Œuvre d'art totale*, sous la dir. de J. Galard et J. Zugazagoita, Paris : Gallimard/ Musée d u Louvre, 2003, p. 25

1995 Adriana CAVARERO (1947-), ***Corpo in figure. Filosofià politica della corporeità*****,** Milan : Feltrinelli, 1995, 235 pp., ISBN 88-07- 10177-7 explores the ambiguity of the body-politics metaphor in the texts of Sophocles, Plato, **...**

1995 Joao Adolfo HANSEN [Brésilien], "La satire baroque et la dramatisation du **corps mystique** de l'Empire Portugais au XVIIe s", 1995. conférence

1995 Alain RENAUT, ***Les Révolutions de l'Université***, Paris : Calmann-Lévy, 1995, p. 134 : à propos à propos de l'Université selon Schelling et Fichte : « Si [...] on peut parler ici aussi de configuration ecclésiale, c'est moins [chez lui par opposition à Fichte] par considération de sa fonction catéchétique que dans la mesure où l'Université, à travers laquelle l'unité systématique du savoir trouve comme une incarnation, répète ou exprime dans le monde sensible l'unité de l'intelligible : bref, l'Université prend, en quelque sorte, vis-à-vis de l'Absolu, la forme du "corps mystique". [...] La philosophie, et donc l'Université dont elle est le lien [...], prend ainsi, par définition, une figure christique souvent analysée par les commentateurs de Schelling — au sens où l'Absolu, dans la dynamique de sa Révélation, utilise, tel le Père se réfléchissant dans le Fils, la philosophie comme le *medium* ou le *speculum* de son auto-affirmation. », « pour l'un comme pour l'autre, si l'Université n'est certes plus chose d'Église, c'est dans l'exacte mesure où elle est elle-même Église »

1995 Myriam WATTHEE-DELMOTTE, "Hélène, corps mystique. Étude de *Matière céleste* de Pierre Jean Jouve" (pp. 113-132), in *Poésie et mystique*, sous la direction de Paule Plouvier, Paris : L'Harmattan, 1995

1996 Richard DESCIMON, "Le corps de ville et le système cérémoniel parisien au début de l'âge moderne", in *Statuts individuels, statuts corporatifs et statuts judiciaires dans les villes européennes (Moyen-Âge et temps modernes)*, Louvain : Apledoom, 1996

1996 Vincent DESCOMBES, ***Les institutions du sens***, Paris : Minuit, ch. 14 "Le mirage des individus collectifs"

1996 S. TURNER, ***The Body and Society***, Londres : Sage

1996 Naïma GHERMANI, "Le corps du prince et ses représentations", *Socio-Anthropologie*, *N°8 Cultures-Esthétiques*, mis en ligne le 15 janvier 2003, URL: http://socio-

anthropologie.revues.org/document122.html

1996 Antoinette MOLINIÉ (dir.), ***Le corps de Dieu en fêtes***, Paris : , 1996, 255p. : Antoinette Molinié, "D'un village de La Mancha à un glacier des Andes : Deux célébrations "sauvages" du Corps de Dieu", pp. 223-254 ; Claude MACHEREL, "Corpus Christi, cosmos et société", pp. 47-63 ; X, "Maures et chrétiens en Nouvelle-Espagne (1539)", pp. 159-174

+CR Scdre, Strasbourg, en ligne : Ce livre relève du genre colloque. Pour la confrontation, on peut opposer ces deux appréciations, d'une part : "À mesure que la théorie de la transsubstantiation se précise, la forme du corps de Dieu devient de plus en plus élémentaire. L'hostie oscille remarquablement entre les tendances d'immanence et de transcendance par sa forme, mais aussi grâce à un puissant appareil théologique…" (A. Molinié, p.24). D'autre part : "En somme, la Fête-Dieu est née, pour une large part, de ce que la symbolique charnelle et vitale du pain avait cessé de faire partie de l'Eucharistie. Tandis que les fidèles la maintenaient dans un rite annexe, celui du pain bénit, les clercs mettaient une théorie à la place… Ce que l'Église propose à l'adoration des fidèles dans la Fête-Dieu, c'est la puissance du verbe des clercs qui ont produit la théorie, et le pouvoir de ceux qui en assurent la suprématie, par la force s'il le faut" (C. Macherel, p. 61). En ce qui concerne les convergences, les contributions de cet ouvrage collectif s'accordent dans la description de rites pratiqués en des lieux pourtant si distants les uns des autres : Belgique, Fribourg (Suisse), Tarascon, Séville, Mexico, Andes, etc. L'intérêt de ce volume tient surtout à l'importance de la documentation recueillie sur la célébration de la Fête-Dieu, avec un heureux lot d'illustrations, et aux analyses proposées : origine, institution et expansion de cette fête (M. Rubin), manifestations d'identité sociale en temps de chrétienté, traditions pré-chrétiennes annexées à la fête (tarasque, coups de feu, fête du "toro" et mort sacrificielle, représentations théâtrales, fête de l'Inca, etc.). Cet inventaire montre que cette fête est si périphériquement chrétienne (c'est un comble pour l'eucharistie) qu'elle a attiré à elle jusqu'aux pratiques les moins chrétiennes, dont celle-ci, atroce : dans les processions de Cuzco (Pérou) le chef indigène défilait devant le Saint-Sacrement en tenant en main, comme trophée, la tête de son ennemi (p. 16). Fait significatif, ces études ne portent que sur la procession, la messe de la Fête-Dieu se trouvant réduite à n'être que le moyen de produire l'hostie nécessaire (encore pouvait-elle provenir jadis d'une célébration antérieure !). Dans les récits étudiés aucune mention ne semble faite des éléments essentiels de la célébration eucharistique (assemblée, liturgie de la Parole, réconciliation), même la communion paraît passée sous silence, il vrai qu'il s'agit d'époques où elle n'était pas fréquente. Cette réduction subsiste même dans certaines pages du commentaire, lorsque des considérations philosophiques et psychanalytiques enfilent une suite de propos sur la rondeur de la blanche hostie, le corps nourricier, le sein maternel, les "vierges ouvrantes" et la tarasque aux attributs féminins (p. 25-27). Ces théories sont ingénieuses, mais elles n'expliquent pas la genèse de ces pratiques rituelles, issues pour partie des hasards de calendriers locaux. Dans un recueil d'études historiques, on aurait aimé trouver au moins quelques témoignages justifiant une telle compréhension, le rapprochement avec quelques œuvres picturales n'est qu'allusif, rien n'est dit sur les intentions, explicites ou implicites, des réalisateurs ou de leurs commanditaires. Cette réserve ne diminue en rien l'immense intérêt de ce volume, car, outre sa substantielle contribution à l'histoire et à la sociologie des pratiques religieuses, il démontre aussi à quel point la religiosité développée à l'occasion de la Fête-Dieu paraît une excroissance du christianisme, la fête elle-même n'a rien d'indispensable, étant ignorée de l'Orient et des Églises réformées (et pour cause !). Ces faits posent une question de droit liturgique et cela de façon paradoxale. En effet ce droit a pour fondement l'ordre de réitération : "Faites ceci en mémoire de moi" (Luc 22,19). Certes, les processions décrites faisaient mémoire du Christ et avec éclat : ostension, bien sûr, mais aussi port d'images de la Passion, représentations théâtrales, etc. Cependant l'ordre du Christ porte sur le "faire ceci", à savoir bénir, rompre et manger, c'est-à-dire célébrer le "Repas du Seigneur" (I Cor. 11, 20). Une plus grande fidélité à cet ordre du Christ, mise en œuvre depuis la réforme liturgique de Vatican II, ne place pas la Fête-Dieu "au centre du monde catholique et de ses symboles" (p. 7), mais la Résurrection, célébrée chaque dimanche et, d'une manière

plus extensive, à Pâques. Marcel METZGER

(1997 BOURDIEU, ***Méditations pascaliennes***, Seuil, ch. IV "La connaissance par corps")

1997 **Niklas LUHMANN**, *Die Gesellschaft der Gesellschaft* critique de la "sémantique de la vieille Europe"

1997 trad.) **Giorgio AGAMBEN**, ***Homo Sacer. Le pouvoir souverain et la vie nue***, Paris : Seuil, ch. V "Corps souverain et corps sacré"

1997 trad.) **Agostino PARAVICINI BAGLIANI, *Le Corps du pape***, Paris : Seuil (de l'italien *Il corpo del Papa*, 1994)

1998 **Pierre BIRNBAUM**, ***La France imaginée***, Fayard, ch. II "Le corps de la nation"

1998 **Didier FRANCK, *Nietzsche et l'ombre de Dieu***, Paris : PUF

1998 **Pascal HINTERMEYER**, "Ambivalence du corps social", *Recherches sociologiques*, 105-122

1998 **William CAVANAUGH,** (né en 1962, Professeur au Département de théologie à l'université de saint Thomas à Saint Paul (MN). A publié sa thèse : ***Torture and Eucharist : Theology, Politics, and the Body of Christ***, in the series "Challenges in Contemporary Theology" (Oxford : Blackwell Publishers, 1998), traductions française et espagnole en cours ;

°*Theopolitical Imagination : Discovering the Liturgy as a Political Act in an Age of Global Consumerism* (New York, Edinburgh : T. & T. Clark, 2002), 126 pp. $22.95 ; traduction française *Eucharistie et Mondialisation : La liturgie comme acte politique* (Genève : Éditions Ad Solem, 2001)

+François PICART, Doctorant à l'Institut Catholique de Paris, Chargé de cours en théologie politique, "La théologie politique de W. Cavanaugh", en ligne www.catho-theo.net

1998 **François DAGOGNET**, "Incorporer", in "Pourquoi des médiologues ?", *Cahiers de médiologie*, n° 6, 1998 (François Dagognet met l'accent à la fois sur notre **incarnation** dans le monde et l'**incorporation** du monde en nous)

1998 **Christophe IMBERT**, "La femme-Rome ou le corps de la Ville", communication pour la journée d'étude "L'Hétérogène, corps de femmes", organisée à Toulouse II le 23 avril 1998 par le groupe de recherches en Littérature Comparée «Texte-Image-Musique» ; publié dans le volume *Des femmes, Images et écritures,* sous la dir. d'A. Mansau, PUMirail, 2004, pp. 31-38.

1998 **Sara E. MELZER et Kathryn NORBERG** (dir.), *From the Royal to the Republican Body : Incorporating the Political in Seventeenth- and Eighteenth-Century France,* Berkeley : University of California Press, 267 p

1998 **Suzanne RAMEIX**, "**Corps humain et corps politique en France depuis 1945. Statut du corps humain et métaphore organiciste de l'État**", *Laval théologique et philosophique,* volume 54, numéro 1, février 1998, pp. 41-61, en ligne

[Le corps sert à penser la totalité. Il renvoie, d'une part, à une totalisation de parties différenciées et spécialisées qui est plus que leur somme, d'autre part, à une finalité interne, enfin, à une permanence de l'identité dans le temps, malgré des changements, par auto-régénération. On explore ici les multiples métaphores auxquelles il donne ainsi lieu et on s'interroge sur ce langage métaphorique de l'organisme.]

1998 **Julie SAADA-GENDRON**, "**Individuation et individualisation : corps naturel, corps humain et corps politique chez Hobbes**", in *Corps et individuation*, n°1, dir. J. Gayon et P-F. Moreau, Actes de la journée d'études organisée par le Centre Gaston Bachelard de l'Université de Bourgogne, et le Centre d'études en Rhétorique, Philosophie et Histoire des idées (E.N.S. de Fontenay Saint-Cloud), Dijon, EUD, 1998, 134 p, ISBN 2-906645-24-9, 12,20 €

1998 **J.G. HARRIS**, ***Foreign Bodies and the Body Politic***. *Discourses of social Pathology in early modern England*, Cambridge : Cambridge University Press

1999 **Jean-François COURTINE**, ***Nature et empire de la loi. Études suaréziennes***, Paris : Vrin/EHESS, 1999

1999 **Claude LEFORT**, ***La Complication. Retour sur le communisme***, Paris : Fayard, 1999, chapitre "Désincorporation et réincorporation du pouvoir"

2000 réed. **E. Kantorowicz**, ***Les Deux Corps du Roi*** - *Essai sur la théologie politique du Moyen Age*, Paris, avec postface par Alain Boureau, Paris : Gallimard, 2000

2000 **Niklas LUHMANN,** *Die Politik der Gesellschaft*, insiste sur la politique comme l'auto-description de la société, étudie la "sémantique", en particulier celle du pilotage [*Steuerung*]

2000 **Jean-Louis CHRÉTIEN**, "**Le corps mystique dans la théologie catholique**", *Le Regard de l'amour*, (repris in Goddard dir., *Le corps*, Vrin, 2005)

2000 **Michel HENRY**, ***Incarnation. Une philosophie de la chair***, Seuil : § 48. La relation à autrui selon le christianisme : le corps mystique du Christ, surtout pp. 357-359 : Le Christ, Verbe incarné, donne chaque Soi à lui-même et lui donne par là « de s'accroître de soi dans un procès d'accroissement continu », qui n'est autre au fond que le procès de la Vie absolue. Et cette donation de soi, « le Verbe la répète en chaque Soi transcendantal concevable, passé, présent, ou futur. Ainsi le corps mystique du Christ s'accroît-il indéfiniment de tous ceux qui sont sanctifiés dans la chair du Christ ». Les Pères parlent de « la personne commune de l'humanité ». Tous les Soi sont un en Lui et avec Lui, et « ils sont identiquement, en Lui, un avec tous les autres qui sont également en Lui » (358). Le Christ demeure en son corps agrandi, en son corps « tout entier », que les Pères appellent aussi « son Église ». « Ce qu'il donne à chacun de ses membres, c'est lui-même ». Tous ne sauront pas le reconnaître et ils ne vivront que pour eux-mêmes. Mais à ceux qui ne vivront plus que de la Vie infinie qui s'éprouve dans le Verbe, à ceux « qui s'aiment en Lui de telle façon que c'est Lui qu'ils aiment en eux, Lui et tous ceux qui sont en Lui, la Vie éternelle sera donnée », et le salut (359).

2000 **Hélène MERLIN,** ***L'Absolutisme dans les Lettres et la théorie des deux corps. Passions et politique***, Paris, Honoré Champion, 2000

2000 **"LE MYSTÈRE CATHOLIQUE SELON GEORGES FLOROWSKY",** *Texte lu lors de l'office oecuménique présidé par Jean-Paul II*

« ROME, mardi 18 janvier 2000 (ZENIT) - Voici le texte de la méditation sur "l'unité dynamique de l'Eglise", de Georges Vassilievich **FLOROWSKY (1893-1973), prêtre orthodoxe russe décédé aux États-Unis**, qui a été lu en français lors de l'office des lectures œcuménique présidé par Jean-Paul II en présence d'une cinquantaine de représentants d'autres confessions chrétiennes, en la basilique Saint-Paul,

pour l'ouverture de la Semaine de prière pour l'Unité des Chrétiens. C'est un extrait de son oeuvre intitulée : ***Le Corps du Christ vivant. Une interprétation orthodoxe de l'Eglise***. Pour une brève biographie de Florowsky, cf. Zenit, le 17 janvier.

« L'Église est une. **Il n'y a qu'une seule Église du Christ. Car l'Église est son corps**. Et le Christ n'est jamais divisé. Dans le Christ, le Seigneur Incarné et Glorifié, l'unité de la race humaine, compromise jadis par la chute et déchirée par le péché, a été souverainement restaurée. Par la création de l'Église chrétienne un régime d'existence tout nouveau a été inauguré. Un régime catholique, dira-t-on, en l'opposant à cet état funeste de dislocation et de fragmentation où l'humanité entière fut emprisonnée par le péché originel. Le salut impliquait une réintégration véritable, une récapitulation totale. L'Église une, ce n'est pas seulement une nota ecclesiae particulière parmi les autres, mais plutôt sa nature même. Et la fonction principale de l'Église dans le monde est précisément de rassembler les individus séparés et dispersés et de les incorporer dans une unité organique et vivante, en Christ. L'unité de l'Église est à la fois le commencement et la fin de son existence, le fondement même et le but, la donnée primordiale et le problème à résoudre. L'unité est un principe dynamique, un principe de vie et de croissance. "L'unité de l'Esprit" a été donnée dès le début. Mais elle doit être maintenue et perpétuée par "le lien de la paix", par un effort incessant de la foi et de la charité. Il y a toujours un synergisme de la grâce et de la fidélité humaine. Afin "que vivant selon la vérité et dans la charité, nous grandirons de toutes manières vers celui qui est la Tête, le Christ" (Ep 4, 15). "Une" et "catholique" sont les deux aspects de la même réalité vivante »

2000 Guillemette BOLENS, ***La logique du corps articulaire : les articulations du corps humain dans la littérature occidentale***, P.U. de Rennes, 245 p, 12€ *"La logique du corps articulaire fait jouer un rôle primordial à la mobilité et à la sensation du mouvement (ä) Cette façon de penser le corps a ensuite disparu avec l'avènement de la dichotomie corps-âme, mais sa trace reste néanmoins présente dans certains textes fondamentaux de la culture occidentale" (insiste sur Beowulf, Cuchulainn, Lancelot).*

2000 Yassine ESSID, "Corps physique et corps politique dans la littérature arabe des « miroirs des princes »", *Eidôlon*, n° 55, Littérature et médecine II, juillet 2000

2000 Shmuel TRIGANO, "La République une et multiple", *Le Monde* du 7 octobre

2000 Suzanne RAMEIX, « Le corps est bien réintroduit dans le droit, mais le citoyen n'en est pas propriétaire, il n'est pas "une chose". Nous pensons qu'au-delà de la crainte de la commercialisation et du profit, il y a aussi en France une représentation symbolique très forte du citoyen comme "membre" d'un autre corps : le corps politique, c'est-à-dire l'État, qui serait, en quelque sorte, propriétaire des corps. **L'émergence de l'État comme corps mystique du Roi du XIè au XIIIè siècle, l'organicisme des penseurs politiques des XVIIè et XVIIIè siècles, l'omniprésence du discours médical et religieux du corps chez les Révolutionnaires, le modèle social microbiologique des hommes de la IIIème République**, toute cette histoire politique a construit chez nous une représentation d'appartenance au corps collectif de la Nation, représentation qui rend si familière et si évidente l'idéologie du don, de la gratuité et de l'anonymat. Nous ne sommes bien que les "usufruitiers" d'un corps qui appartient à l'État, que la *loi Caillavet* rend à la solidarité nationale, et sur lequel les médecins ont un droit d'effraction, délégué et contrôlé par l'État. », "Du paternalisme des soignants a

l'autonomie des patients ?", in *Justice et Psychiatrie : normes, responsabilité, éthique*, sous la direction de Claude LOUZOUN et Denis SALAS, Toulouse : Éditions Érès, art. en ligne

2000 trad. **VŒGELIN**, 1952 ***La Nouvelle Science du politique***, Paris : Seuil

2001 trad. **Steven KAPLAN, *La fin des corporations*** Paris : Fayard

2001 °Maël LEMOINE, "Remarques sur la métaphore de l'organisme en politique (Les *Principes de la Philosophie du droit* et *Les deux Sources de la morale et de la religion*)", *Les Études Philosophiques*, 2001, n° 4, Paris : PUF, pp. 479-497 Contrairement aux idées reçues, Hegel n'est pas un précurseur de la pensée totalitaire, auquel on pourrait opposer un Bergson républicain et démocrate. Tous deux parlent de la communauté politique comme d'un organisme, doctrine affectionnée du totalitarisme. Ni chez l'un, ni chez l'autre, on ne peut atténuer la portée de l'affirmation en invoquant un usage métaphorique : il faut entendre, chez l'un comme chez l'autre, l'organisme au sens propre mais large. L'organicité du politique, loin de la menacer, est la seule forme compatible avec la liberté des individus, grâce à la distinction que l'on peut faire entre organisation toute faite et organisation se faisant : si la première traite les individus en rouages d'un mécanisme, la seconde est l'expression immédiate de l'épanouissement de leurs libertés.

2001 Dominique IOGNA-PRAT, "Constructions chrétiennes d'un espace politique"**,** *Moyen Âge*, en ligne

2001 Ioan PÂNZARU, "***CAPUT MYSTICE*. Fonctions symboliques de la tête chez les exégètes de la seconde moitié du XIIe siècle**", *Le Moyen Age,* 2001 /3-4, tome CVII, en ligne

2001 Gabriel PÉRIÈS, "**Du corps au cancer : la construction métaphorique de l'ennemi intérieur dans le discours militaire pendant la Guerre Froide. Partie 2**", *Cultures & Conflits*, n°43 (2001), pp. 91-125

2002 Pierre MICHON (1945-), ***Corps du roi*** Verdier, 102 p.

« Le roi, on le sait, a deux corps : un corps éternel, dynastique, que le texte intronise et sacre, et qu'on appelle arbitrairement Shakespeare, Joyce, Beckett, ou Bruno, Dante, Vico, Joyce, Beckett, mais qui est le même corps immortel vêtu de défroques provisoires ; et il a un autre corps mortel, fonctionnel, relatif, la défroque, qui va à la charogne, qui s'appelle et s'appelle seulement Dante et porte un petit bonnet sur un nez camus, seulement Joyce et alors il a des bagues et l'œil myope, ahuri, seulement Shakespeare et c'est un bon gros rentier à fraise élisabéthaine. », *Corps du roi*, pp. 13-14, [application de la notion au Grand Écrivain, Flaubert, Faulkner, mais unique phrase du livre sur la question]

? 2002 Astrid von BUSEKIST, "***Corpus mysticum et corpus politicum*. L'héritage thomiste du cardinal Mercier**", *Cahiers Politiques,* special : "Essais sur la Théocratie", n° 96/ 01, CREDEP, Université de Paris-Dauphine

2002 Jean-Claude MONOD, ***La querelle de la sécularisation. Théologie politique et philosophies de l'histoire de Hegel à Blumenberg***, Paris : Vrin

2002 Pasteur Léopold SCHÜMMER, "La collégialité dans la pensée de la Réforme", *Revue Réformée*, n° 218, 2002/3, Juin 2002, tome 53, en ligne www.unpoissondansle.net/rr

2003 Lorenzo CAPPELLETTI, "Soixante ans après l'encyclique *Mystici Corporis*. La distinction entre Créateur et créature", *Trente Jours* (traduction de *Trente Giorni*, mensuel catholique italien, dirigé

par Giulio Andreotti), juin 2003

2003 **Laurent FEDI,** "**L'organicisme de Comte**", in M. Bourdeau (dir.), *Auguste Comte aujourd'hui*, Paris : Kimé, 2003, pp. 111-132

2003 **Marie GAILLE-NIKODIMOV**, "**A la recherche d'une définition des institutions de la liberté**", *Astérion*, n° 1, juin 2003, http://asterion.revues.org/document14.html

2003 **Laurent GERBIER**, "**La politique et la médecine : une figure platonicienne et sa relecture averroïste**", *Astérion*, Numéro 1, juin 2003,

http://asterion.revues.org/document13.html

2003 **Marie-José MONDZAIN**, ***Le commerce des regards***, Paris : Seuil, ch. II

2003 **Peter SLOTERDIJK**, "**Ni contrat ni organisme**", in *Écumes* (Sphères III), trad. 2005, Livre de Poche Pluriel pp. 231-272

2003 **André SKOGSTRÖM-FILLER** (Paris, France): "Fondements mythologiques de la notion de *sobornost*", In: *TRANS. Internet-Zeitschrift für Kulturwissenschaften*. No. 15/2003.

http://www.inst.at/trans/15Nr/04_01/skogstroem.htm sur KHOMIAKOV

« La *sobornost'* russe serait une sorte d'esprit communautaire, esprit de communion et de fraternité, de l'unité dans l'amour, de la liberté dans l'union, de la spiritualité partagée propre à l'orthodoxie et au peuple russe. De texte en texte, d'un auteur à l'autre, la *sobornost'* accompagne toujours le discours de la "russité", se transformant peu à peu en un mythe parmi les plus tenaces de l'histoire russe »

2003 **Ugo BELLAGAMBA et Thomas DAY**, *Le Double Corps du Roi*, éditions Folio SF (roman de science-fiction)

2003 **Susanne RAPPMANN** MA, Division of Social Sciences, Department of Religious Studies and Theology, Karlstad University, Karlstad, Sweden, "The Disabled Body of Christ as a Critical Metaphor - Towards a Theory", *Journal of Religion, Disability & Health,* pp. 25-40

2003 jeudi 12 et vendredi 13 juin 2003 L'esprit de corps colloque organisé par l'École doctorale en science politique de l'Université de Paris-I

« Trouver une forme d'association qui défende et protège de toute la force commune la personne et les biens de chaque associé, et par laquelle chacun s'unissant à tous n'obéisse pourtant qu'à lui-même et reste aussi libre qu'auparavant : Tel est le problème fondamental dont le contrat social donne la solution. (.) A l'instant, au lieu de la personne particulière de chaque contractant, cet acte d'association produit un corps moral et collectif composé d'autant de membres que l'assemblée a de voix, lequel reçoit de ce même acte son unité, son moi commun, sa vie et sa volonté. Cette personne publique qui se forme ainsi par l'union de toutes les autres prenait autrefois le nom de Cité, et prend maintenant celui de République ou de corps politique. (.) Sitôt que cette multitude est ainsi réunie en un corps, on ne peut offenser un de ses membres sans attaquer le corps ; encore moins offenser le corps sans que les membres s'en ressentent. Ainsi le devoir et l'intérêt obligent également les deux parties contractantes à s'entraider mutuellement, et les mêmes hommes doivent chercher à réunir sous ce double rapport tous les avantages qui en dépendent ». (J.-J. **Rousseau**, *Le contrat social*)

« Si depuis les origines de la cité jusqu'à l'apogée de l'Empire, depuis l'aube des sociétés chrétiennes jusqu'aux temps modernes, (les corporations) ont été nécessaires, c'est qu'elles répondent à des besoins durables et profonds. (.) Ce que nous voyons avant tout dans le groupe professionnel, c'est

un pouvoir moral capable de contenir les égoïsmes individuels, d'entretenir dans le cour des travailleurs un plus vif sentiment de leur solidarité commune, d'empêcher la loi du plus fort de s'appliquer aussi brutalement aux relations industrielles et commerciales. Or il passe pour être impropre à un tel rôle. Parce qu'il est né à l'occasion d'intérêts temporels, il semble qu'il ne puisse servir qu'à des fins utilitaires, et les souvenirs laissés par les corporations de l'ancien régime ne font que confirmer cette impression. [...] Mais il n'y a pas d'institution qui à un moment donné, ne dégénère, soit qu'elle ne sache pas changer à temps, et, s'immobilise, soit qu'elle se développe dans un sens unilatéral, en outrant certaines de ses propriétés. [...] Quand des individus se trouvant avoir des intérêts communs s'associent, ce n'est pas seulement pour défendre ces intérêts, c'est pour s'associer, pour ne plus se sentir perdus au milieu d'adversaires, pour avoir le plaisir de communier, de ne faire qu'un avec plusieurs, c'est à dire en définitive, pour mener ensemble une même vie morale. » (**E. Durkheim**, *De la division du travail social*)

« La notion tout à fait extraordinaire "d'esprit de corps", qui rappelle le langage mystique des canonistes (corpus corporatum incorpore corporato), désigne donc la relation subjective que, en tant que corps social incorporé dans un corps biologique, chacun des membres du corps entretient avec le corps auquel il est immédiatement et comme miraculeusement ajusté. Cet esprit de corps est la condition de la constitution du capital social, cette ressource collectivement possédée qui permet à chacun des membres d'un groupe intégré de participer au capital individuellement possédé par tous les autres. » (P**. Bourdieu**, *La Noblesse d'État, grandes écoles et esprit de corps*)

Une interrogation sur « l'esprit de corps » à travers, en particulier, des exemples concrets des corps constitués/institués, et des corps constituants/instituants, aussi fondamentale soit-elle, semble des plus difficiles à construire. Car sont en jeu à la fois les processus d'institutionnalisation sous-jacents aux états, aux statuts, aux corps, et les modalités selon lesquelles la normativité s'inscrit dans les individus et les groupes, construisant alors des « états d'esprit ».

1. Une telle entreprise renvoie tout d'abord à une représentation du corps

Il est possible de chercher à retracer la généalogie de ces corps en tentant d'en donner une définition à partir de leur caractère (constitué/ant, institué/ant). Mais il serait aussi concevable d'en rechercher les parallèles avec une histoire du corps.

L'esprit de corps relève en effet d'un système de pensée particulier aux processus de socialisation, incitant à la connaissance des fondations de tout groupe ou regroupement par fonction, profession, communauté d'intérêts, idéologie. Ainsi, il assure d'une certaine cohérence les idées de conservation, de transmission, d'institution ; il permet l'ancrage, l'inscription, la possibilité de situer l'autre ou de se situer soi-même dans un cadre physique et matériel ; il peut encore refléter des choix, et notamment révéler l'adhésion à de grands principes constitutifs et institutifs du groupe considéré. Parfois même, l'esprit de corps renvoie à un besoin profond d'identification plus que d'identité, assurant réconfort ou bien être, traduisant un sentiment d'existence ou répondant à un impératif de reconnaissance.

En quelque sorte, il exige non l'expression d'un sentiment d'appartenance à une communauté mais plutôt la

manifestation d'une reconnaissance de cette appartenance. C'est en ce sens que l'esprit de corps rejoint une forme de solidarité. Pierre Bourdieu a ainsi pu souligner que « l'amour de soi dans les autres et dans le groupe tout entier que favorise le rassemblement prolongé des semblables est le véritable fondement de ce que l'on appelle "l'esprit de corps" ».

Il semble alors que l'esprit de corps s'exprime entre autres par des composantes intrinsèques qui se révèlent au travers de tout un cérémonial, des formes, des signes, des gestes, des postures, des positions qui se conforment à des rituels et se soumettent à toute une théâtralité. Cet ensemble renvoie à une représentation du corps qui assure le respect de ce dernier, tant par ceux qui évoluent en son sein que par ceux qui lui sont extérieurs : les insignes, les costumes, les uniformes en sont des illustrations essentielles. Quant aux effets produits, effets surtout formels, goût de la grandeur, de la pompe, de la grandiloquence, des formalités, souvent décrits comme des détails superflus ou insignifiants, ils pourraient bien en être des éléments nécessaires.

Mais l'esprit de corps provoque aussi des fonctionnements profondément paradoxaux au sein de ces groupes dont les contours peuvent ou non être délimités par des règles juridiques. Il peut conduire à des errements, être à la source de comportements d'exclusion au vu d'une conception donnée de la conformité corporatiste, il peut ainsi devenir le lieu d'un dévoiement de tout sentiment d'identité professionnelle ou sociale et d'appartenance à une élite politique, sociale ou administrative. Il peut encore permettre, abriter et encourager le conformisme, le corporatisme, le formalisme. De telles attitudes sont les facteurs révélateurs des craintes et des appréhensions des membres d'un corps, devant les affres d'un sentiment d'inexistence. Le repli du corps sur lui-même, sa réticence à tout échange, voudraient combler les tourments de chacun et contourner les risques de l'absence de pensée, du refus de la remise en cause et de l'interaction sociale.

2. L'esprit de corps incite à reposer la question des fondements des institutions et de l'espace public

Dans quels corps se développe cette notion d'esprit de corps ? Bureaucraties, technocraties, ordres professionnels, mais aussi entreprises privées (culture d'entreprise, paternalisme) ? N'est-il pas nécessaire de le distinguer par rapport aux notions de solidarités sociales, de communautés culturelles et de corporatismes, de le détacher des manifestations de solidarité, des fonctions de la fraternité, de le séparer des engagements idéologiques et d'autres modes de régulation des conduites ?

L'esprit de corps structure-t-il - en la délimitant - la sphère spécifique d'interactions professionnelles ? Révèle-t-il des formes d'appartenance ou des modes de sélection des impétrants selon des critères donnés au préalable ? L'appartenance au corps signifie-t-elle nécessairement l'éclosion de sentiments d'exclusion et d'inclusion à encourager ? L'esprit de corps est-il lié à certains types de pratiques, à certaines valeurs d'où naîtrait l'étroitesse d'esprit ? Traduit-il profondément le besoin d'institution, et fournit-il le moyen de contourner les institutions « officielles » en adoptant d'autres logiques ?

Selon les moments, les lieux, les périodes, les cultures, les régimes, les systèmes, l'esprit de corps est-il différent ? Comment évolue-t-il ? Quelles sont ses caractéristiques ? Diffèrent-elles selon les institutions, les fonctions, les professions ? Pour quelles raisons l'esprit de corps ne serait-il pas éphémère ou, à tout le moins, ponctuel, n'étant revitalisé qu'à certaines occasions ou dans certaines circonstances ? Enfin, pourquoi toute institution au sens formel ne développe-t-elle pas un esprit de corps ? « On ne peut pas dire d'un groupe qu'il a un "comportement" - encore moins une pensée ou un sentiment - simplement parce qu'il est légalement constitué. » (Mary Douglas).

Faut-il dès lors tenter de penser l'esprit de corps avant tout en termes d'institution matérielle, tangible corporelle, comme quelque chose qui, sans préexister au corps lui-même, serait ineffable, indicible et secret ? L'esprit de corps est-il indissociable de sentiments ? Ou bien, en ce que justement il se concentre sur le corps, sur le groupe considéré, indépendamment même de ses membres, ne faudrait-il pas considérer que les sentiments, ou leur prise en compte, dévoieraient, détruiraient l'esprit de corps ? Fait-il appel à des ressorts psychologiques reposant sur la communion (Gurvitch ; Hauriou ; Renard), ou même mystiques (Cassien décrivant le monachisme des Pères de l'Eglise, P. Legendre étudiant l'adoration des institutions) ?

Enfin, l'esprit de corps peut-il être considéré comme intrinsèquement négatif en tant que porteur de menaces diverses d'opacité, de négation du pouvoir démocratique, de corruption ? Dans une société et un État décrits en termes de fracture, le discours politique invite à une réduction volontaire des formes, censée encourager l'égalité, la simplicité, la modestie démocratiques. À l'inverse, certains corps (Conseil d'État, Ponts et Chaussées) se renforcent en perpétuant des formes très subtiles de police des comportements. En quelle mesure la persistance de certaines formes est-elle liée à la reproduction des corps, à la taille et à l'influence fonctionnelle de ceux-ci ?

Ces questions montrent à quel point il est désormais crucial d'analyser les fondements, les effets, les formes de dévoiement de cet esprit de corps dans les sociétés contemporaines. La prise en compte d'éléments non rationnels (sentiments, communion, mysticisme) dans le fonctionnement des institutions pourrait mettre en cause, à terme, la notion même d'institution, et traduire la suprématie nouvelle de formes extrêmes d'individualisme et d'individualisation dans les processus et les objectifs de toute institutionnalisation. Des tendances inédites et récentes pourraient ainsi être mises à jour dans l'espace public.

Programme : °Jeudi 12 juin - (Centre Panthéon, Salle 2, 1er étage)

09h30 - Ouverture du colloque par **Lucien SFEZ**, Directeur de l'École doctorale de Science politique - Université de Paris-I

10h00 - 13h00 : Généalogie des corps sous la présidence de **Marc-Olivier BARUCH** (Historien - IHTP)

La métaphore comme source de questions fondamentales par **Pierre ANSART**, Professeur émérite de Sociologie - Paris-VII

Le Corps préfectoral et son esprit, par **Vida AZIMI**, Directrice de recherches CNRS - CERSA Paris-II

La naissance des technocrates, par **Olivier DARD**, Maître de conf. en Histoire - Université de Paris-X

14h30 - 18h00 : Les corps entre processus démocratiques et besoin d'appartenance sous la présidence de Benoît FRYDMAN (Directeur du Centre de philosophie du droit - Université libre de Bruxelles)

Croyance et mécanismes de défense dans les communautés, par Eugène ENRIQUEZ, Professeur émérite de Sociologie - Université de Paris-VII

Avant l'esprit de corps : les prédispositions, par Michel MIAILLE, Professeur de Science politique, Université de Montpellier-I

Sentiment moral et dimensions de la désobéissance, par Paul ZAWADSKI, Maître de conférences en science politique - Université de Paris-I

Conclusion de la journée par Jacques CHEVALLIER, Professeur de droit public à l'université de Paris-II

°Vendredi 13 juin - (Présidence, Salle 1)

09h00 - 12h30 : Les corps entre institution et sentiment sous la présidence de **Eugène ENRIQUEZ** (Professeur émérite de sociologie - Université de Paris-VII)

La société fait-elle corps ? « Corps social », « corps intermédiaires » et conceptions « désincarnées » de la société par Benoît FRYDMAN et Thomas BERNS, Centre de philosophie du droit, Université libre de

Bruxelles

Modèles de comportement et types d'aspirations dans les mouvements de jeunesse en Allemagne (1918-1933), par Claudine HAROCHE, Directeur de recherches CNRS

Penser l'esprit de corps : l'actualité de l'anthropologie politique des corps et des esprits chez Alexis de Tocqueville par Yves DÉLOYE, Professeur de Science politique - Université de Strasbourg, IUF

14h00 - 17h30 : Survie des corps : Symboles, désinstitutionalisation et réinstitutionalisation sous la présidence de Geneviève KOUBI (Professeur de droit public - Université de Cergy-Pontoise et CNRS)

Réflexions sur l'Esprit de corps dans la fonction publique, par Marie-Christine KESSLER, Directrice de recherches CNRS

Corps, costume, coutume, par Gilles J. GUGLIELMI, Professeur de Droit public - U. de Paris-X Nanterre

Le corps et l'esprit gendarmiques, par François DIEU, MCF en Science politique - IEP de Toulouse

Conclusion de la journée par Gilles J. GUGLIELMI (Professeur de droit public - Université de Paris-X)

2004 **Claude BLANCKAERT**, ***La nature de la société. Organicisme et sciences sociales au XIXe siècle***, Paris : L'Harmattan, 2004

2004 **Bernard BOURDIN**, ***La genèse théologico-politique de l'État moderne, la controverse de Jacques Ier d'Angleterre avec le cardinal Bellarmin***, Paris : PUF, 2004

2004 **Jean-Louis CHRÉTIEN,** ***Promesses furtives***, Paris : Minuit, Collection «Paradoxe», 208 p., ch. V "Penser la chair avec Péguy", Appendice : note pour l'histoire du terme d'incorporation**,** pp. 131-138

2004 **Laurence CORNU,** ***Une autre République, 1791. L'occasion et le destin d'une initiative républicaine***, Paris : L'Harmattan, 3e Partie,

2004 **Marie GAILLE-NIKODIMOV**, ***Liberté et conflit civil. La politique machiavélienne entre histoire et médecine*****,** Paris : Champion

2004 **Marie GAILLE-NIKODIMOV**, "Machiavel, médecin de la cité ? Le diagnostic comme écriture du politique", *Cahiers philosophiques*, Paris : CNDP, n° 97, Avril 2004, Dossier Machiavel, pp. 40-55

2004 **Laurent GERBIER**, "*Malattie* et *Differenze*. Les fondements de l'art politique de Machiavel", *Cahiers philosophiques*, Paris : CNDP, n° 97, Avril 2004, Dossier Machiavel, pp. 23-39

2004 **Christian SALOMON** dir., ***Les métaphores du corps***, L'Harmattan, 2004, préf. de François Dagognet (°Robert DAMIEN, "L'emploi politique du **corps**, une physique esth/éthique de l'autorité", pp. 33-43 ; *)

[Les recherches en histoire des sciences, en médecine, en philosophie, en sciences humaines ont montré la richesse d'un discours sur le corps dans la quête toujours renouvelée de notre humanité. Comment penser cette présence du corps dans ces réflexions et plus particulièrement au travers de ses métaphores ? Il s'agit de comprendre ce qu'il y a de décisif dans le choix des métaphores du corps dans des perspectives aussi différentes que : la philosophie cartésienne, l'histoire des mathématiques, l'anatomie et ses mesures, le véritable feuilleton de la découverte des anesthésiques, mais encore les sciences cognitives, la plastination, la figure du chef en politique. On trouvera dans ce volume les textes des interventions du Colloque "Les métaphores du corps ", organisé à Dijon]

2004 U de Saint-Étienne, Colloque Corps, pouvoir, société dans la littérature du XIXe siècle, 13 mai 2004, 14 h 45 : Philippe REGNIER (CNRS) : "**Corps du Roi, corps du Christ : la personne symbolique et les théories charnelles du Père Enfantin, chef suprême de l'Eglise saint-simonienne**"

°**{*Textuel*, 2004, n°44]

2004 **Lucien SCUBLA**, "**Corpus mysticum. Le corps de la société : métaphore ou réalité ?**", *Visio*, (Fondée en 1996, VISIO est la revue officielle de recherche de l'Association internationale de sémiotique visuelle (AISV) créée à Blois (France) en 1990), vol. 9, no 3-4, automne 2004-hiver 2005 : Discours visualistes actuels

2005 **Alain BADIOU, *Le Siècle***, Paris : Seuil : « Il est cependant vrai que, soit qu'on les idéalise, et qu'on en fasse dès le début le soutien subjectif d'une politique de conquête, soit qu'elles ne soient que les noms pompeux d'une stagnation politique, il y a bien production d'entités macroscopiques imaginaires, de noms hyperboliques. Ces grandes entités ne sont pas le "nous-sujet" [...]. Elles ne s'originent pas d'une occurrence ou d'un événement, ce sont des collectifs inertes. Elles sont considérées par ceux qui s'y dévouent comme nécessaires pour toute subjectivation, comme une matière objective dont le nous-sujet est la réflexion, ou le déploiement pratique. Je proposerais volontiers de les nommer le *corps passif* de la subjectivation. [...] Pourquoi la détermination de la singularité agissante a-elle dû si souvent se représenter comme conscience ou expérience d'entités objectives, d'hypostases mythiques ? Pourquoi doter l'action d'un corps passif ? Nous aurons en tout cas l'occasion de voir que cette objectivation redoutable intervient dans le problème de la *nomination* des processus, dans la théorie des noms. » pp. 148-149

2005 **pape Benoît XVI**, Angelus, 1er novembre 2005, §2 « La vie nouvelle, reçue dans le Baptême, n'est pas sujette à la corruption et au pouvoir de la mort. Pour celui qui vit dans le Christ, la mort est le passage du pèlerinage terrestre à la patrie du Ciel, où le Père accueille tous ses fils, "de toute nation, race, peuple et langue", comme nous le lisons aujourd'hui dans le Livre de l'Apocalypse (7, 9). C'est pourquoi, il est particulièrement significatif et approprié qu'après la fête de Tous les Saints, la liturgie nous fasse célébrer demain la Commémoration de tous les fidèles défunts. La "communion des saints", que nous professons dans le Credo, est une réalité qui se construit ici-bas, mais qui se manifestera pleinement quand nous verrons Dieu "tel qu'il est" (1 Jn 3, 2). C'est la réalité d'une famille liée par de profonds liens de solidarité spirituelle, qui unit les fidèles défunts à ceux qui sont en pèlerinage dans le monde. Un lien mystérieux mais réel, alimenté par la prière et par la participation au Sacrement de l'Eucharistie. **Dans le Corps mystique du Christ, les âmes des fidèles se rencontrent en franchissant la barrière de la mort ; elles prient les unes pour les autres, elles réalisent dans la charité un intime échange de dons**. Dans cette dimension de foi est également comprise la pratique d'offrir des prières d'intention pour les défunts, en particulier le Sacrifice eucharistique, mémorial de la Pâque du Christ, qui a ouvert aux croyants le passage vers la vie éternelle. »

2005 **David A. SALOMON**, "**Corpus Mysticum : text as body/body as text**", in Susannah Mary Chewning (dir.), *Intersections of Sexuality and the Divine in Medieval Culture. The Word Made Flesh,* Ashgate, USA, pp. 141-156

2005 **Yan BRAILOVSKY**, "Poison et prophétie à la Renaissance : du corps naturel au corps politique", *Colloque In-Corporer*, organisé par le Groupe d'Etude et de Recherches Corps et Objet (GERCO∞), Nîmes, 15-16 octobre 2005

2005 **Hervé GUINERET,** "**Du corps de l'homme au corps politique, (Rousseau, *Contrat social*, III-11)**", in *Araben*, n°2 "Migrations corporelles", 2005, pp. 44-49 (en ligne, Cahiers du GREPH).

2005 ?ou4 **Jean-Louis JEANNELLE**, "**Corps mémorial et corps politique dans les mémoires de guerre du Général de Gaulle**", *Textuel*, n° 44

2005 **Jacques JULLIARD**, "**Le corps du roi**", *Le Nouvel Observateur,* 15 Septembre 2005 [sur le "pépin de santé" de Jacques Chirac]

2005 **Bernard VANBRABANT**, "*Corpus mechanicum* versus *corpus mysticum* : des conflits entre l'auteur d'une œuvre et le propriétaire du support 491", *Revue de la Faculté de droit de l'Université de Liège*, 2005, 4

2005 **François VATIN**, ***Trois essais sur la genèse de la pensée sociologique : politique, épistémologie et cosmologie,*** Paris : La Découverte, 2005

2005 **Georges VIGARELLO**, "**Le corps du Roi**", in *Histoire du corps,* sous la dir. de Alain Corbin, Jean-Jacques Courtine, Georges Vigarello, t. 1, *De la Renaissance aux Lumières*, Paris : Seuil, 2005, pp. 387-409

2005 **Colloque International In corporer**, 15 et 16 octobre 2005 Hôtel du Département, Nîmes, France, Groupe d'Études et de Recherches Corps et Objet : **Damien BOQUET, "De l'incarnation à l'incorporation dans la mystique chrétienne à la fin du Moyen Age",** - Yan Brailowsky - France "Poison et prophétie à la Renaissance: du corps naturel au corps politique"

2005 5 mars 2005, 14 H 30, École Normale Supérieure, 45 rue d'Ulm, Paris 5e, Pavillon Pasteur, Après-midi d'étude organisée par le C.E.R.P.H.I., **Théologie et politique au XVIIe siècle. De Bérulle à Bossuet : références et théologie politique :** Stéphane-Marie Morgain (Institut catholique de Toulouse), *Le corps brisé : les implications sociales de la controverse eucharistique chez Pierre de Bérulle* ; Jacques Le Brun (École Pratique des Hautes Études), *Y a-t-il une théologie politique de Bossuet ?*

2005 Jean-Marc BOT prêtre du diocèse de Versailles, *L'homme descend de Dieu*,

+CR de Sombreval, Mars 2006 : Le père Bot met en exergue le principe de solidarité universelle et la responsabilité qui incombe à l'homme. Toutes les manifestations du mal physique ne sont que le reflet de son état moral et spirituel, de son chaos intérieur. Les actes pécheurs forment un réseau de ténèbres qui tend à s'étendre à la manière d'une toile d'araignée lorsque l'homme dégénère. Ce qui se forme alors c'est **une sorte de Contre-Corps mystique**, de corps de perdition dans lequel circule la vie corrompue, souillée du Vieil Homme selon saint Paul, de l'humanité déserteuse, inféodée au péché. L'univers qui est le corps indéfiniment prolongé de l'humanité se trouve alors défiguré. Il devient l'image de cet Anti-Corps mystique, diffusant la pollution ontologique générée par le péché et auquel s'oppose l'autre Corps qui est l'Église, dispensatrice de la vie et de la grâce.

2005 **Jean-Louis CHRÉTIEN**, ***Symbolique du corps. La tradition chrétienne du Cantique des cantiques***, PUF, coll. Epiméthée, 326 p (I Des membres du cœur aux organes de l'âme ; II **L'organicité du corps collectif** ; III Des dents ; IV Du nez ; V Des lèvres ; VI Du cou ; VII Des yeux et du regard ; VIII Des joues ; IX De la chevelure ; X Des seins ; XI Du ventre ; XII Du nombril ; XIII Des mains et des doigts ; XIV Des jambes ; XV Des pieds]

« Étudie les nouvelles dimensions de la symbolique du corps dans une perspective à la fois historique et philosophique. S'appuie sur le *Cantique des Cantiques* pour montrer que l'organicité du corps sert à nommer, à différencier, à décrire, à interroger l'organisation de notre être spirituel et de celui de la communauté humaine. Chant d'amour, le *Cantique des Cantiques* est aussi un chant du corps, féminin et masculin, qui en loue les membres un par un. La vigilance de ses lecteurs chrétiens en a peu à peu dégagé une logique et une symbolique du corps, puissantes et différenciées. Elles forment l'objet de ce livre, qui en étudie le sens et la constitution, des origines au XIIIe siècle, à travers une trentaine d'auteurs (notamment Origène, saint Augustin, saint Bernard), ainsi que sa postérité chez certains modernes (comme Luther, saint François de Sales ou Claudel). La signifiance du corps y est méditée dans la diversité de ses gestes et de ses membres (les yeux, le nez, la chevelure, les lèvres, les bras et les jambes, les seins, etc.). Cette symbolique des organes est double : elle s'applique au corps collectif de la communauté comme aux puissances de l'homme intérieur. Des dimensions essentielles de la pensée chrétienne du corps, largement méconnues, sont ainsi explorées. Elles ont marqué notre langage et notre rapport au monde en bien des aspects. Que peuvent nos membres ? Jusqu'où va la clarté du corps ? Que montre-t-elle ? Qu'est-ce qu'appartenir à une communauté ? La force de la parole du Cantique donne là-dessus à penser sans fin. 29 juillet 2005 »

2005 « La Vérité de la foi catholique, justement, est la suivante : si Jésus a bien une épouse, il s'agit de l'Église, et non de Marie-Madeleine. **L'Église est donc à la fois le Corps mystique du Christ, dont Il est la tête, et son Épouse.** C'est ce que rappelle *l'Abrégé du catéchisme* de l'Église catholique, promulgué par la lettre apostolique en forme de *motu proprio* du Pape Benoît XVI, le 28 juin 2005 : « […] Le Seigneur lui-même s'est défini comme « l'Époux » (Mc 2, 19) qui a aimé l'Église, qui s'est lié à elle par une Alliance éternelle. Il s'est livré pour elle, afin de la purifier par son sang, de la « rendre sainte » (Ep. 5, 26) et d'en faire la mère féconde de tous les fils de Dieu. Si le terme « corps » fait apparaître l'unité de la « tête » et des membres, le terme « épouse » met en relief la distinction des deux dans une relation personnelle » (paragraphe 158).

2005 **Régis DEBRAY**, ***Les Communions humaines***. *Pour en finir avec "la religion"*, Paris : Fayard : « Pivot d'une représentation sublimante de notre Landerneau, la *personne morale* sera toujours plus que la somme de ses composants physiques : un Français, mais la France ; un homme, mais l'Humanité ; un musulman, mais l'Islam ; un bouddhiste, mais Bouddha ; un juge, mais la Justice ; un Européen, mais l'Europe [...]. C'est même ce genre de réalités irréelles dont il y a tout lieu de supposer qu'elles n'existent que dans notre cerveau, telle la Loi non écrite pour Antigone, la Patrie pour le poilu de 14, le Paradis pour le kamikaze islamique ou le Salut pour le martyr chrétien, qui nous rend le monde à la fois insupportable pour aujourd'hui et supportable en pointillé, comme il rend notre vie "digne d'être vécue", et parfois sacrifiée. Une personne morale est un antidestin. » (p. 103)

2006 Mercredi 01 Mars 2006, RAEL, *Philosophie - Nous sommes un corps humanité*

Après l'animation d'une méditation, le Prophète Raël a pris la parole :

J'espère que cette méditation vous a permis de vous sentir 'un' puisqu'il n'y a pas de frontières entre vos jambes et votre sexe, entre vos bras et votre torse. L'humanité est comme un corps humain et certains essaient de séparer ses bras de son corps... ''Détruisons le pied droit, envoyons une bombe atomique au sexe''. Si un être humain s'infligeait ça à lui-même il serait immédiatement déclaré fou. Dans l'univers il y a une infinité de civilisations intelligentes sur des planètes semblables à la nôtre. Vu du ciel, il n'y a pas de frontières. Nous devons détruire les séparations. Nous sommes un 'corps humanité'.

2006 Jeudi 18 Mai, Université de Nice, Colloque Le corps et le sacré, organisé par le Centre de Recherche d'Histoire des idées, laboratoire de l'Université Nice Sophia Antipolis, 10h 15 : Thierry Gontier, U de Nice : "**Ecclesia et corps mystique chez Eric Voegelin**" ; 11h15 : André Tosel, U de Nice : "**Quelques remarques sur le corps mystique**"

2006 **Françoise DUPEYRON-LAFAY** (dir.), *Les Représentations du corps dans les œuvres fantastiques et de science-fiction. Figures et fantasmes,* Paris : Michel Houdiard éditeur, 2006, 327 pages, [Recueil de 24 articles, dont Pau SANMARTIN : "Métaphores à la lettre : un corps fantastique dans Chatanooga Choochoo (1985) de l'écrivain chilien José Donoso"]

°2006 Octobre [sur blog : hommesansqualites.blogspot.com/

« 14 octobre 2006 **De la difficile incorporation**

Je méditais hier sur la question du corps, remâchant de nombreux débats avec Gai Luron et de multiples obsessions personnelles.

Observant la difficulté pour nos contemporains à se penser membres d'un corps politique (voir le post sur "ce pays" chez Gai Luron, et sur la facilité de nos concitoyens à se penser comme externes à leur propre nation), j'ai rapporté ce comportement à la facilité de s'affirmer "catholique" tout en marquant une distance vis à vis de l'Eglise du même nom (attitude contradictoire en soi, voir mon commentaire sur le post "les musulmans pratiquants" toujours chez G L)...

En fait, je crois qu'il s'agit bien d'un même réflexe, d'une même conception de l'homme qui est en jeu ici, et surtout d'une **même difficulté à se penser soi-même comme corps incorporé**.

Si notre culture glorifie effectivement le corps, c'est bien sous un rapport strictement individuel. L'idée d'un corps collectif (l'État, l'Eglise) effraye et semble remettre en cause l'individualisme souverain... Comme si le grand corps absorbait le petit et le digérait - descriptif même du système totalitaire, qui avale l'individu, le broye, et le défèque enfin. Cf Grossman...

Mais un état qui ne soit pas totalitaire ressemblerait peut-être à la Sainte Église, dans sa vocation mystique: un corps dont les membres sont soumis à la tête, quoique chacun soit essentiel à l'équilibre de l'organisme. Un corps où l'autorité serait à la fois souveraine, dans un chef - le Christ, le chef de l'état, le Roi (spéciale dédicace à Ségolène si tu m'entends!), et partagée à tous les membres - par l'onction du baptême, tous ont part à l'autorité du Christ en devenant prêtre, prophète et roi. Une démocratie enfin juste?

En fait, je crois que pour entrer dans une démarche politique constructive, tout comme pour entrer dans une vie spirituelle épanouissante, ***il faut accepter cette difficile incorporation***. Par là, j'entends: ne plus se penser uniquement comme corps individuel, comme fin en soi, mais comme membre d'un corps, acceptant de se soumettre à l'exercice d'un souverain. Et ça, c'est pas trop dans le

vent de nos jours.

La subtilité gisant dans le fait que se penser membre d'un corps qui nous dépasse, ce n'est pas nier son propre corps; je crois au contraire que c'est lui donner sa juste place. D'ailleurs, ce qui est fascinant, c'est de voir que dans l'Eglise, le corps du Christ nous concerne en deux dimensions: en tant qu'Il nous incorpore dans l'Eglise; nous en sommes les membres, et en tant que nous même l'incorporons - tout ça dans la communion eucharistique évidemment.

Il y a donc, pour reprendre les termes d'un débat laissé en plan, en quelque sorte un mouvement d'extase et d'instase dans la communion, puisque le Christ me pousse hors des limites de mon corps pour constituer avec "les autres" (niak) son corps mystique, mais en même temps, Il vient habiter mon corps et en fait sa demeure. En ce sens, le corps est le lieu de la rencontre avec Dieu sous un double rapport: dans MON corps et dans le corps collectif. » Publié par Elise Pellerin

2006 Jean-Louis DÉOTTE, "Au fondement de la politique et de l'art : la cosmétique" **:** [à la suite du Lyotard du *Différend* **?]** « Dans les religions monothéistes, la donation du sens passe par l'inscription de la loi de l'infini sur un livre fini, qui pour cette raison devient sacré, ce qui entraîne la nécessité d'un médiateur grâce auquel l'infini s'inscrit dans le fini. Cette figure du médiateur peut alors être celle du « fils de Dieu », du Dieu fait homme. Cette figure reçoit dans le christianisme une détermination spéciale, celle de l'incarnation et donc de l'incorporation. L'incorporation de la loi a été conçue par saint Paul comme « circoncision du cœur ». Il n'y a pas alors de sphère autonome du politique, la communauté devant s'incorporer dans le corps christique qui en retour doit pénétrer chaque croyant selon le schéma théologico-politique d'une double inclusion. Dans les religions monothéistes, la nécessité du médiateur entraîne celle de témoins du médiateur qui relateront ses dires et ses hauts faits. Ce sont des religions du témoignage (les Évangiles, etc.) et donc déjà de l'interprétation »

2006 29 novembre, Homélie du **pape Benoît XVI** à la Maison de la Vierge, Ephèse, Source : Vatican (traduction *La Croix*)

« *Mère de Dieu-Mère de l'Eglise*

Nous avons entendu le passage de l'évangile de Jean qui invite à contempler le moment de la Rédemption, lorsque Marie, unie à son fils dans l'offrande du Sacrifice, a étendu sa maternité à tous les hommes et, en particulier, aux disciples de Jésus. L'auteur du quatrième évangile, Jean, le seul parmi les apôtres à être resté sur le Golgotha avec la mère de Jésus et les autres femmes, est le témoin privilégié d'un tel événement. La maternité de Marie, qui a pris son origine dans le *fiat* de Nazareth, s'accomplit sous la croix. S'il est vrai – comme l'observe Saint Anselme – que « dès son *fiat*, Marie a commencé à nous porter dans son sein », la vocation et la mission maternelle de la Vierge à l'égard des croyants en Christ a commencé effectivement quand Jésus lui a dit : « Femme, voici ton fils ! » (Jn, 19,26). En regardant du haut de la croix sa mère et à côté d'elle le disciple bien aimé, le Christ mourant a reconnu les prémices de la nouvelle famille qu'il est venu créer dans le monde, le germe de l'Eglise et de la nouvelle humanité. Pour cela, il s'est adressé à Marie en l'appelant « femme » et non « mère » ; un terme qu'il a employé en revanche en la confiant au disciple : « voici ta mère » (Jn 19,27). Le fils de Dieu a ainsi accompli sa mission : né de la Vierge pour partager en toute chose, excepté le péché, notre condition humaine, il a laissé au monde, au moment de retourner à son Père, le sacrement de l'unité du genre humain (cf. *Constitution Lumen Gentium*, 1) : la famille « réunie par l'unité du Père et du Fils et de l'Esprit Saint » (Saint Cyprien, *De Orat. Dom.* 23: *PL* 4, 536), dont le noyau primordial est justement ce lien nouveau entre la Mère et le disciple. Ainsi la maternité divine et la maternité

ecclésiale demeurent unies de manière indissoluble. »

2006 Sept, **Jacques CHOPINEAU**, "Le déclin de l'Europe ?", Profil de libertés, en ligne : « L'Europe vieillissante est aussi une Europe atomisée. Les revendications ethniques, régionalistes, culturelles, religieuses… sont la source de conflits latents. Après le pays basque ou la Corse, à quand la Bavière aux bavarois, la Flandre aux flamands ou le Piémont aux piémontais ? Nous sommes au début d'un vaste processus qu'une Europe molle est bien incapable de maîtriser.

Il est clair que n'est pas cette actuelle Europe invertébrée qui changera la réalité. L'Europe des régions est **un grand corps mou**. [...] »

2006 Oct., blog, **Virginie DESPENTES**, *King Kong Théorie* : « **Le corps collectif fonctionne comme un corps individuel** : si le système est névrosé, il engendre spontanément des structures autodestructrices. Quand l'inconscient collectif, à travers ces instruments de pouvoir que sont les médias et l'industrie de l'entertainment, survalorise la maternité, ce n'est ni par amour du féminin, ni par bienveillance globale. La mère investie de toutes les vertus, c'est le corps collectif qu'on prépare à la régression fasciste. Le pouvoir qu'un État malade octroie est forcément suspect. »

2007 Fév., **Max GALLO**, ***L'âme de la France***, Fayard, 608 p. [+« éclaire, par l'histoire, nos comportements, nos faillites, nos redressements et, en racontant la genèse de l'âme de la France, il dévoile notre présent. On ne peut changer la France qu'en ne trahissant pas son âme. Selon Renan "tous les siècles d'une nation sont les feuillets d'un même livre". Ce livre, Max Gallo l'a écrit. »]

2007 26 mars, **Jérôme MAUCOURANT**, "Le double corps de la reine Ségolène", la-sociale.net

2007 sa 26 mai, *Le Temps* (quotidien de Genève), **Joëlle KUNTZ**, "Les trois corps du président Sarkozy"

2007 **Agnès BAYROU**, *Le corps républicain : réflexions sur la politique de Jules Ferry, Charles Renouvier et Léon Duguit.* 108 p., Mém. Master rech. 2 : Histoire et théorie du politique, spécialisation Pensée politique : Paris, IEP, 2007, dir. : P. Portier Dépôt : B. FNSP

2007 Octobre, **Bernard-Henri LÉVY** livre consacré à la gauche, *Ce grand cadavre à la renverse* =citation de Sartre dans la Préface (1960) d'*Aden Arabie*

*cette gauche dont Sartre disait déjà, il y a presque cinquante ans, dans sa préface à Aden-Arabie de Paul Nizan, qu'elle était « un grand cadavre à la renverse où les vers se sont mis »

2007 Déc. 2007 diffusion sur Internet d'un Sermon de **Maurice ZUNDEL** (1897-1975), prêtre suisse, "Jésus-Christ, Corps mystique de l'humanité", édité dans *Ta Parole comme une source* (85 sermons inédits), Québec : Éditions Anne Sigier/Desclée, 1987 :

http://www.spiritualite2000.com/page-1752.php

2007 **revue *Noesis***, n° 12, 2007, n° spécial "Corps et sacré" : les trois articles en ligne

Jean-François LAVIGNE, "Chair, corps, esprit. Quelques remarques sur l'anthropologie paulinienne" ; André TOSEL, "Les corps de la religion (judaïsme et christianisme) sur le complexe mythico-rituel" ; Thierry GONTIER, "Corps mystique et société politique chez Eric Vœgelin"

http://noesis.revues.org/index1303.html#tocto2n5

2008 Janvier, conférence de presse du président Nicolas Sarkozy :
« Un pays marche sur la tête, lorsque sa tête ne ressemble pas à son corps. »

2008 17 janvier : Séminaire "Philosophie et sciences sociales", Sorbonne, **Bruno LATOUR,** "Comment ne pas confondre la composition du corps politique avec la société : un point de philosophie de l'acteur réseau"

2008 *Le Figaro*, 25 Janvier 2008 : « En décembre, à Lausanne, le public du Théâtre de Beaulieu s'est levé comme un seul homme à la fin de la représentation du *Tour du monde en 80 minutes*. Maurice Béjart n'était plus là, mais c'est à lui que s'adressait cette standing ovation saluant le dernier spectacle créé par le chorégraphe, mort le 22 novembre dernier. »

2008 5 février, émission sur France-Culture *Les gens du voyage (2/5) : "L'esprit gitan",* Rediffusion de l'émission "Grand angle" du 30/12/1995, un documentaire de Ruth Stegassy et François Bréhinier "Les gitans, c'est le sang de la terre. Quand ils ne circulent pas, la terre se meurt"

2008 11 Février, **Pierre MANENT,** séance publique à l'Académie des Sc morales et politiques, "Du souverain juge au juge souverain" :

« Et il leur reste bien sûr l'instance qui semble encore plus universelle que l'Eglise universelle elle-même, l'extérieur qui contient tous les intérieurs, l'humanité elle-même. Telle est la voie sur laquelle nous nous sommes engagés : la nouvelle association des peuples européens, ce sera l'association de sujets de droits, sous la protection d'une agence commune dont le territoire est destiné à s'étendre sans cesse jusqu'à se confondre avec l'humanité elle-même. Nous vivrons donc exclusivement selon le principe des droits de l'homme et sous la loi libérale. Je voudrais faire quelques remarques sur le dispositif singulier qui s'est ainsi mis en place et dont les effets sont de plus en plus sensibles. Il s'agit d'un dispositif qui, en un sens, comme d'ailleurs ses partisans le soulignent volontiers, donne un rôle directeur au droit, mais c'est un droit qui est devenu très différent de que l'on a appelé ainsi pendant les siècles de l'État souverain. Ce n'est pas un droit qui organise un corps politique réel, défini, circonscrit, c'est un droit qui organise tout corps possible. Mais le mot « corps » ne convient plus alors. Car il n'y a plus de « corps », il n'y a plus d'intérieur. Il y a une règle de droit, toujours applicable. Il y a un droit indéfini, une réitération indéfiniment possible de la règle. Il y a un droit qui se définit par sa généralisation. Le cadre d'application du droit s'indéfinissant, s'illimitant, si je puis dire, le droit n'a plus d'appui que sur le juge, ou plutôt, faut-il dire, car le droit ne s'appuie plus sur rien, sur aucune communauté réelle, le droit est suspendu au seul juge. Un principe d'appel fait que le jugement final appartient au juge jugeant au nom de la communauté la plus étendue, qui n'est plus une communauté puisque c'est l'humanité elle-même. Dans ce dispositif, l'intérieur est toujours à la merci de l'extérieur, qui seul règne. C'est toujours du dehors que vient la légitimité supérieure. Ce dispositif produit, non par accident, mais par principe, l'humiliation permanente de ceux qui sont dedans, de ceux qui forment une communauté réellement existante. Humiliation au nom d'un droit infiniment élevé au-dessus de toute communauté réelle.

Cette humiliation rappelle celle qui était infligée jadis aux corps politiques profanes par la papauté lorsqu'elle excommuniait les rois ou jetait l'interdit sur une cité. Mais la religion de nos nouvelles cours ecclésiastiques n'est pas le christianisme, c'est la religion de l'humanité. Je ne parle pas seulement des tribunaux internationaux qui, par leur loi de construction, sont détachés de tout corps politique réel et entendent ou prétendent rendre la justice au nom de l'humanité même alors que celle-ci n'a pas d'existence

politique. Je parle des tribunaux ordinaires de nos nations dont les considérants relèvent d'une philosophie des droits de l'homme de plus en plus détachée des associations politiques réelles, et en vérité, de plus en plus hostile à elles. Nous vivons dans nos familles, nos paroisses, nos nations, tandis que nos juges vivent ou prétendent vivre immédiatement dans cet élément supérieur et tout-englobant qui n'est autre que l'humanité même. »

2008 18 Mars, discours du candidat **Barack OBAMA** à Philadelphie

« C'est une histoire qui a, de façon indélébile, imprimé dans mes gènes l'idée que ce pays représente plus que la somme de ses parties, que nous tous qui le composons, nous ne formons, en réalité, qu'un. » [...]

2008 mai, **Sandrick LE MAGUER,** parution de *Portrait d'Israël en jeune fille,* Gallimard

2008 19 juin, hebdomadaire *Le Point,* éditorial de **Claude IMBERT,** "L'Europe somnambule" : « Alors que faire, sinon, dans son dortoir, veiller au chevet de la Belle au bois dormant ? Continuer de modeler le corps de l'Europe : ses muscles économiques, ses armes, ses lois. En espérant qu'un jour ce qu'on appelle l'"âme" lui viendra de surcroît .... »

2008 **Noëlle CUNY**, *D.H. Lawrence, Le corps en devenir*, Paris : Presses de la Sorbonne Nouvelle

+« L'hypothèse de Noëlle Cuny consiste à supposer que Lawrence s'est sans cesse efforcé de rétablir le corps mystique d'avant la Chute, tel que l'avait pensé, par exemple, Calvin », Juliette Feyel, "La nostalgie du corps mystique", *Acta Fabula*, Notes de lecture,

http://www.fabula.org/revue/document4426.php

2009 **Agnès BASTIT**, "L'oeil, la main et le corps : l'interprétation patristique des conseils évangéliques sur l'amputation (Mt 5, 29-30 et 18, 8-9) et le modèle paulinien du corps ecclésial", in Marie-Anne VANNIER (dir.), *Les Pères et la naissance de l'ecclésiologie*, Paris : 2009, pp. 209-231

2009 °blog de Jean-Jacques DELFOUR, 22 janvier 2009 "Les deux corps du président de la République"

« Soit la une du Charlie Hebdo du 20 août 2008 (n° 844). Luz y figure non pas tant l'annonce de la récession économique que sa signification politique pour un président qui a promis, afin d'être élu, la hausse du pouvoir d'achat ainsi que la croissance. Le signifiant majeur, tant en surface matérielle qu'en portée symbolique, affecté à cette fonction, est le corps du président.

Comme on le sait depuis Kantorowicz, ce corps est toujours double : d'un côté, le corps du roi, ou du chef de l'État, est un corps spirituel, rattaché à un fondement de légitimité, théologique dans la philosophie politique médiévale, fondé sur une idée du peuple souverain dans le républicanisme moderne ; de l'autre, un corps physique, effectif, visible, palpable, posé comme symbole du précédent. D'où l'invention du protocole, des vêtements royaux, de postures corporelles particulières, de mythes (le sang bleu, etc.), c'est-à-dire un ensemble de signes qui recouvrent le corps physique jusqu'à l'investir de qualités politiques. Le corps et la conscience du chef de l'État sont traversés par des chaînes de signifiants qui assurent la crédibilité sensible et sociale du système symbolique de légitimité et qui reçoivent de ce dernier les significations utiles au bon fonctionnement de l'État (c'est-à-dire l'obéissance aux lois et aux décisions du pouvoir).

Le régime républicain, à la française, a hérité de cette concentration dans le corps du chef de l'État de qualités politiques qui ne sont que des fictions symboliques. Sarkozy, comme ses prédécesseurs, a tenté

d'incarner aussi bien le pouvoir (lequel est une généralité) que sa marque personnelle : la rupture, jusqu'à la caricature (jusqu'à oublier que son contenu risque d'être seulement négatif). Que cette incarnation soit devenue une propagande, voire une publicité mensongère, c'est précisément le fait politique sur lequel s'appuie aujourd'hui ce dessin. Mais, de tout temps, depuis que le dessinateur a le droit de caricaturer des hommes de pouvoir dans l'espace public, depuis le xviii^{e} siècle grosso modo, le corps et le visage du chef de l'État peuvent être déformés pour les besoins de la signification, besoins élevés dans le dessin de presse dans la mesure où il doit dire beaucoup en peu de signes, souvent sur une seule séquence.

Ce corps est un être composite formé par le dessin d'un nageur extrêmement musclé. Il s'agit là d'un symbole polysémique. La première signification est la prétention. Sarkozy roule des mécaniques, depuis le début de son quinquennat. Son audace, son activité qui tourne à l'activisme voire à sa simulation, sont ici portés par ce corps gonflés à bloc. La morphologie de ce corps gigantesque vise à accroître le contraste entre les prétentions de Sarkozy et les résultats : la récession. Ce rapport est posé par les signifiants et il n'y a qu'à s'en apercevoir en interprétant le gonflement du corps en relation avec le texte et la piscine remplie d'ordures.

Le corps olympique n'est pas un corps « normal » : il est déjà un corps politisé ; dans ses muscles et ses capacités, s'expriment la force de la nation et la puissance technique des laboratoires de préparation. Le collage de ce corps métamorphique et de la tête caricaturée de Sarkozy est une opération aisée à la fois parce qu'elle est admise dans l'espace public et parce que ces deux corps sont déjà des signifiants politiquement articulés en amont. Le corps du sportif national est aussi symbolique que le corps présidentiel ; ils représentent davantage qu'eux-mêmes : leur pays, leur nation, leur peuple, leur État. D'où une homogénéité préalable que le dessin ne fait qu'utiliser.

La piscine est pleine de déchets dont quelques-uns sont identifiables : un revolver, un cadavre de rongeurs, une seringue, le visage d'un homme en train de se noyer ou de mourir, peut-être un crâne de mort et beaucoup d'objets trop dégradés pour être reconnaissables. Un phénomène général, très complexe, comme la récession est difficile à symboliser. Le dessinateur choisit de mettre l'accent d'une part sur la variété du phénomène de la récession, qui dépasse de loin les seuls aspects économiques (lesquels sont également, quoique plus précis, difficile à représenter), d'autre part sur la morbidité de la récession pour les individus.

Meurtre, mort, drogue, agonie, quatre figures fortes destinés à symboliser la violence réelle de la récession, terme opaque, abstrait, issu de calculs et d'analyses réalisées loin au-dessus de la réalité sociale, matérielle et vivante, des individus.

Deux autres significations sont portées par ce corps gigantesque. La nudité et la force réelle, associée à l'absence de plongeon : « Préparez-vous à nager dans la merde », sous-entendu : « moi, je ne serai pas touché par la récession » ; de ce point de vue, le corps gonflé signifie aussi les augmentations de salaire que Sarkozy s'est octroyées en début de mandat et le train de vie pharamineux du locataire de l'Élysée. Pour lui, il n'y aura pas de récession : c'est le problème de ceux qui ont cru à ses promesses ou qui les ont entendues.

La nudité (partielle) est certes un aspect du sportif nageur ; ici, elle peut également être entendue comme une vérité. Sarkozy est nu au sens du fameux conte : le roi est nu. Le masque est tombé et il apparaît tel qu'il est : un fabricant d'images de propagande que la réalité finit par contredire publiquement. En ce sens, le dessin de presse doit son efficacité au fait non pas tant qu'il formule une vérité mais qu'il le fait dans un langage populaire rapidement accessible. Cette contrainte s'exerce généralement sur le dessin de presse dont la rapidité de lecture (à la fois matérielle et sociale, le dessin est un petit objet et il a la réputation d'être un message rapide) exige une lisibilité élevée. Cette minorité du dessin politique est à la

fois sa chance et sa croix : il peut se permettre des raccourcis mais il souffre d'un défaut de considération (sauf quand il produit des effets psycho-politiques très visibles). » Jean-Jacques Delfour

http://jjdelfour.blog.lemonde.fr/2009/01/22/les-deux-corps-du-president-de-la-republique/

signalé sur le blog : http://mondeenquestion.blogspot.com/2009/07/le-corps-du-roi.html

°Séminaire de recherche sur Spinoza 2009-2010, LA CITÉ DU DÉSIR Affects et politique chez Spinoza. Les séances auront lieu le mercredi de 16H à 18H00, à l'Université Paris 1, Sorbonne, salle Cavaillès, esc. C – 1er étage 17, rue de la Sorbonne,75005 - Paris, 18 novembre 2009, Chantal JAQUET "Le désir de vengeance comme fondement du corps politique"

2010 Nanine CHARBONNEL, *Comme un seul homme. Corps politique et Corps mystique,* 2 vol., Aréopage